LA MISSION
DU MADURÉ.

I.

PROPRIÉTÉ DE

B. Poussielgue-Rusand

PARIS, IMPRIMERIE DE POUSSIELGUE,
rue du Croissant, 12.

LA MISSION
DU MADURÉ

d'après

DES DOCUMENTS INÉDITS,

PAR LE P. J. BERTRAND,

DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS, MISSIONNAIRE DU MADURÉ.

TOME PREMIER.

NOTIONS SUR L'INDE ET LES MISSIONS.

PARIS,

LIBRAIRIE DE POUSSIELGUE-RUSAND,

rue du Petit-Bourbon Saint-Sulpice, 3 ;

A LYON, CHEZ J. B. PÉLAGAUD ET Cie.

1847

ÉPITRE DÉDICATOIRE

A Monseigneur l'Évêque de Langres.

Monseigneur,

Je désirais depuis longtemps payer un tribut d'admiration à l'illustre Prélat dont l'Église de France se glorifie, et que la Compagnie de Jésus doit inscrire dans ses annales au nombre de ses plus magnanimes défenseurs.

A ce motif de reconnaissance et de vénération, qui seul n'aurait peut-être pas assez justifié ma hardiesse à dédier à Votre Grandeur l'ouvrage que je livre au public, est venue se joindre une autre considération qui tient plus directement à la nature même de cet ouvrage.

La force des circonstances m'oblige de répondre à quelques-unes des nombreuses accusations publiées contre les missions de la Compagnie de Jésus, et même de relever quelques assertions consignées dans un livre que son auteur dédiait à Votre Grandeur en 1843. Il m'était douloureux de voir ces assertions se produire à l'ombre d'un nom que je vénère; il ne me serait pas moins pénible de paraître, en les réfutant, m'élever contre l'autorité de ce nom si cher à nos cœurs.

J'ai été rassuré, Monseigneur, par l'esprit de justice

qui caractérise si noblement Votre Grandeur. J'ai cru d'ailleurs ne pouvoir Lui donner un témoignage plus éclatant de mon entière confiance qu'en lui offrant à Elle-même l'hommage de cet écrit, où je me flatte de justifier les anciennes missions de la Compagnie de Jésus par les faits les plus certains et les documents les plus incontestables.

Veuillez agréer, Monseigneur, les sentiments du profond respect et du parfait dévouement avec lesquels j'ai l'honneur d'être,

de Votre Grandeur,

le très humble et très obéissant serviteur.

J. BERTRAND,
Miss. du Maduré.

LETTRE

De Monseigneur de Langres.

MON RÉVÉREND PÈRE,

Je vous remercie de la communication que vous avez bien voulu me faire de vos intéressantes *Notions sur l'Inde et les Missions.* Je ne puis que vous féliciter des documents pleins d'intérêt que vous y avez recueillis; car aujourd'hui surtout on ne saurait trop connaître à fond les travaux apostoliques des missionnaires qui ont évangélisé ces terres lointaines à travers des difficultés de tout genre. Pour moi, je reconnais que j'y ai trouvé des sujets d'édification tout à fait inattendus, et qu'ainsi j'ai complété l'étude d'une histoire que je n'avais pas jusque là vue sous toutes ses faces.

C'est donc avec une vraie satisfaction que j'accepte la Dédicace de cet ouvrage, aussi précieux pour l'histoire générale de l'Église que particulièrement glorieux pour votre sainte Compagnie.

Agréez, mon Révérend Père, l'expression de mes vœux et l'assurance de mes sentiments les plus dévoués en notre Seigneur.

† PIERRE-LOUIS,
évêque de Langres.

Langres, 10 janvier 1847.

PRÉFACE.

Les *Lettres édifiantes et curieuses* excitèrent autrefois dans l'Europe entière un intérêt merveilleux. Les détails précieux qu'elles offraient sur des pays et des peuples jusqu'alors presque inconnus, les services éminents qu'elles rendaient à la science, les combats et les travaux apostoliques des missionnaires, les succès éclatants dont le ciel daignait les couronner, tout concourait à leur concilier un accueil favorable.

Leur forme même et leur allure libre et indépendante, en augmentant la variété, semblait leur communiquer un nouveau charme. Sans se borner, comme l'historien, au récit méthodique des événements principaux et des conquêtes des missionnaires, elles initiaient le lecteur aux nombreux détails des industries, des fatigues et des sacrifices par lesquels ils avaient préparé leurs succès.

Cependant, il faut l'avouer, ce qui ajoutait un agrément à ces lettres devient peut-être un défaut dans les divers recueils qu'on en a publiés. Écrites sous l'impression du moment et sans aucune prétention de faire l'histoire des missions, les *Lettres* pouvaient se contenter de consigner des faits détachés, sans chercher à les coordonner entre eux et avec les circonstances des lieux, des temps et des

personnes. Mais aujourd'hui que ces faits appartiennent au domaine de l'histoire, on a droit de désirer dans un *Recueil* de ce genre une méthode et un cadre qui puissent en rendre la lecture aussi utile qu'elle est agréable. Celui que nous livrons au public réunira, autant que possible, ce double avantage de l'enchaînement historique et des détails intéressants. Pour atteindre ce but, nous ferons un choix *des lettres jusqu'à présent inédites*; nous en élaguerons tout ce qui pourrait entraver la marche de l'histoire ou fatiguer le lecteur par d'inutiles répétitions; nous les classerons ensuite d'après l'ordre des dates, de manière à présenter, dans une série de trois volumes, l'origine, les premiers développements à travers les combats et les persécutions de tout genre, les progrès ultérieurs et enfin les malheurs de l'ancienne mission du Maduré.

Ces lettres contribueront, nous en avons la confiance, à faire connaître et apprécier l'œuvre admirable des missions. Le zèle généreux de la conversion des infidèles et de la propagation du saint Évangile, qui fit la gloire des derniers siècles et que les malheurs de nos révolutions avaient presque étouffé, s'est réveillé de nos jours plein de force et d'ardeur. Quoiqu'il ne lui ait pas encore été donné de réaliser dans les pays lointains des résultats comparables aux brillantes conquêtes de la foi pendant les siècles passés, il a fait déjà dans toute l'Europe des prodiges qui prouvent l'action puissante de la vie catholique et donnent pour l'avenir les plus heureuses espérances. Devenue populaire en se fondant sur le concours des masses, l'œuvre de la Propagation de la Foi excite aujourd'hui une

sympathie générale qui dirige l'attention et les vœux des fidèles vers les missions lointaines. Ils aiment à suivre dans leur carrière les ouvriers apostoliques auxquels ils se sont associés par la ferveur de leurs prières et le tribut de leur charité. Les lettres du Maduré serviront à satisfaire cette pieuse avidité et à enflammer de plus en plus ce zèle.

Puisse cette publication inspirer à des écrivains plus exercés la pensée d'entreprendre le même travail pour d'autres contrées qui n'offriraient pas moins d'intérêt! Ce serait le meilleur moyen de compléter l'histoire des missions des siècles précédents, et de répondre aux attaques dont elles ont été l'objet de la part de la haine aveugle des ennemis de la religion, comme des préjugés de personnes d'ailleurs mieux intentionnées.

Afin de faciliter la lecture des *Lettres des missionnaires* et de prévenir les difficultés qui pourraient embarrasser l'esprit du lecteur, nous donnerons dans ce volume quelques notions générales sur l'Inde et sur les missions; de manière que, pouvant former un ouvrage à part et indépendant du recueil des lettres, ce travail leur serve cependant d'introduction.

NOTIONS
SUR
L'INDE ET LES MISSIONS.

PREMIÈRE PARTIE.

NOTIONS SUR L'INDE.

Nous exposerons, dans la première partie, des notions préliminaires sur l'Inde, sur sa position géographique et son état politique, sur son histoire, sur ses institutions et enfin sur sa religion, dont nous étudierons l'origine et les variations. Il nous suffira d'effleurer, pour ainsi dire, toutes ces matières et d'en donner une idée générale ; les développements et les détails se liront avec plus d'intérêt dans les lettres des missionnaires.

CHAPITRE PREMIER.

TABLEAU GÉOGRAPHIQUE DE L'INDOSTAN.

L'Indostan, ainsi nommé du fleuve Indus, est une vaste contrée de l'Asie, bornée au nord par le Thibet et l'empire chinois, dont il est séparé par les monts Himalaya ; au nord-ouest par l'Indus et la chaîne occidentale des mêmes montagnes ; au nord-est par le Boutan,

le pays des Garraus et le Bourampouter; et au sud, où elle se termine en presqu'île, par l'océan Indien.

Du cap Comorin, qui est son point le plus méridional, situé par les 7° 56', il se prolonge jusqu'au 35° de latitude septentrionale; ce qui lui donne une longueur, du nord au sud, de six cent soixante-quinze lieues moyennes de France. Sa plus grande largeur, de l'embouchure de l'Indus à celle du Gange, est comprise entre les 67° et 97° du méridien de Paris. Ainsi l'Indostan, avec l'île de Ceylan qui l'avoisine, n'a pas moins de 165,350 lieues carrées de superficie, tandis que la France, avec l'île de Corse, n'en a que 27,000.

Il serait bien difficile de tracer une description exacte et détaillée de la position topographique et politique de toutes les contrées renfermées dans l'Indostan. D'un côté il offre peu de démarcations naturelles qui puissent servir de base à une division physique, de l'autre les gouvernements et les dominations politiques qui s'en partagent les royaumes et les provinces sont depuis bien des siècles dans une fluctuation et une confusion perpétuelle, qui ne permettent pas plus de leur assigner des limites qu'aux sables mouvants du désert. D'ailleurs ce travail ne présenterait qu'une série fort ennuyeuse de divisions et de sous-divisions, hérissée d'une nomenclature épineuse de noms demi-barbares, que les divers géographes semblent avoir pris à tâche de rendre méconnaissables en s'étudiant à les écrire chacun d'une manière différente.

Dans la crainte de fatiguer nos lecteurs, nous avons préféré peindre aux yeux ce tableau dans une carte géographique dressée d'après les meilleures cartes anglaises. Nous avons eu soin cependant d'y conserver une orthographe qui puisse représenter dans notre langue les

sons véritables des noms indiens. Pour les détails nous renverrons à la géographie de Maltebrun ou de Balbi, et nous nous bornerons ici à une esquisse générale.

L'Indostan peut se diviser en cinq parties, savoir :

1° L'*Indostan septentrional*, qui s'étend du nord-ouest au sud-est, en côtoyant l'Himalaga, et comprend le *Cachemire*, le *Kouhistan*, le *Gherwal*, le *Népal* et la principauté de *Sikim*.

2° L'*Indostan sindétique*, qui reçoit son nom du fleuve *Sind* ou Indus, et renferme le Pendjab et le Moultan (qui font partie du royaume de *Lahore*), la principauté de *Sind* et le *Coutch*.

3° L'*Indostan gangétique*, qui suit le cours du Gange, dont il tire son nom, et contient les vastes provinces de *Bengale*, de *Bahar*, d'*Allahabad*, d'*Oude*, d'*Agra*, de *Delhi* et de *Rajepoutana*.

4° L'*Indostan central*, qui se compose des provinces d'*Orissa*, des *Circars du Nord*, de *Bérar*, de *Malwah*, de *Guzerate*, de *Kandisch*, d'*Aurungabad*, de *Bider* et du royaume de *Haïderabad* (autrefois le célèbre royaume de *Golconde*).

5° L'*Indostan méridional* ou *Décan*, qui comprend tout le pays au sud du fleuve *Krischna* jusqu'au cap Comorin, c'est à dire le *Visapour*, le *Canara*, le *Malabar*, le *Coïmbatour*, le *Maïssour* et le *Carnate*. (Dans ce dernier sont renfermés la côte de Coromandel, celle de la Pêcherie et l'ancien royaume de Maduré.)

Quant à l'état politique actuel de l'Indostan, diverses nations européennes y ont conservé quelques établissements qui méritent à peine d'être mentionnés ; un petit nombre d'états jouissent encore de leur indépendance ; tout le reste, c'est à dire la très grande partie de l'Inde, forme les possessions immédiates ou médiates de la

compagnie anglaise. On pourra s'en faire une idée par l'inspection du tableau suivant.

POPULATION DE L'INDOSTAN.

Possessions immédiates ou territoire de la compagnie anglaise.	80,800,000
Possessions médiates ou pays vassaux de la Compagnie anglaise	32,800,000
États indépendants.	
Royaume de Lahore (1)	8,000,000
Royaume de Sindhia	4,000,000
Royaume de Népal	2,000,000
Principauté du Sind	1,000,000
États dépendant des nations européennes.	
Possessions de la reine d'Angleterre (île de Ceylan)	830,000
Possessions du Portugal	500,000
Possessions de la France	209,000
Possessions du Danemarck	35,000
Population totale.	130,674,000

Les principales montagnes de l'Indostan sont :

1° Les monts Himalaya, qui le séparent du Thibet et offrent les pics les plus élevés que l'on connaisse sur notre globe.

2° Les monts Vindhia, groupe très étendu, mais peu élevé, qui règne dans l'Indostan central.

3° Les monts Bérars, qui traversent le pays de ce nom.

4° La chaîne des Gates, qui, partant de la pointe mé-

(1) Depuis la dernière guerre de Lahore, ce royaume peut être mis au nombre des pays vassaux de la Compagnie anglaise.

ridionale à trois lieues du cap Comorin, remonte vers le nord, en suivant à peu de distance la direction de la côte occidentale. Arrivée aux *Nilgherries* dans le Coïmbatour, elle se divise en deux branches, dont l'une continue à suivre la direction de la côte, sous le nom de *Gates occidentales*, l'autre se dirige vers le nord-est et prend le nom de *Gates orientales*.

Voici les hauteurs respectives de ces diverses montagnes :

Himalaya	4,400 toises
Gates occidentales	1,500
Nilgherries	1,300
Gates orientales	500
Monts Vindhia.	400

La chaîne des Gates divise la partie méridionale de l'Indostan en deux parties inégales qui présentent le phénomène remarquable des moussons et des saisons contraires; lorsque la plage occidentale entre dans la saison des pluies, qui constitue l'hiver de ces régions, la plage orientale jouit au contraire de la belle saison, ou, pour mieux dire, est brûlée par les ardeurs du soleil, et réciproquement. Cette alternative s'observe invariablement jusqu'au cap Comorin, quoique les deux régions qui offrent cette opposition ne soient séparées que par quelques lieues de distance. Le cours de la végétation suit si régulièrement cette alternative des saisons que les cultivateurs du palmier, après avoir exploité leurs arbres sur la côte de la pêcherie, se rendent à la côte malabare pour commencer l'exploitation des arbres qu'ils y ont affermés.

Ce système de montagnes forme, dans toute sa longueur, une foule de vallées fertiles et souvent délicieuses, et renferme de vastes plateaux très élevés qui jouis-

sent d'une température à peu près européenne ; tels sont ceux des *Nilgherries*, lieu de délices des Anglais du sud, qui vont y passer la saison des grandes chaleurs.

Ces montagnes sont généralement couvertes d'immenses forêts, qui fournissent des bois très précieux, comme le teck, le bois de sandal, le bois de fer, l'ébène noire, l'ébène jaune, une autre espèce d'ébène noire avec des veines d'un rouge éclatant, dont on tire souvent des planches de quatre pieds de largeur.

La force de la végétation qui se révèle dans la grandeur gigantesque de ces arbres ne se montre pas moins par la rapidité de leur croissance et par la variété des plantes qui couvrent tout le sol. Des herbes touffues, à tiges vigoureuses, s'élèvent à la hauteur de six et huit pieds, souvent entrelacées de nombreuses ramifications de rotins et de joncs, qui, serpentant sur la terre, s'étendent à une distance de plus de cent pieds.

A ces obstacles, qui rendent ces forêts presque inaccessibles aux hommes, il faut ajouter les animaux féroces qui les habitent : tels que les bisons, les sangliers, les ours, les tigres, les panthères, les éléphants, etc. Ils faisaient autrefois de fréquentes incursions dans tout le pays, et causaient d'horribles ravages ; mais les Anglais en ont détruit une partie et ont refoulé les autres dans leurs repaires.

Le chasseur qui n'a pas assez de courage pour les y attaquer trouve dans la plaine une quantité prodigieuse de gibier plus commode et très varié : le singe, le chakal, le renard, la mangouste, la civette, le musc (ou porte-musc), le lièvre, le cerf, le chevreuil, des troupeaux de daims et d'antilopes qui paissent tranquillement dans les campagnes. En courant le cerf, il sera souvent salué par la caille, la colombe, la perdrix, le

faisan, le perroquet, le paon, la pintade, etc., que la frayeur fera lever sous ses pas; tandis que d'un autre côté il verra la sarcelle, le canard sauvage, la bécasse, la cigogne, le héron et toute la nombreuse famille des oiseaux aquatiques se jouer sur les innombrables étangs creusés pour l'irrigation des terres.

S'il s'arrête un instant pour explorer la région des airs, il découvrira autour de lui une foule d'oiseaux de tout genre ; l'*oiseau mouche* et le *colibri*, qui se reposent sur les fleurs pour en sucer le miel; le *Touccounancourouvi* (1), qui par un fil suspend aux feuilles des arbres son palais à double étage d'un tissu si admirable; le *cardinal*, qui doit son nom à l'éclat de sa pourpre; l'oiseau de *paradis*, le martin, le bengali, la bergeronnette, le roi des corbeaux, remarquable par sa valeur guerrière, etc. Aucun ne flattera son oreille par des sons mélodieux, mais plusieurs charmeront ses yeux par la vivacité de leurs couleurs.

Parmi les aigles de toutes espèces qui remplissent les airs, il reconnaîtra facilement à sa fierté et à son insolente familiarité le petit aigle rougeâtre au collier blanc; c'est *garouda*, l'oiseau sacré, la monture du dieu Vichnou, dieu lui-même, auquel les vichnouvistes offrent leurs adorations et, ce qui vaut mieux encore, un tribut de riz cuit; trop heureux quand, après avoir mangé sa portion, le dieu vorace n'enlève pas quelque timide volaille de la basse cour de ses adorateurs.

Au-delà de tous ces aigles, et dans les régions supérieures, le chasseur aperçoit une foule de petits points

(1) Buffon l'appelle *Toucnancourvi* ou *gros bec des Philippines*. Il vit de mouches, et surtout des mouches luisantes qu'il prend au vol avec une admirable dextérité. Les Indiens l'apprivoisent et s'amusent à le voir saisir dans sa chute une pièce d'argent qu'ils laissent tomber dans un puits.

noirs qui se meuvent dans l'espace. Ce sont d'énormes vautours qui mesurent jusqu'à dix et douze pieds d'envergure. Veut-il se donner le plaisir d'un spectacle divertissant et d'une chasse aussi facile qu'abondante, voici le moyen infaillible : qu'il abatte d'un coup de fusil un de ces chiens marrons qui rôdent continuellement autour des maisons, et que le soir il jette ce cadavre au milieu d'un champ voisin ; le lendemain à son lever, après avoir chargé son fusil de six ou huit grosses chevrotines, qu'il s'avance tout doucement en ayant soin de se cacher derrière la haie : il est sûr de trouver une vingtaine de ces vautours qui, pendant des heures entières, exécuteront à leur manière sur le cadavre gisant un tournois admirable, en s'entredisputant la proie que chacun veut conserver pour lui seul. Mais voici que la scène change, et la comédie finit par un dénouement tragique ; le chasseur choisit son temps, et décharge son coup ; la bande des acteurs étourdis prend son vol et laisse quatre ou cinq héros sur le champ de bataille. Néanmoins que le vainqueur comprime son premier transport, qu'il se garde d'approcher seul et désarmé de ses ennemis vaincus ; il paierait cher sa témérité, car le vautour, même blessé mortellement, est terrible jusqu'à son dernier soupir.

Un ennemi plus redoutable parceque ses attaques sont plus perfides, c'est le serpent. Pas de contrée plus riche que l'Inde en ce genre d'animaux malfaisants. On peut dire que tout le pays fourmille de ces reptiles venimeux, dont la piqûre est mortelle. Ils remplissent les broussailles et les haies des champs, se cachent dans les trous et les crevasses de la terre, se perchent sur les branches des arbres, s'insinuent dans le toit des maisons. Les uns sont monstrueux comme les boas qui habi-

tent les forêts; les autres, moins terribles par leur volume, suppléent à la force par l'étonnante activité de leur poison. De ce nombre sont plusieurs espèces de vipères dont les unes ont jusqu'à six pieds de long. Mais le plus dangereux est le *serpent à lunettes,* qui atteint six ou huit pieds de longueur et quelquefois beaucoup plus. Les Indiens le vénèrent comme appartenant au dieu *Siva*, et l'appellent *nella-pambou* (le bon serpent). On le voit souvent captiver par le charme de ses regards de pauvres oiseaux, qui crient, voltigent et se débattent à deux ou trois pieds de sa tête sans pouvoir sortir du filet magique dans lequel il les tient comme enlacés; ils seront bientôt sa proie si une circonstance imprévue ne vient rompre le charme. Rien de plus curieux que le combat du nella-pambou avec la mangouste, l'ennemi implacable de tous les serpents. Celle-ci, malgré sa petite taille, ne craint pas d'attaquer un serpent de six pieds, et à force de ruses et après un combat de plusieurs heures, dans lequel elle semble jouer et se divertir, elle finit par terrasser son adversaire.

Parmi les fleuves qui arrosent l'Indostan les plus considérables sont :

1° L'*Indus*, qui prend sa source dans le Thibet par deux branches : le *Sutledge* et le *Ladauk*. Sorties d'une source à peu près commune, elles se séparent immédiatement; la première entre tout droit dans l'Indostan en suivant une vallée qui coupe la chaîne des monts Himalaya; le Ladauk, ayant manqué ce passage, est obligé de faire un immense circuit de près de trois cents lieues en baignant le pied de ce groupe gigantesque, va passer dans une vallée qui sépare l'Himalaya du Caucase indien, pénètre dans l'Indostan, sous le nom de l'Indus, vient se réunir enfin au *Sutledge*, et après un cours de plus

de six cents lieues, pendant lequel il reçoit dans son lit quelques centaines de rivières, il se jette dans le golfe d'Oman par plusieurs embouchures.

2° Le *Gange*, qui sort des monts Himalaya, non loin de la source de l'Indus, mais sur le versant opposé. Il reçoit dans son cours onze rivières, dont les unes sont aussi grandes que le Rhin et pas une moindre que la Tamise, sans compter une foule d'autres moins considérables, et après avoir parcouru un espace de plus de cinq cents lieues, il se précipite dans le golfe du Bengale par plusieurs branches qui forment un vaste delta.

3° Le *Bourampouter*, égal aux précédents et dont la source est aussi voisine de celle de l'Indus et du même côté de la chaîne des monts Himalaya. Après avoir traversé une immense étendue de pays en se dirigeant vers l'orient, il descend vers le sud, puis se replie vers l'occident, pour confondre son embouchure avec celle des branches les plus orientales du Gange.

Ces trois fleuves sont sans contredit les plus grands cours d'eau qui se trouvent dans l'Inde et même dans l'ancien monde connu. Ils font la richesse des pays qu'ils arrosent; aussi les Indiens ont-ils conçu pour eux une vénération fanatique. Ils vénèrent surtout le Gange, qu'ils regardent non seulement comme un fleuve sacré, mais comme une vraie divinité. Les inondations périodiques qui ont rendu le Nil si célèbre sont communes à ces trois fleuves et même à toutes les autres rivières de l'Inde. Cela devait être, puisque les pluies qui les alimentent ont lieu dans des saisons déterminées.

Après ces trois grands cours d'eau, ceux qui méritent d'être nommés sont le *Nerboudda* et le *Tapty*, qui prennent leur source dans les monts Vindhia et Bérars et se jettent dans le golfe de Cambaye; le *Godavéry*, le *Chris-*

chna et le *Cavéry*, qui, sortant des gates occidentales, se dirigent vers la côte orientale et se jettent dans le golfe du Bengale.

Les autres rivières, principalement dans la partie méridionale de l'Inde, ne sont que des torrents, qui paraissent de grands fleuves pendant un, deux ou trois mois, puis laissent leur lit à sec pendant tout le reste de l'année. Le Cavéry lui-même est à peu près sans eau pendant plusieurs mois.

Comme les terres exposées aux ardeurs brûlantes de la zone torride ne peuvent produire qu'à force d'irrigations, on a multiplié ces fleuves dans beaucoup de contrées par un système de canalisation très bien conçu et non moins bien exécuté; on a même suppléé à la continuité de leurs cours en creusant une foule de vastes réservoirs ou petits lacs, dans lesquels on fait couler successivement les eaux de ces rivières. D'où il arrive qu'au commencement de la saison des pluies une rivière, par exemple le *Vayyârou*, qui passe à Maduré et est alors grand comme le Rhône, emploie plus de quinze jours pour parcourir la distance de cinq ou six lieues dans son lit ordinaire.

C'est à ces sages prévoyances que plusieurs provinces, comme le Tanjaour, doivent l'avantage d'être un pays très fertile et un jardin perpétuel. Mais il y aurait encore beaucoup à faire dans la plupart des royaumes de l'Inde; et il n'est pas douteux qu'en exécutant les travaux qu'exigerait ce système de canalisation on ne puisse facilement tripler les revenus de ces vastes régions, et surtout prévenir les famines désastreuses qui les désolent si souvent.

Dans les pays trop élevés au dessus du niveau des rivières on est obligé de recueillir les eaux des pluies dans

de grands étangs, qui suffisent à l'irrigation des champs situés dans un petit rayon autour de ce réservoir commun. Dans d'autres contrées on creuse des puits d'une grande capacité, et l'arrosage se fait au moyen d'une longue bascule à laquelle le mouvement est imprimé par quatre ou cinq Indiens, qui, de bout sur la bascule à une élévation de dix et quinze pieds, courent du centre à l'extrémité et de l'extrémité au centre avec une vitesse et une dextérité vraiment étonnantes. Les campagnes privées de ces moyens d'irrigation ne sont pas pour cela tout à fait stériles. On profite de la saison des pluies pour labourer, c'est à dire pour égratigner un peu la terre avec une espèce de charrue et y semer quelques petites graines analogues à notre millet. Un ou deux mois après, la campagne est couverte d'une magnifique moisson qui porte quelquefois ses épis à quatre ou six pieds de hauteur ; un mois plus tard, c'est à dire deux ou trois mois après que la semence a été confiée à la terre, la récolte est achevée. Et ces champs resteront pendant huit mois semblables à un désert aride, brûlés, durcis et crevassés par les ardeurs du soleil, qui n'y laissent pas un brin de verdure. Les orages du mois de juin viennent parfois remettre en mouvement la végétation et inviter le laboureur à improviser une deuxième moisson.

Les terres qui sont arrosées régulièrement produisent sans relâche, et donnent trois ou quatre récoltes chaque année. Celles ou l'on cultive le riz ne peuvent en donner que deux, l'une d'un riz de huit mois, et l'autre d'un riz de trois mois. Le premier est beaucoup plus fin, plus substantiel et plus délicat que le second.

Quant à la nature des diverses productions de l'Indostan, elles sont nécessairement variées selon la différence

des climats. Dans les régions septentrionales, le climat, plus semblable à celui de l'Europe, donne à peu près les mêmes productions; mais les régions méridionales offrent une différence presque complète dans tout le règne végétal : la terre n'y produit ni froment, ni seigle, ni maïs, ni avoine, ni orge, etc.; le riz et une dizaine d'espèces de millets sont à peu près l'unique nourriture des habitants : les arbres ne portent presque aucun des fruits que nous possédons en Europe; ils en donnent d'autres, qui sont loin de compenser les nôtres pour le nombre, la variété et la saveur; les principaux sont : la gouyave, la mangue, l'anana, le fruit du palmier, le coco, la grenade, le citron, l'orange, le pamplemousse, fruit délicat de six à neuf pouces de diamètre, qui réunit agréablement les qualités de l'orange et du citron. Mais le fruit le plus commun et le plus sain est la banane, qui n'a pas moins de variétés que la poire en Europe.

Nous ne pouvons nous empêcher de mentionner ici un arbre très remarquable, non par ses petits fruits rouges qui ne servent qu'à nourrir les corbeaux, mais par sa forme et sa propriété singulières; c'est le figuier du Bengale. La description qu'en ont donnée certains voyageurs n'est pas très exacte. Le voyage du chevalier Thomas Motte, publié dans les mélanges asiatiques (Calcutta, 1786), dit que « les branches de cet arbre se marcottent en terre et produisent de nouveaux rejetons qui se marcottent à leur tour..... et les marcottes qui ressortent de terre sont plus grosses que les branches qui y descendent ». M. Dumont d'Urville, dans son *Voyage autour du monde,* semble avoir copié cette description, qui est loin de rendre la réalité. Voici la forme de cet arbre curieux telle que nous l'avons vue mille fois :

imaginez un chêne ou un platane de trente, cinquante et soixante pieds de haut, étendant horizontalement ses branches robustes à une très grande distance ; de chacune de ces branches (non pas de leur extrémité, mais de divers points de la branche plus ou moins éloignés du tronc) vous voyez descendre verticalement, de la hauteur de quinze, vingt et trente pieds, comme une petite corde flexible, flottant au gré du vent, ayant dans toutes ses parties une parfaite ressemblance avec une racine qui pousse dans l'intérieur de la terre, poussant elle-même dans l'air, et offrant par conséquent à son extrémité une substance très tendre. Cette racine aérienne, à force de pousser verticalement de haut en bas, rencontre enfin la terre qu'elle cherche ; aussitôt elle y pénètre, s'y fixe et y puise des sucs plus abondants, qu'elle transmet immédiatement à la partie qui se trouve dans l'air et à la branche qui l'a produite, pendant que celle-ci continue à lui prodiguer sa sève. Cette heureuse combinaison de la sève de l'arbre avec les sucs du sol, cette alliance mystérieuse de l'action du ciel avec celle de la terre, opèrent un effet merveilleux : on voit alors cette racine grossir avec une rapidité étonnante et devenir en peu d'années un deuxième tronc, qui souvent est plus gros que le premier. Comme la même chose a lieu pour les autres branches, il n'est pas rare de rencontrer de ces arbres soutenus par dix, quinze et vingt troncs, parmi lesquels il est difficile ou même impossible de reconnaître la souche primitive. Observez maintenant que toutes ces racines, flexibles et suspendues dans l'air, sont soumises à la direction intelligente de l'industrie humaine ou au caprice aveugle du hasard et des vents, et vous concevrez toutes les formes, tantôt ingénieuses et régulières, tantôt bizarres et fantastiques,

mais toujours gracieuses et pittoresques, que cet arbre peut offrir à l'œil étonné. Comme il se reproduit, pour ainsi dire, et se rajeunit toujours sans perdre son identité morale, on peut dire en quelque sorte qu'il se survit à lui-même et ne connaît pas de bornes à sa durée; pour la même raison il semble que la nature ose à peine lui assigner des limites dans l'espace; on en voit qui couvrent un terrain de six et neuf cents pieds de circonférence (1), et, par la disposition de leurs vingt, trente et quarante troncs de différentes formes et de différentes grandeurs, présentent un spectacle féerique de colonnades, d'arceaux gothiques, d'arabesques, de grottes enrichies de stalactites, etc.

Le génie des Indiens n'a pas manqué de trouver dans cet arbre extraordinaire le terme d'une comparaison aussi juste qu'elle est spirituelle : ils disent que l'enfant d'une bonne maison doit ressembler à la branche de ce figuier, et, à son exemple, après avoir reçu la vie et puisé ses premiers sucs nourriciers dans le sein de sa famille, travailler à se soutenir par lui-même et offrir à son père et à sa mère un soutien et un principe de force et de prospérité. Le missionnaire, élevant plus haut sa pensée, voit avec bonheur dans cet arbre majestueux une image frappante de la religion sainte qu'il annonce aux nations, de cet arbre évangélique qui, planté sur le Golgotha par le divin Rédempteur, étendit bientôt ses branches jusqu'aux extrémités du monde, et, sans perdre son unité, jeta ses racines, multiplia ses tiges et se naturalisa dans les divers pays.... Arbre divin et impérissable! la hache de la persécution ou la nature d'un

(1) Les voyageurs citent celui qui se trouve dans le Guzerate et embrasse deux mille pieds de circonférence.

sol ingrat a pu lui faire perdre successivement plusieurs de ses troncs en Judée, en Afrique, en Russie, en Allemagne, en Angleterre.... Mais il est resté plein de vie; il couvre la terre de son ombre bienfaisante; il gagne d'un côté ce qu'il perd de l'autre; il s'étend même sur les nations idolâtres, et laisse tomber vers elles ses racines encore flottantes, qui semblent inviter le sol à les accueillir.

Nous n'ajouterons qu'un mot sur les autres productions de l'Indostan. Il est spécialement célèbre par ses aromates et ses épices, par la pureté de son ivoire, par la belle eau des perles qui se pêchent sur ses côtes orientales, aussi bien que par les diamants et les autres pierres précieuses qu'il fournit au commerce. Nous verrons dans le chapitre suivant que la renommée n'a pas trop exagéré ces richesses naturelles de l'Inde; cependant les carrières fabuleuses de Golconde dont on parlait autrefois avec tant d'admiration ne se retrouvent plus aujourd'hui, soit qu'en effet ces carrières soient épuisées, soit plus probablement que ces pierres précieuses se rencontrassent non pas enfouies dans des mines particulières, mais disséminées sur toute la surface de cette contrée et dans le sable des rivières. — En revanche, l'Inde paraît posséder de nombreuses et très riches mines de cuivre, peu connues jusqu'à présent, parcequ'on n'a pas encore travaillé sérieusement à les exploiter. Des personnes très dignes de foi, qui ont fait plusieurs essais dans divers districts de la présidence de Madras, assurent avoir rencontré des filons d'une richesse étonnante et d'une telle pureté que le minerai leur rendait soixante pour cent d'un très beau cuivre.

CHAPITRE II.

HISTOIRE DE L'INDOSTAN.

La chronologie indienne, qui compte la vie des premiers habitants de la terre par des milliers d'années et calcule par millions d'années la durée des divers âges du monde, est trop extravagante pour mériter une sérieuse discussion. Nous trouvons cependant au milieu de ce chaos des éléments historiques qui peuvent nous donner quelque degré de certitude sur l'origine et l'antiquité du peuple indien.

Les Indiens reconnaissent quatre âges du monde, qu'ils appellent *yougams*.

Le premier, Créta-yougam (âge d'or), a duré	1,728,000 ans.
Le deuxième, Tétra-yougam	1,296,000
Le troisième, Tavapara-yougam	864,000
Le quatrième, Cali-yougam (âge de malheur), doit durer.	432,000

L'année courante (1847), est dans l'Inde la 4,948e de ce dernier âge.

ARTICLE PREMIER.

Origine et antiquité des Indiens.

Les trois premiers âges sont évidemment fabuleux; les Indiens eux-mêmes les regardent généralement comme tels. D'ailleurs cette prétention à une antiquité

prodigieuse leur est commune avec tous les anciens peuples, qui, oubliant les traditions de leurs ancêtres et n'ayant aucun moyen de fixer les époques, aimaient à se donner une origine qui se perdît dans la nuit des temps imaginaires. Telle fut la chimère favorite des Chinois, des Egyptiens, etc.

Au reste, d'après les Indiens eux-mêmes, le passage d'un yougam au suivant s'est toujours opéré par un bouleversement général de la nature qui a complétement renouvelé la face du monde; par conséquent les trois premiers yougams n'ont aucun rapport avec l'histoire des peuples existants dans le quatrième.

Le cataclysme qui a signalé le commencement de ce quatrième âge (cali-yougam) est exprimé par le mot *Djala-pralâyam*, qui signifie *déluge d'eau*. Selon les Indiens, il fit périr tous les hommes, excepté un saint personnage que quelques-uns appellent *Mânouvou*, et avec lui les sept grands pénitents si célèbres dans leurs livres sous le nom des sept *Richi* ou *Mouni*, qui sont regardés comme la souche des diverses familles de Brames.

A travers les fables de la mythologie indienne on reconnaît ici bien clairement les circonstances du déluge universel. Car, 1° le nom est identique, *Djala-pralâyam* ou *déluge d'eau*; 2° le mot *Mânouvou* est composé de *mû*, qui signifie grand et s'ajoute ordinairement aux noms des personnages célèbres, et de *nouvou*, qui pour les Indiens rend presque les mêmes sons que Noé; car afin d'éviter l'hiatus ils sont obligés d'interposer le *v* euphonique entre les deux voyelles *o* et *e*, ce qui fait *novè*. Ce personnage sauvé du déluge avec ses enfants, les grands pénitents, à la faveur d'un vaisseau et par l'intervention de la Divinité, s'accorde admirablement avec

le Noé de la Genèse (1). 3° L'époque elle-même coïncide assez exactement avec celle du déluge universel. En effet, si de 4948 nous retranchons 1847, la différence fixera l'époque du déluge à l'année 3,101e avant Jésus-Christ. La version des Septante la fixe à 3,258 ans; la différence est de 157 ans; elle paraîtra peu de chose, si l'on réfléchit que l'époque assignée par la Vulgate diffère de celle des Septante de plus de 900 ans. Tournemine et d'autres interprètes de l'Écriture sainte placent le déluge 3,234 ans avant Jésus-Christ; le texte samaritain le fixe à l'an 3,041, époque qui ne diffère que de soixante ans de celle qu'assigne la chronologie indienne.

Cette coïncidence du *Djala-pralâyam* des Indiens avec le déluge universel est un fait important. Il détruit

(1) Voici la description du *Djala-pralâyam* telle qu'elle se trouve au VIIIe livre du Bhagaonata : « Le démon Hayagriva ayant dérobé les védams confiés à la garde de Brama pendant que celui-ci était endormi, tous les hommes devinrent corrompus, à l'exception des sept Richi et de Sattiawrata, roi de Dravira. Un jour que ce prince faisait ses ablutions dans la rivière Gritamâla, Vichnou lui apparut sous la forme d'un petit poisson, et après avoir augmenté en stature dans divers fleuves, il fut placé par Sattiawrata dans la mer, d'où il adressa ces paroles à son adorateur : Dans sept jours un déluge détruira toutes les créatures; mais tu seras mis en sûreté dans un vaisseau miraculeux. Prends donc des herbes médicinales et des graines de toute espèce, et entre sans crainte dans l'arche avec les sept personnages recommandables par leur sainteté, vos femmes et des couples de tous les animaux. Tu verras alors Dieu face à face, et tu obtiendras des réponses à toutes les questions. Il disparut à ces mots, et au bout de sept jours l'Océan commença à submerger les côtes, et la terre fut inondée de pluies continuelles. Sattiawrata, méditant sur la divinité, aperçut un grand navire qui s'avançait sur les eaux. Il y entra, après s'être exactement conformé aux instructions de Vichnou, qui, sous la forme d'un énorme poisson, permit que le navire fût attaché, avec un grand serpent marin en guise de câble, à la corne démesurée qu'il portait sur la tête. Quand le déluge eut cessé, Vichnou tua le démon, recouvra les védams, instruisit Sattiawrata dans la science divine, et le nomma septième *ménou* en lui donnant le nom de Vaïvasaouata. »

d'un seul coup tous les arguments scientifiques et toutes les suppositions chimériques dont s'était armée une orgueilleuse philosophie, pour attribuer aux peuples de l'Inde une antiquité incompatible avec les livres de Moïse. En effet puisque le dernier cataclysme a renouvelé toute la face du monde, d'après les Indiens, et qu'eux-mêmes se disent les descendants des Richi, qui seuls survécurent à ce déluge, il serait absurde de faire remonter leur antiquité au-delà du déluge universel, qui se confond avec le cataclysme indien. Tout ce qu'on peut conclure des traditions et des monuments, c'est que leur histoire remonte jusqu'aux premiers descendants de Noé.

D'autres preuves se joignent aux précédentes pour attribuer aux Indiens une origine très voisine du déluge. 1° Tous les documents historiques rendent témoignage à cette haute antiquité. Lycurgue (plus de neuf cents ans avant Jésus-Christ) passa aux Indes pour y étudier la philosophie. Alexandre y trouva des peuples constitués en grands royaumes et présentant déjà la distinction des castes et plusieurs des usages qui s'y sont conservés jusque aujourd'hui. 2° Les monuments archéologiques, les temples *d'Elephanta*, non loin de Bombay et grand nombre d'autres édifices portent en même temps l'empreinte d'une antiquité très reculée et d'une nation puissante très avancée dans la civilisation et la culture des beaux-arts. 3° Le cycle de soixante années, qui est commun aux Indiens et aux Chinois, offre assez d'analogie avec ceux des anciens Hébreux, pour qu'on puisse les rapporter à une même origine, peut-être à la tradition des temps antédiluviens. 4° Les tables empiriques dont se servent les Indiens pour le calcul des éclipses et des phénomènes célestes, et qui sont construites sur des principes

dont la précision est remarquable, s'annoncent comme ayant commencé avec le cali-yougam. Cette prétention a été soumise à un examen rigoureux par d'anciens missionnaires de l'Inde très versés dans les sciences astronomiques. M. Bailly, profitant de leurs travaux, a comparé les tables indiennes avec nos tables les plus exactes; il a trouvé qu'en appliquant les premières aux phénomènes actuels on obtient des résultats sensiblement différents de ceux que nous donnent les nôtres, mais qu'en appliquant les unes et les autres aux phénomènes voisins de l'an 3101 avant l'ère chrétienne, on arrive à des résultats presque identiques. Ainsi le *lieu du soleil* assigné par les tables indiennes pour cette époque ne diffère que de 47′ de celui que donnent les tables de M. La Caille corrigées par M. Lagrange, tandis que les tables de Ptolémée conduisent à une erreur de dix degrés, et que les systèmes moins parfaits de la Grèce, de la Perse et de la Tartarie ne peuvent aucunement s'appliquer à des époques si reculées. La conclusion naturelle de ces résultats précieux est que les tables astronomiques des Indiens ont été fondées sur des observations recueillies pendant les premiers siècles qui suivirent le déluge. Il résulte aussi de cette étude approfondie que les auteurs de ces tables devaient posséder de grandes connaissances mathématiques, et que les lieux auxquels il les adaptèrent doivent être situés entre les tropiques, circonstance qui convient à Bénarez, regardé de temps immémorial comme le centre et le foyer des sciences de l'Inde.

Il est donc permis de supposer que les sept grands pénitents si vantés par les livres indiens sont les petits-fils de Noé (1), dont quelques-uns auraient pénétré

(1) M. Dubois (dans son ouvrage *sur les mœurs de l'Inde*) suppose que

dans l'Inde par le nord. Ils se seraient établis d'abord dans le voisinage du mont Caucase (qui serait la fameuse montagne sacrée des Indiens, appelée le grand *Mérou* ou le grand *Mantra*) ; et du Caucase ils seraient descendus peu à peu dans les parties méridionales de l'Indostan. Cette opinion est confirmée par la tradition générale des Indiens, qui ont toujours regardé les régions du nord comme leur berceau, et attribuent à ce qui leur vient de ces contrées un caractère spécial de noblesse et d'excellence. C'est pour cette raison sans doute que les Brames du nord se croient beaucoup supérieurs à ceux qui habitent les contrées méridionales, tels que sont les Brames de la côte de Malabare, convertis au christianisme par les anciens missionnaires et qui forment encore aujourd'hui des populations de plusieurs milliers de chrétiens.

ARTICLE II.

Coup d'œil historique sur l'Indostan jusqu'aux conquêtes des Européens.

Nous ne connaissons guère l'histoire de l'Inde en elle-même ; ce pays est surtout célèbre dans les annales des peuples par les fréquentes invasions des conquérants qu'attirait l'opulence de ses provinces et par les relations commerciales que créait la richesse de ses productions.

Le premier conquérant dont on raconte l'irruption dans l'Inde est le fameux Sésostris, qui, s'élançant de l'Egypte tandis que sa flotte côtoyait la mer Erythrée,

les Indiens descendent des enfants de Japhet. D'autres auteurs les font descendre de Sem, et d'autres de Cham ou de ces deux derniers en même temps ; mais tous s'accordent à faire remonter leur origine à une époque voisine du déluge.

conduisit son armée de terre jusqu'au-delà du Gange. Mais on ne sait rien de particulier sur cette expédition, qui paraît n'avoir eu d'autres suites que de désoler les pays qu'elle traversa comme un torrent.

Les Phéniciens avaient des relations plus utiles avec l'Inde. Ils transportaient les marchandises de ces riches contrées jusqu'à l'extrémité du golfe arabique ou de la mer Rouge. Les chameaux les portaient ensuite jusqu'à Rhinocolure, port de la Méditerranée le plus voisin du golfe arabique. Elles parvenaient bientôt à Tyr, magnifique et commode entrepôt, d'où elles étaient distribuées dans tout l'univers.

Darius, fils d'Hystaspe, fut le deuxième conquérant qui troubla le repos de l'Indostan. Il fit construire dans la partie supérieure de l'Indus une flotte qui, sous les ordres de Scyphax, suivit tout le cours navigable de ce fleuve jusqu'à l'Océan. Il entra lui-même dans le pays, soumit plusieurs provinces, et les tributs qu'il en retirait formaient presque le tiers de l'immense revenu de la monarchie des Perses.

Environ cent soixante ans après Darius, Alexandre poussa ses conquêtes jusque dans l'Inde. Il transporta d'abord le commerce que Tyr faisait avec cette contrée dans sa ville d'Alexandrie, qui depuis dix-huit siècles n'a cessé d'être l'entrepôt du commerce des Indes. C'était trop peu pour son ambition. Il s'avança dans l'Orient, passa l'Indus et envahit les provinces dont ce vaste fleuve était le rempart. C'est en vain que Porus essaya de l'arrêter sur les bords de l'Hydaspe, appelé depuis Betha ou Chelum; on connaît les revers de ce roi généreux. Son vainqueur marchait vers le Gange lorsque ses soldats épuisés de fatigue et couverts de blessures refusèrent de le suivre; l'Hyphasis, aujour-

d'hui Beyah dans le Pendjab, fut le terme de ses conquêtes. Au retour il descendit l'Indus jusqu'à l'Océan, et tandis que Néarque conduisait sa flotte le long du golfe Persique jusque dans l'Euphrate, il ramena lui-même ses troupes en Perse, après avoir recueilli sur le pays dans lequel il venait de porter la terreur de son nom des connaissances bien plus exactes que toutes celles qu'on avait eues jusqu'alors.

Après la mort d'Alexandre, Seleucus, un de ses généraux, se porta pour héritier de ses conquêtes dans l'Inde, et les étendit au-delà des bornes où s'était arrêté son prédécesseur. Il paraît qu'il conserva pendant son règne, qui fut de quarante-deux ans depuis la mort d'Alexandre, la possession des provinces que la force des armes lui avait soumises.

Vingt ans plus tard, le royaume de Bactriane, enlevé à la postérité de Seleucus, rentra sous la dénomination de ses princes naturels, qui portèrent leurs armes fort avant dans l'Inde. Comme celles qui l'avaient précédée, cette invasion fut passagère. Le royaume de Bactriane fut détruit environ cent vingt-six ans avant l'ère chrétienne par une horde de Barbares ; et l'Inde recouvra pour de longues années son ancienne indépendance. (1)

Du reste, les rois d'Egypte, en abandonnant les projets de conquêtes au-delà de l'Indus, ne renoncèrent pas aux relations commerciales avec les peuples de ces riches contrées. Pour favoriser ce commerce Ptolémée Philadelphe fit bâtir sur la côte occidentale du golfe Arabique une ville qu'il nomma Bérénice. Les marchandises de l'Inde y étaient déposées et transportées

(1) *Robertson*, p. 51.

par terre à Copte, qu'un canal joignait au Nil; là elles étaient embarquées de nouveau jusqu'au port d'Alexandrie, d'où elles parvenaient en Europe. (1)

Quand l'Egypte tomba au pouvoir des Romains ce commerce prit de nouveaux accroissements : Alexandrie eut d'abord une rivale; Palmyre devint le centre de nouvelles communications entre l'orient et l'occident; mais la conquête de Palmyre par Aurélien rendit à Alexandrie le monopole du commerce de l'Inde. Il fut encore facilité par l'attention qu'on eut de profiter des moussons. Les Romains, à cette époque où le luxe créait de continuels besoins dans l'empire, tiraient de ces contrées des épices, des aromates, des pierres précieuses, des perles; des étoffes de soie, etc.

Plus tard s'éleva la puissance des Musulmans, qui envahirent l'Egypte et fermèrent à l'Europe le port d'Alexandrie. L'appât du gain les porta cependant à lier des relations commerciales avec Amalfi, Venise, Marseille et autres villes maritimes.

Leur domination s'étendit rapidement vers l'Indostan. Osman troisième, successeur de Mahomet, envoya Maleb pour en faire la conquête. Après quinze années d'efforts et de combats, les Musulmans s'emparèrent du Caboul, puis du Moultan et de Lahore. (Vers l'an 664.)

L'an 1000 de notre ère, Mamoud, prince mahométan de Gasna (province de Candahar au nord-ouest de l'Inde) fit une irruption dans ce pays, y fonda un empire très étendu et la dynastie des *Gasnavides;* ces envahisseurs furent nommés *Patanes* par les Indiens et *Afgans* ou destructeurs par les Persans (2). C'est dans cette expé-

(1) *Robertson*, p. 54.

(2) *Ib.*, p. 136; Rennel, *Description de l'Inde*, 21, 42; Maltebrun, 4, 152.

dition que Mamoud détruisit le fameux temple de *Pattansomnah*, dans la province de Guzerade. Les Brames le conjuraient d'épargner au moins leur Dieu, et lui offraient pour sa rançon une somme de plusieurs millions. Emporté par son zèle, et peut-être devinant le motif des Brames, il déchargea un grand coup sur l'idole, la mit en pièces et y trouva renfermé un trésor de plus de cent millions en diamants, en rubis et en perles. Cette pagode était desservie par deux mille Brames, cinq cents bayadères, trois cents musiciens et trois cents barbiers chargés de raser les pélerins. Outre la grande idole aux flancs merveilleux, on comptait dans les sanctuaires plusieurs milliers de statuettes en or; les cinquante-six colonnes qui soutenaient le dôme étaient toutes garnies de pierres précieuses; la pagode possédait en outre les revenus de deux mille villages avec leurs terres.

A la fin du douzième siècle *Chah-Abeddin-Ghori* (ainsi nommé de la province de Ghor située au nord de Gasna entre le Korassan et la Bactriane) attaqua les Gasnavides, à la tête de ses Ghoriens, qui étaient eux-mêmes d'autres Afgans, mit fin à la dynastie des *Gasnavides*, et commença celle des *Ghorides*. La ville de Gazna ou Ghizni fut cependant conservée comme capitale du nouvel empire.

Vers l'an 1200 le célèbre Genghiskan, chef d'une tribu de Mogols, poussa ses immenses conquêtes jusque sur les confins de l'Indostan sans y pénétrer lui-même. Les Afgans, pressés par ses armées dans les régions septentrionales, se portèrent au midi et à l'est, jusqu'au Bengale, qu'ils envahirent en 1210.

Cependant les anciens maîtres du pays ne se laissèrent pas dépouiller sans combattre pour leur liberté. Les tribus guerrières disputèrent longtemps aux Mu-

sulmans la possession de leurs provinces et ne cédèrent que lentement. Vaincus, ils se retiraient dans les montagnes pour se préparer à de nouvelles attaques. Malgré la défaite de Péthoura, dernier empereur Indou de Delhi, les souverains du Décan conservèrent leur indépendance contre tous les efforts des Ghorides. En 1296 Elaoudin prit Déoughir, capitale du Décan, d'où il revint à Delhi, emportant six cents mans (1) d'or et d'argent, sept mans de perles et deux mans de diamants, de rubis, d'émeraudes et autres pierres précieuses. Il continua ses conquêtes les années suivantes par son général Malek-Naëb, qui, après avoir parcouru le Béder, le Béra, le Telengana, revint à Delhi en 1310 avec vingt mille chevaux, trois cent douze éléphants chargés d'or et d'argent et plusieurs coffres remplis de perles et de pierres précieuses.

Cependant ces brillantes expéditions furent plutôt des brigandages au profit de l'empereur de Delhi que des conquêtes véritables. Celui du Décan conserva ses états. L'an 1357 Houssain, esclave d'un brame, s'étant distingué par sa bravoure, fut adopté par ce prince, et lui succéda sur le trône du Décan. Il laissa la couronne à son fils, qui étendit sa domination sur toute la côte malabare à l'ouest, et jusqu'à la province d'Orissa vers l'est.

Un nouveau conquérant se préparait dans les régions du nord. *Timour* était né le 13 mai 1336 à Kech, près de Balak. Fils de l'émir Téragaï, de la branche cadette des descendants de Genghis, il osa usurper l'autorité suprême. Cependant il laissa le titre de roi aux princes de la branche aînée : c'est pourquoi il ne prit jamais le nom de *Timour-Kan*, mais celui de *Timour-Bek*, qui

(1) Le man est un poids de trente ou quarante livres.

signifie Timour le commandant; on lui donna aussi le nom de *Timour-Leng* ou Timour-le-Boiteux, d'où les Européens ont formé par corruption celui de *Tamerlan*. Laissant à son petit-fils *Pir-Mohamed-Géhanguir* la souveraineté des pays qui avaient formé l'empire de Genghis-Kan, il partit de Samarcande, sa capitale, fondit sur l'Indostan à la tête de ses Tartares ou Mogols, plus terrible que les inondations qui se précipitent du mont Caucase. Il marqua sa route par des cruautés inouïes; arrivé près de Delhi, il rencontra le sultan Mamoud, qui avec son visir eut le courage de lui résister. Avant d'engager la bataille il fit massacrer sous les yeux de l'ennemi cent mille prisonniers qu'il avait faits dans sa marche, remporta la victoire et s'empara de Delhi, qu'il livra au pillage et où il trouva des richesses immenses. De là il prit sa direction vers le nord-est, traversa le Gange et s'avança jusqu'au détroit de Kupèle; puis ayant repassé le Gange et franchi les plateaux inférieurs du Caucase, il pénétra dans les états de Cachemire, reçut la soumission du prince qui les gouvernait et rentra chargé de dépouilles à Samarcande. Après s'être reposé quelques mois dans sa capitale, il entreprit la grande expédition qui a rendu son nom si célèbre en Europe, et dans laquelle il conquit la Perse, la Syrie et l'Egypte, vainquit Bajazet et forma un empire qui s'étendait depuis Smyrne jusqu'au Gange. Son ambition s'y trouvait encore à l'étroit, et déjà il était reparti de Samarcande pour conquérir la Chine, quand la mort vint l'arrêter dans sa course et l'enfermer dans une tombe de six pieds.

Il établit en mourant son petit-fils Pir-Mohamed-Géhanguir héritier universel de ses états; mais ses volontés ne furent pas respectées. Géhanguir fut assassiné; le sultan

Kalil, autre petit-fils de Tamerlan, prit possession de Samarcande; le sultan Charok, le plus jeune des deux fils de Tamerlan, hérita d'une partie des conquêtes de l'Inde, qu'il conserva pendant près de quarante ans.

Timour s'était précipité comme un torrent, ne laissant sur son passage que des ruines. Chiser-Afgan, gouverneur de Lahore et du Moultan, que le conquérant avait confirmé dans sa dignité, profita des troubles qui suivirent la mort de Timour pour s'emparer de la principauté de Delhi, et fonda ainsi une deuxième dynastie des Ghorides, qui occupa le trône jusqu'en 1450. A cette époque un autre Afgan de la tribu de Lodi usurpa la couronne.

L'autorité se trouvant affaiblie par les divisions, l'empire se démembra, et chaque province voulut s'ériger en royaume indépendant. Baber, descendant du fils aîné de Tamerlan, saisit cette occasion pour s'assurer l'héritage de son aïeul. A la tête de douze mille hommes seulement, il attaqua l'armée de l'empereur Ibrahim-Lodi, composée de plus de cent mille hommes, la tailla en pièces à Panipet, vers l'an 1525, s'empara de Delhi et d'Agra et fonda l'*empire mogol.* Il eut pour successeur son fils Oumayoun, qui, ne pouvant résister aux efforts des Afgans, se vit obligé de s'enfuir en Perse avec son épouse. Celle-ci, dans sa fuite, tomba entre les mains de ses ennemis avec le jeune Ackbar, auquel elle venait de donner le jour. Oumayoun reparut bientôt sur la scène à la tête de nouvelles troupes, et, aidé d'un renfort de Persans, il eut le bonheur de sauver son épouse et son fils et de reconquérir l'empire. Ackbar, qui lui succéda, fut lui-même assailli par les Afgans et sur le point de perdre sa couronne; mais sa bravoure parvint à réduire tous ses ennemis; il étendit sa domination sur

toute la partie septentrionale de l'Indostan, porta l'empire mogol à son plus haut point de gloire et de vraie puissance, et fut lui-même proposé aux siècles futurs comme le modèle accompli d'un grand empereur.

Il conclut une alliance avec les Portugais, accueillit avec bonté et honora de sa protection les missionnaires jésuites qui lui furent envoyés de Goa, leur permit de bâtir une église et un presbytère dans sa capitale, se fit instruire des vérités de la religion catholique, et manifesta même quelque désir de l'embrasser; mais l'amour du plaisir et la crainte de perdre son trône l'emportèrent dans son cœur sur la grâce divine. Cependant il ne cessa de favoriser les missionnaires de la Compagnie de Jésus, qui occupèrent leur résidence de Delhi jusqu'en 1790. Ce prince était ami et protecteur des savants. C'est pour lui complaire que le célèbre Faizi se rendit à Bénarez, et parvint à s'introduire chez un Brame, qui, le croyant de sa caste, l'adopta et l'initia aux mystères de sa religion en lui enseignant la langue sanscrite. Pleinement instruit, Faizi revint à la cour de Delhi, et donna en langue persane la traduction des quatre Védams des Indiens.

Cet amour des sciences et des belles-lettres distingua presque tous les premiers empereurs mogols; quelques-uns d'entre eux les cultivèrent avec succès; Baber, au milieu des combats, écrivait lui-même son histoire; d'autres se livraient à la poésie; Chah-Djéan, petit-fils d'Akbar, mettait son plaisir et sa gloire dans les relations scientifiques et dans ces luttes d'esprit qui furent si chères aux princes orientaux, et dont nous retrouvons les traces en Grèce du temps d'Ésope (1). Ayant reçu du

(1) Le recueil des lettres du Maduré prouvera que cette ardeur pour les assauts d'esprit et les questions énigmatiques était générale dans l'Inde.

roi de Perse un envoyé chargé de lui porter un défi et de l'embarrasser par ses questions subtiles, il fit venir à Delhi Abdoulla-Kan, qui passait pour l'homme le plus savant de son empire. Celui-ci répondit parfaitement à toutes les questions que lui proposa le docte Persan, puis le confondit par celles qu'il lui fit à son tour, et le força de s'avouer vaincu. L'empereur, au comble de la joie, et plus fier de cette victoire qu'il ne l'eût été du gain d'une bataille ou de la conquête d'un royaume, fit peser Abdoulla-Kan, et lui donna son poids pesant en pierres précieuses, en or et en argent, en y joignant un revenu annuel de trois cent mille francs. Il fit un semblable présent au casi de Caboul et à Moulla-Mohamed-Djouampouri, auxquels il donna leur poids pesant d'or et d'argent, avec une pension considérable. Ces traits nous montrent les richesses et la magnificence du Mogol. Cet usage était du reste assez commun chez les princes indiens, soit dans les gratifications qu'ils faisaient, soit surtout dans les présents qu'ils offraient aux Pagodes dans certaines circonstances plus solennelles. Sir Thomas Roë, premier ambassadeur de la compagnie anglaise auprès du Grand-Mogol, en 1616, rapporte avoir vu l'empereur Djéanguir, fils d'Akbar et père de Chah-Djéan, se faire peser et donner aux Brames une offrande égale à son poids en or.

L'empire du Mogol était divisé en seize royaumes, dont les vice-rois s'appelaient *Souba* ou *Soubab*, et qui se subdivisaient en provinces, dont les gouverneurs portaient le nom de *Nabab*. L'empereur, ou le Grand-Mogol, était une idole environnée d'adorateurs, possédant une immense force morale, mais presque entièrement dénuée de force matérielle quand l'énergie de son caractère ne l'affranchissait pas des entraves qui embarrassaient son

action. Sans avoir aucune armée immédiatement placée sous ses ordres, il était servi ou tyrannisé par ses ministres et ses soubas, qui étaient obligés de lui fournir des armées dans les cas de nécessité. Mais ces soubas conservaient une autorité absolue sur leurs soldats aussi bien que sur leurs états, et ne dépendaient du Grand-Mogol que par la nomination qu'ils en avaient reçue et les tributs annuels qu'ils lui payaient. De la même manière les nababs étaient des espèces de rois absolus dans leurs provinces moyennant les tributs annuels qu'ils payaient aux soubas. Enfin, sous ces nababs se trouvaient une foule de rajahs ou petits princes, qui étaient autant de souverains absolus et de petits tyrans, sous la condition d'acheter auprès des nababs, par des tributs annuels, le droit illimité de vexer et de dépouiller leurs sujets. Cette forme d'administration répondait à la nature même du gouvernement, qui était, non pas un moyen de procurer le bonheur des peuples en conservant l'ordre et la justice, mais tout simplement un vaste système d'exploitation ou de spoliation.

Ajoutez aux graves inconvénients d'un tel gouvernement que tous les soubas et nababs étaient, non des princes héréditaires, mais des ministres établis et révoqués, d'après les caprices de l'empereur ou les intrigues de ses courtisans. La vue de ces changements trop fréquents inspira à un nouveau nabab une plaisanterie aussi courageuse qu'elle était mordante : en partant de Delhi pour aller prendre possession de la province qui lui était confiée, il se plaça sur son éléphant de manière à tourner le dos à la tête de sa monture. Interrogé pourquoi il prenait une position si peu convenable : « C'est, répondit-il, afin de voir arriver mon successeur. »

La puissance mogole, en envahissant tous les royau-

mes du nord, n'avait pas encore détruit l'empire du Décan ; cependant son voisinage l'avait déjà fortement ébranlé en diminuant la force morale et l'autorité de son gouvernement; peu à peu les provinces, brisant les liens qui les unissaient, se déclarèrent indépendantes, et le Décan était sur le point de tomber dans une entière dissolution, qui n'eût pas tardé à le livrer à la domination mogole, quand au commencement du seizième siècle une révolution recomposa de tous ces éléments les deux royaumes d'Ahmed-Mouggour et de Golconde. Akbar réussit à conquérir le premier; mais l'autre conserva longtemps encore son indépendance, ainsi que l'empire de Bisnagar. Celui-ci (auquel succéda plus tard le royaume de Visapour) s'appelait aussi Narzingue. D'après les lettres des missionnaires, le Bisnagar était depuis plusieurs siècles la grande puissance des provinces les plus méridionales de l'Inde, et avait sous sa dépendance plusieurs royaumes dont il recevait les tributs annuels. Jusqu'en 1650, ceux de Gingi, de Tanjaour et de Maduré étaient encore ses tributaires; celui de Maïssour, quoïque déjà exempté de ce tribut, reconnaissait encore le fait de son ancienne dépendance; mais les mêmes lettres nous montrent à cette époque (1650) le Grand-Bisnagar chassé de ses États du nord, et réduit à transporter sa cour dans la forteresse de Vélour, qui depuis lors devint sa capitale.

Djéanguir succéda, l'an 1605, à Akbar, son père, et eut lui-même pour successeur, en 1627, Chah-Djéan, son fils. Celui-ci vit deux de ses enfants se révolter contre lui et contre son fils aîné, auquel il destinait l'empire. Aurengsaëb, le plus jeune de tous, triompha par le crime, fit périr ses deux frères, hâta la mort de son père, et, sous le nom d'*Alemguir*, monta sur le trône

dont il avait ensanglanté les degrés. Dès qu'il vit sa puissance établie, il chercha les moyens de faire oublier l'usurpation et les crimes par lesquels il l'avait acquise. Non content de conserver dans son intégrité l'empire d'Akbar, il l'étendit vers le sud par la conquête des royaumes de Golconde et de Visapour, qui dès lors furent gouvernés par des soubas du grand-mogol.

C'est à peu près à cette époque (1630) qu'il faut rapporter l'origine d'une nouvelle puissance politique destinée à jouer un grand rôle dans l'histoire de l'Inde. Les diverses castes guerrières qui avaient si longtemps disputé leurs provinces aux premiers conquérants formèrent une confédération qui prit le nom de *Marattes*, du district *Mahrat* dans la province de Daulatabad. Sévagi fut le fondateur et le premier chef de cette nouvelle puissance. Il était assisté par un conseil de Brames, qui exercèrent dans la suite une grande influence; ses armées étaient composées de Brames, de Kchatrias, de Soudras, etc. Les Marattes occupèrent d'abord la chaîne des montagnes des Gates, qui s'étendent depuis Surate jusqu'au Canara; leur capitale était Rayry ou Ragégour. Ils se rendirent redoutables aux rois de Visapour, du Maïssour, de Golgonde et à Aurengsaëb lui-même, qu'ils mirent à deux doigts de sa perte; la mort de Sévagi suspendit leurs conquêtes. Sambagi, son fils et son successeur, fut pris et mis à mort par Aurengsaëb. Mais il fut remplacé par Sahogy ou Saghogy, qui augmenta encore la puissance des Marattes, et réduisit le grand-mogol à acheter la paix au prix d'une concession humiliante. Elle consistait à leur céder pour toujours le quart des tributs de tout le Décan. Les Marattes occupaient une série de forteresses le long de la route de Surate à Bourampour, et étaient établis à Aurengabad, où ils levaient

leurs contributions à côté des agents du Mogol. Ils transportèrent alors leur capitale à Sattara, ville située entre Poûna et Visapour.

Un des premiers théâtres des combats et des victoires des Marattes avait été le Carnate. Nous voyons par la correspondance de M. Dupleix avec Ragogi-Boussola, général des Marattes, que leur roi avait concédé aux Français le territoire de Pondichéry vers l'an 1640.

Un peu plus tard, vers 1650, la fausse politique du roi de Maduré leur livra la province de Gingi et du Tanjaour. Les trois Nayakers ou rajahs de Gingi, de Tanjaour et de Maduré s'étaient révoltés contre le Bisnagar, leur souverain naturel. Pressé vivement par ses armées, le roi de Maduré envoya une ambassade au souba de Golconde pour l'inviter à envahir les terres du Bisnagar. Celui-ci, rappelé vers le nord par cette diversion, attaqua les Turcs et les chassa de ses états avec de grandes pertes. Mais voyant que le souba se préparait à revenir avec une armée plus puissante, il s'empressa de faire la paix avec ses tributaires à condition qu'ils réuniraient toutes leurs forces contre l'ennemi commun. Pendant qu'ils perdaient le temps dans des négociations peu sincères, les Turcs s'établissaient dans le Carnate, et se disposaient à s'emparer de Gingi. Dans cette extrémité, le roi de Maduré envoya une seconde ambassade au roi des Marattes, en le priant de l'aider à combattre les troupes de Golconde que lui-même avait appelées. Les Marattes arrivèrent, et se rendirent maîtres de Gingi et de Tanjaour, qui furent irrévocablement perdus pour les Nayakers. Dans le même temps, le souba de Golconde anéantissait le royaume du Bisnagar, dont il fit la nababie d'Arcate.

En 1730 les Marattes envahirent les provinces de

Guzerate et de Malwah, et pénétrèrent jusqu'aux portes de Delhi, d'où ils ne se retirèrent qu'après avoir imposé au Mogol des conditions très onéreuses. En 1764 ils s'étaient emparés de Lahore et du Moultan, et menaçaient d'envahir tout l'Indostan, quand ils furent arrêtés par les Afgans, et surtout par ceux d'entre eux qui s'appelaient *Rohilas*, du nom d'un district *Roh*, situé sur les frontières du Caboul; Ali-Mahomed-Kan, Indou de naissance, mais adopté par un Afgan, était le fondateur de cette nouvelle tribu des Rohilas; au lieu de s'unir aux Marattes contre les usurpateurs, ils les combattirent avec acharnement et les taillèrent en pièces dans la terrible bataille de Panipet, où les historiens assurent que les Marattes laissèrent deux cent mille morts sur le champ de bataille. Cette défaite porta à la puissance de ces derniers un coup dont elle ne put jamais se relever.

En 1790, la confédération des Marattes était partagée entre deux grandes familles : celles des *Holkar* et des *Scindia*, autour desquelles se groupaient toutes les autres. Les ancêtres des Scindia étaient de la caste des Soudras, et devaient leur puissance à Ranogi-Scindia, domestique du Peschava Ballagi et de son fils Badagi-Row. Il sut si bien gagner les bonnes grâces de ses maîtres, qu'il fut promu à de hautes dignités et devint le chef d'un grand corps de Marattes. C'est ce Scindia qui prit à son service l'illustre M. de Boigne (1), pour exercer et commander ses troupes. Secondé par la bravoure et l'habileté de ce général, il remporta des victoires éclatantes, étendit ses conquêtes et consolida sa puissance dans le Malwah et l'Inde centrale. La famille des Hol-

(1) M. de Boigne est célèbre à Chambéry, sa patrie, par le noble usage qu'il a fait de son immense fortune.

kar était issue de la caste des bergers; Mullar-Row-Holkar lui donna naissance en 1728.

Les Peschwahs des bords du Tapty étaient brames; ceux de Nagpour, de Guzerate et de Malwa se disaient kchatrias, ce qui confirme ce que nous avons avancé, savoir que la nation des Marattes était une confédération des diverses castes des Indous, anciens habitants et maîtres de l'Indostan.

Depuis 1660 jusqu'à 1740 l'histoire du Carnate n'est qu'une suite d'horreurs, de carnage et de confusion. Aux guerres acharnées que les rois de Maïssour, de Tanjaour, de Gingi, de Maduré, du Marava et autres petits princes se livrèrent entre eux, se joignirent les invasions fréquentes des armées turques et marattes.

La domination mogole avait atteint sous Aurengsaëb son plus haut point de grandeur et de prospérité matérielle; elle comptait plus de soixante-quatre millions de sujets; Delhi, la capitale, contenait deux millions d'habitants, et les revenus annuels de l'empereur s'élevaient à plus de huit cents millions, sans y comprendre les sommes retenues dans chaque province pour les frais de l'administration et le luxe oriental des soubas. Mais à mesure que cet empire colossal étendait ses conquêtes, il s'affaiblissait dans son centre. Les vices de sa constitution, que le génie supérieur d'Akbar et d'Aurengsaëb avait su neutraliser, produisirent leurs effets funestes sous leurs successeurs. D'ailleurs ils furent presque tous des monstres par leur cruauté et leurs passions brutales; chacun d'eux ne monta sur le trône qu'après en avoir ensanglanté les degrés par la mort de son père ou de ses frères, et en fut précipité par le crime de ses enfants ou de ses ministres. C'est ainsi que la couronne du Mogol fut transmise jusqu'à Mohamed-Chah (1717), qui la déshonora par ses voluptés.

Vers le même temps se formait contre le Mogol le plus terrible fléau qui l'eût jamais frappé. Nadir-Kouli était né en 1688 à Karrah, village de la province de *Korrassan*, lieu d'exil des condamnés politiques de la Perse. Son père était marchand de laines et vivait du produit de deux cents moutons et de vingt chameaux. Le jeune Nadir se sentit poussé par son génie et son ambition vers une tout autre fortune. A force d'audace, de perfidie et de brigandage, il parvint à réunir autour de lui quelques centaines de cavaliers, puis s'offrit avec sa troupe à Thamas-Chah, roi de Perse, détrôné par Mamoud, prince patane ou afghan. Après avoir grossi sa petite armée de tous les braves que la fidélité et le patriotisme conduisaient auprès de Thamas, il attaqua les Afghans, remporta sur eux plusieurs victoires, les chassa du pays, rétablit le roi sur son trône et en reçut pour récompense le titre de Thamas-Kouli-Kan et toutes sortes d'honneurs et de richesses. Ces succès ne firent qu'exciter son insatiable ambition : souillant ses brillants exploits par la cruauté et la trahison, il relégua Thamas-Chah dans une forteresse, se fit proclamer roi de Perse et prit le nom de Nadir-Chah.

Instruit des factions et des intrigues qui divisaient la cour du Mogol, il résolut d'en profiter et de se faire un second Tamerlan. Il s'avança donc à la tête de quatre-vingt mille chevaux, s'empara de Candahar, dernier retranchement des Afghans, puis assiégea Caboul et conquit toutes ces provinces en 1739. L'empereur mogol Mohamed-Chah, averti de cette invasion, marcha contre lui à la tête d'une armée composée de quatre cent mille chevaux, de quatre cent mille mousquetaires, de trois cent mille soldats armés de lances, de flèches et de sagayes, de dix mille pièces de canon, de trente

mille chameaux et de deux mille éléphants armés pour la guerre. Nadir-Chah se garda bien d'attaquer un ennemi si supérieur en nombre; mais il eut l'art de s'emparer de quelques positions avantageuses, à la faveur desquelles il bloqua son adversaire, et lui coupa les communications et les vivres. Ses cavaliers, dont le costume sauvage et l'air farouche confirmaient tout ce que la renommée avait publié de leur bravoure, répandaient partout la terreur; les détachements de l'armée mogole qui étaient envoyés pour faire des vivres ne pouvaient tenir un instant devant quelques centaines de Persans, en qui leur imagination voyait des fantômes; en quelques jours Nadir-Chah tua plus de cinquante mille hommes à l'armée ennemie, livrée à toutes les horreurs de la famine. La frayeur s'empara de l'empereur et de la plupart de ses généraux; et jamais ils n'osèrent en venir à une action décisive, qui seule eût pu les sauver. A toutes ces causes se joignit la trahison de Nizam-al-Moulouk, généralissime du Mogol. Pour venger ses injures personnelles, et se défaire de ses rivaux, il secondait Nadir-Chah, et n'entreprenait que des actions partielles, dont il avait soin de le prévenir. La famine mit le désordre dans l'armée mogole; trois cent mille hommes quittèrent leurs rangs et cherchèrent leur salut dans la fuite. Enfin l'empereur lui-même se rendit à la discrétion de Nadir-Chah, qu'il aurait pu facilement écraser par la force de ses armes s'il avait eu un peu de courage. Vainqueur presque sans combattre, et conduisant à sa suite le grand-mogol devenu son prisonnier, Nadir-Chah fit son entrée triomphante dans Delhi, capitale de l'empire, où il massacra plus de cent mille habitants paisibles et désarmés. Il rendit la couronne à Mohamed-Chah, en exigeant la cession de toutes les provinces situées à l'ouest

de l'Indus, et recommandant à l'empereur de donner sa confiance au traître Nizam-Al-Moulouk, plus connu sous le nom d'Azéfia. Après avoir imposé la loi du vainqueur, il reprit la route de la Perse, emportant avec lui un butin qu'on évalue à plus de trois milliards de francs. On y remarquait : 1° dix trônes en or massif, estimés chacun plus de six millions ; 2° la balustrade d'or qui entourait le lit de l'empereur et était d'un prix inestimable : une vigne serpentait autour de cette balustrade, les raisins blancs étaient des diamants, et les rouges des rubis ; les émeraudes, les topazes et autres pierres précieuses formaient les grappes et le feuillage ; 3° le fameux trône des deux paons. Il avait été fait par Chah-Djéan, qui voulut réunir les pierreries recueillies et entassées par ses prédécesseurs. Le trône était placé sur une estrade carrée, de marbre blanc incrusté d'or. Il était de forme octogone, et avait six pieds de largeur et onze pieds de hauteur. On y montait par un escalier de quatre marches, en or massif, garni de diamants, de rubis et d'émeraudes. Les huit colonnes qui formaient l'octogone étaient pareillement d'or massif et ornées des mêmes pierres précieuses ; elles avaient environ huit pieds entre la base et le chapiteau. Le ciel du trône était d'or massif, étincelant de toutes sortes de pierreries les plus précieuses, et garni tout autour de franges de perles. Au dessus du ciel étaient perchés les deux paons, dont la richesse effaçait tout le reste. C'était un composé d'or et de pierres précieuses disposées de manière à imiter la forme et les couleurs d'un paon déployant sa queue en éventail.

Nadir-Chah choisit quelques-unes des plus belles perles, et s'en forma un cordon qu'il portait en bandoulière de droite à gauche : de gros saphirs, des émeraudes

et des rubis du plus haut prix lui servirent à orner son turban et son uniforme. (1)

Il ne sut pas jouir de tant de trésors, qu'il entassa dans la forteresse de Kalat. Au lieu de faire oublier le crime de son usurpation, il s'aliéna tous les cœurs par sa tyrannie, son avarice et sa cruauté. Quelques traits suffiront pour faire connaître ce conquérant sauvage, qu'on a mal à propos comparé au grand Alexandre. Dans une expédition contre les montagnards de Chakila, il courut un extrême danger en passant un défilé sous le feu des ennemis ; de toutes parts les balles sifflaient autour de sa tête ; à cette vue un de ses officiers accourut et marcha devant lui pour lui faire un bouclier de son propre corps ; Nadir-Chah le laissa faire et profita de cet héroïque dévouement ; mais quand le danger fut passé, il fit venir dans sa tente le brave officier, et lui demanda fièrement pourquoi il s'était ainsi placé devant lui : Pour vous sauver la vie aux dépens de la mienne, répondit le sujet dévoué. Eh quoi, reprit le prince, me prends-tu donc pour un homme sans cœur ?... Qu'on l'étrangle. Et la sentence fut à l'instant exécutée. Son fils Reza-

(1) Un marchand arménien qui possédait quelques-unes de ces perles enlevées à Nadir-Chah par ses assassins en offrit une à Catherine II, impératrice de Russie, pour le prix de quatre cent mille francs ; la princesse répondit en riant : Cet œuf est trop cher pour moi. L'Arménien, joignant à cette première perle une seconde de la même grandeur, proposait de les faire monter en boucles d'oreilles, l'impératrice répondit de nouveau : Mes oreilles ne sont pas assez fortes pour supporter un pareil poids. M. Le Clerc, qui raconte ce fait dans son *Histoire de la Russie moderne*, atteste avoir vu cette perle de la grosseur d'un œuf de pigeon. On peut citer à cette occasion la perle dont Jules César fit présent à Servilie, mère de Brutus, et qui lui avait coûté un million deux cent onze mille trois cent vingt-cinq francs, et les deux perles qui ornaient les oreilles de la fameuse Cléopatre et qui avaient coûté plus de quatre millions de francs. (V. Pline, *Histoire naturelle*, liv. IV, c. 35.)

Couli-Mirza, ayant appris qu'il le soupçonnait de trahison, était venu aussitôt se livrer entre les mains de son père, pour lui prouver son innocence. Le père, sans daigner l'entendre, lui fit crever les yeux. Les grands du royaume, témoins de cet acte barbare, restèrent stupéfaits d'étonnement et d'horreur; quelques instants après, le tyran leur fit un crime de ne s'être pas offerts au supplice à la place de son fils, et pour les en punir, il fit étrangler en sa présence cinquante d'entre eux.

Le fameux Chah-Abbas, l'un de ses prédécesseurs, grand amateur de la chasse, avait fait élever en trophée des pyramides formées des têtes d'animaux qu'il avait tués : Nadir-Chah voulut à son tour dresser un monument pareil, et ordonna d'élever dans la ville de Kerman une pyramide qui eût trente pieds de hauteur et fût tout entière construite avec les têtes des hommes qu'il massacrait!

Tous ces faits sont extraits de la relation du frère Bazin, de la Compagnie de Jésus, médecin de confiance de Nadir-Chah, qu'il accompagna en cette qualité pendant six ans. Selon son ordinaire, il couchait dans la tente voisine de celle du roi quand celui-ci fut assassiné dans son lit en 1747 par les officiers de sa garde. Ils étaient les instruments d'une conspiration tramée par tous les grands du royaume, pour délivrer le pays d'un tyran que son avarice et sa barbarie rendaient insupportable. (*Lett. Edif.*, t. IV.)

Revenons à l'histoire du Mogol. Ebranlé jusque dans ses fondements par l'invasion de Nadir-Chah, l'empire était plus que jamais livré aux désordres et aux intrigues des omrahs et des généraux. Nizam-al-Moulouk opposait à ses ennemis la puissance que lui donnaient son

génie et sa position. Plusieurs circonstances ont fait soupçonner qu'alors ce traître, comblé d'honneurs et de bienfaits par Mohamed-Chah, qui lui avait même donné sa nièce en mariage, voulut réaliser le projet de s'emparer du trône. Il commença par en exercer arbitrairement l'autorité, et relégua l'empereur au fond de son sérail; il ne s'agissait plus que de se débarrasser du fils unique de ce prince, héritier légitime de la couronne. Les événements que nous allons raconter montreront qu'on n'avait pas perdu de vue ce point essentiel et serviront à confirmer de plus en plus le grave soupçon qui pèse sur Azéfia. (1)

Quelques années après le départ de Nadir-Chah, les Patanes Rohilas, commandés par Ali-Mahomed-Kan, attaquèrent le Mogol avec une armée de quatre-vingt mille chevaux et de cent quatre-vingt-dix mille fantassins. Azéfia a été soupçonné de les avoir invités sous main à déclarer cette guerre pour se ménager l'occasion de réaliser ses projets. A la vue de ce nouveau danger, Mohamed-Chah, selon la coutume et les lois de l'empire, convoqua ses ministres et ses généraux, et,

(1) Les historiens donnent sur ces événements des récits contradictoires. D'après celui du P. Saignes, Missionnaire de la Compagnie (*Lettres édif.*, t. XIV), Azéfia joue le rôle le plus honorable; c'est le seul homme grand et généreux de la cour du Mogol; il a fui cette cour parceque sa vertu et son noble caractère n'ont pu en supporter les intrigues et la corruption; rappelé pour combattre Nadir-Chah, lui seul a montré du courage, et l'empereur n'a été vaincu que parcequ'il a refusé de suivre ses conseils. Mais il faut observer que le P. Saignes écrivait en 1740, du vivant d'Azéfia et pendant que celui-ci remplissait l'Inde entière de son nom. D'autres Missionnaires, qui écrivirent plus tard, après la mort de ce général, et quand les événements ultérieurs avaient pu mieux éclairer l'opinion, attribuent à sa trahison les malheurs de Mohamed-Chah; et leur témoignage est confirmé par M. le colonel Gentil, qui avait appris les détails de cette trahison par des témoins occulaires. (*Mémoires sur l'Indostan.*)

assis sur son trône, il offrit le *bétel* à celui d'entre eux qui se sentirait le courage de marcher contre l'ennemi. (1)

Azéfia n'avait eu garde de se rendre à l'appel ; il avait prétexté les nécessités de ses états pour y rester avec toutes ses troupes. Tous les autres ministres et généraux refusèrent l'honneur qui leur était offert, ce qui prouvait assez clairement une conspiration. A cette vue, le jeune prince, qui était présent, ne put contenir son émotion ; il s'élança aux pieds de son père, et lui demanda le bétel. L'empereur, attendri jusqu'aux larmes, refusa longtemps d'y consentir ; il ne pouvait permettre que son fils, unique espérance du trône, s'exposât, encore si jeune, à une entreprise si périlleuse, tandis qu'il avait tant de braves généraux expérimentés. Ceux-ci s'obstinèrent dans leur refus, et ne rougirent pas d'appuyer la demande du jeune prince. L'empereur, pénétré de douleur, accorda le bétel à son fils, et ordonna aux ministres de lui fournir une armée de trois cent mille hommes. Ils obéirent ; mais ils eurent soin de lui donner pour aides-de-camp et officiers-généraux quelques traîtres qui se chargèrent de l'assassiner dans la chaleur de la première rencontre avec l'ennemi. Il marcha à la tête de cette armée contre les Patanes ; déjà il les avait atteints, et se préparait à les attaquer quand il découvrit le complot

(1) Le *bétel* est une feuille aromatique que tous les Indiens mâchent avec délices, en y joignant l'arèque et couvrant la feuille d'une couche de chaux. Ils ne concluent aucun contrat, ne traitent aucune affaire importante sans distribuer le bétel ; dans cette distribution ils observent très scrupuleusement les grades de noblesse et de dignité. Dans le cas dont il s'agit ici, l'usage voulait que celui qui acceptait le commandement de l'armée, ou qui en était directement chargé par l'empereur, vînt recevoir de sa main le bétel avant tous les autres, ce qui était un honneur au dessus de toute expression.

tramé par ses officiers contre sa personne. A l'instant même il fit arrêter et mettre à mort tous les complices, livra la bataille et tailla en pièces l'armée ennemie.

Cependant les vingt-deux omrahs ou ministres, qui ne doutaient pas du succès de la conspiration, ayant calculé les jours, sans avoir même la patience d'attendre les nouvelles de l'armée, assassinèrent l'empereur, jetèrent son corps par les fenêtres du palais, et publièrent qu'il s'était lui-même précipité en apprenant la mort de son fils, tué sur le champ de bataille.

Le jeune vainqueur revenait triomphant vers Delhi quand il apprit cette affligeante nouvelle. Il comprit aussitôt toute la portée du complot et l'étendue du danger auquel il allait être exposé. La guerre étant terminée, toutes les troupes rentraient sous le pouvoir des grands et des gouverneurs de l'empire, auteurs de la conspiration, et lui se voyait seul et sans défense. L'extrême nécessité, aussi bien que son génie naturel, lui suggéra un expédient; il prit le parti de dissimuler; il parut désolé à l'excès de la mort de son père, feignit de croire le récit qu'on en faisait, déchira ses vêtements et prit l'habit de faquir, en déclarant hautement qu'il était dégoûté du monde et ne voulait plus entendre parler du gouvernement de l'empire; il alla même jusqu'à contrefaire le fou. Les traîtres, informés de ce qui se passait, accoururent à sa rencontre et le proclamèrent leur empereur. Mais le prince rejeta leur offre : « Non, leur dit-il d'un air affligé, non, je ne monterai pas sur le trône; un d'entre vous sera empereur; j'abdiquerai ma couronne en sa faveur en présence de tout le peuple; c'est là ma dernière résolution. Je me rendrai aujourd'hui au palais pour prendre congé de ma mère : que chacun de vous se retire chez lui; celui que j'enverrai chercher cette

nuit, et à qui je remetterai le sceau de l'empire (1), régnera à ma place et portera mon nom ; je souhaite qu'il gouverne en paix : du reste le monde a fini pour moi. »

Ce discours intrigua tous les ministres, et sema parmi eux la division et une défiance mutuelle ; chacun d'eux en particulier osa se flatter d'un choix qui allait faire un empereur : ils se retirèrent donc tous chez eux, sans avoir pris aucune nouvelle résolution.

Aussitôt que le prince fut entré au palais, il fit préparer vingt-deux chambres pour l'exécution du dessein qu'il méditait. Il posta dans chacune deux hommes dévoués avec un lacet de rotin très délié ; ils étaient chargés de le passer au cou du personnage qui entrerait dans l'appartement. Il se plaça lui-même dans la première des chambres en face de la porte, et vit bientôt arriver le principal des ministres, qu'il avait fait appeler le premier. Celui-ci, apercevant le prince et croyant déjà porter la couronne, se baissa profondément pour entrer dans cet appartement ; mais au même instant le lacet lui saisit la tête et le suspendit au plafond. De là le prince passa successivement dans les autres chambres et fit le même accueil à tous les autres ministres.

Le lendemain, ayant assemblé le peuple, il publia la trahison tramée contre son père et contre lui-même, fit exposer les cadavres des vingt-deux ministres, ordonna de trancher la tête à quelques généraux et officiers qui avaient trempé dans la conjuration, et condamna les moins coupables à une prison perpétuelle ; puis il se

(1) Toute l'autorité et pour ainsi dire tous les droits du grand-mogol résidaient dans ce sceau. C'était l'instrument magique de la puissance impériale ; quiconque l'avait en sa possession était par là même empereur ; tous ses ordres, confirmés par ce sceau vénéré, étaient des oracles que les peuples recevaient toujours avec une aveugle soumission.

montra sur son trône dans tout l'appareil de sa majesté, fut salué empereur par tous ses sujets, et prit le nom d'Ahmet-Chah. (1)

Après avoir assuré son autorité dans Delhi, il ne lui restait plus qu'à punir le chef des conjurés et l'auteur de tous les maux de l'empire, Nisam-Al-Moulouk. Il lui intima l'ordre de se rendre à la cour; Nisam, n'ignorant pas le sort qui l'attendait, s'excusa longtemps; mais les ordres devinrent si formels qu'il ne put refuser d'obéir. Ce vieux général, âgé, dit-on, de près de cent ans, aussi détestable par sa perfidie qu'il était distingué par sa bravoure et ses talents incomparables, se mit en route, et mourut du chagrin de voir ses trames découvertes, ou du poison qu'il avala pour se soustraire à une mort ignominieuse.

Avant de mourir il nomma son héritier Mouzaferzingue, son petit-fils, à l'exclusion de Nazerzingue, son fils; il voulait punir celui-ci, qui s'était révolté contre lui et l'avait forcé à lui livrer une bataille, dans laquelle il l'avait fait prisonnier (2). Mais Nazerzingue s'empara du gouvernement et des trésors de son père, et sans attendre l'agrément et les dispositions de l'empereur, il se rendit maître de toutes les provinces de la soubabie de Golconde et d'Aurengabad, disposa de toutes les places et nomma ses affidés à tous les emplois militaires.

(1) Ce récit de la victoire remportée sur les Patanes et de la conspiration contre l'empereur et son fils est tiré des lettres des missionnaires, et paraît confirmé par M. Dumont-d'Urville, qui, sans entrer dans les détails, dit : « Ahmed-Chah attaqua les Patanes, les tailla en pièces, les rejeta hors de l'empire, et vengea, après cette glorieuse campagne, le meurtre de son père, que les émirs avaient assassiné. » Nous avons cru pouvoir suivre cette version, quoique d'autres auteurs présentent l'histoire différemment.

(2) Depuis cette révolte Azéfia conduisait toujours avec lui Nazerzingue chargé de chaînes.

Ahmet-Chah, instruit de la mort de Nizam et de la révolte de Nazerzingue, résolut de punir la témérité du rebelle, et de rendre justice à l'héritier légitime. Il fit venir à sa cour Mouzaferzingue, qui était son parent, le déclara généralissime de ses armées et souba de Golconde et d'Aurengabad, avec toutes leurs dépendances : puis, l'ayant comblé d'honneurs, il lui ordonna en 1749 de marcher contre l'usurpateur et de conquérir ses propres états et le titre de Nizam-al-Moulouk. Nous assisterons plus tard à la lutte qui eut lieu entre les deux rivaux.

Pendant que ces grands événements se passaient dans le nord, et avant que leur contre coup se fût communiqué aux royaumes du midi, ceux-ci étaient désolés par d'autres guerres non moins désastreuses. L'an 1734, Daoust-Alikan, nabab d'Arcate, voulant former une principauté pour son fils aîné Sabder-Alikan, attaqua les Nayakers de Tanjaour et de Maduré. Ils lui donnaient un juste motif de guerre en différant de payer le tribut annuel auquel ils s'étaient engagés. Les deux princes Sabder-Alikan et Sandasaëb, à la tête d'une forte armée, prirent Tanjaour, qui fut confié à Barasaëb, frère de Sandasaëb ; de là ils descendirent vers le midi, s'emparèrent du royaume de Travancore, et remontant la côte occidentale ils continuèrent leurs conquêtes et leurs ravages. Les princes idolâtres implorèrent le secours des Marattes, dont le roi mit aussitôt sur pied une armée de soixante mille chevaux et de cent cinquante mille fantassins, qu'il envoya sous la conduite du célèbre général Ragogi-Boussola, vers l'année 1739. Il lui ordonna de porter le théâtre de la guerre dans le Carnate, dont Arcate était la capitale. On croit qu'il était en même temps invité sous main à cette expédition par Nizam-al-Moulouk, qui voulait perdre Daoust-Alikan. Celui-ci,

averti des desseins des Marattes, envoya ordre à son fils de revenir en toute hâte avec son armée. En attendant, il alla lui-même occuper les défilés des Gates, par lesquels l'ennemi était obligé de passer. Il confia le moins important de ces défilés à un de ses généraux, qui était un prince idolâtre, et se chargea de défendre les autres en personne. Ragogi-Boussola, ne pouvant forcer le passage, travailla par ses émissaires à corrompre le général païen, lui fit de riches présents, promit de briser le joug des Mahométans, et de rétablir sur leurs trônes les anciens rois du pays dont il se proclamait l'allié et le vengeur. Le général, gagné par de si belles espérances, laissa pénétrer les Marattes, qui défilèrent dans les plaines du Carnate et s'avancèrent contre Daoust-Alikan. Celui-ci crut longtemps que c'était l'armée de son fils Sabder-Alikan, qui, d'après ses ordres, accourait à son secours ; il ne fut tiré de son erreur que par les premières décharges qui engagèrent la bataille. Elle fut acharnée de part et d'autre ; le carnage fut horrible ; enfin la mort de Daoust-Alikan, précipité de son éléphant, assura la victoire à Ragogi-Boussola ; presque tous les généraux et officiers du nabab furent trouvés morts à ses côtés. Cette bataille se donna le 20 mai 1740, à quatre lieues ouest de Pondichéry. Les vaincus se réfugièrent sous les murs de cette ville, dont le gouverneur, M. Dumas, se crut obligé d'accorder un asile à la famille du nabab. Les femmes, les filles et les enfants de Daoust-Alikan, de Sabder-Alihan et de Sandasaëb furent reçus sous la protection du pavillon français avec tous les honneurs dus à leur rang. Leur convoi était composé de vingt palanquins, escortés de quinze cents cavaliers, de quatre-vingts éléphants, de trois cents chameaux, de deux cents voitures et de deux mille bêtes

de somme, qui portaient tous les trésors du nabab. Les autres familles de distinction furent pareillement admises dans la ville; la foule et les soldats furent obligés de camper hors de son enceinte.

Le surlendemain de cette journée fatale, Sabder-Alikan arriva sur les lieux avec quatre cents chevaux, et ayant appris la mort de son père et la défaite de son armée, il se réfugia dans la forteresse de Vélour, et là il conclut la paix avec les Marattes, à condition de leur payer cent *lacs* de roupies (1) c'est à dire environ vingt-cinq millions de francs, et de rendre aux princes idolâtres les royaumes du Sud.

Mais comme Sandasaëb, qui s'était rendu maître de Trichinapaly, refusait de livrer cette citadelle importante, les Marattes allèrent l'attaquer; son frère Barasaëb accourut à son secours et mourut en héros sans pouvoir pénétrer dans la forteresse; lui-même ne put résister par sa valeur au nombre des assiégeants; la forteresse fut prise d'assaut, et Sandasaëb tomba entre les mains des Marattes, qui le conduisirent à Satara, leur capitale.

Ragogi-Boussola voulut attaquer Pondichéry et punir les Français de l'asile accordé aux princes vaincus; mais la fermeté de M. Dumas et de son successeur, M. Dupleix, l'obligea de renoncer à ce projet. Sabder-Alikan ne jouit pas longtemps de sa nouvelle dignité; il mourut victime d'une trahison domestique, et laissa la soubabie d'Arnate dans une grande confusion.

Instruit de l'état des affaires, Nisam-Al-Moulouk jugea qu'il était temps de mettre fin à tant de désordres et aux conquêtes des Marattes, que sa noire politique avait attirés dans ces contrées; il fit menacer leur roi

(1) *Lac* signifie 100,000. — La roupie vaut 2 fr. 50 c.

d'une invasion sur ses propres terres pendant que lui-même entrait dans le Carnate à la tête d'une armée où les richesses, le luxe et la magnificence le disputaient au nombre prodigieux et à la bravoure de ses soldats. Il reprit Trichinapaly sur les Marattes, dont il purgea tout le pays, rétablit partout la paix, et repartit pour le nord vers 1744.

Revenons maintenant à la lutte entre Mouzaferzingue et Nazerzingue. Le premier arrivait de Delhi, l'an 1749, envoyé comme nous l'avons vu, par le grand-mogol pour prendre possession de son vaste gouvernement, mais sans soldats, sans argent, sans autres ressources que celles de la confiance publique fondée sur ses droits et sur le choix de l'empereur. Il fut salué sur sa route par Sandasaëb, auquel les Marattes avaient rendu la liberté à la prière de M. Dupleix. Il le reconnut comme nabab d'Arcate, et le fit confirmer dans cette dignité par Ahmet-Chah. Les deux princes, ayant levé une armée, se présentèrent à Pondichéry et demandèrent l'appui de la nation française, dont ils avaient déjà expérimenté la générosité et le courage. Le gouverneur leur accorda un détachement de soldats français et de cypayes, sous la conduite du marquis de Bussy et de M. de Latouche. De son côté Nazerzingue, aidé de quelques troupes anglaises, vint, à la tête d'une armée bien supérieure, attaquer Mouzaferzingue, son neveu et son rival. Ce jeune prince, âgé de vingt ans, apprenant cette nouvelle, fut saisi d'une terreur panique, et abandonna le siége de Tanjaour et de Trichinapaly, sans savoir à quel parti se décider. Il ne put se résoudre à suivre les conseils des officiers français, dont sa pusillanimité enchaînait la bravoure ; il entra en négociations avec son oncle, qui par une horrible trahison le fit pri-

sonnier et le chargea de chaînes. L'armée française, se voyant ainsi abandonnée par ceux qu'elle était venue secourir, mais par là même libre de suivre sans contrainte l'impulsion du génie et du courage, entreprit et exécuta une des plus brillantes campagnes dont les fastes militaires se glorifient. Cette armée, composée de huit cents Français et de quatre mille cypayes, munie de vingt pièces de canon, attaquait une armée de quatre-vingt-cinq mille homme, soutenue par sept cents éléphants armés et trois cent soixante pièces de canon. Mais, suppléant à tout par des prodiges de valeur, elle emporta d'assaut la forteresse de Gingi, jusqu'alors regardée comme inexpugnable, assaillit l'armée ennemie et termina la guerre par une bataille où Nazerzingue fut tué, Mouzaferzingue délivré et proclamé souba de Golconde et d'Aurengabad, et Sandasaëb rétabli dans son gouvernement de Trichinapaly et de tout le Carnate. Le succès si prompt et si prodigieux de cette expédition est dû à l'habileté et au génie de M. Dupleix autant qu'à la bravoure des soldats français : quoique absent, M. Dupleix était l'âme de tout; ses émissaires avaient réussi à gagner en faveur de Mouzaferzingue une partie des officiers de Nazerzingue. Ceux-ci contribuèrent au gain de la bataille, et sauvèrent Mouzaferzingue au moment où son oncle, se voyant vaincu, ordonnait de l'égorger.

Tels sont les principaux événements politiques qui s'accomplirent dans l'Inde jusqu'en 1751, entre les princes indiens idolâtres ou mahométans; il nous reste à dire un mot des divers établissements qu'y formèrent successivement les nations européennes que nous venons de voir prendre part aux querelles des princes indigènes, pour les faire tourner au profit de leur propre ambition.

ARTICLE III.

Conquêtes des nations européennes dans l'Indostan.

Depuis l'époque la plus reculée jusqu'à la fin du quinzième siècle de notre ère, l'Indostan n'était guère connu à l'Europe que par ses aromates, ses épices, ses soies, ses perles et ses diamants ; méprisant toutes nos industries, les Indiens ne recevaient que notre or et notre argent en échange des riches productions qu'ils nous envoyaient ; le commerce de l'Europe avec l'Inde n'était pour ainsi dire qu'une contribution que celle-ci levait incessamment sur le luxe de celle-là. On devait s'attendre que, poussés par la cupidité, les Européens, franchissant les abîmes qui les séparaient de ces contrées opulentes, s'y porteraient à l'envi non plus seulement pour y chercher leurs produits précieux par un échange légitime, mais pour les dépouiller par la violence de cette prodigieuse quantité d'or et d'argent que le commerce de deux mille ans y avait accumulée comme dans un gouffre sans fond.

Ce furent les Portugais qui se lancèrent les premiers dans ces entreprises audacieuses. Dès l'an 1497, Vasco de Gama, ayant doublé le cap de Bonne-Espérance, était arrivé à Calicut, sur la côte Malabare; en 1502 il avait tenté une expédition plus importante et était revenu à Lisbonne chargé de richesses incalculables. Dès lors les Portugais, attirés par des succès si brillants, ne cessèrent d'envoyer de nouvelles flottes dans l'Orient. Le grand Albuquerque, nommé vice-roi des Indes en 1508, prit et brûla Calicut, se rendit maître de Goa, poussa ses expéditions jusqu'à Malaca, dont il fit la conquête, et remplit les Indiens d'une si grande terrreur que le

roi de Visapour, l'empereur du Mogol, le roi de Narsingue, autrement dit le Bisnagar, et les rois du Pégou et de Siam recherchèrent son alliance. Depuis ce moment l'audace et les conquêtes, c'est à dire les envahissements des Portugais, ne connurent plus de bornes.

Mais tant de prospérité leur suscita des rivaux. L'an 1595, les Hollandais formèrent une association sous le nom de *Compagnie des pays lointains*, et mirent en mer quatre vaisseaux pour aller aux Indes par la voie du cap de Bonne-Espérance. En 1602, ils établirent la *Compagnie des Indes;* et bientôt ces nouveaux aventuriers furent en état de chasser les Portugais d'une partie de leurs possessions. Les Danois se piquèrent d'émulation, et formèrent des comptoirs sur la côte Malabare, au Bengale et au Boutan. Élisabeth, reine d'Angleterre, ne tarda pas à fonder une *Compagnie des Indes* à l'instar de celle de Hollande; les Anglais multiplièrent leurs établissements, et surent profiter des démêlés survenus entre les Portugais et les Hollandais, pour se consolider et préparer les éléments de leur grandeur future.

Pendant que tous ces ravageurs de royaumes se disputaient et s'arrachaient tour à tour leur proie, la France fut entraînée dans le mouvement général de l'Europe; mais ce ne fut pas sans peine qu'elle parvint à procurer à son commerce des établissements solides. François I[er] et Henri III avaient essayé inutilement d'exciter le zèle de leurs sujets pour ces expéditions lointaines. Henri IV établit une *Compagnie des Indes orientales*, qui ne tenta rien d'important. En vain Louis XIII autorisa la formation d'une nouvelle Compagnie en 1611. Celle qui dut sa naissance au génie et à la protection de Richelieu fut plus heureuse d'abord; mais elle déchut ensuite comme celles qui l'avaient précédée.

Colbert vit surgir une nouvelle Compagnie, qu'il seconda puissamment; Surate fut établie centre de commerce dans les Indes. En 1662, les Français, alors en guerre avec les Hollandais, prirent à ceux-ci l'établissement de San-Thomé, qui d'abord avait appartenu aux Portugais; mais ils ne purent s'y maintenir que deux ans. François Martin, un des agents de la Compagnie, obtint du roi des Marattes le territoire de Pondichéry pour s'y retirer avec les siens, après la reddition de San-Thomé. Il y éleva des fortifications, et par ses soins la colonie donna bientôt les plus heureuses espérances. C'en fut assez pour exciter la jalousie des Hollandais, qui l'assiégèrent en 1693. Martin, après une défense opiniâtre, fut obligé de se rendre à des conditions honorables. A la paix de Riswick, en 1697, la Compagnie française rentra en possession de cette place, et, après avoir augmenté ses fortifications, y transféra le conseil souverain des Indes, qui jusqu'à cette époque avait résidé à Surate. Les expéditions des Indes se faisaient d'abord par une espèce de cabotage, suivaient timidement les côtes de l'Afrique, en passant par le canal de Mozambique, arrivaient près de Socotora, visitaient Surate dans le golfe de Cambaye, et redescendaient en côtoyant l'Inde jusqu'au cap Comorin; Surate, se trouvant ainsi sur la route de tous les vaisseaux qui se rendaient aux Indes, était une position très avantageuse pour la direction centrale de la Compagnie; mais quand les navigateurs, mieux instruits de la position géographique des lieux vers lesquels ils se dirigeaient, et conduits par l'aiguille aimantée, commencèrent à braver la haute mer et à s'élancer à travers l'Océan, sans autre guide que le ciel et leur boussole, la position de Pondichéry dut être préférée à celle de Surate. Devenue centre du com-

merce et des divers comptoirs de la Compagnie française, cette ville fut bientôt une des plus remarquables que les Européens eussent en Asie. Peu d'années auparavant elle ne renfermait que cinq cents habitants; elle en compta dès lors quatre-vingt-dix mille de différentes nations. M. Dumas, qui fut envoyé, en 1735, en qualité de gouverneur général, lui fit prendre encore de nouveaux accroissements.

La Compagnie française des Indes formait un établissement maritime dans l'île de France (ou île Maurice) et l'île Bourbon sur la route de Madagascar aux Indes. Là, par les soins et sous l'habile administration de M. de La Bourdonnaie, les vaisseaux français trouvaient les rafraîchissements et les secours nécessaires dans le cours d'une si longue navigation. D'un autre côté, M. Dupleix, d'abord armateur, faisait prospérer, depuis douze ans, l'établissement français de Chandernagor sur le bord du Gange, digne rival de celui que les Anglais formaient à Calcutta dans les mêmes parages. En 1742, il fut appelé à Pondichéry en qualité de gouverneur général. Tout prospérait sous son administration; la pompe dont il s'entourait et le titre de rajah qu'il avait obtenu dans le Bengale lui assuraient la considération des princes de l'Inde, tandis que ses vaisseaux, partis de Chandernagor, et reçus dans presque tous les marchés de la presqu'île au-delà du Gange, excitaient la jalousie des Anglais.

En 1744, la guerre s'alluma entre la France et l'Angleterre. La Bourdonnaie battit d'abord la flotte anglaise devant Madras, et prit cette ville. La rivalité qui se mit entre cet habile capitaine et M. Dupleix fit perdre à la France tout le fruit de la victoire. Les Anglais, fortifiés par de puissants secours, reprirent l'offensive et assié-

gèrent Pondichéry; M. Dupleix leur opposa une défense qui le couvrit de gloire et rendit tous leurs efforts inutiles. Il est pénible de voir cette mésintelligence entre les deux hommes les plus illustres que la France ait peut-être jamais eus dans ses colonies; mais il est juste de les venger contre les accusations de ceux qui ont attribué cette opposition à des motifs peu honorables. M. de La Bourdonnaie, dont le génie avait créé comme par enchantement les colonies florissantes de l'île Maurice et de l'île Bourbon, était aussi brave capitaine que bon administrateur. Comptant sur son génie fécond en ressources autant que sur la force de l'escadre qu'il commandait, il avait résolu d'attaquer directement les Anglais et d'anéantir leurs établissements dans le Carnate et le Bengale. M. Dupleix, au contraire, fondé sur la parfaite connaissance qu'il avait des mœurs et de l'état politique des Indiens, avait conçu le projet d'agir directement sur l'intérieur du pays, pour y créer à la France une puissance redoutable, dont le fait seul serait la ruine de tous ses rivaux. Telle fut la première cause de la division entre deux hommes également admirables. Ajoutez leur position réciproque mal dessinée : M. Dupleix se croyant en droit de commander en sa qualité de gouverneur de Pondichéry, et M. de La Bourdonnaie se jugeant indépendant, et ayant engagé sa parole d'honneur aux Anglais de Madras pour des conditions qui étaient hautement désapprouvées par M. Dupleix et tout le conseil colonial de Pondichéry.

C'est à cette époque qu'eurent lieu la guerre entre Mouzaferzingue et Nazerzingue, dont nous avons parlé plus haut, et la campagne glorieuse où M. de Bussy et M. de Latouche déployèrent une bravoure héroïque et remportèrent des succès merveilleux. M. Dupleix, dont

le génie avait conçu tout le plan de cette expédition, dont la sagesse l'avait constamment dirigé jusque dans ses plus petits détails, se montra plus admirable encore par son désintéressement et sa noble générosité. Ses alliés, qui lui devaient la vie et la fortune, reconnurent ses services par des donations magnifiques. Non contents de lui conférer le titre de nabab avec toutes ses prérogatives, le souba et l'empereur du Mogol lui concédèrent des possessions très étendues et très riches sur toute la côte de Coromandel; et pour lui témoigner la confiance sans bornes que leur inspiraient son courage et sa fidélité, ils décidèrent que le dépôt général des richesses et des trésors de la soubabie de Golconde et d'Aurengabad serait placé à Pondichéry sous la sauvegarde des Français. Toutes ces donations étaient faites directement et personnellement à M. Dupleix par le grand-mogol; mais à l'instant même M. Dupleix fit dresser des actes authentiques par lesquels il reconnaissait que toutes les possessions et tous les droits qui lui étaient accordés appartenaient directement et entièrement à la Compagnie royale, dont il n'était que l'agent et le représentant. La gloire du nom français était arrivée à son comble dans toutes les parties de l'Inde; le roi des Marattes, l'empereur du Mogol et divers autres princes s'empressaient d'écrire à M. Dupleix pour lui exprimer leur admiration et l'assurer de leur dévouement. Dès ce moment la Compagnie française dans l'Inde, élevée au dessus de toutes ses rivales, pouvait à son gré développer et consolider sa puissance. M. Dupleix, à qui ses succès avaient révélé tout ce qu'une nation européenne pouvait acquérir d'influence et de grandeur dans l'Inde, avait conçu de vastes projets. A une époque où toutes les nations européennes tremblaient encore devant la

puissance magique de l'empire du Mogol, il eut la gloire de dissiper le premier ce prestige. Mais la France se montra indigne des glorieuses destinées qu'il lui préparait. Après avoir vaincu les Anglais dans l'Inde, il se vit attaqué sur un autre terrain et par des armes plus redoutables. Les intrigues furent employées contre lui à la cour de France; on défigura ses actes, on calomnia son noble caractère et ses généreuses intentions; on souleva les susceptibilités et les jalousies; on lui reprocha quelques revers partiels que son génie aurait infailliblement réparés en un instant s'il eût été un peu secondé. M. Dupleix fut rappelé; et cet homme, qui méritait un triomphe et des statues, ne trouva dans son ingrate patrie que la honte et la persécution. Si son cœur magnanime avait été capable de renoncer au sentiment patriotique dont il était animé, il aurait pu se consoler à la vue des événements chargés de justifier sa conduite et de venger ses injures. En effet, avec M. Dupleix la Compagnie française des Indes perdit sa gloire, sa force et toutes ses espérances. Les Anglais, auxquels on l'avait sacrifié, surent profiter de ses leçons et résolurent dès lors de marcher dans la voie glorieuse qu'il avait montrée, et que sa disgrâce laissait ouverte devant eux. Le colonel Clive, de simple munitionnaire des troupes anglaises, devint le premier instrument de la puissance britannique dans les Indes; il fut dignement secondé par l'amiral Watson, et les efforts réunis de ces deux hommes rétablirent bientôt les affaires de la Compagnie anglaise, et posèrent les solides fondements de l'empire gigantesque qu'elle possède aujourd'hui dans ces contrées.

« Savez-vous, disait lord Shmith en 1772 au chevalier Gentil, à qui nous devons nos succès dans l'Inde? — A votre bonne conduite, répondit l'officier français. — Eh!

non, Monsieur, répliqua lord Shmith, c'est aux projets de M. Dupleix, tombés entre nos mains et que nous avons suivis de point en point. » M. Gentil, qui rapporte lui-même ce trait (1), ajoutait ces paroles remarquables : « Lord Clive a si bien suivi les projets et les exemples de M. Dupleix, que la grandeur de la nation anglaise allant toujours croissant elle sera maîtresse de tout l'empire (des Indes), si nous restons dans l'inaction. Lord Clive proposait à l'Angleterre de payer toutes les dettes de l'Etat si l'on voulait lui donner huit mille hommes de troupes réglées et l'y laisser retourner. Il aurait réussi. » Les succès des Anglais ont bien justifié cette opinion, et prouvé ce qu'aurait pu la France avec le génie des Dupleix, La Bourdonnaie et Bussy. Un historien anglais parle ainsi de M. Dupleix : « La conduite de M. Dupleix méritait certainement plus de reconnaissance de la part de sa nation, qui n'eut jamais un sujet qui désirât avec plus d'ardeur et qui fût plus capable d'étendre sa gloire dans les Indes orientales. S'il avait été soutenu, on ne peut douter qu'il n'eût donné des lois au Décan et peut-être au trône du Mogol et imposé ses conditions à tous les autres établissements européens. »

M. Dupleix pour réaliser ses projets et payer les anciennes dettes de la Compagnie lui avait avancé treize millions pris sur ses propres fonds ou empruntés de ses parents et amis. La Compagnie refusa de lui rembourser ses avances, et ses réclamations ne furent pas même écoutées. Il disait dans le Mémoire qu'il adressait au roi à ce sujet : « J'ai sacrifié ma jeunesse, ma fortune et ma vie à combler de richesses ma nation en Asie ; de malheureux amis, des parents trop dévoués consacrèrent tous

(1) *Mémoires sur l'Indostan*, 1772, p. 27.

leurs biens à faire réussir mes projets; ils sont maintenant dans la misère; mes services ne sont plus que des fables, ma demande est ridicule; je suis traité comme le plus vil des hommes; je suis dans la plus déplorable indigence; le peu de bien qui me reste est saisi; j'ai été obligé d'obtenir des arrêts de surséance pour n'être pas traîné en prison. » Quelques jours après avoir écrit ces lignes, M. Dupleix succombait à sa douleur, tandis que la Compagnie française recueillait dans l'Inde les riches revenus qu'elle devait à la sagesse et à la générosité de celui qu'elle accablait de son ingratitude.

Le vertige qui signa le rappel de M. Dupleix présida au choix de son successeur. Ce fut M. Godeheu, qui ne tarda pas à conclure avec les Anglais un traité ruineux pour la Compagnie française. Le colonel Wilkes dans son histoire de l'Inde dit ironiquement au sujet de cette conduite de la France: « Il est douteux qu'aucune nation ait jamais fait d'aussi grands sacrifices à l'amour de la paix que les Francais dans cette occasion. »

La guerre s'étant rallumée entre la France et l'Angleterre, Clive vint à bout en 1757 d'enlever aux Français Chandernagor, leur plus bel établissement sur le Gange. Ses intrigues plus que la force des armes renversèrent de son trône le souba du Bengale Surudjadaula, pour y élever un homme qui ne devait être que l'instrument de de son ambition. Cette révolution chassa les Français du Bengale, et mit les Anglais en état de reprendre sur la côte de Coromandel la prépondérance que M. Dupleix leur avait enlevée. La Compagnie française voulut réparer sa faute; le comte de Lally-Tollendal, Irlandais d'origine, fut nommé gouverneur des possessions françaises sur les côtes d'Orissa et de Coromandel. Il débuta par la prise du fort David, siége de la présidence anglaise

du Carnate; mais son caractère irascible et brusque, trop de franchise et de sévérité dans la répression des abus qui souillaient l'administration coloniale, pas assez de ménagements pour des hommes qui avaient acquis de la gloire et beaucoup de richesses, le défaut de secours de la part du gouvernement et d'autres circonstances fâcheuses lui enlevèrent bientôt ces premiers avantages. Le 6 janvier 1761, il fut obligé de rendre Pondichéry aux Anglais, qui ruinèrent cette ville et détruisirent ses fortifications.

Rappelé en France, l'infortuné gouverneur fut enfermé à la Bastille; après dix-huit mois de prison, il fut condamné à mort et conduit, un bâillon dans la bouche, à la place de Grève, où il eut la tête tranchée par la main du bourreau. Dans la réalité c'était à elle-même et à elle seule que la Compagnie française devait faire son procès, puisque c'est elle qui avait voulu avoir le comte de Lally-Tollendal pour gouverneur. Ce gentilhomme était un militaire plein de bravoure et d'honneur; mais il était difficile de choisir un homme moins propre au gouvernement des affaires de l'Inde.

La paix de 1763 remit la France en possession de Pondichéry, de quelques autres places et des comptoirs qu'elle avait établis au Bengale. Mais les Anglais avaient pris leurs mesures pour s'emparer de tout le commerce. Ils se firent revêtir par la cour du Mogol, dans les provinces de Bengale, de Béhar et d'Orissa, de la *dewanie* (ou charge de recueillir les deniers publics), office modeste dans le principe, mais qui était devenu à la faveur des troubles une souveraineté réelle. Ils se crurent autorisés par ce titre à visiter les vaisseaux étrangers, et à défendre aux ouvriers indigènes de travailler pour d'autres Compagnies que la leur. Cependant Pondichéry fut

rebâti, et en 1769 cette ville renfermait plus de vingt-sept mille habitants.

Le grand-mogol Schah-Allem, Kassim-Ally, nabab du Bengal, et Sudjadaula, nabab d'Oude, effrayés des envahissements de la Compagnie anglaise, et poussés à bout par les procédés injurieux de ses agents, massacrèrent quelques Anglais et réunirent leurs forces pour reconquérir leur indépendance. Mais les Anglais avaient des intelligences dans les armées ennemies; le généralissime de Chah-Allem livra son prince par trahison. Une victoire facile garantit aux Anglais leurs possessions, et leur fournit l'occasion de les étendre davantage. Moyennant une contribution de huit millions, ils rétablirent Sudjadaula dans sa principauté. Kassim-Ally mourut peu de temps après, et l'empereur mogol Schah-Allem fut chassé de Delhy par son fils. Ces divisions intestines étaient d'heureux événements dont les Anglais savaient profiter. Ils obtinrent du père exilé la cession du Bengale en toute souveraineté, à condition qu'ils le rébliraient sur le trône; puis ils se contentèrent de lui assigner un revenu de six millions, avec lequel ce prince tint sa cour dans la ville d'Allahabad. La cupidité des hommes se joignant à l'inclémence des saisons, la contrée la plus fertile de l'Asie éprouva l'an 1770 une horrible famine qui dévora quatre à cinq millions d'habitants.

En 1779, les princes de l'Inde tentèrent de nouveaux efforts pour s'affranchir de la domination des Anglais. Nisam-Ally, souverain d'une grande partie du Décan, les Marattes et Haïder-Ally, roi du Maïssour, se liguèrent contre eux; la guerre s'alluma dans le même temps entre la France et l'Angleterre à l'occasion des États-Unis d'Amérique. Mais avant que la ligue indienne pût agir, l'escadre française avait été battue et Pondichéry

obligé de capituler en 1778. Les Anglais divisèrent ensuite leurs ennemis, et n'eurent qu'à combattre le brave Haïder-Ally, que ses talents militaires et les ressources de son génie ont fait surnommer le ***Frédéric de l'Est.*** Le bailli de Suffren et M. de Bussy parurent aussi dans les Indes, et relevèrent un peu l'honneur des armes françaises. La paix conclue en 1783 mit fin aux hostilités.

Tippou-Saëb, fils de Haïder-Ally, résolu d'éloigner à tout prix les Anglais des Indes, envoya l'an 1787 trois ambassadeurs en France; il offrait des conditions très avantageuses et ne demandait que trois mille soldats français, promettant de les défrayer à compter de leur débarquement. Les ambassadeurs furent reçus avec pompe; mais ils ne purent rien obtenir de la cour, qui venait de signer un traité de commerce au profit de l'Angleterre.

La révolution ayant éclaté en France, presque toutes les troupes furent retirées de Pondichéry, et Typpou-Saëb, laissé seul à soutenir une lutte terrible contre la puissance britannique, fut forcé d'acheter la paix en 1793. Il lui en coûta le tiers de ses domaines et soixante-quinze millions pour les frais de la guerre. Au mois de mai de la même année, on sut dans l'Indostan que la guerre s'était rallumée entre la France et l'Angleterre; les Anglais n'attendaient que cette occasion pour s'emparer de Pondichéry et des autres établissements français, que l'imprudente révolution leur livrait à peu près sans défense.

Les Rajahpouts, les Marattes, les Seikes, devenus puissants par la faiblesse des derniers empereurs du Mogol, signalèrent les commencements du dix-neuvième siècle par de grands préparatifs de guerre et de fréquentes attaques; mais le courage et la politique des Anglais

surent renverser les obstacles ou les dissiper en semant la division parmi leurs ennemis. Ce que l'habile sang-froid et l'énergie de Clive avaient si bien préparé, la profonde politique d'un Hastings, l'audace d'un Wellesley, la loyauté d'un Cornwallis, la sage administration d'un Bentinck le continuèrent et l'achevèrent.

Tippou-Saëb, ayant appris l'établissement de la république française, en conçut de nouvelles espérances. Une ambassade qu'il fit partir pour l'Ile-de-France lui valut un faible renfort de trois cents hommes. La nouvelle de la conquête de l'Égypte par Napoléon le fortifia de plus en plus dans la résolution où il était de rompre avec les Anglais. Ceux-ci informés à temps de ses démarches le prévinrent. Trahi par son ministre, qu'ils avaient gagné, Tippou-Saëb perdit deux batailles et se vit assiégé dans Séringapatam ; la ville fut prise, et le prince trouvé parmi les morts. Le sac de cette capitale du Maïssoure dura trois jours ; le butin fut immense ; les vainqueurs y trouvèrent plus de neuf cents pièces de canon.

La paix d'Amiens, presque aussitôt violée que conclue en 1807, n'apporta aucun changement aux affaires des Français dans l'Inde : une poignée de braves, retirée à l'Ile-de-France et à l'île Bourbon, donnait encore aux Anglais de vives inquiétudes et leur causait bien des pertes. Enfin ces deux asiles furent forcés en 1810 et tombèrent au pouvoir des ennemis.

En 1814 Pondichéry, Yanaon, Chandernagor, Carikal et Mahé furent rendus à la France ; mais le gouvernement anglais refusa de restituer les dépendances de Mahé et l'Ile-de-France, qui renferme un port excellent. D'ailleurs les droits exorbitants imposés par la douane anglaise sur toutes les marchandises étrangères ont anéanti le commerce français dans tous ces parages.

C'est ainsi que la Compagnie des Indes est parvenue à établir sa domination sur les trois quarts de l'Indostan, où elle compte aujourd'hui plus de cent quinze millions de sujets ou de vassaux. Ses revenus sont évalués à plus de six cents millions. Cette somme est le produit des contributions que les Anglais lèvent dans l'Inde en leur qualité d'héritiers du Grand-Mogol, qui les constitue non seulement souverains, mais propriétaires du pays, et leur permet de porter les impôts à cinquante pour cent des productions des terres. Il résulte de cette considération que l'Inde est aujourd'hui extrêmement loin de répondre à l'idée qu'on se faisait généralement de l'immense richesse de cette contrée. Les sommes qui en sortent tous les ans pour ne jamais y rentrer ont porté l'or et l'argent à un tel degré de rareté qu'une partie des habitants est réduite à faire le commerce par l'échange des objets en nature; pauvreté désolante, qui ne peut manquer de s'accroître tous les jours par la funeste influence qu'elle exerce nécessairement sur la culture des terres et l'exploitation des ressources naturelles du pays. Ce n'est ni du côté de la Russie ni du côté de la rebellion des indigènes (1) que cet empire colossal a le plus à craindre; il porte en lui-même le principe de sa ruine. Quand cet arbre gigantesque aura épuisé tous les sucs de la terre qui le porte, il languira, puis tombera sous son propre poids. Déjà la Compagnie des Indes est obérée de dettes : ses revenus ne peuvent suffire à couvrir ses énormes dépenses et à payer les intérêts de sa dette.

(1) Quoiqu'une domination étrangère soit naturellement odieuse, on doit reconnaître que le gouvernement de la Compagnie anglaise est moins dur et moins despotique que ne l'était celui des princes du pays, et que le sort des populations de l'Inde est aujourd'hui beaucoup moins malheureux qu'il ne l'était sous ses anciens maîtres.

Il est vrai que ses membres se consolent de la pauvreté de cet être moral qu'ils composent par la facilité qu'il leur procure de s'enrichir individuellement. Mais cette facilité diminue tous les jours, et doit diminuer encore plus rapidement à l'avenir. Il serait temps de soulager cette terre épuisée et menacée d'une prochaine stérilité, de la laisser reposer un peu, et de développer ses ressources naturelles, qui sont les seules richesses durables. Un système large et généreux de colonisation et de libre commerce paraît être le seul moyen de salut et de prospérité. Ce système dût-il aboutir à une émancipation nationale comme en Amérique, il serait, dans ce cas même, plus avantageux à l'Angleterre que ne l'est l'état actuel de la Compagnie, parceque la nation trouverait dans une plus grande extension de son commerce plus d'avantages qu'elle n'en retire aujourd'hui de sa domination absolue.

CHAPITRE III.

MŒURS DES INDIENS. (1)

Sans entrer dans tous les développements que semble annoncer le titre de ce chapitre, nous nous bornerons ici à quelques notions plus générales ; le recueil des lettres des Missionnaires suppléera très avantageusement à ce que nous omettrons ; il offrira une peinture

(1) On peut consulter sur cette matière les auteurs suivants : Roberston (*Mémoires sur l'Inde*), Renuel (*Description de l'Indostan*), M. Perrin (*Voyage dans l'Indostan*), et surtout l'excellent ouvrage de M. Dubois, célèbre missionnaire de l'Inde (*Mœurs de l'Inde*).

de ces détails de mœurs d'autant plus distincte et plus intéressante qu'elle sera pour ainsi dire personnifiée dans les tableaux vivants qui paraîtront successivement sur la scène.

Depuis bien des siècles la population de l'Inde est un assemblage de plusieurs nations qui vivent sur le même sol, sans se mélanger ni se confondre. Outre un grand nombre de mahométans (Tartares, Mogols et Arabes), qui dès le huitième siècle pénétrèrent dans ces contrées et ont laissé partout des traces d'une longue domination, on y trouve des Juifs, des Persans et autres peuples, que le commerce ou d'autres motifs ont attirés dans ce pays. Mais nous ne nous occuperons que de la race primitive des Indiens, qui fait encore la grande majorité de la population.

ARTICLE PREMIER.

Division des Castes.

Ce qui frappe d'abord l'observateur européen dans les institutions de l'Inde, c'est la répartition de ses habitants en une foule de tribus ou castes, qui semblent n'avoir entre elles aucun point de contact. Cet usage n'est pas propre à l'Inde seule, il paraît lui être commun avec toutes les anciennes nations ; il est peut-être le passage naturel entre le régime patriarcal du gouvernement de famille à celui du gouvernement de nation ; car dans le fond et originairement ces castes diverses ne sont qu'autant de familles réunies sous un même souverain.

Nous voyons cette division établie par Moïse chez les Hébreux ; elle existait chez les Egyptiens, avec les mêmes caractères que chez les Indiens ; Cécrops avait divisé le peuple d'Athènes en quatre tribus ou classes, et

Solon confirma cette disposition; Numa partagea son peuple, composé des Romains et des Sabins, en diverses tribus; nous retrouvons encore cette division chez les Arabes et les Tartares.

Tout en admettant les inconvénients d'une telle institution, on ne peut nier les avantages précieux qu'elle présentait pour établir et perfectionner l'ordre, la civilisation et les arts, faciliter le gouvernement et l'administration, contenir les passions, prévenir la dégradation et la barbarie. C'est le but que se sont proposé les législateurs, et l'événement a généralement justifié leur attente.

Chez les Indiens la division la plus ordinaire est celle qui les classe en quatre tribus ou castes principales, savoir :

1° Les *Brames*, dont les attributions sont les sciences et le sacerdoce;

2° Les *Kchatrias*, destinés à la profession des armes et au gouvernement;

3° Les *Veissias*, chargés de l'agriculture, du commerce et du soin d'élever les troupeaux;

4° Les *Soudras* ou *Choutres*, qui sont les artisans, les ouvriers et les serviteurs.

Toutes ces castes se subdivisent en plusieurs autres, dont chacune se fractionne encore indéfiniment. Ainsi chez les Brames on distingue quatre branches, qui elles-mêmes en comptent au moins vingt chacune.

La caste des Kchatrias renferme également plusieurs tribus parmi lesquelles se trouvent les Rajahs ou Rajahpoutres, les Nayakers, etc.

La caste des Choutres est beaucoup plus nombreuse à elle seule que les trois autres ensemble; réunie aux Parias, elle forme plus des cinq sixièmes de la popula-

tion. Elle comprend plus de dix-huit catégories qui elles-mêmes se perdent en subdivisions. C'est une conséquence nécessaire de la coutume qui veut que personne ne puisse exercer deux fonctions à la fois, ni passer d'une fonction à une autre. Il y a plus, chacun naît ce qu'il doit être jusqu'à la mort, agriculteur, menuisier, scieur, potier, forgeron, orfèvre ; il ne peut sortir de la profession qu'a exercée son père ; il doit faire les mêmes ouvrages, employer les mêmes instruments et travailler sur la même matière. Le forgeron dont le père a battu et limé le fer ne peut avoir l'ambition de fondre et polir le cuivre, encore moins celle de travailler sur l'argent. C'est l'oiseau ou l'araignée qui aujourd'hui construit son nid ou tisse sa toile comme ses ancêtres le faisaient il y a trois mille ans. L'Indien a cependant cet avantage qu'il peut se perfectionner dans son genre tant qu'il le veut, et il y serait certainement conduit par sa patience, son adresse et son intelligence si l'apathie, la paresse et une misère excessive ou d'autres circonstances extérieures ne le retenaient le plus souvent dans l'ornière.

Il faut excepter de cette classification rigoureuse des professions les quatre principales sans lesquelles une nation civilisée ne saurait exister, c'est à dire l'état militaire, l'agriculture, le commerce et le tissage des toiles. Ces professions sont honorées dans tout le pays, et, quoiqu'elles soient attribuées spécialement à certaines castes, les autres n'en sont pas exclues. Ainsi toutes les castes, depuis le Brame jusqu'au Paria, peuvent se livrer aux trois premières, et la quatrième peut être exercée par les Parias comme par les classes les plus honorables des Choutres.

On pourrait joindre à ces professions communes la

médecine, qui est exercée par des hommes de toutes les castes. Quelques auteurs ont cru que les Brames avaient le privilége exclusif de la médecine, du sacerdoce et de la justice civile. C'est une erreur, ou du moins une exagération. Le sacerdoce appartient éminemment aux Brames, il est vrai ; ce sont eux qui sont chargés du soin des grandes pagodes ; de là résulte qu'ils sont souvent les médecins de ceux qui recourent à la superstition dans leurs maladies. Mais tous les Brames ne sont pas prêtres, et tous les prêtres ne sont pas Brames ; il est une foule de prêtres dans toutes les autres castes ; de même la médecine est professée dans toutes les castes par une foule de personnes. Quant à la justice, elle se rend dans chaque caste par les chefs de la caste ; la justice publique ou civile est rendue par les ministres des rois, qui ne sont pas nécessairement Brames ; leur choix dépend de la volonté du prince ; les Anglais ont pour principe de favoriser les Brames, et cependant leurs juges sont très souvent choisis dans les castes des Soudras.

Il serait difficile de bien préciser l'ordre de dignité et d'honneur qu'il faut assigner à ces diverses castes et à leurs mille ramifications.

La plus distinguée est sans contredit celle des Brames ; après eux viennent les Kchatrias ; mais la prééminence est vivement disputée entre les Veissias et les Choutres. Ceux-ci, quoique classés après les Veissias dans tous les livres indiens, prétendent à la supériorité, et ils l'obtiennent le plus souvent parcequ'ils exercent généralement une plus grande influence par leur nombre, leur fortune et leurs emplois. Quant aux subdivisions de chacune de ces castes, l'appréciation varie selon la diversité des provinces, et le plus ou moins d'influence que ces castes y acquièrent par leurs riches-

ses ou leur position sociale ; en général la tribu à laquelle appartient le prince qui gouverne un pays, quelque basse qu'elle soit réputée ailleurs, se met au rang des premières dans toute l'étendue de cette principauté. Par exemple, les Rajahs du Marava tenant à la caste des *callers* ou voleurs, généralement regardée comme une des dernières branches des Choutres, ou même comme inférieure aux Choutres, cette caste des callers et particulièrement ceux qui appartiennent de plus près à la famille du prince exaltent leur noblesse dans tout ce royaume, prennent le titre de *Maraver*, et même celui de *Téver*, qui signifie les *dieux* ou les *seigneurs*.

Cet ordre de dignité et de prééminence entre les quatre grandes castes est figuré dans l'origine fabuleuse que les Indiens leur attribuent en les faisant naître :

Les Brames, de la tête ou de la bouche de Brama ; les Kchatrias, de ses épaules ou de ses bras ; les Veissias, de son ventre, et les Choutres, de ses pieds.

Quoique cette fable soit acceptée aujourd'hui et vénérée comme un article de foi par la plupart des Indiens, elle n'est évidemment dans son principe qu'une allégorie qui indique les diverses attributions de ces castes : la *tête* figure dans les Brames le génie et la sagesse pour présider à la religion et cultiver les sciences ; les *épaules* ou les *bras* donnent aux Kchatrias la force et la valeur pour combattre et gouverner ; le *ventre* avertit les Veissias qu'ils doivent se livrer au labourage et à tout ce qui tend à procurer la nourriture ; les *jambes* indiquent que les Choutres sont destinés à porter et à servir le corps, par les arts, les métiers et leurs divers emplois.

Les qualités intellectuelles et physiques qui constituent le fond du caractère de ces diverses castes répondent assez généralement à leurs attributions, soit que

ces qualités aient un principe dans la nature, soit plutôt que l'éducation, l'exercice et l'application continuelle concourent à les développer. Il ne faudrait pas en conclure que la vertu et les qualités morales sont dans la même proportion; on se tromperait grandement : les Brames, auxquels on ne peut refuser en général plus de portée dans l'intelligence et plus d'élévation dans les sentiments, se ravalent généralement au dessous de tous par l'abus qu'ils font de ces dons de la nature. La fourberie, la duplicité et le parjure, un orgueil insupportable joint à la lâcheté et à la bassesse, la méchanceté jointe à la corruption la plus profonde, etc., tel est le caractère dégradé de la plupart des Brames.

Les Kchatrias ont pour leur part la force physique et l'énergie morale; ces qualités dégénèrent souvent en cruauté et en tyrannie; mais du moins leur caractère conserve généralement plus de noblesse et de loyauté.

Les Veissias se distinguent par une plus grande simplicité de mœurs et par la douceur du caractère.

Les classes les plus élevées des Choutres participent plus ou moins aux bonnes et mauvaises qualités des castes précédentes, selon qu'elles s'en rapprochent davantage par leur position sociale, leur éducation et leurs emplois. Dans les divisions les plus basses des Choutres, dans celles qui osent à peine se classer parmi eux, comme les *sânars* (cultivateurs du palmier), et même dans beaucoup de populations de *parias* ou de *pallers*, on rencontre très souvent une docilité, une patience, une innocence, une simplicité de mœurs vraiment dignes d'admiration.

Les *panchalas*, c'est à dire *les cinq castes*, comprenant les charpentiers, les forgerons, les fondeurs, les orfèvres, souvent désignés par la dénomination commune

de *cammalers*, sont généralement regardés comme appartenant aux dernières divisions de la caste des Choutres; et cependant ils ont la prétention, dans quelques provinces de l'Inde, de se croire au dessus de tous les autres; ils vont même jusqu'à rivaliser avec les Brames, et à leur contester la prééminence d'honneur et de noblesse. Ce qu'il y a de plus certain, c'est qu'ils ont parfaitement réussi à prendre des Brames tous leurs vices, et surtout leur orgueil, leur perfidie et leur turbulence.

Pour compléter le tableau des habitants de l'Inde, il faut ajouter aux quatre castes qui composent sa noblesse les nombreuses tribus d'êtres avilis placés au dernier degré de l'échelle sociale, ou plutôt réputés indignes de lui appartenir. La première est celle des parias. Quoiqu'ils forment plus du quart de la population totale, et rendent à la société des services importants, ils sont généralement un objet de mépris et quelquefois d'horreur pour les autres castes.

Quelques auteurs, ne pouvant trouver que dans la violence brutale l'origine d'une telle condition, ont supposé que les parias étaient la race primitive de l'Inde, et que les hautes castes étaient des conquérants qui les avaient réduits par leur despotisme à cet état de misère et d'abjection. S'il en était ainsi, il faut avouer que les nobles castes des Indiens auraient bien mérité par une telle conduite tout ce qu'elles ont souffert, depuis plus de dix siècles, de la cruauté des Musulmans et de l'insatiable cupidité des Européens; mais une telle opinion ne présente pas de fondement solide.

Il est plus simple et plus conforme à la tradition de supposer que cette classe s'est formée par la réunion des individus qui, pour leurs vices ou leur inconduite, étaient chassés de leurs castes respectives. Cette origine

explique naturellement le mépris dont ils sont l'objet. Voués à cet état humiliant, ils cessèrent de se respecter eux-mêmes, ils prirent peu à peu des sentiments et contractèrent des habitudes analogues à leur position, et cette conséquence naturelle de l'humiliation fut en même temps la cause d'un mépris plus profond, et surtout de l'horreur qu'ils inspirent aux Brames orgueilleux.

Ce qui semble confirmer cette opinion, c'est que les parias sont susceptibles d'une meilleure éducation, et savent assez bien tenir leur rang quand ils sont placés dans un état plus honorable. Parmi le grand nombre de parias qui sont au service des Anglais, il en est beaucoup qui ne le cèdent pas aux plus hautes castes dans la fierté et la prétention, comme dans la propreté et l'élégance de leur tenue; les sentiments élevés ne leur viennent pas aussi vite; cette régénération intérieure demande plus de temps; mais quand la religion chrétienne ajoute son action à celle des circonstances extérieures d'une condition plus respectable, elle produit souvent en eux des effets merveilleux.

On trouve des parias jouissant d'une belle fortune et sachant très bien se faire respecter. Il en est d'autres qui arrivent à un haut degré de science et de littérature indienne; et dans ces divers cas les Choutres et les Brames, tout en observant scrupuleusement les règles qu'impose la différence des castes, sont loin de leur témoigner le même mépris ou la même aversion. Les Brames eux-mêmes ne dédaignent pas de se faire les disciples et de recevoir les leçons d'un paria distingué par ses talents et sa science. Il existe à Trichinapaly un riche paria qui a un Brame pour cuisinier. Celui-ci peut sans se déshonorer faire la cuisine du paria, tandis qu'il se dégraderait en dînant avec son maître ou en mangeant

un mets préparé par lui. Nous pouvons crier à l'inconséquence et au ridicule; mais cette bizarrerie prouve du moins que les pratiques extérieures exigées par la différence des conditions ne sont pas nécessairement l'indice d'un mépris réel pour les personnes.

D'un autre côté, si un Brame a contracté une souillure dont il ne veut ou ne peut se purifier, si dans sa conduite extérieure il se comporte comme les parias, il devient comme eux un objet de mépris et d'horreur. La raison première et fondamentale de ce mépris n'est donc pas précisément la naissance, la race, la supposition d'une différence essentielle dans la nature, comme l'ont pensé plusieurs écrivains.

La classe des parias se subdivise elle-même en une foule de catégories, qui se disputent entre elles la prééminence avec autant de chaleur que les castes les plus nobles. Les *vallouvers* tiennent le premier rang; on les appelle par dérision les *Brames parias*. Pour les parias comme pour les Brames, le mot *sâdimaghimet* (l'honneur de la caste) est un mot magique, qui ne manque pas de les fanatiser.

Outre les parias répandus dans toutes les parties de l'Inde, il existe, dans certaines provinces, diverses autres tribus qui égalent ou surpassent les précédentes par la bassesse de leurs sentiments et de leurs mœurs, comme par le mépris qu'elles inspirent. Tels sont les *pallers* dans le sud, ordinairement cultivateurs du riz pour le compte des hautes castes, les *sakkiliers* ou savetiers, les *vannars* ou blanchisseurs, qui sont en même temps les décorateurs des temples et des maisons particulières dans toutes les occasions de fêtes publiques ou domestiques; les *ambatter*, ou barbiers, qui doivent à leur rasoir le privilége d'être les seuls chirurgiens du pays (comme

cela se pratiqua longtemps en Europe) ; les *cossover* ou potiers ; les *moutehier* ou tanneurs, qui sont en même temps peintres, mouleurs en carton et fabricants de toutes sortes de malles et autres ouvrages semblables ; les deux dernières tribus sont plus honorables que celle des parias, mais ne sont pas généralement admises aux honneurs de la caste des choutres. On voit que les arts libéraux, tels que la peinture, sont peu estimés des Indiens ; la musique, et celle surtout qui emploie les instruments à vent, est encore plus maltraitée ; rejetée par les castes, elle est devenue la profession des parias.

A cette nomenclature déjà si nombreuse des habitants de l'Inde il faut encore ajouter une foule de tribus nomades : 1° les *coravers*, dont les uns s'occupent à faire des corbeilles et des nattes d'osier et de bambou, qu'ils échangent contre quelques graines et un peu d'épices ; les autres s'en vont par bandes sillonnant tout le pays et conduisant des troupeaux d'ânes ou de bœufs chargés de sel qu'ils prennent sur la côte, en échange des marchandises qu'ils y apportent. Les *coravers* sont aussi les Bohémiens de l'Inde, les diseurs de bonne aventure. Ils ont de plus une profession qui leur est commune avec beaucoup d'autres, c'est celle du vol et du brigandage.

2° Les *otters*, autre tribu nomade, dont la profession est de creuser des puits et de construire des murs de terre.

3° Les *pakanattys*, tribu nomade assez pacifique conservant en partie les mœurs de son ancienne profession de laboureurs.

4° Les *dombârous*, enchanteurs de serpents, danseurs de cordes, jongleurs, charlatans, escamoteurs, qui laissent bien loin derrière eux tous nos prestidigitateurs d'Europe.

5° Enfin les tribus sauvages.

Tous ces peuples nomades vivent dans une misère qu'aucune expression ne peut rendre, mais à laquelle ils paraissent peu sensibles et qu'ils aggravent eux-mêmes en se livrant à la crapule dès qu'ils ont un peu d'argent. Les derniers, c'est à dire les tribus sauvages, vivent sur les montagnes et dans les bois, à peu près comme les bêtes féroces, et dans une nudité complète, à l'exception d'un chiffon que les femmes s'attachent en forme de tablier. Tippou-Saëb, roi du Maïssour, voulant retirer de cet état révoltant les sauvages qui se trouvaient sur ses terres, fit venir leurs chefs, leur ordonna de se vêtir comme les autres habitants de la contrée, et s'engagea à leur fournir gratuitement chaque année les toiles qui seraient nécessaires. Les sauvages, ainsi pressés par le souverain, refusèrent opiniâtrément ses offres, et protestèrent que s'il voulait les obliger à porter des vêtements, en opposition aux règles et *aux priviléges* de leur caste, ils abandonneraient tous le pays plutôt que de se soumettre à une *telle vexation*.

Nous n'indiquerons qu'en passant une autre espèce de classification, plus générale et moins ancienne que les précédentes, parcequ'elle est bien moins une division réelle qu'une agglomération des diverses castes susdites, pour former deux camps ennemis toujours prêts à se faire la guerre. Cette classification, funeste à la paix et au bon ordre, est celle qui range une partie des castes dans le camp dit la *main droite*, et l'autre partie dans le camp nommé la *main gauche*. La dernière se compose de la caste des veissias, des pantchalas, des pallers et des sakkiliers ; à la première appartiennent les catégories plus distinguées des choutres, et les parias, qui en constituent la force et prennent fièrement le nom de *valangâ mattars* (gens de la main droite).

Le sentiment de la caste chez l'Indien domine et absorbe tous les autres, ou, si l'on veut, supplée ces autres sentiments dont sa nature serait peu susceptible. Ainsi l'amour de la caste remplace en lui l'amour de la patrie, qui est presque nul; sa langue elle-même n'a pas de mot qui exprime le vrai sens des mots *patrie, patriotisme.* L'Inde, dans chacune de ses provinces, présente un assemblage de ces nombreuses catégories d'habitants, qui dans le même village forment autant de petites républiques, toujours divisées de mœurs, d'intérêts et d'affections, et souvent animées les unes contre les autres par les antipathies et les rivalités. Cet Indien si indifférent pour son voisin voit-il passer un homme qui arrive de cinquante ou cent lieues de distance, qu'il n'a jamais connu, mais qui est de sa caste, à l'instant tout ce qu'il a d'entrailles se remue; cet homme n'est plus pour lui un étranger, c'est un frère; il le salue, il l'accueille chez lui, et, s'il a quelque peu de fortune, il le traite avec générosité. Un peu nomade par sa nature et ses habitudes, l'Indien ne s'attache pas au sol qui l'a vu naître; sa patrie, c'est sa caste.

Sa caste est aussi sa famille, et souvent l'esprit de la caste absorbe ce que nous appelons le sentiment de la famille. Quand on voit l'amour tendre et passionné des parents indiens pour leurs petits enfants, on se persuade que les liens du sang sont très forts chez eux; mais si l'on observe de plus près, on sera souvent tenté de croire que tout se réduit presque à un pur instinct de la nature; et l'on sera confirmé dans cette opinion en voyant que cet instinct diminue ou s'évanouit totalement à l'époque où cessent les rapports de nécessité physique entre les parents et les enfants, à peu près comme il arrive entre l'oiseau et ses petits. S'il reste quelque

chose de cet esprit de famille, on est sûr de le voir céder toutes les fois qu'il se trouve en opposition avec l'esprit de la caste.

De son côté la caste tient lieu de famille, ou du moins s'en arroge les droits; elle tient lieu aussi du conseil communal ou départemental, qui devient impossible, d'après ce que nous avons dit de la composition des villages. Ce conseil de la caste, formé des membres les plus influents, désignés par leur position sociale ou par le choix général, exerce une très grande autorité. Il établit des lois, applique celles qui existent, donne des ordres, réprime les délits vrais ou imaginaires, inflige des peines plus ou moins graves, et dans certaines castes il a le droit de condamner à mort. C'est un régime assez semblable à ce que nous appelons gouvernement aristocratique ou représentatif, et il en a le vice; le plus souvent tout se réduit à quelques gros personnages bouffis d'orgueil qui s'engraissent aux dépens des pauvres contribuables. Cependant la décision de la caste devient une loi sacrée, et quand on a dit à l'Indien : *La caste l'a décidé, la caste l'ordonne;* il n'a plus rien à répondre, il obéit, et le juge civil lui-même confirme la sentence. Ceci doit s'entendre des Indiens laissés à leur propre législation; car aujourd'hui les Anglais ont introduit bien des modifications dans les contrées immédiatement soumises à leur autorité.

La caste est dans l'Inde sous certains rapports ce que sont en Europe les diverses sociétés ou corporations, telles que celles des marchands, des ouvriers, etc. Son autorité met souvent un frein au despotisme des princes et à l'arbitraire des grands et des employés civils. Pour venger une injure faite à l'un de ses membres, on voit quelquefois la caste entière se lever en masse; par exemple

tous les marchands recevoir l'ordre de fermer leurs boutiques, ou tous les ouvriers se mettre en grève, et de même de se préparer à quitter le pays jusqu'à ce que l'injure ait été réparée.

Il est difficile de se faire une idée de l'attachement aveugle et fanatique qu'ont les Indiens pour leur caste et pour tout ce qui s'y rapporte. Dès qu'il s'agit de la caste, de la défense de son honneur, de ses droits et de ses prérogatives, l'Indien sort de son caractère timide et pusillanime, affronte tous les dangers, se dévoue à tous les sacrifices et brave la mort même. Il n'est pas rare de voir à cette occasion des guerres qui répandent le trouble et la consternation dans des provinces entières ; et la force armée du gouvernement peut à peine ramener à la paix les milliers de combattants furieux qui se poursuivent avec acharnement. C'est surtout dans ces combats que l'on voit figurer les deux armées rivales dites *la main droite* et *la main gauche*. Les causes de ces colères tragiques sont pour l'ordinaire des priviléges puérils, tels que le droit de chausser une pantoufle de telle forme ou de telle manière, de s'orner la tête de certaines fleurs, de porter un parasol, de monter un cheval ou un éléphant, de se faire précéder d'une trompette, de faire battre devant soi telle espèce de tambour, etc. Il n'est aucune de ces niaiseries qui n'ait été le sujet de plusieurs batailles atroces et mis en compagne dix, quinze et vingt mille combattants; et nous pourrions en citer beaucoup d'exemples, même très récents, arrivés sous nos yeux.

Ces excès nous étonnent et nous font pitié. Il ne faut pas cependant trop se moquer des Indiens : ils sont ce qu'ont été toutes les nations; il n'est peut-être pas un peuple (sans en excepter les Grecs, si grands philosophes,

et les Romains, si fiers républicains) qui n'ait eu ses distinctions et ses priviléges exclusifs, avec les marques extérieures du rang, de la dignité, de la noblesse, etc., et souvent ces distinctions extérieures, considérées en elles-mêmes, étaient aussi puériles que celles des Indiens.

Nous voyons, par ce qui a été dit jusqu'à présent, que tous les Indiens se trouvent irrévocablement parqués, chacun dans sa catégorie, sans pouvoir jamais, soit par le mariage, soit par d'autres moyens, sortir d'une caste pour entrer dans une autre. Cette classification minutieuse et inviolable doit être regardée comme la cause de l'immutabilité qu'on admire dans les mœurs et les institutions du pays, parceque d'une part elle ôte aux individus la possibilité et jusqu'à la pensée de chercher des innovations, et de l'autre elle les habitue aux coutumes établies, et fait pénétrer les institutions si avant dans leur esprit et dans leurs affections, que nulle force extérieure ne peut les contraindre à y renoncer, pas plus qu'à leur propre nature. Aussi la violence fanatique des Mahométans, et la puissance irrésistible des Européens, qui ont dépouillé l'Inde de tous ses trésors et de sa liberté, n'ont pu, dans l'espace de plus de mille années, modifier essentiellement ses mœurs et ses institutions.

C'est encore à cette distinction que l'Inde doit la conservation de ce degré de civilisation et de progrès dans les arts qui firent si longtemps sa gloire, et lui valurent pendant plus de deux mille ans l'admiration et l'or de tous les peuples de l'Europe. On ne peut nier que cette institution ne dût souvent entraver des progrès partiels, étouffer le génie de plusieurs individus ; mais, dans l'esprit des législateurs, des résultats brillants et partiels

furent sacrifiés au désir d'un bien plus solide et plus universel ; ils pensèrent peut-être que ce serait acheter trop cher le bienfait de quelques talents extraordinaires, que de livrer la nation aux troubles, aux désordres et aux fureurs de mille ambitions insatiables. Notre siècle préconise le principe diamétralement opposé, celui de l'égalité et de la liberté universelles avec la centralisation absolue ; il s'est chargé de prouver par les faits que son système vaut mieux pour la paix et le bonheur des nations. La postérité sera juge. Au reste, nos institutions modernes peuvent être excellentes, sans rien ôter au mérite de celles de l'Inde ; car la bonté des institutions consiste à être parfaitement adaptées au caractère et aux conditions extérieures des peuples auxquels elles sont destinées.

Cette division du peuple indien en castes ou tribus multipliées à l'excès semble néanmoins porter avec elle un inconvénient extrêmement grave ; c'est qu'en produisant une grande force morale, capable d'entretenir la paix et la prospérité intérieures, elle ne constitue pas cette force physique nécessaire pour résister aux attaques des ennemis extérieurs : et là peut-être est la cause de l'asservissement dans lequel les Indiens gémissent depuis tant de siècles. Il faudrait au dessus de toutes ces castes une force supérieure qui les unît toutes en une seule nation comme les membres d'un même corps. Cette force ne pouvait être que le sentiment de la religion. Les législateurs de l'Inde ne manquèrent pas de donner à leur ouvrage cette sanction religieuse et ce principe de vigueur et de durée, non pas en forgeant une religion, mais en fondant leur législation sur les principes de la religion naturelle et des traditions primitives. Aussi voyons-nous (d'après les recherches de

W. Robertson) que pendant une longue suite de siècles les Indiens goûtèrent, sous le règne de leurs rois, la paix, le bonheur et toutes sortes de prospérités. Ce fait est confirmé par tous les documents historiques, qui attestent du haut degré de civilisation, d'opulence et de progrès des arts dans lequel s'était conservée cette nation, pendant que tous les peuples de l'Europe étaient tombés dans la barbarie; il est confirmé aussi par les monuments archéologiques et par les traditions de l'Inde, qui représentent la plupart de ses premiers rois comme des bienfaiteurs de l'humanité, qui ont reçu après leur mort, de la reconnaissance de leurs sujets, les honneurs de l'apothéose. Mais peu à peu la corruption du cœur vint obscurcir les lumières de l'intelligence; les traditions primitives, si simples, si pures, si belles, furent défigurées et souillées par les inventions grotesques d'une imagination délirante; les passions enfantèrent l'idolâtrie : le lien d'unité fut rompu; et les Indiens, divisés entre eux par leurs castes, le furent encore plus par leurs milliers de sectes superstitieuses. A ces philosophes, vraiment *saniassis* ou pénitents, qui vivaient dans le mépris des biens de ce monde pour se livrer à la pratique de la vertu et à la recherche de la vraie sagesse, succédèrent ces brames corrompus dont nous avons tracé le portrait, et qui abusèrent de leur autorité pour égarer de plus en plus la nation. A ces rois patriarches succédèrent des princes ambitieux, avides et cruels, entre les mains desquels l'institution des castes fut souvent un instrument de despotisme. Enfin arrivèrent les Mahométans, chargés d'exercer les vengeances du ciel irrité. Cette pensée nous rappelle un trait frappant cité par M. Le Clerc, dans son *Histoire de la Russie moderne*, t. II, p. 186.

Quand Thamas-Kouli-Kan ou Nadir-Chah entra triomphant dans la ville de Delhi, fumante du sang de plus de cent mille de ses habitants, un dervis, touché des malheurs de sa patrie, eut le courage de se présenter au vainqueur et de lui adresser ces paroles : « Si tu es Dieu, agis en Dieu : si tu es prophète, conduis-nous dans la voie du salut ; si tu es roi, rends les peuples heureux, et ne les détruis pas. Nadir répondit : — Je ne suis pas Dieu pour agir en Dieu, ni prophète pour montrer le chemin du salut, ni roi pour rendre les peuples heureux ; *je suis celui que Dieu envoie contre les nations sur lesquelles il veut faire tomber sa vengeance.* »

ARTICLE II.

Des souillures et des purifications.

Pour contenir les Indiens dans les diverses classes qui leur étaient assignées il fallait des règles extérieures et un corps de pratiques et de cérémonies minutieuses propres à frapper les sens et à élever des barrières infranchissables. Parmi ces règles et ces pratiques, celles qui se rattachent de plus près à la distinction des castes sont les principes et les usages relatifs aux *souillures* et aux *purifications.*

C'est une doctrine enseignée par les philosophes indiens, et attestée par leurs livres, que la seule souillure réelle de l'âme procède du péché, que c'est la perversité de la volonté qui en est la cause, et que la volonté seule peut l'effacer : « C'est l'eau, dit un de leurs poètes, qui cause la boue, c'est elle aussi qui la nettoie ; la volonté est la cause du péché, et c'est elle seule qui peut en purifier. »

Mais, outre cette souillure réelle, les Indiens, comme

autrefois les Égyptiens, les Hébreux (1) et peut-être les peuples antédiluviens (2), reconnaissent une foule d'autres souillures qu'on peut appeler *légales* : elles se divisent en *extérieures* et *intérieures*.

Les premières se contractent par l'attouchement de choses immondes. Ainsi, 1° le cadavre est regardé comme immonde, et inspire une telle horreur, qu'il souille non seulement celui qui le touche, mais encore ceux qui assistent aux funérailles, ou à qui l'on annonce la première nouvelle de la mort d'un proche parent, fût-il décédé à cent lieues de distance. La maison du mort est également souillée avec tous ses meubles. (3)

2° Les femmes contractent à certaines époques des souillures passagères. (4)

3° Le contact des personnes ou des choses ainsi souillées communique cette tache aux autres personnes ou autres objets (5). On excepte cependant les vases de terre qui sont chez le potier et n'ont pas encore servi, les vases de métal, en tout temps, les étoffes de soie et les toiles tissues avec les fibres de certaines plantes; c'est pour

(1) *Genèse*, 35, 2; *Exode*, 19, 10.; *Lévit.*, 5, 11, etc.

(2) *Genèse*, 7.

(3) D'après la loi de Moïse, quand un Israélite mourait, sa maison, ses meubles, tous les assistants et tous ceux qui touchaient les os ou le sépulcre d'un mort contractaient une souillure qui durait sept jours (*Nomb.*, 19, 14.) Pour effacer cette souillure, on jetait dans un vase plein d'eau de la cendre d'une vache rousse immolée par le grand-prêtre au jour de l'expiation solennelle. Un homme exempt de toute impureté trempait un bouquet d'hysope dans cette eau et en aspergeait la chambre, les meubles et les personnes souillées. Le septième jour ces personnes se baignaient tout le corps, lavaient leurs vêtements et se trouvaient purifiées. (*Nomb.*, c. 19, 3, 6.)

(4) Les femmes juives étaient sujettes aux mêmes souillures. (*Lévit.*, c. 12 et 15.)

(5) La même chose avait lieu chez les Juifs. (*Lévit.*, c. 11, 32.)

cette raison que les Brames se servent toujours de vases de métal, et préfèrent les étoffes de soie, que les médecins brames, voulant tâter le pouls d'un malade, même Choutre, ont soin de couvrir son bras d'une petite pièce de soie de peur de se souiller en touchant l'épiderme.

4° Tout ce qui a rapport au cadavre, comme les pantoufles et les bottes de cuir, les gants et les vêtements de peaux, etc., participe à son état immonde; les Indiens s'étonnent qu'on puisse porter la folie jusqu'à s'orner de ces *dépouilles de cadavres*. Ils en exceptent cependant les peaux préparées de tigres et de gazelles.

5° La salive est spécialement l'objet d'une horreur insurmontable; tout ce qu'elle touche est souillé. De là s'explique une foule de particularités dans la vie des Indiens: tout ce qu'ils ont une fois porté à la bouche ne peut plus servir; voilà pourquoi ils boivent toujours sans approcher le vase de leurs lèvres; pour la même raison ils ne se servent à table ni de cuiller, ni de fourchette, ni d'assiette; ils trouvent leur nappe, leur plat et leur assiette dans une feuille de bananier, qu'ils ont soin de jeter après le repas comme chose souillée par les quelques grains de riz qui ont pu tomber de leurs lèvres. Leur main doite, toujours pure, leur sert de cuieller et de fourchette, et s'appelle pour cette raison *sottou-kei* (la main du riz); la main gauche, vouée aux fonctions les plus viles, n'oserait jamais toucher la nourriture; elle est pour ainsi dire dans le corps ce qu'est le paria dans la société entière. En Europe nous portons aux lèvres le portrait d'un parent et d'un ami, ou l'image d'un saint, nous témoignons par un baiser notre amour et notre respect; l'Indien regarderait cet acte comme une irrévérence; il baise par les yeux, c'est à dire qu'il appliquera ces objets sur ses yeux ou les placera sur sa tête en té-

moignage de sa vénération. En Europe, l'usage d'un mouchoir de poche est de bon ton ; l'Indien ne peut comprendre que nous mettions tant de soin à recueillir ces, saletés et à les porter précieusement dans notre poche, comme si c'était un trésor; il se gardera bien d'imiter un exemple si peu civil; sa main gauche s'acquittera de sa fonction avec toute la délicatesse d'une bonne éducation; elle ne le fera que hors du seuil de la porte, évitant elle-même de trop se salir. Jamais il ne se permettra de saliver dans l'intérieur de la maison; si le besoin s'en fait sentir pendant qu'il s'entretient avec vous, il suspendra gravement sa phrase, vous tournera gracieusement le dos, sortira de la porte et reviendra en continuant sa période avec le même sans-gêne que nous mettons à reprendre le fil de notre discours après avoir éternué. Cependant ne vous avisez pas d'éternuer devant l'Indien; c'est le son le plus incivil que vous puissiez produire, il est même souvent d'un triste augure : ayez la bonté de vous en abstenir; en revanche la civilité indienne vous permet tous les autres.

Si le simple contact extérieur des choses immondes imprime une souillure, il est naturel que ces choses introduites au dedans produisent le même effet. Voici les objets que l'Indien doit surtout éviter s'il veut conserver sa pureté intérieure : 1° toute espèce de boisson enivrante; 2° l'haleine d'une personne en état de souillure, par exemple d'un paria, et les émanations de tout autre objet immonde, comme la fumée du bûcher où l'on brûle un mort, etc.; 3° tout aliment qui a eu vie ou principe de vie; mais par dessus tout la chair du bœuf et de la vache. Les Indiens se sont beaucoup relâchés aujourd'hui sur ce point des aliments; la plupart ne font pas difficulté de manger secrètement des viandes légè-

res, du poulet et même du mouton; plusieurs ne craignent pas d'avouer publiquement qu'ils en mangent; mais tous conservent encore l'impression des anciens préjugés; il n'en est pas un qui ne regarde l'abstinence de toute viande comme une chose beaucoup plus parfaite et *par conséquent* beaucoup plus noble. Demander à un Indien, même Choutre, avec lequel on n'a pas les droits de la familiarité, s'il mange de la viande, ou lui en servir dans un repas, serait le comble de l'impolitesse et une injure très grave. Ceux même qui mangent assez habituellement de la viande n'oseraient en manger ni en servir dans leurs repas solennels auxquels assistent beaucoup de convives.

Les chrétiens eux-mêmes, quoiqu'ils n'attachent aucune idée de souillure à l'usage de ces viandes, conservent encore quelque chose de leurs vieux préjugés, et seront toujours plus disposés à vénérer un missionnaire qui aura le courage et la force de se dévouer à cette abstinence; le nom même qu'ils donnent aux jours *d'abstinence* prescrits par l'Église, loin de présenter une idée pénible de *privation*, n'offre que l'idée attrayante de pureté : ces jours s'appellent *soutta-pôsana-nâl* (*jours de nourriture pure*).

Un Indien, qui dans sa position sociale a cru pouvoir se permettre l'usage des viandes, se voit-il élevé à des emplois honorables, qui lui donnent un nouveau droit à l'estime et au respect du public, il se croira obligé de soutenir son rang et de respecter lui-même sa haute dignité en professant la plus entière abstinence de ces sortes de mets, ou du moins il prendra les précautions les plus scrupuleuses pour cacher l'usage qu'il en fait. (1)

(1) Cette observation, qui se trouve confirmée par les lettres des anciens

Ce que nous venons de dire touchant ces souillures légales fournirait un nouvel argument de l'antiquité des institutions de l'Inde. Nous y voyons une grande analogie avec les usages des peuples primitifs avant ou immédiatement après le déluge. Les enfants de Noé, en se dispersant dans le monde pour le peupler, portaient avec eux les idées et les traditions de leurs ancêtres. Ceux qui s'établirent dans les régions septentrionales ne tardèrent pas à sentir la nécessité de la permission que Dieu avait donnée à Noé de se nourrir de la chair des animaux (*Genèse*, 9), et cherchèrent dans ces viandes un aliment substantiel que ne leur offraient plus les plantes dégénérées. Mais il dut en arriver autrement pour ceux qui se fixèrent dans les climats embrasés des régions méridionales, où l'estomac affaibli ne peut digérer qu'avec peine les viandes trop substantielles, où les terres, brûlées par une excessive chaleur, ne peuvent nourrir que très peu de bétail, où les bœufs et les vaches ne se multiplient que très médiocrement et n'ont qu'une chair dure et peu succulente, en même temps que ces animaux sont si nécessaires pour aider au labourage et fournir le lait et le beurre, qui sont la meilleure partie de la subsistance des habitants. Ces premiers descendants de Noé ne durent donc pas éprouver le besoin de recourir à la chair des animaux pour leur alimentation, et comprirent au contraire la nécessité de conserver ces êtres précieux.

Fondés sur ces raisons, et sans doute aussi sur l'expérience des effets pernicieux qu'avaient produits les premiers essais qu'on avait tentés, les législateurs pros-

missionnaires, souffre aujourd'hui plus d'une exception, parceque les hauts emplois plaçant les Indiens dans des rapports plus intimes avec les Anglais les rapprochent quelquefois des usages européens.

crivirent l'usage des viandes. Mais ils connaissaient trop bien le caractère de leur peuple pour se flatter d'arriver à leur fin par une simple prohibition ; ils appelèrent les idées mystérieuses au secours de leurs lois, et les entourèrent d'une foule de prescriptions minutieuses, si efficaces sur un peuple enfant, et si propres à faire naître et à rendre comme naturels des instincts d'aversion pour les objets que la loi voulait interdire. Le bœuf et la vache, dont la conservation était si nécessaire, durent être l'objet principal de l'attention des législateurs. En effet, l'horreur qu'ils surent inspirer au peuple pour la chair de ces animaux devint si insurmontable, qu'on a souvent vu et qu'on verrait encore aujourd'hui beaucoup d'Indiens se laisser mourir de faim plutôt que d'en manger.

Pendant la famine qui désola l'Inde, en 1770, et fit mourir près de cinq millions d'habitants, on voyait les bœufs et les vaches affamés se traînant péniblement dans les campagnes arides, jonchées de cadavres et couvertes d'hommes mourants de faim, sans que personne eût la pensée de tuer ces animaux pour s'en nourrir. La violence de la faim avait éteint les sentiments de la nature, les frères et les sœurs, les pères et les enfants se battaient pour s'arracher un peu d'herbe sauvage ou quelques écorces d'arbres, et les bœufs étaient respectés ; l'instinct ou le fanatisme avait survécu à la nature !

Ce qui servit surtout à inculquer et à entretenir cette horreur, et en général la crainte de toutes les souillures dont nous venons de parler, c'est qu'à leur suite l'Indien, dépouillé de son honneur et de ses droits, se voyait solennellement chassé de sa caste ; c'est pour lui le châtiment le plus terrible qu'on puisse imaginer ; par là il perd non seulement ses parents et ses amis, mais le plus souvent sa femme et ses enfants, qui refusent de le

suivre dans son ignominie ; personne n'ose plus manger avec lui, ni même le recevoir sous son toit. Un Brame ainsi dégradé devient un objet d'aversion pour les castes inférieures qu'il méprisait, et est réduit à chercher un asile parmi les parias ; et ce que cette peine a d'affreux dans sa réalité est encore surpassé par l'idée mystérieuse qui l'accompagne, idée indéfinissable, imaginaire dans son principe, mais trop réelle dans le tourment et le désespoir qu'elle produit.

Cette exclusion de la caste est le châtiment inévitable de tous ceux qui sont publiquement convaincus d'avoir contracté quelqu'une des principales souillures que nous avons indiquées ; par exemple, d'avoir pris son repas avec un paria, d'avoir bu des liqueurs enivrantes, d'avoir mangé des viandes prohibées. Elle est aussi la punition de l'inconduite, de l'adultère, et surtout d'un commerce avec une personne de caste inférieure.

Un Indien ainsi exclu de sa caste peut être réhabilité ; mais quand l'exclusion a été prononcée pour des causes graves, le coupable n'obtient sa grâce qu'au prix de sacrifices pénibles et d'humiliations effrayantes. On le fait marcher sur des charbons ardents, on le stigmatise avec un fer rouge, comme pour l'avertir que sa flétrissure est indélébile ; et si dans la suite des années il a le malheur d'entrer en querelle avec un adversaire, celui-ci ne manquera pas de lui rappeler sa cicatrice.

On peut citer à cet effet un exemple curieux : à la fin du dix-huitième siècle, les Anglais, ayant réussi à diviser les Marattes et le roi de Maïssour, qui s'étaient ligués contre eux, attaquèrent ce dernier en se faisant aider par les premiers. Purseram-Bhow, chef des Marattes, avait dans son camp un grand nombre de Brames ; parmi eux se trouvait un jeune homme qui, épris des

charmes d'une personne de caste infime, avait entretenu avec elle des rapports trop familiers pendant près de deux mois. La faute fut divulguée et le coupable pleinement convaincu. La peste se serait déclarée au milieu du camp, qu'elle n'aurait pas produit sur ces esprits une impression comparable à la consternation qui se répandit subitement dans toute l'armée. On les voyait tous, Brames, Kchatrias, Soudras, courir çà et là, effarés, les vêtements en désordre, se demandant avec effroi ce qu'on pouvait faire dans une si grande calamité. Le coupable était ce qui les occupait le moins; il était sacrifié sans peine à la vengeance publique et à l'honneur de la caste qu'il avait flétrie; mais chacun pensait à son propre malheur; car enfin ce jeune Brame, par suite de son crime, était souillé depuis deux mois. Or pendant un si long intervalle qui pouvait se répondre de ne l'avoir pas touché, ou de n'avoir pas touché ceux qui l'avaient touché, et partant qui pouvait se flatter de n'être pas souillé! et voilà ce qui causait cette consternation générale. Il fallut suspendre la campagne et changer le plan des opérations militaires, pour se rendre à un lieu sacré nommé *Tamboudra*, à la jonction de deux rivières saintes. Là, toute l'armée fit force ablutions pour se purifier de la souillure que tous avaient contractée. Ce fut une bonne fortune pour les Brames du sanctuaire; car, sans parler des autres capitaines et officiers, le général offrit pour se racheter une aumône équivalente à son propre poids, moitié en or et moitié en argent.

Il est cependant des fautes après lesquelles la réhabilitation est impossible. Au nombre de ces péchés irrémissibles est le crime d'avoir mangé de la viande de bœuf ou de vache; il n'y a aucun exemple qu'un tel coupable ait jamais pu être réintégré dans sa caste.

Comme les souillures légères ou secrètes ne peuvent être punies par l'exclusion de la caste, les Indiens ont à leur disposition une foule de moyens de purification, auxquels ils attribuent même la vertu d'effacer les souillures de l'âme contractées par le péché. Telles sont certaines formules de prière ou *mantram*; les eaux de certaines rivières ou de certains étangs; la cendre de fiente de vache, les ablutions accompagnées de certaines cérémonies, les œuvres pies, comme de faire l'aumône aux Brames, de creuser des étangs ou des puits publics, etc.

Au milieu de cette confusion d'idées ridicules et de pratiques superstitieuses, il serait difficile de discerner ce que l'on doit rapporter à la sagesse du législateur, et ce qu'il faut attribuer à l'imposture des Brames, ou à la stupide crédulité des peuples, toujours avides de nouvelles absurdités, surtout quand elles flattent leurs passions. Cependant, en dépouillant cet ensemble de tous les motifs superstitieux et de toutes les idées absurdes que les Indiens y ont surajoutés, on obtiendrait peut-être un principe fondamental et un système de pratiques et de cérémonies dignes d'un sage législateur, et assez analogues aux institutions de Moïse sur ce point particulier.

Tous ces détails nous font mieux comprendre la cause de l'horreur invincible que les Brames et les hautes castes conservent pour les parias : c'est que ceux-ci vivent dans un état permanent de souillure, sans jamais songer à se purifier, se livrant publiquement à la crapule et à l'ivrognerie, mangeant la chair des vaches mortes (car il leur est défendu de les tuer), etc.

C'est au même principe qu'il faut attribuer l'horreur que les Indiens ont de tous les Européens. Si dès leur arrivée ceux-ci avaient observé les règles de bienséance

consacrées dans l'Inde, il n'y a aucun doute qu'ils n'eussent été pour ses habitants un objet d'estime et de vénération. Ce qui le prouve c'est qu'aujourd'hui même, si un Européen veut s'assujettir à observer les usages les plus essentiels, et surtout à ne pas froisser les préjugés, les Indiens le regardent avec respect, l'admettent avec complaisance dans leurs maisons, et il les entend se dire tout bas à l'oreille : « C'est un Européen... mais pas de la caste des autres ; il ne mange pas ces viandes... (1) c'est sans doute un Brame d'Europe, etc. »

ARTICLE III.

Condition des femmes dans l'Inde.

Dans les usages indiens exposés jusqu'à présent nous avons pu découvrir, à travers les extravagances puériles de la superstition, des principes de sage politique, qui nous en expliquaient l'origine et les raisons de convenance. Dans ce que nous allons voir sur la condition imposée aux femmes dans l'Inde, nous ne trouverons que les détails révoltants d'un injuste esclavage, qui accuse la cruauté de l'homme abusant de sa force.

On pourra juger de l'esprit de la législation indienne à l'égard des femmes par les règles suivantes, que leur prescrit le célèbre pénitent Veichichta, dans le *Padma-Pourana,* l'un des livres les plus estimés des Indiens.

1° Il n'y a pas d'autre Dieu sur la terre pour une femme que son mari. La plus excellente de toutes les bonnes œuvres qu'elle puisse faire, c'est de chercher à

(1) L'horreur qu'ont les Indiens pour la viande de bœuf fait qu'ils ne peuvent pas même en prononcer le nom sans répugnance.

lui plaire en lui montrant la plus parfaite obéissance ; ce doit être là son unique dévotion.

2° Que son mari soit contrefait, vieux, infirme, repoussant par ses manières grossières ; qu'il soit violent, débauché, sans conduite ; qu'il soit aveugle, sourd, muet, ou difforme... une femme, toujours persuadée qu'il est son Dieu, doit lui prodiguer ses soins.

3° Une femme est faite pour obéir à tout âge. Fille, c'est à son père et à sa mère qu'elle doit soumission ; mariée, c'est à son mari, à son beau-père et à sa belle-mère ; veuve, c'est à ses fils. Dans aucun temps de la vie elle ne peut se considérer comme maîtresse d'elle-même.

4° Une femme ne peut manger qu'après son mari. Si ce dernier jeûne, elle jeûnera ; s'il est gai, elle partagera sa joie ; si elle voit rire son mari, elle rira ; s'il est triste, elle sera triste ; s'il pleure, elle pleurera ; s'il l'interroge, elle répondra.

5° En présence de son mari, une femme ne doit pas regarder de côté et d'autre ; mais avoir les yeux fixés sur lui, pour attendre et recevoir ses ordres. Elle doit lorsqu'il parle, ne pas l'interrompre, ni parler à d'autres ; lorsqu'il l'appelle, tout quitter et accourir auprès de lui. S'il chante, elle doit être extasiée de plaisir ; s'il danse, le regarder avec délices ; s'il parle de sciences, l'écouter avec admiration.

6° Si son mari se met en colère, la menace, lui dit des injures grossières, la bat même injustement, elle ne lui répondra qu'avec douceur, lui saisira les mains, les baisera, lui demandera pardon, au lieu de jeter les hauts cris et de s'enfuir de la maison.

7° Si son mari reçoit la visite d'un étranger, elle se retirera la tête baissée, et continuera son travail, sans

faire la moindre attention à celui-ci. Elle doit penser à son mari seul, et ne jamais regarder un autre homme en face. Si elle voit les dieux les plus beaux, elle les regardera avec dédain et comme ne méritant pas d'être mis en parallèle avec son mari.

7° Elle aura soin de balayer tous les jours la maison, d'en frotter le pavé avec de la fiente de vache; elle tiendra les vases propres et préparera les mets pour l'heure précise des repas. Si son mari est sorti, elle épiera le moment de son retour, pour aller au devant de lui, l'introduire dans la maison, lui présenter une natte pour s'asseoir et lui servir des mets apprêtés selon son goût.

8° Moins attachée à ses fils et à ses joyaux qu'à son mari, elle doit à la mort de celui-ci se laisser brûler toute vive sur le même bûcher que lui.

Quelque sévères que soient ces règles de conduite, la plupart sont scrupuleusement observées, principalement dans les hautes castes. C'est plus que de la tyrannie; c'est la tyrannie morale, qui commande aux sentiments et aux mouvements de l'âme; lui prescrit à son gré la joie, la tristesse, l'amour, l'admiration, et ne réussit que trop à faire de la femme une pure machine.

Dès sa naissance elle est dirigée vers ce but; toute espèce d'éducation libérale lui est interdite; ce serait un crime pour elle d'apprendre à lire et à écrire ou de s'exercer à des arts d'agrément. Aller dans les rues ramasser la fiente de vache, pour venir ensuite la pétrir de ses mains, l'unir avec un peu de paille ou de son et en faire des espèces de gâteaux qui serviront à allumer le feu; se former à tous les travaux du ménage les plus vils et les plus dégoûtants qui feront l'unique occupation de toute sa vie, voilà l'éducation de la petite fille indienne, quelle que soit la noblesse de sa famille. Le despotisme

moral a sanctionné cette loi inique par la force du préjugé. Demandez à une noble indienne si elle sait lire ou écrire ; elle vous répondra avec étonnement ou avec indignation : Me prenez-vous donc pour une fille publique ? Et en effet les courtisanes seules ont le droit de s'instruire : c'est la seule exception à la règle générale ; et il n'est pas difficile de comprendre que cette exception n'a été faite que pour confirmer la règle. Vient ensuite le temps de s'établir. Cette époque si solennelle et si joyeuse dans les nations civilisées n'est pour la fille indienne que le moment de changer de maître, et le plus souvent de passer sous un maître plus dur : l'expression même dont on se sert en cette circonstance lui révèle le sort qui l'attend : se marier, s'unir à une épouse, se rend dans la langue du pays par les mots : *acheter une femme ;* l'Indien ne veut pas pour exprimer ce contrat un mot différent de celui qu'il emploie quand il achète une bête de somme.

Inutile de dire que pour cet engagement solennel on ne consulte ni sa volonté ni ses goûts ; il faut bien qu'elle consente, puisqu'elle est vendue. Une pauvre petite fille de quinze ans, pleine de vie et ornée de tous les dons de la nature, se voit souvent livrée à un vieillard sexagénaire, hideux, dégoûtant, infirme, veuf déjà pour la deuxième ou la troisième fois ; malgré toutes ses répugnances, il faut qu'elle se résigne, qu'elle étouffe son désespoir, dévore ses larmes et s'extasie de joie et de bonheur ; car malheur à elle si elle faisait à son époux l'injure de paraître ne pas assez apprécier l'avantage qu'elle a de vivre avec lui ! Il faut qu'elle remplisse à son égard les devoirs d'une épouse vertueuse ; les prescriptions de Veichichta dont nous avons donné un extrait peuvent suffire pour nous faire comprendre tout ce que

ces devoirs renferment de pénible. Que serait-ce si la bienséance nous permettait de la suivre dans tous les détails de son ménage ou plutôt de son humiliante servitude?

La cinquième règle citée plus haut prescrit à la femme la conduite qu'elle doit tenir quand elle est *battue injustement;* et certes ce n'est pas l'occasion qui lui manque pour la mettre souvent en pratique. Un missionnaire croyant avoir pris assez d'ascendant sur certain mari encore païen l'exhortait à être plus doux et plus humain envers sa femme, et se flattait de l'avoir convaincu par les fortes raisons qu'il lui proposait, quand le mari, qui s'était fait quelque temps effort pour garder son sérieux, partit d'un grand éclat de rire en s'écriant : Ah bien oui! comme si on achetait une femme pour ne pas la battre!

Ce qui frappera surtout un observateur attentif dans des usages si contraires à la nature, ce n'est pas seulement le malheur de la femme, quoique son sort lui donne droit à toute notre compassion; mais ce sont les conséquences désolantes qui en résultent pour toute la nation. Nous avons remarqué que le sentiment de famille était presque nul chez les Indiens, et nous pourrions ajouter qu'en général on rencontre rarement chez eux ce que nous appelons *du sentiment.* Et comment pourrait-il en être autrement? Comment les qualités du cœur pourraient-elles se développer dans un enfant privé de cette éducation première, qu'il ne peut recevoir qu'avec le lait de sa mère? Et comment cette éducation pourrait-elle être donnée par une mère privée de toute instruction et avilie aux yeux de ses propres enfants?

La religion catholique supplée en partie à ce défaut de

l'éducation de famille par l'influence qu'elle exerce en même temps sur la mère et sur l'enfant ; et il n'y a aucun doute que cet heureux résulat ne devienne de plus en plus sensible, à mesure que les missionnaires, plus nombreux et moins accablés de travaux, pourront cultiver avec plus de soin les cœurs des enfants. Mais on ne peut espérer un succès complet que quand les femmes elles-mêmes auront pu participer au bienfait d'une éducation soignée.

Enfin la mort de l'époux vient rompre les liens de cette union ; quel sera le sort de l'épouse qui survit ? La huitième règle du *Padma-Pourana* lui prescrit de se laisser brûler sur le bûcher de son époux. Cependant cette loi, qui par la force des circonstances devient une nécessité pour quelques-unes, n'est pas une loi générale ; elle n'est pour la plupart, même dans les plus hautes castes, qu'un conseil de plus grande perfection ; elle ne peut même s'accomplir aujourd'hui que par la ruse qui trompe la vigilance des magistrats anglais ou par la violence qui neutralise leurs louables efforts. On s'est demandé souvent comment des femmes peuvent arriver à un tel degré de fanatisme et de fureur ; et l'on a indiqué des causes très justes et très vraies : la cruauté des parents qui les obsèdent et leur font violence, les impostures des Brames, l'usage de certaines potions, etc. Mais il est une autre cause qui souvent n'est pas moins puissante ; c'est la douleur et le désespoir qui accablent la veuve à la perspective de la carrière qui s'ouvre devant elle et d'où elle ne peut sortir que par la mort. (1)

(1) On peut lire dans les *Lettres édifiantes* (t. VII, 73) la description de plusieurs de ces sacrifices cruels. Le P. Martin écrit vers le commencement du dix-huitième siècle qu'à la mort du prince du Marava ses femmes, au nombre de quarante-sept, se brûlèrent avec son corps, et que peu aupa-

Cet homme qui, abusant de sa force, traite en esclave celle que Dieu lui a donnée pour compagne serait troublé dans sa jouissance par la pensée qu'elle pourra être heureuse après lui, qu'elle pourra se réjouir de sa mort, que peut-être déjà maintenant elle nourrit dans son cœur l'espérance de l'avenir pour se consoler du présent. Non, cela ne peut être toléré ; cela ne sera pas ; il y a pourvu par de bonnes lois.

La première c'est que la veuve ne peut jamais se remarier ; elle encourrait par ce seul fait l'exclusion de sa caste et tous les malheurs qui en sont la suite. Le préjugé a si bien consacré ce principe, qu'il n'est personne qui ne juge avec la même évidence qui nous fait dire deux et deux font quatre que ce serait une chose affreuse et infâme pour une veuve de se remarier ; n'en demandez pas la raison ; c'est pour l'Indien un principe naturel qui ne peut et ne doit pas se prouver.

La deuxième loi est celle qui règle la condition de la veuve et la place qu'elle doit occuper dans la société.

Toute sa vie doit être un deuil perpétuel et rigoureux, qui témoigne au dehors de la douleur intime qu'elle doit avoir (et que plus souvent elle n'a pas) d'avoir perdu son époux bien aimé. Après les cérémonies des funérailles, les parents se réunissent pour célébrer la mort civile de la femme et l'enterrer pour ainsi dire toute vivante. On lui arrache le *taly* (bijou d'or, marque dis-

ravant les dix-sept femmes d'un deuxième prince et les treize femmes d'un troisième avaient célébré la mort de leurs époux par le même sacrifice. M. Dubois dans son ouvrage (*Mœurs de l'Inde*, t. II, p. 20) observe que l'on comptait encore jusqu'à sept cent six veuves qui s'étaient brûlées dans la seule présidence du Bengale pendant l'année 1817. M. Ab. Rémusat (*Mélanges asiatiques*) dit qu'on porte à mille le nombre des veuves qui se brûlent dans le pays soumis aux Anglais pendant le cours d'une année.

tinctive des femmes mariées) ; puis le barbier lui rase tous les cheveux de la tête. Dès ce moment elle est placée dans l'état odieux et méprisé du veuvage ; elle s'entend qualifier en mille occasions, et souvent par ses propres enfants, du titre injurieux de *Mounda* ou *tête rase*. Tout ce qui ressent un peu la délicatesse dans la nourriture, comme l'usage du *bétel* ; tout ce qui tient à l'élégance dans le vêtement, comme les bijoux dont les dames indiennes ont coutume d'être couvertes et surchargées (1), les toiles fines et de couleurs dont elles s'ornent, le safran dont elles se fardent la figure et les bras, etc., tout cela lui est rigoureusement interdit ; exclue de toutes les fêtes de famille et des réjouissances publiques, elle devient un objet que l'on fuit et à la présence duquel on attache l'idée superstitieuse de malheur.

Si du moins elle avait reçu une bonne éducation, elle pourrait trouver dans son propre fonds, dans sa raison, dans ses connaissances et dans ses qualités, de quoi se suffire à elle-même et se passer du monde qui l'abandonne ; elle se consolerait facilement de ses privations présentes par le souvenir des souffrances passées ; mais sa mauvaise éducation, ou plutôt le défaut absolu d'éducation, l'a laissée dans l'enfance, elle en a conservé les idées, les goûts et l'ineptie. Tout ce qui contribuait à rendre moins sensibles les peines et la dégradation morale de l'épouse concourt à augmenter le sentiment des privations physiques de la veuve.

(1) Les Indiens mettent un grand orgueil à orner leurs femmes, qu'ils pourraient très bien appeler leurs *porte-bijoux* ; c'est un moyen d'étaler leurs richesses ; la vanité de l'époux y a plus de part que son affection pour l'épouse ; celle-ci néanmoins y trouve son compte ; c'est un puissant dédommagement à toutes ses peines.

De ces lois cruelles qui, mariant les filles très jeunes, et souvent avec des vieillards, leur interdisent ensuite les secondes noces, il suit nécessairement que l'Inde doit fourmiller de veuves. C'est là un principe de désordres et de démoralisation. Il faut dire cependant que ces scandales ne sont pas aussi nombreux qu'on pourrait le supposer dans un tel état de choses. La retenue naturelle des femmes indiennes, le genre de leur éducation, leur maintien chaste et plein de réserve, et plus que tout cela la vigilance des parents, l'austérité des mœurs du pays, qui interdisent toute espèce de familiarité entre les hommes et les femmes, les punitions rigoureuses et le déshonneur qui sont la suite inévitable d'une faute devenue publique, ce sont là autant de digues qui arrêtent un peu les désordres même parmi les païens. Quant aux veuves chrétiennes, il en est un très grand nombre qui profitent de l'état injuste et humiliant où les place le monde pour se donner à Dieu et le servir avec plus de ferveur.

Cependant le principe du veuvage forcé étant contraire à l'esprit du christianisme et très dangereux pour les mœurs, les missionnaires actuels du Maduré travaillent avec zèle à le détruire. Après avoir obtenu les signatures de plusieurs chrétiens influents qui s'engageaient à les seconder, ils commencèrent, en 1845, à réaliser cette œuvre si importante au bien de la religion. Un jeune homme et une jeune veuve entrèrent dans leurs vues et consentirent à se dévouer aux tracasseries et aux humiliations que leur union devait leur attirer; ce mariage se fit dans l'église de Trichinapaly, il souleva des murmures, des plaintes amères et une espèce de révolte générale de toutes les chrétientés environnantes; peu à peu les esprits se calmèrent, la paix et l'obéissance se

rétablirent. On ne peut se dissimuler que ce point de réforme ne soit une affaire d'une très grande difficulté; mais avec du zèle, de la prudence et du temps, et surtout avec le secours de la grâce, on espère triompher de tous les obstacles. Une lettre des missionnaires du Maduré, écrite le 7 novembre 1846, vient confirmer cette espérance; elle annonce un second mariage de veuve bien plus important que le précédent. Celui-ci avait été contracté à l'église; mais un peu en secret. Au contraire, celui qui vient d'avoir lieu a été célébré publiquement, avec toute la pompe possible, en présence et avec la participation d'une foule de chrétiens, de ceux même qui l'année précédente avaient troublé la chrétienté à cette occasion; le jeune homme qui a épousé cette seconde veuve s'était distingué par son acharnement contre les premiers époux; et en contractant lui-même ce mariage il s'est proposé pour motif principal de réparer le scandale qu'il avait donné l'année précédente par sa violente opposition.

Nous avons vu la condition de la femme dans l'Inde païenne; si le temps et la nature de l'ouvrage nous permettaient de passer en revue tous les pays qui n'ont pas encore reçu ou qui ont rejeté le bienfait de la rédemption, nous y verrions cette noble portion du genre humain soumise au joug d'un esclavage aussi humiliant et souvent plus cruel que celui qui pèse sur elle dans les Indes. Qui pourrait s'empêcher de reconnaître dans ce fait si général et si bien constaté une terrible punition du péché et un effet du désordre qu'il a introduit dans l'univers? Dieu seul est le principe de toute autorité et la source de tout ordre dans la famille comme dans la société politique. Dès lors que l'homme se sépare de Dieu et se soustrait à l'autorité qui vient du ciel, il tombe né-

cessairement sous l'empire de la force matérielle, sous la loi du plus fort qui écrase le faible. Voilà pourquoi le christianisme seul peut civiliser les nations, parceque seul il peut les rappeler aux principes d'ordre et d'autorité en les rattachant à Dieu. C'est à lui que la femme doit cette seconde rédemption de l'humiliante servitude dans laquelle elle gémissait; c'est à lui seul qu'elle doit cette condition libre et honorable dont elle jouit dans les sociétés chrétiennes. Elle a donc, dans le devoir de la reconnaissance, un motif tout spécial de tenir du fond de son âme à cette religion bienfaisante, et de contribuer de tout son pouvoir à sa propagation et à son triomphe dans les régions lointaines; mais surtout c'est pour elle un devoir de n'employer la puissante influence que la loi de Jésus-Christ lui a rendue dans la société que pour ramener les cœurs à Dieu, conserver la foi et propager les principes religieux. C'est son devoir, c'est bien aussi son intérêt; car une nation qui aurait le malheur de perdre la foi ne tarderait pas à se précipiter dans une démoralisation universelle sous l'empire des passions brutales; la dignité de la femme serait engloutie dans l'abîme du vice, l'excès de la corruption réveillerait les fureurs de la jalousie, et la jalousie forgerait les chaînes de la servitude ou le triple verrou du sérail.

ARTICLE IV.

De la langue tamoule.

On compte dans l'Indè plusieurs langues qui ont beaucoup d'analogie entre elles et avec le sanscrit, leur type commun. Nous ne nous occuperons ici que du *tamoul*, qui est la langue de la partie méridionale de l'Inde, depuis le cap Comorin jusqu'au nord de Madras.

§ Ier. — *Génie de la langue tamoule.*

Habitués à nos langues européennes, remplis d'admiration pour les langues de Virgile et d'Homère, nous sommes trop portés à croire que nulle autre ne peut leur être égalée ni même comparée; plusieurs vont jusqu'à se figurer que ces nations lointaines, dont les mœurs nous semblent si étranges et si ridicules, doivent parler des langues à demi barbares. Quelques observations sur le tamoul montreront l'injustice d'un tel préjugé, et pourront intéresser le lecteur en lui révélant des sources de richesses, de force et de beauté qu'on ne trouve dans aucune de nos langues.

I. — *Alphabet et orthographe.*

La langue tamoule compte trente lettres, dites *élhouttou* (outre quelques lettres empruntées du sanscrit). De ces trente lettres, douze sont voyelles, dix-huit sont consonnes. Ce qu'il y a de remarquable, c'est la précision et la justesse avec lesquelles ces lettres sont définies, distinguées et classées. Donnons-en quelque exemple :

1° La consonne s'appelle *mey*, c'est à dire *corps;* la voyelle se nomme *ouïr*, c'est à dire *âme* ou *vie*. Comme la consonne n'a par elle-même aucun son, mais indique simplement la modification que doit prendre l'organe, une consonne pure est regardée comme un corps sans âme, et est appelée *settélhouttou, lettre morte.*

C'est la voyelle qui, s'unissant à la consonne, l'anime et lui donne la vie; c'est pourquoi la consonne ainsi vivifiée s'appelle *ouïr-mey*, c'est à dire *corps animé,* ou bien *ouïr-élhouttou, lettre vivante.*

2° Les consonnes se distinguent d'abord en *douces* et

fortes (ou *dures*). De plus, en raison des organes qu'elles modifient, elles se divisent en *labiales*, *dentales*, *palatales* et *gutturales*. Ces qualités établissent entre elles des lois d'affinité, dont l'observation rigoureuse constitue une partie de l'orthographe. Ainsi une pure consonne labiale, dentale, palatale ou gutturale ne peut s'allier qu'avec une consonne suivante de même famille, ce qui oblige la consonne précédente, ou la consonne suivante, à se transformer en l'une de ses correspondantes, de manière à ce que les deux consonnes qui se rencontrent soient homologues ou de même origine, nous aurions presque dit *de même caste*, tant l'idée de la caste influe sur toutes les lois des Indiens. L'objet de cette règle est de prévenir le passage brusque d'une modification de l'organe à la suivante, lequel blesserait également l'organe qui prononce et l'oreille qui écoute.

3° Dès qu'une consonne est *animée* par une voyelle, celle-ci perd sa figure et s'*incorpore* à la consonne qu'elle doit animer, moyennant douze légères modifications qui, sans ôter à la consonne sa forme primitive, la déterminent à exprimer chacun des sons représentés par les douze voyelles. Ces consonnes animées, et en général toutes les lettres, se divisent encore, quant au temps, en longues, brèves et très brèves, ou bien sont dites avoir *deux temps, un temps, un demi-temps.*

Ces détails suffiront pour nous donner une idée du génie qui a présidé à la classification des éléments de cette langue.

II. — *Substantifs.*

1° Les Indiens divisent tous les êtres en deux classes : le *genre sublime,* qui comprend tous les êtres raisonnables (Dieu, anges, hommes), et le *genre inférieur,* qui comprend tous les êtres privés de raison (animés ou ina-

nimés) et qui correspond à notre *genre neutre.* De plus le genre sublime se subdivise en *genre masculin,* qui comprend Dieu, les anges et les hommes, et en *genre féminin,* qui comprend les femmes, ce qui donne les trois genres : masculin, féminin, neutre, établis sur des règles invariables. Ces règles n'admettent que quelques exceptions insignifiantes, qui elles-mêmes se rapportent à la règle : ainsi *koulhandei* (enfant de quelques mois) est du genre neutre, sans doute parcequ'il ne donne encore aucun signe extérieur de sa raison. Au contraire, quelques animaux et quelques plantes ont été placés dans le genre masculin, parceque, séduits par je ne sais quelle affection pour ces objets, les Indiens ont voulu leur faire cet honneur.

2° Les déclinaisons renferment huit cas, distingués entre eux par les terminaisons (comme en latin) ; outre l'ablatif désinant en *il,* qui est l'ablatif du lieu, le tamoul a un deuxième ablatif en *âl,* qui répond à l'ablatif de cause ou d'instrument (*a* ou *ab* en latin), et l'ablatif en *ôdhou*, qui répond à l'ablatif de compagnie (*cum* en latin), ce qui délivre la phrase tamoule de cette infinité de particules qui gênent et embarrassent notre style français.

De plus les déclinaisons tamoules, quand il s'agit de noms ou pronoms personnels, comprennent, outre le *singulier* et le *pluriel*, les terminaisons *honorifiques* pour tous les cas ; de sorte que ces noms se déclinent au *singulier,* à l'*honorifique* et au *pluriel.*

3° Mais ce qui est plus frappant, c'est la faculté qu'ont tous les substantifs de produire immédiatement leurs appellatifs. Ainsi *mârbou* (poitrine) fait *marben* (un homme qui a la poitrine).

Poûn (collier de perles) fait *poûninen* (un homme orné d'un collier de perles).

En combinant les deux mots on a : *poûn-marben* (un homme qui a la poitrine ornée d'un collier de perles).

Ces appellatifs suivent les modifications des genres masculins et féminins. Ainsi, l'on dit *poûninâl* une femme ornée d'un collier de perles, etc. Ils se déclinent comme les substantifs, et, ce qui est merveilleux, ils se conjuguent, pour ainsi dire, comme les verbes, en acceptant les désinences des personnes, et alors ils présentent le sens complet d'une phrase entière concentrée dans un seul mot. Ainsi *villou* (arc) donne :

Villinên, — moi qui suis. . . . . . armé d'un arc.
Villinaï, — toi qui es. . . . . *id.*
Villinan, — lui qui est . . . . *id.*
Villinâl, — elle qui est. . . . . armée d'un arc.
Villinôm, — nous qui sommes . . . armés d'un arc.
Villinîrgal, — vous qui êtes. . . . . *id.*
Villinârgal, — eux qui sont. . . . . *id.*

III. — *Les verbes.*

1° La conjugaison des verbes comprend dans chaque temps les terminaisons des personnes pour le *singulier,* l'*honorifique* et le *pluriel.* On peut ajouter que la troisième personne du singulier a trois terminaisons distinctes, répondant au trois genres, masculin, féminin et neutre.

2° La langue tamoule (comme toutes les langues primitives) manque de plusieurs temps et même du mode subjonctif, qu'elle supplée par divers moyens ; mais en revanche elle est riche en participes ; ceux du présent, du passé et du futur sont propres à tous les verbes.

3° De plus chaque verbe a la facilité de prendre la signification négative, moyennant une très légère modification qui s'introduit d'après une règle fort simple. Ainsi : *seydel* (faire) [d'où *seygrên* (je fais), *seydên* (j'ai fait), *seyvên* (je ferai)] donne les verbes négatifs *seyyên*

(je ne ferai pas, ou je ne fais pas habituellement); *syyâde* (ne faites pas, etc.)

4° De la même manière, de chaque verbe on obtient un verbe correspondant qu'on appelle *de commande,* en introduisant dans le verbe la syllabe *vi* ou *bi*. Ainsi : *seygrên* (je fais), *seyden* (j'ai fait), *seyvên* (je ferai), donnent *seyvikkrên* (je fais faire), *seyvittên* (j'ai fait faire), etc. *Kânngrên* (je vois) donne *kânnbikkrên* (je fais voir ou je montre).

5° Mais ce qui contribue le plus à la beauté et à la richesse de la langue, ce sont les appellatifs qui se forment des verbes ; ainsi, pour conserver le même exemple.

Seydel (faire) donne
- *seygraven* . . . celui qui fait.
- *seydaven*. . . . celui qui a fait.
- *seybaven*. . . . celui qui fera.

Ces appellatifs, tout en prenant la qualité de substantifs, se déclinant comme eux, et entrant dans la composition des phrases comme sujets ou comme régimes, conservent cependant la propriété des verbes dont ils sont dérivés, et régissent les mêmes cas. Par exemple :

Adey seydaven... (celui qui a fait cela) ; *adey* est l'accusatif de *adou* (cela).

Adey seydavercou sonnên... (j'ai dit à celui qui a fait cela) ; *sonnên* (j'ai dit) ; *seydavercou* datif de *seydaven*.

6° A ces trois appellatifs dérivés des verbes, et qui se rapportent aux personnes, répondent trois verbaux qui indiquent l'action abstraite du verbe.

Seygradou (le faire) ; *seydadou* (le avoir fait) ;

Seyvadou (le devoir faire).

Lesquels verbaux, à l'exemple des appellatifs, réunissent les propriétés des noms et des verbes.

Ajoutons une observation qui montrera la justesse et l'esprit philosophique qui dirigent la construction de

la phrase tamoule. Nous disons en français : Je l'ai vu faire, je l'ai vu qui avait fait, je l'ai vu qui allait faire. Pour construire sa phrase, le tamouler raisonne ainsi : l'objet de ma vision, ce n'est pas *lui*, sa *personne*; mais c'est son action ; donc le régime du verbe *j'ai vu* doit être cette action et non sa personne ; et il dit : *Aven seygradey kanndhên; aven*, *lui*, au nominatif comme sujet du verbal.

Seygradey, *le faire*, à l'accusatif, comme régime du verbe *kanndhên* (j'ai vu).

Il dira de même :

Aven seydadei kanndhên,

Aven seyvadei kanndhên.

Nous ne pousserons pas plus loin ces détails ; ils suffisent, non pour donner une entière connaissance de la langue tamoule, ce qui n'est point notre objet, mais pour indiquer en passant quelques-unes des sources de richesse et de beauté qu'elle renferme.

Terminons par une observation sur sa syntaxe. Le nombre et les propriétés des participes, des verbaux et des appellatifs peuvent nous faire pressentir que cette langue doit avoir des phrases très longues et fort compliquées. C'est en effet un des caractères du style tamoul. De plus, le mode de construction de ces phrases est fixé si rigoureusement qu'il exclut toute espèce d'inversion et de transposition ; et chaque mot y a sa place marquée sans pouvoir en occuper aucune autre. Voici quelques-unes des lois qui règlent l'arrangement des mots dans une phrase.

Le régime se place toujours avant le verbe dont il dépend, l'adjectif avant son substantif, et en général tout ce qui dépend avant le mot dont il dépend et celui qui énonce la dépendance ; le terme de la comparaison, de

la similitude, avant le mot qui exprime la comparaison ou la similitude, etc.

S'il y a des membres de phrases incidentes, liés à la phrase principale par des *qui* ou *que* relatifs, par les particules : *parceque, quoique, afin que, de peur que, de même que*, etc., toutes ces phrases incidentes ou indirectes doivent se placer avant le verbe principal de la phrase, lequel, comme la clef d'une voûte, doit fermer la période et en compléter le sens suspendu dans les dix, quinze et vingt lignes qui précèdent. Il en résulte que le style est nombreux, fort, majestueux, en même temps qu'il peut atteindre à un haut degré de concision et de laconisme ; mais ordinairement il est moins clair et plus fatigant que le style de nos langues européennes.

Les notious précédentes regardent la langue *tamoule vulgaire*, en usage dans le commerce ordinaire de la vie et même dans les écrits destinés à une utilité générale. Les savants ont une autre langue, qu'on appelle le *tamoul sublime*. Elle n'est pas exclusivement la langue poétique quoiqu'elle soit la langue obligée de tous les poètes. Elle a ses règles à part, sa manière de décliner et de conjuguer, en beaucoup de points différente de la langue vulgaire ; son dictionnaire même renferme une foule de mots qui lui sont propres; sa syntaxe est plus relevée, plus hardie (1), plus concise et par conséquent plus mystérieuse. Le P. Beschi, ancien missionnaire, homme d'une science prodigieuse, trouvait dans le tamoul sublime des beautés qui le ravissaient.

D'après ce que nous avons dit du goût des Indiens

(1) Nous avons un échantillon de cette hardiesse dans la propriété singulière des appellatifs nominaux qui se conjuguent, pour ainsi dire, et résument le sens complet d'une phrase. Cette règle est propre à la langue sublime ; la langue vulgaire ne l'adopte que pour quelques expressions.

pour les énigmes et les assauts d'esprit, on comprendra qu'ils doivent attacher un grand prix à cette profondeur ou à cette espèce d'obscurité qui résulte du génie de leur langue. Pour leur plaire, la beauté littéraire doit s'entourer d'un mystère plus ou moins transparent ; quand elle n'est pas assez cachée par la profondeur de la pensée, elle doit se couvrir d'un voile léger, *se cacher un peu pour être mieux regardée : Fugit ad salices, et se cupit ante videri.* (Virg.) Nous tenons cette observation d'un Indien laboureur et médecin, que nous avons souvent entendu réciter les vers du P. Beschi avec un sentiment de bonheur ineffable. Il expliquait sa pensée par la comparaison que nous venons d'insinuer ; il ne pouvait citer Virgile, mais il connaissait le cœur humain.

§ II. —*Écriture tamoule.*

Nous ne nous arrêterons pas à donner ici la figure des caractères indiens ; ce serait un travail assez long et fort peu intéressant. Parmi les dix-huit consonnes tamoules une seule reste constamment muette ou *morte ;* les dix-sept autres se modifient de manière à rendre tous les sons des douze voyelles. Le nombre des dix-sept consonnes multiplié par douze voyelles donnera donc deux cent quatre caractères distinctifs. En y ajoutant les douze caractères propres à représenter les voyelles isolées, plus les dix-huit figures qui expriment les dix-huit consonnes non combinées avec les voyelles, on aura deux cent trente-quatre figures différentes dans l'alphabet tamoul. Ce nombre effraie d'abord l'élève ; mais comme les modifications que subissent les dix-sept consonnes suivent des lois assez simples, la difficulté est beaucoup moindre qu'elle ne le paraît ; et elle est abon-

damment compensée par la facilité que cette multiplication des caractères donne à l'étude de la prononciation, puisque chaque caractère conserve invariablement sa valeur.

Les quinze ou dix-huit langues qui sont en usage dans l'Inde paraissent dérivées du sanscrit, et ont entre elles beaucoup d'analogie non seulement dans les racines des mots, qui sont les mêmes, mais encore dans l'usage d'écrire de gauche à droite comme les Européens (et non de droite à gauche comme les Hébreux et la plupart des peuples orientaux); dans la classification des lettres de l'alphabet, et dans la pratique de combiner la voyelle avec la consonne qu'elle affecte de manière à ne faire des deux qu'un seul caractère. Mais ce qui est vraiment inexplicable, c'est qu'avec tant de rapports d'affinité, toutes ces langues ont adopté des caractères qui n'ont aucune ressemblance d'une langue à l'autre, ni avec la langue sanscrite, dont elles dérivent. Ces caractères, si dissemblables entre eux, s'éloignent encore davantage de tous les caractères des langues anciennes que nous connaissons, telles que l'arabe, le grec, l'hébreu, le syriaque, etc.

Les Indiens écrivent sur des feuilles de palmiers; ils choisissent pour cet effet le moment où ces feuilles, encore tendres et non développées, présentent la forme d'un éventail plié, ayant trois à quatre pieds de longueur et deux à trois pouces de largeur et contenant vingt à trente plis; ils divisent ces plis en passant le couteau le long des arêtes qui les unissent, et obtiennent vingt à trente bandes de trois pieds de long sur deux pouces de large. S'ils veulent écrire une lettre, ils prennent une de ces bandes, à laquelle ils laissent plus ou moins de longueur selon la dignité de la personne à laquelle ils s'a-

dressent; souvent la politesse et le respect exigent que la bande reste dans toute sa longueur, et même qu'on laisse deux bandes réunies par leur arête, tout en n'écrivant que sur un côté. Après avoir écrit, ils roulent cette bande ou cette feuille en l'insérant dans une autre feuille formant un anneau; ils fixent le tout par le moyen d'une troisième feuille très étroite, qui embrasse l'anneau et la feuille insérée, en passant de dehors en dedans, comme on ferait avec un ruban, et ils ont l'art de nouer si bien cette troisième feuille, qu'on ne peut la défaire sans la rompre, ce qui équivaut à un véritable cachet. Si la lettre est adressée à un supérieur, le porteur en arrivant la dépose aux pieds de ce dernier; si au contraire elle est adressée à un inférieur, celui-ci la reçoit immédiatement des mains du porteur et a soin de la placer respectueusement sur sa tête avant de l'ouvrir.

Quand les Indiens écrivent non pas une lettre, mais un ouvrage plus volumineux, ils coupent en deux les bandes dont nous avons parlé, et préparent ainsi des feuillets de deux pouces de large sur environ deux pieds de long; puis, au moyen d'un fer chaud ou autrement, ils font un trou vers chaque extrémité, et enfilent tous ces feuillets dans deux petites broches de bois très dur; ils ajoutent des deux côtés deux ais de bois bien unis, qui tiennent lieu de couvertures; ils égalisent les feuillets avec le couteau, et lient fortement le tout avec une longue ficelle. Ils ont ainsi un volume parfaitement relié; il ne s'agit plus que de l'écrire. Pour cela, ils ouvrent le volume, c'est à dire défont la ficelle qui le tient assujetti; et c'est ce qu'il faudra faire toutes les fois qu'on voudra le lire; la ficelle, qui a son extrémité fixée à la tête de la cheville insérée dans un des trous et passe à travers le deuxième trou, sert à conserver l'ordre des

feuillets, sans qu'ils puissent se déranger ou s'embrouiller.

Mais quel est le moyen d'écrire sur ces feuillets? quelle encre, quelles plumes emploie-t-on?

Le moyen est fort simple, car les Indiens n'ont besoin ni de plume, ni d'encre, ni de table, ni d'aucune partie de tout l'attirail qui nous est nécessaire; la lame de couteau qui leur a servi pour se procurer leur papier et relier le volume se termine par un style ou un poinçon en guise de manche. Quand ils ont bien préparé leur feuille, ils retournent leur couteau et ont leur plume toute trouvée. La feuille de palmier a pour le moins l'épaisseur d'un carton formé de trois ou quatre feuilles de papier. elle peut donc recevoir des incisions ou des gravures de chaque côté. Pour opérer cette gravure, les Indiens prennent la feuille dans la main gauche, l'appuyant sur les deuxième et troisième doigts qui lui servent de table, et, la pressant sur cette table avec le pouce, de la main droite ils empoignent la lame qui, recouverte d'un fourreau devient le manche du style, posent la pointe de celui-ci sur la feuille, en appuyant ce style contre l'ongle du pouce gauche (qu'ils laissent croître à cet effet, et dans l'extrémité duquel ils ont soin de pratiquer une petite échancrure pour servir de point d'appui au style); et alors, par la force et le mouvement de tout le poignet, ils gravent leurs lettres dans la substance de la feuille. Quand ils ont formé cinq ou six lettres, ce n'est pas le style qui marche à droite pour continuer la ligne, mais c'est la feuille elle-même qui glisse vers la gauche entre le pouce et les deux doigts, lesquels de concert avec le style lui impriment ce mouvement continu. Lorsque la ligne est terminée, la feuille glisse de nouveau entre les doigts vers la droite pour venir se présen-

ter sous le style, absolument comme la pièce de bois se déplace, avance et recule pour se poser sous les dents de la scie mécanique qui demeure constamment dans la même ligne verticale. Cette manière d'écrire paraîtra au lecteur un travail bien pénible et surtout d'une longueur interminable; qu'il se rassure; dans l'espace de temps qu'il aura mis à lire la description qui vient d'en être faite l'Indien en aurait écrit la plus grande partie. De fait il écrit presque aussi vite qu'on peut lui dicter, à peu près aussi vite que nous écrivons en français; et, ce qui est plus admirable, il écrit en marchant tout aussi commodément que nous écrivons à notre secrétaire, et son écriture est belle, très régulière et parfaitement alignée, ressemblant beaucoup à une feuille imprimée. S'il s'agit de transcrire, la main gauche est si peu embarrassée de la feuille qui reçoit l'écriture, qu'elle trouvera encore moyen de servir de pupitre à la feuille originale qu'il faut copier, et l'écrivain continuera son travail avec un sans-gêne et une prestesse étonnante, en marchant et souvent en suivant le fil de la conversation. Toutes ces assertions ne sont pas hasardées ou imaginaires; ce sont des faits constatés par la propre expérience de celui qui les raconte.

Voilà un livre écrit; mais sans encre. Les caractères imprimés sur la feuille, ayant la même couleur que le fond, ne peuvent se lire sans fatiguer la vue; on s'en contente cependant pour des écritures de peu d'importance, comme une lettre ou un billet qui ne doit pas se conserver. Quand il s'agit d'un ouvrage qui doit être lu souvent et passer à la postérité, il est bon d'employer l'encre; mais ici l'encre ne vient qu'après l'écriture. Rien de plus simple que cette opération; l'Indien trempe ses doigts dans la sauce piquante dont il a coutume d'assaisonner son riz ou dans

tout autre liquide mordant, et il en frotte sa feuille de palmier déjà écrite ; le mordant n'ayant aucune action sur la membrane extérieure de la feuille n'y laisse aucune trace, au lieu qu'il pénètre dans toutes les incisions, noircit la substance intérieure, et par là dessine tous les caractères d'un aussi beau noir que peut être l'encre dont nous nous servons.

CHAPITRE IV.

RELIGION DES PEUPLES DE L'INDE.

ARTICLE PREMIER.

Connaissance de Dieu.

On peut dire que les Indiens en sont aujourd'hui, sous le rapport de la religion, au point où en étaient les païens à la naissance du christianisme. Les sages du paganisme, les hommes qui n'avaient point éteint en eux-mêmes toutes les lumières de la raison naturelle, comprenaient assez clairement qu'il n'y avait qu'un seul Dieu, et ils sentaient le ridicule de l'idolâtrie. L'apôtre des nations leur reproche même d'avoir tenu la vérité captive dans leurs cœurs, et de s'être laissé entraîner par le torrent de leur siècle (1). Le peuple ne réfléchissait guère. La coutume, l'empire des sens, les idées reçues dès l'âge le plus tendre, la pompe des fêtes, la licence que lui permettait le culte et que consacrait l'exemple de ses dieux légitimaient le paganisme à ses yeux, et l'emportaient sur toutes les réclamations de la conscience. Et dans

(1) *Rom.*, I, 18 et suiv.

l'Inde aussi les sages, les hommes qui font usage de leur intelligence ne croient pas à la multitude des dieux. Mais l'intérêt, la vanité, la coutume, la crainte mettent un triste bandeau sur leurs yeux et font taire de justes remords. Quant au peuple, il n'est attaché à son culte que par respect pour ses ancêtres, qui lui ont frayé le chemin, par une aveugle routine, par les préjugés nationaux, par ses passions, par les difficultés qui se trouvent dans la recherche de la vérité.

Justifions d'abord ce que nous disions de la croyance des sages sur la divinité. Nous parlerons ensuite des erreurs populaires.

Les auteurs qui ont écrit sur l'Inde s'accordent à dire que ses Brames, ou ses sages, reconnaissent un seul Dieu, et qu'ils ont de sa nature des idées conformes aux lumières de la raison et de la foi. Entre autres, nous citerons d'abord le symbole des Brames, traduit du Candam, un de leurs *Pouranams,* ou commentaires des *Védams.* On y trouve des erreurs, telles que l'esprit humain en mêle toujours aux notions qui lui viennent d'en haut lorsqu'il est laissé à lui-même et à sa faiblesse; mais au milieu de ces erreurs on découvre de grandes idées de la Divinité et un langage que ne désavouerait point notre sainte religion elle-même. En voici quelques traits :

« L'Etre suprême, que nous appelons *Siven,* et que « d'autres nomment *Vichnou*, est le seul que nous re« connaissons pour le Tout-Puissant; il est le principe « des cinq éléments, des actions et des mouvements qui « occasionnent la vie et le temps... Il a tout créé, con« serve tout avec bonté, et à la fin doit tout détruire. Il « est le Dieu des dieux, le Dieu tout puissant; il est le « seul Seigneur : les *Vedams,* les *Yagamams,* les *Sas-*

« *trams* et les *Pouranams* le certifient. Toutes les divi-« nités subalternes ne sont que des créatures... Il est un « être immense, et, semblable à la lumière, il se répand « partout; il est éternel, il n'est né de personne, il est « tout et sera en tout temps. Il se connaît lui seul et est « incompréhensible à tout autre. Les dieux même ne « comprennent pas son essence. C'est la substance su-« prême qui communique la clarté au soleil et à la lune. « Ce Dieu seul a créé l'univers par sa puissance produc-« tive, il maintient tout par sa puissance conservatrice, « et il détruit tout par sa puissance destructive; de sorte « que c'est lui qui est représenté sous le nom des trois « dieux, qu'on nomme *Trimourti*... Quant aux dieux « que nous avons multipliés et que nous honorons sous « tant d'images, on ne les a figurés ainsi qu'en faveur des « ignorants et des esprits faibles, dont la religion gros-« sière avait besoin de quelque chose de matériel et de « palpable »

La Divinité est souvent représentée, dans les divers livres des Brames, sous les traits les plus exacts, tels que les suivants : « Un Dieu auteur et principe de « toutes choses; éternel, immatériel, présent partout, « indépendant, infiniment heureux, exempt de peines et « de soucis; la vérité pure, la source de toute justice; « celui qui gouverne tout, qui dispose de tout, qui rè-« gle tout; infiniment éclairé, parfaitement sage; sans « forme, sans figure, sans étendue, sans nature, sans « nom, sans caste, sans parenté; d'une pureté qui ex-« clut toute passion, toute inclination, toute composi-« tion. »

Du reste, ce Dieu unique, infiniment grand et souverainement parfait, célébré par les livres des Orientaux et reconnu même si clairement par plusieurs Brames

modernes, est à leur égard comme s'il n'était pas. Ils défigurent l'idée qu'ils ont concue de sa nature, en mêlant à cet or précieux l'alliage et les conceptions impures de l'imagination humaine. Après leur avoir entendu exprimer les principes les plus sages sur l'unité de Dieu, sa puissance et ses autres attributs, on est fort étonné de voir que toute leur religion se résume dans un véritable panthéisme. « Brahm, lit-on dans les Védams, est « l'éternel, l'être par excellence, se révélant dans la fé-« licité et dans la joie ; le monde est son nom, son image ; « mais cette existence première qui contient tout en soi « est seule réellement subsistante. Tous les phénomènes « ont leur cause dans Brahm ; pour lui, il n'est limité ni « par le temps ni par l'espace ; il est impérissable, il est « l'âme du monde, l'âme de chaque être en particulier. « Cet univers est Brahm, il vient de Brahm, il subsiste « dans Brahm et il retournera dans Brahm. Brahm est « l'être existant par lui-même, la forme de la science et « la forme des mondes sans fin. Tous les mondes ne font « qu'un avec lui, car ils sont par sa volonté. Cette vo-« lonté éternelle est innée en toutes choses. Elle se ré-« vèle dans la création, dans la conservation et dans la « destruction, dans le mouvement et dans les formes du « temps et de l'espace. »

Le peuple tombe dans des erreurs plus étranges encore, plus grossières du moins et plus révoltantes, puisqu'il a perdu jusqu'à l'idée de l'unité de Dieu, et qu'il fait entrer dans le culte de la Divinité les imaginations les plus bizarres et les pratiques les plus infâmes. Ces divinités, il les a multipliées selon tous les caprices d'une extravagante imagination. Ce sont leurs images qui ornent les pagodes des Indous et qui reçoivent leurs vœux. Il en est même sur lesquelles une âme honnête n'ose-

rait arrêter sa pensée un seul instant. Disons un mot de celles qu'on peut connaître sans violer les lois de la décence.

ARTICLE II.

Dieux adorés dans la religion dominante.

Les trois principales divinités des Indous sont Brama, Vichnou et Siva ou Siven, qui ne font qu'un Principe, sous le nom de *Trimourti*, c'est à dire réunion des trois puissances. Brama est regardé comme Dieu créateur, Vichnou comme Dieu conservateur, et Siva comme Dieu destructeur. On trouve la représentation de cette trinité indienne dans plusieurs pagodes, sous la figure d'une idole à trois têtes. Communément les Indiens n'adorent qu'un de ces trois dieux. Il en est cependant qui rendent leurs hommages à la triple puissance.

Il ne faut pas confondre *Brahm* (subsistant par lui-même), ou *Parabrahma*, avec *Brama*. Le premier est l'Etre suprême selon l'idée que les sages de l'Inde en ont conçue. Le second en est comme la première émanation, le représentant sur la terre, son élément, son symbole : il est le chef invisible des Brames, le premier ministre du Très-Haut, le prêtre, le législateur par excellence. Brama fut en effet le premier législateur des Indiens : c'est pour cette raison qu'on le déifia en lui donnant pour épouse Sarassouadi, déesse des sciences et de l'harmonie. On le peint avec quatre têtes et quatre bras. D'une main il tient un cercle qui représente l'immortalité ; d'une autre, du feu, symbole de la force ; de la troisième il écrit sur un livre qu'il soutient de la quatrième, pour désigner la puissance législative. Aux yeux

de quelques Indiens, ces emblèmes représentent encore les quatre Védams, livres sacrés, ouvrages merveilleux que ce dieu prétendu écrivit de sa propre main sur des feuilles d'or. Brama n'a ni temples, ni culte, ni sectateurs; mais les Brames l'en dédommagent en lui adressant leurs prières tous les matins. Un mensonge impudent lui attira la malédiction de Siva, et le priva des hommages des mortels. Son repentir cependant lui mérita le culte des Brames.

Vichnou a plus de célébrité. Il est représenté avec quatre bras, monté sur l'oiseau Garouda. Il est par excellence le dieu consolateur. On raconte qu'il épousa Latchimi, déesse des richesses, et Boûmidévi, déesse de la terre. De la première il eut Manmadin, qui n'est guère que le Cupidon des anciens, armé d'un arc de canne à sucre, de flèches ornées de fleurs et monté sur une perruche. Manmadin et son épouse Radi n'ont point de temples, mais leurs figures sont sculptées en bas-relief sur les murs de ceux de Vichnou.

Les livres sacrés des Indiens racontent jusqu'à vingt et une incarnaitons ou *Avattaras* de Vichnou, et les louanges qu'on lui donne ne sont que le détail de ces transformations, des neuf principales surtout. Donnons une idée rapide de celles-ci. Dans la première il se transforma en poisson pour sauver du déluge le roi Sattiaviraden et sa femme; dans la deuxième en tortue pour soulever la montagne Madréguiri, qui s'enfonçait dans la mer de lait; dans la troisième en sanglier pour détruire le géant Eréniacchassen, qui s'amusait à renverser la terre après avoir fait toute sorte de mal aux créatures; dans la quatrième en monstre, moitié homme et moitié lion, pour s'opposer au géant Ezénien; dans la cinquième en Brame nain pour réprimer l'orgueil du géant Bély;

dans la sixième en homme pour combattre le géant Ravanen, roi de Ceylan, qui se faisait adorer comme un dieu ; dans la septième en homme encore pour vivre dans la solitude et la pénitence, en détruisant sans éclat les méchants qu'il rencontrait ; dans la huitième en homme de nouveau pour enseigner aux mortels la pratique de la vertu et le détachement des biens du monde ; dans la neuvième en berger noir pour exterminer les rois méchants et cruels.

La dixième incarnation de Vichnou n'a pas encore eu lieu ; mais elle n'en est pas moins fameuse. On l'attend avec une sorte d'impatience, parcequ'elle doit mettre fin au règne du péché, et faire naître un nouvel âge où la vertu seule et le bonheur exerceront leur empire sur la terre.

Ces différentes incarnations sont par elles-mêmes assez bizarres. Que serait-ce si l'on en rapportait les détails ? Citons-en deux traits seulement, afin de faire comprendre à quel point a porté l'extravagance un peuple qui méconnaît le vrai Dieu, et d'exciter la reconnaissance de ceux que le ciel a éclairés de sa lumière.

Brama voulut avoir la prééminence sur Vichnou, qu'il insulta. Il s'ensuivit un grand combat entre les deux divinités. Les astres tombèrent du firmament, les *Andhams* ou mondes, rangés comme des œufs les uns sur les autres, s'entr'ouvrirent, et la terre trembla. Dieu (sans doute Brahm, ou l'Etre suprême) parut devant les deux terribles rivaux sous la forme d'une colonne de feu qui n'avait point de bout. A cette vue ils s'apaisèrent, et convinrent que celui des deux qui trouverait l'extrémité de la colonne occuperait le premier rang. Vichnou, sous la forme d'un sanglier, perdit mille ans à creuser, et pénétra plus bas que la terre. Brama, sous la figure

d'un *Annam*, espèce de cygne, s'éleva dans l'air pendant cent mille ans. Il rejoignit ensuite Vichnou et l'assura qu'il avait découvert l'extrémité de la colonne; il en avait pour garant une fleur qui parlait et qui soutint son mensonge. A l'instant la colonne s'entrouvrit, les huit éléphants qui soutiennent le monde vomirent du sang, les nuages furent brûlés. Dieu parut au milieu de la colonne, et fit un ris semblable à celui qui jadis avait réduit en cendres trois forteresses, l'une d'or, l'autre d'argent, la troisième de fer. Brama, d'abord maudit, se jeta aux pieds de Parabrama, qui lui pardonna et lui permit de recevoir le culte des Brames.

Dans la cinquième incarnation, Vichnou, sous la forme d'un Brame nain, se présenta devant le géant Bély, qui avait vaincu les dieux et les avait chassés du *Chorcam*, lieu de félicité. Bély faisait un sacrifice. Le petit Brame le prie de lui accorder trois pas de terrain pour élever une cabane. Le géant, riant d'une demande si modeste, lui promet de lui en donner bien davantage. A l'instant le nain grandit tellement, que de l'un de ses pieds il couvre toute la terre, de l'autre le ciel, et ensuite il somme le géant de tenir sa promesse. Le géant reconnaît Vichnou, s'humilie devant lui et le prie de faire le troisième pas en appuyant le pied sur sa tête. Vichnou le précipite dans le *Pâtâlam*, ou enfer, et lui en donne le gouvernement.

Siva est le troisième dieu du *Trimourti*. Sous les noms de *Bhava*, de *Baghis*, de *Bhagavan*, etc.; il prend un aspect riant, il est le père, le générateur, le bienfaiteur, le dieu de Nysa, le roi des montagnes, porté sur le taureau *Nandi*, tenant dans ses mains le chevrotain, le serpent à lunettes et le lotus; tantôt recevant l'eau céleste sur son front orné du croissant, et tantôt la

faisant jaillir comme une source abondante; s'abreuvant de délices sur le caïlâsa, au milieu de sa cour. Mais sous les noms de *Routra* ou *Routren*, de *Cala*, de *Hara*, d'*Ougra*, etc., Siva semble changer de nature. Son aspect est affreux; le feu sort de sa bouche armée de dents longues et tranchantes; sa chevelure est hérissée de flammes, ou couverte de cendres; des crânes humains forment sa couronne et son double collier; des serpents lui tiennent lieu de ceinture et de bracelets; les armes les plus terribles sont dans ses mains nombreuses. Il se plaît dans les demeures des morts, s'abreuve de larmes et de sang, et exerce les plus atroces vengeances. Le tigre a remplacé le bœuf à ses côtés; il est alors le juge sévère, le dominateur des démons et des âmes, le vainqueur de la mort et des mauvais esprits, le dieu destructeur.

Les Indiens de sa secte regardent Siva comme le seul dieu. Ils lui donnent une femme, qu'ils nomment Parvadi ou Parvati, qui a beaucoup de rapports avec la Cybèle de Phrygie. Dans quelques temples, Siva et Parvadi reçoivent séparément les honneurs divins; dans d'autres ils sont l'objet d'un seul culte.

Le premier et le plus grand de leurs fils est Polléar, qui préside aux mariages. On le représente avec une tête d'éléphant, le ventre d'un homme, et on lui donne un rat pour monture. Dans quelques statues, ce ventre monstrueux cache tout le reste du corps. Dans les pagodes, le rat est devant la porte, et Polléar est placé sur un piédestal, les jambes croisées. Les Indiens ont la plus grande vénération pour cette divinité. Son image se trouve dans tous leurs temples, sur les chemins, au pied des arbres dans la campagne, afin qu'on puisse l'invoquer en commençant une action.

Ce peuple aveugle offre aussi ses hommages à Darmadévi ou au dieu de la vertu, sous la figure d'un bœuf. Dans les temples où Siva est représenté sous une forme humaine, il est monté sur un taureau blanc, qui est le dieu de la vertu; dans d'autres, Darmadévi repose gravement sur un piédestal carré, quelquefois orné de quatre colonnes qui soutiennent une espèce de dôme.

Nous n'entreprendrons pas de faire connaître en détail tous les dieux et tous les demi-dieux auxquels les Indiens rendent leurs hommages. Le Brame célèbre nommé Ram-Mohun-Roy, qui arriva jusque sur le seuil du christianisme et mourut en 1833, avait composé divers traités où il prouvait à ses compatriotes l'absurdité de ces trente-trois mille divinités qu'ils adorent. Le nombre de trente-trois mille est encore modeste; d'autres Indiens comptent leurs dieux par centaines de mille et par millions.

Semblables aux autres païens de l'antiquité, les Indiens méconnaissent la dignité de leur nature jusqu'à offrir leurs hommages aux animaux eux-mêmes. Le singe *Anouma* est représenté dans la plupart des temples et dans beaucoup d'endroits fréquentés. Dans les cantons où les sectateurs de Vichnou sont en grand nombre, on ne peut faire un pas sans rencontrer l'image de leur bien aimé Anouma. Dans les endroits habités par ces sales animaux, les dévots ne manquent pas de leur apporter chaque jour du riz bouilli, des fruits et autres mets; et ils croient en cela faire une œuvre du plus grand mérite.

Les dévots de Siva ne se contentent pas de placer dans leurs temples l'image du taureau ou du bœuf, qui est leur divinité favorite. Des bœufs vivants sont quelquefois promenés de pays en pays par les prêtres. Les habitants accourent en foule, et se prosternent devant

le quadrupède qui s'offre à leur culte, décoré avec élégance, entouré d'un nombreux cortége, et précédé d'une bruyante musique. On n'oublie pas de faire à ses conducteurs d'abondantes aumônes, et l'animal divin est ensuite remis en liberté.

Le Garouda est aussi l'objet d'un culte spécial, surtout parmi les sectateurs de Vichnou. C'est l'aigle du Malabar ; il est de la plus petite espèce. Sa forme est élégante, mais il exhale une puanteur qui ne permet pas de l'approcher. On voit souvent les Vichnouvistes se rassembler pour offrir aux Garoudas leurs adorations. Tuer un de ces oiseaux serait, aux yeux des sectateurs de Vichnou, un crime au moins égal à l'homicide.

Le serpent est de même en vénération dans l'Inde. Un ancien missionnaire, le P. Saignes, témoigne avoir vu le serpent d'une pagode, monstre aussi gros que le corps d'un homme, et long à proportion de sa grosseur. On avait coutume de lui offrir des agneaux, de la volaille et des œufs qu'il dévorait à l'instant. A la vue du missionnaire, le serpent se dressa de la hauteur de deux coudées en poussant d'affreux sifflements (1). Encore aujourd'hui l'aveugle superstition des Indiens va jusqu'à regarder comme des divinités domestiques les serpents qui s'introduisent dans leurs demeures, jusqu'à leur offrir des sacrifices et, ce que ces dieux voraces aiment encore mieux, une abondante pâture. Des temples sont érigés en leur honneur. Ce n'est point encore assez pour satisfaire les dévots de l'Inde : ils vont à la recherche des crevasses qui leur servent de retraite, et lorsqu'ils sont assez heureux pour découvrir ces reptiles, ils leur apportent de temps en temps des provisions. Le serpent

(1) *Lettres édifiantes*, t. VIII, p. 24.

capel, qu'on nomme aussi le serpent à lunettes, et dont la morsure cause presque subitement la mort, a dans leur esprit des droits particuliers à leur culte.

Nous ne parlerons pas du culte que les Indous rendent même à des substances inanimées. Un tel détail pourrait devenir fastidieux. Pour donner une idée complète, autant que notre dessein le comporte, de l'ignorance et de l'aveuglement de ces infortunés idolâtres, il suffit de dire qu'il n'est pas rare de rencontrer, en parcourant l'Indostan, des pierres brutes disposées en ligne droite ou en cercle. Eh bien ! le croirait-on ? ce sont des divinités commencées. Un premier dévot les a frottées de safran, d'huile ou de sandal et placées dans cet ordre. On ressent déjà pour elles un respect religieux. Bientôt un second dévot viendra leur offrir en sacrifice un coq ou un agneau et les rougir du sang de la victime ; dès lors l'apothéose sera consommée. Ces nouveaux dieux trouveront des adorateurs dans le voisinage, et peut-être même quelque Indien zélé et opulent qui les renfermera dans un temple. Il est plusieurs pagodes dont l'origine est à peu près semblable. Un Saniasi ou pénitent suspend à un buisson un lambeau de son vêtement en témoignage de l'émotion divine qu'il éprouve ; d'autres en font autant ; bientôt le buisson est couvert de haillons de toutes les couleurs. Un païen voit cet objet ; il s'arrête, il fait ses réflexions sur la sainteté du lieu, il place vis-à-vis du buisson une pierre qu'il frotte de salive rougie par le bétel ; un autre entoure cette pierre d'un mur, les passants y font leur prière ; un riche Indien consacre une partie de sa fortune à y bâtir une pagode ; des Brames désœuvrés accourent et s'y établissent ; on y célèbre des fêtes brillantes ; il n'est bientôt plus question que de la pagode et de ses dieux. Voilà ce qu'ont été

dans tous les temps et ce que sont encore les peuples sans la lumière de la foi !

Et qu'on ne croie pas, comme on l'a dit quelquefois, que le paganisme des Indiens est symbolique, que c'est Dieu, sa vertu, sa puissance qu'ils prétendent honorer dans ses ouvrages. On pourrait peut-être former ce jugement si l'on n'étudiait la religion des Indiens que dans leurs livres religieux les plus anciens. Mais la nature d'une religion pratiquée par un peuple et le sens qu'il attache réellement aux cérémonies qu'il observe sont des faits. C'est dans l'expérience ou, à son défaut, dans l'histoire qu'il faut les étudier, et non pas dans les systèmes plus ou moins ingénieux de quelques philosophes. Ainsi pendant que Platon et Socrate dans la Grèce, Cicéron et Sénèque à Rome écrivaient leurs ouvrages admirables, les Grecs et les Romains se livraient en masse à l'idolâtrie la plus grossière, comme l'attestent tous les monuments historiques. De même dans l'Inde il est vrai que quelques Brames savants, héritiers des traditions primitives, reconnaissaient, sous les figures allégoriques, les vérités réelles qu'elles devaient représenter ; on doit même dire que, non seulement dans l'Inde, mais dans le monde entier, l'allégorie et le symbolisme furent toujours le premier pas que firent les nations vers l'idolâtrie : l'Ecriture sainte elle-même nous explique de cette manière l'origine des idoles. Cependant les peuples grossiers perdirent bientôt de vue l'objet caché, pour s'attacher uniquement à l'objet matériel qui frappait leurs sens.

Non seulement les Indiens pratiquent réellement le polythéisme, en adorant plusieurs divinités distinctes ; mais dans les divinités mêmes qu'ils adorent ils ne portent pas généralement leur pensée au-delà de l'idole

matérielle qu'ils encensent et à laquelle ils adressent leurs vœux. C'est là un fait constant attesté par les voyageurs et par les missionnaires qui ont vécu et vivent encore au milieu de ces peuples.

S'il restait encore quelque doute sur l'existence réelle de ce polythéisme des Indiens, voici un témoignage capable de le dissiper. Le Brame Ram-Mohum-Roy, bien à portée de connaître les sentiments de sa nation, parle ainsi sur la question qui nous occupe : « J'ai observé « que, dans leurs écrits et dans leur conversation, beau- « coup d'Européens éprouvent le désir de pallier et d'a- « doucir les formes de l'idolâtrie indoue, et qu'ils sont « portés à faire croire que tous les objets du culte sont « considérés par leurs adorateurs comme des représen- « tations emblématiques de la suprême divinité. Si c'é- « tait réellement le cas, je pourrais être conduit peut- « être à examiner le sujet ; mais la vérité est que les « Indous de nos jours ne considèrent pas la chose ainsi, « mais qu'ils croient fermement à l'existence réelle de « dieux et de déesses innombrables qui possèdent dans « leurs propres domaines une puissance entière et indé- « pendante ; et c'est pour se les rendre propices, et non « le vrai Dieu, que des temples sont érigés et des céré- « monies accomplies. Il n'y a pas de doute cependant, « et mon seul but est de le prouver, que chaque rite dé- « rive de l'adoration allégorique de la divinité véritable ; « mais aujourd'hui tout cela est oublié, et aux yeux « d'un grand nombre c'est même une hérésie de le « mentionner. »

ARTICLE III.

Morale et sanction de la religion dominante.

Quant à la morale, elle se ressent de toutes les extravagances que nous avons signalées dans les idées religieuses des Indous. Il faut l'avouer cependant, leur cœur est moins extravagant que leur esprit. Ils ne suivent pas en tout l'exemple de leurs dieux ; et toutes les erreurs, toutes les folies dont leur âme est comme imprégnée dès l'enfance n'y éteignent point les premières lueurs de la raison naturelle et de la conscience.

Les préceptes généraux que les livres sacrés imposent aux Indiens sont pour la plupart conformes aux premiers principes de la nature. Ils se réduisent à la prière, au jeûne, aux œuvres de bienfaisance, à la patience dans les maux de la vie, à des bains que la chaleur du climat rend nécessaires.

Ces livres entrent dans le détail des obligations particulières aux conditions, aux castes, aux individus, et renferment beaucoup de sages ordonnances mêlées à des superstitions et à des pratiques ridicules.

On doit en dire autant de la sanction ajoutée à ces lois. On y voit des idées sages alliées à des promesses ou à des menaces qui ne le sont point. Ceux qui font certaines actions d'utilité publique, qui bâtissent des temples, par exemple, et des chauderies, ou abris pour les voyageurs, qui creusent des étangs, plantent des allées et font d'autres bonnes œuvres de ce genre, mourront la nuit, la lune étant à son dernier quartier, à l'époque où le soleil s'avancera vers le sud, et leur âme, transportée dans la lune, y sera récompensée selon ses mérites. L'âme qui brûle de l'amour de la sagesse est

bien plus heureuse. Affranchie de la prison du corps dans le temps que le soleil prend sa course vers le nord, au premier quartier de la lune, dès le matin, elle ira dans le paradis de Brama, où elle jouira des plaisirs inexprimables des dieux.

Les méchants, selon les livres sacrés des Indiens, doivent s'attendre dans l'autre vie à des supplices épouvantables. Ainsi ceux qui n'auront point respecté leurs parents ni les Brames brûleront dans un feu dont les flammes s'éleveront à dix mille yogénaïs (1). Les médisants et les calomniateurs se verront étendus sur des lits de fer rougis au feu, et ils seront contraints à se rassasier d'ordures. Les voluptueux, les fainéants, les cœurs durs seront jetés dans des cavernes brûlantes, écrasés sous des meules et foulés aux pieds des éléphants; et, de plus leurs chairs meurtries serviront de pâture à ces animaux.

Les Brames ne paraissent pas admettre l'éternité des peines. Les criminels, disent-ils, seront châtiés pendant des milliers d'années; ensuite leurs corps, quoique broyés et divisés en une infinité de parties, se réuniront comme le vif-argent. Ils seront condamnés à une nouvelle vie, pendant laquelle se prolongeront leurs tourments. Il paraît cependant qu'ils croient à l'éternité des récompenses, au moins pour les sages qui, méprisant les biens du monde, s'attachent à Dieu seul. Ils posséderont Dieu et ils seront affranchis de la triste nécessité de renaître. Ceux encore qui, en mourant, boivent l'eau du Gange, fleuve dont on raconte les fables les plus ridicules, ne sont plus soumis à la loi pénible de courir de

(1) Le yogénaï, ou yodjana ordinaire est de trois lieues; le yogénaï sacré est bien plus étendu.

nouveau la carrière de la vie. Aussi s'empresse-t-on de porter les malades sur les bords de ce fleuve, de les y plonger ou de les abreuver de ses eaux, quelquefois même de les étouffer en leur en faisant boire la vase. Dans les contrées éloignées de ce fleuve, on n'est pas privé de ses eaux sacrées. Les *Cassis-Cavadis*, espèce de pénitents, y transportent ce précieux trésor, et on le conserve soigneusement pour l'usage des agonisants.

Les Indiens ne se contentent pas du dogme de la métempsycose ou de la transmigration de l'âme d'un corps dans un autre, tel que l'enseignait Pythagore ; ils croient que les âmes passent dans les corps des animaux, et qu'elles expient ainsi leurs crimes. Ils se garderaient bien d'ôter la vie à un être animé, crainte de commettre une sorte d'homicide. Le P. Bouchet raconte que le *Sancrâ* ou supérieur d'un monastère de talapoins de Siam, où il se trouvait, fut fort étonné quand il lui observa qu'il ne pouvait boire de l'eau du *Menan*, rivière qui arrose Siam, sans commettre plusieurs meurtres, et qu'à l'aide d'un bon microscope d'Europe il lui fit remarquer dans cette eau une foule de petits animaux. Un Brame disait encore fort sérieusement au même missionnaire que c'était par pure malice que les singes ne voulaient point parler ; qu'ils craignaient d'être obligés de vaquer à des travaux pour lesquels leur légèreté et leur paresse leur donnaient trop d'aversion.

L'imagination des Indiens donne encore plus d'étendue à leur système. Ils ont attribué des ailes aux montagnes : « Elles étaient autrefois si insolentes, disent-ils, « qu'elles se mettaient devant les villes pour les couvrir. « Devendiren, roi des demi-dieux, les poursuivit avec « une épée de diamant, et ayant atteint le corps de ba- « taille de ces montagnes fugitives, il leur coupa les

« ailes; c'est ce qui a produit cette chaîne de monta-
« gnes qui divise les Indes en deux parties. Pour ce qui « est des autres montagnes qui se séparèrent de l'armée, « elles tombèrent çà et là dans leur déroute, ainsi qu'elles « se voient encore aujourd'hui. Celles qui tombèrent « dans la mer formèrent les îles qu'on y découvre. « Toutes ces montagnes, selon eux, sont animées : ils « leur donnent pour enfants non seulement des rochers, « mais encore des dieux et des déesses. » (1)

Nous n'entrerons pas dans de plus grands détails sur le dogme de la métempsycose, si fameux chez les anciens et si répandu parmi les peuples de l'Inde. Pour donner une juste idée de leur croyance à ce sujet, il suffit de dire que, selon eux, les âmes de ceux qui ont fait le bien avec des sentiments grands et désintéressés, aimant le bien pour le bien, vont après la mort se réunir à l'Être suprême et goûter dans cette union un bonheur sans mesure et sans terme. Ceux qui ont fait le mal ou qui n'emportent de la vie qu'un alliage de vertus et de vices (et c'est la condition de presque tous les hommes) descendent dans le naraga (enfer), où ils souffrent divers tourments proportionnés à leurs démérites. De là ces âmes passent sur la terre, animent de nouveaux corps et se purifient par les peines de la vie de leurs souillures antérieures; après diverses transmigrations, ayant acquis le degré de pureté nécessaire, elles vont aussi se réunir au Grand-Être et se perdre dans l'ineffable jouissance de sa félicité. C'est là, autant qu'on peut le saisir au milieu d'un nuage d'abstractions, le système des anciens Pythagoriciens, et l'enseignement que Virgile met dans la bouche d'Anchise, entretenant son fils dans les

(1) *Lettres édifiantes*, t. VII, p. 149.

enfers (1). On peut voir la question traitée à fond par le P. Bouchet, dans une lettre qu'il écrivait sur cette matière au savant évêque d'Avranches. (2)

ARTICLE IV.

Culte Bramanique.

Terminons en donnant une idée du culte que les Indiens rendent à leurs dieux.

Dans les temps reculés, les Indiens sacrifiaient des animaux, quelquefois même des hommes. « Il n'est au-« cune province de l'Inde, dit un célèbre missionnaire « de notre temps (3), où les habitants ne connaissent « encore et ne fassent remarquer au voyageur les pla-« ces où les rajahs immolaient aux idoles les prisonniers « que le sort des armes faisait tomber entre leurs mains. « J'ai visité quelques-uns de ces théâtres de carnage. « Ils sont ordinairement situés sur des montagnes ou « dans des lieux isolés : là est bâti un petit temple de « peu d'apparance, et quelquefois une simple niche, « qui renferme l'idole en l'honneur de laquelle le sang « humain ruisselait. »

Le dogme de la métempsycose devait naturellement abolir les sacrifices où l'on immolait des êtres animés. On se contente communément d'offrir à la Divinité de l'encens, des fruits et des fleurs. Il est cependant une foule d'idoles qui ont encore soif de sang (4) ; les coqs et même les moutons vont souvent ensanglanter l'autel du dieu et engraisser la cuisine de son prêtre ; soit que

(1) *Énéide*, liv. 6, v. 724. — (2) *Lett. édif.*, t. VII, p. 149.

(3) M. Dubois, *Mœurs de l'Inde*, t. II, p. 443. — (4) Vers 1842 le Rajah de Tanjaour fut mis en jugement pour avoir sacrifié dix victimes humaines.

celui-ci ne professe pas la métempsycose, soit qu'il trouve moyen de concilier ses goûts avec ses doctrines.

Les temples les plus célèbres de l'Inde ont de quoi étonner les Européens par leur grandeur et par les richesses que la superstition y prodigue. On y voit plusieurs vastes enceintes carrées concentriques, entourées de hautes et fortes murailles. Sur chaque face se trouve une tour à plusieurs étages, disposée en pyramide de cent, cent cinquante et deux cents pieds d'élévation. Chaque étage de la tour est orné de fenêtres et de reliefs, pour la plupart obscènes, qui représentent la vie du dieu. Chaque soir on place une lumière aux fenêtres les plus élevées des tours. Les jours de fête toutes les fenêtres sont éclairées. Au milieu de l'enceinte se trouve le sanctuaire de la divinité. Le long des murailles règnent des chauderies ou péristyles, quelquefois immenses, qui servent d'abri au peuple. On y voit aussi de petites chapelles consacrées à des dieux qui ont quelque relation avec la divinité principale, des édifices destinés aux Brames et un étang sacré qui sanctifie ceux qui s'y baignent.

Les Brames seuls ont le droit d'entrer dans le sanctuaire et de présenter à l'idole les offrandes des dévots, qui pendant ce temps sont réunis dans le péristyle. Après avoir achevé leurs cérémonies et versé sur leur dieu de pierre ou de terre cuite des flots de lait, d'huile ou de beurre fondu, les Brames distribuent aux assistants les fleurs qui ont servi au sacrifice.

« Les pyramides tant vantées de l'Egypte, dit un voyageur célèbre, sont de bien faibles monuments auprès des pagodes de Salcette et d'Illoura ; les figures, les bas-reliefs et les milliers de colonnes qui les ornent, creusés au ciseau dans le même rocher, indiquent au

« moins mille années d'un travail consécutif, et les dé-
« gradations du temps en désignent au moins trois mille
« d'existence. D'après cela, on ne sera point surpris que
« l'ignorance indienne attribue le premier de ces ou-
« vrages aux dieux et le deuxième aux génies (1). » Tous les auteurs qui ont écrit sur l'Inde n'ont parlé de ces monuments qu'avec admiration.

Dans les fêtes qu'ils célèbrent en l'honneur de leurs divinités, les Indiens se livrent à tout leur enthousiasme. Ces fêtes, quand elles sont solennelles, durent huit à dix jours, et consistent dans des processions nocturnes. L'idole est portée sur des brancards magnifiques qu'on appelle *saprams*, ou traînée sur des chars de triomphe semblables à des tours de trente et quarante pieds de hauteur. La richesse et l'éclat éblouissant des décorations, les milliers de flambeaux et de feux de Bengale qui dissipent les ténèbres de la nuit, les mille feux d'artifice et les fusées qui sillonnent les airs forment un spectacle qui ravit les Indiens et a des charmes même pour des yeux européens. La détonation continuelle des pétards, le fracas étourdissant des tambours, des tamtam, des trompettes et de cent autres instruments, mais par dessus tout les cris perçants et les hurlements confus d'une innombrable multitude, offrent aux Indiens une musique d'autant plus parfaite qu'elle est plus déchirante pour des oreilles européennes. La foule des pèlerins qui accourent à ces fêtes s'évalue souvent par centaines de milliers.

Autrefois l'on voyait des mères se jeter avec leurs enfants devant le cortége, et se faire écraser sous les

(1) *Sonnerat*, t. I, p. 218. Nous citons, sans toutefois nous engager à démontrer que le temps n'aurait pas pu effectuer ces dégradations en moins de trois mille ans.

pieds de ceux qui traînaient le chariot, ou sous ses énormes roues. Les exemples d'un pareil dévouement sont plus rares aujourd'hui. Cependant il est encore des fanatiques qui se précipitent sous ces roues pour se faire broyer en l'honneur de celui que l'Écriture nous représente comme *homicide dès le commencement*.

Il est aussi des fêtes instituées en l'honneur des dieux subalternes, non avouées par les Brames. Une des plus singulières est celle de Mariatalé, la grande déesse des parias, qui la mettent au dessus de Dieu. Ceux qui croient avoir reçu ou qui espèrent recevoir d'elle quelque bienfait signalé font vœu de se laisser suspendre en l'air. Voici comment ils accomplissent ce vœu. On passe à celui qui l'a fait deux crochets de fer sous la peau du dos; on les attache à un levier suspendu au dessus d'un mât haut de vingt pieds; on appuie sur l'autre bout du levier, et le patient se trouve ainsi élevé dans les airs. Armé d'une épée et d'un bouclier, il gesticule comme un homme qui se mesure avec son ennemi. Malgré la douleur aiguë qu'il éprouve, il doit paraître gai, sous peine d'être chassé de sa caste. Pour amortir en lui le sentiment, on a la précaution de lui faire boire quelque liqueur enivrante. Après plusieurs tours on le descend, et tout le monde applaudit à son courage.

Une autre fête non approuvée par les Brames est celle de *Nérouppou-Tirounal*, c'est à dire fête du feu, célébrée en l'honneur de Drobédée, déesse qui chaque année, après s'être purifiée par le feu, quittait son époux pour prendre son frère, car elle avait épousé les cinq fils d'une même maison. Sa fête dure dix-huit jours, pendant lesquels ceux qui ont fait vœu de l'observer se condamnent à diverses pratiques pénibles. Le dix-huitième jour on allume un grand feu, on promène les figures de Dro-

bédée et de Darma-Rajah, l'un de ses époux. Les dévots, la tête couronnée de fleurs, le corps barbouillé de safran, les suivent en formant leurs pas en cadence au son des instruments. Bientôt on les voit se frotter de cendres et portant dans leurs mains des armes, des étendards, quelquefois même leurs enfants, ils marchent plus ou moins vite selon le degré de leur courage, sur un brasier ardent d'environ quarante pieds de longueur. Il en est qui le parcourent plusieurs fois. Le peuple regarde comme une faveur précieuse de pouvoir se barbouiller le front avec la cendre de ce brasier, ou d'obtenir quelques fleurs échappées aux guirlandes que les fanatiques sectateurs de Drobédée avaient sur la tête dans cette cérémonie extravagante et cruelle. Mais ce n'est point dans ces occasions seulement que la religion rend les Indiens ennemis d'eux-mêmes.

Les chrétiens d'Europe, à qui les pratiques tant soit peu pénibles de la vraie religion paraissent un joug insupportable, seraient couverts de confusion s'ils connaissaient ce que les aveugles sectateurs de l'esprit de ténèbres entreprennent pour le service de leur maître impitoyable.

Les Indiens ont des *zélés* ou des fanatiques de différentes classes qui, pour l'honneur de leurs dieux, se condamnent à des privations très rigoureuses et aux tourments les plus cruels. Ils ont des *Saniassis,* qui, presque nus, la tête rasée, errent de tous côtés, ne vivant que d'aumônes et ne mangeant que pour éloigner la mort ; des *Pandarams,* qui, barbouillés de cendres de fiente de vache, chantent et demandent l'aumône ; d'autres, qui ayant fait vœu de garder le silence, frappent des mains sans rien dire ; des *Cassi-Cavadis,* qui portent l'eau du Gange jusqu'au cap Comorin, à la distance de

plusieurs centaines de lieues, pour la distribuer au peuple, qui s'estime heureux d'en verser quelques gouttes dans la bouche des malades à l'agonie ; des *Andis*, qui, vivant aussi d'aumônes, mendient en dansant et en chantant les louanges de Vichnou, et s'accompagnent d'un plateau de cuivre qu'ils frappent en cadence, et du son de plusieurs anneaux creux et pleins de cailloux qu'ils portent sur la cheville du pied ; des pénitents de divers genres, qui quittent biens et famille pour mener la vie la plus austère. Se déchirer à coups de fouet ; se faire enchaîner jusqu'à la mort au pied d'un arbre ; s'astreindre par vœu à rester toute la suite de sa vie dans une posture gênante, comme de tenir les mains élevées sur la tête au point de ne pouvoir prendre de la nourriture qu'avec un secours étranger ; tenir les poings toujours fermés, de sorte que les ongles rentrent dans les mains ; s'enterrer et ne respirer que par une petite ouverture ; rester toujours debout sans se coucher, et pour cela s'engager le cou dans une énorme plaque de cuivre ou dans une sorte de gril qu'on ne peut plus quitter ; se tenir les heures entières sur un seul pied, les yeux fixés vers le soleil ; faire de longs voyages sur le dos ou sur la tête, voilà quelques-unes des pratiques ordinaires aux pénitents des Indes (1). On a vu dans le siècle passé un Rajah, persécuteur implacable du christianisme, tellement passionné pour le culte de Vichnou qu'il ne pou-

(1) Il faut observer qu'aujourd'hui ces exercices de pénitence sont beaucoup plus rares que dans les siècles passés, et que ceux qui en font profession sont la plupart de vils imposteurs qui savent se dédommager en secret des austérités ou des privations qu'ils s'imposent en public. Néanmoins ces pénitences sont fondées sur un grand principe énoncé dans le livre sacré des Indiens appelé *ménou*. « Un péché involontaire, y est-il dit, peut être expié par la répétition de certaines prières ou mantrams, mais un péché commis avec intention ne peut s'expier que par de rudes pénitences. »

vait sortir de son temple, et que par respect pour un lieu si saint il se faisait un devoir d'en balayer le pavé avec la langue (1). A une époque plus rapprochée de nous, il s'est trouvé un de ces fanatiques qui s'était traversé les joues et la langue avec un fer qui, prolongé, formait un cercle au dessous du menton (2). De nos jours encore on voit des pélerins se percer les joues d'un fil d'argent ou d'autre métal, qui passe à travers les deux mâchoires, se réduire ainsi à un silence forcé, et, sans pouvoir prendre d'autre nourriture que quelques liquides qu'on leur verse dans la bouche, se rendre, en souffrant les douleurs les plus aiguës, à quelqu'un des temples où ce genre de dévotion est plus recommandé.

On ne saurait croire la vanité que ces supplices volontaires inspirent aux fanatiques qui font profession de se tourmenter ainsi eux-mêmes. Ils regardent comme profanes tous ceux qui ne sont pas de leur état. Ils se croient eux-mêmes consommés en sainteté ; et, crainte de souillure, ils se gardent bien de se laisser toucher, eux ou leurs pauvres meubles, par les Européens ou par des gens de basse caste. Insensés, d'acheter si cher la satisfaction misérable que leur cause leur vanité secrète.

La religion des Indiens est déshonorée par quelque chose de plus affreux encore que toutes ces cruelles extravagances. Chez eux, comme chez les anciens peuples païens, la licence n'est pas seulement autorisée par l'exemple des dieux, elle fait partie du culte public. Ce culte ne semble établi que pour consacrer le libertinage des mœurs, et imprimer le sceau de la religion aux excès les plus infâmes. Aussi adorent-ils, sous des noms différents,

(1) *Lett. édif.*, t. VII, p. 234.
(2) *Sonnerat*, t. I, p. 262.

tous les dieux impurs de l'ancienne Rome. Parmi eux se renouvellent les orgies, les sacrifices nocturnes et toutes les horreurs qu'avait imaginés le vertige de l'hérésie aux premiers siècles du christianisme. Ils ont des *Dévadassi*, ou servantes de la divinité, danseuses et courtisanes, qui sont obligées de fournir pour un temps déterminé la carrière du crime. C'est un privilége de leur caste. Il n'est point cependant exclusif; les filles des autres castes peuvent partager à leur gré cet affreux honneur. Il suffit qu'elles se présentent au Gourou, ou prêtre supérieur des Dévadassi, qui leur grave sur la poitrine, avec un fer chaud, le sceau du temple. Elles peuvent dès lors marcher le front levé dans la voie de l'infamie. « Dans aucune partie de la terre, dit Robertson, il n'y « a eu une connexion entre la satisfaction des appétits « sensuels et les rites de la religion publique plus ou- « vertement et plus indécemment établie que dans « l'Inde (1). » Mais tirons le voile sur de telles vérités.

Ce que nous avons exposé suffira pour donner une idée de la religion des Indiens. Nous nous sommes borné à certains traits qui nous ont paru caractéristiques. S'occuper trop des détails, ce serait s'engager dans un labyrinthe sans issue. Comme le paganisme de l'Indostan n'est fondé que sur les contes des Brames, l'ignorance des peuples, des traditions confuses et des pratiques superstitieuses multipliées au gré de chacun, il en résulte un mélange, une confusion qu'on ne saurait peindre ni concevoir avec une exacte précision.

(1) *Mémoires sur l'Inde*, appendice, p. 445.

ARTICLE V.

Diverses religions moins répandues dans l'Inde que celle de Brama.

Nous avons parlé avec quelque étendue du Bramanisme, parcequ'il est professé par les sept huitièmes de la population des Indes. On trouve encore dans cette contrée le Bouddhisme et la secte des Djeinas, la religion de Nanek, l'Islamisme, la religion des Mages ou de Zoroastre, le Judaïsme et le Christianisme.

L'origine du Bouddhisme est enveloppée d'épaisses ténèbres. On raconte que Bouddha, descendu du séjour céleste, naquit de Mahamaya, épouse de Soutadanna, roi de Magadha, au nord de l'Indostan, et membre de la famille Sakya, la plus illustre de la caste des Brames. Né au pied d'un arbre, il ne toucha pas la terre. Brama se trouva présent pour le recevoir dans un vase d'or, et des dieux ou des rois assistèrent à sa naissance. Des prophètes et des savants reconnurent dans ce merveilleux enfant tous les caractères de la divinité, et il fut surnommé *Dieu des dieux*. Sa beauté comme sa sagesse était plus qu'humaine; et lorsqu'il s'asseyait sous un figuier le peuple ne se lassait pas de l'entendre. Touché des maux qui accablaient les mortels, il s'échappa du palais de Soutadanna, se retira dans le désert et y mena la vie la plus austère. L'assiduité de ses contemplations altéra sa santé. Mais le lait de cinq cents vaches lui ayant rendu sa première vigueur, et les dieux eux-mêmes étant descendus des cieux pour l'exhorter à répandre sa céleste doctrine, il se rendit à Bénarès pour y occuper le trône des docteurs. Son oncle Devadati lui suscitait toutes sortes d'obstacles. Uni aux adorateurs du feu, venus de la Perse, il était sur le point de détruire les secta-

teurs de Siva. Bouddha, nommé dès lors Mouni-Sakya, ou prophète de la famille Sakya, confondit ces faux docteurs. La doctrine du salut qu'il annonçait prévalut dans l'Indostan. On dit qu'avant sa mort il annonça qu'elle serait proscrite dans l'Inde dès son berceau, et que ses disciples seraient obligés de fuir dans des terres étrangères, d'où la vraie croyance sortirait ensuite victorieuse pour faire le tour du monde et régner cinq mille ans.

Voilà l'origine mythologique de Bouddha, au défaut de son origine historique.

Le Bouddhisme ressemble au Bramanisme dans ses dogmes fondamentaux, tels que sont le Panthéisme, la Métempsycose, la création du monde, les notions générales de la Divinité et de ses attributs, etc. Mais il en diffère en ce qu'il rejette le Trimourti et cette foule de divinités subalternes et d'impostures inventées par les Brames; il leur substitue ses propres rêveries, peut-être moins compliquées, mais aussi absurdes que celles du Bramanisme.

Ce qui distingue encore le Bouddhisme, c'est la constitution de la secte et sa hiérarchie. Les Brames formaient une grande corporation disséminée dans l'Inde; mais ils n'avaient ni centre commun ni chef unique. Les Bouddhistes établirent des patriarches ou des *illustres* qui représentaient le premier auteur de la doctrine, et veillaient sur ce dépôt, qu'ils se transmettaient de génération en génération. Dans toutes les contrées où domine le Bouddhisme on trouve une hiérarchie fortement constituée et présidée par un maître de la loi, un prince spirituel, revêtu des attributions les plus redoutables, et quelquefois un véritable empire ecclésiastique, dépendant de l'immortel *Grand-Lama* du Thibet.

L'établissement de ce gouvernement spirituel, l'atta-

chement que les disciples de Bouddha montraient pour les anciennes doctrines, la prétention d'avoir des livres sacrés qui leur fussent propres et des théories philosophiques à part, ou quelque autre cause semblable qui nous est inconnue, excita entre les deux partis la guerre la plus acharnée et la plus désastreuse. Les Brames, appuyés des Rajahs, tournèrent les armes contre les sectateurs de Bouddha, et l'on entendit le féroce Koumaril-Bhatta dire aux ministres de ses fureurs : « Que du pont « de Rama (1) jusqu'à l'Himmâlaya blanchi par les « neiges, quiconque épargnera les Bouddhas, enfants ou « vieillards, soit lui-même livré à la mort. » Ces guerres religieuses désolèrent ce pays vers le troisième siècle de notre ère, et le Bouddhisme fut comme exterminé dans l'Indostan.

Cette secte ne périt point pour cela. Soit qu'elle se fût répandue dans les temps antérieurs hors de l'Inde, soit que la persécution qu'éprouvèrent à cette époque ses partisans les ait obligés de s'expatrier, leur croyance acquit et conserve encore une étendue effrayante. Le Bouddhisme se trouve dans les deux Thibets, en Tartarie, en Chine, dans les royaumes de Pégou, de Siam, de Laos, de Cambodje, de la Cochinchine, du Japon, de la Corée et dans la plupart des pays au-delà du Gange. Il est même professé dans l'île de Ceylan et dans les provinces septentrionales de la grande presqu'île de l'Inde.

La secte des Djeinas nous paraît être, comme celle de Bouddha, une secte qui a prétendu conserver dans sa pureté l'ancienne religion. Les Djeinas rejettent avec

(1) C'est le *pont d'Adam* qui joint l'île de Ceylan à l'Indostan et comprend la fameuse île de Ramseram.

horreur le Trimourti et les fables qui s'y rapportent, telles que les incarnations de Vichnou, le culte des animaux, le sacrifice de l'Ekiam et toutes les superstitions du culte bramanique. Ils détestent également le Bouddhisme; ils regardent ces deux sectes comme des inventions modernes et abominables, comme des profanations de la religion primitive de l'Inde, qui n'a été conservée pure que par eux seuls. Ils ne se trompent que dans l'exception qu'ils font en leur faveur; car eux-mêmes ont dénaturé cette religion primitive par leurs chimères et leurs rêveries insensées. Ils se séparèrent des Brames à l'occasion de l'Ekiam, soutinrent contre eux une guerre sanglante qui leur devint funeste et détruisit presque leur secte dans l'Inde. Les Djeinas reconnaissent un seul Être suprême, entièrement absorbé dans la contemplation de ses perfections infinies, et qui ne se mêle en aucune manière des choses de ce monde. Ils croient l'éternité de la matière, de l'ordre et de l'harmonie qui règnent dans l'univers; ils admettent la métempsycose, comme les Brames, des récompenses ou des châtiments pour les hommes selon leur mérite, mais sans aucune intervention de la Divinité. Leurs règles de conduite sont assez conformes à celles que suivent les autres Indiens, surtout les Brames. Ils ont cependant quelques pratiques singulières qui leur sont propres; par exemple ils ne prennent jamais de nourriture quand le soleil a quitté l'horizon. Dès qu'un des leurs est mort, plus d'offrandes, plus d'anniversaires pour lui; il est entièrement oublié. Ils apportent le soin le plus scrupuleux à nettoyer leurs légumes, crainte d'ôter la vie à quelque être vivant; ils ne prennent leur repas qu'au son d'une clochette ou d'une plaque de bronze retentissante, de peur que leurs oreilles ne soient souillées par

les paroles de ceux qui passent auprès d'eux, etc. Ils ont quelques temples bien dotés et qui jouissent d'une grande réputation. On en voit un à quelque distance du fort de Seringapatam, dans le Maïssour. Il est au centre de trois montagnes, sur l'une desquelles on voit la statue gigantesque du célèbre pénitent Goumatta, sculptée dans le roc et d'une seule pièce; elle n'a pas moins de soixante-dix pieds de hauteur. C'est un ouvrage d'un travail prodigieux, où l'on admire la justesse des proportions.

Les auteurs ne s'accordent pas sur l'ordre d'ancienneté qu'on doit attribuer aux trois sectes dont nous venons de parler; les uns veulent que le Bouddhisme et la secte des Djeinas ne soient que des dérivations ou des corruptions du Bramanisme; d'autres, au contraire, prétendent que le Bramanisme est une dégénération du Bouddhisme; l'opinion la plus probable est celle qui les fait dériver toutes trois d'une source commune, qui est la religion primitive.

Nous avons déjà dit un mot de la religion de Nanek, professée par les Seïkhs, au nord-ouest de l'Indostan. Ils rejettent le Trimourti indien et n'admettent qu'un seul Être suprême, auquel ils adressent directement leurs hommages. Guerriers par profession et par goût, ils ne laissent pas de cultiver la terre et d'entretenir des troupeaux. Leur vie active et occupée leur donne du mépris pour la vie molle des Mahométans établis dans leurs états. Leur religion est un mélange de Bramanisme et d'Islamisme. On attribue son origine à un Indou, Kchatria de caste, qui s'attacha pendant quelque temps à un Dervis mahométan, et développa sa nouvelle doctrine dans un poème écrit avec beaucoup d'élégance. Mais cette doctrine n'est ni assez connue ni assez répan-

due dans l'Indostan pour que nous nous en occupions plus longtemps.

L'Islamisme compte, après le Bramanisme, le plus grand nombre de sectateurs. Il dominait dans l'Inde lorsque l'empire du Grand-Mogol était dans sa force et sa splendeur. C'est encore là religion des souverains d'Haïderabad dans le Décan, d'Oude, des princes Batties dans le Rajapoutana, des Rajahs de Bonpal, des princes du Sind, etc.

La religion des Mages ou de Zoroastre n'a pour sectateurs qu'un certain nombre de Parsis ou Guèbres établis à Bombay, à Surate ou dans les villes du Guzerate.

Quant aux juifs, on en trouve dans le Malabare et ailleurs; mais leur nombre est peu considérable.

Il suffit d'avoir dit un mot en passant de ces cultes secondaires. Revenons à celui qui domine dans l'Indostan, et tâchons d'en découvrir, s'il est possible, l'origine et la source.

CHAPITRE V.

ORIGINE DE LA RELIGION DES INDOUS.

A travers les images ridicules et les extravagances absurdes qui composent les divers systèmes religieux des Indiens, on découvre encore assez de traits de ressemblance pour pouvoir remonter de ces erreurs grossières aux vérités primitives dont elles furent la corruption. Tous ces systèmes religieux, quelque opposés qu'ils soient entre eux, se touchent dans une foule de points qui ont rapport au dogme ou au culte extérieur.

Ainsi dans les sectes du Bramanisme, du Bouddhisme et des Djeinas, on trouve des connaissances assez exactes sur l'existence de Dieu, son unité, ses perfections; sur l'origine de l'homme, sa fin qui le rappelle à Dieu, sa destinée immortelle, heureuse ou malheureuse selon ses mérites ou démérites; sur le péché originel et la corruption de la nature causée par ce péché; sur la nécessité de l'expiation et l'attente d'un Dieu réparateur; sur la création du monde et le déluge, etc. Il est évident que ces sectes diverses ont dû puiser ces vérités à une source commune, d'où elles se sont ensuite éloignées, chacune dans sa direction divergente, et en corrompant la vérité chacune à sa manière. Cependant elles ne se divisèrent pas immédiatement : avant de se séparer elles firent route ensemble pendant quelque temps, et concoururent à cette œuvre (*vraiment humanitaire*) de la corruption des traditions primitives. De ce concours résultèrent les dogmes communs à ces sectes, quoique déjà très éloignés des vérités traditionnelles qu'ils confondent et défigurent.

Tels sont : 1° le Panthéisme, qui n'est qu'un mélange monstrueux des vérités sublimes de la religion primitive concernant la nature de Dieu, infini, immense, qui seul a l'être parfait et absolu, présent en tous lieux et dans tous les êtres, de qui tout procède, à qui tout retourne... vérités que l'apôtre S. Paul exprime si admirablement par ces paroles : « En lui nous avons la vie, le mouvement et l'être, et nous participons à sa nature. *In ipso vivimus, movemur et sumus... ipsius et genus sumus.* » De cette vérité sublime de l'apôtre, mal comprise, au dogme absurde du panthéisme, il n'y a qu'un pas; mais, il est vrai, ce pas est un abîme.

2° De la même manière, les vérités traditionnelles sur

le péché d'origine et la dégradation qu'il a produite ; sur la transition de l'état d'innocence et de bonheur à l'état actuel de l'homme pécheur expiant son péché, sur la nécessité de cette pénitence pour purifier l'homme et le rapprocher de Dieu, sur l'union de l'âme spirituelle et immortelle à ce corps matériel et corruptible, sur la vie future avec ses châtiments et ses récompenses, etc., toutes ces vérités, mal comprises et plus mal combinées sous l'influence d'une folle imagination, produisirent le second dogme des Indiens, celui de la *Métempsycose.*

Il serait facile de suivre les progrès de cette altération des dogmes et de la vérité par la raison de l'homme esclave aveugle des sens et des passions, ne prenant pour guides que les rêves de son imagination malade, et roulant d'abîme en abîme dans la voie du ridicule et de l'absurde. A la vue de ces prodiges d'aberration humaine, le dégoût et le mépris qu'ils inspirent ne le cèdent qu'à un autre sentiment, celui d'une profonde compassion pour ces génies égarés et pour les peuples qu'ils ont perdus.

Mais que dire d'une autre espèce de génies qui, plus coupables, n'en méritent pas moins de pitié, de ces hommes qui, nés au sein même de la vérité, ferment opiniâtrément les yeux à la lumière éblouissante qui les environne, dédaignent d'étudier nos livres saints, qu'ils ignorent et dans lesquels sont renfermées toutes les vérités les plus pures de la tradition primitive et de la révélation divine, s'en vont scrutant les rêveries insensées de l'esprit humain, et quand au milieu de ce chaos ils rencontrent quelque lambeau défiguré des vérités primitives, crient au prodige du *progrès humanitaire*, élèvent avec orgueil ce vieux lambeau souillé de fange, et le prennent pour leur étendard dans la guerre qu'ils font à la religion? Pauvres esprits, aveuglés par la haine et

l'orgueil! si avant de se jeter dans ces pompeuses recherches scientifiques ils avaient pris la peine de lire nos saintes Écritures, ils y auraient trouvé dans leur source et dans leur intégrité ces grandes vérités dont le reflet seul donne quelque prix à ces lambeaux qu'ils admirent. Ils y auraient trouvé aussi les reproches que le prophète adresse avec tant de justice à ceux qui, abandonnant la source des eaux vives, vont se creuser dans la boue des citernes qui ne peuvent contenir l'eau.

Quand nous cherchons dans les traditions primitives la première origine de la religion des Indiens, il est évident que nous envisageons cette religion dans son objet et dans les vérités fondamentales qu'elle a conservées. Que si nous voulions chercher les causes des absurdités qui ont corrompu ces vérités fondamentales, nous les trouverions dans le fond même de la nature de l'homme; dans son cœur aussi bien que dans son esprit; dans cette tendance naturelle au merveilleux, qui provient d'un besoin vague mais irrésistible de s'unir à Dieu, son principe et sa fin; dans ce désir immense d'une félicité sans bornes qui, ne pouvant être satisfait par aucun bien naturel et fini, le pousse invinciblement vers un être supérieur et invisible, dont il attend le bonheur qu'il désire et le remède aux maux qu'il souffre ou qu'il craint; mais surtout nous trouverions ces causes (1) dans l'asser-

(1) Il y a, dit Bossuet, des erreurs où nous tombons en raisonnant, car l'homme s'embrouille souvent à force de raisonner. Mais l'idolâtrie était venue par l'extrémité opposée; c'était en éteignant tout raisonnement, et en laissant dominer les sens qui voulaient tout revêtir des qualités dont ils sont touchés. C'est par là que la Divinité était devenue visible et grossière. Les hommes lui ont donné leur figure, et, ce qui était plus honteux encore, leurs vices et leurs passions. Le raisonnement n'avait point de part à une erreur si brutale. C'était un renversement du bon sens, un délire, une frénésie. » (*Discours sur l'histoire universelle.*)

vissement de l'âme à ses sens extérieurs. Il faudrait de plus recourir à l'intervention de l'esprit d'erreur et de mensonge, dont l'action est si évidente dans tous les pays idolâtres et peut seule expliquer l'origine de tant de rites et de pratiques barbares qui révoltent tous les sentiments de l'humanité.

Mais ces considérations n'appartiennent pas au sujet qui nous occupe en ce moment; nous n'avons eu d'autre vue que d'indiquer les rapports qui existent entre les systèmes religieux des Indiens et les vérités dont ils conservent quelques lueurs, et nous croyons avoir prouvé que leurs principaux dogmes sont dérivés des traditions primitives du genre humain.

A cette source première il faut ajouter les livres de Moïse et des prophètes, et plus tard le nouveau Testament, ou du moins l'enseignement catholique, comme il sera facile de s'en convaincre par les preuves que nous allons en donner.

Nous citerons d'abord le témoignage du P. Bouchet, missionnaire distingué qui se consacrait à la conversion des Indiens vers la fin du dix-septième siècle, et passa près de quarante ans dans cette mission. Dans une des lettres si intéressantes qu'il écrivit au savant évêque d'Avranches, il atteste que beaucoup d'Indiens reconnaissent l'unité de Dieu et sa grandeur infinie; que les trois dieux qu'ils admettent ne sont que les trois principaux attributs de la Divinité qu'ils ont personnifiés. Il ajoute qu'ils ont des idées nobles et vraies (si on les dégage des fictions qui les entourent) de la ressemblance qui se trouve entre Dieu et l'homme, de la création, du paradis terrestre, du serpent infernal qui répandit son venin sur l'univers, du déluge et de la manière dont l'espèce humaine fut conservée; qu'ils connaissent plu-

sieurs particularités de la vie d'Abraham, etc., lesquelles ils ont défigurées et fondues dans leurs dogmes idolâtriques, sans cependant détruire tout à fait le caractère de la révélation judaïque qui les distingue de toutes leurs fables; qu'il se trouve dans leurs lois et leurs coutumes et dans les lois et les coutumes du peuple de Dieu une analogie qui indique la source où leurs ancêtres ont puisé, le sacrifice nommé *Ekiam*, par exemple, le plus célèbre de ceux qui se font dans l'Inde (sacrifice dans lequel les Brames, dispensés de la loi qui leur défend de manger de la chair des animaux, sont obligés de se partager la victime et de s'en nourrir); ce sacrifice a trop de rapports avec celui de l'agneau pascal chez les Juifs pour qu'on en méconnaisse l'origine. Bien plus, comme les Juifs, les anciens Indous ont attendu le Messie promis, témoin la prière qu'ils font pendant ce sacrifice, prière dans laquelle on dit à haute voix ces paroles : « Quand sera-ce que le Sauveur naîtra? Quand « sera-ce que le Rédempteur paraîtra? » (1)

Entrons dans quelques détails.

On lit dans le *Padna-Pourana* et dans les lois de *Menou*, fils de Brama : « L'univers n'existait que dans « la pensée divine, d'une manière imperceptible, indé- « finissable, non susceptible d'être découverte par l'en- « tendement, comme si elle eût été enveloppée d'*ombres* « ou plongée dans le sommeil. Alors la puissance exis- « tante par elle-même créa le monde visible avec les « cinq éléments et les divers principes des choses, « étendit son idée et *dissipa les ténèbres*, sans diminuer « sa gloire..... Quand Dieu eut résolu de tirer tous les « êtres de sa propre substance, de sa seule pensée il

(1) *Lett. édif.*, t. VI, p. 241.

« créa les eaux, et il mit dans leur sein un germe pro-
« ductif. Ce germe devint un œuf brillant comme l'or
« et plein de lumière ; dans cet œuf naquit la forme
« de Brama, le père de tous les esprits. Les eaux furent
« d'abord appelées *nara*, parcequ'elles étaient produites
« par le Nara ou *l'esprit de Dieu*; et comme elles furent
« aussi la matière sur laquelle le premier *ayana* ou
« mouvement du créateur s'opéra, elles reçurent le nom
« de *narayana*, ou mouvement sur les eaux...,.. Quand
« le souverain pouvoir divin..... eut terminé l'œuvre de
« la création, il fut absorbé dans l'esprit de Dieu, chan-
« geant ainsi son temps d'énergie en *temps de repos*. »

Quand on rapproche ces paroles du premier chapitre de la Genèse, on est frappé des traits de ressemblance qu'on rencontre entre la manière dont nos livres saints et les livres religieux des Indiens racontent la création du monde.

On retrouve encore des traces de la création, telle que la présentent les divines Ecritures, dans la prière que le Brame adresse à l'eau : « Eau! dans le temps du déluge,
« Brama, la sagesse suprême, dont le nom ne contient
« qu'une lettre, existait seul, et il existait sous votre
« forme. Ce Brama, *répandu et confondu avec vous*, fit
« pénitence, et par le mérite de sa pénitence il créa la
« nuit. Les eaux éparses sur la terre s'étant retirées dans
« un même lieu formèrent la mer. De la mer furent créés
« le jour, les années, le soleil, la lune et Brama à quatre
« visages. Ce dernier créa le ciel, la terre, l'air, les mon-
« des inférieurs et tout ce qui existait avant le déluge. »

Ici l'Indien confond la création avec le déluge. Mais dans la confusion de ses idées ne voit-on pas qu'il a entendu parler de cet esprit qui était porté sur les eaux, dont parle la Genèse ; de la nuit répandue sur les eaux ;

des eaux réunies dans le bassin des mers ; de la création du jour, des astres et de la terre ?

Les Indiens connaissent des demi-dieux, ou dieux inférieurs, qui remplissent l'univers et président à ses mouvements. « On dit que leur nombre total s'élève à « trois cent trente-deux millions ; mais les seules Ap- « saras passent six cents millions ; créatures angéliques « dont les formes aériennes, la beauté, les grâces sédui- « santes, les danses harmonieuses sont célébrées par les « poètes Indous. » (1)

Ce dogme a des rapports bien marqués avec ce que la religion véritable nous enseigne sur les anges ; mais ce qu'il y a de plus frappant encore, c'est que Brama, ayant créé l'empyrée et l'abîme, les sphères étoilées, la terre et les astres, produisit des êtres animés qui furent d'abord de purs esprits. Vinrent ensuite des légions de bons et de mauvais génies. Tout cela ne paraît-il pas être la doctrine de l'Ecriture, travestie et défigurée par le mélange des idées humaines ?

Mais selon les dogmes indiens, malgré la production de tant d'êtres d'une condition supérieure, les intentions de Brama n'étaient point remplies ; la terre demeurait déserte. Brama tira donc de sa propre substance *Menou*, et lui donna pour femme *Sataroupa ;* puis, les bénissant, il leur dit de se multiplier. Quelle imitation plus expresse de la bénédiction que le vrai Dieu donne au premier homme et à la première femme après les avoir tirés du néant ? Et ce premier homme, un des Vedams l'appelle *Adima*, et sa compagne *Pracriti.* Entre *Adima* et *Adam*, l'analogie est remarquable ; et chez les Indiens *Pracriti* signifie, comme *Heva* chez les Hébreux, la vie.

(1) *Relig. de l'ant.*, t. I, p. 258.

Poursuivons. Nos premiers parents, selon l'enseignement de la vérité, vécurent d'abord fortunés dans l'état d'innocence. Mais ce temps dura peu. Leurs descendants imitèrent leur prévarication, et devinrent plus méchants qu'eux. Le créateur irrité extermina par un déluge l'ouvrage de ses mains. Tout cela s'est conservé dans les traditions et dans les livres sacrés des Indiens. Seulement ils mêlent à ces vérités divines des pensées humaines. Selon eux, la durée actuelle des choses renferme quatre périodes, ou quatre âges. Le premier de ces âges est celui de la justice et du bonheur. Les hommes coulaient alors de longues années dans la pratique de la vertu et dans l'accomplissement de leurs innocents désirs. Dans les âges suivants, le bonheur, la vertu et la durée de la vie humaine décroissent proportionnellement.

Ce n'est pas la seule idée de l'état primitif d'innocence qu'on trouve chez les Indiens. Ils ont entendu parler du paradis terrestre, des fleuves qui l'arrosaient et de l'arbre de vie. Le P. Bouchet pense que leur vénération pour le Gange vient de ce qu'ils le confondent avec ces fleuves fabuleux si célèbres dans leurs livres sacrés. Ils disent que le Gange traverse un jardin de délices, dont les fruits merveilleux ont la vertu d'ajouter un siècle à la vie de ceux qui ont le bonheur d'en manger (1). Et les Brames n'enseignaient-ils pas, en présence d'un autre missionnaire, que dans le *Chorkam* il y a un arbre qui fournit tous les mets qu'on peut désirer (2) ? Quels rapports intimes entre tous ces dogmes indiens et le deuxième chapitre de la Genèse !

(1) *Lett. édif.*, t. VII, p. 36.
(2) *Ibid.*, t. VII, p. 415.

Nous ne reviendrons pas ici sur l'analogie étonnante qui existe entre le déluge universel de Moïse et le cataclysme des livres indiens; nous en avons parlé au chapitre II, article 1er, p. 18.

L'histoire de Crichna offre plusieurs traits de conformité avec Moïse, libérateur du peuple de Dieu, et avec le fils de Dieu lui-même, dont Moïse était la figure. C'est un prince qu'un tyran veut faire périr dès sa naissance: on le sauve en le transportant au-delà d'une rivière dans la ville des Pasteurs; il évite ainsi dans une vie obscure bien des périls, entre autres la proscription de tous les nouveau-nés. Dès son enfance il se signala par des prodiges; et dans l'âge viril il tue le tyran et délivre ses parents de la dure captivité où ils gémissaient. Après avoir combattu le mal sous toutes ses formes, il termine sa carrière en remontant dans le séjour céleste et laissant des instructions qui font encore l'admiration des sages.

Mais quel vaste champ s'ouvrirait devant nous si nous voulions faire l'énumération des pratiques et des coutumes indiennes qui paraissent dériver des coutumes et des pratiques en usage chez le peuple de Dieu! Le détail serait infini. Observons rapidement quelques traits.

Ne peut-on pas d'abord regarder comme une tradition antédiluvienne l'horreur que les Brames ont pour se nourrir de tout ce qui a eu vie? Ne semblent-ils pas avoir présent à la mémoire que Dieu avait destiné à l'homme, dès le principe, les fruits de la terre pour aliments (1)? On sait que la loi des Juifs était remplie de purifications; Jacob, avant d'offrir un sacrifice, ordonne aux personnes de sa maison de se purifier et de changer

(1) *Gen.*, 1, 29.

de vêtements (1) ; avant de promulguer sa loi sur le Sinaï, Dieu prescrit aussi des pratiques du même genre par l'organe de Moïse (2) ; le Lévitique en est plein (3). Toutes ces pratiques ainsi que les idées de souillures auxquelles elles ont rapport et dont elles sont une conséquence se retrouvent presque identiquement chez les Indiens comme nous l'avons remarqué dans le chapitre troisième.

En signe de douleur et de repentir de leurs péchés, les Hébreux se couvraient la tête de cendres. Les saniassis ou pénitents indiens ne manquent pas de s'en frotter le corps tous les matins après certaines ablutions ; la plupart des Indiens se contentent de s'en mettre sur le front.

Les Hébreux à la mort de leurs amis et de leurs proches ne croyaient jamais en faire assez pour exprimer leur douleur : pleurer, déchirer ses habits, se frapper la poitrine, s'arracher les cheveux, remplir les airs de lamentations funèbres, s'entourer de pleureuses à gages, etc., étaient chez eux les signes ordinaires de la désolation, et sont encore chez les Indiens les cérémonies obligées du deuil.

Enfin pour ne pas pousser ce détail trop loin, on trouve dans les idées que les Indiens ont des bénédictions et des malédictions de leurs gourous ou prêtres des traits frappants d'analogie avec les idées que les enfants des patriarches avaient des bénédictions ou des malédictions de leurs pères.

Nous croyons qu'un examen plus approfondi ferait encore découvrir un grand nombre d'autres traits d'a-

(1) *Gen.*, 35, 2.
(2) *Exode*, 19, 10, 14.
(3) *Lévit.*, 5.

nalogie ; mais cela n'est pas nécessaire, ceux que nous avons indiqués mettent la vérité dans un assez grand jour. Quelques-uns de ces traits considérés isolément ne feraient peut-être pas grande impression ; mais la conviction ne résulte-t-elle pas de leur ensemble ? N'en résulte-t-il pas que la religion des peuples de l'Inde dérive des anciennes traditions et de la religion judaïque elle-même.

Mais comment les Indiens ont-ils connu les traditions et les pratiques judaïques? comment les ont-ils adoptées et conservées avec tant de persévérance? Il faut distinguer parmi ces pratiques et ces traditions celles qui dérivent des traditions primitives du genre humain, et celles que nous savons avoir été instituées pour la première fois chez les Hébreux. Quant aux premières, il n'y a pas de difficulté ; puisque les Indiens, qui très vraisemblablement descendent d'un des fils ou petits-fils de Noé (1), pouvaient, tout aussi bien que les Juifs, avoir puisé ces pratiques et ces dogmes à la source commune. Quant aux secondes, on croit assez généralement que, dès le troisième et peut-être dès le cinquième siècle avant Jésus-Christ, les Juifs, dispersés par suite de l'invasion des Assyriens, avaient pénétré dans la Chine et dans l'Inde; les savants indiens purent donc, par leur moyen, connaître leurs dogmes et leurs pratiques, les goûter d'autant plus facilement qu'ils y découvraient une grande analogie avec ce qu'ils avaient eux-mêmes conservé des anciennes traditions et les adopter à leur manière, c'est à dire en les altérant et en les mêlant aux rêveries de leur imagination. Ce qui pourrait confirmer cette opinion, c'est qu'en effet plusieurs documents his-

(1) Voyez ci-dessus, *chap.* II, *art.* I, p. 21.

toriques semblent fixer non loin de cette époque la division des Indiens dans les trois sectes du Bramanisme, du Bouddhisme et du Djeinas, et le commencement des rivalités et des guerres religieuses qui pendant plusieurs siècles inondèrent de sang et couvrirent de ruines l'Inde entière. Quoi qu'il en soit, il est certain, d'après les témoignages que nous avons produits, que les Indiens ont eu la connaissance du vrai Dieu et de plusieurs dogmes de la vraie religion, et ont emprunté au judaïsme un grand nombre de ses pratiques. C'est là un fait qui conserverait toute sa force lors même que nous ne pourrions expliquer de quelle manière il s'est réalisé.

On aurait droit aussi de nous demander comment, de l'analogie qui existe entre nos livres saints et les écrits des Brames, nous pouvons conclure que ce sont les derniers et non les premiers qui ont été les plagiaires.

En effet les philosophes du dernier siècle, après avoir reconnu la même analogie, en ont tiré une conclusion tout à fait contraire; ils ont prétendu que c'était Moïse et après lui les chrétiens qui avaient puisé chez les Indiens le fondement de leur système religieux. Pour appuyer une telle assertion ils n'ont pas manqué d'exagérer la fabuleuse antiquité des Indiens; ils ont exalté jusqu'aux cieux la profonde sagesse et la science prodigieuse des philosophes de l'Inde et de leurs ouvrages incomparables, auprès desquels nos livres saints n'étaient à leurs yeux qu'un tissu de fables et d'erreurs. Mais ce triomphe d'une haine aveugle et impie ne fut pas de longue durée. L'Inde et ses monuments eurent le sort de l'Egypte et des fastueuses découvertes de son archéologie. La science elle-même se chargea de renverser d'un souffle ce pompeux échafaudage, que la mauvaise foi,

jointe à beaucoup d'ignorance, voulait élever au nom de la science. Aujourd'hui que la domination anglaise a livré à l'Europe l'histoire de l'Inde, que des académies célèbres et des savants de toutes les nations ont scruté les monuments de son antiquité et les écrits de ses philosophes, on s'accorde généralement à reconnaître comme un fait certain qu'elle ne présente aucun titre qui ne soit très postérieur à l'époque du déluge; que, loin de contredire nos livres saints, les livres des anciens Brames en confirment la vérité d'une manière éclatante; que ces livres eux-mêmes ne sont qu'un chaos inextricable, où les vérités que nous avons signalées se trouvent jetées pêle-mêle et perdues au milieu des fables les plus ridicules, des absurdités les plus grossières et des infamies les plus révoltantes. (1)

Que si l'on s'obstinait encore à nous demander si ce sont nos livres saints qui ont emprunté des Brames, ou ceux-ci qui ont extrait de nos livres saints les vérités et les dogmes qui se trouvent de part et d'autre; voici quelle serait notre réponse : Sans discuter à fond cette question, sans nous arrêter à chercher dans les écrits des Brames les preuves manifestes du plagiat; sans recourir aux arguments irréfragables (2) qui démontrent l'authenticité de nos livres saints et leur inspiration di-

(1) Il est à remarquer que les Indiens, livrés à tous les écarts de l'imagination la plus délirante toutes les fois qu'il s'agit de leur théogonie, conservèrent cependant sur la morale des idées très exactes, très pures et souvent sublimes. C'est un nouveau trait de ressemblance qu'ils ont avec les Grecs et les Romains. Leurs ouvrages, aussi bien que ceux de Platon, d'Epictète, de Cicéron, nous prouvent qu'il est plus facile d'oublier ou de corrompre les enseignements qui nous viennent par la tradition que d'effacer la loi éternelle écrite dans notre âme par le doigt du créateur.

(2) Arguments tirés de l'histoire sacrée et profane, de la tradition, de la prescription, du témoignage du peuple juif.

vine, nous dirions : Comparez nos saintes Écritures avec les écrits des philosophes indiens ; considérez d'une part ces vérités fondamentales, admirablement coordonnées avec le contexte, semblables à des diamants, richement enchâssés dans une couronne précieuse, et formant un tout parfaitement régulier et symétrique; voyez de l'autre part ces mêmes vérités enfouies dans un amas d'absurdités et d'abominations, comme des pierres précieuses perdues dans une vile poussière; et après cela décidez à qui appartient le droit d'invention et de propriété. Il n'est pas difficile de s'approprier quelques vérités d'autrui et de les noyer dans des flots d'erreurs; mais qu'un homme ait assez de sagesse pour découvrir parmi les extravagances des Brames ces quelques vérités et les dégager de l'alliage impur qui en obscurcissait l'éclat; qu'il ait assez de génie pour tirer de son propre fonds un cadre digne de les recevoir, capable d'en relever la beauté et d'offrir dans cet harmonieux ensemble un système religieux semblable à celui de nos livres saints; en vérité, cet homme serait plus admirable dans son œuvre que s'il en eût été seul l'inventeur.

Ce que nous avons dit par rapport à nos saintes Écritures doit s'entendre du *nouveau Testament* non moins que des livres de Moïse; car ce n'est pas seulement à la religion judaïque et aux livres de l'*ancien Testament* que les Indiens ont emprunté leurs croyances et leurs usages religieux ; on trouve aussi parmi eux bien des vestiges du christianisme. Rennel, si connu par ses ouvrages sur l'Indostan, assure « qu'après avoir comparé « avec une grande attention les doctrines des chrétiens « et des Indiens, les ressemblances qu'il a trouvées en- « tre elles lui font affirmer, sans aucune hésitation, que « toute l'histoire et les antiquités de l'Inde confirment

tout ce qui est dit et avancé dans les livres saints. » (1)

Un ancien missionnaire, le P. Ducros, découvrit dans un de leurs poëmes une prophétie fort remarquable où se trouvait annoncée la venue d'un dieu sauveur à la fin du quatrième âge, ou de l'âge de désordre et de malheur. On y trouve plusieurs caractères qui conviennent parfaitement à la mission du Sauveur du monde. (2)

Voici les réflexions d'un missionnaire plus récent :

« Ce qui nous importe d'examiner ici, dit M. Perrin, « c'est cette trinité indienne qui semble avoir beau-« coup d'analogie avec celle que les chrétiens adorent ; « car, disent les dévots païens, Vichnou s'est incarné, il « a livré des combats aux géants, il a disparu quelque-« fois. Qui ne croit voir dans cette fiction l'incarnation « du Verbe, les tentations de ce Verbe incarné, ses fati-« gues, ses persécutions et ses combats avec les puis-« sances infernales? Le Verbe est la deuxième personne « de la trinité divine. Vichnou occupe le même rang « dans la trinité indienne, et peut-être est-il le fils de « Brama, qui est la première personne, et par consé-« quent le principe de la divinité. Puis, n'y a-t-il pas « quelque rapport entre Vichnou ou Witchnou et « Kristchnou, qui signifierait le Christ? car les Indiens « ne se font aucun scrupule de suppléer des lettres « dures par d'autres qui sont plus faciles à prononcer, « et dont les sons flattent plus agréablement l'oreille. (3)

Les Indiens, sans le savoir, ont donné à Vichnou, à la deuxième personne de leur trinité, le caractère propre au Verbe fait chair, au Rédempteur des hommes. Le mal se répand sur la terre, le malheur croît à proportion.

(1) *Annal. phil.*, t. II, p. 52.

(2) *Lettr. édif.*, t. VII, p. 494.

(3) M. Perrin, *Voyage dans l'Indostan*, t. II, p. 56.

Vichnou est touché de compassion. Il s'incarne et il vient au secours de l'humanité. Voici les paroles qu'ils mettent dans sa bouche : « Bien que de ma nature je ne sois « pas sujet à naître ou à mourir ; bien que je domine « toute création, cependant je commande à ma propre « nature et me rends visible par mon pouvoir ; et autant « de fois que dans le monde la vertu s'affaiblit, le vice « et l'injustice s'insurgent, autant de fois je me fais voir ; « et j'apparais aussi d'âge en âge pour sauver les justes, « détruire les méchants et raffermir la vertu ébranlée. » Il est donc le conservateur, le sauveur par excellence. Quelquefois on le représente couché sur une mer de lait, emblème de bonté et de douceur. D'autres fois on le peint dans le vaikonta, son paradis, avec tout l'extérieur de la jeunesse, de la force et de la beauté. Tantôt il tient en main le cercle, image de l'éternité, le sceptre du monde, la massue, le tchakra, roue enflammée qui emporte tous les obstacles ; tantôt il lève une de ses quatre mains en signe de bénédiction. A travers tous ces voiles il est aisé de distinguer l'idée principale qui a suggéré aux Indiens le culte de Vichnou.

Des traits de ressemblance plus frappants encore se trouvent dans le caractère attribué à Vichnou dans le *Mahabharat* et le *Bhagavat*, poèmes consacrés à l'histoire de son incarnation.

« Il est descendu sur la terre par un sacrifice dont lui « seul était capable, pour la sauver d'une perte trop « certaine ; il s'est soumis à toutes les faiblesses, à toutes « les misères de l'humanité, à une mort cruelle pour « abattre l'empire du mal et relever l'empire du bien ; il « s'est fait pasteur, guerrier et prophète pour laisser « aux hommes, en les quittant, un modèle de l'homme. « Mais il n'en est pas moins le dieu par excellence, le

« représentant de l'Être invisible duquel il a reçu sa « mission, puissant comme lui, juste comme lui, bon et « miséricordieux comme lui, répandant ses grâces même « sur ses ennemis, et n'exigeant de ses adorateurs que « la foi et l'amour, qu'un culte en esprit et en vérité, « que le désir de lui être unis, le mépris de la terre et « l'abnégation d'eux-mêmes. Lui seul fait les véritables « saints ; lui seul peut donner le *moukti* ou la béatitude « éternelle ; car il est *narayan*, il est *bhagavan*, il est « *brame*; il réside au centre des mondes, et tous les « mondes sont en lui ; il est l'unité dans le tout. »

On dira peut-être que Brama s'est incarné aussi bien que Vichnou. Nous répondons qu'on ne doit pas s'attendre à trouver chez les Indiens le dogme catholique tout pur et sans mélange. En second lieu il y a entre les incarnations de ces deux personnes de la trinité indienne une grande différence. Brama s'est incarné quatre fois pour expier ses crimes. Ses incarnations sont donc des actes satisfactoires dont le mérite lui est personnel. Il n'agissait que pour lui, il n'avait en vue que son intérêt propre. Vichnou s'est incarné vingt-une fois ; mais ce n'est point pour lui-même, c'est pour le monde : il n'a pas eu en vue son intérêt, mais celui des hommes. C'est la bonté, la miséricorde, le désir de rétablir la justice sur la terre qui l'ont porté à s'abaisser lui-même et à cacher sa nature sous des formes étrangères. Et en cela il est impossible de méconnaître le rapport qu'ont ces incarnations de la deuxième personne de la trinité indienne avec le mystère de miséricorde et d'amour consommé par la deuxième personne de la Trinité véritable.

Nous pouvons encore signaler plusieurs traits de cette connaissance du Fils de Dieu fait homme et du dogme

de l'auguste Trinité répandue dans l'Inde. Un missionnaire écrivait au siècle passé, après avoir dit quelques mots sur les dieux qui reçoivent les hommages des Indiens : « Mais ce qui m'a le plus surpris au milieu de « ces fables, c'est que ces peuples ont un dieu nommé « *Chrichnen*, né à minuit dans une étable de bergers. « Ils observent un jeûne la veille de sa fête, qu'ils célè- « brent avec grand bruit (1). » Ce Chrichnen ou Grichna, dont nous avons déjà parlé, a, comme nous l'avons dit, des traits d'analogie avec Moïse et avec le Sauveur lui-même. Il n'est pas étonnant que les Indiens, ne connaissant la vérité qu'à demi, aient réuni dans une seule personne ce qu'ils savaient du Sauveur des hommes et du grand prophète qui fut montré au peuple de Dieu comme figure de son futur libérateur.

Un autre missionnaire, parlant des *Mantrams* ou formules sacrées dont les Brames se servent pour consacrer, offrir, invoquer, etc., ajoute ces paroles qui n'ont pas besoin d'explication : « Je fus surpris d'y trouver « celles-ci : *Om, sântih, sântih, sântih, harih*. Vous sa- « vez sans doute que la lettre ou syllabe *ôm* contient la « Trinité en unité. Le reste est la traduction littérale de « *sanctus, sanctus, sanctus Dominus*. *Harih* est un nom « de dieu qui signifie ravisseur. » (2)

On peut multiplier de semblables documents. En voici un bien remarquable. Il est tiré de la lettre du P. Desideri, ancien missionnaire de la Compagnie de Jésus. Nous citons exactement et sans ajouter de commentaires superflus : « Voici ce que j'appris de la religion du Thi- « bet : ils appellent Dieu Konciok, et ils semblent avoir

(1) *Lett. édif.*, t. VII, p. 386.
(2) *Ibid.*, 8, 44.

« quelque idée de l'adorable Trinité ; car tantôt ils nomment Konciok-cik (Dieu un), et tantôt Konciok-sum « (Dieu trin). Ils se servent d'une espèce de chapelet, « sur lequel ils prononcent ces paroles : *Om*, *hâ*, *hum*. « Lorsqu'on leur en demande l'explication, ils répondent « que *ôm* signifie *intelligence* ou bras, c'est à dire *puis-* « *sance;* que *hâ* est *la parole;* que *hum* est *le cœur* ou « *l'amour*, et que ces trois mots signifient Dieu. Ils « adorent encore un nommé Urghien, qui naquit, à ce « qu'ils disent, il y a sept cents ans. Quand on leur de- « mande s'il est Dieu ou homme, quelques-uns répon- « dent qu'il est tout ensemble Dieu et homme, qu'il n'a « eu ni père ni mère, mais qu'il est né d'une fleur. « Néanmoins leurs statues représentent une femme qui « a une fleur à la main, et ils disent que c'est la mère « d'Urghien. Ils adorent plusieurs autres personnes « qu'ils regardent comme des saints. Dans leurs temples, « on voit un autel couvert d'une nappe avec un pare- « ment ; au milieu de l'autel est une espèce de taberna- « cle où, selon eux, Urghien réside, quoique d'ailleurs « ils assurent qu'il est dans le ciel. » (1)

A l'extrémité opposée de l'Indostan, dans le pays du sud, le P. Bouchet, qui déjà nous a fait observer que les Indous avaient puisé dans les livres de l'ancien Testament et les traditions primitives plusieurs dogmes de leur religion, montre de la même manière que les mystères et les enseignements de la loi chrétienne leur ont été aussi connus, et qu'ils les ont pareillement travestis dans leur mythologie. Il fait remarquer les rapports qui se trouvent entre les trois divinités principales de l'Inde et l'adorable Trinité des chrétiens, rapports d'autant plus

(1) *Lett. édif.*, t. VII, p. 264.

intimes, que, selon l'opinion des *Nianiguels* ou hommes spirituels, ces trois divinités des Indiens ne font réellement qu'un seul Dieu. (1)

Nous bornerons ici nos citations. Elles suffisent pour montrer que le christianisme a été connu des Indiens depuis la plus haute antiquité.

Le chapitre suivant confirmera cette vérité par les faits.

CHAPITRE VI.

HISTOIRE DU CHRISTIANISME DANS L'INDOSTAN.

Nous avons des preuves manifestes de l'antiquité du christianisme dans l'Inde : ce sont les monuments historiques qui constatent que l'apôtre S. Thomas en a fait le théâtre de son zèle. — Cette tradition nous vient des premiers siècles de l'Eglise. S. Grégoire de Nazianze, répondant au reproche qu'on lui faisait d'être étranger, disait : « Quoi ! les Apôtres n'étaient-ils pas étrangers ?..
« La Judée était la patrie de Pierre ; mais qu'avaient de
« commun Paul avec les nations, Luc avec l'Achaïe,
« André avec l'Epire, Jean avec Ephèse, Thomas avec
« l'Inde, Marc avec l'Italie (2) ? » Il était donc reconnu de son temps que l'Inde avait été le théâtre des travaux apostoliques de S. Thomas, comme l'Achaïe le théâtre

(1) *Lettr. édif.*, t. VI, p. 241.

(2) Quid? Nonne Apostoli peregrini fuerunt?... Sit sane Petri Judæa : Quid Paulo cum gentibus commune, Lucæ cum Achaia, Andreæ cum Epiro, Joanni cum Epheso, Thomæ cum India, Marco cum Italia. (*Greg. Naz.*, Or. 25, contra Arian.)

des travaux de S. Luc, l'Epire de S. André, Ephèse de S. Jean, l'Italie de S. Marc. On trouve dans S. Jérôme que S. Thomas mourut à Calamine, ville des Indes : « Dormivit in civitate Calamina, quæ est Indiæ (1). » Les éditeurs observent, il est vrai, que cette page n'est pas de lui, qu'elle a été ajoutée par les Grecs ; on l'attribue même à Sophrone. Il sera au moins constant que les Grecs, ou si l'on veut Sophrone, ne doutaient nullement que S. Thomas n'eût prêché dans l'Inde. Mais c'était aussi le sentiment de S. Jérôme, et nous en avons un témoignage dont on ne conteste pas l'authenticité. Le saint, parlant de l'immensité du Sauveur, considéré comme Dieu, dit ces paroles remarquables (2) : « Le Fils « de Dieu se trouvait donc en même temps avec les « Apôtres pendant les quarante jours qui suivirent sa « résurrection, avec les Anges dans le sein de son Père, « et par-delà les mers. Il était présent en tout lieu, avec « Thomas dans l'Inde, avec Pierre à Rome, avec Paul « en Illyrie, avec Tite dans la Crète, avec André en « Achaïe, avec chaque apôtre et chaque prédicateur de

(1) S. Hier., *Catal. script. eccl.*, 1, 120. D'après une interprétation très ingénieuse et très plausible de l'illustre M. Dubois, le nom de *Calamine* aurait été donné à un village de pêcheurs, situé anciennement dans le voisinage du lieu où se trouve actuellement *San-Thomé*. Il est certain que dans ces parages on pêche en grande quantité une espèce de poissons que les Indiens appellent *calamine* (*mine* est le nom générique qui signifie *poisson* ; *cala* est le nom spécifique de la variété *Chætodon-Argus*). Presque tous les noms propres dans l'Inde ont une étymologie semblable. Ainsi Méliapour ou Maïlapour signifie la ville du Paon.

(2) Erat igitur uno eodemque tempore et cum apostolis quadraginta diebus et cum angelis et in Patre, et in extremis maris finibus erat : in omnibus locis versabatur, cum Thomâ in India, cum Petro Romæ, cum Paulo in Illyrico, cum Tito in Creta, cum Andreâ in Achaia, cum singulis Apostolis et apostolicis viris in singulis cunctisque regionibus. (*S. Hieron. Marcellæ*, Epist. 148, t. III, p. 414.)

« l'Evangile dans toutes les régions qu'ils parcouraient. » Ce témoignage est formel. Nous pouvons y ajouter celui de Théodoret, qui, parlant de la prédication des Apôtres, s'exprime de la sorte : « Les Apôtres ont fait recevoir la loi du crucifié non seulement aux Romains et à « ceux qui vivent sous leur empire, mais encore aux « Scythes, aux Sarmates, aux Indiens, aux Éthiopiens, « aux Perses, aux Sères, aux Hyrcaniens, aux Bretons, « aux Cimmériens, aux Germains, et, pour tout dire « en un mot, à toutes les nations et à toute classe « d'hommes (1). » Voilà donc l'Evangile annoncé aux Indes par les Apôtres, sans doute par S. Thomas ; car on n'a jamais attribué qu'à lui cette grande mission. Aussi Baronius observe-t-il que ces paroles s'entendent de cet Apôtre (2). Nicéphore le fait pareillement Apôtre des Indiens (3). Gaudence, comme Sophrone, le fait aussi mourir à Calamine, dans l'Inde (4). Quoi de plus clair que ces témoignages ? (5)

Mais voici deux faits qui confirment encore ce qu'on vient de dire sur S. Thomas. On présenta vers l'an 1543 à Martin Alphonse de Sosa, lieutenant général des possessions du roi de Portugal dans les Indes, une lame de cuivre sur laquelle étaient gravées des lettres usées de vieillesse et que personne ne pouvait lire. Un juif, fort habile dans les langues et dans les antiquités du pays, vint enfin à bout d'en donner l'interprétation. Ces lettres

(1) Neque solùm Romanos, quique sub Romano vivunt imperio, sed Scythas quoque ac Sauromatas, Indos præterea, Æthiopas, Persas, Seras, Hyrcanos, Britannos, Cimmerios et Germanos, atque ut semel dicatur, omne hominum genus, nationesque omnes induxerunt Crucifixi leges accipere. (*Théodoret, Græc. effec. cur. serm.*, t. IX, p. 125.)

(2) *Baron. A.*, 44, 33. — (3) *Hist.*, liv. 2, c. 4. — (4) *Gaud. ser.*, 17.

(5) On trouvera d'autres témoignages des sixième, neuvième et douzième siècles, dans *les Vitraux de Bourges illustrés*, par les PP. Martin et Cahier.

contenaient la donation que le roi contemporain de S. Thomas avait faite à l'Apôtre de certaine étendue de terrain pour y bâtir une église. C'est ce que raconte Dujarric, d'après Osore, l'historien d'Emmanuel, évêque de Sylves, en Algarve. (1)

Ce qu'il ajoute est plus extraordinaire encore et aussi constant. Vers l'an 1548, Jean de Castro étant gouverneur des Indes, quelques Portugais de Méliapour, ou San-Thomé, voulurent faire bâtir une chapelle sur un coteau voisin de la ville, où l'on disait que l'Apôtre avait été tué par les Bracmanes. En creusant les fondements, on découvrit une pierre de marbre blanc de deux pieds de long et d'un pied et demi de large, sur laquelle était gravée en relief une croix dont les quatre extrémités étaient ornées de fleurs de lis évasées, et surmontée d'une colombe qui semblait becqueter le haut de la croix (2). Autour du signe du salut on voyait une triple arcade, et en dehors, tout autour, des caractères si étranges qu'on ne pouvait les lire. Sur la croix, et en quelques endroits de la pierre, apparaissaient des taches de sang, qui, touchées avec un linge, y laissaient leur empreinte. Ce monument fut placé avec respect sur l'autel de la nouvelle chapelle. Dieu en fit l'instrument de nouveaux prodiges. Le dix-huitième jour de décem-

(1) *Dujarric*, 1, 508.

(2) Nous citerons à cette occasion un fait semblable, qui, sans se rapporter à S. Thomas, prouve du moins l'existence du christianisme dans l'Inde longtemps avant l'arrivée des Portugais. Le grand Albukerque, s'étant rendu maître de Goa en 1510, voulut s'établir solidement dans ce poste, et fit construire de nouvelles fortifications. Pendant qu'on y travaillait, on trouva dans les ruines des édifices abattus une croix de bronze qui portait l'image du Sauveur crucifié. Cette croix fut placée dans la nouvelle église que le gouverneur des Indes faisait construire. (Dujarric, *Hist. des choses mémorables*, t. I, p. 40.)

bre, comme on célébrait le saint sacrifice dans ce lieu, au moment de l'Evangile cette croix commença de nouveau à laisser tomber quelques gouttes de sang, et jusqu'à la fin de la messe elle ne cessa de changer de couleur. Ce miracle se renouvela dans la suite presque tous les ans, le même jour et au même point du saint sacrifice. Des témoins dignes de foi le rapportent; et longtemps après le P. Tachard, missionnaire dans l'Inde, en parle comme d'un fait certain et qui avait lieu de temps à autre au siècle passé. Voici ses expressions : « Huit « jours avant la Noel, les Portugais célèbrent avec beau« coup de solennité une fête qu'ils appellent de l'Expec« tation de la sainte Vierge. Il arrive quelquefois en ce « temps-là un prodige qui contribue beaucoup à la véné« ration que les peuples ont pour ce saint lieu. Ce pro« dige est si avéré, si public, et examiné de si près par « les catholiques et les protestants qui viennent en foule « ce jour-là à l'église, que les plus incrédules d'entre « eux ne peuvent le révoquer en doute. » On peut voir de plus amples détails dans les *Lettres édifiantes*. (1)

Mais que signifiaient les lettres gravées autour de la croix ? Le capitaine et le vicaire de la ville de San-Thomé, pour en obtenir l'interprétation, s'adressèrent à un Brame du royaume de Narsingue dont on vantait beaucoup la science. C'étaient selon lui des signes hiéroglyphiques, dont il donna la traduction en ces termes : « Trente ans après que la loi des chrétiens apparut au « monde, le 21 du mois de décembre, l'apôtre S. Tho« mas mourut à Méliapour, où il y eut connaissance de « Dieu et changement de loi et destruction du diable. « Dieu naquit de la Vierge Marie, fut sous son obéissance

(1) *Lett. édif.*, 7, 8.

« l'espace de trente ans, et c'était un Dieu éternel. Ce « Dieu enseigna sa loi à douze Apôtres, et l'un d'eux « vint à Méliapour avec un bourdon à la main, et y fit « une église ; et le roi de Malabar, et celui de Coromandel, et celui de Pandi (1) et autres de diverses nations « et sectes se déterminèrent tous de bonne volonté, s'accordant entre eux de s'assujettir à la loi de S. Thomas, « homme saint et pénitent. Vint le temps que S. Thomas « mourut par les mains d'un Brachmane ; et de son sang « fit une croix (2). » Un autre Brame appelé d'un pays éloigné, sans s'être concerté avec le premier, sans connaître son explication, en donna une toute semblable pour le fond. Le tout fut attesté par des témoignages authentiques, envoyés l'an 1562 par l'évêque de Cochin au cardinal Henri, alors infant et depuis roi de Portugal ; témoignages que l'historien Osore avait entre les mains. Les autres historiens de Portugal sont unanimes sur tous ces points.

Pour dernière preuve de la mission de S. Thomas dans les Indes on peut citer l'invention de son corps, faite en 1521 par les Portugais, à Méliapour, sous les ruines d'une antique et vaste église. On trouva sous terre, à une grande profondeur, un sépulcre, où, parmi la chaux et le sable, on découvrit des ossements remarquables par leur blancheur, le fer d'une lance encore enchâssée dans du bois, un débris de bâton ferré, et un vase d'argile plein de terre. La disposition du monument, et surtout l'accord de cette découverte avec les traditions locales qui attestaient que Méliapour possédait un tel trésor, ne permirent pas aux Portugais de douter que ce ne fût le corps du saint apôtre. On le dé-

(1) Royaume de Maduré. — (2) Dujarric, 512.

posa dans une châsse garnie d'argent, et plus tard il fut transporté à Goa et déposé dans une église que l'on bâtit en l'honneur de S. Thomas. (1)

Nous avons cru devoir nous arrêter quelque temps sur ces faits, parcequ'ils sont importants par eux-mêmes, et parcequ'ils confirment de plus en plus ce que nous avons prouvé dans le chapitre précédent. Si les Juifs se sont établis dans l'Inde au moins trois siècles avant l'ère vulgaire, si S. Thomas a prêché l'Evangile dans ce pays dès la naissance de l'Eglise, on concevra sans peine pourquoi la religion de l'Inde n'est qu'un assemblage de judaïsme et de christianisme défigurés par toutes sortes de fables et de superstitions.

Si l'on oppose que divers auteurs parlent de translations des reliques de S. Thomas en d'autres villes, nous répondrons avec Baronius (2) que ces villes ont pu posséder quelque partie des ossements du saint apôtre; mais nul ne présentera certainement des titres qui puissent balancer ceux de San-Thomé, ou Méliapour. On a dit aussi, pour infirmer les témoignages des auteurs qui nous parlent de la prédication de S. Thomas dans les Indes, que les anciens entendaient sous ce nom tous les peuples orientaux. Nous voudrions voir les preuves de cette étrange assertion. Après l'expédition d'Alexandre, et par suite des relations commerciales entretenues depuis ce conquérant avec les Indes jusqu'à nos jours, on n'a jamais pris l'Inde pour tout l'Orient. Et supposé même qu'en parlant d'une manière vague on ait quelquefois donné le nom d'Indiens aux Orientaux en général, on ne l'a point fait certainement quand on entrait dans

(1) Maffeius, *Indiarum hist.*, liv. VIII, p. 227; Dujarric, *Hist. des choses mémorables*, t. I, liv. II, p. 502.

(2) *Baron.*, in *Martyrol. Rom.*, 3 *Julii.*

le détail, quand on faisait l'énumération des peuples de l'Orient, quand on parlait en particulier des Ethiopiens, des Perses, des Hyrcaniens, des Indiens, etc., comme en parlent les auteurs que nous avons cités.

Tout concourt donc à confirmer la tradition qui nous montre S. Thomas pénétrant jusqu'à l'Inde, et y annonçant l'Evangile du salut. Le souvenir s'en est conservé dans les royaumes de Maduré et de Carnate. La ville de San-Thomé, à une petite distance de Madras, en est une nouvelle preuve. Il est vrai qu'en langue du pays on l'appelle Maïlabouram, ou ville du paon. Mais la tradition constante du pays porte que ce lieu fut le théâtre du zèle du saint apôtre et de sa générosité dans les tourments. Il faut bien que ce saint prédicateur de la foi ait répandu au loin la connaissance de la vérité, puisqu'on trouve encore aujourd'hui des peuplades, à deux cents lieues de San-Thomé, qui s'appellent les chrétiens de S. Thomas, se font honneur d'avoir eu pour pères ses disciples, et sont dans l'usage de venir tous les ans en pélerinage visiter son tombeau. S. François Xavier n'avait point de doute sur l'autorité de cette tradition lorsqu'il priait avec tant d'ardeur sur le tombeau de S. Thomas, lui recommandant avec la plus tendre effusion de cœur les peuples que le successeur de Pierre avait commis à ses soins.

On ne sait rien de bien précis sur les chrétiens de l'Inde dans les siècles qui suivirent. Les disciples de S. Thomas y conservèrent sans doute quelque temps la foi prêchée par ce grand apôtre; mais comme ils avaient plus de communications avec l'Egypte et la Grèce qu'avec la ville où Jésus-Christ a établi le centre de son église, ils adoptèrent peu à peu les dogmes altérés de ces mobiles orientaux. Le mélange des païens, la conta-

gion de l'exemple, l'abandon où ils furent pendant tant de siècles, ne durent pas peu contribuer à leur faire oublier les principes et les maximes du christianisme. Vers le neuvième siècle les Nestoriens y pénétrèrent, et y répandirent leurs erreurs. A cette époque les églises nestoriennes établies en Perse étaient nombreuses et gouvernées par des ecclésiastiques, qui, dans l'hérésie, conservaient encore de grandes lumières. Ils envoyèrent des missionnaires de leur secte dans l'Inde ; les anciens disciples de S. Thomas les écoutèrent avec une docilité aveugle, et se soumirent à eux. Ils dépendaient ainsi du *Catholicos* ou primat nestorien, qui leur envoyait des prêtres.

Les Portugais, en s'établissant dans l'Inde, s'occupèrent d'y établir la vraie religion. C'était là le désir exprès d'Emmanuel et de son fils Jean III, surnommé le *pieux*. Ils envoyèrent des missionnaires dans leurs nouvelles possessions. Les premiers furent tirés de l'ordre de Saint-François; ils avaient à leur tête un évêque revêtu du caractère de vicaire apostolique. Jean d'Albukerque, religieux de Saint-François, fut nommé pour remplir le siége de Goa, créé par les soins du vice-roi Alfonse d'Albukerque. Malgré le zèle des rois de Portugal, les vertus et les travaux des premiers prédicateurs de l'Evangile, la foi ne faisait d'abord que des progrès bien lents ; les Indiens avaient conçu contre ces étrangers des préjugés comme insurmontables; la plupart des Portugais ne songeaient qu'à leurs propres intérêts; il se commit bien des injustices, que les rois, dans un si grand éloignement, ignorèrent ou ne purent réprimer.

Envoyé dans l'Inde par les soins de Jean III, S. François-Xavier débarquait à Goa le 6 mai 1542, le treizième mois depuis son départ d'Europe. On sait avec quels

humbles sentiments de respect et d'obéissance il se présenta dès son arrivée à Jean d'Albukerque, évêque de cette ville. L'Inde était alors dans un état vraiment déplorable. Il n'y avait dans ce pays que quelques religieux de Saint-François et quelques prêtres séculiers. Loin de songer à la conversion des infidèles, ils ne pouvaient pas même contenir dans les pratiques religieuses les chrétiens d'Europe. Les superstitions des païens et des Sarrasins se pratiquaient impunément jusque dans Goa. Si quelque infidèle connaissait la vérité, il n'osait l'embrasser, effrayé des vexations que les idolâtres, puissants dans le pays, exerçaient contre ceux qui désertaient leurs sectes. Dans la pénurie de ministres du Seigneur où se trouvaient les Portugais et les anciens chrétiens, ils oubliaient leurs devoirs les plus sacrés, et se livraient à tous les désordres. L'arrivée de Xavier et de ses compagnons fut regardée comme un trait de la miséricordieuse providence de Dieu, qui voulait donner à l'Église tant de de nouveaux enfants, et rendre dignes d'elle ceux qui la déshonoraient par leur conduite.

Xavier, ayant rétabli la foi et les mœurs à Goa, porta le flambeau de l'Évangile à la côte de la Pêcherie, plus de cent cinquante lieues au sud-est. Les habitants de cette côte, nommés Paravas, gémissaient sous l'injuste domination des Sarrasins. Un de ceux-ci ayant porté la cruauté jusqu'à arracher violemment à un Paravas sa boucle d'oreille (genre d'outrage intolérable aux yeux de ce peuple), tout le pays fut en rumeur. Les Sarrasins, qui avaient la force pour eux, étaient sur le point d'accabler et de détruire les Paravas. Ceux-ci s'adressent à un indigène nommé Jean Crucius, chrétien néophyte à qui le roi de Portugal avait conféré le titre de chevalier. Jean leur conseilla de recourir dans leur détresse au

Dieu des chrétiens et à l'épée des Portugais, qui les affranchirent en effet du joug tyrannique des Sarrasins. François-Xavier accueillit avec transport la proposition qui lui fut faite par Michel Vaz, vicaire général des Indes, de travailler à la conversion de ce peuple. Telle fut son entrée dans cette nouvelle carrière. On sait avec quel zèle et quel succès il la fournit.

Après la conversion des Paravas, Xavier reprit le chemin des contrées soumises aux Portugais. Il se rendit à la côte de Travancor, qui, depuis le cap Comorin, sur une étendue de trente lieues, est remplie de villages. Tout le pays devint chrétien en peu de temps. Bientôt sur cette plage, naguère couverte des ombres de l'idolâtrie, s'élevèrent de nombreuses églises où le vrai Dieu était connu et adoré par de ferventes chrétientés.

Nous ne suivrons pas Xavier dans ses courses apostoliques. L'histoire en est assez connue; nous en donnerons un petit aperçu dans la deuxième partie de cette introduction, ainsi que des succès qui couronnèrent ses travaux et ceux de ses confrères, ses compagnons et ses successeurs. Nous ne dirons rien ici de la mission du Maduré, le recueil des lettres de ses missionnaires en présentera une histoire plus complète.

SECONDE PARTIE.

NOTIONS SUR LES MISSIONS.

Nous avons donné dans la première partie quelques notions sur l'Inde et ses habitants; nous parlerons plus spécialement dans la seconde des missions que S. François-Xavier et ses successeurs établirent et cultivèrent, avec autant de succès que de zèle, dans ces vastes régions. Les trois premiers chapitres seront consacrés à l'examen de quelques-unes des nombreuses accusations qu'on a publiées contre les missions des ordres religieux en général, et plus particulièrement contre celles de la Compagnie de Jésus. Les chapitres suivants offriront quelques observations qui ont un rapport plus direct à la mission du Maduré, et seront une introduction plus immédiate à la lecture des lettres des missionnaires. Sans autre préambule, commençons par exposer les reproches qu'on leur adresse.

Les missionnaires de la Compagnie de Jésus n'ont jamais, dit-on, travaillé sérieusement à former des prêtres indigènes dans leurs missions; ils ont même montré une *répugnance* constante à cette formation du clergé indigène, et ce fut cette répugnance qui obligea le Saint-Siége à instituer la Congrégation des *Missions étran-*

gères, chargée de cette œuvre, à laquelle la Compagnie semblait se refuser. Passant ensuite du fait au principe, on insinue que la Compagnie de Jésus était opposée à cette formation du clergé indigène par la nature même de ses constitutions et par son esprit de corps. De là on prend texte pour établir la supériorité de ce qu'on appelle la *Nouvelle milice séculière* sur les ordres antiques des missionnaires réguliers, et l'on invoque à l'appui de ces assertions la ruine ou le dépérissement des anciennes missions fondées par les religieux, etc.

Si de telles accusations n'étaient portées que par certains écrivains dont la haine et les attaques font une des gloires de la Compagnie de Jésus, le silence serait la meilleure réponse à leur opposer; mais elles sont répétées et publiées par des auteurs auxquels leur caractère donne le droit de recevoir une réponse plus directe et plus explicite (1). Au reste, en réfutant des assertions qui nous semblent gratuites et erronées, nous respecterons les personnes et plus encore l'honorable Congrégation dont le nom se trouve accidentellement mêlé à cette controverse. (2)

(1) *Lettres sur la Congrégation des Missions étrangères*, Paris, 1843; *Notice sur l'origine de la Société des Missions étrangères (Appendice à la Vie de Mgr Borie); Extrait de cette notice inséré dans l'Ami de la religion*, 9 et 11 décembre 1845; divers petits écrits du même genre.

(2) Messieurs les directeurs du séminaire des Missions Étrangères, par une lettre insérée dans l'*Ami de la religion*, 27 janvier 1846, protestèrent qu'ils n'avaient eu aucune part à la publication de la *Notice sur l'origine*, etc.

CHAPITRE PREMIER.

DE LA FORMATION DU CLERGÉ INDIGÈNE DANS LES MISSIONS.

ARTICLE PREMIER.

Notions générales

La religion chrétienne ne peut être regardée comme solidement établie dans un pays qu'autant qu'elle s'y sera pour ainsi dire naturalisée, qu'elle y aura jeté de profondes racines, qu'elle y produira ses fruits, qu'elle y trouvera ses ressources, qu'elle y propagera son sacerdoce. De là rien de plus naturel que le désir de voir surgir un clergé indigène dans toutes les missions; rien de plus facile que d'excuser l'intention de ceux qui ont cru devoir reprocher à la Compagnie de Jésus de n'avoir pas mis assez de zèle à le former dans toutes celles qui lui ont été confiées. Ils partent d'un principe incontestable, et ils l'appliquent à des faits et à des pays qu'ils ignorent ou ne connaissent qu'imparfaitement.

Il y a en effet deux choses à distinguer : le principe ou la théorie sur la nécessité d'un clergé indigène, et la réalisation de ce principe dans les diverses missions. Quant au principe, la raison et le bon sens l'admettent comme une évidence; la Compagnie de Jésus l'admet en outre par la nécessité de son esprit et de ses constitutions. Mais s'agit-il de la réalisation, tout devient complexe et difficile. La simple théorie ne demande pas de grandes connaissances locales; on peut même dire qu'il est plus aisé de former un jugement sain et impar-

tial loin des lieux où s'agite la question, parcequ'alors l'esprit se trouve moins influencé par la diversité des intérêts, par la multiplicité des embarras et par le découragement qui résulte des obstacles. Mais pour résoudre la seconde question, pour apprécier au juste ce que des missionnaires ont pu faire et n'ont pas fait, pour porter un jugement et déverser le blâme sur leur conduite, il faudrait avoir une longue expérience et une parfaite connaissance des lieux.

Quand on reproche à la Compagnie de n'avoir pas voulu par principe le clergé indigène, quand on va jusqu'à en chercher la raison et le motif dans l'esprit de ses constitutions, on se montre évidemment injuste, on attribue à la Compagnie un principe qu'elle n'a jamais reconnu, un principe que réprouve même l'essence de son Institut. En effet la Compagnie est et a toujours désiré être dans l'Église un corps purement auxiliaire, à la disposition des évêques ou dans la main immédiate du Souverain Pontife et de la Sainte Congrégation. Elle se propose pour fin l'exercice des divers ministères spirituels et la grande œuvre des missions, à laquelle ses enfants s'engagent par un vœu spécial approuvé par le Saint-Siége; mais c'est toujours en qualité de corps auxiliaire qu'elle offre son zèle et ses travaux. D'après sa nature et son esprit, ses missionnaires doivent donc travailler à convertir les païens, à fonder peu à peu des chrétientés, à les consolider, à leur procurer les moyens de se soutenir par elles-mêmes, en formant un clergé indigène; afin de pouvoir prendre ensuite dans ces églises leur position naturelle d'auxiliaires qu'ils occupent dans toutes les chrétientés suffisamment constituées. Telle doit être la tendance des missionnaires jésuites s'ils veulent être conséquents à leurs principes et fidèles à l'esprit de leur Institut.

Leur conduite a-t-elle été conforme à ces principes et à cet esprit de la Compagnie? ont-ils travaillé à former le clergé indigène dans leurs missions quand ils en ont trouvé la possibilité? Ont-ils réussi à former des prêtres indigènes? Et quand ils n'ont pu parvenir à ce résultat, avaient-ils des raisons graves capables de les justifier? C'est ce que nous allons examiner. Nous commencerons par la discussion d'un cas particulier, celui de la mission du Maduré, puisque c'est lui qui nous fournit l'occasion de cette controverse.

ARTICLE II.

Raisons qui empêchèrent les anciens missionnaires du Maduré de former des prêtres indigènes parmi les castes malabares.

Les pères de la Compagnie de Jésus, qui formaient ailleurs et même dans les Indes des prêtres indigènes, ne crurent pas devoir se presser d'en tirer des castes tamoulères ou malabares, dans la mission particulière du Maduré. Ils se contentèrent d'associer à leur œuvre les Indiens de ces contrées en qualité de catéchistes, et l'on verra dans leurs lettres qu'ils ne craignent pas d'attribuer à ces catéchistes la bonne part des conversions qu'ils opéraient. Voici quelques-unes des raisons de cette conduite.

La première ressort de la nature même de cette mission et de l'état de cette chrétienté. Pendant plus de cinquante ans, les missionnaires jésuites répandus sur toute la côte firent d'inutiles efforts pour pénétrer dans l'intérieur des terres dont les populations s'obtinaient à les repousser; l'un d'entre eux, établi à Maduré depuis quatorze ans, n'avait pu réussir à se former un seul disciple parmi ces idolâtres. Ils étudièrent alors la nature

et l'origine des obstacles qu'ils rencontraient, et comprirent qu'ils ne gagneraient ces cœurs opiniâtres qu'en se dévouant au sacrifice, qu'en s'entourant du prestige de la noblesse et des austérités. Ils se couvrent des noms magiques de *rajahs* ou *Brames romains*, de *saniassis du nord*, ils s'enveloppent surtout d'un mystère impénétrable : par cette industrie de leur charité, ils parviennent à captiver l'attention des Indiens, à exciter leur admiration et leur enthousiasme, à conquérir leur bienveillance et à les entraîner par milliers dans le sein de l'Eglise. Cette conduite des missionnaires a été diversement jugée : généralement applaudie comme le sublime du dévouement, elle a été regardée par quelques-uns comme une imprudente concession faite aux préjugés de l'Indien. Quoi qu'il en soit, il paraît hors de doute que la mission du Maduré n'aurait pas existé si les premiers missionnaires ne s'étaient entourés de ces formes mystérieuses. Telle était la position des anciens missionnaires ; pour la soutenir il fallait du courage, de la constance, une fidélité à toute épreuve, une prudence consommée ; or, ils ne trouvèrent pas dans le caractère des Indiens des garanties suffisantes pour oser les initier dans les commencements à leur difficile ministère. N'avaient-ils pas à craindre d'ailleurs que le seul fait de l'admission de sujets indigènes, connus de leurs compatriotes, ne détruisît l'impression qu'ils avaient produite et la position qu'ils avaient si péniblement acquise ?

De plus, tout en condescendant aux faiblesses de l'Indien, les missionnaires devaient sauvegarder l'intégrité de la foi. Parmi les coutumes de l'Inde, les unes étaient innocentes, ils les permettaient ; d'autres plus ou moins dangereuses n'étaient pourtant pas criminelles, ils croyaient devoir les tolérer ; mais il s'en trouvait quel-

ques-unes avec lesquelles leur conscience ne pouvait transiger, ils se montraient alors fermes et inexorables. Or pouvaient-ils attendre cette fermeté de la part des Indiens, nés au milieu de préjugés qui étaient devenus pour eux une seconde nature? Pouvaient-ils prudemment se flatter que ces Indiens se joindraient à eux pour attaquer des pratiques et des cérémonies nationales, qu'ils toléraient encore comme n'étant pas formellement criminelles, mais qu'ils se proposaient de combattre plus tard comme dangereuses. Ils pouvaient à peine répondre de leur propre fidélité : arrivés d'Europe avec des préjugés contraires à ceux de l'Inde, exempts par conséquent de toute inclination naturelle vers ces usages puérils, ils voyaient leur condescendance accusée de faiblesse coupable, leurs ménagements taxés de prévarication; dans cet état pouvaient-ils confier le dépôt de la foi à des indigènes que tout portait à favoriser ces préjugés?

Plus tard ils reçurent ordre de prohiber ce qu'ils avaient permis ou toléré jusqu'alors. Il en coûtait à leurs cœurs; car ils regardaient comme certaine la perte de leurs néophytes, dont les forces et la générosité n'étaient pas proportionnées à la rigueur d'une telle épreuve; ils obéirent cependant. Selon leurs douloureuses prévisions, ils furent témoins de la ruine des chrétientés naissantes; mais leurs efforts parvinrent à en sauver une partie. Que serait devenue la mission des Indes si à cette époque elle avait eu un clergé indigène? Il est très probable que toutes ces églises avec leurs prêtres indigènes se seraient précipitées dans un schisme qui, les replongeant bientôt dans l'idolâtrie, eût fermé pour toujours peut-être la voie au christianisme.

2° Outre cette raison, dont les missionnaires ne pou-

vaient encore mesurer toute la portée, il y en avait d'autres qui semblaient légitimer leur conduite. Ces chrétientés étaient composées d'éléments hétérogènes; la religion avait pu adoucir l'esprit des castes et la répulsion naturelle qui les divisait; mais elle n'avait pu détruire tous les sentiments de rivalité; elle les tolérait comme elle tolère en Europe bien des inconvénients de l'esprit national; il y avait même cette différence que dans chaque paroisse de l'Inde ces divers esprits se trouvaient toujours en contact et souvent en opposition. Leur gouvernement exigeait donc une rare prudence et une parfaite impartialité; d'autant plus que le ministère du prêtre s'étendait nécessairement à une infinité de détails d'administration extérieure. Or, un Indien, né dans l'une de ces castes, aurait-il pu s'affranchir de toute partialité? Et quand même il serait parvenu à ce degré d'abnégation presque héroïque, aurait-il pu persuader les autres castes de son impartialité et détruire dans leurs esprits la présomption fondée sur son origine? De là confusion et bouleversement.

3° Le caractère indien considéré en lui-même suffisait d'ailleurs pour inspirer de graves inquiétudes. L'Indien, bon et docile dans la condition commune, devenait orgueilleux et impatient de tout frein dès qu'il se voyait entouré de richesses et d'honneurs. Pour lui, commander c'était avoir des esclaves et être en droit de s'enrichir par tous les genres de ruses et de violences. Ce mauvais instinct était un fait avoué et accepté dans les mœurs du pays, depuis les rois jusqu'aux derniers de leurs employés. Il est facile de juger des conséquences d'un tel principe.

4° Que dire d'une autre passion, la plus tyrannique qui agite le cœur de l'homme, passion qui trouve dans

l'Inde des stimulants si redoutables et des occasions si continuelles et si effrayantes, même pour les Européens? Or le danger était beaucoup plus grand pour les prêtres indigènes, en raison de la violence de la sympathie et de l'extrême facilité de l'exécution.

5° Il est d'ailleurs une circonstance qui ne doit pas échapper à notre attention. Aux Indes et dans la plupart des missions, un indigène élevé au sacerdoce est nécessairement un ange pour l'édification de la chrétienté ou un démon pour sa ruine. En Europe, un prêtre indigne est interdit ou excommunié par son évêque ; il disparaît aussitôt de la scène et va cacher son ignominie dans l'ombre de quelque grande cité; dans la mission, il n'en est pas ainsi : un prêtre déshonore-t-il son caractère, c'est un loup dévorant qui reste dans la bergerie; dix bons prêtres pourront à peine réparer ses ravages.

6° Enfin qu'on examine l'histoire de la mission présentée dans le recueil des lettres que nous publions, et qu'on assigne une époque où les missionnaires du Maduré aient pu travailler à la formation du clergé indigène parmi les castes tamoulères. Ils ne le pouvaient dans les établissements du littoral; la crainte de passer pour Portugais ou *Pranghis* leur interdisait tout commerce public avec ses habitants; et quand la nécessité les obligeait à se rendre à la côte, nous voyons par leurs lettres qu'ils se croyaient obligés de voyager à la faveur des ténèbres afin de ne pas être découverts. Ils ne le pouvaient dans l'intérieur de la mission ; ils n'y possédaient pas un seul établissement qui ne fût tous les jours exposé à la persécution, à la tyrannie et aux brigandages des rois, des gouverneurs, des brames, des fanatiques, des voleurs et des armées étrangères. Depuis 1630 jusqu'à 1760, l'histoire de la mission n'est qu'une série de

bouleversements politiques..... Loin donc de reprocher aux missionnaires ce qu'ils n'ont pu faire, ne faudrait-il pas plus justement s'étonner de ce qu'ils ont accompli ? (1)

Si l'on avait connu ou pesé les motifs que nous venons d'exposer, on y aurait peut-être rencontré une justification de la conduite des anciens missionnaires, et l'on aurait pu se dispenser d'en chercher l'explication dans la

(1) Les faits viennent confirmer nos observations et témoigner plus efficacement de la bonne volonté des Missionnaires. Les Pères français imitèrent l'exemple de leurs confrères portugais, qui depuis longtemps avaient fondé sous les auspices du roi de Portugal un grand nombre de séminaires et de colléges sur la côte Malabare. Dès qu'ils se virent établis à Pondichéry, où la protection de la France les mettait à l'abri des persécutions et des brigandages des païens, ils s'empressèrent d'y ouvrir un collége, où ils se consacrèrent à l'éducation des enfants, français, métis et malabares. Le P. Tachard écrivait à ce sujet, en 1711, au P. du Trévou : « Nous avons cru que rien n'était plus important pour le salut de cette nation que de tenir des écoles publiques, où l'on pût élever les jeunes Indiens... En les élevant dans nos maisons, nous les occupons utilement, nous tâchons de les former aux bonnes mœurs et de leur inspirer de bonne heure la crainte de Dieu. On leur apprend à lire, à écrire, à dessiner ; on leur enseigne l'arithmétique, le pilotage et la géométrie ; ceux qui sont de naissance y étudient la langue latine, la philosophie et la théologie. Tandis que j'ai demeuré à Pondichéry, j'y ai vu plus de trente pensionnaires. Dieu a béni nos soins ; plusieurs de ces jeunes gens se sont avancés sur mer ou dans les comptoirs de la Compagnie ; d'autres sont dans les Ordres sacrés ou ont embrassé la vie religieuse. » (*Lettr. édif.*) Quoique ces dernières paroles ne doivent pas s'entendre des enfants tamoulers, le reste de ce témoignage et le fait d'un tel collége peut servir de réponse à ceux qui semblent attribuer aux anciens missionnaires ce principe : qu'il fallait conserver dans l'ignorance les peuples qu'ils évangélisaient. Ce collége de Pondichéry subsista aussi longtemps qu'il y eut des Jésuites pour s'y dévouer ; le dernier d'entre eux mourut vers 1817 ; le collége commença bientôt à languir ; Mgr le vicaire apostolique déclara qu'il ne pouvait s'en charger, parcequ'il avait peu de missionnaires, et que ceux qui lui étaient envoyés lui arrivaient avec la vocation de missionnaires et non de professeurs. M. le comte Des Bassayns, alors gouverneur de Pondichéry, se vit obligé de demander des professeurs à la France, et le collége fut soumis à l'Université.

nature et la tendance de la Compagnie de Jésus.

Maintenant avant d'aborder la question générale, il est à propos de rectifier un point de l'histoire que l'on a étrangement défiguré.

ARTICLE III.

Histoire du P. Alexandre de Rhodes et de la fondation du Séminaire des Missions Étrangères.

Quiconque aura lu les ouvrages cités au commencement de cette discussion sera tenté de croire que le P. de Rhodes, en travaillant à la fondation du *Séminaire des Missions Étrangères*, agissait sans l'aveu et même contre les intentions de ses supérieurs, et que l'institution de ce séminaire est *due à la marche suivie par les membres de la Compagnie de Jésus..., à la répugnance* que cette Compagnie montrait pour la formation du clergé indigène (1). Il importe de vérifier ce fait d'après des documents authentiques.

À l'époque où le P. de Rhodes fut exilé du Tong-King, un grand nombre de missionnaires jésuites, sentant la nécessité de constituer les missions de l'orient sur un plan plus vaste qu'ils n'avaient pu le faire jusqu'alors, gémissaient des entraves que le droit du patronage (2) mettait à leurs œuvres apostoliques. Pénétré de ce sentiment et *chargé* d'en être l'interprète, le P. de Rhodes vint à Rome pour travailler à la réalisation d'un grand projet. Il ne s'agissait de rien moins que de soustraire ces missions au patronage portugais, d'ériger dans ces contrées des évêchés indépendants de la couronne de Portugal, en leur assurant hors de ce

(1) *Lett. sur la Congrégat.*, p. xxvi, xlvii.

(2) Nous exposerons au chapitre iv la nature et les conséquences du *Patronage*.

royaume des titres et des revenus, de fonder enfin un séminaire qui pût fournir de dignes candidats. La Compagnie était dans l'usage d'accepter aux Indes les dignités épiscopales ; mais elle comprenait qu'à l'érection des nouveaux siéges du Tong-King elle ne pourrait se charger de ces dignités sans encourir la haine du roi de Portugal, et par conséquent sans provoquer la ruine de toutes ses missions. Tel fut le principe qui suggéra l'idée du *Séminaire des Missions Étrangères*, comme nous allons nous en convaincre.

Le P. Al. de Rhodes, après avoir traversé la Perse arrive à Rome, combine ses plans avec le Père général, et, dans la crainte de compromettre la Compagnie aux yeux du Portugal, il présente lui-même et en son propre nom un Mémoire sur son projet. Il y expose la nécessité d'un clergé indigène très nombreux, propose l'érection de plusieurs évêchés indépendants du patronage, et prouve que les besoins des chrétientés autorisent et exigent même cette dérogation aux usages et aux droits anciens. Il est ensuite envoyé à Paris avec la double mission de préparer les voies à l'exécution de ces desseins et de recruter des sujets pour le Tong-King et sa future expédition de Perse. Arrivé à Paris, il communique l'objet de son voyage au P. Annat, provincial, et au P. Bagot, supérieur de la maison professe. Ce dernier dirigeait une congrégation de jeunes gens pieux et zélés. Le P. de Rhodes espère que dans leurs rangs la Providence suscitera des vocations : plein de cette pensée, et de concert avec le Père provincial et le P. Bagot, il adresse à ces cœurs généreux plusieurs discours brûlants de son zèle apostolique ; la grâce féconde sa parole, et la *Congrégation des Missions Étrangères est conçue.*

La part qu'eut le P. de Rhodes dans l'origine de cette

Congrégation est un fait trop bien constaté par les historiens de l'époque (1) pour qu'on ait pu le révoquer en doute; mais on a voulu isoler son action de l'influence de la Compagnie. On a donc insinué que le P. de Rhodes avait agi *en secret* (2), indépendamment de la Compagnie, ou même contre ses intentions. Telle est la condition des enfants d'Ignace : un Jésuite se jette-t-il imprudemment dans une entreprise blâmable; il n'a pu agir sans l'aveu et la direction de ses supérieurs; tout le corps est coupable en vertu des lois de la solidarité et des règles mêmes de la Compagnie. Fait-il une action louable; plus de solidarité; le Jésuite agit seul ou contre les intentions de la Compagnie. Dans le cas qui nous occupe, des preuves sans replique parleront plus haut que de gratuites suppositions.

Le P. de Rhodes, dans un ouvrage publié en France en 1653, dit expressément (3) : « Mon supérieur (le provincial portugais) me donna commission d'aller à Rome pour des affaires particulières et *principalement* pour

(1) Le 6 janvier 1685, Fénelon prononçait dans l'église des Missions Étrangères un discours sur l'Epiphanie; et après avoir fait un magnifique tableau des conquêtes du saint Evangile dans les Indes, il ajoutait : « A qui doit-on, mes frères, cette gloire et cette bénédiction de nos jours? à la Compagnie de Jésus, qui, dès sa naissance, ouvrit par le secours des Portugais un nouveau chemin à l'Evangile dans les Indes. N'est-ce pas elle qui a allumé les premières étincelles du feu de l'apostolat dans le sein de ces hommes livrés à la grâce? Il ne sera pas effacé de la mémoire des justes le nom de cet enfant d'Ignace qui, de la même main dont il avait rejeté l'emploi de la confiance la plus éclatante, forma une petite société de prêtres, germes bénis de cette communauté. » (*Œuvres de Fénelon*, t. VII, p. 144. Paris, 1791.)

(2) On lit dans les *Lettres sur la Congrégation des Missions*, note, page XXXIII : « *Pater, inquam, Alexander* (de Rhodes) *clam Lusitanis Patribus Romam abiit.* » (*Mem Ep. Metellopolitani*).

(3) *Voyage du P. Al. de Rhodes*, p. 79.

trouver moyen de secourir ces belles églises *en leur procurant des évêques* et leur amenant de nouveaux missionnaires. »

Monseigneur de Bourges, évêque d'Héliopolis, un des premiers membres de la Congrégation des Missions Etrangères, dans un écrit publié en 1662 (1), dit : « Le P. Al. de Rhodes, que l'on doit honorer du titre de fondateur de l'église de Tong-King, venant en Europe, *fut chargé* du soin de représenter au Saint-Siége l'état de ces églises naissantes, et le besoin qu'elles avaient du secours des évêques. »

A la vue de ces deux textes on comprend difficilement comment l'auteur des *Lettres sur la Congrégation* a pu renvoyer son lecteur à ces deux ouvrages du P. de Rhodes et de Monseigneur de Bourges, à la page même où il présente l'histoire dans un sens diamétralement contraire ; serait-ce une simple méprise ?

Mais continuons l'histoire du P. de Rhodes. On a déjà vu le concert qui existait entre lui et ses supérieurs ; il va se confirmer de plus en plus. Le fervent missionnaire avait quitté Paris pour chercher dans les provinces des compagnons de son apostolat. Sa correspondance avec le Père Général (2) ne roule d'abord que sur sa future mission de Perse, pour laquelle celui-ci lui promet toute son assistance et lui permet de recruter vingt Jésuites. Cependant le P. Bagot continuait à diriger les nobles candidats auxquels le P. de Rhodes avait communiqué son zèle. Dès que celui-ci peut compter sur leur constance, il en donne l'heureuse nouvelle au Père Général. Quelque temps après, le P. Bagot exprimait à ce dernier au nom de ses jeunes apôtres le désir qu'ils

(1) *Relation du voyage de Mgr l'évêque de Béryte*, par M. de Bourges, p. 8.
(2) Cette correspondance se conserve dans les archives du Gesù à Rome.

avaient de s'unir à la Compagnie. Le Père Général, qui d'après sa correspondance avec le P. de Rhodes a déjà vu en eux des évêques, s'étonne de cette demande, et, sans écrire au P. Bagot, il charge *directement le Père Provincial* d'examiner cette affaire *avec ses consulteurs de province*, et de lui référer leur avis. Une nouvelle lettre du P. Bagot ayant dissipé toutes les ambiguités, le Père Général adresse *encore au Père Provincial* (1) la lettre suivante, qui suffira pour faire connaître la nature de la négociation et les dispositions de la Compagnie. « Les évêques désignés et les missionnaires qui doivent les accompagner demandent avec instance qu'on leur donne le P. Alexandre de Rhodes pour guide de leur voyage et pour chef de la mission ; que nos procureurs qui seront chargés en Europe des fonds appliqués à nos missions des Indes se chargent aussi du soin d'administrer leurs fonds et leurs revenus, et que la

(1) Nous insistons sur cette circonstance : elle est importante ; elle prouve jusqu'à l'évidence que cette affaire, traitée entre le Père Général et le Père Provincial assisté de ses consulteurs, était regardée comme l'œuvre de la Compagnie et non comme l'œuvre isolée d'un de ses membres. Les propres paroles du P. de Rhodes et son recours continuel au Père Général, qui se faisait l'intermédiaire entre la nouvelle Congrégation et la sainte Propagande, fournissent une preuve non moins convaincante qu'il agissait de concert avec lui. Comment concilier ces faits certains avec l'hypothèse que, dans toute la conduite de cette affaire, il s'est dérobé à la surveillance de ses supérieurs ? Si, comme on cherche à l'insinuer, le P. de Rhodes avait agi à l'insu et contre le gré de la Compagnie, il aurait nécessairement blessé ses plus chers intérêts ; l'aurait-elle alors même honoré de sa confiance ? l'aurait-elle aidé de tout son pouvoir dans l'exécution d'un plan qu'elle désapprouvait ? l'aurait-elle appelé successivement à trois Congrégations générales ? l'aurait-elle placé à la tête d'une importante mission ? lui aurait-elle abandonné le choix et la direction de vingt nouveaux missionnaires, et dans cette vue lui aurait-elle accordé pleine liberté de parcourir les diverses maisons de France et d'entrer dans les communications les plus intimes avec les jeunes Pères et les étudiants qui s'y trouvaient ?

Compagnie leur continue sa bienveillante protection. Ces demandes me paraissant très équitables, je ne puis m'empêcher d'y accéder. Pour ce qui regarde le vœu par lequel ces évêques veulent s'attacher à la Compagnie, comme le font par un vœu spécial les prélats tirés de son sein, s'engageant, en cas qu'ils soient chassés d'une contrée, d'aller où les supérieurs les enverront pour exercer leurs fonctions, ils peuvent émettre ce vœu s'il leur semble expédient devant le Seigneur; mais il faut leur faire bien comprendre que ce n'est qu'un vœu simple et de dévotion, qui n'est accepté ni par la Compagnie ni par nous. »

Rome, 5 janvier 1654. (1)

Ainsi la création de cette nouvelle milice apostolique fut bien moins l'œuvre du P. de Rhodes que de la Société de Jésus, dont il n'était qu'un instrument. C'est elle qui l'encourageait et le dirigeait; c'est elle qui, après Dieu, lui suscitait des sujets et lui fournissait les moyens de réaliser un plan qu'elle-même peut-être avait conçu, qu'elle avait du moins fécondé par son adoption. Et si en recevant sous sa tutelle presque maternelle la Congrégation naissante cette Société ne jugea pas à propos que ses nouveaux enfants s'obli-

(1) « Flagitant tum episcopi designati, tum illorum comites ut P. Alex. de Rhodes vitæ ac missionis ducem habeant; præterea ut Europæi procuratores nostri qui destinatos his missionibus proventus administrabunt suas quoque facultates ac proventus curent, certi denique sint de patrocinio ac tutela societatis; quæ petitiones cum æquitatis plenissimæ videantur, iis non possum non accedere. Quod autem additur episcopos illos se eo societati voto obstricturos quo Prælati ex ipsa assumpti obstringuntur, paratos, si quo casu ex uno regno ejiciantur, eo tandem pergere pro suis muneribus obeundis quo superioribus visum fuerit, poterunt quidem ejusmodi votum, si ita ipsis in Domino visum fuerit, emittere; verum agendum omnino ut intelligant esse illud votum simplex quod neque a Societate neque a nobis acceptetur. Romæ, 5 jan. 1654. »

geassent envers elle par des vœux, tout esprit impartial saura voir dans ce noble désintéressement une nouvelle preuve de la sincérité avec laquelle elle travaillait à réaliser le plan du P. de Rhodes.

Cependant l'ennemi de tout bien, craignant la puissance qui pouvait naître de l'étroite union de ces deux corps, résolut de semer la discorde. Il fut efficacement secondé par des hommes qui, alors comme dans tous les temps, *croyaient rendre service à Dieu* en persécutant la Compagnie de Jésus. D'un autre côté des hommes d'ailleurs très zélés pour le succès des missions pensaient qu'il serait utile de séparer la fille de sa mère, ou même de la lui opposer comme un objet de sainte émulation, peut-être de rivalité. Il faut pourtant le reconnaître, la première et la plus énergique des causes qui détruisirent de si grandes espérances fut le patronage, c'est à dire la protection despotique et le monopole apostolico-politique des rois de Portugal. Conformément aux lois de ce monopole, le Père Général écrivait au P. de Rhodes, le 20 avril 1654, que le roi de Portugal venait d'accorder le passage pour les missionnaires sans distinction de personnes ou de nation et avec la promesse qu'ils seraient entretenus désormais aux frais de la couronne (1). Mais une protection qui imposait des chaînes n'était pas ce que désiraient le P. de Rhodes et ses nouveaux compagnons; le succès de leur œuvre exigeait l'affranchissement du patronage portugais, ainsi qu'il avait eu le courage de le déclarer dans son mémoire à la sainte Congrégation. C'était le point difficile, même à Rome; tout le reste allait à souhait; les fonds étaient

(1) Sine distinctione personarum aut nationum, regiis deinde sumptibus alendos.

trouvés, la France assurait les revenus nécessaires à deux évêchés, qu'on proposait d'ériger au Tong-Khin; le grand obstacle était le joug du patronage.

Le 8 juin 1654 le Père Général répondait au P. Bagot: « Ce que votre Révérence, de concert avec les illustres seigneurs, propose pour l'érection de deux évêchés dans le Tong-King et la Cochinchine ne manque pas de difficultés; elles sont même telles qu'on n'ose guère se promettre d'en triompher; il est fort douteux que la sainte Congrégation approuve les conditions demandées. (Il parle ensuite des exigences du roi de Portugal.) On a plus d'une fois remarqué la susceptibilité de ce prince quand il apprenait que quelques évêques avaient pénétré dans ces régions à son insu et sans son consentement (1). » Le Père Général avait cependant présenté à la sainte Congrégation les propositions du P. Bagot et des évêques; car il ajoute en *post-scriptum* : « Cette lettre étant terminée, j'apprends que la sainte Congrégation a rejeté notre demande; votre Révérence comprendra suffisamment qu'il faut attendre des circonstances plus favorables. (2)

On attendit encore quelque temps; mais la difficulté ne put être levée; la Compagnie de Jésus dut croire que sa médiation était un obstacle à la réalisation de cette œuvre; le P. de Rhodes partit enfin pour fonder

(1) « Quod Reverentia vestra cum illustrissimis Dominis proposuit pro fundatione duorum episcopatuum apud Tung-Kinenses et Cochinenses suis sane difficultatibus non vacat, iisque ejusmodi quæ non ita facile superari possint. Valde dubium num quæ conditiones offeruntur eas sancta Congregatio probatura sit... non semel comprobatum quam ægre tulerit (rex Portugalliæ) episcopos in ejusmodi oras se inscio ac non consentiente penetrasse. »

(2) *P. S.* His scriptis, audio libellum supplicem ea de re sanctæ Congregationi oblatum plane fuisse rejectum. Unde R^a V^a satis videt expectanda esse commodiora tempora. »

sa mission de Perse (1). Ce ne fut que près de quatre ans plus tard que les évêques purent se mettre en route pour le Tong-King; et alors même la question des *évêchés titulaires* n'avait pas été résolue favorablement; ils n'apportèrent dans leurs missions que la qualité de vicaires apostoliques; ce moyen terme parut propre à éluder les inconvénients que l'on redoutait. Qu'alors il se soit élevé quelques discussions entre ces nouveaux vicaires apostoliques et les missionnaires Jésuites portugais, il est facile de le comprendre; il eût été difficile de les prévenir. D'un côté l'opposition des caractères nationaux, de l'autre surtout la position des vicaires apostoliques

(1) L'auteur des *Lettres sur la Congrégation*, p. 13, dit: « Les adversaires de cette mesure s'y opposèrent plus fortement que jamais, et tentèrent les plus grands efforts pour en arrêter l'exécution. *Afin d'écarter* les deux hommes qui avaient témoigné jusqu'alors le plus de zèle pour la faire réussir, on nomma le P. de Rhodes supérieur des missions de Perse, avec ordre de partir sans délai; et le P. Bagot fut envoyé hors de Paris. » C'est encore là une assertion aussi gratuite qu'elle est peu charitable. Dès l'an 1652, longtemps avant son arrivée en France, le P. de Rhodes avait été destiné à fonder la mission de Perse, dont lui-même avait conçu le projet en traversant cette contrée; l'exécution fut quelque temps suspendue; mais quand le Père Général eut perdu l'espérance de voir se réaliser de sitôt le projet du Tong-King, il dut naturellement hâter l'expédition de la Perse, vu que les missionnaires destinés à cette entreprise attendaient depuis longtemps le moment du départ; il dut leur donner pour supérieur le P. de Rhodes, qui, dans l'état actuel des affaires, non seulement n'était plus nécessaire au Tong-King, mais s'y serait trouvé dans une très fausse position; car les efforts qu'il avait faits pendant cinq ans pour obtenir l'érection des nouveaux siéges épiscopaux avaient profondément blessé les autorités portugaises. Ce que l'on ajoute au sujet du P. Bagot n'a pas plus de fondement. Le P. Bagot fut nommé *préposé de la maison professe* au mois d'avril de l'année 1653; il resta à Paris et dans sa charge le temps voulu par les Constitutions, c'est à dire jusqu'en avril 1656, plus d'un an après le départ du P. de Rhodes, et vingt-deux mois après la réponse négative de la sainte Congrégation touchant les évêchés du Tong-King. Si les supérieurs avaient voulu *écarter* le P. Bagot, auraient-ils différé près de deux ans?

odieux aux autorités portugaises, qui les regardaient comme des transgresseurs des droits du patronage, et celle des missionnaires jésuites soumis nécessairement aux exigences de ce patronage, étaient des sources de discordes presque inévitables. Que dans ces discussions on ait exagéré de part et d'autre, c'est encore chose très naturelle; mais il n'en est pas moins vrai que ce fut la Compagnie elle-même qui conçut ou s'appropria les plans du P. de Rhodes et travailla sincèrement à les réaliser par la fondation de cette nouvelle Congrégation. Par conséquent elle donna dans cette circonstance une preuve éclatante que son esprit, son institut et ses dispositions étaient bien loin d'être contraires à la formation d'un clergé indigène.

Nous allons voir de nouvelles preuves non moins convaincantes de cette vérité dans l'article suivant.

ARTICLE IV.

Clergé indigène formé par les Missionnaires de la Compagnie de Jésus.

§ Ier. — *Clergé indigène formé dans l'Inde.*

Que dirait-on d'une proposition qui établirait en fait que, dans une période de huit à dix ans, la Compagnie de Jésus dans l'Inde préparait au sacerdoce plus d'indigènes que n'en ont formé depuis sa suppression jusqu'aujourd'hui tous les évêques, vicaires apostoliques qui lui ont succédé (1). Cette proposition pourrait pa-

(1) Loin de nous la pensée d'adresser un reproche à ces vénérables prélats; nous savons qu'il y a injustice à se servir de ce qu'on a réalisé dans une province pour blâmer ceux qui n'ont pu obtenir les mêmes résultats dans d'autres contrées soumises à d'autres circonstances. Notre seul objet est de répondre à l'accusation portée contre les missionnaires jésuites dans l'Inde, et de montrer qu'ils la méritaient moins que personne.

raître un peu hardie; mais serait-elle moins croyable que l'assertion gratuite de ceux qui reprochent à cette Compagnie de n'avoir pas ou presque pas formé de prêtres indigènes? Une assertion sans preuve ne conclut rien ni d'un côté ni de l'autre; il nous faut des documents, des faits et des chiffres; cherchons-en.

Laissant de côté les autres colléges ou séminaires que l'ancienne Compagnie avait dans les différentes parties de l'Inde, bornons-nous à la côte Malabare comprise entre Goa et Cochin. D'après les catalogues et les lettres annuelles des missionnaires, il est avéré que dans cette seule étendue de pays ils avaient six séminaires; savoir, ceux de Goa, Bassayn, Rachol, Ambalacat, Vaypicotta et Cochin. On a objecté, nous ignorons sur quel fondement, que ces établissements étaient indistinctement appelés *colléges* ou *séminaires, sans qu'il fût question de former le clergé indigène dans les uns plus que dans les autres;* mais le seul bon sens indique que dans les missions les colléges eux-mêmes ont pour objet au moins partiel de préparer le clergé indigène; et l'histoire prouve que ce fut le but principal de S. François-Xavier et de ses successeurs dans la fondation de ces colléges(1). De plus les catalogues de la province Malabare présentent distinctement un collége et un séminaire, comme deux établissements séparés, dans chacune des

(1) On trouvera au n° 1 *des Pièces justificatives* un document remarquable, qui prouve que la Compagnie de Jésus portait avec elle, dans les Missions, ce zèle de propager un bon clergé national qu'elle a fait éclater dans toutes les parties de l'Europe. Il prouve spécialement que tel était le but principal qu'elle se proposait dans l'érection des colléges et séminaires des Indes, et qu'elle cherchait les moyens de réaliser cette œuvre dès l'an 1540, c'est à dire avant même le concile de Trente! C'est dans cette vue qu'elle avait demandé et obtenu les bulles de Pie III et Paul V, qui sont citées dans ce n° 1.

quatre villes de Goa, Bassayn, Rachol, Ambalacat ; ces noms n'étaient donc pas toujours synonymes. Pour Vaypicotta et Cochin, ces mêmes catalogues et les lettres annuelles rapportent des thèses publiques de théologie soutenues par les séminaristes, des premières messes célébrées par des séminaristes indigènes; on s'y occupait donc à former des prêtres indigènes.

Un argument non moins péremptoire se tire de cette multitude de prêtres indigènes répandus sur la côte Malabare, et que les missionnaires Carmes italiens y trouvèrent à leur arrivée. On peut blâmer le nombre excessif et surtout le mauvais choix des prêtres qu'on y rencontre aujourd'hui ; mais cet abus même prouve l'existence antérieure de la pratique généralement introduite d'élever au sacerdoce les sujets indigènes, soit descendants de Portugais, soit Brames, soit métis, soit Canarins, soit Marattes (1), soit Syriaques ou d'autres castes; et l'histoire atteste que cette pratique fut le fruit des colléges et des séminaires dirigés par les anciens Pères de la Compagnie.

S'il reste encore des doutes sur cette question, qu'on lise attentivement le passage suivant tiré d'une lettre que l'archevêque de Cranganore adressait à la sainte Congrégation, sous la date de Cochin, 28 janvier 1629: « Outre les religieux de la Compagnie de Jésus, qui parcourent toute cette église, pour le continuel exercice des

(1) Le P. Jean de Britto, passant par Goa pour se rendre à Lisbonne en qualité de procureur des Indes, l'an 1688, était chargé par le P. Supérieur du Maduré de demander à Goa deux prêtres *marattes* du nord. Sa feuille d'instructions (conservée aux archives du Gesù) donne pour raison que les prêtres marattes, parlant bien le *sanscrit*, seraient très utiles auprès des Brames. Ce fait prouve que les missionnaires de la Compagnie formaient à Goa des prêtres marattes, c'est à dire d'une nation qui est regardée comme appartenant à la caste guerrière.

missions, et qui, dans toute cette partie de la vigne, soutiennent le poids du jour avec autant de succès que de persévérance, ce diocèse compte *plus de trois cents prêtres indigènes*, tous formés par les Pères de la même Compagnie dans les divers séminaires de cette contrée. Steph. de Britto, arch. Crang. (1). » Ainsi, dans le seul diocèse de Cranganore nous trouvons simultanément plus de trois cents prêtres indigènes, tous formés par la Compagnie de Jésus. En supposant que la carrière moyenne de ces prêtres soit de vingt années, il faudra que des séminaires de ce seul diocèse il sorte tous les vingt ans trois cents prêtres indigènes. Que l'on compte maintenant les prêtres indigènes formés par les divers vicaires apostoliques de l'Inde; qu'aux dix-huit prêtres indigènes formés à Pondichéry pendant l'espace de soixante-cinq ans on joigne ceux qu'ont formés les autres évêques, vicaires apostoliques, et que l'on juge si la proposition énoncée au commencement de ce paragraphe est exagérée.

Le texte que nous venons de lire nous prouve de plus un fait important; c'est que dans cette partie de l'Inde, convertie par S. François-Xavier et ses successeurs, les missionnaires, après avoir établi un clergé indigène nombreux, avaient déjà repris pour eux-mêmes la posi-

(1) « Præter Societatis religiosos qui in assiduis per totam hanc Ecclesiam missionibus et excursionibus occupantur, assidueque in tota hac vinea pondus diei et æstus respondentibus labori fructibus sustinent, *sacerdotes indigenæ ipsius nostræ Diœcesis supra trecentos numerantur,* qui tum in seminario hujus ecclesiæ nostræ a serenissimo rege Lusitaniæ fundato et religiosorum Societatis Jesu curæ commisso, tum aliis in locis ab iisdem Societatis Jesu religiosis ad rectam sacramentorum administrationem animarumque curam in suis parœciis rite gerendam sufficienter eruditi et instructi sunt. Cochin., 28 J. 1629. *Step. de Britto Arch. Cran.* » (Archives du Gesù.)

tion de prêtres auxiliaires, et comme tels se dévouaient au continuel exercice des missions et des excursions dans les diverses *paroisses* administrées par les prêtres indigènes.

A de tels documents suffira-t-il de répondre par des assertions gratuites et par des subtilités? Se retranchera-t-on dans l'existence et la présence de l'évêque, qui forçait peut-être les Jésuites à se conduire contre leurs principes, parceque là ils étaient dans leur position naturelle d'auxiliaires? (1) comme si l'évêque de Cranganore n'eût pas été aussi l'évêque de Maduré; comme si les Jésuites missionnaires de Maduré n'eussent pas été aussi les auxiliaires de l'évêque de Cranganore! Mais, dira-t-on, ils étaient trop loin, hors de son influence. Eh bien! qu'on prenne la carte géographique et le compas; et l'on se convaincra que Maduré avec son district, Dindigal avec le sien et toute la grande mission des Coïmbatour étaient plus près de Cranganore que ne l'étaient le cap Comorin, Cotar et toute cette partie de la côte, où florissaient de nombreuses chrétientés gouvernées par un nombreux clergé indigène. On éviterait ces faux-fuyants si, au lieu de vou-

(1) Il est bon d'observer que cet évêque de Cranganore (comme tous ses prédécesseurs!) était lui-même Jésuite et ancien missionnaire dans ces contrées. Le zèle qu'il mettait à la formation du clergé indigène devrait donc faire l'éloge de l'esprit qu'il avait puisé dans la Compagnie et parmi ses confrères de Mission. En vérité le sort de cette Compagnie est bien étrange : ici plus de trois cents prêtres indigènes formés dans un seul diocèse *par les Jésuites*, dans l'espace de vingt ans, ne prouvent rien en leur faveur, parceque dans ce diocèse il y avait un évêque; (et cet évêque était Jésuite!) plus tard et dans le même diocèse, quand on reprochera aux Jésuites missionnaires certaine ligne de conduite, ils auront beau démontrer que cette ligne de conduite leur était tracée par l'évêque, on continuera à déclamer contre la Compagnie de Jésus en disant : Oui, mais cet évêque était Jésuite!

loir faire plier les faits à des préjugés ou à un système arbitraire, on se contentait de déduire des faits mêmes leur explication naturelle, fondée sur la grande influence que les Portugais exercèrent si longtemps sur les mœurs des habitants de la côte, tandis qu'ils n'en exercèrent aucune dans l'intérieur du pays.

§ II. — *Clergé indigène en Éthiopie.*

De l'Inde passons aux autres missions, et d'abord à l'Ethiopie. Cette nation n'est que trop célèbre dans les fastes de l'Église par son opiniâtreté dans ses erreurs et par son inconstance dans la foi, qu'elle semble n'avoir accueillie à diverses reprises que pour la repousser bientôt et l'éteindre dans des flots de sang. Bornons-nous à la dernière époque de cette mission, la seule où la religion catholique ait pu concevoir des espérances de solidité. D'après les documents conservés aux archives du Gesù, et notamment l'*Histoire du P. Jouvenci* (Hist. S. J., l. 20), l'empereur d'Ethiopie ayant été converti à la foi catholique par le P. Paëz, vers l'an 1623, le P. Alphonse Mendez fut créé patriarche de cette contrée, et arriva auprès de l'empereur, en 1625, avec bon nombre de nouveaux missionnaires. Une assemblée générale de tous les grands de la nation fut convoquée ; après un discours prononcé par le patriarche, l'empereur prêta sur les saints Évangiles un serment solennel de fidélité à la foi catholique ; tous les princes et les grands imitèrent son exemple. Aussitôt le patriarche et les missionnaires se réunirent en synode au nombre de vingt, « et décrétèrent (ajoute l'historien) qu'avant toute chose on devait initier au sacerdoce les indigènes qu'on en jugerait capables. En conséquence on procéda à l'ordination de

nouveaux prêtres, on réitéra sous condition les saints ordres à ceux qui avaient été ordonnés dans le schisme, et on éleva même à la dignité sacerdotale quelques sujets mariés, » tant on sentait la nécessité d'un clergé indigène! La Province ou le royaume de Goïama fut confiée au P. Bruno-Bruni. On dit de cet illustre missionnaire « qu'il mit surtout son zèle à prémunir ces peuples contre les erreurs de leurs ancêtres; qu'en 1630 cette contrée possédait déjà cent églises administrées par des prêtres catholiques et plusieurs monastères dans lesquels la discipline religieuse était en pleine vigueur. » La grâce fécondait cette mission; en peu de temps cent mille hérétiques abjurèrent leurs erreurs, et dix mille païens reçurent le baptême; plusieurs livres avaient été composés en langue du pays; les prêtres indigènes portaient aux missionnaires le concours de leur zèle, et partageaient leurs succès. Cette Église se constituait fortement, et laissait entrevoir le plus consolant avenir; mais toutes ces espérances s'évanouirent bientôt. En 1632 la nation rejeta de nouveau le catholicisme; un patriarche schismatique fut nommé, la persécution commença, et une foule de martyrs arrosèrent de leur sang cette infidèle et malheureuse contrée.

L'histoire de l'Ethiopie démontre donc que la Compagnie n'était pas contraire au principe d'un clergé indigène, et qu'elle s'empressait de l'appliquer quand les circonstances n'enchaînaient pas son action.

§ III. — *Clergé indigène au Japon.*

Le Ménologe de la Compagnie de Jésus offre un grand nombre de Japonais Jésuites et missionnaires également illustres par leur zèle et par leur martyre. Le catalogue

de la province du Japon, pour l'année 1588, porte les noms de soixante-dix élèves réunis dans le séminaire d'Arima, de quarante-six Jésuites japonais de tout âge appliqués tous aux prédications et aux catéchismes (excepté deux, qui étaient frères coadjuteurs). Le catalogue de 1603 présente trois cents séminaristes, cent quatre-vingt-dix Jésuites, parmi lesquels on comptait beaucoup de Japonais, et cent quatre-vingts catéchistes. Enfin la *Vie du P. Valignani*, imprimée à Rome l'an 1698, offre plusieurs témoignages parmi lesquels nous choisirons le passage suivant : « Une des choses que le P. Valignani exécuta pour le bien de la foi fut la fondation de deux séminaires, l'un à Arima, l'autre à Bungo, qui contenaient chacun d'abord quarante, puis jusqu'à cent jeunes gens choisis dans la plus haute noblesse, parmi ceux qui étaient les plus propres à faire des progrès dans la piété et dans les lettres ; et de toutes les œuvres qu'il institua pour l'utilité et l'accroissement de cette Église, telles que *hôpitaux* pour les pauvres et les lépreux, *imprimerie* pour répandre les livres religieux en langue japonaise, *congrégations* de jeunes gens, *confréries* d'hommes mûrs chargés de veiller à la sage direction et au bon ordre des chrétientés particulières, *et autres semblables œuvres*, aucune peut-être ne produisit une utilité plus grande et plus durable que celle qui consistait à former, avec une patience et des soins incroyables, cette noble légion de jeunes séminaristes qui devinrent plus tard non seulement religieux et prêtres, mais encore intrépides confesseurs de Jésus-Christ et de la sainte foi, pour laquelle ils donnèrent leur sang... De plus le P. Valignani établit un noviciat à Usuchi et un collége à Funaï, et l'on n'admettait au noviciat que des jeunes gens depuis longtemps exercés dans le ministère de la prédication.....

Une question s'éleva entre les missionnaires et fut agitée avec chaleur; plusieurs croyaient que pour les prêtres japonais il suffisait d'exiger une science médiocre et superficielle; mais le P. Valignani fit décider par la majorité que tous devaient recevoir une éducation complète, telle qu'on la donnait dans nos collèges d'Europe, et être traités en tout à l'égal des Pères européens. »

Quoiqu'un peu long ce passage méritait d'être cité dans son entier, en faveur des personnes de bonne foi qui, par ignorance ou par préjugé, n'accordent à la Compagnie de Jésus que la vaine gloire d'avoir fait un peu de bruit par une prédication éphémère sans s'occuper des moyens propres à établir solidement l'empire du christianisme. L'histoire à la main, il nous serait facile de leur prouver que, dans toutes les missions confiées à son zèle, la Compagnie consolidait ses œuvres autant que le lui permettaient les circonstances; nous n'aurions qu'à leur montrer les missions de l'Amérique, où les sauvages, constitués en sociétés chrétiennes, réalisaient le rêve antique des philosophes et excitaient l'admiration de l'Europe civilisée, et les missions de l'Asie, où les Jésuites, trouvant des sociétés politiques déjà constituées, y cherchaient et y disposaient, avec autant d'activité que de prudence, les éléments nécessaires à la solide constitution des églises catholiques.

§ IV. — *Clergé indigène en Chine.*

Sans nous arrêter aux catalogues de la province de la Chine, où l'on trouve des Jésuites chinois, tong-kinois..., nous examinerons ici les sentiments des missionnaires tels qu'ils les ont eux-mêmes exprimés. Le célèbre P. Ver-

biest, vice-provincial de Chine, écrivit, en 1678, un mémoire où il traite à fond la question du clergé indigène. Nous y remarquons les particularités suivantes.

1° Il constate qu'en 1666 tous les missionnaires s'étaient réunis à Canton pour y discuter cette question importante : il rappelle quelques objections qu'on y avait réfutées et les raisons qu'on y avait exposées ; parmi ces raisons était la suivante : « Dans le Japon aussi nos Pères ont établi des séminaires et formé des prêtres indigènes, qui ont fait grand honneur et rendu de grands services à la religion. » Les autres raisons s'accordent avec celles du P. Al. de Rhodes.

2° Il ajoute qu'en conséquence des lettres du Père Général, qui avait ordonné la formation d'un clergé indigène dans le cas où le Père Visiteur et les deux tiers des missionnaires seraient de cet avis, on avait de suite mis la main à l'œuvre, attendu que cette condition était remplie.

3° Que les Pères avaient jugé que dans les circonstances présentes (*in hoc rerum statu*) les prêtres indigènes devaient être liés par des vœux.

4° Qu'on se hâtait lentement (*lente festinamus*), mais que déjà on avait ouvert un noviciat dans la Chine, et qu'on y disposait quelques novices au sacerdoce.

5° Il demande, comme moyen de faciliter l'établissement du clergé indigène, la dispense de la langue latine, et donne, comme motif de cette faveur, le grand nombre de livres écrits en langue japonaise, soit pour expliquer et prouver la religion, soit pour attaquer les sectes païennes, soit pour nourrir la piété.

En attendant la réponse de Rome, les missionnaires ne laissaient pas de s'appliquer à la réalisation de l'œuvre ; mais ils ne tardèrent pas à mieux constater par l'expérience les grandes difficultés qu'ils avaient prévues ;

ils se convainquirent surtout de l'obstacle que présentait la langue latine, non seulement à cause du retard et de la complication qui en résultaient pour l'éducation des sujets indigènes, mais principalement à cause de l'impression fâcheuse que produisait l'introduction d'une langue étrangère et de l'opposition qu'elle rencontrait dans les idées et les affections des Chinois, surtout de ceux qui appartenaient aux classes les plus distinguées.

Cependant la mission faisait des progrès merveilleux et donnait des espérances plus grandes encore, qu'autorisaient la faveur et la protection des grands de l'empire et les dispositions bienveillantes de l'empereur Kam-Hi. Pour ne pas risquer un avenir si précieux, les missionnaires redoublent d'énergie et rédigent un second mémoire qui est un glorieux monument de leur zèle.

En voici la substance :

1° Ils exposent sous les couleurs les plus vives l'état de la religion dans la Chine, disent que le moment est venu d'assurer à jamais sa prospérité et de se frayer une large voie à la conquête spirituelle de ce vaste empire; qu'il faut profiter de l'ébranlement général pour se créer une Église imposante par le nombre des néophytes; car, ajoutent-ils, d'après la politique de l'empire, la persécution n'est possible que contre un petit nombre; elle reculera devant une masse. Dans cette vue ils font de nouvelles sollicitations pour obtenir la dispense de la langue latine et l'autorisation de constituer l'Église naissante sur des bases plus solides et d'après un plan plus en harmonie avec les mœurs du pays; ils demandent que la langue chinoise devienne la langue liturgique de ce vaste empire et des contrées qui sont sous son influence politique ou morale.

2° On aurait pu objecter que, si l'on négligeait la lan-

gue latine, il n y aurait plus de moyen direct de relation entre Rome et la Chine ; ce qui exposerait cette chrétienté naissante au danger du schisme. — Ils répondent à cette difficulté qu'on peut exiger l'étude du latin de tous les sujets distingués, parmi lesquels *se trouveront les candidats pour les siéges épiscopaux* ; qu'on peut de plus fonder à Rome un séminaire chinois, qui fournirait le double avantage de former des sujets de choix et de faciliter les relations entre Rome et la Chine.

3° Ils présentent ensuite plusieurs raisons à l'appui de leur demande : les unes, tirées de la nécessité d'un clergé indigène très nombreux et de l'impossibilité de le former autrement, s'accordent avec les raisons exprimées dans le précédent mémoire et dans celui du P. de Rhodes ; les autres sont déduites des diverses circonstances locales ou personnelles. La suivante montrera l'esprit qui animait les missionnaires. « Supposez, disent-ils, que notre divin Sauveur se soit incarné dans l'empire de la Chine (qui certes par sa population, son étendue et son influence ne le cède pas à l'ancien empire romain), et que des Chinois, poussés par le zèle apostolique, soient arrivés à Rome pour annoncer le saint Évangile de Jésus-Christ, en y mettant pour condition d'adopter la langue et les cérémonies chinoises ; les Romains auraient-ils accepté l'Évangile à cette condition ? Et si quelques-uns l'avaient accepté, quelle considération auraient pu mériter dans Rome païenne des prêtres romains qui, ayant consumé toutes leurs années dans l'étude d'une langue étrangère, seraient restés dans une ignorance honteuse de la littérature et des sciences de leur patrie ? Or appliquons en faveur des Chinois toutes les raisons que l'amour national nous aurait suggérées en notre faveur. »

4° Les missionnaires concluent ce mémoire en se jetant tous aux pieds du Père commun des fidèles, ils déclarent que jamais peut-être l'Église de Jésus-Christ ne s'est trouvée dans une circonstance plus importante que celle où il s'agit d'assurer la conquête spirituelle de la Chine, et le conjurent d'accorder la dispense qu'ils sollicitent pour l'accroissement et la solidité de cette Église naissante.

On pourra trouver de la hardiesse dans ce Mémoire et dans le plan qu'il propose ; mais y trouvera-t-on ce cœur étroit, ces idées bornées, cette antipathie contre l'institution du clergé indigène et la constitution des Églises nationales qu'on veut cependant reprocher à la Compagnie de Jésus? Ce Mémoire, écrit par les Missionnaires jésuites de la Chine, est l'expression des sentiments de la Compagnie ; arrivé au Père Général le 26 décembre 1697, il fut présenté par lui au Saint-Père, le 12 janvier 1698.

Ces deux Mémoires avaient été précédés par celui du P. Rougemont, en 1667, lequel rappelle celui du P. Trigault, écrit vers l'an 1618, dans le même but de favoriser la formation du clergé indigène.

La longueur de ces documents précieux nous oblige à les renvoyer à la fin de ce volume, où on les trouvera, n° II des Pièces justificatives ; nous nous bornerons ici à présenter quelques réflexions sur les deux Mémoires que nous venons d'analyser.

1° Il est vrai que les Missionnaires de la Chine furent plus lents à former des prêtres indigènes que ceux du Japon ; mais les circonstances étaient différentes. Au Japon on évangélisait des îles et de petits royaumes ; il était par conséquent plus aisé de convertir une partie considérable des habitants d'une île ou le roi lui-même,

Arima nous en offre un exemple; les chrétientés pouvaient dès lors se soutenir plus facilement. Il n'en était pas ainsi de la Chine. Disséminées au milieu des masses idolâtres, les chrétientés ne pouvaient jouir des mêmes libertés, ni donner les mêmes garanties pour l'avenir. A cette cause il s'en joignait bien d'autres, qui augmentaient encore les obstacles; telles étaient la grande difficulté de l'exécution, le défaut d'ouvriers, la multitude des œuvres, les nécessités toujours croissantes des chrétientés déjà formées, et enfin les violences des persécutions.

2° Malgré les difficultés de la position, on n'oubliait pas cependant le principe : vers le temps du P. de Rhodes, plus des deux tiers des missionnaires, et surtout les plus distingués par leur sagesse et leur expérience, en décidaient l'application et se mettaient à l'œuvre.

3° Si de fortes raisons locales déterminèrent les missionnaires jésuites de la Chine à commencer la réalisation de leur plan par la formation d'un clergé indigène régulier, cette décision n'était que temporaire, et ils conservèrent constamment la pensée d'élever plus tard des Chinois séculiers au sacerdoce et même à l'épiscopat, comme le prouve évidemment le troisième Mémoire. Au reste, l'analogie de ces Mémoires avec celui du P. de Rhodes ne laisse aucun doute sur l'identité de leurs sentiments.

4° On a beaucoup exalté le Mémoire du P. de Rhodes; on s'est plu à faire ressortir le zèle et la sagesse qui l'ont dicté, et la force irrésistible des raisons qu'il propose. Mais on ne l'a tant loué peut-être que pour s'en faire une arme contre la Compagnie à laquelle on l'oppose. Nous avons déjà montré la futilité de cette arme, en prouvant que le P. de Rhodes était *l'interprète* et

l'instrument de la Compagnie ; la même chose se confirme par l'identité de ses arguments avec ceux qui sont présentés directement par la Compagnie dans les trois Mémoires qu'on trouvera à la fin de ce volume.

Il est cependant un point où l'analogie entre ces divers Mémoires paraît, au premier abord, se trouver en défaut. Les missionnaires de la Chine, dans le deuxième Mémoire, donnent comme un argument de leur cause l'exemple des missionnaires du Japon, qui firent des prêtres indigènes dont la religion reçut de grands services. Le P. de Rhodes au contraire (après avoir dit qu'il fallait créer un très grand nombre de prêtres indigènes, afin que, si la persécution chassait tous les missionnaires européens, la mission pût être soutenue par ses seuls prêtres du pays) tire de l'Église du Japon l'argument suivant : Voyez le Japon : que ne donnerions-nous pas pour que cette Église ait aujourd'hui beaucoup de prêtres indigènes ? mais *parceque dans le temps de la prospérité on n'a pas fait tous les prêtres qui lui étaient nécessaires (quia, dum tempus favebat, facti non sunt ii sacerdotes qui necessarii erant)*, cette Église se trouve aujourd'hui dans une grande détresse, etc. Comment concilier le P. de Rhodes avec les autres missionnaires ? La chose est facile. 1° Le P. de Rhodes ne dit pas qu'on n'a pas fait de prêtres au Japon ; mais seulement qu'on n'en a pas fait autant qu'il était nécessaire, *ii qui necessarii erant ;* 2° il ne faudrait pas non plus trop presser les paroles du P. de Rhodes ni en exagérer les conclusions. Pour en déterminer la portée il faut se rappeler les circonstances dans lesquelles il se trouvait et le but qu'il voulait atteindre.

Le P. de Rhodes parlait sous l'impression du désastre de la Mission du Japon ; il suivait ce mouvement

presque instinctif, qui, au moment où nous sommes frappés d'un grand malheur, nous porte à chercher dans notre imagination quels auraient été les moyens de le prévenir, et à nous reprocher de n'avoir pas employé tels et tels préservatifs; et cela souvent sans examiner si ces moyens *étaient possibles*, ou *s'ils eussent été efficaces.* De plus, quel était l'objet que se proposait le P. de Rhodes dans son Mémoire? Il s'agissait de soustraire ces Missions au droit du patronage et d'y ériger des évêchés indépendants du roi de Portugal; chose si difficile que jamais le Saint-Siége ne crut pouvoir accéder à sa demande. Pour corroborer sa thèse le P. de Rhodes devait donc tirer des faits tous les arguments qu'ils pouvaient lui offrir; il était trop prudent pour s'arrêter à développer les circonstances qui ne pouvaient qu'affaiblir ces arguments.

Cette solution se confirme par les Mémoires mêmes des Pères de la Chine. En effet ces Pères, qui disent dans le premier Mémoire « *an quod... in Japonia fecerunt, in China facere non licebit* », et dans le deuxième Mémoire « *intra Japoniam novitiatus fuit institutus, ex quo multi in societatem ingressi, insignes Missionarii et martyres fuerunt;* » ces mêmes Pères, arrivant dans le troisième Mémoire à l'argument identique avec celui du P. de Rhodes, disent comme lui : « *Et utinam nunc in Japonia...* MULTI *japones sacerdotes essent, qui... ecclesiæ laboranti in sæva persecutione succurrerent.* » Ils constatent dans les deux premiers Mémoires qu'on avait élevé des Japonais au sacerdoce; et dans le troisième Mémoire, dès qu'ils touchent à l'argument des *persécutions*, ils sont entraînés par la douloureuse pensée des désastres encore récents du Japon, autant que par l'exigence de leur argumentation; ils regrettent que l'Eglise

du Japon ne possède pas un *grand nombre de prêtres japonais*, et en tirent un argument pour leur cause.

5° Les missionnaires de la Chine perdirent peut-être un temps précieux en hésitations et en disputes ; les uns croyaient qu'il fallait de suite appliquer le principe admis par tous et travailler à la formation du clergé indigène ; les autres, et c'étaient quelques Pères portugais, étaient d'avis qu'il n'était pas encore temps, et qu'une telle précipitation ruinerait la mission ; ils alléguaient les vices du caractère chinois, les mœurs du pays, les circonstances extérieures de persécutions et de troubles, la crainte de voir le sacerdoce, et par conséquent la religion, tomber dans le mépris si l'on admettait aux ordres sacrés des indigènes, qui n'inspireraient pas aux Chinois le même respect que des prêtres européens. Ils voulaient donc attendre que le christianisme eût pris dans la Chine un peu plus d'ascendant et de consistance. Ces raisons pouvaient avoir beaucoup de force, et il nous serait difficile de décider une telle question ; nous admettrons cependant volontiers que dans le fait ces Pères portugais étaient probablement influencés par l'esprit national. La position de la nation portugaise, dominatrice des Indes, semblait lui donner un caractère passablement fier et raide, un esprit peu capable d'apprécier au juste et d'estimer les peuples conquis, et une volonté peu disposée à s'accommoder et à s'assouplir à leurs mœurs ; dispositions nationales, qui devaient souvent influer sur le jugement de quelques missionnaires.

Dans l'Inde, nous le verrons plus tard, il fallut un Italien, le P. Rob. de' Nobili, pour s'adapter aux idées et aux usages du pays et fonder la mission du Maduré ; et les Pères portugais avec la meilleure intention du monde furent les premiers à combattre la nouvelle méthode,

qu'ils embrassèrent ensuite avec tant d'héroïsme quand leurs préjugés furent dissipés. Dans le Japon, le principe d'admettre les indigènes dans la Compagnie et aux ordres sacrés avait été posé et pratiqué dès le temps de S. François-Xavier; mais les Pères portugais conservaient une certaine distinction entre les Européens et les Japonais; il fallut un Italien, le P. Valignani, pour faire disparaître cette distinction et faire accepter par la majorité des missionnaires le principe contraire, que les Japonais seraient en tout regardés et traités comme les Pères européens. En Chine ce fut peut-être encore le même esprit national qui mit quelque temps obstacle à une décision prompte de cette controverse.

6° Mais si dans cette affaire quelques missionnaires furent entraînés dans une faute ou dans une erreur, ils le furent non parcequ'ils étaient Jésuites, mais parcequ'ils n'étaient pas assez Jésuites, c'est à dire pas assez maîtres et indépendants de cette affection nationale trop exclusive qui séduit et égare le jugement sans qu'il s'en doute. Car, chose digne de remarque, la Compagnie n'intervint dans toutes ces discussions des missionnaires que pour appuyer de toute son influence le parti qui favorisait le développement des missions. Ainsi le Père Général avait décidé en faveur du P. Rob. de' Nobili; c'était au nom et par l'autorité du Père Général que le P. Valignani faisait adopter ses réformes au Japon. Et dans la question de la Chine quand on sut qu'un Père Visiteur actuellement en charge était peu favorable à l'admission des indigènes soit dans la Compagnie, soit aux ordres sacrés, le Père Général avait cru devoir limiter son autorité par cet ordre formel: « Nous ordonnons au Père Visiteur de ne prendre aucune résolution importante sans consulter les missionnaires de la Chine

et de ne rien décider sur la question présente contre l'avis du Père Vice-Provincial et de la majorité des Pères Profès, mais de suspendre dans ce cas sa décision et de renvoyer la question au Père Général. » Il ne pouvait déclarer plus énergiquement ses intentions et sa volonté; puisque le P. Verbiest, Vice-Provincial, et les Profès s'étaient déjà prononcés très fortement en faveur du clergé indigène, comme le prouvent leurs mémoires, que nous venons de citer.

§ V. — *Clergé indigène en Amérique.*

Pour compléter cette discussion, il faudrait ici parcourir les missions de l'Amérique. La Compagnie de Jésus avait dans l'Amérique méridionale huit provinces, qui en 1749 contenaient près de quinze cents prêtres, sans compter plusieurs centaines de jeunes Jésuites qui se disposaient au sacerdoce. (1)

(1) Voici la statistique de ces provinces tirée du catalogue de l'année 1749:

	Résid.	Mission.	Sémin.	Colléġ.	Novic.	Jésuites.	Prêtres.
Province du Mexique .	25	8	8	3	1	572	330
— du Pérou . .	18	0	4	1	1	526	306
— du Paraguai.	12	7	1	1	1	303	208
— de Quito. . .	9	4	2	2	1	209	107
— de Colombie.	8	3	1	2	1	193	100
— du Chili. . .	18	0	2	2	1	193	100
— du Brésil. . .	37	28	1	2	1	445	228
— de Maragnon.	34	7	0	1	0	143	8
Somme totale. . . .	161	57	19	14	7	2,635	1,497

Ce que nous constatons ici pour l'Amérique méridonale se réalisait également dans les royaumes du nord, où la Compagnie de Jésus avait ses *Provinces*, pour le Canada, le Maryland, la Louisiane, la Floride; de la même manière qu'elle avait dans les Indes orientales les cinq provinces de Goa, du Malabare, du Japon, de la Chine et des Iles Philippines.

Or la grande majorité de ces mille cinq cents prêtres jésuites était indigène. Ainsi la province du Mexique comptait trois cent trente prêtres, dont trente seulement étaient Européens ; tous les autres étaient indigènes. La province du Pérou comptait trois cent six prêtres, dont près de vingt-huit européens et les autres indigènes. Dans les provinces moins anciennes la proportion était bien différente ; les unes comptaient autant de prêtres européens que de prêtres indigènes ; dans les plus récentes, le nombre des prêtres européens surpassait celui des indigènes. Ainsi le catalogue de l'année 1763 donne les chiffres suivants : Pour le Chili, soixante Pères européens et cent cinquante-huit Pères indigènes ; pour le Paraguai, deux cent quatre Pères européens et quatre-vingt-quatorze Pères indigènes ; pour la Colombie (autrefois appelée le Nouveau Royaume), cent soixante-cinq Pères européens et cinquante-cinq indigènes.

Il résulte de cette statistique : 1° que le nombre des missionnaires s'était accru considérablement dans l'espace de quatorze ans (depuis 1749 à 1763) ; savoir, de quatre-vingt-dix prêtres dans le Paraguai, de quatre vingt-huit dans le Chili, de cent vingt dans la Colombie ; 2° qu'à mesure que le christianisme se naturalisait et s'enracinait dans les diverses missions la Compagnie de Jésus abandonnait peu à peu les nouvelles Provinces aux ressources indigènes.

On demandera ce que signifie ici l'expression de *sujets indigènes.* Sous cette dénomination nous comprenons tous ceux qui sont nés dans le pays ; or l'on sait que les Portugais et les Espagnols s'allièrent fréquemment aux races primitives qu'ils trouvaient dans les provinces conquises, et que de ces alliances sortit une population *métisse* qui ne tarda pas à être la plus nombreuse

en Amérique. Quant aux sauvages ou à la race primitive pure, il est certain que plusieurs séminaires étaient fondés pour eux exclusivement ; ainsi les catalogues en assignent un dans le Pèrou, deux au Mexique, etc. (Voyez n. III, *Pièces justificatives.*)

On dira peut-être que ce nombre de plus de mille prêtres nés dans ces contrées mêmes ne constituait pas néanmoins un clergé indigène, vu qu'ils étaient liés par les vœux de religion. Nous répondrons à cette objection dans l'article suivant ; contentons-nous pour le moment de faire observer qu'il était impossible de former ces mille prêtres réguliers sans préparer très efficacement un clergé indigène séculier, sans élever en même temps bien d'autres sujets qui, propres au sacerdoce, n'auraient pas eu de vocation spéciale à la vie religieuse. De plus, dans ces communautés naissantes, la condition essentielle pour faire germer le sacerdoce est de communiquer aux masses le développement de l'intelligence, l'esprit de zèle et de dévouement, d'abnégation et de renoncement aux intérêts matériels, qui enfante les vocations nobles. Or que faisaient autre chose les Ordres religieux en Amérique ? Certaines personnes, habituées à fonder un jugement général sur quelques faits isolés qui les étonnent ou les froissent, se persuadent qu'une communauté religieuse dans un pays ou dans un diocèse fait tort au clergé séculier, parcequ'elle semble lui enlever quelques sujets. Si elles examinaient cette grave question avec impartialité, d'après la nature du cœur humain et l'ensemble des résultats généraux donnés par l'expérience et l'histoire, elles se convaincraient probablement qu'une communauté religieuse zélée et fervente, loin de nuire au clergé séculier, lui procure de nombreuses vocations et contribue puissamment à le conserver dans le

véritable esprit sacerdotal. Les nations où abondent et fleurissent les Ordres religieux sont celles qui fournissent le plus de sujets au sacerdoce séculier; qu'on fasse disparaître les Ordres religieux, et le clergé séculier verra bientôt tarir la source des vocations les plus généreuses. Les Ordres religieux travaillaient donc efficacement, par le seul fait de leur existence, à la création du clergé indigène en Amérique. (Voyez *Pièces justificatives*, n. III.)

Enfin l'on objectera que ce clergé indigène si nombreux de l'Amérique était dû bien plus à l'institution des évêques et à l'existence de la hiérarchie ecclésiastique qu'à l'action des missionnaires religieux. Nous conviendrons volontiers que cette existence de la hiérarchie ecclésiastique fut un grand bonheur pour l'Église de l'Amérique, et que c'est à ce principe qu'elle doit en grande partie sa conservation; mais il ne faut pas oublier, 1° que c'est aux ordres religieux de *Saint-Dominique*, de *Saint-François*, de *Saint-Ignace* que l'Amérique doit le bienfait du christianisme, et que sa hiérarchie elle-même était confiée à ces ordres religieux; 2° que l'institution épiscopale et l'ordre hiérarchique étaient une condition commune à toutes les missions. L'Inde, le Japon, la Chine, les Iles Philippines, etc., aussi bien que l'Amérique, possédaient des évêques et une hiérarchie ecclésiastique qui cherchait à s'étendre et à se régulariser ; et le clergé indigène s'y formait avec plus ou moins de succès, selon que le caractère de ces peuples et l'influence des Portugais et des Espagnols secondaient plus ou moins efficacement l'action et les efforts des missionnaires. Il est une différence véritable et essentielle entre l'Amérique et les Indes orientales ; la voici : l'Amérique posséda plus longtemps l'influence

des Portugais et des Espagnols et l'action libre et paisible de sa hiérarchie et de ses missionnaires; dans les Indes orientales, au contraire, cette influence et cette action furent longtemps entravées, et enfin détruites par des rivalités déplorables. Quelle en a été la conséquence? Les Iles Philippines, restées au pouvoir de l'Espagne et sous la libre direction des missionnaires et des prélats des ordres religieux qui autrefois les convertirent à la foi, comptent aujourd'hui à elles seules beaucoup plus de catholiques que toutes les missions réunies de l'Inde, de la Chine, du Pérou, de Siam, du Tong-King et des autres contrées des Indes orientales. Quant à l'action des missionnaires de la Compagnie de Jésus relativement au clergé indigène, les documents produits dans cet article IVe démontrent que la tendance de ceux qui évangélisèrent les Indes orientales ne différait en rien de celle des apôtres de l'Amérique.

Quoique la question que nous traitons ici regarde spécialement les missions lointaines, il ne sera pas inutile d'ajouter un mot en passant sur la conduite de la Compagnie de Jésus en Europe. Cette digression, en faisant mieux connaître son esprit, pourra désabuser certaines personnes qui s'imaginent que les Jésuites conservaient une pleine indifférence, pour ne pas dire une certaine opposition, à l'égard de l'éducation du clergé national. La France, dotée de précieuses institutions, avait moins besoin du concours de la Compagnie de Jésus pour cette œuvre des séminaires; et cependant cette Compagnie, peu d'années avant sa suppression, dirigeait encore en France seize séminaires, dont on trouvera les noms au nº V des *Pièces justificatives*.

Dans l'Allemagne et la Pologne, où les nécessités étaient plus urgentes, la Compagnie de Jésus dirigeait

cinquante-trois séminaires destinés au clergé national, et entièrement distincts des nombreux colléges qu'elle avait dans ces mêmes contrées. On peut lire la liste de ces cinquante-trois séminaires au même n° V des *Pièces justificatives.*

Mais dans les Iles Britanniques plus que partout ailleurs la Compagnie de Jésus fit éclater son zèle pour la formation du clergé national. Non contente d'y envoyer des bataillons de ses propres enfants, qui se succédaient sans interruption sur le champ de bataille, et couronnaient par le martyre une vie de sacrifices et de souffrances incroyables, elle se dévouait à cette sainte œuvre dans quatorze séminaires érigés en Italie, en France, en Espagne et en Portugal pour les jeunes aspirants au sacerdoce qui lui étaient envoyés d'Angleterre, d'Irlande et d'Ecosse. (Voyez n° V, *Pièces justificatives.*)

La Compagnie de Jésus dirigeait à Rome des séminaires semblables pour les Germaniques, les Grecs, les Maronites et les Illyriens. (Voyez n° V, *Pièces justificat.*)

Le n° IV des mêmes pièces fournira une preuve éclatante de ce que la Compagnie de Jésus faisait pour le même but dans les îles ou sur les côtes orientales de la Méditerranée.

ARTICLE V.

Le clergé régulier est un vrai clergé indigène.

Dans ces premiers essais que tenta la Compagnie de Jésus pour créer un clergé indigène chez les nations conquises à la foi, elle avait souvent cru plus sage de conserver les jeunes prêtres sous sa tutelle et sous la sauvegarde des vœux et des règles de la vie religieuse. On n'a

pas manqué de blâmer cette conduite et de la représenter comme un effet de cet esprit de corps qui, portant la Compagnie à vouloir être seule et à tout envahir, lui faisait redouter l'établissement d'une Église nationale. Ce n'est pas ici le lieu d'examiner le principe qu'on veut bien prêter à la Compagnie ; il fait un beau contraste avec les efforts de ses ennemis, qui depuis des siècles ont épuisé toutes les ressources de l'artifice, des intrigues, de la diplomatie, de la violence légale et de la force brutale pour mettre les Jésuites *hors du droit commun*. Dans la réalité, tout ce qu'ont jamais demandé, tout ce que demandent ces pauvres Jésuites, ce à quoi ils bornent leur ambition, c'est d'avoir, comme citoyens et comme chrétiens, leur petite part de ce droit commun le plus strict et le plus rigoureux; un collége où la jeunesse puisse librement venir recevoir d'eux l'éducation; une chapelle soumise à la juridiction de l'évêque où les chrétiens puissent venir librement, si tel est leur bon plaisir, réclamer leur ministère apostolique, c'est à dire liberté pour ceux qui voudraient s'adresser à eux; voilà jusqu'où s'élèvent les ambitieuses prétentions de ces hommes envahissants! Il y a des personnes assez simples pour s'imaginer qu'en effet ces deux choses seules suffiraient aux Jésuites pour tout envahir; est-ce un blâme? est-ce un éloge? Les Jésuites repoussent également l'un et l'autre. Au reste, dans cette hypothèse même, ne serait-il pas plus correct et surtout plus juste de dire que ce sont les écoliers qui *envahissent leurs colléges* et les chrétiens qui *envahissent leurs églises?*

Mais venons à l'objet principal de cet article. On peut sans doute disputer théoriquement sur l'excellence de tel ou tel mode de hiérarchie, comme on le fait sur telle ou telle forme de gouvernement politique; mais dans

l'application, c'est à l'Église qu'il appartient de juger ce qui est le plus convenable aux diverses positions et aux divers besoins des chrétientés; elle a pour cela autorité souveraine et assistance divine.

Tant qu'on se bornera à démontrer la nécessité d'un clergé indigène, on ne dira rien de nouveau, et l'on aura certainement l'approbation générale. Mais si, pour faire du clergé indigène une institution nationale, on affecte d'insister sur cette *nationalité* avec une telle rigueur qu'à ce point de vue les religieux, quoique indigènes, ne forment plus un clergé national, il nous sera permis de regarder ce système comme exagéré et dangereux, aujourd'hui plus que jamais. En effet, si nous comparons l'état actuel de l'Église avec celui des siècles passés, nous voyons que l'édifice catholique a été et continue d'être fortement ébranlé; d'un côté, les révolutions avec leurs conséquences funestes et les empiétements journaliers de la puissance civile ont détruit en grande partie les moyens d'influence et d'action du centre catholique sur les Églises particulières; de l'autre côté, les ennemis de la religion réunissent partout leurs efforts pour achever de rompre tous les liens et de démolir la grande unité catholique, en préparant les éléments d'églises nationales-constitutionnelles; des personnes, même bien intentionnées d'ailleurs, semblent concourir à ce but par l'imprudence ou la témérité de leurs opinions; et du pas dont vont les choses, nous pourrions bientôt nous demander ce qui manque pour consommer l'œuvre de destruction... Peut-être un seul nom à changer! Ce sens étroit et exclusif d'une *institution nationale* nous paraît contraire à l'idée fondamentale et aux véritables intérêts de l'Église catholique. Au lieu de faire consister la force de l'unité catholique dans l'unité du mode de

la hiérarchie ecclésiastique, on peut dire avec plus de vérité que cette force résulte de la multiplicité des liens qui unissent les Églises particulières au centre de la catholicité et de la multiplicité des moyens que possède le centre catholique pour influer efficacement sur les Églises particulières. Or il serait facile de prouver, par les faits de l'histoire et par la nature même des choses, que les ordres réguliers présentent à l'Église catholique et des liens d'union très forts et des moyens d'action très puissants.

On ne saurait nier après tout qu'un clergé qui se recrute et se reproduit dans le pays même ne soit véritablement un clergé indigène ; quelle que soit d'ailleurs la forme de vie et la règle de conduite qu'il veuille se prescrire ou adopter. Nous ne devons pas juger du clergé indigène d'après la forme de nos paroisses, dont l'institution n'est pas très ancienne (1). Le clergé de S. Augustin, en Afrique, de l'autre S. Augustin, apôtre de l'Angleterre, de S. Boniface, dans les régions septentrionales de l'Europe, etc., etc., (2) observait les vœux et les règles de la vie religieuse, sans cesser pour cela d'être un clergé indigène. Aujourd'hui même, dans des Églises parfaitement constituées, en Italie, en Suisse, en Belgique, en Angleterre, en Espagne, en Allemagne,

(1) Jusqu'au douzième siècle le mot *parochia*, *paroisse*, exprimait le diocèse ou le district des monastères ; les oratoires qui se trouvaient dans le diocèse étaient desservis par de simples prêtres *(clerici)*, qui n'étaient que les instruments de l'évêque et ne jouissaient d'aucun droit ni d'aucun pouvoir de posséder ou d'administrer les biens temporels ; tout se faisait au nom de l'évêque. Le nom de *curé (parochus)* n'était pas en usage avant le douzième siècle. Les oratoires dépendants des monastères étaient desservis par les religieux ; on peut consulter sur cette question le savant ouvrage de L. Nardi *(Dei parochi*, Pesaro, 1829).

(2) Voyez *Pièces justificatives*, n. VI.

on trouvera des paroisses administrées par des religieux dépendants de leurs supérieurs en tout ce qui concerne la profession religieuse. A Rome même plusieurs paroisses sont ainsi confiées aux soins des ordres réguliers.

Quant aux missions, des raisons bien nombreuses et très fortes pourraient montrer l'avantage d'un clergé indigène régulier sur un clergé indigène séculier, soit pour conserver les individus dans l'esprit sacerdotal, les soutenir, les diriger, les préserver de la cupidité qui se cache facilement sous le prétexte d'assurer des ressources à leur vieillesse, etc., soit pour établir et entretenir dans chaque Mission l'uniformité de vues et d'action si nécessaire au succès des œuvres apostoliques. Aussi voyons-nous dans toute l'histoire ecclésiastique que la pratique la plus ordinaire de l'Église a été d'employer surtout les ordres religieux pour opérer la conversion des peuples et gouverner les chrétientés naissantes.

ARTICLE VI.

Les Missionnaires ne pouvaient pas établir à volonté un clergé indigène séculier, ni faire ériger des siéges épiscopaux.

Indépendamment de toutes les raisons exposées jusqu'ici il en est une qui montre l'injustice de ceux qui reprocheraient à la Compagnie de Jésus de n'avoir pas établi un clergé indigène séculier dans toutes ses missions. Les missionnaires étaient pauvres; quand ils admettaient dans la Compagnie des sujets indigènes, ceux-ci s'engageaient par le seul fait de leur vocation à partager en tout leur sort, à s'abandonner comme eux à la providence de celui qui nourrit les oiseaux du ciel, disposés à supporter avec joie, ou du moins avec résignation, les rigueurs de la plus entière indigence, s'il plaisait à Dieu de les soumettre à cette épreuve. Or les

missionnaires jésuites pouvaient-ils aussi facilement multiplier un clergé indigène séculier, sans avoir de revenus fixes à lui assigner pour une subsistance honnête? La prudence le leur interdisait; c'eût été l'exposer à se rendre méprisable par une abjecte mendicité, ou odieux par de dures exigences et par de coupables exactions. Les lettres des missionnaires nous montrent l'extrême misère à laquelle ils étaient souvent réduits; on pourra s'en convaincre par la lecture des *Lettres du Maduré*. Ce qu'ils pouvaient épargner sur leur nécessaire, joint au peu qu'ils recueillaient de la charité de ces chrétientés indigentes, ne suffisait pas à l'entretien de quelques catéchistes; l'institution d'un clergé indigène séculier tel qu'il existe en Europe était donc impossible.

De nos jours même, malgré les secours abondants que procure l'œuvre admirable de la Propagation de la Foi, ce défaut de ressources indigènes sera longtemps encore un obstacle au développement du clergé indigène dans les missions. Dans l'Inde, la procure de la mission assigne à chaque missionnaire, même indigène, près de cinq cents francs par an, pour suppléer à la modicité du casuel. Le nombre de prêtres augmentant, les ressources provenant de ce casuel n'augmenteront certainement pas en proportion; par conséquent le secours étranger des cinq cents francs leur sera plus nécessaire qu'il ne l'est aujourd'hui. Supposons en Europe des événements qui tarissent dans leur source ou détournent dans leur expédition les secours de la Propagation de la Foi, que deviendra ce clergé indigène séculier livré à l'indigence? Que deviendra-t-il surtout, et c'est ici une considération de la plus haute importance, que deviendra-t-il en présence des nombreux émissaires du protestantisme qui parcourent aujourd'hui toutes ces contrées, et auront

toujours de l'or pour acheter une défection et une apostasie? Peut-on sagement se persuader que, sous les chances continuelles d'une telle éventualité, il suffise de faire un clergé indigène séculier pour constituer une Église nationale solidement établie et pleinement enracinée dans le sol? Il est facile de bâtir en l'air des théories magnifiques; il n'est pas aussi aisé de les réaliser sur les lieux et avec les éléments qu'ils présentent. On a beau faire des plans, il sera toujours vrai que dans une contrée dont les richesses, la puissance et l'influence politique et morale sont entre les mains de l'idolâtrie, la position du clergé ne peut être assimilée à celle qu'il occupe dans les nations catholiques ou soumises à la civilisation européenne.

Voilà des considérations qu'il serait bon de ne pas oublier quand on se croit appelé à juger la conduite des missionnaires.

On tomberait dans la même injustice si l'on reprochait expressément ou par insinuation à la Compagnie de Jésus de n'avoir pas travaillé à l'institution des évêchés dans les missions. Un tel reproche serait peu généreux. On sait que les missionnaires n'avaient pour les établir ni autorité ni ressources; souvent le Saint-Siége lui-même ne pouvait se décider à cette institution, tant étaient grandes la susceptibilité et l'exigence du patronage! Nous avons vu que, loin de s'opposer à la création des évêques, les missionnaires de la Compagnie la demandaient avec instance, et prenaient les moyens les plus énergiques pour l'obtenir et la faciliter quand ils la jugeaient utile ou possible. Ainsi les missionnaires de la Chine la proposaient sur le plan le plus large, nous dirons même le plus hardi; le P. de Rhodes, chargé par ses supérieurs, la demandait à Rome; puis, arrivé en France,

proposait par l'entremise du Père Général l'érection de deux évêchés du Tong-King, pour lesquels il avait déjà procuré les revenus nécessaires.

Donnerait-on comme un argument de l'opposition intéressée de la Compagnie à l'établissement des évêques dans les pays infidèles la règle qui interdit aux Jésuites les dignités ecclésiastiques et le vœu par lequel ils y renoncent? Ce serait tromper ceux qui ignorent les faits par la fausse interprétation d'une Règle sainte et d'un vœu très sage. En effet cette Règle et ce vœu ne servent qu'à montrer d'une manière plus évidente combien la Compagnie a senti la nécessité de l'institution des évêques dans ses missions, puisque, malgré cette Règle et ce vœu, elle y a constamment accepté la dignité épiscopale, qu'elle fuyait partout ailleurs. Ainsi tous les évêques et patriarches de l'Ethiopie furent Jésuites; tous ceux du Japon furent Jésuites, excepté le dernier; ceux de Cranganore, dont dépendait la mission du Maduré, furent Jésuites (1); ceux de Meilapour, dont dépendait la mission du Carnate, furent souvent Jésuites. Et si la Compagnie s'employa avec zèle pour la fondation *du Séminaire des Missions Étrangères*, se promet-

(1) Voici la liste des archevêques de Cranganore :

1° François Rooz, S. J., créé en 1601; 1er archevêque de Cranganore;

2° Jérôme Xavier, S. J., qui paraît n'avoir pas occupé le siége;

3° Etienne de Britto, S. J., créé en 1617;

4° François Garzia, S. J., créé en 1637 évêque d'Ascalon, coadjuteur de Cranganore, et successeur du précédent en 1641;

5° François Baretto, S. J., qui paraît n'avoir pas occupé le siége (la guerre et le schisme troublaient ces contrées);

6° André Freire, S. J., créé en 1682;

7° Jean Ribeiro, S. J., créé en 1701;

8° Antoine Pimantel, S. J., créé en 1721;

9° Jean-Louis de Vasconcellos, S. J., créé en 1753;

10° Salvator dos Reiz, S. J., créé en 1756.

tant, suivant les paroles du P. de Rhodes, d'y « trouver des évêques qui fussent nos pères et nos maîtres en ces Églises, » n'était-ce pas dans la vue de concilier l'humilité religieuse et les raisons qui la dissuadaient d'accepter pour elle ces dignités avec le désir qu'elle avait de multiplier dans les missions les siéges épiscopaux ? Tel est le langage des faits quand on les étudie ou qu'on les présente avec bonne foi. (1)

CONCLUSION DU PREMIER CHAPITRE.

En résumant tous les faits et les documents cités dans le cours de ce chapitre, nous avons droit, ce semble, de formuler ainsi l'esprit de la Compagnie de Jésus et la conduite de ses missionnaires relativement au clergé indigène.

Sans jamais douter de sa nécessité, ils l'ont regardé comme le couronnement de l'édifice apostolique, auquel on ne pouvait arriver qu'après avoir posé des fondements inébranlables, comme le fruit précieux du catholicisme implanté dans les régions lointaines, fruit que l'arbre évangélique ne pouvait naturellement produire qu'après avoir jeté de profondes racines et pris une assez grande extension. Ils savaient qu'un fruit trop hâté par des moyens artificiels est le plus souvent dépourvu de saveur et tue la plante qui l'a porté. En conséquence ils s'appliquaient, avec autant de patience que d'ardeur, à la culture de leurs missions naissantes ; ils en développaient les forces, ils en examinaient les progrès. Ce n'étaient pas des hommes à système ; ils n'avaient pas fixé d'avance le nombre des jours et des années, ils sa-

(1) On trouvera des *Documents sur les évêques réguliers* aux *Pièces justificatives*, n° VI.

vaient que ces progrès dépendaient d'une infinité de circonstances, des lieux, des temps, des personnes et surtout de la volonté de celui qui donne l'accroissement. Pour eux ils se contentaient de planter et d'arroser. Quand ils voyaient leurs chrétientés parvenues à un certain degré de stabilité et de vigueur, aussitôt ils préparaient les éléments du clergé indigène; ils ouvraient des colléges et des séminaires; ils se mettaient à former des prêtres. Mais pour ne pas compromettre leur œuvre en laissant ces premiers élus exposés aux dangers sans nombre qui les environnaient, pour développer et confirmer en eux l'esprit sacerdotal, ils les conservaient souvent sous leur tutelle et les retenaient dans le sein de la vie religieuse, sous la sauvegarde des vœux et des règles. Enfin quand ils voyaient les circonstances extérieures offrir des garanties pour l'avenir, et l'esprit du christianisme s'établir solidement dans les masses, alors seulement ils pensaient à la constitution définitive des Églises indigènes. Et comme cette affaire n'était pas du ressort de leur volonté ou de leurs moyens, ils s'adressaient à ceux qui avaient autorité et puissance.

Pour ce qui regarde les résultats obtenus et les faits constatés dans ce chapitre, nous nous bornons à signaler les suivants :

La Compagnie de Jésus a travaillé avec zèle à former des prêtres indigènes dans les missions; elle l'a souvent fait avec succès, et cela dans des pays et à des époques où elle était loin d'y être invitée par l'opinion générale et par l'exemple des autres. Que si dans certains cas l'œuvre a été traversée, les obstacles sont venus ou de la nature même de la chose ou de circonstances étrangères indépendantes de la volonté des missionnaires et de la Compagnie.

2° Dans la Chine même, où l'exécution rencontra le plus de difficultés, l'esprit de la Compagnie de Jésus et la bonne volonté des missionnaires sont démontrés par des documents précieux et incontestables, par les mémoires remarquables des missionnaires eux-mêmes. Le premier de ces mémoires, en faveur du clergé indigène, fut adressé au Saint-Siége vers l'an 1618, c'est à dire quelques années avant que la sainte Congrégation de la Propagande fût instituée par Grégoire XV, et près de quarante ans avant l'établissement du *Séminaire des Missions Étrangères.*

3° *Le Séminaire des Missions Étrangères* fut lui-même une œuvre conçue par la Compagnie de Jésus dans l'intérêt des Églises indigènes, et réalisée par la même Compagnie, dont le P. de Rhodes n'était que l'organe et l'instrument, comme nous l'avons prouvé par les faits et les pièces authentiques. Sans doute c'était au Saint-Siége qu'il appartenait de donner à ce Séminaire ou à cette Congrégation une pleine existence; mais est-il juste, est-il raisonnable d'affirmer que « *l'établissement de la Congrégation des Missions Étrangères est dû à la marche* (contraire au clergé indigène) *suivie par les membres de la Compagnie de Jésus;* et qu'en cela *la pensée du Saint-Siége* était d'obvier *à la répugnance* que la Compagnie montrait pour la formation du clergé indigène (1)? Une telle assertion est-elle généreuse dans la bouche d'un membre de cette Congrégation et dans des ouvrages où l'on offre au public l'histoire de son origine?

(1) *Lettres sur la Congrégation des Missions Étrangères,* lettre préliminaire, p. XXVI, XXVII.

CHAPITRE II.

MISSIONS DES ORDRES RELIGIEUX JUSTIFIÉES DANS LEUR NATURE ET DANS LEURS RÉSULTATS.

C'était peu d'accuser les missionnaires de la Compagnie de Jésus d'avoir négligé la formation du clergé indigène, et même d'y être opposés par la nature et l'esprit de leur institut : d'un tel antécédent il fallait déduire d'un côté l'impuissance des ordres réguliers à constituer solidement les missions, de l'autre la grande supériorité qu'ont sur eux les Missionnaires séculiers. C'est ce qu'on n'a pas manqué de faire. Examinons la valeur de ces assertions.

ARTICLE PREMIER.

Les Missionnaires réguliers justifiés dans leur méthode et dans leurs œuvres.

On fait aux ordres religieux la justice de leur laisser S. François-Xavier, présenté comme la grande personnification des missionnaires réguliers. Mais avec quel pinceau l'on trace le tableau de sa carrière apostolique ! « *C'est,* dit-on, *la course vagabonde d'un prêtre qui s'en va par monts et par vaux; il a traversé l'Asie comme un météore; il voulait parcourir le monde; mais il savait bien que rien de solide n'était laissé par lui pour l'avenir.* » (1)

A ce tableau on en oppose un plus consolant, celui de la *nouvelle milice,* qui « *travaille à se rendre inutile, ap-*

(1) *Notice sur l'Origine du Séminaire des Missions Étrangères.*

pelle avec ardeur le jour de sa dissolution; » sous la direction de laquelle « *l'œuvre de la propagation de la foi se fait maintenant avec ordre et organisation;* » sous l'action de laquelle « *l'œuvre de Dieu se fit plus vite, plus sûrement, plus parfaitement;* » dans laquelle en un mot « *se résume la plus belle œuvre des temps modernes, nous avons presque dit de tous les temps, hormis les temps apostoliques.* » (1)

Un tel langage semblerait provoquer un examen détaillé, historique, statistique, comparatif des diverses missions; et le désir de venger la gloire du grand apôtre des Indes et de ses successeurs pourrait nous y autoriser. Mais non; nous éviterons ces sortes de comparaisons, comme n'étant propres qu'à refroidir la charité qui doit régner entre tous les missionnaires, unis par le service du même Maître et par l'espérance de la même couronne. Si parfois nous sommes forcé d'examiner les deux systèmes de missionnaires *séculiers* et *réguliers* qu'on a voulu mettre en opposition, nous les envisagerons en eux-mêmes et d'une manière abstraite, et nous ne le ferons qu'autant que cela sera nécessaire pour repousser d'injustes attaques.

D'abord on veut définir les deux institutions, et, sous la forme du paradoxe, on parle d'une société « *qui travaille à se rendre inutile et appelle avec ardeur le jour de sa dissolution;* » tandis que les religieux « *deviennent plus nécessaires à mesure que le champ de leur travail s'étend et s'agrandit.* »

Cette notion peut offrir une belle image romantique; mais nous ne concevons pas très bien ce qu'elle renferme de justesse et de précision. Dans la réalité, tous les

(1) *Notice sur l'Origine du Séminaire des Missions Étrangères.*

missionnaires, les religieux comme les séculiers, en attaquant le paganisme se proposent pour but de convertir les idolâtres, de former des chrétientés, et de les constituer en leur procurant un clergé national capable de se perpétuer dans la hiérarchie ecclésiastique. Quand ce but sera pleinement atteint dans le monde entier, les sociétés de missionnaires seront *inutiles*, pourront *se dissoudre*... et alors nous concevons que les sociétés séculières auront un avantage sur les religieux, celui de se dissoudre plus vite... Est-ce là ce qu'on veut établir comme différence? Nous ne pouvons le croire, car ce terme est encore malheureusement si loin qu'il serait peu raisonnable de le prendre pour règle dans la formation d'une société de missionnaires. Ce serait ressembler à un général qui avant la bataille s'occuperait plus de la manière dont il devra dissoudre son armée après la victoire que des moyens d'en conserver les rangs unis, serrés et dociles au commandement durant le combat. Veut-on dire que dans une province donnée les missionnaires séculiers se proposent de convertir les païens, de constituer une Église et un clergé indigène, puis de se retirer comme *inutiles;* tandis que les religieux, ayant obtenu ce but, veulent non pas se retirer comme *inutiles* ni rester comme *nécessaires* (cette expression serait fausse), mais rester comme toujours *utiles,* reprendre dans cette nouvelle Église la position d'auxiliaires qu'ils occupent dans les Églises anciennes, et croire que la vie religieuse entre dans les desseins de Jésus-Christ pour toutes les nations? Si c'est là la différence qu'on veut établir, nous la concevons, mais nous ne concevons pas le grand avantage qu'elle donne aux missionnaires séculiers sur les réguliers. Du reste, au lieu de ces phrases brillantes, il eût été, ce semble, plus simple, et surtout plus con-

cluant,de se fonder sur des faits; les religieux peuvent citer plus d'une Église indigène qu'ils ont ainsi constituée, en Amérique, aux îles Philippines et même dans l'Inde; on aurait bien fait de leur opposer un plus grand nombre d'Églises fondées et constituées de la même manière par les missionnaires séculiers; on n'a pas jugé à propos de le faire.

Que si, par l'expression *nécessaire*, on veut entendre qu'un corps de missionnaires qui a commencé une œuvre et n'a pas eu le temps de l'achever, se trouvant remplacé par des successeurs qui n'ont pas la même expérience, ou bien n'étant pas du tout remplacé, cette œuvre s'achève mal ou ne s'achève pas, et que par conséquent les ouvriers qui ont commencé deviennent *nécessaires*, dans un certain sens, pour achever, nous admettrons la proposition; mais nous ferons observer qu'elle est vraie pour tous, pour les missionnaires *séculiers* qui ont commencé quelque chose, comme pour les *réguliers*. Elle est vraie en tout genre, pour tous les ouvriers, tous les architectes et tous les artistes du monde, et d'autant plus vraie que l'artiste est plus habile; elle ne peut donc être donnée pour un caractère distinctif entre les missionnaires religieux et les séculiers; ce serait faire à ces derniers une injure qui est loin de notre pensée.

On touche ensuite un autre point qui présente une différence plus essentielle entre les missionnaires séculiers et réguliers, *les vœux religieux*. Nous sommes loin de prétendre que ces vœux soient nécessaires à tous les missionnaires; la conduite de Dieu est admirable dans sa variété. Sans doute on trouverait peu de religieux, si l'on en trouve un seul, qui, après avoir connu les dangers et les difficultés de la vie du missionnaire, voulût en accepter le poids à la condition de renoncer aux se-

cours précieux qu'il puise dans sa profession religieuse : nous n'en conclurons certainement pas que ceux que Dieu n'a point appelés à la vie religieuse ne peuvent être missionnaires; mais quand, pour montrer l'inutilité d'une profession religieuse, on dit « la chasteté et la pauvreté ne sont-elles pas les compagnes de tous les missionnaires? les évêques ne font-ils pas pratiquer à tous *leurs prêtres une obéissance d'autant plus efficace qu'elle est constamment volontaire?* » nous ferons observer que la profession religieuse a été de tout temps préconisée par l'Eglise comme un état plus parfait, plus méritoire et plus agréable à Dieu; que d'ailleurs le bonheur de la vie religieuse consiste moins dans la nouvelle obligation qu'elle impose relativement à la chasteté, à la pauvreté et à l'obéissance, que dans les moyens puissants et les secours nombreux et efficaces qu'elle procure au religieux pour conserver intact le trésor de ces vertus, en prendre l'esprit, en acquérir la perfection, s'en pénétrer le cœur, et goûter cette onction ineffable qui en rend la pratique plus facile et plus délicieuse. Se borner à l'extérieur des obligations imposées, c'est donc évidemment prendre le change.

Quand on prétend que l'obéissance est *d'autant plus efficace qu'elle est constamment volontaire*, on oublie encore les principes de philosophie et de théologie, l'expérience des hommes et surtout la connaissance de son propre cœur. Comme si l'obéissance du religieux n'était pas constamment volontaire, comme si l'obéissance qui incline la volonté par la force réunie de deux motifs était moins efficace que celle qui n'agit que par l'un de ces motifs.

Quant à *la pauvreté, compagne de tous les missionnaires*, nous ne nous arrêterons pas à examiner rigoureu-

sement cette proposition, ni à chercher si elle ne serait pas susceptible d'une distinction très légitime. Il est du moins hors de doute que le religieux ne peut s'approprier une obole dans toute sa vie apostolique, et n'a d'ailleurs aucune raison de le faire, puisque la Société à laquelle il appartient est pour lui une tendre mère qui veille à tous ses besoins présents et futurs. Le missionnaire séculier, au contraire, a le droit d'amasser et de posséder ; et, si l'envie et l'occasion s'en présentent, il lui est facile de justifier sa conduite par la nécessité de songer à son avenir. Nous laissons à d'autres le soin de citer des exemples; mais la simple raison s'unit au témoignage de plus d'un missionnaire séculier instruit par l'expérience, pour proclamer l'avantage qu'ont en ce point les religieux sur les missionnaires séculiers.

Lorsqu'on dit que le régulier peut se soustraire par ses priviléges à la juridiction du vicaire apostolique, on rajeunit à pure perte une objection surannée, à laquelle il a été répondu mille fois. Dans le cas qui nous occupe, il est évident que si le missionnaire régulier possède des priviléges, il les tient du Souverain Pontife, de celui même qui donne au vicaire apostolique toute son autorité et tous ses pouvoirs; on peut donc s'en reposer sur la sagesse du Saint-Siége, et croire que ce qu'il fait ou fera est bien fait, et ne nuira pas au succès des missions.

Puisque nous parlons des vœux religieux, il est juste aussi de considérer les avantages qu'ils donnent au missionnaire. Ces avantages ne se bornent pas à sa consolation personnelle et aux moyens de préservation et de sanctification qu'il trouve dans l'accomplissement de ses vœux; ils s'étendent surtout aux œuvres qui lui sont confiées. La conversion des païens et l'administration

des chrétientés naissantes sont par dessus tout l'œuvre de la prière, parcequ'elles sont l'œuvre de Dieu. En présence des dangers sans nombre qui l'effraient pour son propre salut et de la disproportion énorme qu'il voit entre sa faiblesse et les résultats qu'il doit obtenir et les obstacles qu'il doit surmonter, le missionnaire ne peut s'empêcher de sentir très vivement tout ce que renferme de pénible cette parole de l'Ecriture : *Væ soli!* Malheur à celui qui est seul! Sans doute il a droit de compter sur le Dieu tout puissant qui l'envoie, s'il correspond à sa grâce; de se rassurer par le souvenir de cette admirable communion des saints qui forme un trésor où chacun peut puiser selon la mesure de sa foi et de sa vertu. Mais outre ces motifs de confiance que le missionnaire régulier partage avec tous les missionnaires séculiers, il en est un autre qui lui est propre; c'est de savoir qu'il appartient à un corps dont il est l'instrument et qui agit par lui; c'est de se rappeler que, pendant qu'il travaille et combat, il a des milliers de frères qui l'aident de leurs prières, de leurs mérites et de tous les moyens que la Providence met à leur disposition. Si nous lisons les lettres de S. François-Xavier et des autres missionnaires de la Compagnie de Jésus, nous les verrons constamment s'appuyer sur ces secours de leurs frères et leur attribuer tous les fruits de leurs travaux (1). Et que

(1) On peut consulter les *Lettres de S. François-Xavier*, publiées à Lyon par M. Fevre, en 1828; 1er vol., pages 34, 84, 160, 163, 167, 280, etc. — Nous citerons ce qu'il écrit dans sa 62e lettre, page 281. Après avoir raconté une horrible tempête dont Dieu l'a délivré, il ajoute : « Il faut que je vous dise que Dieu m'a fait plus d'une fois connaître, par des sentiments intérieurs, que ç'a été aux prières et aux saints sacrifices de nos Pères et de nos Frères bataillants encore sur la terre, ou triomphants déjà dans le ciel, que j'ai dû ma délivrance de maint péril dont j'ai été assiégé, soit dans mon âme, soit dans mon corps..... Du moment que ma pensée se

l'on ne croie pas que ce fussent là des expressions dictées simplement par la politesse et l'humilité. Rien n'était mieux fondé que leur confiance ; rien n'était plus juste que leur reconnaissance. Ainsi, dans le dix-septième siècle, pendant que les missions de la Compagnie de Jésus prenaient une si grande extension et obtenaient partout de si brillants résultats, le P. Aquaviva, dans les lettres encycliques adressées à tous les Pères de la Société, leur propose cette œuvre comme le plus puissant motif de se renouveler dans la ferveur et dans l'esprit de leur vocation : « Comme membres d'un même corps, disait-il, ils doivent tous contribuer à la prospérité de ces missions ; la négligence et le relâchement d'un seul pourraient mettre obstacle aux grâces de Dieu et par suite aux succès des missionnaires. (1) » A ce concours universel et spontané de toutes les intentions, prières et bonnes œuvres de la Compagnie en faveur des missions, ajoutons les secours précis et positifs qui étaient assurés au missionnaire par la règle commune. Cette règle ordonne à chaque Jésuite d'appliquer une messe tous les mois pour les missions des Indes, et une messe pour la conversion des hérétiques ; par conséquent, dans l'ancienne Compagnie, plus de douze mille messes étaient offertes chaque mois pour la conversion des idolâtres, et autant pour celle des enfants égarés de l'Église. De plus, tout Jésuite est obligé d'appliquer chaque semaine une messe à l'intention du Père Général ; c'était donc encore plus de quarante-quatre mille messes par mois qu'il avait à sa disposition pour le succès des

porte vers notre Compagnie, soit que j'en parle, soit que j'en écrive, je ne puis plus tarir.... Si jamais je t'oublie, ô Compagnie de Jésus, ô ma Mère ! que je perde à jamais le souvenir de ma main droite. »

(1) *Lettres des Pères Généraux de la Compagnie de Jésus.*

œuvres de la Société. Qu'il nous soit permis de produire ici un témoignage touchant de cette charité de la Compagnie envers ses enfants et du sentiment ineffable que cette charité fait naître dans leurs cœurs. Lorsqu'en 1837 nous nous embarquions au nombre de quatre missionnaires pour aller cultiver le nouveau champ du Maduré, nous reçûmes du Révérend Père Général une lettre datée du 24 juin, dont nous transcrivons ces paroles : « Quand je saurai votre départ fixé, je commencerai d'appliquer chaque semaine, pendant six mois, pour chacun de vous, cinquante messes de celles qui sont offertes à mon intention. Il va sans dire que vous pouvez bien compter m'être présents à la mémoire tous les jours, car je vous accompagne *in spiritu* et bien de tout mon cœur. » C'était donc plus de cinq mille messes appliquées pour la réussite de la mission renaissante, sans parler des paroles qui suivent cette promesse et que le cœur d'un fils est seul capable d'apprécier !

Outre ces secours spirituels, les plus essentiels aux œuvres apostoliques, il faut encore au missionnaire des moyens extérieurs. Sous ce rapport aussi mille occasions lui font apprécier le bonheur qu'il a d'appartenir à un corps religieux. Sans entrer dans le détail de ces secours extérieurs, nous nous contenterons d'en citer un exemple récent et personnel. En 1843 le Maduré perdit coup sur coup, dans l'espace d'un an, huit de ses meilleurs missionnaires, c'est à dire presque la moitié du nombre total. On peut se figurer la désolation de ceux qui survivaient. Cependant leur courage ne leur fit point défaut; car ils savaient qu'ils étaient membres d'un corps animé par la charité; leur confiance ne fut pas trompée. A la nouvelle de leurs pertes, à la pensée de leur douleur, tous les cœurs de leurs frères d'Europe

s'émeuvent, un élan général, un enthousiasme de zèle inspirent à tous le généreux désir de les consoler en allant souffrir ou mourir avec eux. De toutes les provinces et presque de toutes les maisons de la Société des voix s'élèvent pour demander à l'envi ce bonheur. Sans perdre un instant, sans calculer les dépenses, les supérieurs expédient par la voie la plus prompte six Pères et deux Frères, qui arrivent dans les missions deux mois après que la nouvelle des derniers désastres était parvenue en France. Un second renfort plus nombreux les suit de près, et ces deux renforts, expression vivante des sentiments de la Compagnie, sont composés de Français, de Suisses, d'Irlandais et d'Italiens. Ainsi fut fermée une plaie qui sans cela pouvait être mortelle pour plusieurs des missionnaires et devait l'être pour leur œuvre. De ce double concours spirituel et temporel naissent assez communément chez les missionnaires religieux deux dispositions également importantes : d'une part le courage et une sainte audace dans les entreprises et en présence des obstacles, malgré la connaissance de leur faiblesse ; de l'autre une profonde humilité dans les succès, malgré tout ce qu'ils peuvent avoir de brillant. Ils savent qu'ils n'agissent pas seuls, qu'ils sont les membres d'un corps moral qui agit avec eux et par eux. (1)

Nous nous permettrons à ce sujet une observation. Le monde, habitué à juger des choses par l'extérieur

(1) On nous dira peut être que ces avantages se trouvent également dans les *associations séculières ;* nous le désirons de tout notre cœur, et dans tous les cas nous nous garderons bien de soutenir ici le contraire ; mais nous demanderons si ces avantages, dans ces congrégations séculières, ne proviennent pas précisément de ce qu'elles ont de commun avec les corps religieux, de ce qui tend à établir et conserver en elles l'unité de corps ? Et si cela est, nous demanderons sur quoi se fondent et à quoi se réduisent les reproches que l'on adresse aux corps religieux comme tels ?

qui le frappe, attribue souvent tout le résultat à l'instrument qui le produit. Pénétré d'admiration à la vue des succès obtenus par un missionnaire ou un prédicateur appartenant à une société religieuse, il ne peut s'en rendre compte qu'en leur supposant des talents extraordinaires et une puissance prodigieuse ; il accordera tout au plus à la société dont ils sont membres la louange de savoir bien choisir ses candidats, ou le blâme de prendre pour elle ce qu'il y a de mieux. Un tel jugement nous paraît trop flatteur pour les individus, et pas assez juste pour la societé qui les emploie. Le talent de bien choisir est sans doute un mérite, mais il est loin d'expliquer les faits. Une société religieuse ne peut choisir ses sujets que dans le milieu où elle vit, et parmi ceux qui veulent bien s'offrir à elle, et ce ne sont pas toujours les plus distingués. Dans la réalité, le vrai mérite d'une association c'est de savoir former, employer, diriger et soutenir tous les membres qui la composent, de manière à faire produire à chacun d'eux tout ce dont il est naturellement capable, et même beaucoup plus que ce qu'il pourrait réaliser par ses propres forces. Voudrait-on une confirmation plus évidente de cette vérité, on pourrait comparer les fruits de salut produits par un membre d'une telle société opérant sous son influence avec ceux qu'il obtient ensuite par son action propre et isolée, lorsque des circonstances quelconques l'ont séparé de la cause dont il avait été l'heureux instrument.

Il est des hommes qui, voulant sincèrement le bien, mais entraînés peut-être par des idées trop systématiques, semblent voir avec peine la dépendance que des ouvriers évangéliques professent à l'égard des corps religieux dont ils sont membres et la puissance d'action qui en résulte ; en conséquence ils suggéreraient volontiers des

mesures propres à détruire, à diminuer ou à entraver l'action et l'influence du corps sur ses membres, c'est à dire qu'ils voudraient l'action des membres sans l'action du corps. Mais si l'on prétendait exiger de ces membres ainsi isolés un résultat comparable à celui qu'ils peuvent produire en agissant sous la libre influence de leur corps, on serait dans une grande erreur ; on ressemblerait au capitaine qui, appliquant à son navire des roues d'une grande dimension, mais séparées de tout ce qui pourrait leur communiquer l'action de la force motrice, prétendrait néanmoins braver la tempête ou les calmes, et sillonner les mers avec la vitesse qu'imprime ordinairement la vapeur. (1)

Mais ces considérations nous entraînent hors de notre sujet principal ; hâtons-nous d'y revenir en concluant que c'est sous le point de vue que nous venons d'exposer qu'il conviendrait d'envisager la situation diverse du missionnaire isolé et du missionnaire religieux, sans

(1) Il est évident qu'en parlant des rapports spéciaux qui lient les hommes apostoliques aux corps religieux dont ils sont membres nous n'excluons pas les rapports essentiels qui les unissent à l'Église et à Jésus-Christ, son chef. Sans doute tous les ouvriers évangéliques et tous les ordres religieux eux-mêmes ne sont que les humbles serviteurs de la sainte Église hiérarchique, dévoués au service de la religion de Jésus-Christ, et tirant de sa divine grâce leur vertu, leur force et le principe de toute leur efficacité. Mais ces vérités fondamentales n'affaiblissent en rien ce que nous disons ici, parceque, dans l'ordre constant de la Providence, la grâce divine agit par ses instruments en proportion de la prédisposition, des ressources naturelles ou acquises, de la souplesse, du zèle, de la générosité..... qu'elle y rencontre ; or le bonheur et l'avantage de la vie religieuse consistent précisément en ce qu'elle est un moyen puissant de produire et d'entretenir ces précieuses dispositions dans les hommes apostoliques. Hélas ! que de sujets distingués par leurs talents admirables qui, bien dirigés et unis à la main de Dieu, feraient des prodiges pour sa gloire, et qui cependant consument leur vie à ne rien faire ou à faire mal.

s'arrêter à l'écorce extérieure et à la simple existence ou non existence des vœux qui assurent au religieux la position et les avantages que nous venons d'indiquer.

Passons à une troisième différence qu'on semble insinuer entre les missionnaires réguliers et les missionnaires séculiers. L'apostolat des premiers est, dit-on, « *la course vagabonde d'un prêtre qui s'en va par monts et par vaux,.. d'un S. François-Xavier, qui a traversé l'Asie comme un météore; il voulait parcourir le monde, mais il savait bien que rien de solide n'était laissé par lui pour l'avenir.* » Ainsi chez les missionnaires réguliers il n'y a pas d'ordre, pas d'organisation ; car, ajoute-t-on, « *quelle peut être l'autorité et l'influence d'un simple supérieur de la mission avec ses pouvoirs limités lorsqu'il se trouve à six mille lieues du Général de l'ordre.* »

Au contraire, chez les missionnaires séculiers, gouvernés par un évêque dont les pouvoirs ne sont pas si limités, les choses vont à merveille. Grâce à cette nouvelle milice « *l'œuvre de la propagation de la foi se fait maintenant avec ordre et organisation... l'œuvre de Dieu se fait plus vite, plus sûrement, plus parfaitement.* »

Pour nous contenir le plus possible dans des considérations générales et abstraites qui ne puissent offenser personne, nous commencerons par examiner l'organisation propre à des missionnaires séculiers et celle qui est établie chez les missionnaires réguliers.

Voici d'abord l'organisation d'une mission de prêtres séculiers. Elle se compose de vingt ou trente missionnaires, tous égaux entre eux, dispersés sur un espace généralement très vaste, dépendants d'un évêque vicaire apostolique, lequel dépend du Saint-Siége. Le système est simple, il est vrai; on peut même, sans le compliquer beaucoup, y ajouter une réunion des missionnaires

tous les dix ou vingt ans pour former un synode consultatif. Nous nous garderons bien d'attaquer un tel mode d'organisation. Il nous semble excellent pour des anges; nous le croyons bon pour des missionnaires fervents, tels que, Dieu merci, nous en connaissons un grand nombre dans ces respectables associations. Mais puisque nous considérons le système en lui-même et d'une manière abstraite, on nous permettra quelques observations. Ces missionnaires, isolés au milieu des dangers, qui communiquent avec le vicaire apostolique par lettres quand ils veulent, en personne quand ils peuvent, une fois l'an, une fois en deux ans ou plus souvent, il pourrait se faire qu'ils perdissent leur première ferveur, car ils sont hommes, et qu'alors le fil qui unit le missionnaire au vicaire apostolique s'affaiblît sensiblement, et devînt si délicat que celui-ci osât à peine le toucher de peur de le rompre. Il pourrait se faire même qu'il se rompît, que des idées d'égalité et d'indépendance s'introduisissent parmi les missionnaires, qu'ils se divisassent en factions contre l'autorité de l'évêque, qui, à leurs yeux, ne serait, après tout, que le *premier entre égaux* (*primus inter pares*); qu'ils usassent de la liberté de leur *obéissance toujours volontaire* pour imposer des conditions, et ne suivissent souvent d'autre règle que celle de leur volonté et de leur jugement. Enfin, comme dans cette organisation les vicaires apostoliques et les missionnaires se succèdent rapidement, sans qu'il y ait sur les lieux mêmes un lien ou une force permanente qui les identifie, et que d'ailleurs l'homme est ainsi fait, que chacun aime à agir à sa manière, à changer ce qu'il trouve, si ce n'est pour faire mieux, au moins pour faire autrement, il pourrait arriver que dans la suite des années le gouvernement de la mission ne fût qu'une série

de fluctuations, et qu'après vingt, trente et cinquante années on en fût encore à commencer l'expérience, au grand détriment de la mission, à laquelle ces fluctuations et ces changemens sont si funestes (1). Sans doute,

(1) Pour expliquer notre pensée et faire comprendre l'inconvénient de ces divers changements, nous en citerons ici un exemple. Les premiers fondateurs des missions des Indes, étant Italiens, avaient traduit littéralement l'*Ave, Maria* de l'italien en langue indienne; par conséquent ils avaient rendu les mots : *Dio ti salvi* (Dieu vous sauve) par les mots tamouls : *Sarouvessouren oummei iratscikka*. Ainsi depuis plusieurs siècles tous les chrétiens des Indes priaient la sainte Vierge comme on la prie en Italie, en Espagne..... Enfin des missionnaires, conduits par cette trop grande facilité de juger et d'agir en dehors de la tradition, se formalisèrent d'une prière qui semble supposer, disaient-ils, que *la sainte Vierge a encore besoin d'être sauvée*, et prescrivirent une autre formule dans laquelle aux trois mots ci-dessus indiqués ils en substituèrent d'autres qui changent entièrement la coupe de la phrase et rendent à peu près le sens de la formule française. Il ne nous appartient pas de décider du mérite intrinsèque des deux traductions; mais nous croyons qu'une formule adoptée par Rome, usitée dans toute l'Italie, en Espagne...., pouvait bien être tolérée dans l'Inde; par conséquent nous ne voyons pas la nécessité d'encourir les graves inconvénients d'un tel changement. En supposant que l'on parvienne à faire disparaître dans tout un vicariat la confusion qui résulte naturellement de l'introduction d'une nouvelle formule de l'*Ave, Maria*, tout ne sera pas gagné. Les Indiens, naturellement voyageurs, font des courses fréquentes pour visiter leurs parents dans des provinces éloignées; dans ces visites ils iront aux prières du soir, qui se font en commun à l'église, et où l'on récite le chapelet; ils devront donc s'embrouiller et embrouiller leurs voisins cinquante fois dans un quart d'heure. On comprend que ces variations sont beaucoup plus dangereuses dans les missions que dans les divers diocèses de l'Europe. Ces peuples simples et grossiers, habitués à juger par les sens, sont impressionnés par les formes extérieures plus que par le fond de la doctrine; ces variations pourront donc les scandaliser. Admettons que ce scandale disparaisse par l'habitude de ces variantes, il en résultera un autre scandale plus funeste; c'est qu'ils s'habitueront à ne voir dans le protestantisme qu'une différence accidentelle du même genre que celles qu'ils trouveront dans les divers districts catholiques; et alors un des boulevarts du catholicisme sera renversé, et l'on verra souvent les peuples se donner à qui saura le mieux les payer ou flatter leurs passions.

dans tous ces cas, on aurait tort de s'en prendre directement au système d'organisation; mais quand on sent la faiblesse et les misères de la nature humaine, quand on connaît par expérience les difficultés sans nombre et les dangers effrayants qui entourent le Missionnaire, on apprécie et l'on aime l'organisation des missions régulières, telle qu'elle existe depuis des siècles, telle qu'elle fut adoptée par S. François-Xavier. La voici :

Tous les missionnaires religieux qui composent une mission dépendent, dans tout ce qui regarde l'exercice de la juridiction et l'administration des chrétientés, de l'évêque, auquel le Saint-Siége a soumis cette mission; seulement ils dépendent de lui par le moyen de leur supérieur, qui est pour eux l'organe de l'évêque, à moins que ce supérieur ne soit évêque en même temps (1). Par conséquent, l'organisation qui existe chez les missionnaires séculiers se retrouve tout entière chez les Missionnaires réguliers; ils dépendent de l'évêque par leur supérieur, et du Saint-Siége par l'évêque. Nous ne voyons donc pas pourquoi les *six milles lieues de distance* effraient pour les réguliers plutôt que pour les séculiers. Au reste, nous sommes bien aise de rassurer en passant ceux qui ont bien voulu s'en effrayer ; nous qui connaissons, par le sentiment intime et par l'expérience, ce qu'est l'obéissance religieuse, nous pouvons bien garantir que *ce simple supérieur de mission* exercera de fait sur ses missionnaires religieux *une autorité et une influence* incomparablement plus forte, plus révérée, plus constante et plus absolue que celle qu'exerce l'évêque vicaire apostolique sur ses missionnaires séculiers. Nous en sommes si convaincus, qu'une seule chose nous étonne, c'est que quelqu'un se soit avisé de faire une telle objection.

(1) Cette condition vient de se réaliser pour la mission du Maduré.

Reprenons le fil de notre discours. L'organisation des missionnaires séculiers se retrouve, disions-nous, tout entière chez les réguliers. Mais comme la congrégation religieuse a l'obligation de soutenir, de diriger et de fortifier les sujets qui se sont donnés à elle, et qui ont besoin de cette assistance dans la mission, bien plus que partout ailleurs, à côté de cette organisation ecclésiastique, commune à tous les missionnaires, les religieux ont leur organisation domestique; qui ne gêne pas la première, parceque son objet est différent, et que si parfois l'objet est le même, dans tous ces points de contact la deuxième organisation est subordonnée à la première et lui sert d'instrument. En voici le plan :

Tous les religieux qui cultivent les missions d'un vaste pays forment une *Province*, qui a son supérieur assisté de quatre consulteurs; la province se divise en *Missions*, dont chacune a son supérieur. Chaque mission se subdivise en districts, dont chacun a pareillement son supérieur local dépendant du premier, de manière cependant que celui-ci est supérieur de tous et de chacun, et se sert des supérieurs subalternes comme de ses représentants. Chaque mission a de plus quatre consulteurs. Toutes les affaires d'un district se traitent entre les missionnaires et le supérieur du district, qui doivent se réunir très souvent; quand une affaire est grave, on la réfère au premier supérieur de la mission. Pareillement les consulteurs et les missionnaires principaux de toute la mission doivent se réunir une ou deux fois par an avec le premier supérieur pour traiter des affaires principales et entretenir la charité (1). De plus, tous les

(1) Il est inutile d'observer que si les affaires regardent la juridiction et l'administration de la mission, les avis et résolutions des missionnaires sont toujours soumis à l'autorité de l'évêque, et subordonnés à ses décisions.

consulteurs et supérieurs des missions doivent écrire des lettres d'informations au Provincial plusieurs fois et au Général une fois tous les ans. De là le religieux, qui communément n'est envoyé aux missions qu'après de longues épreuves et une pratique de la vie religieuse qui lui a fait goûter le bonheur de l'obéissance, se retrouve dans son élément, se sent constamment appuyé et dirigé par son ange gardien visible, le représentant de Dieu pour lui. De là aussi il se compose de tous ces éléments une force morale et constante qui dirige toutes les actions individuelles vers un même but, qui ne meurt pas avec les supérieurs, mais leur survit immuable dans leurs successeurs, et, dominant ainsi les idées et les vues particulières, établit l'uniformité constante de direction et enrichit les nouveaux de toute l'expérience de leurs prédécesseurs. Telle est l'organisation qui a été constamment en vigueur dans les missions religieuses depuis S. François-Xavier. Avouons que, si *dans sa course vagabonde il a traversé l'Asie comme un météore*, ce météore a laissé après lui une traînée de lumière aussi durable qu'elle était brillante!

Mais, dira-t-on, ce sont des faits qu'on veut et non des considérations abstraites. Avec toutes ces belles organisations, S. François-Xavier et sa milice n'ont rien *organisé, rien laissé de solide pour l'avenir*, tandis que par l'admirable simplicité d'organisation de la nouvelle milice « *l'œuvre de Dieu se fait maintenant avec ordre et organisation... plus vite, plus sûrement, plus parfaitement...* » or, « *à l'œuvre on reconnaît l'ouvrier.* »

Nous examinerons donc les faits puisqu'on le demande.

Jetons d'abord un coup d'œil rapide sur les œuvres de S. François-Xavier et de la milice apostolique qu'il a

établie dans les missions. Une réflexion nous frappe d'abord : si François-Xavier n'avait pas été religieux, toute sa carrière apostolique n'aurait jamais existé. En effet, loin d'être un prêtre vagabond et un météore aveugle, il était un homme vraiment et sagement zélé ; si donc il avait été seul, isolé d'une association religieuse, il aurait dû consumer toute sa vie dans la culture de la première chrétienté qu'il fonda. Mais comme membre et instrument d'une société religieuse qui met ses forces à sa disposition, sa destinée est bien différente. Suivons-le dans sa carrière admirable. Il fonde la chrétienté de la Pêcherie, et aussitôt des frères accourent à sa voix pour prendre chacun sa place dans l'organisation qu'il commence à établir. Il continue sa marche, convertit le royaume de Travancor, et à l'instant de nouveaux ouvriers viennent recevoir de ses mains l'administration des nouvelles Églises. De là il passe dans l'île de Ceylan, convertit le roi de Jafna et ses sujets, donne naissance à cette nouvelle mission, en remet le soin à ses confrères qui lui arrivent de l'Europe ou qu'il a formés dans l'Inde même, mais dans lesquels il peut placer toute sa confiance et sur lesquels il conserve comme supérieur une entière autorité et une influence constante. Pendant cet intervalle de temps il a plusieurs fois visité et parcouru les missions fondées par lui, et surtout Goa, où il a placé son premier centre d'action. Il achève d'organiser son œuvre, de disposer ses ouvriers, de régler les rapports qui doivent exister entre eux ; la Province est constituée sur le plan que nous avons décrit plus haut, elle peut marcher toute seule. Il y laisse un supérieur général (1), tout en se réservant la haute direction des

(1) Les premiers compagnons de S. François-Xavier furent : Paul Camerte, qu'il établit recteur du collége de Sainte-Foi ; François Mansilla ;

affaires, et vole à d'autres conquêtes. Il arrive au Japon, convertit une partie de ses îles, fonde partout des chrétientés, établit partout ses confrères qui lui viennent de Goa et les auxiliaires qu'il se crée parmi les indigènes, sans leur accorder encore le sacerdoce. Une nouvelle Province est commencée; l'organisation s'établit à mesure que les éléments viennent se disposer autour du nouveau centre d'action. La milice qu'il a régularisée peut combattre seule, il lui laisse le soin de continuer et d'achever la conquête. Revenant alors sur ses pas, visitant de nouveau toutes ses chrétientés, complétant partout l'ordre et l'organisation, il met la dernière main à son ouvrage et part pour la conquête de la Chine. Il arrive aux portes du céleste empire, conçoit dans ses entrailles brûlantes de la charité de Jésus-Christ cette nouvelle Église, qu'il ne lui sera pas donné d'enfanter; mais au moment d'aller recevoir sa couronne il peut se consoler en contemplant la milice qu'il a formée et qui, animée de son zèle ardent, se dispose à réaliser ses vastes projets.

Telle est l'œuvre accomplie par S. François-Xavier et par la société des missionnaires réguliers qui travaillèrent avec lui. Considérée en elle-même, ne présente-t-elle pas toutes les conditions de solidité et les garanties de durée qu'on peut désirer dans une œuvre humaine? Si quelqu'un venait reprocher à S. François-Xavier et à ses collaborateurs de n'avoir pas commencé leur œuvre par jeter au moule un clergé indigène tout complet, avec

Didac. Roderique; Antoine Gomez, qui fut quelque temps supérieur des Indes, et auquel succéda le célèbre P. Gaspar Barzée; Antoine Criminal, premier martyr de la Compagnie de Jésus : Jacques Borban; Nicolas Lancelot (Italien); Jean Beira (Portugais); Côme de Torrez; Jean Fernandez, etc., etc.

sa forme hiérarchique en toutes pièces, avec ses ressources indigènes, et surtout avec la plénitude de l'esprit sacerdotal et la faculté de se reproduire sans dégénérer... afin de pouvoir ensuite convertir les païens et établir les chrétientés sur ce fondement, à un tel reproche S. François-Xavier et ses confrères répondraient probablement qu'ils n'auraient pas demandé mieux, mais que malheureusement une petite difficulté les arrêta; ils ne trouvèrent ni ce moule divin ni la matière apte à prendre subitement cette forme désirable. Ils durent donc se résoudre à imiter la nature, à commencer par faire des chrétiens et attendre que l'esprit du christianisme eût pénétré assez profondément dans les masses pour y faire germer le sacerdoce.

Les œuvres de S. François-Xavier étaient donc établies solidement, et, autant que l'esprit humain pouvait le conjecturer, elles devaient être durables. Voyons si elles le furent de fait; considérons-les dans l'état où elles étaient arrivées un siècle après leur fondation.

La chrétienté du Japon se développa et prit de grands accroissements, malgré les persécutions presque continuelles auxquelles elle fut exposée. Dans l'espace de cinquante ans elle avait admis dans son sein près de cinq cent mille idolâtres; elle possédait un évêque, plusieurs séminaires qui contenaient trois cents élèves, un noviciat, cent quatre-vingt-dix missionnaires religieux, dont une grande partie étaient indigènes, cent quatre-vingts catéchistes, des hôpitaux, des congrégations et des confréries qui préparaient les voies à des institutions monastiques. Elle avait donc les garanties d'un heureux avenir... La Providence en disposa autrement. Des missionnaires différents d'institut et de nation y péné-

trent... (1) des rivalités nationales prennent naissance; on fait croire à l'empereur du Japon que les missionnaires Jésuites n'ont d'autre but que d'assujettir son empire au roi de Portugal; une persécution plus générale et plus acharnée que les précédentes enveloppe les chrétiens de toutes parts; des nations européennes poussées par des motifs de politique donnent la main aux tyrans; l'Église du Japon est détruite. Mais qu'on lise son histoire et les circonstances admirables de sa ruine, et l'on reconnaîtra dans la destruction même de cet édifice la solidité de sa construction.

Cependant les successeurs de S. François-Xavier pouvaient se consoler d'une si grande perte par leurs nombreuses conquêtes. La Province du Japon elle-même ne perdit pas son nom. En 1627, deux de ses missionnaires

(1) Les successeurs de S. François-Xavier ne prétendaient pas au monopole; mais il importait grandement que la plus parfaite uniformité fût observée; et qu'on ne changeât pas légèrement ce qui avait été pratiqué depuis le commencement d'une mission. Or c'est ce qui ne fut pas toujours compris, et de là les persécutions et la ruine des œuvres. Il semblait cependant bien raisonnable que les missionnaires nouveaux venus se conformassent, au moins dans les commencements, à la pratique des anciens missionnaires, qui avaient pour eux l'expérience et la connaissance approfondie des mœurs et de la langue. Voici la recommandation que nous faisait en 1836 le vénérable et illustre M. Dubois, qui a passé trente années dans les missions des Indes: « Mes chers Pères, vous allez trouver une foule de choses qui vous étonneront, vous révolteront, vous paraîtront contraires à la raison et à votre conscience....; mais, je vous en conjure, gardez-vous bien d'y toucher; suivez l'avis des anciens missionnaires; prenez pour principe et pour règle de conduite qu'avant d'avoir passé deux ou trois ans dans la mission vous n'êtes pas capables de porter un jugement sur les affaires de l'Inde. » Nous suivîmes fidèlement ce conseil; nous le proposâmes à tous les nouveaux missionnaires, et tous nous en avons souvent admiré la sagesse, en nous étonnant du changement prodigieux qui s'opérait insensiblement dans nos idées, nos jugements et nos impressions, comme Mgr Dubois nous l'avait prédit.

Cette observation se confirme par le texte suivant, où le cardinal Anto-

avaient arboré la croix dans le Tong-King, et malgré la persécution cette chrétienté naissante comptait, en 1641, deux cent trente-cinq églises et cent huit mille néophytes baptisés en quatorze ans. A cette mission la Province du Japon avait ajouté celle de la Cochinchine, établie en même temps et avec les mêmes succès. Elle avait aussi déployé son zèle dans les Moluques et dans les Philippines, où une nouvelle Province avait été organisée, et dirigeait à Manille, dès l'année 1600, le collége et séminaire de Saint-Joseph; on y enseignait le latin, la philosophie et la théologie aux jeunes gens du pays (1). Elle avait pénétré dans la Chine et fondé la Province de ce nom, qui dut bientôt se subdiviser en deux Provinces pour suffire aux besoins qui croissaient avec le nombre des néophytes et l'extension de la mission.

Dans l'Inde les compagnons et successeurs de S. François-Xavier avaient également continué son œuvre. La

nelli, préfet de la propagande en 1790, recommande de ne rien entreprendre sans consulter les anciens missionnaires qui ont passé dix années dans l'Inde....; parceque, dit-il, ce n'est qu'après cet espace de dix ans qu'un homme peut être regardé comme un vrai missionnaire, etc. « *Missionarios qui decennium, linguæ periti, in illis regionibus inter ecclesiastica negotia exegerint, non removendos, neque iis inconsultis ipsos episcopos, gravia negotia pertractare debere, ex eo quod illo fere tempore, id est post decennium, per experientiam veri missionarii formentur, linguæ, indolis indicæ, mòrum, legum consuetudinumque periti evadant..... In quam sententiam ego pedibus manibusque accedo, et veram, bono regimini utilem et necessariam esse judico.* » (Ponenza dell' Em. Sig[r] Antonelli, Pref. di Prop., an. 1790.)

Plût à Dieu qu'on eût toujours suivi ces conseils! on aurait épargné aux missionnaires bien des chagrins, aux missions bien des ruines, au public bien des scandales. Si quelque chose pouvait adoucir notre douleur, au souvenir de tant de malheurs, ce serait peut-être le consolant témoignage que jamais les missionnaires de la Compagnie n'ont mis le pied dans les missions fondées par d'autres.

(1) Alègre, *Histoire du Mexique*, t. II, p. 211.

Province de Goa, constituée par lui-même, avait dû se diviser en deux, en conservant toujours le même plan. La Province nouvelle, dite *du Malabare*, comprenait : 1° Ceylan, où les successeurs de son premier apôtre avaient formé une chrétienté d'environ trois cent mille néophytes, et dirigeaient un collége à Jafna pour les classes inférieures et un autre à Colombo ; 2° la côte de la Pêcherie, dont les Missionnaires, pénétrant enfin dans l'intérieur des terres, avaient fondé la belle mission du Maduré ; 3° les missions de Méliapour, de Bisnagar, de Golconde et du Bengale ; 4° la mission du Travancore et du royaume de Zamorin ; 5° les chrétientés de Saint-Thomas ; c'étaient d'anciens Nestoriens qui ne conservaient guère que le nom du christianisme et l'entêtement du schisme ; leur ignorance était si grossière, même chez ceux d'entre eux qui exerçaient le sacerdoce, qu'ils ne gardaient ni la matière ni la forme des sacrements, absolvaient sans confession, célébraient la messe avec de la pâte de riz et du jus de palmier, etc. Les missionnaires du Malabare convertirent cette Église de cent cinquante mille chrétiens, en leur laissant leur rite syro-chaldéen, et travaillèrent à lui créer un clergé indigène plus digne de sa sublime vocation ; ils établirent pour cette fin le séminaire de *Vaypicotta*, comme ils en avaient établi plusieurs autres sur la côte pour le rite latin. De son côté la mission de Goa s'était étendue sur la côte occidentale jusqu'à la mer Rouge, avait pénétré dans l'intérieur du pays et fondé les missions du Maïssour, d'Agra, du Mogol et enfin du Thibet.

Des centres d'action apostolique étaient fixés sur les divers points de l'Inde ; le filet évangélique, selon l'expression de l'un des anciens missionnaires, enveloppait ces vastes régions ; les missionnaires du sud se dévelop-

paient en remontant vers le nord, ceux du nord descendaient vers le sud ; ils espéraient se donner bientôt la main, et alors réunir tous leurs efforts et redoubler leur zèle, pour déborder enfin le paganisme, que leurs travaux et leurs sacrifices inouis n'avaient pu encore qu'entamer sur tous ces points.

Voilà ce qu'avait laissé après lui S. François-Xavier ; et ce qui était plus admirable, c'était la vigueur de l'organisation qu'il avait établie, principe de tous ces résultats et capable d'en produire de plus grands encore. C'est donc abuser bien étrangement d'une phrase de S. François-Xavier que d'assurer *qu'il savait bien que rien de solide n'était laissé par lui pour l'avenir*, parce qu'en priant S. Ignace de lui envoyer des renforts il dit que sans cela la religion chrétienne ne survivra pas à ceux qui travaillent actuellement dans l'Inde. Le texte latin porte : « *Christianam religionem iis qui hic sumus superstitem vix futuram. Itaque necesse est istinc sociorum supplementa submitti.* » La traduction italienne dit : « La religion chrétienne ne nous survivra pas si vous ne nous envoyez des ouvriers. » C'est à dire que S. François-Xavier, voyant le caractère et les dispositions des indigènes, juge qu'il n'y a aucun espoir d'y former des prêtres qui puissent succéder aux missionnaires actuels (actuels, notez bien, et non pas futurs ou *étrangers* en général, car il dit expressément *iis qui hic sumus*), et en conséquence il demande des secours d'Europe. (1)

(1) Voici le texte latin de la lettre de l'apôtre des Indes : « *Affirmare posse videor per Indiæ indigenas nullam aperiri viam societatis nostræ apud eos perpetuandæ ; christianam autem religionem iis qui hic sumus superstitem viæ futuram. Itaque necesse est istinc sociorum supplementa submitti.* » Ces paroles prouveraient plutôt le contraire de ce que préten-

Les résultats que S. François-Xavier obtient dans les Indes, d'autres de ses frères, animés du même esprit, instruments de la même force centrale, les réalisent dans les autres parties du monde, au nord de l'Europe, en Afrique, dans les îles et surtout en Amérique. C'est partout le même principe, la même organisation ; et le tableau de leurs œuvres et de leurs succès ne le céderait en rien à celui que nous venons d'esquisser. Et cependant tout cela n'est pour ainsi dire qu'un coin du grand tableau des missions des ordres religieux. Il faudrait y ajouter les travaux admirables et les succès éclatants des enfants de S. François, de S. Dominique et de tant d'autres dans l'univers entier.

A ce tableau quel est celui qu'on oppose, pour en conclure que par la nouvelle milice *l'œuvre de Dieu se fait plus vite, plus sûrement, plus parfaitement ; que la propagation de la foi se fait* MAINTENANT *avec ordre et organisation,* etc. ? La nature du sujet paraissait exiger un argument à peu près semblable au suivant : Les ordres religieux n'ont fait que cela ; or la nouvelle milice a fait bien autre chose ; elle a fondé plus de missions, converti plus de païens, civilisé plus de sauvages, organisé plus de chrétientés, etc. Un tel argument eût été d'autant plus raisonnable qu'on a soin de rappeler *« qu'à l'œuvre on connaît l'ouvrier.* Il ne s'agissait donc que de développer cet argument et de le confirmer, non par des assertions gratuites, mais par des faits et par des

dent ceux qui les allèguent. Elles supposent en effet que le principe général était de recruter les ouvriers dans le pays même ; et voilà pourquoi, en demandant des renforts et des successeurs, S. François-Xavier croit devoir donner pour motif l'impossibilité d'en recruter actuellement sur les lieux. Si l'exclusion des prêtres indigènes était un principe admis, aurait-il pu donner cette raison de sa demande ?

chiffres. Or ce tableau des œuvres on a eu la modestie de le cacher.

Nous éviterons de nous laisser entraîner plus avant dans ce parallèle; notre esprit se refuse à des considérations qui sembleraient suggérées par un sentiment de rivalité. Il nous suffira de toucher le plus légèrement possible certains points dont on veut tirer des arguments contre les anciennes institutions. La nouvelle milice occupe la mission de Pondichéry et diverses autres missions en Chine, à Siam, au Tong-King, en Cochinchine, lesquelles furent fondées par la milice de S. François-Xavier. Nous n'examinerons pas si ces Églises ont aujourd'hui plus de prospérité, plus de chrétiens, plus de ferveur, plus d'organisation qu'elles n'en avaient quand les anciens missionnaires léguèrent cet héritage, ni même si elles en ont autant. Mais comme on insiste sur le fait des prêtres indigènes formés par la nouvelle société, et négligés, dit-on, par les anciens missionnaires, nous ne pouvons nous empêcher de faire à ce sujet quelques remarques. D'abord dans la mission de Pondichéry on a travaillé, il est vrai, depuis soixante-cinq ans à la formation des prêtres indigènes, et c'est certainement un mérite ; mais il ne faudrait pas en exagérer la conséquence ; car ce que l'on a pu faire dans une époque ne prouve pas qu'on pouvait et devait le faire dans une époque antérieure, surtout quand les deux époques sont séparées par des événements politiques qui ont changé la face du pays et établi la domination européenne sur l'Inde entière (1). Puis ces prêtres formés pendant soixante-cinq

(1) Nous avons vu (page 200) que les missionnaires de la Compagnie de Jésus s'empressèrent de former des prêtres indigènes sur toute la côte occidentale de l'Inde, où la domination portugaise leur donnait des garanties de paix et de sûreté.

ans se réduisent au nombre fort modeste de dix-huit, qui indique assez que les difficultés étaient grandes (et elles avaient dû être bien plus grandes antérieurement). Dans ce nombre même il ne faudrait pas évaluer chaque individu au taux de *cinquante mille idolâtres baptisés* (1). En y regardant de près, et même de loin, on trouverait des valeurs minimes et même des valeurs négatives; ce qui confirme notre proposition sur les difficultés de l'œuvre. De plus, quand le premier séminaire fut érigé à Pondichéry, il fut confié au P. Busson, missionnaire Jésuite, ce qui prouve que les Pères de la Compagnie de Jésus n'étaient pas si contraires au clergé indigène qu'on voudrait bien le dire. On peut ajouter que le premier sujet de caste tamoulère proposé pour les saints ordres le fut par un Jésuite, le P. Fabri, qui de plus élevait auprès de lui deux ou trois autres prêtres syro-chaldéens, qui furent dans la suite ses successeurs à Aour et à Trichinapaly. Enfin puisque toutes les missions qu'administre la nouvelle milice sont des héritages reçus des successeurs de

(1) On raconte qu'Innocent XI a dit qu'il préférait un prêtre indigène formé à cinquante mille idolâtres baptisés. Nous ne discuterons pas ces paroles; nous révérons les oracles émanés du Souverain Pontife. Mais si l'on vient nous dire que Monsieur un tel a écrit que Monsieur un tel avait dit que le Saint Père lui avait dit......, on nous permettra de ne pas nous arrêter à ces dit-on. Il est vrai que Monseigneur de Métellopolis rapporte ce propos dans son Mémoire écrit en 1693; mais dans le même Mémoire il assurait que le P. de Rhodes était parti pour Rome en secret, *à l'insu des Pères portugais.* Nous avons prouvé (page 193) qu'il a deviné faux dans cette deuxième assertion; il serait possible qu'il n'eût pas deviné plus juste dans la première. Dans tous les cas une telle évaluation ne serait pas tout à fait confirmée ici par les résultats; car un fait public et incontestable c'est que le vicariat apostolique qui a produit ces dix-huit prêtres indigènes en soixante-cinq ans offre cependant aujourd'hui beaucoup moins de chrétiens, moins de ferveur, moins de bon ordre qu'il n'en avait au milieu du siècle précédent.

S. François-Xavier, il n'est pas très étonnant qu'il lui soit plus facile d'y élever au sacerdoce des indigènes; car, le clergé indigène étant le fruit le plus précieux du christianisme transplanté dans ces terres incultes et sauvages, il est assez naturel qu'avec le temps la plante devienne de plus en plus apte à produire son fruit. Des observations analogues pourraient se répéter au sujet de la Chine et de Siam, de la Cochinchine et du Tong-King.

Au reste nous croyons avoir suffisamment justifié les sentiments et la pratique constante des anciens missionnaires dans les divers articles du chapitre précédent. Les documents que nous y avons cités prouvent qu'ils ne demandaient pas mieux que de former des prêtres indigènes, et que quand les circonstances le leur permirent ils en formèrent dans l'Inde et ailleurs, non pas dix-huit, mais par centaines. Nous passerons donc à l'examen de quelques autres insinuations que l'on fait circuler en France et en Amérique aussi bien qu'en Italie. (1)

On suppose que les sociétés religieuses sont impuissantes à établir solidement la religion dans les pays idolâtres, et d'autant plus impuissantes qu'elles ont un esprit de corps et une force de centralisation plus marqués, parceque cet esprit de corps et la *direction partant d'un pouvoir lointain et incomplet*, c'est à dire *du pouvoir central particulier à l'ordre régulier*, empêchent le sacerdoce catholique de se naturaliser et de s'enraciner dans le sol. De plus, on pense que cette action du pouvoir central est une source de rivalités et de luttes entre l'autorité épiscopale et les missionnaires religieux,

(1) Ces insinuations sont consignées dans un Mémoire qui, *confidentiel* de sa nature, circule néanmoins en France et en Amérique sous le nom de Monseigneur Blanchet. La *Gazette de Mont-Réal* en a déjà reproduit une partie dans divers articles.

et donne aux chefs de l'ordre une telle influence qu'ils sont *plus étroitement supérieurs des évêques que le Souverain Pontife lui-même.* Pour obvier à ces inconvénients, on propose donc que les missionnaires réguliers soient mis personnellement et individuellement à la disposition immédiate de l'évêque, et qu'en même temps il leur soit défendu *d'ouvrir des noviciats et de propager leur institut* dans leurs missions, jusqu'à ce qu'ils aient formé un clergé indigène séculier, *toujours nécessaire comme contrepoids aux réguliers.* Pour mieux faire sentir aux missionnaires réguliers la méfiance qu'on veut faire peser sur eux, on ajoute que les missions confiées aux religieux doivent être restreintes dans leur étendue *afin que la sainte Congrégation soit plus sûrement et plus promptement instruite de tout ce qui s'y passe.*

Ces insinuations sont d'autant plus graves qu'elles s'adressent à des lecteurs naturellement disposés à juger d'après les idées et les impressions produites par la vue de nos Églises de l'Europe; c'est pourquoi nous sentons le besoin de rappeler qu'il s'agit ici non point de l'administration d'une Église pleinement constituée ; mais d'une mission, c'est à dire d'une Eglise naissante ou à constituer dans des pays lointains privés de notre civilisation européenne , et au milieu d'une masse idolâtre à laquelle appartient toute l'influence civile et politique de la nation. Cela posé , voici nos observations :

1° La Compagnie de Jésus, que l'on a surtout en vue, et à laquelle on reproche spécialement ce pouvoir lointain et cette force de centralisation, s'est néanmoins implantée, enracinée et naturalisée très promptement dans tous les pays qu'elle a évangélisés. Comme nous l'avons constaté dans le chapitre premier, elle avait huit provinces pleinement constituées dans l'Amérique méridio-

nale, plusieurs provinces dans le nord pour le Canada, le Maryland, la Louisiane et la Floride; de même qu'elle comptait dans les Indes orientales les cinq grandes provinces de Goa, du Malabare, du Japon, de la Chine et des Philippines. Ces provinces étaient si pleines de vie, qu'il fallut pour les détruire non pas la persécution des princes idolâtres (elles étaient accoutumées à triompher de leurs attaques), mais des intrigues, des violences et des décrets partis des diverses cours de l'Europe. Voilà des faits incontestables. Que si l'on veut examiner avec impartialité le système d'organisation de ces missions on y trouvera la raison de ces faits; et l'on reconnaîtra peut-être que ce système était le moyen le plus puissant et le plus assuré d'établir solidement la foi et de constituer les Églises indigènes et nationales chez les peuples infidèles. En effet les religieux étaient convaincus qu'ils ne pouvaient réaliser, à une si grande distance de leur centre, des œuvres vraiment utiles et durables, ni même se conserver dans la ferveur et l'esprit de leur vocation religieuse qu'en se créant, sur les lieux mêmes de leurs travaux apostoliques, une organisation complète et un centre d'action capable d'exercer son influence sur tous les membres. Or cette organisation exigeait un nombre de sujets bien supérieur à celui que l'Europe pouvait leur fournir; ils étaient donc intéressés à se chercher dans le pays même de nombreux collaborateurs. Ces nouveaux initiés au sacerdoce catholique dans des chrétientés encore faibles, disséminées au milieu d'une masse païenne dont elles subissaient nécessairement l'influence, étaient eux-mêmes exposés à d'innombrables dangers et pouvaient exposer la mission à de très graves inconvénients. Pour diminuer ces inconvénients et surtout pour prévenir le danger des divisions

et des partis que l'esprit national pouvait susciter à l'occasion de cette différence des missionnaires européens et indigènes, les religieux jugeaient souvent nécessaire de s'unir, par les liens les plus étroits du même esprit, de la même règle et de la même profession religieuse, une portion de ce clergé national, afin que ces religieux indigènes devinssent comme un principe d'affinité qui produisît et conservât l'union, la confiance réciproque et la bonne harmonie entre les missionnaires européens et les prêtres indigènes élevés par eux. Mais si, d'un côté, la Compagnie de Jésus s'identifiait à elle-même ces prémices du clergé indigène, de l'autre côté elle s'identifiait aussi elle-même au pays qu'elle cultivait ; elle s'y naturalisait, elle y devenait indigène, puisqu'elle se composait en très grande majorité de sujets indigènes. (1)

Ces provinces présentaient, il est vrai, une forme d'organisation ecclésiastique différente de celle qui existe aujourd'hui en Europe ; mais elles étaient plus conformes à l'ancienne organisation des Églises catholiques. S'il y avait quelques différences, elles provenaient non de la tendance des corporations religieuses, mais de la nature des peuples évangélisés, de leur posisition politique et morale, aussi bien que de l'influence

(1) C'est ainsi que la province du Mexique n'avait que trente Pères européens sur trois cents indigènes, et la province du Pérou vingt-huit européens sur deux cent soixante-quatorze indigènes, etc., comme nous l'avons vu page 219. Il est utile de rappeler ici la remarque que nous faisions à cette occasion, savoir que les huit provinces de l'Amérique méridionale, qui comptaient plus de mille prêtres indigènes associés à la Compagnie de Jésus, n'avaient pu former ces mille religieux indigènes sans préparer en même temps un très grand nombre de sujets propres au sacerdoce, quoiqu'ils n'eussent pas cette vocation religieuse, et par conséquent sans contribuer efficacement à l'institution du clergé indigène séculier.

démesurée des princes européens. Ces Églises ainsi constituées n'en formaient pas moins une hiérarchie complète, puisqu'elles avaient leurs évêques, leurs archevêques, leurs patriarches et leurs primats.

2° On se plaît à présenter la direction centrale de l'ordre religieux comme une force tout à fait étrangère à la hiérarchie ecclésiastique. On doit savoir cependant que cette force était définitivement entre les mains du Saint-Siége, qui en disposait avec une autorité absolue dont l'histoire fournit des preuves aussi éclatantes que nombreuses. Il serait facile de citer des exemples où cette action de l'ordre religieux était le seul moyen que possédât le Saint-Siége pour se faire obéir, et empêcher des schismes que provoquaient mille causes extérieures. A l'arrivée des vicaires apostoliques français dans le Tong-King, la Cochinchine et la Chine, comme à l'époque du décret de Monseigneur de Tournon sur les rites malabares, les missionnaires de la Compagnie recevaient de toutes les autorités portugaises, civiles et ecclésiastiques, l'expresse défense d'obéir; et cependant ils obéissaient *quand même*... parceque la force du lien religieux qui les unissait doublement à Rome les soustrayait à l'influence portugaise. Et aujourd'hui quel bonheur ne serait-ce pas pour l'Église et pour la religion, dans les Indes, si tous les prêtres portugais ou indigènes dépendants des Portugais étaient membres d'un corps religieux fortement constitué et soumis à la volonté du Saint-Siége! Verrait-on dans cette hypothèse le schisme désolant qui déchire depuis si longtemps ces Églises infortunées? Ce fait seul n'est-il pas de nature à ouvrir les yeux? Or ce n'est pas là un fait isolé ou extraordinaire; le danger du schisme tient à la nature même des missions lointaines. Eh bien! ce danger est considérablement

diminué par l'organisation religieuse appliquée à ces missions. En rattachant le clergé naissant au centre de l'ordre régulier, elle a nécessairement pour résultat de fortifier les liens essentiels qui doivent unir les nouvelles chrétientés au centre de la catholicité. Comment donc a-t-on pu conclure que les *chefs de l'ordre étaient plus étroitement supérieurs que le Souverain Pontife lui-même?*

3° L'action du pouvoir central de la société religieuse, en dirigeant les membres selon l'esprit de leur vocation, ne gênait pas l'action de l'évêque dans l'administration de son diocèse. Comme dans les missions des siècles passés, généralement soumises au patronage des rois, les diocèses étaient très étendus et divisés en plusieurs missions; les supérieurs de ces missions étaient comme les vicaires généraux des évêques, qui leur accordaient ordinairement une grande latitude pour les détails de l'administration. Cependant nous voyons, dans les lettres annuelles de ces missions, que les supérieurs suivaient les directions de l'évêque et se réunissaient souvent auprès de lui avec les principaux missionnaires pour traiter les questions importantes et tracer les règles de conduite plus générales.

Qu'il y ait eu parfois dans ces rapports entre l'évêque et les missionnaires religieux des points de contact délicats et des froissements plus ou moins graves, on conçoit sans peine ces inconvénients, inhérents à la position autant qu'à la nature humaine. Et quel est le diocèse qui n'ait pas vu quelquefois surgir des difficultés et des froissements entre l'évêque et son clergé? Des personnes sages avaient pensé que le remède serait d'assigner aux corporations religieuses des missions séparées où elles pussent exercer leur zèle dans les limites et selon l'es-

prit de leur vocation. Et certes le monde est assez vaste pour que toutes les diverses institutions puissent y travailler sans se coudoyer.

Mais que pour remédier à ces froissements on veuille obliger les religieux à former exclusivement un clergé indigène séculier, dans le but formellement exprimé de le leur opposer *comme un contrepoids toujours nécessaire aux réguliers!* c'est à dire qu'on veuille introduire dans les missions et même entre les missionnaires le système d'opposition et *d'antagonisme*..., c'est là, nous l'avouons, un remède qui nous semble bien étrange, et dont la portée ne sera pas un mystère pour quiconque aura étudié les véritables causes de la ruine ou du dépérissement de la plupart des anciennes missions.

C'est dans le même but apparemment qu'on propose de restreindre le champ confié aux missionnaires réguliers, *afin que la sainte Congrégation soit plus promptement et plus sûrement instruite de ce qui se passe dans l'intérieur de ces missions;* c'est à dire (si nous saisissons bien le sens et la portée d'une telle insinuation) qu'après avoir établi au dedans le système *d'antagonisme* on voudrait organiser au dehors celui des *rivalités!* Pendant que les missionnaires s'épuisent dans une lutte mortelle contre les difficultés de tous genres, et les fatigues qui les consument, et les maladies qui les dévorent, et les fureurs de l'hérésie, du schisme et de l'idolâtrie qui les tourmentent; au lieu des consolations, des encouragements et des secours qu'ils auraient droit d'attendre, on veut leur donner... quoi? un système de surveillance soupçonneuse, disons le mot, un système d'espionnage, chargé de recueillir, au milieu de cette lutte des missionnaires, tout ce qui, à la distance de quatre mille lieues, peut être mal interprété et faire tomber sur

eux des méfiances, des entraves et des amertumes cent fois plus cruelles que celles qu'ils éprouvent sur le champ de leurs combats et de leur martyre! (1)

D'un autre côté, défendre aux religieux de se constituer en propageant leur institut dans les missions, serait évidemment les frapper d'impuissance et de mort. Comme nous venons de l'exposer, la solidité des œuvres et la conservation des ouvriers exigent une organisation complète qui suppose des éléments assez nombreux. Une société religieuse pourra bien pendant quelques années s'imposer d'énormes sacrifices pour fournir le nombre de sujets rigoureusement nécessaire; ainsi la province de Lyon a expédié au Maduré, dans l'espace de dix ans, quarante-cinq missionnaires, dont quinze ont déjà succombé à la fatigue et au climat; elle se console et soutient son courage par la perspective prochaine d'un temps plus heureux, où la mission pourra trouver dans les sujets indigènes une partie des éléments nécessaires à la constitution de ce corps moral et de cette organisation religieuse si ardemment désirée. Mais que cette perspective disparaisse, que cette espérance s'évanouisse, dès lors la société religieuse devra nécessaire-

(1) Il est bien clair que nous ne parlons ici que du *mode d'information* suggéré et du sens pénible et *non mérité* qu'il présente. Au fond nous savons très bien que la sainte Congrégation doit être exactement informée par les missionnaires de ce qui se fait dans la mission, et nous ne croyons pas avoir rien à nous reprocher sur ce point. Nous pouvons même citer en témoignage les paroles par lesquelles la sainte Congrégation se loue de l'exactitude des missionnaires de la Compagnie de Jésus à lui faire connaître l'état de leur mission, et exprime le vœu que tous les autres missionnaires imitent leur exemple. « ..... *Aggiungesi che il Padre superiore del Madure non manca di ragguagliare con esatezza la Propaganda de' varii successi di sua missione, e che desidererebbesi in vero eguale corrispondenza dagli altri missionarii........* » (Ponenza dell' Em. card. C. Castracane. Février 1841.)

ment renoncer à des sacrifices qui seraient une folie pour elle, une cruauté envers ses membres et une utilité chimérique pour l'œuvre des missions. Vraiment il est curieux que nous soyons obligés de soutenir ces principes contre ceux même qui reprochent aux ordres religieux l'impuissance de se naturaliser, de s'enraciner et de devenir des institutions nationales dans les pays qu'ils cultivent !

A ces remèdes on en ajoute un autre de la même force, c'est de placer chaque religieux missionnaire individuellement et personnellement sous la disposition immédiate de l'évêque séculier. Mais ce remède est-il possible? Est-il de nature à produire l'effet qu'on se propose pour le bien des missions? Nous demandons de quelle manière on prétend l'appliquer. Serait-ce en transférant à l'évêque le droit que le vœu d'obéissance donne aux supérieurs religieux sur les individus, et changeant ainsi l'objet de ce vœu? Serait-ce en surajoutant à l'obligation contractée par le vœu à l'égard des supérieurs une nouvelle obligation d'obéissance personnelle à l'évêque? Serait-ce enfin en détruisant l'obligation acceptée par le vœu d'obéissance, pour lui substituer une obligation d'obéissance à l'évêque, telle qu'elle existe pour les missionnaires séculiers?

Le premier mode est possible au Souverain Pontife, et à lui seul. Il a lieu quelquefois, quand un religieux se trouve dans la déplorable nécessité de briser les liens sacrés qui l'unissent à son ordre : dans ce cas le missionnaire cesserait évidemment d'être religieux; la même chose aurait lieu à plus forte raison dans le troisième mode. Le deuxième mode est très possible et très raisonnable dans le cas où il s'agit d'une obéissance à tous les ordres de l'évêque communiqués par le moyen du

supérieur; c'est en effet le mode qui existe aujourd'hui et qui a existé dans tous les temps et dans tous les lieux; mais si l'on veut parler d'une obéissance immédiate de chaque individu à l'évêque, nous demanderons comment on concilie cette obéissance personnelle avec la dépendance absolue que le religieux doit professer envers son supérieur en vertu de son vœu; comment il est possible que le même sujet soit simultanément à la disposition *entière et immédiate* de deux volontés distinctes.

Au reste, dans une question de ce genre il est un élément dont il faut tenir compte avant tout; c'est la volonté de l'individu. Puisque c'est elle qui s'est engagée *envers Dieu* par le vœu d'obéissance, on ne peut l'exclure dans la considération d'une mesure qui tend à modifier cet engagement. Et que lui répondrait-on si elle demandait de quel droit on prétend se servir de son vœu d'obéissance pour lui imposer malgré elle une position contraire à l'intention qu'elle avait en s'engageant, aussi bien qu'à l'institut auquel elle s'est engagée? Dans le cas même où en brisant ses liens religieux on placerait l'individu dans la condition des missionnaires séculiers, n'aurait-il pas comme ces derniers le droit de profiter de sa liberté, pour chercher, s'il le voulait, une position plus conforme à ses inclinations ou plus rassurante pour sa conscience? Voilà des questions sur lesquelles nous ne voulons pas nous arrêter, mais dont la seule discussion produirait des résultats bien funestes, et tarirait infailliblement la source des vocations aux missions.

Comme bien des personnes qui parlent ou écrivent sur cette matière semblent ne pas connaître parfaitement la nature et les conditions de l'obéissance religieuse, nous croyons à propos d'ajouter à ce qui précède quel-

ques détails qui feront mieux apprécier les conséquences de la mesure proposée. Le religieux se plaît à être conduit en tout et appliqué aux divers emplois par son supérieur. Il le regarde comme l'organe de la société qu'il aime, et à laquelle il s'est dévoué pour jouir de sa direction. Connu de ses supérieurs aussi intimement qu'il se connaît lui-même, il est assuré qu'ils ne l'emploieront jamais que selon l'étendue de sa capacité et la mesure de ses forces. Ce sont là des avantages qu'il ne saurait trouver hors de la direction religieuse de ses supérieurs, et auxquels il ne saurait renoncer sans perdre ce qu'il a de plus cher. De plus, en vertu de son vœu il obéit; mais son obéissance est amoureuse et filiale, parceque l'autorité est toute paternelle; d'ailleurs il obéit à un supérieur qui avant de commander a été lui-même longtemps inférieur, et en commandant sait très bien qu'après trois ans il devra obéir de nouveau, et peut-être à celui auquel il commande. En attendant, si des peines ou des misères naissaient dans un cœur par un effet de la faiblesse humaine, ce serait une gêne passagère que ne viendrait pas aggraver la perspective d'un long avenir; ajoutez que, même pendant ces trois ans, le supérieur est obligé de prendre l'avis de ses consulteurs; qu'il est lui-même sous la dépendance d'une autorité à laquelle ses inférieurs peuvent toujours recourir avec la certitude que leurs représentations seront accueillies avec bienveillance et prises en considération. Tel est le despotisme religieux dont on s'est plu à faire de si effrayantes descriptions; telle est l'obéissance à laquelle le religieux s'est engagé par son vœu. Qu'arriverait-il si le missionnaire, en vertu de son vœu, était mis à la disposition immédiate de l'évêque? Tout en rendant justice aux vertus éminentes et aux qualités personnelles qui ornent tels et

tels prélats, nous n'en devons pas moins dire, en considérant la question dans son principe, que le religieux, soustrait à son supérieur, se verrait soumis à un seul homme, et cela à perpétuité, et cela sans les avantages précieux et les tempéraments admirables qui adoucissent la pratique de l'obéissance religieuse.

De ces considérations il résulte que la mesure proposée se réduit à interdire les missions aux ordres religieux. Si telle est la pensée des auteurs de ces insinuations, nous avouerons que nous aurions mieux aimé les voir formuler leur proposition avec plus de franchise. Au lieu de provoquer des conditions évidemment inadmissibles, puisqu'elles sont destructives de la vie religieuse, ils auraient le mérite d'une plus grande loyauté s'ils avaient proposé tout simplement d'exclure les ordres religieux de la carrière des missions lointaines. Il est vrai qu'ils auraient rencontré une petite difficulté dans la pratique constante de l'Église. En effet, dans tous les temps elle a semblé choisir de préférence les religieux pour l'œuvre difficile des missions et de l'administration des chrétientés naissantes au milieu des peuples idolâtres. Loin de chercher à les gêner dans leur vocation religieuse et dans la pratique de leur institut, elle croyait que ces moyens, qui les avaient formés et rendus dignes de sa confiance, étaient aussi la plus sûre garantie qu'elle pût avoir de leur persévérance et de leurs succès. Nous pourrions même montrer (et ce serait une deuxième objection contre la proposition dont il s'agit) que l'Église ne s'est pas trompée dans son espérance ; il suffirait de rappeler ici les témoignages de l'histoire ecclésiastique et surtout de l'histoire des missions. Mais cette discussion ayant déjà dépassé les bornes que nous voulions nous prescrire, nous la terminerons par une dernière observation.

Que l'Église doive se proposer pour but de s'implanter et de se naturaliser avec tous ses moyens de vie et d'action dans les pays conquis sur l'idolâtrie, c'est un principe dont tout le monde convient. La divergence n'a lieu que dans l'application de ce principe. Les religieux sont persuadés que, pour arriver à ce but désiré de tous, il ne suffit pas d'une organisation savamment tracée sur le papier, et propre à offrir une belle page dans un registre, ni même d'un plan matériellement exécuté sur les lieux, aussi prompt à se dissoudre qu'à s'improviser. Ils pensent que la sève qui doit donner la vie à cette nouvelle plante ne peut être mise en mouvement que par un principe intérieur et par une force puissante d'assimilation. Ils commencent donc par s'adapter autant que possible au génie et aux goûts des peuples qu'ils évangélisent, puis ils travaillent à se les assimiler en se les attachant par les liens de l'esprit et du cœur ; et ce n'est qu'après avoir développé ces forces latentes, mais indispensables à la vie, qu'ils donnent la dernière perfection à l'organisation extérieure.

On leur reproche cette marche, on les accuse d'être trop lents à enfanter une Église capable de se suffire, administrée par ses prêtres indigènes et gouvernée par ses évêques indigènes? En réponse à cette accusation nous citerons ici les Églises des îles Philippines et de l'Amérique qui proviennent des anciennes missions des ordres religieux et comptent encore aujourd'hui vingt-huit millions de catholiques administrés par leurs clergés indigènes. (1)

(1) Si nous nous bornons à ces exemples récents, ce n'est pas que nous renoncions à l'argument si puissant que nous offrent les anciennes missions des ordres réguliers, auxquels une grande partie de l'Europe doit sa foi et sa civilisation. Les ordres religieux de *Saint-François*, de *Saint-Dominique*, de *Saint-Ignace* sont, par rapport aux missions, ce que fut l'ordre de

Puis nous rappellerons ce que nous avons déjà indiqué dans le chapitre précédent, savoir que les chrétientés du Travancore fondées par S. François-Xavier, et administrées après lui par ses confrères, possédaient en 1620, c'est à dire après environ quatre-vingts ans d'existence, plus de trois cents prêtres indigènes chargés des paroisses du diocèse et tous formés par les Jésuites, qui déjà leur avaient abandonné le soin spécial de ces paroisses pour se livrer aux missions ambulantes et aux autres œuvres du ministère apostolique. Enfin nous prierons ceux qui adressent ce reproche aux missionnaires religieux de vouloir bien nous indiquer ce que les autres ont fait de mieux. Les Pères de la Compagnie de Jésus fondèrent la mission de Tong-King l'an 1627; l'an 1641 elle comptait plus de cent mille chrétiens et plus de deux cent trente églises; vers 1650 le P. Al. de Rhodes *était envoyé à Rome par ses supérieurs, principalement pour procurer des évêques à ces belles églises,* afin de travailler plus efficacement à la formation du clergé indigène (1). Peu d'années après, cette mission, qui comptait alors deux cent mille néophytes, fut retirée des mains de ses fondateurs et confiée (ainsi que celles de la Cochinchine, de Siam et de Nang-King) au Séminaire des Mis-

Saint-Benoît, ce que furent les ordres plus anciens. Malgré les différences accidentelles, c'est le même esprit qui a toujours animé et dirigé toutes ces institutions religieuses, celui qui a constamment dirigé l'Église catholique elle-même. On a prétendu que les institutions plus modernes, ayant *une force de centralisation* plus énergique, étaient pour cette raison moins capables de se naturaliser dans les divers pays, et d'y devenir des institutions indigènes et nationales; et nous avons prouvé par les faits que la Compagnie de Jésus s'était promptement enracinée et naturalisée dans tous les pays qui lui ont été confiés; et ce résultat elle l'a dû en grande partie à l'influence du *pouvoir central,* qui avait surtout pour objet de fortifier les liens et d'aider l'action de la forte organisation établie sur les lieux mêmes.

(1) *Voyages du P. Al. de Rhodes*, publiés l'an 1653; page 79.

sions Étrangères, qui la cultive par conséquent depuis environ cent quatre-vingts ans. Nous demandons si le clergé indigène institué pendant cet espace de cent quatre-vingts ans, dans des chrétientés déjà fondées et florissantes, chez des peuples qui présentaient pour cette œuvre d'heureuses dispositions (comme le prouvent les témoignages du P. de Rhodes et les progrès rapides qu'y avait faits la prédication évangélique), nous demandons si ce clergé indigène serait aujourd'hui capable de gouverner et d'administrer seul ces Églises. Nous demandons si dans la Chine entière on trouve aujourd'hui une seule Église qui soit capable de se suffire par son clergé indigène. Et nous n'hésitons pas à répondre que non. Nous savons par des témoignages récents des missionnaires et des vicaires apostoliques qui connaissent parfaitement ces peuples que les prêtres indigènes, dans le degré de progrès qu'ils ont atteint aujourd'hui, sont encore incapables de gouverner seuls les chrétientés; qu'ils peuvent être d'utiles auxiliaires, mais que ce serait vouer ces missions à une ruine certaine que de les leur abandonner. C'est au reste ce qui est arrivé dans l'Inde, où le clergé indigène, quoique présidé par des évêques européens, a causé la ruine de toutes les missions qui lui ont été confiées. Et cependant toutes ces missions n'étaient pas des missions naissantes; elles étaient florissantes il y a plus d'un siècle. Notre intention n'est pas de refroidir le zèle pour l'œuvre du clergé indigène, encore moins de faire de vaines récriminations; nous désirons seulement montrer que cette œuvre exige autant de patience que de zèle infatigable, et qu'avant de condamner les religieux pour raison de peu de succès on ferait bien de présenter ailleurs des succès un peu plus brillants.

Ce que nous avons dit jusqu'à présent et les mémoires des missionnaires de la Compagnie de Jésus que nous avons cités et que nous donnons à la fin de ce volume montrent assez que nous trouvons dans l'exemple des apôtres et dans la conduite générale de l'Église un motif de travailler avec zèle à la formation du clergé indigène ; mais ceux qui portent cette raison pour légitimer leur impatience de voir surgir rapidement dans toutes les missions un clergé indigène présidé par ses évêques indigènes modifieraient peut-être leur opinion s'ils faisaient une étude plus complète des monuments de l'histoire ecclésiastique. Sans doute les apôtres devaient choisir leurs prêtres et leurs évêques dans les peuples qu'ils évangélisaient ; et d'où les auraient-ils tirés, puisqu'alors le christianisme apparaissait pour la première fois dans le monde ? Il fallait bien alors compter sur l'intervention spéciale de la grâce et de la puissance de Dieu (1). Mais cette action providentielle ne dispensait pas leurs successeurs d'agir selon les règles de la prudence. Aussi les voyons-nous souvent appliquer aux nations converties le conseil de l'apôtre : *non neophytum* (*pas un néophyte*), et les tenir pendant plusieurs générations dans cet état d'églises enseignées et gouvernées. Pour n'en citer qu'un exemple, qu'on lise l'ouvrage intitulé *Gallia christiana.* Pendant les premiers siècles on n'y trouvera pas un seul nom du pays ; tous les noms des personnages et des dignitaires de l'Eglise gallicane sont des noms romains ; ce n'est que dans les siècles suivants que les noms barbares commencent à se produire (2). Dans cette question il est nécessaire aussi de tenir compte de

(1) Un des moyens naturels dont se servit la Providence fut incontestablement le haut degré de civilisation qu'elle avait préparé dans la Grèce et dans l'empire romain. — (2) Voyez *Pièces justificatives,* n° VIII.

la position morale et politique des peuples. Il est évident qu'une population sauvage, ou pleinement étrangère à la civilisation, ou obligée de subir l'influence morale et civile des idolâtres au milieu desquels elle se trouve disséminée, présente des obstacles bien plus insurmontables que ceux qui se rencontrèrent dans les nations prédisposées par la civilisation européenne ou sujettes à des monarques déjà convertis à la foi de Jésus-Christ.

On a cru pouvoir confirmer toutes les accusations ou insinuations dirigées contre les anciennes missions des ordres religieux par la ruine ou le dépérissement des chrétientés qu'ils avaient fondées. On y a vu un argument qui prouve que le bienfait de la lumière évangélique a été éphémère pour les peuples conquis à la foi par les *enfants de S. François, de S. Dominique et de S. Ignace*, parce-qu'ils fondèrent leur œuvre sur le sable mouvant. L'examen de cet argument fera le sujet de l'article suivant.

ARTICLE II.

On ne peut reprocher aux anciens missionnaires la ruine ou le dépérissement des missions fondées par eux.

D'abord on nous permettra d'excepter de cette *ruine universelle* des anciennes missions fondées par les enfants de S. Ignace celles qui ont été transmises par eux à la *nouvelle milice séculière* qui les administre aujourd'hui, à moins qu'on ne veuille aussi les regarder comme des missions ruinées. Voilà donc déjà une petite portion sauvée. Ajoutons-y les autres missions des Indes, fondées par S. François-Xavier et ses confrères et qu'ont administrées depuis eux le vicaire apostolique de Vérapolis, celui de Bombay, celui de Ceylan, celui de Madras, celui de Calcutta, celui d'Agra, etc., ainsi que les délégués des évêques de Goa, de Cochin et de

Cranganore. Ce sont encore là autant de missions qui devraient ne pas être ruinées, ou dont la ruine ne devrait pas être attribuée à leurs fondateurs, qui les laissèrent dans un état de prospérité. Ajoutons de plus les Églises des Philippines, toutes fondées par les *enfants de S. François, de S. Dominique et de S. Ignace*, et qui comptent encore aujourd'hui par millions leurs chrétiens, auxquels on peut reprocher des désordres, mais en qui l'on reconnaît une foi profondément enracinée. Et, pour en omettre bien d'autres, qu'on ajoute enfin, dans l'Amérique méridionale et le Mexique, ces chrétientés toutes fondées par les *enfants de S. François, de S. Dominique et de S. Ignace*, qui comptent encore aujourd'hui plus de vingt-quatre millions de catholiques, gouvernés selon les règles de la hiérarchie eccclésiastique, autant que le malheur des temps a pu le permettre. (1)

(1) La statistique publiée par la Propagande (Rome, 1843) présente les chiffres suivants :

États-Unis; nombre des catholiques.	1,300,000
Le reste de l'Amérique.	24,519,000
Iles Philippines.	3,000,000
Australie.	50,000
Total des Missions administrées par les missionnaires séculiers à Pondichéry, à Siam, au Tong-King, en Cochinchine, en Chine, environ.	400,000

On admire, on exalte *la jeune et brillante Amérique du nord* (États-Unis) ; on salue avec enthousiasme l'*Église de Sidney* (dans l'Australie), *fondée après tant d'autres qu'elle dépasse*, dit-on, *si glorieusement aujourd'hui*. A Dieu ne plaise que nous voulions jalouser les succès de ces Églises ! Nous nous réjouissons de tout notre cœur et de ces succès et de la hiérarchie que les circonstances ont permis d'y établir. Mais si l'on prétend, par l'éclat éblouissant qu'on attribue à ces Églises, éclipser toutes celles qui proviennent des anciennes missions, et trouver dans la hiérarchie de celles-là une condamnation de ce qui s'est fait dans celles-ci, il nous sera permis de présenter ici quelques observations : 1° L'Église des États-Unis,

Sans doute tous ces débris des anciennes missions ne sauraient nous consoler des malheurs à jamais déplorables qui ont renversé ce vaste et magnifique édifice du zèle apostolique, dont les ruines même nous donnent une si grande idée. Sans doute nous ne pouvons nous dissimuler l'état désolant dans lequel se trouvent la plupart de ces débris, et la perte totale de plusieurs Églises autrefois florissantes. Nous avouerons même que celles qui se conservèrent le mieux furent celles où les missionnaires, plus efficacement appuyés par l'influence des Européens, Portugais, Espagnols ou Français, et mieux secondés par le caractère des peuples, avaient développé l'esprit du christianisme jusqu'au point de pouvoir y créer un clergé indigène plus nombreux, mieux réglé et plus complet. Cela devait être; car ce fruit lui-même était une preuve que la plante avait atteint un plus haut degré de vie, de force et d'énergie.

qui compte un million trois cen. mille catholiques, est composée, pour la très grande partie, de catholiques européens arrivés d'Irlande, de Suisse, d'Allemagne, etc.; il n'est donc pas étonnant que la hiérarchie ecclésiastique ait pu s'y établir plus facilement que dans l'Inde ou en Chine, au milieu d'une population toute païenne; 2° le clergé des États-Unis est composé en grande partie de prêtres venus d'Europe, et il est très loin de donner les garanties d'un clergé indigène qui se perpétue; les évêques, qui voient les choses de près, ne se font pas illusion sur cet article; 3° l'ancienne population des États-Unis, celle qui n'est pas due à l'émigration européenne, vient presque totalement des anciennes missions du Maryland, de la Nouvelle-France, de la Louisiane, de la Floride...., qui furent autrefois fondées et administrées par les ordres religieux; 4° les accroissements qu'obtient l'Église des États-Unis par la conversion des protestants sont presque compensés (d'autres missionnaires venus du pays même disent plus que compensés) par la défection des catholiques qui passent au protestantisme; par conséquent l'accroissement réel est à peu près égal au nombre des nouveaux émigrés catholiques qui arrivent tous les jours d'Europe. On peut ajouter, sur le rapport de témoins oculaires, que les catholiques des États-Unis présentent très généralement le triste spectacle d'indifférence

Mais si l'on attribuait absolument la ruine de ces missions au défaut du clergé indigène, si l'on supposait qu'avec un clergé indigène ces missions se seraient infailliblement conservées, on pousserait l'exagération jusqu'à l'injustice. Nous pourrions ici, trempant notre plume dans des larmes de sang, raconter les désastres de ces missions, qui avaient coûté tant de fatigues, de sueurs et de sacrifices ; remonter aux causes réelles de ces malheurs ; dévoiler les trames ourdies dans les ténèbres, indiquer les mains d'où sont partis les coups... Mais non, une telle discussion serait trop longue et trop pénible. Nous nous bornerons donc ici à quelques observations rapides.

Premièrement, aussi longtemps que les anciens missionnaires successeurs de S. François-Xavier puren continuer à diriger librement leurs missions ; elles fu-

religieuse, d'éloignement des pratiques de la religion...., que nous déplorons en France ; 5º de l'autre part, l'Eglise qui, dans le reste de l'Amérique, résulte des anciennes missions des ordres réguliers, compte encore plus de vingt-quatre millions de catholiques, dont près d'un cinquième sont Européens purs, près de trois cinquièmes sont de race métisse, et plus d'un cinquième sont des habitants primitifs convertis à la foi catholique (*); 7º Ces vingt-quatre millions de catholiques furent longtemps des missions des ordres réguliers ; puis, à mesure que la civilisation s'établit dans ces contrées, la hiérarchie ecclésiastique s'y organisa et s'y naturalisa. Nous pourrions en dire autant des îles Philippines. Voilà donc des missions des ordres religieux devenues des Églises de vingt-huit millions de catholiques, marchant toutes seules et se suffisant presque sans le secours de l'Europe ; et c'est probablement parcequ'elles coûtent si peu à l'Europe qu'on y fait moins d'attention. Cependant il faudrait y regarder à deux fois avant de s'appuyer sur les États-Unis et quelques petites Églises, composées et administrées par des Européens, pour publier que les ordres religieux n'ont rien fait de solide, et que leurs succès ont été éphémères.

(*) On sait que cette race primitive est éteinte dans la terre classique des États-Unis, où la philantropie lançait ses chiens, il y a quelques années, contre les derniers restes de ces peuples infortunés.

rent florissantes, elles se développèrent et grandirent au milieu des entraves et des persécutions incessantes soulevées par l'idolâtrie et les tyrans. Des entraves plus funestes vinrent ensuite de l'Europe. D'un côté des rivalités produites par les passions du cœur humain détruisirent cette unité de plan et cette uniformité de tendance qui, dans les missions surtout, sont la condition essentielle du succès... D'un autre côté d'autres rivalités plus puissantes, engendrées par des antipathies nationales et des intérêts politiques, allumèrent sur ce théâtre des guerres longues et désastreuses. Les diverses nations européennes regardèrent ces peuples comme une proie qu'il leur était permis de convoiter et de s'arracher mutuellement. Les Hollandais et les Danois, s'étant emparés d'une grande partie des îles et des côtes jusqu'alors occupées par les Portugais, travaillèrent à y détruire le catholicisme, qu'ils persécutaient par politique autant que par instinct d'hérésie. Une seule chose doit étonner dans ces circonstances ; c'est que ces chrétiens, encore si tendres dans la foi et si timides de caractère, n'aient pas entièrement succombé sous la tyrannie de persécuteurs aussi puissants que cruels ; et nous pouvons ici nommer avec quelque complaisance la côte de la Pêcherie, l'Église de Ceylan, qui prouvèrent la solidité de leur foi, triomphèrent de l'hérésie, et survécurent à la puissance de leurs persécuteurs.

Cependant les grandes missions se soutenaient dans leur état de prospérité ; plusieurs continuaient à prendre d'heureux accroissements. Les missionnaires harcelés de toutes parts redoublaient d'efforts et d'industrie pour rompre l'impétuosité de la tempête, et ils y auraient probablement réussi... Mais de nouveaux coups vinrent les frapper, coups auxquels ils avaient droit de ne pas

s'attendre, coups portés par ceux même qu'ils servaient et dont ils avaient jusque là reçu des appuis, des encouragements et des consolations. Les agents des gouvernements de Portugal et d'Espagne arrivèrent dans l'Inde et en Amérique, saisirent les missionnaires Jésuites, les entassèrent dans les pontons de leurs vaisseaux, pour aller les entasser ensuite dans les cachots de l'ingrate patrie (1). Bientôt après le sein qui pouvait encore enfanter de nouveaux missionnaires capables de réparer tant de pertes était lui-même atteint du coup fatal.

Tel fut le sort des missions que la Compagnie de Jésus avait fondées par tant de sacrifices, qu'elle avait arrosées par les sueurs de tant de milliers de ses enfants, qu'elle avait fécondées par le sang de huit cents d'entre eux couronnés du martyre, dans lesquelles elle comptait au moment de sa suppression environ quatre mille de ses membres.

Après de tels faits est-il généreux de reprocher à ces missionnaires la ruine ou le dépérissement de leurs missions sous le prétexte qu'ils ne les fondèrent pas sur le clergé indigène? A ce reproche nous nous permettrons de répondre par une question : N'est-il pas vrai que

(1) On trouvera, à la fin du dernier volume de l'*Histoire de la Mission du Maduré*, une correspondance du P. Fr. Filippi pleine d'intérêt sur cette matière. De la seule ville de Goa, en un seul jour (2 décembre 1759), cent vingt-sept missionnaires de la Compagnie de Jésus furent jetés sur un vaisseau dont le capitaine protestait qu'il ne pouvait recevoir plus de quarante ou cinquante personnes sans les exposer à des souffrances que réprouvait l'humanité. Plusieurs d'entre eux moururent dans la traversée; les autres, arrivés à Lisbonne, furent renfermés dans des catacombes infectes, privées de lumière et d'air respirable, remplies de rats et d'insectes dégoûtants, divisées en une foule de caveaux séparés, sans aucune communication entre eux; la plupart y terminèrent leur martyre. Après avoir passé dix-huit ans dans ces cachots, le P. Filippi en sortit avec quarante-quatre confrères (reste des missionnaires des Indes, de la Chine et de l'Amérique).

quand ces missionnaires furent arrachés à leurs missions celles-ci furent confiées à d'autres prêtres européens ou à des prêtres indigènes dépendants des évêques européens? Si donc ces missionnaires européens n'ont pas su empêcher la ruine ou conserver la prospérité de ces missions, comment prétendre qu'un clergé indigène abandonné à lui-même aurait pu le faire?

On veut absolument attribuer la ruine du christianisme au défaut du clergé indigène. Mais au moment de la persécution n'y avait-il pas en Ethiopie un clergé indigène? Oui, et même nombreux et même séculier. Quelques-uns de ces prêtres furent martyrs, le grand nombre apostasia. N'y avait-il pas au Japon des prêtres indigènes? Oui, il y en avait et beaucoup, et ces prêtres indigènes furent martyrisés tout aussi bien et aussitôt que les Européens. S'ils avaient été tous séculiers, ce titre les aurait-il sauvés? On peut regretter que le nombre de ces prêtres n'ait pas été beaucoup plus grand, et que le dernier évêque du Japon avant de se laisser martyriser n'ait pas pris sur lui de consacrer évêque un prêtre japonais (supposé toutefois qu'il en eût le pouvoir). Mais encore le caractère épiscopal eût-il empêché cet évêque indigène de tomber sous la hache du bourreau? Et si le Japon avait eu dix évêques, en saurions-nous davantage ce qui s'y passe, aujourd'hui que depuis plus de deux siècles la persécution et une cruelle politique ont fermé aux Européens toute espèce de communication avec ce pays.

Si l'on voulait s'appuyer sur un ou deux exemples récents pour proclamer que la formation du clergé indigène assure de nos jours le triomphe de la foi contre toutes les persécutions, et donne aux missions nouvelles cet immense avantage sur les anciennes missions, on

tomberait au moins dans deux inexactitudes : d'abord on supposerait à faux que les anciennes missions n'avaient pas de prêtres indigènes ; ensuite on semblerait ignorer ou oublier que l'histoire des anciennes missions est une suite continuelle de persécutions acharnées ; et que les missionnaires en triomphèrent aussi longtemps que les rivalités et les violences européennes ne vinrent pas entraver leur action. Nous l'avons déjà dit plus haut, mais nous aimons à le répéter, car c'est un vérité frappante. Ainsi les missionnaires entrés pour la première fois au Tong-King en 1627 en furent chassés en 1629 par la persécution ; et malgré cette persécution ils y avaient formé en 1641 une Eglise de plus de cent mille chrétiens. Le présent recueil prouvera que la mission du Maduré eut bien sa part de persécutions et de contradictions, qui ne l'empêchèrent pas d'être florissante. Dès son origine, la mission du Japon eut souvent à soutenir des persécutions terribles et sanglantes ; et toujours elle sortit de ces épreuves victorieuse et pleine de vie. Taïcosama, dont la haine contre le christianisme était stimulée par des motifs politiques et la crainte d'une invasion des Européens, avait organisé une persécution plus violente et plus universelle que les précédentes. Toutes les chrétientés du Japon furent arrosées de sang et couvertes de ruines. Au commencement de l'année 1599, la mort de Taïcosama, sans mettre fin à la persécution, en diminua la rigueur et la cruauté ; et aussitôt les chrétientés, profitant de l'espèce de trêve que leur accordaient des persécuteurs moins acharnés, commencèrent à se relever de leurs ruines ; le catalogue écrit du Japon en 1602 (et qui se conserve aux archives du Gesù) dit expressément que, depuis février 1599 jusqu'en octobre 1600, « les résidences, les presbytères et

les églises, qui toutes avaient été brûlées ou détruites, furent presque toutes reconstruites sur un plan plus vaste et plus régulier, et que dans le même espace de vingt mois près de soixante-dix mille païens reçurent le baptême et comblèrent les vides qu'avait faits le martyre dans les rangs des chrétiens. »

On cherche dans le défaut d'un clergé indigène toute la cause de la ruine de ces missions ; mais qu'on nous dise donc ce que sont devenues tant d'Eglises instituées par les Apôtres. Qu'on nous dise ce qui a ruiné l'Église d'Afrique, cette Église si admirablement constituée, où la hiérarchie des évêques et des prêtres indigènes était si complète, si nombreuse et si bien établie. Qu'on nous dise si c'est le manque du clergé indigène qui a causé la ruine du catholicisme dans l'orient, en Russie et plus tard en Angleterre, etc. Et cependant observez la différence ! L'Angleterre était un royaume entièrement catholique, pleinement civilisé, dominé malgré lui par la civilisation et l'opinion de l'Europe entière, à qui elle ne pouvait fermer ses ports. La Belgique, la France, l'Italie, l'Espagne, le Portugal tendaient les bras aux catholiques persécutés ; dans chacun de ces pays la Compagnie de Jésus avait érigé des séminaires anglais (1) où elle formait des bataillons de généreux combattants qui allaient ensuite soutenir le courage de leurs frères et compatriotes..... Au contraire, le Japon était encore sous l'empire despotique de l'idolâtrie ; aucune influence extérieure ne mettait un frein à la rage et à la cruelle politique des tyrans persécuteurs. Bien plus, des nations européennes se liguaient avec eux pour exterminer le

(1) Ces séminaires spéciaux, destinés exclusivement aux Anglais, aux Irlandais et aux Écossais, étaient au nombre de quatorze, tous fondés et dirigés par la Compagnie de Jésus. (Voyez *Pièces justificatives*, n. V.)

christianisme au Japon, afin d'y détruire l'influence portugaise !... En Angleterre, il est vrai, le catholicisme conserva un souffle de vie; mais ce souffle de vie, l'histoire dira si elle le dut au clergé séculier plutôt qu'au clergé régulier. Il nous suffira de rappeler ici un fait constaté par les historiens et très significatif; savoir, que de tous les évêques anglais un seul osa résister au schisme de Henri VIII, tandis que plusieurs ordres réguliers lui opposèrent une résistance si générale et si vigoureuse qu'il ne put les vaincre qu'en les détruisant par la force matérielle (1). D'où nous pouvons conclure en passant que, même dans le cas des persécutions, le caractère et les liens religieux dans un clergé indigène, loin d'être nuisibles à l'Eglise catholique, comme on semble l'insinuer, sont au contraire la plus forte garantie de sa solidité. La raison se joint aux faits pour prouver cette vérité; car le caractère et l'esprit de la vie religieuse élèvent ceux qui en font profession au dessus de tous les intérêts personnels, dont ils se sont pleinement dépouillés; or c'est précisément cet intérêt personnel qui cause les défections et les apostasies. D'ailleurs il suffirait pour se convaincre d'examiner la marche que suivent depuis un siècle tous les hérétiques et les ennemis jurés du catholicisme, dans les efforts continuels qu'ils font pour l'asservir ou l'anéantir; pourquoi les voit-on toujours et dans tous les pays commencer la guerre en attaquant d'abord les ordres religieux? Si la raison n'en était pas évidente pour quelqu'un, il la trouverait dans la correspondance confidentielle de Voltaire et de ses amis, aussi bien que dans les aveux des journaux reconnus pour être les organes du parti antireligieux.

(1) Voyez M. l'abbé Rohrbacher, *Hist. ecclésiast.*, t. XXIII, p. 389-392.

Mais, dira-t-on, dans les missions des sauvages, qui ont donné de si belles pages à l'histoire ecclésiastique, pourquoi n'a-t-on pas formé un clergé indigène, afin qu'elles pussent se soutenir par elles-mêmes? A cela nous répondrons: Il est certain que, quand la Compagnie de Jésus entreprit les missions de ces sauvages, les évêques d'Amérique, dans un concile de Lima, furent sérieusement interrogés si les sauvages étaient capables des sacrements, et qu'ils résolurent que, le baptême excepté, il ne fallait qu'avec de grandes précautions les admettre à la participation des autres sacrements. Voilà les hommes que trouvèrent les missionnaires; telle est l'idée qu'on s'en faisait alors généralement! on osait à peine les appeler des hommes, on semblait douter s'ils avaient des âmes; d'habiles docteurs allaient jusqu'à soutenir que ces Indiens n'avaient pas assez de raison pour être reçus dans le sein de l'Église; les Pères de la Compagnie durent plus d'une fois payer bien cher le zèle héroïque avec lequel ils défendaient la cause de ces êtres malheureux contre les préjugés, le mépris et les passions de leurs contemporains. Cependant, à force de soins, de patience et d'industries, ils parvinrent à développer les instincts de ces peuples que leur charité enfantait; puis la raison perça ses ténèbres; puis une civilisation s'établit digne de l'admiration de tous ceux qui en furent témoins... Alors pourquoi ne pas instituer un clergé indigène? Pourquoi? Parceque les missionnaires, qui étaient juges plus compétents du progrès intellectuel fait par leurs néophytes que ne pouvaient l'être des administrateurs étrangers que frappait l'ordre extérieur, ces missionnaires, qui dans leurs lettres attestaient que leurs chrétiens étaient encore dans l'enfance quant au développement intérieur de l'intelligence

et de la réflexion, crurent que le temps n'était pas encore venu, qu'une précipitation imprudente ne pourrait que compromettre cette précieuse institution qui devait être le couronnement de leur œuvre. Ce qui prouve qu'on ne perdait pas de vue cet objet important, c'est que parmi les séminaires, dont nous avons donné la liste pag. 218, il y en avait plusieurs qui étaient fondés uniquement et exclusivement pour les enfants des sauvages, afin de leur donner toute l'éducation et toute la science dont leur esprit était capable, et de les renvoyer ensuite dans leurs populations pour y seconder le zèle des ouvriers apostoliques. (1)

Les missionnaires comptaient un peu trop sur l'avenir!... Mais devaient-ils, après tant de sacrifices consommés et de services rendus, prévoir les coups terribles qui vinrent fondre sur eux?... Et après cela est-il juste de les rendre responsables de ce qu'ils n'ont pas fait après leur mort et de ce que n'ont pu faire leurs successeurs?

Sans doute il est beau d'établir des œuvres capables de se soutenir par elles-mêmes, et nous pourrions prouver, par plus d'un exemple, que tel est l'esprit de la Compagnie de Jésus, témoins les œuvres et les foyers d'action catholique qu'elle a laissés partout sur son passage. Mais il n'est pas toujours donné aux forces humaines d'arriver à ce point, surtout quand l'ouvrier n'a pas eu le temps de mettre la dernière main à son ouvrage.

Cependant est-il bien vrai que, même dans les missions dont des causes si terribles et si compliquées ont amené le dépérissement ou la ruine, les anciens missionnaires de la Compagnie de Jésus n'aient imprimé

(1) Voyez *Pièces justificatives*, n. III.

aucun caractère de stabilité à leur ouvrage? Cette chrétienté héroïque du Japon que les tyrans n'ont pu arracher à l'Église militante qu'en la noyant dans son sang ne dit-elle rien en faveur de ceux qui ont su lui inspirer ce généreux courage et cette inébranlable fermeté? Et dans l'Inde elle-même, tout en gémissant sur les ruines de cette mission, n'avons-nous pas trouvé des institutions admirables et des principes féconds de vie catholique, qui ont préservé les néophytes, si longtemps abandonnés, contre l'action incessante et les efforts combinés du paganisme, de l'islamisme, de l'hérésie, du schisme et du scandale? Nous en appelons au témoignage des missionnaires qui ont cultivé ces chrétientés assez longtemps pour les connaître à fond. Enfin ce sentiment que le souvenir, le nom et même la robe de leurs anciens missionnaires excitent encore aujourd'hui dans les peuples de l'Inde, de la Chine et de l'Amérique, jusqu'au fond de ses forêts, ce sentiment attesté par tant de voyageurs et de missionnaires, ce sentiment si général et si constant, ne dit-il rien en faveur de ceux qui ont su, par leurs œuvres, l'imprimer dans les cœurs si profondément qu'il est devenu traditionnel. Pour nous, nous avouons qu'il nous suffit abondamment; notre esprit y trouve une réponse; notre cœur y puise une consolation en face de toutes les incriminations injustes qu'on a depuis longtemps publiées et qu'on publiera encore longtemps contre ces admirables missionnaires.

APPENDICE SUR LE PARAGUAY ET LES AUTRES MISSIONS DES SAUVAGES.

Jusqu'à présent les ennemis même les plus acharnés de la religion et de la Compagnie de Jésus avaient cru

ne pouvoir refuser un tribut d'éloges et d'admiration à l'œuvre de la civilisation des sauvages. C'est à nos jours qu'était réservée la gloire de découvrir que toutes ces merveilles n'étaient que des illusions, et de conclure de la ruine de ces brillantes Réductions que les Jésuites ne savaient pas donner à leurs œuvres le caractère de perpétuité, qu'ils en étaient même incapables par le vice inhérent à leurs constitutions.

Que de telles déclamations soient hasardées par certains professeurs, rien d'étonnant ; ces messieurs ont le droit de dire ce qu'ils ne savent pas et même ce qu'ils ne pensent pas; mais ce qui peut étonner c'est de les trouver reproduites dans des écrits plus sérieux, dont nous citerons le passage suivant : « Les missionnaires se laissèrent évidemment préoccuper par la pensée de leur nécessité absolue pour maintenir par eux-mêmes l'œuvre qu'ils établissaient. Ainsi, pour l'ordre hiérarchique ; pas d'évêques locaux; pour la doctrine propagée parmi les sauvages, rien qui les mît suffisamment à même de s'instruire les uns les autres et de retenir les enseignements des missionnaires. Quant au travail enseigné par les missionnaires, rien non plus d'indépendant de l'action propre et de la direction supérieure de ces derniers; rien qui mît les néophytes à même de se suffire et de continuer l'œuvre commencée, pas plus dans l'ordre matériel que dans celui de la grâce. Ces missions méritèrent d'être citées comme le triomphe du zèle; mais bientôt les missionnaires disparaîtront, et leur œuvre entière sera évanouie avec eux, etc. (1) » En réponse à ces asser-

(1) Mémoire sous le nom de Mgr Blanchet, reproduit dans la *Gazette de Mont-Réal.* Si notre voix pouvait retentir jusqu'au fond du Canada, nous voudrions en appeler aux cœurs de ces fervents chrétiens, dont les pères durent si longtemps les bienfaits du christianisme aux travaux, aux sueurs

tions, que nous ne voulons point qualifier, nous renverrons le lecteur à l'*Histoire du Paraguay*, par le P. Charlevoix, ou à la *Relation des Missions du Paraguay*, par M. Muratori. Il est inutile de revenir sur la question des évêques locaux et du clergé indigène, dont nous avons déjà suffisamment parlé; on sait que l'institution des évêques ne dépendait aucunement des missionnaires : il suffira donc de citer ici quelques extraits des deux ouvrages que nous venons de nommer, et qu'il serait facile de confirmer par une foule d'autorités les plus graves et les moins suspectes. (1)

1° *Doctrine propagée.* — «Chaque Réduction a une école « où les enfants apprennent à lire, à écrire et à comp- « ter; il y en a une autre pour la musique; le P. Catta- « neo fut surpris, à son arrivée à Buénos-Ayres, de voir « monter dans la chaire du réfectoire du collége de cette « ville un jeune néophyte pour y faire la lecture pendant « la table, et de l'entendre lire en latin et en espagnol « aussi bien qu'aurait pu faire un homme parfaitement « versé dans ces deux langues... Ils copient très exac- « tement des manuscrits, et on en voit à Madrid un très « grand qui ferait honneur au meilleur copiste et pour « la beauté du caractère et pour l'exactitude. Lorsqu'un

et au dévouement des missionnaires Jésuites, et leur demander s'ils acceptent de telles assertions comme l'expression de leurs sentiments.

(1) On peut consulter le décret de Philippe V, daté du 28 décembre 1743. On y verra les informations les plus rigoureuses provoquées par les accusations contre les missionnaires; la déclaration juridique de leur innocence et les éloges les plus flatteurs de leur zèle pour la bonne éducation de leurs néophytes et de leur désintéressement admirable dans l'administration des Réductions; ces documents sont appuyés sur l'autorité de R. Pierre Faxardo, évêque de Buenos-Ayres, et de dom Joseph de Peralta, également évêque de Buenos-Ayres, qui rendent comptent des visites qu'ils ont faites dans les Réductions. Voir de plus le *Voyage dans l'Amérique méridionale*, par M. A. d'Orbigni, t. I, p. 40-54, 273-281.

« missionnaire se prépare à porter la foi chez les sau-
« vages, trente ou quarante chrétiens et souvent beau-
« coup davantage viennent s'offrir à lui pour l'accom-
« pagner, et dans ces excursions ils donnent un libre
« cours à leur zèle ; ce zèle, aidé de la grâce divine,
« communique une force admirable à leurs discours. La
« charité des Indiens ne se borne pas là ; on voit des
« troupes de néophytes, avec leurs caciques à leur tête,
« parcourir les terres voisines des Réductions pour an-
« noncer Jésus-Christ. On compte plus de cent néo-
« phytes qui ont péri par les mains des barbares en tra-
« vaillant à leur conversion. Ils reviennent néanmoins
« rarement dans leurs Réductions sans ramener avec eux
« un grand nombre d'infidèles. Ils exercent encore leur
« zèle en rachetant des sauvages les enfants faits pri-
« sonniers dans les guerres et en leur donnant la liberté
« avec le saint baptême. Quelques-uns se chargent d'en-
« seigner la langue du pays aux missionnaires nou-
« vellement arrivés ; on a vu un cacique s'occuper à tra-
« duire dans sa langue des prônes et des sermons, afin
« de mettre les nouveaux missionnaires en état d'exercer
« plus tôt les fonctions du ministère évangélique. (1)

« 2° *Organisation politique.* — Chaque bourgade a
« tous les mêmes officiers de justice et de police que les
« villes espagnoles : un corrégidor, des régidors et des
« alcades, un cacique ou chef ; et tous ces officiers sont
« choisis par les Indiens eux-mêmes. Chaque famille
« possède une portion de terrain qui peut lui fournir le
« nécessaire. Chaque bourgade entretient un corps de
« cavalerie et un d'infanterie. C'est comme une garde
« nationale parfaitement exercée, distinguée par sa va-

(1) Nous avons déjà dit plus haut que plusieurs séminaires étaient exclusivement consacrés à l'éducation des enfants indiens.

« leur dans la guerre ; et ces braves, si souvent couverts « de lauriers, dès qu'ils n'ont plus les armes à la main, « se confondent avec les autres habitants, et sont l'exem- « ple de tous par leur piété et leur soumission.

« 3° *Organisation du travail.* — Il y a dans toutes les « Réductions des ateliers de doreurs, de peintres, de « sculpteurs, d'orfèvres, d'horlogers, de serruriers, de « charpentiers, de menuisiers, de tisserands, de fon- « deurs, en un mot de tous les arts et de tous les mé- « tiers qui peuvent leur être utiles. Dès que les enfants « sont en âge de pouvoir commencer à travailler, on les « conduit dans ces ateliers ; on les fixe dans ceux pour « lesquels ils paraissent avoir plus d'inclination ; leurs « premiers maîtres ont été des frères Jésuites venus à « ce dessein. Quelquefois même des missionnaires ont « été obligés de mener la charrue, de manier la bêche, « pour engager par leur exemple les Indiens à labourer, « à semer, etc. Les néophytes ont eux-mêmes bâti leurs « églises sur les dessins qu'on leur a donnés, et ces « églises pourraient rivaliser avec les plus belles d'Es- « pagne et du Pérou, tant pour la beauté de la struc- « ture que pour la richesse et le bon goût de l'argenterie « et des ornements de toutes espèces. Les maisons des « particuliers sont aussi commodes, aussi propres et « aussi bien meublées que celles des Espagnols du com- « mun.

« 4° *Caractère des Indiens et organisation économi- « que.* — Les Indiens ont naturellement l'esprit fort bou- « ché et ne comprennent rien à ce qui ne tombe pas « sous les sens... cependant la religion a beaucoup per- « fectionné leur raison... Ils n'ont pu encore se corriger « de trois défauts : l'imprévoyance, la paresse et la pro- « digalité ; d'où il arrive que souvent ils n'ont plus rien

« à manger plusieurs mois avant le temps de la récolte;
« dans ces occasions il leur arrivait de tuer les bœufs
« qui leur avaient été donnés pour labourer. Souvent
« aussi ils laissaient ces pauvres animaux sous le joug
« pendant toute la nuit, pour épargner à leur paresse la
« peine de les atteler et de les dételer. Des moyens effi-
« caces sont employés pour combattre ces vices. La
« mendicité est sévèrement interdite; un fonds commun,
« réservé sous le titre de *possession de Dieu*, vient
« au secours de ceux qui ont épuisé trop tôt leurs res-
« sources; on leur fait des emprunts qu'ils devront ren-
« dre à la moisson; pour punir leur paresse on les oblige
« de travailler à la culture des *champs réservés*, et pour
« mieux les corriger on les associe avec d'autres dont
« on est sûr. Le missionnaire a si peu la disposition de
« ce *fonds commun*, qu'il ne lui est pas permis d'en ré-
« server un centime pour son entretien. L'administra-
« tion de ces fonds est toute entière entre les mains des
« préposés indiens; et le missionnaire, sans recevoir au-
« cune rétribution de ses néophytes, vit sur la modi-
« que pension que lui assigne le trésor royal d'Espa-
« gne, etc., etc. »

Notre objet n'est pas de donner ici une description de ces glorieuses missions; les extraits que nous venons de présenter suffisent pour nous autoriser à demander à l'auteur de l'écrit auquel nous répondons ce que les missionnaires auraient dû faire de plus pour mettre leurs népohytes *à même de s'instruire les uns les autres et de retenir les enseignements des missionnaires; à même de se suffire et de continuer l'œuvre commencée, dans l'ordre matériel comme dans l'ordre de la grâce?* Nous l'avons vu, tous les néophytes étaient instruits dans des écoles par ceux d'entre eux qui étaient capables d'être

maîtres; et non seulement ils pouvaient s'instruire les uns les autres, mais ils allaient chercher les sauvages pour leur prêcher l'Évangile. Ils étaient exercés dans tous les arts et les métiers par leurs concitoyens, et la plupart d'entre eux étaient des maîtres habiles en état d'être chefs d'atelier. Outre les exercices et les pratiques générales du culte religieux, la force d'association avait été appliquée avec un succès merveilleux à la conservation et au développement de la morale publique et des vertus chrétiennes et politiques. Des congrégations et des confréries, instituées dans chaque Réduction, présentaient autant de petits gouvernements où les Indiens apprenaient à se conduire, à se diriger et à s'entr'aider... les uns les autres, à exercer modestement l'autorité qui leur était confiée par leurs compatriotes, ou à obéir noblement à des directeurs et à des chefs qu'eux-mêmes avaient choisis par la seule considération de leurs mérites et par le seul désir du bien public.

Dans l'ordre *politique* et *économique* ils avaient pareillement des organisations pleinement constituées, dont chacune renfermait en elle-même son principe de vie et d'action. Ils s'habituaient ainsi dès l'enfance à la jouissance et à l'exercice sage et modéré de leurs droits dans le gouvernement le plus populaire qui ait jamais existé. Il est vrai que ces constitutions, au lieu de se baser sur l'impiété, supposaient la religion comme base de tout ordre et de toute vertu morale; et pour cette raison elles ne peuvent prétendre aux sympathies de nos philosophes modernes; mais en revanche, la corruption électorale, les budgets monstres et cent autres jolies prérogatives de nos constitutions athées étaient des choses entièrement inconnues. Les supplices et les bourreaux l'étaient aussi; l'innocence était si grande que tout le système péniten-

tiaire se réduisait à quelques châtiments corporels, toujours acceptés avec résignation et promesse d'amendement, souvent sollicités volontairement par les coupables. M. Quinet en est scandalisé : il aime mieux nos échafauds et nos bagnes modèles; chacun son goût.

Le missionnaire exerçait sans doute une grande influence que lui donnaient la confiance et le dévouement de ses néophytes; mais cette influence était comme l'huile qui facilitait et adoucissait l'action des divers rouages; car, ce qui est très remarquable, lui-même, par la constitution des choses, était en dehors de cette organisation.

L'ensemble de ces institutions n'était pas imaginé au hasard, ni emprunté aux rêves de nos utopistes; il était nécessité par le caractère et la position des sauvages que les missionnaires prétendaient civiliser; chacune de ses parties avait été inspirée par le besoin de repousser un danger sérieux ou de remédier à un vice général.

On reproche aux fondateurs de ces Réductions d'avoir cherché à faire des peuples enfants; mais n'est-ce pas un mérite d'avoir inspiré à ces natures féroces, cruelles et indomptables la simplicité, la douceur et la docilité des enfants, pour les façonner, les transformer et les faire naître à une vie toute nouvelle? Et l'enfance des peuples se compte-t-elle par des années, comme celle des individus (1)? Nos faiseurs de théories ont-ils ja-

(1) M. d'Orbigni (*Voyages dans l'Amérique méridionale*, p. 40-48) conclut ainsi son travail sur les missions des Chiquitos, qu'il a trouvées encore existantes : « Cinquante ans après l'apparition des Jésuites, les tribus sauvages de Chiquitos avaient formé dix grands bourgs ou missions, où l'on rivalisait d'activité pour le bien et pour l'amélioration de tous. Sous le rapport artistique et industriel ces missions étaient au niveau et même au dessus des villes espagnoles du nouveau monde... Je n'aborderai

mais essayé de créer une seule bourgade de sauvages civilisés par l'application de leurs beaux principes sur la grandeur, la dignité, la liberté de l'homme? Et ceux qui blâment aujourd'hui la conduite des anciens missionnaires ne seront-ils pas dans l'occasion et ne sont-ils pas déjà les premiers à leur emprunter quelques-uns de leurs moyens, sauf à faire valoir ces moyens comme des inventions nouvelles très ingénieuses et malheureusement négligées jusqu'à ce jour? Les Indiens des Réductions étaient encore généralement enfants pour les sciences intellectuelles et abstraites; mais étaient-ils enfants pour les arts, les divers métiers, la guerre et les vertus héroïques? Ils conservaient, il est vrai, dans leur caractère quelque chose de l'enfance; mais ce fond tenait à leur nature; il se retrouve encore dans les peuples de l'Indostan, civilisés depuis plus de trente siècles. L'influence de la religion, jointe aux soins des mission-

pas la question de savoir si ce régime de communauté, longtemps prolongé, pourrait ou non entraver le développement des facultés intellectuelles, et rendre la civilisation stationnaire quand une fois elle aurait atteint un certain degré; mais je pense, d'après la connaissance approfondie des choses, qu'avec le caractère des Chiquitos la marche suivie par les Jésuites pour les tirer de leur état primitif était certainement des mieux appropriées à ces vues et peut-être la seule qu'on pût employer avec avantage. La civilisation d'un peuple ne peut s'opérer que peu à peu. Malgré tous les efforts tentés, une génération prise à l'état sauvage ne franchira pas certaines limites; une succession de générations placées dans telles conditions favorables me paraissant, au moral comme au physique, indispensable au perfectionnement des races. On a parlé de l'excessive sévérité de ces religieux envers les indigènes; s'il en eût été ainsi, les Indiens encore aujourd'hui ne s'en souviendraient plus avec tant d'amour. Il n'est pas un vieillard qui ne s'incline à leur nom seul, qui ne rappelle avec une vive émotion ces temps heureux toujours présents à sa pensée, dont la mémoire s'est reproduite de père en fils dans les familles. » Ces témoignages ont d'autant plus de poids que l'auteur a passé huit années au milieu des tribus indiennes.

naires, n'aurait pas manqué de conduire ces peuples à l'âge mûr si le temps leur eût été accordé.

Ici vient la grande objection, le seul argument sur lequel on se fonde et qu'on répète à satiété, sans doute parcequ'on le croit invincible. « Les missionnaires disparurent, et leur œuvre entière s'évanouit avec eux ; donc les Jésuites ne savaient pas donner à leurs œuvres la perpétuité ; ils avaient le tort de se rendre *nécessaires.* » Nous pourrions répondre que ce fait prouverait tout au plus que leur œuvre n'était pas encore assez avancée pour se soutenir par elle-même, et qu'ils n'étaient *nécessaires* (là comme ailleurs) que par le défaut d'autres ouvriers capables de la continuer ; ce qui n'est pas une preuve très forte de l'incapacité des Jésuites.

Mais nous avons une réponse plus péremptoire. Elle est fondée sur les circonstances et les vraies causes de la ruine de ces missions. Les Indiens néophytes, comme tous les sauvages, avaient conçu pour les Espagnols une crainte mêlée d'horreur qui n'était que trop justifiée par les cruautés qu'ils en avaient éprouvées et celles qu'ils en redoutaient. Ils savaient que ces Espagnols avaient constamment cherché et cherchaient encore à leur enlever leur liberté et le bonheur dont ils jouissaient ; ils n'ignoraient pas que les missionnaires étaient leurs seuls protecteurs et leurs seuls médiateurs auprès du roi d'Espagne ; c'est avec ces dispositions et dans ces circonstances qu'ils virent arriver les Espagnols pour saisir et enchaîner tous leurs missionnaires, qu'ils aimaient comme leurs pères. Ceux-ci surent, par un usage héroïque de leur autorité et de leur influence, contenir l'indignation et le désespoir de leurs néophytes, disposés à défendre leurs Pères par la force des armes, et capables de faire payer bien cher la violence injuste qu'on exer-

çait contre eux (1). Mais après le départ de leurs missionnaires, quand ces néophytes se virent abandonnés à eux-mêmes et livrés à la cruauté de ceux qui depuis si longtemps travaillaient à les asservir, en présence des horreurs qui les menaçaient et dont l'impression était cruellement augmentée par les souvenirs du passé, faut-il s'étonner s'ils se jetèrent dans un parti extrême, si grand nombre d'entre eux cherchèrent dans leurs anciennes forêts un asile contre l'injustice et l'oppression, s'ils ne purent accepter avec confiance des missionnaires nouveaux qui leur étaient imposés à main armée par leurs ennemis et leurs tyrans? Non, rien de tout cela n'est étonnant; le contraire serait un grand prodige. Si ces peuples infortunés avaient été assez puissants pour résister comme nation à la violence des Espagnols, ils auraient pu conserver leur nationalité et leur civilisation. Trop faibles pour s'opposer à l'ennemi, ils durent chercher leur salut dans la fuite et la dispersion..... Tels sont les faits véritables, devenus depuis

(1) Les Indiens des Réductions n'étaient nullement des peuples conquis, mais des tribus qui, *à la persuasion et sur la parole de leurs missionnaires,* s'étaient volontairement soumis et rendus tributaires du roi d'Espagne, à condition de conserver leur liberté, sous la dépendance de l'autorité royale, sans pouvoir jamais devenir la propriété de quelques puissants particuliers, comme l'étaient beaucoup d'autres sauvages. Tels étaient les peuples que l'impiété jointe au despotisme le plus inique cherchait à détruire, parceque leur bonheur tourmentait également et les incrédules par la vue d'un triomphe éclatant de la religion et les avides spéculateurs par la vue d'une proie échappée à leur insatiable cupidité. Non contentes de leur arracher ceux qui les avaient enfantés à la foi et à la civilisation, les cours d'Espagne et du Portugal, sous l'influence du marquis de Pombal, trafiquèrent du sort de ces peuples, se les vendirent réciproquement comme elles auraient pu vendre un troupeau de moutons. C'était là une violation criante de leurs priviléges, un énorme attentat contre le droit des nations et la foi des traités, que la justice divine ne devait pas tarder à venger.

longtemps le domaine de l'histoire et du public. Et c'est en présence de ces faits que l'on veut faire peser la responsabilité des conséquences sur les missionnaires qui furent les victimes innocentes de ces violences impolitiques et barbares ! N'est-ce pas adresser au malheur une insulte aussi cruelle qu'elle est injuste ?

OBSERVATIONS SUR LES MISSIONS DE LA BASSE-CALIFORNIE.

Les explications précédentes peuvent s'appliquer également à toutes les missions des sauvages. Cependant il ne sera pas hors de propos d'ajouter quelques mots au sujet des missions de la Californie, en réponse aux insinuations que fait contre elles l'auteur du Mémoire de Monseigneur Blanchet. Voici ce que nous lisons dans ce Mémoire, p. 12 :... « Les Jésuites s'établirent dans la Basse-Californie en 1642. Dès 1683 elle était toute chrétienne. A cette époque les mêmes Pères étaient investis de l'administration civile et militaire aussi bien que de tout le ministère ecclésiastique dans la province évangélisée avec tant de zèle par leurs soins... Malheureusement on ne donna pas à leur œuvre, parvenue à ce développement, les bases hiérarchiques qui en eussent assuré l'avenir après eux. Une province ecclésiastique avec métropolitain et évêques suffragants pouvait s'y ériger. On négligea de le faire, malgré les abondantes ressources pécuniaires fournies par la généreuse Espagne. Des motifs de différente nature s'y opposèrent... Et les choses en étaient encore à ce point lorsque, le 25 juin 1767, le vice-roi du Mexique, au nom de son maître Charles III, vint signifier aux missionnaires que, leur Compagnie ayant cessé d'exister dans les domaines espagnols, il leur fallait remettre en d'autres mains l'œuvre glorieuse

mais incomplète poursuivie par eux pendant cent vingt-cinq ans. »

Nous n'oserions mettre en doute la bonne foi de l'auteur; mais il nous permettra de nous plaindre de l'énorme inexactitude de ses informations; car il nous fait éprouver ici tout ce que le rôle d'apologiste a de désavantageux et de désespérant. Rien de plus facile à un accusateur adroit que d'entasser dans quelques lignes, sous des formes de politesse et de bienveillance, des incriminations graves dont la réfutation complète exigerait des traités volumineux, que dédaignera toujours le commun des lecteurs.

Il s'agissait de prouver non plus par des assertions gratuites, mais par un fait patent et historique, la *répugnance* de la Compagnie de Jésus à l'établissement des Églises nationales.

Pour cette fin, il fallait présenter dans la Basse-Californie un vaste champ susceptible de recevoir cette organisation. Qu'à cela ne tienne; l'auteur lui accorde toute la population qu'elle peut désirer, assez pour improviser *une province ecclésiastique avec métropolitain et évêques suffragants;* et sans doute le lecteur ne lui aura pas supposé moins de quatre à cinq cent mille habitants.

Il fallait de plus aux missionnaires le temps de compléter une œuvre si difficile; ici l'auteur, malgré sa bonne volonté, est un peu gêné par les dates, il parvient cependant à trouver cent vingt-cinq années; c'est encore bien peu pour établir une hiérarchie complète avec son *métropolitain et ses évêques suffragants!* Néanmoins, comme cette hiérarchie s'est organisée très promptement dans son esprit et sous sa plume, il en conclut que cent vingt-cinq ans doivent suffire pour lui donner le droit d'accu-

ser tout au moins *la négligence* des missionnaires, s'ils ne l'ont pas réalisée sur le sol pendant cet intervalle. Et en accusant *cette négligence* il ne manquera pas de faire comprendre tacitement au lecteur intelligent *les motifs de différente nature* qui *s'opposèrent* à cette œuvre.

Il fallait enfin d'abondantes ressources pécuniaires pour fournir aux dépenses d'une si ample administration et de tant de siéges épiscopaux : c'est ici surtout que l'auteur se montre libéral envers les missionnaires ; il leur ouvre les trésors *de la généreuse Espagne*, pas moins que cela ; mais à condition, bien entendu, que, s'ils n'ont pas appliqué ces trésors à l'établissement d'une province ecclésiastique, le lecteur aura le droit de juger qu'ils en ont fait un autre usage. — Voilà comme on traite les missionnaires ; voilà comme on écrit l'histoire.

Heureusement que les faits dont il s'agit n'appartiennent pas aux époques fabuleuses qui se perdent dans la nuit des temps et laissent à chacun le droit d'invention ou d'amplification. Nous en appellerons à l'*Histoire de la Californie,* écrite par François-Xavier Clavigéro, et imprimée à Venise en 1789. — Dans la crainte d'ennuyer nos lecteurs, nous renverrons aux Pièces justificatives, n. VII, quelques citations dont nous tirons les conclusions suivantes :

1° *Population de la Basse-Californie.* — D'après Clavigéro, la population totale s'élevait à sept mille. En supposant que ce nombre soit l'évaluation, non des individus, mais des chefs de famille, on aura environ vingt-huit mille habitants, nombre plus probable et conforme à celui que présentent d'autres auteurs. Et remarquez que c'était la population totale, évaluée à l'époque où tous les habitants étaient chrétiens, et que cette population ne donnait aucune espérance d'accroissement, vu la stérilité de

cette contrée. Après cela nous demanderons à l'auteur comment il aurait fait pour organiser non pas dans ses cahiers ou sur ses registres, mais dans la Basse-Californie, cette brillante *province ecclésiastique* composée de *son métropolitain et de ses évêques suffragants?*

2° *Durée de la mission de la Basse-Californie.* — Depuis 1640 jusqu'en 1694, les Espagnols tentèrent successivement sept expéditions pour reconnaître les terres de la Basse-Californie et en prendre possession au nom du roi d'Espagne.

La première, en 1640, par l'amiral D. Louis Castin de Cagnas.

La deuxième, en 1648, par l'amiral Pierre Portée de Casanate.

La troisième, en 1664, par l'amiral D. Bernard de Pignadero.

La quatrième, en 1667, par le même.

La cinquième, en 1683, par l'amiral D. Isidore d'Otondo y Antillos.

La sixième, en 1686, par le même.

La septième, en 1694, par le capitaine d'Itamarda, à ses risques et périls.

Toutes ces expéditions n'eurent d'autre résultat que de prouver la désolante stérilité du pays et l'impossibilité de s'y procurer des subsistances; tous ces désirs de conquête vinrent se briser contre ses sables inhospitaliers, et le conseil royal renonça enfin à des entreprises inutiles.

Cependant ces déserts affreux, qui n'offraient plus d'appâts aux conquérants spéculateurs, renfermaient des âmes rachetées au prix du sang de Jésus-Christ. C'en fut assez pour exciter l'ambition d'une autre légion de conquérants. Le P. Marie Salvaterra demanda instamment

la permission de se dévouer à cette mission désespérée. Après dix ans d'instance de sa part et de refus de la part des magistrats, il obtint enfin l'autorisation si ardemment désirée. Il partit en 1697 avec le P. Piccolo, et jeta les *premiers fondements* de cette chrétienté. Ce n'est pas ici le lieu de montrer les difficultés qu'il eut à vaincre et les succès dont Dieu couronna ses efforts et son héroïque dévouement ; nous voulions seulement constater que cette mission, qui commença en 1697 et fut arrachée à ses fondateurs l'an 1767, est restée entre leurs mains soixante-dix ans seulement, et que par conséquent l'auteur du mémoire a fait preuve d'une grande générosité en doublant presque ce nombre pour donner aux missionnaires cent vingt-cinq ans. C'est, au reste, une inexactitude à laquelle nous ne voulons pas attacher trop d'importance. Car s'il y a une injustice criante à prétendre que des missionnaires soient obligés, sous peine de réprobation, de présenter une hiérarchie pleinement organisée dans les pays où soixante-dix ans auparavant ils n'avaient trouvé que des êtres sauvages et barbares, nous croyons qu'en supposant même cent vingt-cinq ans de durée, l'injustice, pour être un peu moins ridicule, n'en serait pas moins réelle. Nous avons cité page 276 bien des missions qui sont fondées depuis plus de deux siècles, qui depuis cent quatre-vingts ans ont le bonheur d'être administrées par des missionnaires séculiers, et auxquelles cependant nous ne voudrions pas souhaiter d'être soumises à l'épreuve qui ruina les Eglises de la Basse-Californie.

3° *Les abondantes ressources temporelles fournies par la généreuse Espagne.* — Le trésor royal dépensa des millions pour les six expéditions que nous avons indiquées ; celle de 1683 à elle seule coûta plus d'un million.

Mais quand il s'agit de l'expédition apostolique, l'autorisation ne fut accordée au P. Salvaterra qu'à la condition expresse *qu'il prendrait possession de cette terre au nom du roi catholique, et qu'il ne demanderait rien au trésor royal pour les frais*. A l'instant même le missionnaire partit avec son bourdon et sa doctrine chrétienne traduite en langue *cochimi*, et chargea son compagnon, le P. Piccolo, de recueillir les aumônes que lui offrirait la charité des fidèles et de venir le rejoindre à Jaqui, d'où ils devaient s'embarquer. Un tel désintéressement, ce courageux abandon aux soins de la divine Providence méritaient autre chose que le soupçon injuste et cruel d'avoir détourné ou mal employé *les abondantes ressources fournies par la généreuse Espagne*. Voici un exemple de cette *générosité* : en 1716, le P. Salvaterra conjura le vice-roi de fonder, non pas une hiérarchie complète d'évêques et d'archevêques, mais un séminaire pour les jeunes Californiens ; sa prière fut constamment repoussée. Ce trait en dit-il assez ?

Maintenant nous demanderons ce que signifient ces expressions fort étranges qui représentent *les Pères investis de l'administration civile et militaire*. Nous savons ce qu'elles signifient dans la bouche de la haine et de l'impiété, qui tirèrent un si bon parti de ces mots magiques ; sans doute telle n'est pas l'intention de l'auteur ; mais nous demandons ce qu'elles peuvent signifier sous sa plume et au sujet d'une chrétienté composée de vingt-huit mille Indiens que les missionnaires avaient tirés de l'état sauvage pour les réunir dans quatorze ou seize Réductions, sous le gouvernement le plus paternel qui fut jamais. Nous ne ferons qu'une observation : en 1686 le conseil royal, déconcerté par le mauvais succès de toutes les expéditions qu'il avait entreprises,

offrit à la Compagnie de Jésus la direction de la nouvelle tentative qu'il voulait essayer, et la Compagnie répondit « qu'elle était vivement touchée de l'honneur que lui faisait cette noble assemblée en lui abandonnant une entreprise de si haute importance, et qu'elle était disposée à y consacrer autant de missionnaires qu'on le jugerait nécessaire ; mais qu'il ne lui paraissait pas convenable que son Institut se chargeât des intérêts temporels de cette conquête, comme on le lui avait proposé (1). » Il serait inutile de nous arrêter plus longtemps sur cette question; nous avons exposé assez longuement, p. 292, les principes qui dirigèrent les missionnaires de la Compagnie de Jésus dans le gouvernement de leurs Réductions; nous ne pouvons que renvoyer de nouveau le lecteur aux historiens que nous avons cités à cette occasion.

CHAPITRE III.

L'INTOLÉRANCE DES RITES DIFFÉRENTS DU RITE LATIN NE PEUT ÊTRE RAISONNABLEMENT REPROCHÉE A LA COMPAGNIE DE JÉSUS.

Ceux qui savent jusqu'où l'on a porté les reproches et les déclamations contre la Compagnie de Jésus, au sujet des rites chinois et malabares, seront peut-être étonnés de nous voir ici chercher à la disculper d'une intolérance des rites ou liturgies. Ils demanderont comment il est possible de supposer à la Compagnie tant d'incohérence dans sa conduite et de contradiction dans ses principes. Cependant l'accusation est proférée depuis plusieurs années de la manière la plus sérieuse.

(1) Voyez *Pièces justificatives*, n° VII.

Répétée avec un zèle empressé par une foule de personnes, elle a fait le sujet des conversations dans de hauts lieux et produit une impression fâcheuse sur beaucoup d'esprits.

« *La Compagnie de Jésus trouble les missions et bouleverse les chrétientés par son intolérance de tout rite étranger et par son obstination à vouloir réduire toutes les Eglises au rite et à la liturgie de l'Eglise latine.* » C'est ainsi qu'a été formulée cette nouvelle incrimination. S'agit-il de l'ancienne Compagnie ou de la Compagnie nouvelle? S'agit-il de telle ou telle province particulière ou de toute la Compagnie? Nous l'ignorons; ce qui est certain, c'est que l'accusation est répétée dans toute sa généralité. Nous commencerons donc par y répondre en général, en montrant par les faits l'esprit et la conduite de la Compagnie; puis nous examinerons quel fait particulier a pu lui fournir un prétexte.

Si nous considérons les missions actuelles de la Compagnie de Jésus, l'accusation ne peut avoir lieu pour l'Amérique, où les chrétientés n'ont pas même l'idée d'un autre rite que le latin; ni pour les missions des Indes et de la Chine, qui depuis leur origine ne connaissent que le rite latin. Cependant nous pouvons présenter dans l'Inde des témoignages de l'esprit qui anime les missionnaires de la Compagnie. Deux prêtres indiens, venus de la côte Malabare, où ils avaient été élevés dans le rite syro-chaldéen, s'étant offerts aux missionnaires du Maduré pour travailler avec eux, ont été acceptés et ont administré les chrétientés en conservant leur rite. Or, si les missionnaires avaient eu la moindre antipathie pour un rite étranger, il leur était bien facile de justifier leur refus par l'inconvénient qu'il y avait à mêler deux rites différents dans le même pays. Cependant, comme

l'usage des Indes les autorisait à recevoir des prêtres du rite syro-chaldéen, ils en ont profité pour procurer aux chrétientés quelques ouvriers de plus.

La même chose est arrivée aux Pères de Calcutta. Il y a plus, le P. Moré, supérieur de la résidence de cette ville, écrivait, il y a quelques années, au R. P. Général pour le prier d'envoyer quelques prêtres arméniens (par conséquent avec le rite arménien), par la raison que leur présence faciliterait beaucoup la conversion d'un grand nombre de schismatiques arméniens que le commerce avait attirés à Calcutta et dans le Bengale. Ainsi, bien loin de vouloir détruire un rite existant, les missionnaires étaient disposés à introduire le rite arménien là où il n'existait pas actuellement.

Dans la mission du Liban la plus entière liberté a toujours été laissée aux Maronites de suivre leur rite ; on peut en dire autant des missions de la Grèce et de la Gallicie. Nous ne voyons donc pas en quoi la Compagnie de Jésus, depuis son rétablissement, a pu donner lieu à cette étrange accusation.

Examinons la conduite de l'ancienne Compagnie sous ce rapport. D'abord, comme nous l'avons déjà dit, les missions de l'Amérique, de l'Inde, de la Chine, etc., ne présentèrent pas de rites différents du rite latin, puisque les missionnaires, en fondant ces nouvelles Églises au milieu de la gentilité, établirent partout le rite latin. Donc en tous ces pays les Jésuites n'eurent pas même l'occasion de donner des preuves de leur *intolérance.* Ils firent mieux, ils prouvèrent tout le contraire. Les missionnaires de la côte Malabare trouvèrent une Eglise de cent cinquante mille chrétiens dits de Saint-Thomas qui suivaient l'hérésie des Nestoriens. On n'avait jamais pu les ramener à la foi catholique, parcequ'on avait voulu

les forcer de renoncer à leur rite aussi bien qu'à leurs erreurs. Les Jésuites furent plus indulgents : de concert avec le Primat des Indes, ils écrivirent au Saint-Siége et au roi de Portugal, et, après en avoir obtenu l'autorisation, ils convertirent à la foi catholique ces chrétiens de Saint-Thomas en leur laissant leur liturgie et leur rite syro-chaldéen. Il est vrai qu'ils ne leur donnèrent pas un évêque chaldéen, et que, sous ce rapport, la faveur fut incomplète ; mais il faudrait être bien injuste pour leur reprocher de n'avoir fait en faveur de ces chrétientés que ce qu'ils pouvaient ; car on sait que l'institution des évêques ne dépendait aucunement des missionnaires. Que si l'on veut attribuer à cette cause la ruine de ces chrétientés, arrivée en 1655, environ soixante ans après leur conversion (ruine dont il serait facile d'assigner des causes plus vraies), nous ne contredirons pas, mais nous demanderons de quel droit on voudrait en rendre responsable la Compagnie (1). Ce qu'il y a de certain, c'est

(1) En 1653 un aventurier arménien se présenta dans l'Inde en se disant archevêque envoyé par le patriarche de Babylone pour gouverner les chrétientés de Saint-Thomas. Ces chrétiens avaient depuis plusieurs siècles regardé le siége de Babylone comme leur centre de dépendance ; il fut donc facile à cet aventurier de réveiller par ses intrigues tous leurs sentiments de fanatique sympathie et d'antique dévouement envers le patriarche. Les esprits s'exaltèrent ; une conjuration se forma, et l'un des prêtres indigènes fut élu par douze de ses confrères et nommé évêque. Quoiqu'une grande portion de la chrétienté demeurât fidèle à ses véritables pasteurs, ceux-ci furent obligés de céder à la violence et de se retirer sur la côte. Mgr l'archevêque de Cranganore en informa le Saint-Siége ; la sainte Congrégation envoya deux commissaires apostoliques, qui, sans entendre les explications des missionnaires, ne traitèrent qu'avec les rebelles (par le moyen d'interprètes), espérant ainsi gagner la confiance de ces cœurs exaspérés, et de rétablir la paix et la soumission dans cette Église. En dernier résultat, ils déchargèrent les missionnaires de la Compagnie de Jésus du soin de cette chrétienté, et par conséquent aussi de toute responsabilité par rapport aux conséquences d'une telle mesure.

que personne ne s'était montré à l'égard de ces chrétientés aussi condescendant que les missionnaires de la Compagnie de Jésus.

Une observation semblable se présente par rapport à la Chine. L'intolérance qu'on voudrait reprocher aux missionnaires était si loin de leur caractère qu'après avoir étudié les mœurs de la nation, et reconnu le grand obstacle que l'introduction de la liturgie latine opposerait à la propagation de la foi, les missionnaires conçurent le projet d'adopter la langue chinoise pour la langue liturgique de cette Eglise naissante, et eurent le courage d'en faire la proposition à la sainte Congrégation, comme nous l'avons vu dans leur mémoire cité page 211.

Après de tels documents, est-il encore nécessaire de passer en revue les autres missions de l'ancienne Compagnie? de démontrer, les pièces en main, que dans la Syrie, la Grèce, etc., les missionnaires laissèrent constamment la plus entière liberté de suivre les rites en usage dans chaque pays; que le P. Mendez, patriarche d'Ethiopie en 1625, ordonna une foule de prêtres indigènes en leur laissant leur rite et même à plusieurs leurs femmes, comme nous l'avons indiqué page 205 (1)? Mais

(1) Le P. Mendez trouva en Ethiopie beaucoup d'abus, de pratiques judaïques et d'autres superstitions, que sa conscience ne lui permettait pas de tolérer, mais qu'il était bien dangereux d'attaquer. Peut-être se confia-t-il trop facilement aux démonstrations éclatantes des princes et des grands de l'empire, qui, de concert avec l'empereur, semblaient l'appuyer et lui assurer le succès. Peut-être par suite de cette confiance crut-il trop tôt pouvoir travailler à réformer quelques abus. Mais il ne mérita certainement pas les reproches amers et les accusations violentes dont il fut l'objet. Quand même il y aurait eu quelque imprudence dans sa conduite, cette imprudence n'était-elle pas pardonnable? donnait-elle surtout à l'opinion le droit de s'acharner contre la Compagnie de Jésus, comme il arriva

que nous servirait cette universalité de témoignages? Si dans quelque coin du monde on trouve un fait, vrai ou supposé, qui paraisse prouver que quelque Jésuite a semblé, pour une raison ou pour une autre, être contraire à une liturgie ou à un rite; ce fait à lui seul anéantira tout l'édifice de nos documents les plus authentiques. Certaines personnes s'empresseront de publier tout bas que les *Jésuites de tel pays* font la guerre à tel rite établi; d'autres, faisant écho, répéteront tout haut que *tous les Jésuites* sont ennemis des rites étrangers; et bienheureux seront les Jésuites si un deuxième écho, remontant savamment des faits aux principes, ne vient pas publier que les *Jésuites, par nature et par esprit de corps*, sont intolérants de tout rite différent du

dans cette occasion. Nous ne pouvons nous empêcher de signaler ici un contraste bien frappant. En Ethiopie quelques missionnaires, voyant les princes et les chefs de la nation protester solennellement de leur dévouement à la foi catholique et les populations entières abjurer leurs erreurs, se croient assez solidement établis pour commencer à réformer les abus et les superstitions. Des événements qu'ils ne pouvaient prévoir ne tardent pas à montrer que cette paix simulée n'était que le calme précurseur de la tempête; la fureur du schisme comprimée quelque temps dans le cœur d'une portion de cette nation et même de plusieurs des princes dont la bouche hypocrite jurait fidélité à la foi catholique, cette fureur du schisme fait son explosion, et, secondée par les armes d'une nation voisine (les Gallas), elle bouleverse tout l'empire. Et alors l'opinion d'accuser impitoyablement ces missionnaires et de publier que les *Jésuites* ruinent tout par leur rigide intolérance; et l'histoire de consigner dans ses pages ces clameurs de l'opinion. D'un autre côté, voici d'autres missionnaires de la même Compagnie qui à force d'industries s'insinuent chez des nations idolâtres où l'observance des cérémonies et des usages est poussée jusqu'au fanatisme. Après des sacrifices et des fatigues incroyables, au milieu des tracasseries et des persécutions continuelles, ils parviennent à fonder des chrétientés florissantes au sein même de l'idolâtrie qu'ils battent en brèche. Mais se voyant sous la puissance brutale des masses encore païennes, ils comprennent que la moindre imprudence peut anéantir tous leurs succès et détruire toutes leurs espérances. Ils étudient à fond et

rite latin. Montrons que cette exagération et cette généralisation injuste dont l'histoire de la Compagnie de Jésus offre tant d'exemples n'est pas, dans le cas particulier qui nous occupe, une chimère inventée à plaisir. Il suffira pour cela de raconter tout simplement un fait auquel nous ont conduits nos recherches sur l'origine de cette accusation, qui depuis quelques années a fait tant de bruit en certains lieux.

Vers la fin de l'année 1842, une rumeur sourde arrivée jusqu'aux oreilles de plusieurs Pères de la Compagnie de Jésus leur apprit d'une manière vague qu'une accusation relative aux rites circulait dans Rome. Peu de temps après, le R. P. Général fut chargé d'avertir les Pères de la Gallicie d'avoir soin de ne rien faire qui pa-

dans leur source les mœurs, les usages et les cérémonies de ces peuples ; ils interdisent inexorablement à leurs néophytes tout ce qui leur paraît mauvais ou idolâtrique dans sa nature ou dans son institution ; ils leur permettent tout ce qui est indifférent ; ils tolèrent certaines choses qui ne sont que dangereuses à cause de l'abus qu'en font les païens. Dans tout cela ils ne font que suivre exactement la direction des évêques leurs ordinaires, laquelle a été confirmée par le primat des Indes, par un jugement solennel du grand tribunal de l'inquisition et par une bulle du souverain Pontife. Grâce à cette sage et patiente condescendance, ils obtiennent, pendant près d'un siècle, de très grands succès, qui leur font concevoir des espérances plus grandes encore... C'est en ce moment que l'opinion vient les arrêter dans leur carrière ; des clameurs bruyantes s'élèvent autour d'eux ; leur condescendance est taxée de prévarication, et mille voix répètent dans l'Europe entière que *les Jésuites se sont faits idolâtres.* Notre intention n'est point de discuter ici cette question délicate ; mais uniquement de signaler l'injustice de l'opinion, qui, non contente de poursuivre avec acharnement les missionnaires, adresse à la Compagnie des reproches si contradictoires ; comme si la Compagnie pouvait définir et prescrire *a priori* la conduite à tenir dans des difficultés et dans des questions dont la solution exige avant tout une parfaite connaissance des faits, une étude approfondie des mœurs et une juste appréciation de toutes les circonstances locales ; comme si cette solution n'avait pas été donnée par l'autorité ecclésiastique, à qui seule elle appartenait.

rût attaquer le rite ruthnéien. Le Père Général, fort étonné, mais heureux du moins de savoir à quel point appliquer le remède, se hâte de transmettre la recommandation aux Pères de Gallicie, ordonne aux supérieurs de prendre des informations pour découvrir la faute qui a pu donner occasion à ces plaintes. Les supérieurs reçoivent l'admonition avec grande surprise, et répondent au Père Général qu'il peut être tranquille, que tous les Pères traitent indifféremment les deux rites, et que, pour l'accusation, les recherches les plus exactes n'ont indiqué aucun fait qui pût lui donner le plus léger prétexte. Cependant un second et puis un troisième avis arrive au Père Général; le bruit des salons et des antichambres et les incriminations publiques deviennent plus distincts; le collége de Tarnopol est nommé. Et aussitôt une deuxième et une troisième admonition de plus en plus urgente est transmise par le Père Général. Les réponses sont les mêmes : le recteur du collége assure que, les deux rites existant dans la ville, les jeunes gens de l'un et de l'autre rite fréquentent indistinctement les classes avec la plus entière liberté, sans que jamais les professeurs aient eu l'idée de se mêler de cette affaire. Cependant les accusations continuaient, et, selon la coutume, grossissaient. Le nonce apostolique de Vienne ayant envoyé son auditeur à Tarnopol, celui-ci est chargé de prendre sur cette matière les plus minutieuses informations, et il peut le faire avec d'autant plus de facilité et de certitude que là les élèves sont externes et ne fréquentent le collége que pour les classes; d'ailleurs les Pères du collége n'auraient pu favoriser l'un des rites au préjudice de l'autre sans exciter dans la ville de vives réclamations de la part de ceux qui se seraient crus blessés. Toutes ces perquisitions n'ont d'autre résultat que de démon-

trer la parfaite innocence des Pères du collége de Tarnopol.

Enfin en 1843 le Père Provincial de la Gallicie adresse au Père Général les différentes pièces qui donnent l'explication du mystère. Voici le fait en peu de mots :

Un jeune homme, né d'un père rhuténien, mais baptisé et confirmé dans le rite latin, s'était présenté au collége de Tarnopol, et fait inscrire comme catholique latin, et cela de son propre mouvement et sans que les Pères eussent le moindre intérêt à l'influencer. Arrivé en philosophie, il avait demandé à l'archevêque latin une pension pour continuer ses études; après sa philosophie il avait demandé et obtenu du même prélat d'être admis dans son séminaire. Après trois ans de théologie, il était allé dans son pays en vacances; il y avait vu des amis, fait des connaissances qui lui inspirèrent une ardeur extraordinaire pour le rite ruthénien. Il pria donc l'archevêque de ce rite de l'admettre aux saints ordres; celui-ci en demanda la permission à l'archevêque latin, auquel il appartenait par tous ses antécédents; le prélat répondit qu'il y consentait; mais que, d'après les saints canons, il fallait une dispense du Saint-Siége. On écrivit à Rome; l'affaire fut traitée dans la Congrégation de la Propagande, qui refusa la dispense; et cette décision fut confirmée par le Souverain Pontife. Que fit le jeune homme, poussé par sa brûlante dévotion envers le rite ruthénien (1) ? Il composa ou l'on composa pour lui une humble supplique adressée directement au Saint-Père; le suppliant y paraissait comme une victime des Jésuites, qui l'avaient, contre ses inclinations, retenu dans le rite

(1) Le rite ruthénien permet aux prêtres de se marier : c'est le nœud de l'intrigue.

latin, auquel d'ailleurs son baptême et sa confirmation l'avaient engagé sans qu'il y eût libre coopération de sa part. Pour renforcer la thèse et lui donner de la vraisemblance, il importait de ne pas la présenter comme un cas isolé; c'est ce que l'on fit, car la calomnie ne coûte plus à qui a fait le premier pas. On eut soin de la broder de généralités de toutes couleurs; et dans ce but on eut à Rome ses correspondants, chargés d'appuyer les raisons, c'est à dire de répandre les calomnies. Ils firent si bien leur devoir que la renommée n'avait pas assez de bouches pour répéter ces calomnies avec leurs mille variantes. La dispense fut octroyée *ad duritiam cordis.* C'est tout ce que voulait le jeune homme, et de son côté la comédie finit comme finissent toutes les comédies. Mais la diffamation continua à courir, elle court encore; sur cent persomes qui ont entendu et répété l'accusation, il n'y en a peut-être pas une qui ait entendu la réfutation; et sur cent personnes qui entendront cette réfutatiou, pas dix peut-être ne voudront consentir à déposer leurs préjugés; et dans un siècle la Compagnie de Jésus verra ses adversaires porter en témoignage contre elle les déclamations de 1843 au sujet du rite ruthénien à Tarnopol avec la même confiance avec laquelle on lui adresse aujourd'hui des traits tirés de certains mémoires écrits par ses adversaires dans les siècles passés. Le mot de Voltaire n'est que trop vrai; il était connu avant lui, car le courtisan d'Alexandre le Grand disait : « *Calumniare audacter;* « *semper aliquid hæret; vulnus etiamsi sanetur ab eo* « *qui læsus est, manet cicatrix.* »

A cette occasion on a rappelé qu'autrefois plusieurs familles de la noblesse polonaise passèrent du rite ruthénien au rite latin. Nous savons que des prêtres et des

prélats ruthéniens furent très sensibles à cette perte, qui ne leur laissait, disaient-ils, qu'une Eglise de paysans; que le nom des Jésuites ait été prononcé dans cette affaire, cela ne nous étonnerait guère: c'est un nom si commode, si accoutumé à porter toutes les responsabilités imaginables! Mais quand aujourd'hui on prétend historiquement que ce sont les Jésuites qui ont opéré ce changement de rite; que ce changement était un grand malheur et a été la cause de l'apostasie de plusieurs millions de catholiques ruthéniens pendant les récentes persécutions des empereurs de Russie, on nous permettra de reclamer contre l'exagération et l'injustice.

1° Les Jésuites, en exerçant le saint ministère dans le rite latin, comme ils y étaient obligés par les lois de l'Eglise, ont pu contribuer au changement dont il est question; mais outre cette cause, qu'on ne peut raisonnablement leur reprocher, il y en avait d'autres bien autrement puissantes et efficaces, telles que l'exemple et l'influence de la cour, les vues politiques, le désir de consolider le royaume et l'Eglise de Pologne par cette uniformité de rite, les vœux et l'influence des prélats du rite latin, et d'un autre côté le peu de considération et de confiance que s'attiraient les prêtres du rite ruthénien avec leurs femmes et leurs ménages, etc.

2° On doit se rappeler que les Jésuites, n'étant que purs auxiliaires en Pologne, n'agissaient pas d'eux-mêmes et n'étaient que les instruments de l'autorité ecclésiastique qui les employait; qu'un changement de rite ne pouvait s'opérer par eux; qu'il exigeait l'intervention des évêques et l'autorisation du Saint-Siége. D'où il suit qu'il est un peu singulier de vouloir rendre les Jésuites responsables de ce qui ne dépendait pas d'eux.

3° Si l'on a employé la moindre violence et la moindre coaction pour opérer un tel changement, nous accorderons qu'on eut grand tort ; mais ce qui nous porte à croire que cet événement ne fut pas un malheur, c'est que le Saint-Siége l'approuva ; c'est que dans le temps on s'en réjouit comme d'une chose très heureuse ; c'est qu'on sut bon gré aux Jésuites qui y avaient pris quelque part en leur qualité d'auxiliaires.

4° Aujourd'hui l'on prétend attribuer à cette mesure et faire peser sur la compagnie de Jésus l'apostasie de plusieurs millions de catholiques ruthéniens qui ont cédé à la violence de la persécution. Nous répondrons d'abord que cette Compagnie n'a jamais eu une telle responsabilité, comme il est évident par les raisons précédentes ; puis, qui nous empêchera de dire, 1° que ces millions de catholiques auraient probablement persévéré dans leur foi si à l'exemple des nobles ils avaient adopté le rite latin ; 2° que les nobles eux-mêmes auraient probablement perdu leur foi si à l'époque indiquée ils n'avaient pas embrassé le rite latin ? Ces deux propositions semblent plus probables que celles que supposent les accusateurs ; savoir, que si autrefois les nobles n'avaient pas changé de rite ils auraient également triomphé de la persécution, et qu'en triomphant ils auraient de plus empêché l'apostasie des populations. Mais, puisque nous en sommes aux conjectures, faisons une hypothèse ; supposons qu'anciennement les Jésuites de la Pologne, au lieu de seconder les vœux qui leur étaient manifestés, eussent employé, et avec succès, leur influence pour en empêcher la réalisation, et qu'aujourd'hui quelqu'un vienne nous tenir ce langage : « Voilà ce que savent faire les Jésuites avec leur entêtement pour les rites étrangers, dont ils n'ont donné que trop de preuves aux

Indes et à la Chine! Sans leur funeste intervention la noblesse polonaise aurait adopté le rite latin ; son exemple aurait très probablement entraîné toutes les populations ; une fois établies dans le rite latin, ce lien les aurait attachées plus fortement à la catholicité, les aurait soustraites à une grande partie des vexations des empereurs, qui ont formellement déclaré vouloir respecter les droits des catholiques latins... elles seraient demeurées catholiques. Donc si elles sont tombées dans le schisme, aux Jésuites la faute ! Nous avouons que nous serions cent fois plus embarrassé de répondre à un tel argument que nous ne le sommes de répondre à l'accusation que l'on fait aujourd'hui. Que devaient donc faire les Jésuites dans cette alternative du jugement de la postérité? Le plus sage pour eux était de penser au meunier de La Fontaine, et de suivre les motifs de la raison et la direction de l'autorité ecclésiastique, sans s'inquiéter du *qu'en dira-t-on*.

N. B. Pendant que les bruits qui ont donné occasion à ce troisième chapitre se répétaient encore par les échos de Rome, des rumeurs diamétralement contraires circulaient dans le même temps, dans les mêmes lieux et provenant des mêmes sources. Deux personnes distinguées vinrent alors nous trouver en disant « qu'elles voulaient enfin savoir ce qu'il en était *de ces superstitions païennes, de ces abominations, de ces cérémonies et rites idolâtriques*, que nous avions introduits de nouveau dans notre mission du Maduré, et qu'un missionnaire de l'Inde était venu dénoncer à Rome ; elles ajoutaient que ces graves accusations étaient à l'ordre du jour dans les cercles et dans les antichambres. Notre intention n'est pas de traiter ici la grande question des *rites malabares*, auxquels on faisait allusion ; mais comme ces bruits avaient leur

fondement dans certaines assertions d'un mémoire imprimé à Rome peu auparavant (assertions développées et considérablement amplifiées dans les salons et les antichambres), nous croyons devoir leur opposer ici les déclarations suivantes :

1° Les nouveaux missionnaires de la Compagnie de Jésus au Maduré ont toujours suivi et suivent ponctuellement les directions qu'ils reçurent de Monseigneur de Pondichéry, dont ils ont dépendu jusqu'à ce jour; et nous défions qui que ce soit de signaler une seule cérémonie, un seul usage qui soit toléré dans le Maduré et qui ne le soit pas également dans le vicariat apostolique de Pondichéry.

2° Monseigneur le vicaire apostolique de Pondichéry a plusieurs fois recommandé au supérieur du Maduré de réprimer le zèle imprudent de quelques-uns des Pères qui se montraient trop ardents à condamner certains usages et certaines pratiques des Indiens; jamais il n'a eu l'occasion de lui adresser un avis en sens contraire.

3° Quand l'auteur du mémoire que nous venons de citer prétendait que l'ornement du front dit *Pottou* était toléré par les missionnaires du Maduré et interdit par ceux de Pondichéry, il commettait tout simplement deux erreurs : 1° une *erreur de fait* en intervertissant les termes de la proposition vraie, puisque cet ornement n'était pas toléré par les missionnaires du Maduré, au lieu qu'il était réellement toléré dans plusieurs districts du vicariat de Pondichéry; 2° *une erreur de droit* en supposant ou faisant supposer à son lecteur que cet ornement est une chose répréhensible ou superstitieuse, ce qui n'est pas. *Ce pottou* fut, il est vrai, *nommément prohibé* par la bulle de Benoît XIV; mais il a été depuis lors *formellement permis* par un bref du Saint-Siége

que nous avons lu nous-mêmes. Monseigneur de Drusipare, vicaire apostolique de Pondichéry, dans sa visite de la mission du Maduré, ayant observé que nous prohibions ce *pottou*, comme défendu par le Saint-Siége, nous ordonna d'effacer cet article et quelques autres de la liste des choses prohibées, que nous avions coutume de lire publiquement aux chrétiens; et il motiva son ordre sur le bref apostolique indiqué ci-dessus.

Nous pouvons répondre avec toute confiance de l'exactitude de ces déclarations; et à notre propre témoignage nous ne craignons pas d'ajouter, au besoin, celui de Monseigneur le vicaire apostolique de Pondichéry lui-même et de quelques-uns de ses missionnaires qui ont travaillé quelque temps avec nous dans le Maduré.

CHAPITRE IV.

DU PATRONAGE DES ROIS DE PORTUGAL.

Pour bien comprendre la position des missionnaires, la mesure de leurs ressources et le principe de leurs entraves, il faut remonter à une considération plus générale sans laquelle il est impossible de porter un jugement exact sur les anciennes missions, et à l'ignorance ou à l'oubli de laquelle on doit attribuer bien des assertions fausses ou injustes publiées par divers auteurs; nous voulons parler de l'influence des gouvernements d'Europe sur les missions, et particulièrement du *Patronage portugais*.

Le Portugal fut la première et pendant longtemps la seule puissance européenne qui exerçât son autorité dans

les Indes orientales. Elle y rendit à la religion des services éminents; elle favorisa puissamment sa propagation; elle employa souvent la pompe de ses ambassades pour l'introduire au sein de l'idolâtrie, l'autorité de son nom pour la protéger et la force de ses armes pour la défendre; elle fournit, avec une admirable libéralité, les ressources pécuniaires pour l'entretien des missionnaires et d'un certain nombre d'évêques. Mais comme s'il était nécessaire qu'on vît se vérifier dans tous les siècles et dans tous les lieux cette triste vérité : que l'Église doit payer de ses larmes les secours et la protection qu'elle reçoit des puissances séculières, ces faveurs de la cour du Portugal furent contrebalancées par les conditions qu'elle imposait et par les inconvénients naturels qui en résultaient. Nous pourrions citer parmi ces inconvénients les vues politiques qui, souvent mal déguisées, semblaient accompagner cette protection; d'où naissait dans l'esprit des peuples la persuasion que la religion chrétienne était un moyen d'assujettir les nations au joug des Portugais, persuasion que la conduite des Européens n'a que trop souvent justifiée. Or on comprend qu'une telle pensée devait susciter un obstacle immense à la propagation de la foi, et l'on sait que c'est elle qui a le plus souvent soulevé les persécutions les plus terribles et causé la ruine de plusieurs chrétientés. Mais ce qui touche de plus près à notre sujet ce sont les conditions imposées à l'Église par les rois du Portugal. Elles sont comprises dans ce qu'on appelle *les droits du patronage*, qui constituaient en faveur de cette nation une espèce de monopole des missions des Indes. D'après ces droits, nul évêque ne pouvait être nommé aux siéges existants, aucun nouveau siége ne pouvait être érigé qu'avec le consentement et la participation du roi catholique, à qui ap-

partenait le droit de présenter les candidats; de plus, aucun missionnaire européen ne pouvait se rendre aux Indes qu'avec sa permission et sur les navires portugais; enfin aucun bref, aucune bulle du Saint-Siége n'avait, disait-on, force de loi dans l'Inde qu'après avoir passé par les mains et reçu l'approbation du roi de Portugal. Par conséquent toutes les missions de l'Inde étaient des missions portugaises; il est vrai qu'on y admettait des sujets des autres nations; mais ces sujets devaient par là même perdre pour ainsi dire leur nationalité, et l'on comprend facilement combien cette circonstance devait diminuer chez les autres peuples le nombre des vocations. Quant aux secours temporels si nécessaires pour le développement des œuvres apostoliques, il fallait se résoudre à les attendre presque uniquement du gouvernement portugais.

Néanmoins dans les commencements ces conditions étaient compensées par de précieux avantages, que le Portugal pouvait seul offrir, et sans lesquels la propagation de la foi était alors impossible; elles présentaient d'ailleurs, considérées en elles-mêmes, un principe d'équité et des garanties nécessaires; car le roi du Portugal étant la seule puissance européenne établie dans l'Inde, il était naturel qu'il fût jaloux de conserver son autorité et d'empêcher les autres nations d'exercer leur influence autour de lui par des missions qui leur appartiendraient. D'ailleurs cette concurrence des missionnaires et des partis nationaux ne pouvait manquer de retarder et de ruiner l'œuvre de Dieu (comme les événements ne l'ont que trop démontré dans la suite). Pressé par ces raisons, le Saint-Siége consentit aux conditions de la cour du Portugal, et confirma le droit du patronage par des bulles solennelles. Ce qu'il y a de remar-

quable, c'est que le roi exigea, dit-on, une clause par laquelle le saint Père annulait d'avance toutes les bulles que ses successeurs pourraient donner dans un sens contraire. (1)

Cette influence de la puissance portugaise produisit pendant longtemps de très heureux fruits : les missionnaires arrivaient en grand nombre, et les secours du gouvernement étaient abondants. Mais peu à peu les missions se multiplièrent, les besoins s'accrurent énormément, et alors le Portugal fut dans l'impossibilité de fournir le nombre d'ouvriers nécessaire ; ceux des autres nations qui venaient s'y joindre étaient encore loin de suffire. La Compagnie de Jésus y suppléait en partie, en s'associant les indigènes et se recrutant dans le pays même. C'est ainsi que les Jésuites portugais avaient

(1) Nous n'examinerons pas si cette clause est bien authentique, ni si, supposée telle, elle pourrait détruire les principes du droit canon et de la raison naturelle, d'après lesquels un Pape ne saurait dépouiller ses successeurs du droit ni les dispenser du devoir de prendre les mesures et de faire les dispositions nécessaires au gouvernement spirituel de l'Église qui leur est confiée. Nous nous contenterons de proposer quelques observations appropriées à l'état actuel de cette question :

1° Le *motif déterminant* de la concession d'un tel privilége était la puissance politique que le Portugal exerçait dans les Indes et par conséquent la facilité qu'il avait de procurer le bien spirituel et temporel de ces Églises naissantes.

2° La *condition expresse* de ce privilége était que le roi fournirait tous les secours nécessaires aux évêques et aux missionnaires de ces vastes contrées, et nommément qu'il pourvoirait sans délai à l'élection de nouveaux candidats pour les siéges qui viendraient à vaquer.

Or le *motif déterminant* n'existe plus ; car la puissance portugaise dans les Indes est détruite. La *condition expresse* n'a pas été observée ; car depuis plus de trente ans les siéges épiscopaux étaient sans évêques ; les chrétientés étaient abandonnées sans missionnaires capables de les administrer. Donc quand même on accorderait aux Portugais que la concession du privilége fût un véritable contrat, ce contrat est annulé par la force des choses et par la conduite de la cour du Portugal.

formé dans les Indes orientales cinq grandes provinces de la Compagnie ; savoir, celles de Goa, du Malabare, du Japon, de la Chine et des Philippines, dont les sujets étaient en partie des indigènes et des descendants d'Européens nés dans l'Inde. Mais outre que ce moyen n'était pas toujours applicable aux missions naissantes, il était encore insuffisant pour toutes. D'ailleurs le défaut de ressources pécuniaires, qui ne purent s'augmenter en proportion des besoins, fut toujours une difficulté insurmontable qui arrêtait leur développement et leur extension.

D'un autre côté ces ressources portaient avec elles un grave inconvénient ; étant généralement fournies en nature, elles nécessitaient l'établissement d'une procure obligée de convertir les objets en argent, pour envoyer à chaque missionnaire les secours indispensables. Telle était, par exemple, la procure de Macao pour les provinces du Japon et de la Chine. Il en résultait que le monde, toujours disposé à interpréter en mauvaise part, témoin des opérations de cette procure, s'imaginait, peut-être sincèrement, et publiait hautement que les Jésuites dans leurs missions faisaient un grand commerce et possédaient des richesses et des trésors incalculables ; et pendant que ces bruits et ces accusations faisaient un très grand tort à la Compagnie dans toute l'Europe, les pauvres missionnaires étaient le plus souvent réduits à la dernière misère et leurs œuvres paralysées par le manque de ressources. Donnons-en un exemple. Le catalogue de la seule province du Japon, pour l'an 1603, présente cent quatre-vingt-dix Jésuites, trois cents séminaristes, cent soixante catéchistes, trois cent cinquante domestiques ou autres employés, en tout mille personnes, dont l'entretien était entièrement à la charge

de la province. Une somme d'argent pouvait paraître fort considérable aux yeux du public à Macao, et être le résultat d'opérations plus ou moins bruyantes, sans pourtant donner à chacun des individus qui en attendaient leurs parts, et à chacune des œuvres qu'elle devait soutenir, une allocation proportionnée à leurs nécessités les plus urgentes.

A un tel inconvénient la Compagnie n'avait pas de remède. Renoncer à ces ressources, les seules possibles, eût été décider la ruine de ces missions. Elle préféra donc laisser parler le monde et se consoler dans le témoignage de sa conscience. L'on sait tout le retentissement qu'ont eu ces déclamations contre l'ambition, la cupidité et les richesses des Jésuites missionnaires; ce que l'on ne sait pas aussi généralement, c'est que bien des hommes, qui avaient été d'abord impressionnés par ces calomnies contre les Jésuites, étant devenus dans la suite leurs successeurs, furent eux-mêmes très heureux et très aises de se faire Jésuites une fois l'an pour toucher, en cette qualité, les revenus des fondations qui avaient coûté tant de sacrifices et suscité tant de clameurs. Il y a plus, ils ne tardèrent pas à se convaincre, en ce point comme en bien d'autres, que la conduite des Jésuites n'était pas si blâmable, et à leur exemple ils travaillèrent, eux aussi, à fonder des établissements dont les produits pussent alimenter et soutenir leurs missions. Nous sommes loin de les condamner; nous reconnaissons trop l'importance de ces établissements pour ne pas leur désirer les plus heureux succès; seulement nous voudrions demander à l'opinion un peu plus de justice et d'impartialité.

Une autre conséquence non moins funeste du patronage portugais fut la dépendance où les missionnaires se

virent à l'égard du gouvernement de Portugal. Toutes leurs missions relevaient des évêques, qui eux-mêmes étaient à la nomination et sous la main du roi. Un décret royal allait jusqu'à défendre de nommer Visiteur ou Provincial un religieux qui ne serait pas sujet portugais. En 1729, le Père Général ayant confié la charge de Provincial au P. M. Bertholdi, Italien, le gouvernement portugais fit ses réclamations, et la nomination dut être révoquée. En 1694, Louis XIV avait résolu de porter atteinte à ce monopole dans l'Inde et en Chine en soustrayant les missionnaires Jésuites français à la dépendance du Portugal. Il agissait à Rome auprès du Saint-Siége et du Père Général, par le moyen de son orateur le cardinal de Janson et de son ambassadeur le prince de Monaco, et par les lettres du P. Lachaise et du P. Provincial de France. En même temps les Pères portugais et l'ambassadeur du roi de Portugal défendaient la cause de ce dernier. Inutile de dire que des deux côtés les sollicitations étaient pressantes et impérieuses ; le caractère des deux monarques est assez connu. Des deux côtés les intérêts étaient graves, car le ressentiment de ces deux princes pouvait détruire l'œuvre des missions et plonger la Compagnie dans le deuil. Les Pères, obligés d'être les interprètes et les instruments de ces deux volontés contraires et inflexibles, gémissaient de cette lutte, et disaient avec le Père Provincial de France : « Si la controverse existait entre nous, qui sommes habitués à l'obéissance, elle serait bien vite terminée; mais le roi, etc.» Le Père Général répondait au Père Provincial : « Jugez vous-même ce que peut faire le Père Général, pressé violemment d'un côté par le roi de France, qui veut qu'on change le gouvernement des missions en sa faveur, et de l'autre par le roi de Portugal, qui s'oppose à tout change-

ment. Que les rois s'entendent entre eux, ou que le souverain Pontife décide la question, et j'obéirai sans délai.» Il était réservé à la Compagnie de payer tous les frais de cette guerre, qui dura bien des années et se compliqua de tous les embarras suscités à l'occasion des missionnaires *propagandistes* (dont nous allons parler) et de la question des rites Malabares qui suivit de près.

Vers cette époque (1730), le roi de Portugal, sans tenir compte de tous les sacrifices que la Compagnie s'imposait dans la crainte d'encourir son ressentiment, défendit sévèrement à tous les Jésuites ses sujets d'avoir aucun rapport avec leur Général et d'obéir à ses ordres. De son côté Louis XIV avait pris la même résolution, et travaillait avec la même énergie à briser ces liens qui constituent la force de la Compagnie de Jésus. C'est ainsi qu'elle expiait le zèle qui lui faisait préférer le bien général de l'Eglise et des missions aux désirs arbitraires des princes et aux intérêts particuliers des nations, et surtout l'obéissance et le dévouement qu'elle professait pour le Vicaire de Jésus-Christ ; tandis qu'à Rome ses adversaires l'accusaient hautement d'opiniâtre insubordination et de rebellion ouverte contre les ordres du Saint-Siége !

Tels étaient les graves inconvénients que la Compagnie de Jésus rencontrait dans ces lois du patronage. Mais c'est surtout à l'égard des autres missionnaires apostoliques que sa position devint épineuse. La sainte Congrégation *de Propaganda fide*, instituée par Grégoire XV l'an 1622, envoya directement ses missionnaires dans l'Inde, en Chine, au Tong-King, etc. Les autorités portugaises, croyant voir dans cette mesure une violation des droits du patronage, les repoussèrent et leur suscitèrent partout de grandes contradictions. Le

conseil de Goa, appelé la *Junta*, expédia des ordres sévères aux prélats et aux supérieurs des missions contre les *propagandistes* (c'est le nom qu'on donnait aux envoyés immédiats de la Propagande). Inquiétés par ces injonctions, les missionnaires et le supérieur du Maduré chargèrent, en 1688, le P. Jean de Britto, envoyé en Europe en qualité de procureur, de passer par Goa, et de demander des explications sur la conduite qu'on voulait qu'ils tinssent à l'égard des missionnaires de la Propagande ; le Provincial, après avoir fait observer qu'une telle question était imprudente, répondit : « La Junte a pris son parti, et à toutes les difficultés qu'on lui présente elle oppose sa décision promulguée dans sa circulaire aux prélats et supérieurs religieux ; inutile d'espérer de Goa une autre réponse. » (1)

Il paraît que l'argument principal par lequel les autorités portugaises cherchaient à justifier leurs plaintes et leur opposition aux *propagandistes* était que ces derniers, non contents de violer les droits du patronage établi par les bulles solennelles et non révoquées des Souverains Pontifes, refusaient de plus de reconnaître l'autorité des Ordinaires du lieu et de se soumettre à leur juridiction ; ce qui, disait-on, était contraire aux décrets du saint concile de Trente. C'est pour cette raison que les missionnaires, perdant toute espérance de rien gagner sur les Portugais dans l'état actuel des choses, conjuraient le R. P. Général de voir s'il ne serait pas possible de conclure à Rome un arrangement qui plaçât les missionnaires immédiatement envoyés par la Propagande

(1) « Esta resoluto na carta da mesma junta... A todas as difficultades, sem admitter mais resoâ responde con a resoluçoâ desta carta escritta aos prelados e religiosos ; ne em Goa se ha da haver outra risposta mais que esta. »

dans une certaine dépendance des évêques portugais, ordinaires des lieux où ils exerceraient le saint ministère ; arrangement qui leur semblait le seul moyen de conciliation et la condition nécessaire de la paix et du salut des missions. Les faits prouvent que l'on ne put faire aucun accommodement, et les esprits ne firent que s'envenimer de plus en plus.

Dans cette lutte, qui dure depuis près de deux siècles, les missionnaires de la Compagnie se trouvèrent entre deux feux et souvent exposés en même temps aux traits des deux camps opposés. D'un côté ils étaient assujettis à leurs évêques et au primat des Indes, et par eux à tous les droits du patronage ; car rien n'avait été changé aux anciennes constitutions ; le Saint-Siége n'avait publié aucune bulle qui limitât l'autorité du primat et des évêques ou les droits du patronage. Par conséquent les Portugais reprochaient amèrement aux Jésuites et ce qu'ils faisaient pour et ce qu'ils refusaient de faire contre les propagandistes. D'un autre côté, ceux-ci, fâchés de n'être pas ouvertement appuyés par les missionnaires de la Compagnie de Jésus, leur supposaient des dispositions hostiles, et souvent leur attribuaient tout ce qu'ils avaient à souffrir de la part des autorités portugaises. De là une rivalité funeste et des plaintes sans fin contre l'ambition et l'orgueil des Jésuites, qui, disait-on, ne voulaient pas se soumettre à la Propagande.

Comme ces missionnaires de la sainte Congrégation arrivaient tout fraîchement de l'Europe avec leurs idées et leurs impressions européennes, il était naturel et même inévitable qu'ils fussent choqués et tant soit peu scandalisés d'une foule d'usages bizarres et même, en bien des points, du mode d'administration qu'ils rencontraient dans ces missions. De là contre les anciens mis-

sionnaires un feu roulant d'accusations de tout genre, dont l'exagération s'explique et s'excuse facilement par la position des accusateurs, quand même on ne voudrait pas faire la part au sentiment de peine et d'exaspération que cette position devait naturellement exciter en eux. De leur côté les anciens missionnaires se conservèrent-ils toujours pendant cette lutte dans les bornes de la modération et de la charité religieuse? C'est ce que nous n'oserions assurer. Ils étaient hommes, plusieurs étaient Portugais, et probablement quelques-uns d'entre eux furent plus Portugais qu'il ne convenait de l'être à des missionnaires catholiques. De part et d'autre les intentions étaient bonnes ; le mal provenait bien moins de la disposition des divers missionnaires que de la fausse position où ils se trouvaient. Si l'on avait voulu examiner à fond et sans passion le véritable état des choses, on y aurait trouvé l'apologie des personnes ; si l'on avait pu porter le remède là où était le mal, en modifiant ces lois du patronage, tout se serait facilement arrangé (1). Mais rien ne put être changé dans la constitution des choses; la rivalité entre les personnes, résultant de cette position mal dessinée, dut donc se perpétuer ; et l'on peut dire, sans exagérer, que de là vint la plus puissante et la plus terrible des causes qui produisirent la ruine des missions et concoururent en Europe à la destruction de la Compagnie de Jésus.

Depuis cette destruction, quand on vit que l'animosité et la violence du Portugal contre les propagandistes ne faisaient que s'accroître, malgré l'affaiblissement et la ruine de sa puissance dans les Indes, on dut, ce semble,

(1) Ce que nous avons rapporté du Mémoire du P. de Rhodes et de ceux des missionnaires de la Chine montre quelle était la pensée de la Compagnie de Jésus touchant cette matière.

se persuader forcément que cette hostilité n'était pas l'effet des intrigues des Jésuites; et cependant, malgré une expérience si longue et si convaincante, on trouve encore aujourd'hui sur cet article dans beaucoup d'esprits un fonds de vague défiance et un reste de préjugés haineux contre les missionnaires de la compagnie de Jésus, et nous n'osons nous flatter de pouvoir les dissiper entièrement par les considérations que nous venons d'exposer.

CHAPITRE V.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES SUR LA MISSION DU MADURÉ.

Nous n'avons fait qu'effleurer dans les chapitres précédents les questions importantes qui se présentaient à nous; et cependant nous craignons déjà d'avoir fatigué le lecteur en le retenant trop longtemps loin de l'objet principal de cet ouvrage. Nous nous hâtons de conclure ces considérations préliminaires par quelques observations qui ont un rapport plus intime avec l'histoire de la mission du Maduré.

Nous avouerons d'abord que nous avons été nous-même surpris de ne point trouver entièrement confirmée par des documents authentiques l'opinion fondée sur la tradition des Indiens relativement aux succès prodigieux du P. Robert de' Nobili, qui, assurait-on, avait converti et baptisé à lui seul près de cent mille Indiens (1). Il est vrai que les documents que nous avons

(1) *Mœurs des Indes*, par le célèbre M. Dubois, et divers autres ouvrages.

pu recueillir sont trop incomplets pour nous autoriser à préciser le nombre des conversions opérées par cet illustre missionnaire; néanmoins leur ensemble nous persuade que cette opinion, prise à la rigueur, serait exagérée, et que pour la concilier avec la vérité, il faut supposer qu'on a attribué au P. Robert de' Nobili tout seul les succès réunis des premiers Pères qui travaillèrent avec lui; or parmi eux se trouvaient le P. Ant. Vico et le P. Emman. Martinz, missionnaires distingués par leurs œuvres aussi bien que par leurs vertus. Ce n'est pas que nous voulions rien ôter à la gloire du P. Robert, ni lui égaler ses compagnons. Quel que soit le mérite que nous aimons à reconnaître dans ceux-ci, le P. Robert de' Nobili nous apparaîtra toujours comme un homme extraordinaire, et comme un géant qui a eu peu d'égaux dans cette carrière apostolique; mais nous croyons que le mérite ne doit pas se mesurer sur les succès. C'est peut être le principe de l'espèce d'exagération dans laquelle on est tombé à l'égard du P. Robert de' Nobili. Après avoir conçu de lui une idée proportionnée à son mérite réel, on a adopté peut-être trop facilement les traditions vagues des peuples qui lui attribuaient plus de cent mille conversions de païens. On y était d'autant plus disposé qu'on savait certainement que d'autres missionnaires obtenaient dans ce même temps en d'autres contrées des résultats non moins prodigieux, et que S. François-Xavier avait converti et baptisé plusieurs centaines de milliers d'idolâtres.

Pour mieux développer cette pensée, qu'il nous soit permis d'insister sur ce parallèle entre S. François-Xavier et le P. Robert de' Nobili, deux hommes si semblables entre eux par le génie et les dons naturels, non moins que par les vertus apostoliques portées à un de-

gré sublime et héroïque, mais si différents par les desseins de Dieu sur eux et par la nature de la mission qu'il leur confia. Il semble avoir choisi S. François-Xavier pour être l'instrument de sa puissance ; il l'envoie pour fonder des Eglises nouvelles au milieu de la gentilité ; c'est le conquérant de Dieu qui s'avance dans sa carrière ; il a dû rencontrer une infinité d'obstacles, mais une vertu surnaturelle semble précéder ses pas pour renverser partout ces obstacles, aplanir les voies et disposer miraculeusement les populations ; il est lui-même investi de cette puissance divine par le don des miracles, qui est le moyen le plus puissant de convertir les nations. Ajoutez à cela d'autres avantages extrêmement importants. Membre d'un corps qui mettait ses forces à son service, supérieur général des missions des Indes, n'ayant à soutenir que les œuvres qu'il fondait lui-même, S. François-Xavier pouvait se multiplier à volonté, disposer librement de ses nombreux confrères qui arrivaient d'Europe pour partager ses travaux, leur laisser le soin de diriger et d'étendre les chrétientés qu'il avait formées, et lui-même courir à de nouveaux royaumes et à de nouvelles conquêtes. D'un autre côté, la cour de Portugal avait compris le besoin de consolider sa domination en méritant l'affection des peuples conquis par le trésor spirituel qu'elle leur procurait. Elle favorisait de tout son pouvoir les œuvres apostoliques, et son influence était alors d'autant plus efficace qu'elle agissait dans une sphère moins vaste. Enfin les Portugais qui se trouvaient dans l'Inde, gagnés par les manières aimables de S. François-Xavier, souvent obligés par des bienfaits signalés, éblouis par les nombreux miracles qu'il opérait et par la réputation de sainteté qui le précédait partout, se disputaient la gloire de seconder ses saintes entre-

prises. Toutes ces circonstances réunies, sans lui ôter le mérite des travaux et des souffrances, peuvent cependant expliquer en quelque manière les résultats merveilleux qui le couronnèrent. Dieu voulait que par son moyen la foi jetât un vif éclat sur ces vastes régions ensevelies dans les ténèbres de la mort, réveillât les peuples de leur sommeil et les disposât à prêter l'oreille aux nombreux missionnaires qui devaient marcher sur ses traces. C'est aussi dans cette vue peut-être qu'il le dirigea vers des nations qui présentaient moins d'obstacles à la propagation du saint Evangile. L'histoire de sa vie raconte qu'étant sur la côte de la Pêcherie il disparut pendant huit jours sans qu'on sût ce qu'il était devenu; et lorsqu'on était fort inquiet sur son sort, il revint en disant que les peuples de ces terres n'étaient pas encore propres au royaume de Dieu; c'est tout ce que l'on put connaître de son excursion chez les Indiens du Maduré.

Voyons maintenant quelle fut la mission du P. Robert de' Nobili, les obstacles qu'il rencontra et les moyens qu'il eut à sa disposition. Il entreprenait une œuvre déjà tentée plusieurs fois, et toujours en vain, par le zèle des missionnaires, et qui alors plus que jamais était regardée comme impossible; le P. Gonzalès Fernandez, homme d'une rare vertu et d'un zèle ardent, depuis quatorze ans qu'il se dévouait à cet apostolat dans la ville de Maduré, n'avait pu réussir à se faire un seul disciple. Pour triompher de tant d'obstacles, le P. Robert avait sans doute une grâce très puissante qui le soutenait au dedans et le secondait au dehors d'une manière souvent prodigieuse; mais il ne se présentait pas comme un homme revêtu de cette puissance divine, de ce don des miracles qui dompte et entraîne les masses. Isolé de toute

influence humaine, seul au milieu d'un peuple orgueilleux à qui tout le rendait suspect et méprisable, il paraissait comme un homme réduit aux proportions de ses forces naturelles. Obligé de s'attaquer en détail à chacune des difficultés, de lutter, pour ainsi dire, corps à corps avec chacun de ses ennemis ; il ne gagnait de terrain que pas à pas, à force de patience, de raisonnement et de controverses ; sa marche ne pouvait donc être rapide. Les moyens même qu'ils était obligé d'employer pour arriver à ses fins devinrent pour lui un sujet de contradictions : sa méthode alarma la prudence des supérieurs. Ils avaient le droit et l'obligation de la soumettre à un examen rigoureux ; mais une question qui pouvait être facilement résolue grandit et se compliqua sous l'influence des préjugés et des passions humaines ; et au moment où il recueillait les fruits les plus abondants de ses fatigues et de ses sacrifices son œuvre fut paralysée et suspendue entièrement pendant plus de dix ans.

A toutes ces difficultés ajoutons le défaut des secours et des moyens nécessaires pour les surmonter. La mission du Maduré, établie dans l'intérieur des terres, où les Portugais n'exerçaient aucune autorité et d'où ils ne tiraient aucun revenu, ne recevait aucun secours du gouvernement du Portugal. Elle dépendait de la province du Malabare ; mais celle-ci étant composée de résidences qui avaient reçu chacune une fondation à peine suffisante au nombre de sujets qu'elle devait entretenir, n'avait aucune ressource à sa disposition. La charité de la province était obligée de prendre sur le strict nécessaire des colléges et des résidences pour fournir au Maduré la modique somme qui était assignée généralement à l'entretien de deux missionnaires. Ceux du Maduré trou-

vaient dans leur mortification le talent de faire suffire cette somme à l'entretien de quatre d'entre eux ; le recteur du collége établi sur la côte de la Pêcherie s'était chargé d'entretenir un cinquième, une maison de Goa offrait dans sa pauvreté de quoi entretenir un sixième missionnaire et quelques catéchistes ; le P. Antoine Vico avait reçu de sa famille une petite aumône, le Père Général envoyait de temps en temps quelque secours incertain... Telles étaient les seules ressources qu'eût pendant plus de cinquante ans la mission du Maduré pour nourrir ses ouvriers et soutenir ses œuvres. Telle fut la véritable et première cause qui arrêta ses progrès, ou du moins qui l'empêcha de prendre une extension aussi grande et aussi rapide qu'elle pouvait l'espérer.

Si la mission avait eu dans ses premiers temps les abondantes ressources que l'Église trouve aujourd'hui dans le zèle et l'inépuisable charité de l'admirable Propagation de la Foi, on peut croire avec quelque probabilité que l'idolâtrie serait presque anéantie et la foi catholique établie dans l'Inde entière. En effet, dans la conquête spirituelle des peuples aussi bien que dans la conquête politique des empires, le point essentiel est de s'avancer avec rapidité, d'étendre et d'établir ses progrès de manière à déborder l'ennemi sans lui laisser le temps de se reconnaître et de réunir toutes ses forces. C'était dans l'Inde le moyen de rendre les chrétiens supérieurs aux efforts et aux persécutions des petits princes, indépendants des superstitions et de certaines lois des castes qui les entravaient, et capables de briser ainsi les chaînes les plus fortes qui retenaient les Gentils dans leurs sectes et d'exercer une influence très puissante sur toutes les masses. Or les lettres et les documents qui concernent cette première époque de la mission du Maduré

nous présentent plusieurs circonstances où l'œuvre pouvait prendre cet élan, avec l'espoir d'atteindre en peu de temps ce degré d'extension et de stabilité. Ainsi, quelques années après l'arrivée du P. Robert de' Nobili, un mouvement prodigieux s'opérait, et il aurait pu devenir général si cet ardent missionnaire avait été secondé par huit ou dix confrères et aidé des ressources nécessaires, s'il avait pu multiplier les catéchistes et réaliser le projet d'un séminaire de Brames conçu par le P. Laerzio, Provincial (1). Mais au lieu de ces secours le P. de' Nobili trouva une opposition qui manqua détruire complétement le fruit de tant de sacrifices. A force d'efforts et d'énergie, il sortit vainqueur de cette épreuve, il obtint des succès remarquables et souvent prodigieux; mais toujours l'essor de son zèle fut comprimé par le défaut de collaborateurs. On peut dire néanmoins que cet obstacle lui-même se réduisait au manque de ressources pécuniaires; car un grand nombre de Pères demandaient instamment cette mission, et n'étaient retenus que parceque les supérieurs ne voulaient pas les envoyer sans aucun moyen de subsistance. Ainsi, avec de l'argent, le Maduré aurait eu des missionnaires, il aurait augmenté le nombre de ses catéchistes, multiplié ses œuvres, décuplé et peut-être centuplé ses progrès. Ce que nous disons du Maduré doit s'appliquer aux autres missions nombreuses que la Compagnie entretenait dis-

(1) Quelqu'un a dit : « Il est probable que les supérieurs du P. Robert de' Nobili, n'entrant pas dans les vues de cet illustre missionnaire..., se sont appliqués à tenir le projet secret. » Cette insinuation nous paraît pour le moins fort gratuite. Le premier volume des *Lettres des missionnaires* contiendra celle où le P. Laerzio, Provincial, annonce au Père Général le projet de ce séminaire de Brames, que lui-même a conçu, et qu'il a instamment recommandé au P. de' Nobili. On y trouvera aussi les circonstances et les obstacles qui en empêchèrent la réalisation.

séminées sur toute la surface de l'Inde; nous n'avons donc pas avancé une proposition trop hasardée quand nous disions que, si l'Église avait eu à sa disposition des secours aussi puissants que ceux que lui offre l'œuvre sublime de la Propagation de la Foi, l'Inde entière serait peut-être aujourd'hui catholique.

L'avantage inappréciable que S. François-Xavier avait en ce point sur le P. Robert de' Nobili se retrouve aussi en général du côté de la nature des peuples qu'il devait évangéliser. Les Indiens, considérés dans leur caractère, leurs habitudes et leurs préjugés, dans la variété et la confusion de leurs sectes, dans la multiplicité de leurs castes, dans leur position politique, la tyrannie et le désordre de leurs gouvernements, etc., opposaient aux progrès de la religion chrétienne des difficultés plus insurmontables que les peuples du Travancore, de la côte de la Pêcherie, de Ceylan, du Japon, etc. En réfléchissant sur la grandeur des obstacles que les premiers missionnaires du Maduré eurent à vaincre et sur la modicité des moyens dont ils purent disposer, on pourra mieux apprécier leurs travaux, et l'on reconnaîtra que les fruits de leur zèle infatigable furent véritablement dignes de l'admiration générale qu'ils excitèrent dans les Indes et en Europe.

Pour offrir un nouvel exemple de l'influence que le caractère et les dispositions des peuples, joints aux circonstances providentielles, exercent sur les succès des missionnaires, nous nous permettrons de citer ici la conversion du Tong-King, de cette nation qui combla de joie ses premiers apôtres, comme elle console aujourd'hui l'Église par la générosité de sa foi. Pendant que le P. Robert de' Nobili fondait la mission du Maduré, le P. Dias, visiteur de la province du Japon, envoya,

l'an 1626, un missionnaire au Tong-King, dans le seul but d'étudier les mœurs de ce peuple et de sonder ses dispositions; il partit avec des marchands portugais et revint avec eux; sur les bonnes informations qu'il donna, le P. Pierre Marquez, Portugais, et le P. Alexandre de Rhodes, Français, furent chargés en 1627 de cette nouvelle entreprise. A leur débarquement sur la côte du Tong-King ils furent accueillis par une grande foule; le P. de Rhodes, qui savait la langue, avant de mettre le pied sur cette terre voulut prêcher le saint Evangile du haut du navire, et dans cette première prédication il convertit trente-deux Gentils, parmi lesquels se trouvaient le fils d'un des premiers mandarins du pays et un autre gentilhomme. A peine furent-ils débarqués qu'ils prirent possession du royaume au nom du Sauveur, en arborant sa croix sur le sommet de la plus haute colline du voisinage. Dans l'espace de deux ans ils baptisèrent plus de onze mille païens. Comme la contradiction doit mettre le sceau divin à toutes les œuvres apostoliques, ils fallait qu'ils fussent persécutés; ils le furent par les Bonzes, et avec tant de violence qu'ils se virent exilés en 1629. Cependant la foi se conserva inébranlable dans tous ceux qui l'avaient embrassée; bien plus, la semence que les missionnaires avaient jetée dans des terres si bien préparées germa pendant leur absence, et les catéchistes qu'ils avaient eu soin d'établir baptisèrent près de trois mille nouveaux convertis. De sorte qu'étant parvenus à rentrer dans ce royaume l'an 1631, ils y trouvèrent plus de quatorze mille chrétiens, et les cœurs des païens mieux disposés que jamais. Voici le relevé des conversions et des baptêmes des années suivantes, tiré des lettres annuelles de cette admirable mission, imprimées à Rome vers l'année 1650:

Année	1632,	païens baptisés	5,727.
—	1633,	—	9,797.
—	1634,	—	9,874.
—	1635,	—	8,176.
—	1636,	—	7,121.
—	1637,	—	9,707.
—	1638,	—	9,076.
—	1639,	—	12,234.
—	1640,	—	10,570.
—	1641,	—	11,000.
			93,282.

Ainsi, tandis que les missionnaires du Maduré défrichaient péniblement une terre toute couverte de ronces et d'épines et l'arrosaient de leurs sueurs, de leurs larmes et quelquefois de leur sang, les premiers missionnaires du Tong-King semblaient être envoyés pour recueillir une moisson déjà toute préparée et n'éprouver d'autre fatigue que le doux et glorieux travail causé par une abondance qui excédait les forces des moissonneurs. En 1641, c'est à dire quatorze ans après sa première fondation, cette mission naissante comptait cent huit mille chrétiens et deux cent trente-cinq églises. Ces deux missions, quoique très différentes sous ce point de vue, nous offriraient cependant beaucoup d'analogie, soit dans les moyens employés par les missionnaires, soit dans le concours de la divine Providence, soit dans la nature des ennemis qu'ils eurent à vaincre, soit dans les consolations qu'ils reçurent de ces peuples après leur conversion. Mais une telle digression nous conduirait trop loin de notre sujet. Il est temps de laisser aux missionnaires du Maduré le soin de nous raconter eux-

mêmes l'histoire de leurs entreprises, de leurs fatigues, de leurs souffrances et de leurs succès. (1)

(1) Les lettres des missionnaires renferment une foule de faits merveilleux, qui tantôt révèlent l'intervention d'une providence paternelle en faveur de ses enfants et en confirmation du saint Evangile, tantôt accusent l'action tyrannique de l'ennemi du genre humain régnant en maître absolu sur toutes les nations idolâtres. Nous avons conservé dans notre recueil un certain nombre de ces événements surnaturels ; nous espérons donner plus tard sur cette matière une dissertation, qui pourra se joindre comme *Appendice* à ce volume d'introduction. En attendant, le lecteur ne s'étonnera pas de trouver dans l'histoire de la mission du Maduré des faits semblables à ceux que rapportent, presque à chaque page, nos saints évangiles, et qui se retrouvent dans les histoires de tous les peuples que la foi de Jésus-Christ a délivrés du joug de l'idolâtrie.

NOTES ET PIÈCES JUSTIFICATIVES.

Quoique nous ayons cru devoir placer en note, dans le cours de la discussion, les divers documents que nous avons cités, la longueur de quelques-uns d'entre eux nous a obligé de les renvoyer à la fin du volume afin de ne pas trop interrompre la suite des faits et des raisonnements.

N° I.

L'ÉTABLISSEMENT DES COLLÉGES ET SÉMINAIRES DANS LES INDES AVAIT POUR OBJET PRINCIPAL L'ÉDUCATION DES PRÊTRES INDIGÈNES.

Dans un recueil des bulles données en faveur des Indes, le compilateur relate un bref de Pie V du 14 octobre 1567, qui accorde à perpétuité des indulgences pour les bienfaiteurs des séminaires dans les Indes orientales; puis il ajoute, page 137 : « Pro fundantibus vel dotantibus aliquod collegium pro scholaribus *in sacris litteris instituendis*..... Jam concessa fuerat indulgentia plenaria..... Ita habetur in litteris apostolicis Pauli III inscriptis : *Dilecto filio Francisco de Xavier, socio societatis de Jesu nuncupatæ, theologiæ professori, nostro et apostolicæ sedis nuntio*; quarum initium est : « *Dudum pro parte charissimi in Christo filii nostri Joannis*..... Sub data ad sanctum Petrum an. 1540. » Il cite ensuite un fragment de ce bref : « Necnon qui aliquod collegium, *pro scholaribus sacris litteris ad servitium Dei operam daturis*, in eisdem partibus ultra et citra promontorium caput bonæ spei nuncupatum fundaverint seu erigi fecerint, aut ad id manus adjutrices porrexerint, quoties id fecerint, tam ipsi quam eorum nati et omnis familia; necnon qui collegia

hujusmodi, *animo et intentione..... sacris litteris pro servitio Dei studendi*, ingressi fuerint, plenariam omnium peccatorum suorum indulgentiam et remissionem consequantur, etc. »

Ce document est d'autant plus précieux qu'il prouve que les missionnaires de la Compagnie de Jésus s'occupaient de la formation du clergé indigène dans l'érection de leurs colléges des Indes dès l'an 1540, c'est à dire avant le concile de Trente, et quatre-vingts ans avant l'établissement de la sainte congrégation de la Propagande.

N° II.

MÉMOIRES DES MISSIONNAIRES JÉSUITES DE LA CHINE EN FAVEUR DU CLERGÉ INDIGÈNE ET DES EGLISES NATIONALES.

I. — *Extrait du Mémoire du P. Rougemont, composé l'an* 1667.

1° An ex Sinensibus assumi debeant ad sacerdotium.

2° An hi patria aut latina lingua in sacris uti debeant.

Quamvis supervacaneum videri possit pluribus ad hæc quæsita respondere, cum nulli dubia possit esse utriusque rei vel utilitas maxima vel etiam necessitas; *quandoquidem illam jam ante quinquaginta circiter annos sinensis missio R. P. nostro, et per hunc summo Pontifici proposuit.....* Respondebo tamen, eo maxime consilio, ut si qui forte scrupuli quorumdam animis hæserint, evellantur.

Quod igitur ad primum quæsitum attinet, respondeo. Videri mihi non solum perutile, sed plane jam necessarium... Vel enim posthac favebit aula legi christianæ, vel adversabitur. Si adversetur, difficile maximoque suo periculo, maximo item periculo christianorum homines europæi præsertim plures rem christianam tueri et conservare hic poterunt. Quod tamen popularibus seu Sinis multo minus erit difficile propter varias causas.....

Si vero aula faveat (vel etiam si tantum permittat), tanta mox incrementa capiet res christiana, ut prorsus impares

futuri simus Europæi colligendæ messi tam copiosæ; cum interim difficillimum sit salvos huc perducere missionarios ex Europa. Ex triginta sociis quos abduxit P. Proc. Martinez quinque duntaxat ex tanto numero supersunt, aliis vel in itinere vel in ipso prope ingressu Sinarum mortuis. Quid ergo ubi mille et quingentis opus fuerit?

Faciamus tamen et huc pervenire posse quam plurimos et linguam litterasque, plurium quidem annorum spatio, aliquando tamen addiscere; cui tandem credibile sit, politicam nationem et hoc imprimis tempore tam suspecta habentem omnia et jam olim exteris omnibus tam inhospitalem, passuram esse homines europæos, a quibus jam cognovit vicinis in regnis atque insulis multa esse occupata, in visceribus degere imperii sui, pervagari omnia, discipulos conscribere, etc..... Ecquod Europæ regnum id patiatur?

Ab ipsis Ecclesiæ primordiis hæc una ubique fuit agendi ratio; sic apostoli, etc.

An quod in Europa, quod in Armenia, Æthiopia, India et proximis hisce temporibus *in Japonia* fecerunt, in China facere non licebit? Ex Cretensibus, Æthiopibus, Indis...., et hac ætate nostra ex Paravis, Malabaribus, Canarinis, quotannis ordinantur; ex Sinis vero..... ad sacros ordines admoveri nemo poterit?

Sed enim vitiosi sunt Sinæ, parum firmi et constantes. — Sancti ergo Cretenses (teste scilicet apostolo); firmi Æthiopes; constantes Indi. Imo complures Europæorum quam superbi, quam iniqui, quam lascivi!.... et tamen quam sancti et immaculati sacerdotes ex iis ipsis exstiterunt!

Hæc imprimis persecutio (ut de Nankinensi non loquar), præclare docuit non paucis Sinarum multo plus inesse roboris, constantiæ, virtutis quam speratum fuerat.

Vera quidem, dicet aliquis, sed in hac China quæ spes est convertendi ad Christum imperatoris? Hoc autem non converso, quibus armis tueri poterimus ecclesiasticam disciplinam et auctoritatem? Sed ab istis ego vicissim quæro Ecclesia universalis quo brachio, quibus armis tutata est ecclesiasticam disciplinam per trecentos circiter annos?....

Sed, inquiet quis, peribit *auctoritas*..... Quæ vel cujus est auctoritas ista de qua laboretur? An privata cujusque nostrum? Minuetur auctoritas nostra..... Minuatur sane, et si Deo cordi fuerit, tota pereat.....

An auctoritas sacerdotii ?.... Quod vereamur ne sinenses isti sacerdotes, vel propter incontinentiam suam, vel propter lucri cupiditatem similesve causas dati in sensum pravum, polluant nomen Domini? Hujus gravissimum periculum, Deo juvante, removebit industria, vigilantia, sollicitudo nostra.

Le P. Rougemont conclut et passe à la seconde question; il revient encore une fois aux démarches faites cinquante ans auparavant auprès du Saint-Père le Pape par l'intermédiede du Père Général; il cite le Mémoire qui fut alors écrit par le P. Trigault au nom de tous les missionnaires, et rapporte le motif suivant, donné par ce Père en faveur du clergé indigène : « *Ut etiamsi europæi sacerdotes martyrio omnes afficerentur se ipsa (missio) stare possit.* » Nous ne le suivrons pas dans toutes les raisons qu'il présente parcequ'elles se trouvent mieux développées dans le troisième Mémoire.

II. — *Extrait du Mémoire du R. P. Verbiest, vice-provincial de la Chine.*

Pour la même cause, nous nous contenterons de donner ici quelques extraits du deuxième Mémoire, celui du P. Verbiest. Il est adressé au Père Visiteur, l'an 1676.

REV. IN CHRISTO PATER VISITATOR,

Quando superioribus litteris misi sententiam meam circa Sinos sacerdotio initiandos, illam misi absolute sine rationibus de tota hac re adjunctis. *Nam cum anno* 1666 *in cœtu cantoniensi Patres missionarii sinenses totum hoc negotium satis examinasse viderentur,* existimabam sufficere si quam partem sequerer simpliciter affirmando aut negando responderem.....

Notandum : 1° *Quod R. P. Generalis dederit facultatem*

V. Provinciali sinensi admittendi in societatem ex litteratis Sinensibus, non juvenes sed ætate maturos (1), *sub conditione quod ex tribus partibus Patrum sinensium duæ tertiæ una cum P. Visitatore consentiant, et ex vi illius consensus jam aliqui admissi fuerint......*

..... Ab eodem tempore PP. Visitarores et V. Provinciales sinenses *determinarunt novitiatum intra Sinam instituendum, et revera instituerunt*, P. Prospero Intorcheta, magistro noviciorum constituto...... Judicarunt novitiatum intra Sinam omnibus consideratis commodius quam extra fieri posse. Intra Japoniam novitiatus fuit institutus ex quo multi in societatem ingressi insignes missionarii et martyres fuerunt; ergo etiam intra Sinam institui potest, etc.

Notandum : 2° Ad postulatum tertium V. Provinciæ per P. Prosp.^m Intorcheta procuratorem Romæ propositum a R. P. nostro Generali ita responderi : « *Imperandum P. Visitatori ut nihil gravis momenti statuat inauditis Sinensibus* (Patribus) : *monendum vero ut, repugnante V. Provinciale et majori parte professorum, suspendat statuere id de quo agitur et interim recurrat ad P. Generalem.* »

Hic jam quæri potest utrum expediat, in ordine ad novitiatum et sacerdotium, usum latinæ linguæ introducere. Respondeo : præcipuu finis addiscendæ latinæ, est ut Sinæ facilius addiscant omnia necessaria et convenientia tam ad boni religiosi quam ad sacerdotis munia et exercitia obeunda. Atqui hæc omnia multo facilius Sinæ possunt discere per linguam propriam quam per latinam. Ergo..... Omnia necessaria ad instructionem sacerdotis jam a lingua latina versa sunt in Sinicam et impressa. Præterea in omni materia plurimi sunt editi libri a nostris sinico idiomate, tam ad stabiliendam et probandam religionem nostram quam ad refutandas sectas sinicas. Imo ipsa dialectica et philosophia atque etiam theologia D. Thomæ magna ex parte impressa sunt. Denique si quid aliud judicaretur necessarium et utile, id facillime potest verti ex lingua latina in sinicam

(1) Suppono maturam ætatem dici posse illam quam Ecclesia determinat pro sacerdotio, id est à 25 ad 30 et ultra.

ac tabulis ligneis, more sinensi incisis, facile et exiguo cum sumptu potest imprimi. Nulla est extra Europam missio societatis quæ missioni sinensi comparari possit in numero et excellentia librorum, idiomate proprio cuique regioni editorum......

Le P. Verbiest porte ensuite plusieurs raisons qui reviennent à peu près à celles qui sont exposées dans le troisième Mémoire, que nous citerons ici en entier, parcequ'il est le plus décisif.

III. — *Mémoire adressé par les missionnaires de la Chine au Saint-Père le Pape, l'an 1697.*

DE NECESSITATE SACERDOTUM SINENSIUM, ET DISPENSATIONIS PRO SACRIFICIO IN LINGUA SINENSI.

1. — Necessitas multorum operariorum.

Jam publicata libertate religionis christianæ propagandæ in toto hoc imperio sinensi edicto Kambi imperatoris, dato anno 1692, martii 22.ª, tantus religioni se aperuit campus, et tanta messis colligenda animarum, ut pauci sacerdotes europæi, qui huic imperio ad fidem convertendo laborant, excolendis Ecclesiis numerosis occupati, plane hoc tempore non sufficiant ad utendum tam præclara occasione religionem catholicam latissime toto hoc imperio extendendi. Et quamvis advenientes ab Europa multiplicentur operarii, nunquam a tam longinquo petita auxilia, quæ per tot maria huc valde diminuta perveniunt, possunt tam vasto imperio sufficere : in quo quidem ipsis jam existentibus christianis excolendis necdum adhuc abunde de operariis potuit provideri; multo minus ad extendendam Christi fidem per vastissimas provincias.

2. — Sacerdotum sinensium utilitas in persecutione.

Accedit quod propter inconstantiam rerum humanarum, licet modo felicissimum habeat cursum res christiana, sine ulla præfectorum oppositione, aut vexatione; tamen paucis

annis hic rerum status vel mutatione voluntatum vel ipsius imperii, in sævam persecutionem converti posset, qua, ejectis europæis sacerdotibus, qui difficile in hoc imperio latere possunt, carebit omni subsidio Ecclesia sinensis, si sinenses sacerdotes defuerint, qui illi in persecutione maxime indigenti assistant, et sacramenta administrent. Hanc necessitatem aliorum regnorum experientia ostendit: et utinam nunc in Japonia, europæis sacerdotibus arctissime clausa, multi Japones sacerdotes essent, qui his afflictissimis temporibus Ecclesiæ laboranti in sæva persecutione succurrerent!

3. — Exemplum apostolorum et Ecclesiæ primitivæ.

Præter hæc in negotio nascentis hujus Ecclesiæ potissimum nobis incumbit sequi vestigia apostolorum ac SS. Patrum, qui primis Ecclesiæ sæculis Ecclesiam latissime propagarunt, ac stabiliverunt firmissimis fundamentis: quibus ea potissimum cura incubuit ut ex ipsa eadem natione eligerentur viri digni sacerdotio, qui collaborarent tum excolendis christianis, tum etiam divinæ Christi legi prædicandæ; et divus quidem apostolus Paulus, dum fidem Christi prædicaret in Græcia Judæis et infidelibus, habuit non paucos ex ipsa Græcia sacerdotes, qui sacramenta ministrarent, atque etiam docerent infideles Christi legem; neque istius gentis nativa superbia, a qua multæ postea hæreses natæ sunt, et ipsemet Apostolus despectui habitus, efficere potuit, ut ab utendis ministris indigenis desisteret: quos utique plurium deinceps sæculorum experientia necessarios esse demonstrat.

4. — Sinensium ad id capacitas.

Quod si Sinenses forent ut Brasiliæ incolæ aut aliæ barbaræ nationes, esset ratio cur discederemus ab usu passim servato in propagatione fidei ob incapacitatem gentis incultæ et barbaræ, sed hoc, de quo agimus, imperium Sinarum magis cultum ac politum est quam ipsi olim Græci, ac Romani, in quo pluribus annorum millibus vigent lit-

teræ, et plerumque acuta non secus ac inter Europæos ingenia reperiuntur. Cur igitur hic deflectemus ab Apostolorum et SS. Patrum exemplo primis Ecclesiæ sæculis, gravissima necessitate animarum repugnante, aliisque gravissimis causis.

5. — Solvitur objectio petita ab experientia recenti.

At contra objici poterit experientia, quod ex tribus recenter ordinatis Sinensibus unus e residentia Xam-Kai haud ita pridem noctu effugerit, ac diu foris, ubi esset, latuerit, donec postea tandem ultro resipuit. Sed ex septem diaconis, qui electi et ordinati sunt ab ipsis Apostolis, unus exstitit Nicolaus hebræus hæresiarcha: ergone idcirco ex Hebræis nulli deinceps erant diaconi eligendi? Et ex duodecim sacerdotibus quos Christus ordinavit exstitit unus qui eodem die quo potestatem sacerdotalem acceperat Christum Judæis tradidit, et die sequenti se suspendit. Quomodo etiam a suo charactere degenerarunt aliqui sacerdotes in Græcia ab ipsis Apostolis ordinati? Nonne ministrantibus sacerdotibus divino sacramento participabant christiani, de quibus ait Apostolus: *Unusquisque suam cœnam præsumit ad manducandum, et alius quidem esurit, alius autem ebrius est* (1). Atque adeo ebriosis hominibus in Ecclesia eucharistiam ministrabant. Nonne de aliquibus ministris dixit Apostolus. *Pseudo apostoli sunt, operarii subdoli, transfigurantes se in apostolos Christi* (2). Et ad Philippenses (cap. 3): *Videte canes, videte malos operarios.* Nonne et D. Joannes de uno sacerdote conqueritur, dum ait (Ep. 3): *Scripsissem forsitan Ecclesiæ: sed is qui amat primatum gerere in eis non recipit nos, verbis malignis garriens in nos; et quasi non ei ista sufficiant, neque ipse suscipit fratres; et eos qui suscipiunt prohibet, et de Ecclesia ejicit.* Quot demum per tot sæcula natæ sunt hæreses in Græcia, ac toto oriente per sacerdotes græcos, quas esset prolixum ac superfluum commemorare? Ideone condemnandi erunt

(1) 2 *Cor.*, II.
(2) 2 *Cor.*, II.

apostoli ac SS. Patres, qui Græcos sacerdotes ordinarunt? Quot in africana ecclesia hæresum monstra prodierunt a sacerdotibus et episcopis indigenis? Ideone Cyprianus, Augustinus, aliique Patres africani arguendi sunt, quod africanos indigenas suos ordinarunt, atque africanis ecclesiis præfecerunt? Et nunc in Europa quot in locis quidam sacerdotes, immemores sui characteris, cum scandalo vivunt? An ideo non sunt ordinandi sacerdotes ex locis illis oriundi in quibus scandala indigenarum sacerdotum nec pauca contigerunt? Ea enim est infirmitas conditionis humanæ, ut nullus sit status tam sanctus, nulla tam sancta hominum congregatio, ex qua interdum non prodeant a sua professione degeneres, et eo magis profligati quo sanctiori sub disciplina sunt instituti.

6. — Sinenses minus erunt scandalosi quam Europæi.

Quantum autem ex indole Sinarum colligi potest, minus in sacerdotibus sinensibus scandala timenda sunt quam alibi etiam in Europa contingunt; etenim, quamvis varii ex illis pro communi hominum fragilitate mali sint futuri, pauci tamen scandalosi. Sunt enim Sinenses studiosissimi boni nominis ac servandæ decentiæ, atque honoris cujusque statui congruentis. Cum autem in Europa sacerdotes, qui præsertim pagorum Ecclesiis deserviunt, se interdum contemptibiles reddant, hic e contra potius timendum est ne plus gravitatis quam par est sacerdotes assumant, et plus reverentiæ atque honoris, quam ratio postulat, a suis subditis exigant.

7. — Solvitur objectio a conditione Sinarum.

At forte ob innatam gentis superbiam hæreses ab ejus sacerdotibus indigenis exsurgent? Profecto non erat minor Græcorum superbia, et ab eorum subtilissimo ingenio majus periculum hæresum, quæ postea multæ prodierunt, et multa schismata. Quis tamen hactenus improbabit Græcos factos esse sacerdotes? Accedit quod in imperio Sinarum minus sit periculum ab hæresibus quam in Romano imperio tem-

pore Ecclesiæ primitivæ : tunc enim apostoli et SS. Patres fidem propagarunt sub dominatione principum Gentilium, qui non solum non favebant, sed sæpe crudeles erant persecutores; ita ut a magistratibus nihil auxilii sperari posset ad hæresiarchas coercendos : hic vero si qui sacerdotes sinenses exsurgant hæretici, coerceri possunt per magistratus; cum præsertim secundum imperii leges pœna capitis puniantur illi qui hæresum seu novarum sectarum se caput erigunt, et nova dogmata disseminant.

8. — Concluditur ex dictis ordinandos esse sacerdotes sinenses.

Ex his satis apertum manifestumque videtur, hoc præsertim libertatis tempore, expedire ordinari sacerdotes sinenses, qui una cum europæis sacerdotibus pondus Ecclesiarum sustineant, et ad fidem late extendendam per omnes provincias collaborent. Ad hunc præsentem Ecclesiæ sinensis statum valde spectant hæc apostoli verba : *Dum tempus habemus, operemur bonum*, sive totis conatibus et multiplicatis instrumentis idoneis late per imperium sanctissimam Christi legem extendamus. Veniet nox, in qua non licebit cum ea libertate operari, et sine contradictione Evangelium propagare. Cum religio christiana late disseminata fuerit, et magnus ubique christianorum numerus, non facile persecutionem patietur, uti ostendit experientia Maurorum, qui licet sint odio, quia tamen valde multiplicati sunt, nihil a magistratibus patiuntur, imperii perturbationem imprimis fugientibus.

9. — De necessitate dispensationis postulatæ.

Cum igitur ex dictis manifeste constet ad propagationem Evangelii in hoc sinensi imperio plane necessarios esse indigenas sacerdotes, hoc convincente non solum ratione, sed et experientia et usu primorum Ecclesiæ sæculorum : nunc superest probandum quod quanta est indigenarum sacerdotum necessitas, tantum sit necessaria dispensatio, ut sinenses sacerdotes missam sinico idiomate celebrare ac eodem sacramenta administrare possint.

10. — Cur in primitiva Ecclesia tantum usus linguæ latinæ, grecæ et hebraicæ invaluerit.

In primo Ecclesiæ exordio Missam non solum hebræo sermone, sed insuper græco et latino fuisse celebratam constat ex antiquis scriptoribus : quæ quidem duæ posteriores linguæ eo tempore ita erant communes in toto orbe romano, in quo tunc præcipue propagatum est Evangelium, ut litterati unam saltem ex illis cognoscerent. In quibusdam autem locis, ubi minus illæ linguæ vigebant, ideoque longe minor erat copia sacerdotum, summi Pontifices, ne Evangelii cursus retardaretur, benigne concesserunt ut Missa patrio idiomate diceretur.

11. — Summi Pontifices cum Moravis dispensarunt ut lingua sclavonica in missa uterentur.

Ut autem varias alias nationes prætermittam, quorum lingua sacrum Missæ sacrificium celebratum est, romanorum Pontificum facultate vel consensu, in Provincia Moraviæ Joannes VIII Papa concessit ut lingua sclavonica Missa diceretur. Exstat hæc facultas in Epistola Joannis Papæ VIII data anno Christi 880 ad principem Moravorum, in qua sic ait : *Nec sanæ fidei vel doctrinæ aliquid obstat sive Missas in eadem lingua sclavonica canere, sive sacrum Evangelium, vel lectiones divinas novi et veteris Testamenti bene translatas et interpretratas legere, aut alia Horarum officia omnia psallere : quoniam qui fecit tres linguas principales, hebræam scilicet, græcam et latinam, ipse creavit et alias omnes ad laudem et gloriam suam.*

12. — Major militat ratio pro Sinensibus quam pro Moravis.

Quod si vero pro facilitanda conversione unius Principatus, et aliis in locis acceleranda Evangelii propagatione, aut concessum est aut permissum ut sacrosanctum Missæ sacrificium lingua vulgari celebraretur, quanto magis convenit, ac necesse est, eam facultatem concedi a Sede apostolica, pro conversione imperii Sinarum, cum rationes

omnes quæ ad id movere poterant in aliis locis fortius longe militent pro facultate huic imperio concedenda, atque etiam aliæ non paucæ longe his graviores.

13. — Ratio primaria discutitur.

Præcipua ratio, quæ olim movit Sanctam Sedem ad concedendam facultatem, aut permittendum ut lingua vulgari SS. Missæ sacrificium celebraretur, erat inopia sufficientium operariorum, qui in quibusdam provinciis aut regnis Ecclesiam Dei promoverent. At vero hæc ratio primaria et fundamentalis longe magis urget pro imperio sinensi quam pro quacumque alia regione, in qua patrio idiomate concessa est aut permissa : etenim per se patet longe facilius fuisse Moravis et quibusdam aliis nationibus hoc privilegio olim utentibus græcos latinosque, utpote finitimos sacerdotes subministrare, atque etiam in ipsa provincia Moraviæ aliisque locis idoneos invenire ministros qui linguam latinam aut græcam callerent, utpote toto imperio romano utramque communissimam, quam in hoc imperio Sinarum, loco totius orbis ab urbe romana remotissimo, ad quem nonnisi pauci europæi missionarii per plurima maris pericula pervenire possunt, plurimis in ipsa via morientibus.

14. — Argumentum a sinensis imperii vastitate.

Deinde quantula est provincia Moraviæ, de cujus conversione agebatur, præ hujus imperii magnitudine, cujus parti trigesimæ vix possit coæquari ? Et hoc imperium non minus patet propagationi Evangelii quam tempore sancti Methodii Moravia, qui privilegium prædictum obtinuit. Ad hæc in hoc imperio non solum nulla sunt græcæ aut latinæ linguæ vestigia ; sed imprimis præ cæteris linguis, ab illis divertissima est lingua sinensis, scribendi modus ac characteres.

15. — A difficultate linguæ latinæ tradendæ.

Igitur, ut sacerdotes indigenæ formentur, necesse est magnis expensis pueros lingua latina informare, ac pluribus annis ad sacerdotium erudire. Sed quanti sit illud mo-

liminis opus, et quam incerti successus, longa jam docuit experientia. Primum seminaria puerorum in China sine scandalo vix erigi possunt; ita ut sit necesse ad studia latinæ linguæ Macaum mittere, ubi per longa temporum spatia in operarios formentur; ex quibus quidem ita formatis magno labore et dispendio, alii ad ducendam uxorem inclinant, alii a parentibus repetuntur, quibus negari in China non possunt; sic ut e pluribus longo labore educatis ac formatis, pauci evadant operarii.

16. — Alia difficultas proponitur.

Et quidem si lingua latina instructos esse oportet omnes sinenses operarios, verendum est ne brevi sacerdotes sinenses a vulgo instar Bonziorum vilipendantur. Etenim europæis litteris a puero institutos, sinica eruditione carere illos necesse est, quæ multorum annorum assiduo studio comparatur. Cum autem in hoc imperio litteræ imprimis sint in auctoritate, et homines honoratos a plebeis secernant, quanam erunt in æstimatione sacerdotes nostri sinenses, qui legere aut scribere propria lingua vix noverint, multo minus acquisiverint aliquam in sinensibus libris eruditionem? Ita sacerdotes sinenses litteratis contemptui erunt, nec cum illis poterunt tractare, multo minus cum mandarinis, solumque apud plebeculam rem christianam poterunt promovere. Nos quidem Europæi, scientiis europæis apud Sinenses auctoritatem habemus; nec mirantur exteros in sinicis libris minus esse versatos: at vero Sinenses eruditio sinensis a plebe secernit, et ejus defectu illis contemptui esse necesse est.

17. — Emolumenta fidei secutura ex dispensatione.

Quod si vero ea facultas concedatur ut vulgari lingua SS. Missæ sacrificium peragi possit, non deerunt viri jam ætate provecti, moribus irreprehensibiles, diu probati, in prædicatione divinæ legis exercitati, sinensi litteratura instructi, qui ad sacerdotium evehi possint, et cum ædificatione ac fructu prædicationis evangelicæ ministerio fungi. Ita cognovimus factum ab apostolis, qui non adolescentulos ad

sacerdotium evehebant, sed seniores et majores natu, quorum jam esset perfecta in agendo maturitas, ac vita immaculata, nec tamen virium robur ad sustinendos labores deficeret.

18. — Prosecutio ejusdem argumenti.

Sic inter sacerdotes erunt viri graves et eruditi, atque etiam Mandarinatus officio functi, qui morum gravitate ac probitate nascentem hanc Ecclesiam ædificent ac promoveant. Cum vero quilibet honesto loco nati a puero litteris sinensibus vacent, ut ad gradus litteratorum et magistratus promoveantur, sintque ex illis multi qui gradum, pauci qui magistratum assequantur; spe illa deposita, quæ Sinenses mirum in modum exagitat, erunt non pauci qui ad Dei obsequium et studium divinæ gloriæ meliori sorte animum et operam convertant; ex quibus bene probatis eligi poterunt, sacerdotali dignitate donandi, quam cum honore et auctoritate apud Gentiles sustinere possint.

19. — Non idcirco deseretur lingua latina.

Non tamen propterea deseretur omnino ea cura quæ instruendis lingua latina Sinensibus adhibetur; quin et plus quam antea intendetur quantum facultates et tempora permittent. Et vero in China latino et sinico idiomate Missa fiet; eo modo quo apud Moravos, recenter conversos, latina et sclavonica lingua est factitatum, atque à Joanne VIII pontifice ordinatum; ita natam recens Ecclesiam lacte nutriebat parvulorum, sperans fore ut Moravensis Ecclesia, postmodum adulta, matris à qua genita est lingua aliquando esset locutura: de quo exstat epistola ejusdem Joannis VIII P. M. ad ipsum Methodium Moravorum apostolum, data anno 881, X. Kal. aprilis.

20. — Argumentum a vastitate terrarum, in quibus viget lingua sinensis.

Ad hæc accedit quod lingua sinensis longe sit illustrior ruditione, et amplior terrarum vastitate quam aliæ linguæ

vulgares, quibus sacrum celebrari permissum est. Neque enim esse existimo in toto orbe terrarum linguam ullam quæ multitudine hominum illam loquentium sit amplior, neque etiam ulli cedere aut antiquitate famæ, aut voluminum in illa impressorum multitudine; cum et impressio hic nostra Europea longe sit antiquior.

21. — Argumentum a paritate rationis.

Si a pari nobis argumentari liceat, quod si Christus, filius Dei, in hac regione sinensi natus esset, et hoc idiomate scripta essent Evangelia, sacrum Missæ sacrificium institutum; postmodum vero sinenses sacerdotes in Europam navigassent ad prædicandum Evangelium; profecto non est dubium quin, cognoscentes linguam latinam toto imperio romano tunc communissimam esse, eamque tum more scribendi, tum loquendi a sinensi diversissimam, latina lingua utendum esse ad Missam ab indigenis celebrandam judicarent. Et vero si contra hanc sententiam niti vellent, necesse esset ut Evangelii cursus supra modum retardaretur, atque potius Europæ desperanda esset conversio. Etenim præterquam quod pueri europæi totam pene ætatem in lingua sinensi ac litteratura comparanda insumerent, parum essent idonei Evangelio prædicando, europæis scientiis parum aut nihil instructi. Enim vero si Europæ saluti consultum vellent, sacerdotes latinos ordinarent, et quotquot possent, litteris europæis apprime instructos, ut toto imperio romano latius ac celerius Evangelium extenderetur. Quod vero de Sinensibus apud Latinos, idem de Latinis apud Sinenses judicandum est; cum nunc imperium sinense non sit minus imperio antiquo romano; nec idioma ejus sit magis difficile Romanis quam romanum Sinensibus.

22. — Solvitur objectio petita a periculo schismatum.

Sed his primum opponetur quod quamvis eam dispensationem evincat necessitas, tamen experientia plurium sæculorum compertum sit diversa in divinis mysteriis idiomata

et ritus, plerumque schismata ac discessum ab Ecclesia romana peperisse; uti et nunc videmus Græcos et alias nationes orientales a supremo Ecclesiæ capite defecisse. Verum si attente præteritorum sæculorum acta perscrutemur, profecto inveniemus non a diversitate linguæ ac rituum, sed ab hominibus hæreticis ac nefariis ea schismata non uno tempore nata prodiisse, neque fuisse diversi idiomatis partum, sed eorum superbiæ ac nequitiæ, qua independentiam a sede romana affectarunt.

23. — Solvitur argumentum petitum a schismate græcorum.

Atque imprimis, quod pertinet ad schisma Græcorum, manifestum omnino est ex antiquis scriptoribus crebro ortum habuisse vel ab hæresi, in quam imperator, aut patriarcha bizantinus incidisset; vel ab eorumdem patriarcharum superbia, quæ patriarchæ universales dici volebant. Et passim legimus in eorum historiis quod, ubi hujusmodi imperatores præesse imperio, aut ejusmodi patriarchæ præesse Ecclesiæ desinebant, græcorum Ecclesia ad obedientiam rediret summorum Pontificum, ita ut majori populorum perturbatione ac vexatione episcoporum ab Ecclesia romana divideretur, cui major pars adhærebat plerumque quam postea ejusdem obedientiæ restitueretur.

24. — Quæ fuerit vera ejus origo.

At cum paulatim per multa sæcula in eo imperio aliæ atque aliæ diversis temporibus natæ hæreses propagatæ essent, atque magna cleri depravatio, moresque corrupti, mirum videri non debet malum plurium sæculorum ita invaluisse, ut demum videatur deplorata ejus curatio; quando quidem nostris temporibus in Anglia divisio ab Ecclesia romana et hæreses uno sæculo ita invaluerint, ut non minus difficile videatur catholico principi eam ad obsequium Sanctæ Sedis et sanam doctrinam quam Græcorum provincias reducere: cum tamen anglica Ecclesia in sacris mysteriis eodem quo romana idiomate, scilicet latino, semper sit usa.

25. — Solvitur objectio a difficultate communicationis cum ecclesia romana.

Objicietur deinde Ecclesiam sinensem, si sinico idiomate in sacris utatur, cum non possit cum Ecclesia romana habere commercium litterarum, facile ab ejus obedientia dilapsuram. Ut huic malo sane gravissimo occurratur, non est necesse ut quilibet sacerdotes sinenses latino idiomate cum Sancta Sede communicent; sufficitque ut saltem in dignitate ecclesiastica constituti, aut per se latinam linguam callentes, aut saltem per interpretes, quorum copia nunquam deerit, hoc litterarum possent fovere commercium. Græci et hebræi antistites, plerumque latinam linguam ignorantes, cum summis Pontificibus græcam linguam non callentibus commercium litterarum habuerunt; et summorum Pontificum litteræ ac diplomata ad patriarcham Constantinopolitanum latino sermone scribebantur, et responsa græco idiomate reddebantur; sic ut tota communicatio per interpretes ageretur, qui quidem græca fraude diplomata pontificia sæpe in sensum contrarium vertebant. At Romæ nulli sunt qui linguam sinensem calleant, et illam interpretentur; Græci autem erant permulti, aliique ejusdem linguæ peritissimi? Ita quidem est Romæ. Sed hic nunquam deerit copia eorum qui linguam latinam didicerint, sive ex europæis sacerdotibus, sive ex indigenis, a quibus traducta epistola Romam mittatur. Quod si vero ultra videatur necesse esse etiam Romæ haberi ejusmodi interpretes, profecto pro conversione tanti imperii ibi erigi posset seminarium Sinarum, quemadmodum nunc est Græcorum, et Maronitarum, quod Sanctæ Sedi in hac litterarum versione præter alia ejus emolumenta deserviet. Alia insuper excogitari possunt media, quibus huic difficultati occurratur.

26. — Conclusio cum supplicatione ad Sanctam Sedem apostolicam.

Cum igitur ex supradictis manifestum sit Ecclesiam sinensem indigere sacerdotibus indigenis, ut conversio tam vasti imperii ea qua fieri potest efficacia urgeatur dum præsertim imperator favet Evangelicæ prædicationi, aliunde

vero allata prius argumenta ostendant usum linguæ sinensis in Missæ sacrificio ad id plane necessarium esse : solum superest supremum Ecclesiæ pastorem pro novi Gregis subsidio et amplificatione nascentis sinensis Ecclesiæ obtestari ut filiæ sanctæ romanæ Ecclesiæ, de extremo oriente surgentis, necessitati id concedere dignetur beneficium. Non de una Moraviæ provincia ad fidem convertenda agitur; sed de uno novo orbe tam vasto ac populoso, ut plures fortasse ejus imperator numeret subditos quam Ecclesia romana in toto orbe terrarum habeat fideles. Quid quod ex imperii tartaro-sinici conversione circumjacentium regnorum salus quoque dependet, apud quos, plerosque tributarios, summa est hujus imperii auctoritas, cujus utique litteras ac politicam administrationem, plusquam a quatuor annorum millibus continuatam, magnopere suspiciunt et imitantur. Ex quo quidem fit ut ab initio Ecclesiæ Christi usquemodo nunquam videatur contigisse majoris momenti negotium; pro quo promovendo totis conatibus necesse est supplices nos accedere ad universæ Ecclesiæ Communem Parentem, ut quod potest pro sinensis Ecclesiæ amplificatione benigne concedat.

Pechini, 15. Augusti 1695.

Arrivé au Père Général le 26 décembre 1697; présenté par le Père Général au Saint Père le 12 janvier 1698.

N° III.

DOCUMENTS SUR LES ÉTABLISSEMENTS DIRIGÉS PAR LA COMPAGNIE DE JÉSUS DANS L'AMÉRIQUE MÉRIDIONALE POUR LA FORMATION DU CLERGÉ INDIGÈNE.

1° *Dans le Mexique.* — La Compagnie de Jésus s'établit au Mexique en 1572. Elle ouvrit en 1573 le collége des *Saints-Apôtres (Pierre et Paul)*, qui, ne pouvant suffire à l'affluence des élèves, fut secondé en 1574 par les trois colléges de *Saint-Michel*, de *Saint-Bernard* et de *Saint-Grégoire.* Plus

tard ces trois colléges firent place à deux autres établissements ; savoir, le collége ou séminaire de *Saint-Ildefonse* et le séminaire de *Saint-Grégoire ;* le premier, réservé aux Européens, comptait ordinairement trois cents élèves, dont une grande partie se destinait à l'état ecclésiastique ; il fournissait d'excellents sujets aux divers ordres religieux, aux paroisses et aux chapitres des cathédrales. Le séminaire de *Saint-Grégoire* était destiné *exclusivement aux indigènes* recueillis par les Pères dans les diverses missions ; leur nombre était de cinquante ; ils en sortaient après une éducation complète pour aller administrer les paroisses dans leur pays sous la direction des missionnaires. *(V.* Alègre *Hist.*, t. I, p. 78.) En 1816 la Compagnie de Jésus, rentrant au Mexique, reprit le soin de ce séminaire, où elle ne trouva plus que douze élèves ; dans l'espace de quatre ans leur nombre s'éleva jusqu'à trente-six ; puis les révolutions politiques chassèrent de nouveau la Compagnie.

Un autre séminaire fut pareillement institué pour une autre tribu d'Indiens, qui ne pouvaient être élevés avec les précédents, parcequ'ils parlaient une langue différente, celle des *Otomi ;* il était placé près du noviciat, à *Tepozotlan.*

Outre ces établissements *spéciaux,* le Mexique possédait plusieurs autres colléges et séminaires dirigés par la Compagnie de Jésus, et ouverts à la jeunesse de toutes les conditions : aux Européens, aux Métisses et aux Indiens parlant déjà l'espagnol. Tels étaient les colléges ou séminaires de *Guadalaxara,* de *Queretaro,* de *Saint-Ignace* et de *Saint-Jérôme* à *Angelopolis, de Mérida, de Guatamala.* Ces établissements étaient autant de riches pépinières pour le clergé séculier aussi bien que pour les ordres réguliers. Celui qui nous fournit ces documents atteste qu'il connut lui-même, cinquante ans après la suppression de la Compagnie, d'anciens élèves de ces colléges qui faisaient grand honneur à leurs maîtres, tels que le *P. Sartorio* et le docteur *Medrano,* regardés comme les oracles du pays.

Le P. J. Bap. Salvaterra fonda la mission de la Californie vers l'an 1697 ; et l'an 1716 la première demande que cet

illustre missionnaire adressait au vice-roi du Mexique, par le procureur qu'il lui envoyait à cette fin; c'était de fonder un séminaire destiné à l'éducation de la jeunesse de cette mission naissante.

On peut consulter Clavigero, *Histoire de la Californie*, v. II, p. 11.

2° *Dans le Brésil.* — Les Pères de la Compagnie de Jésus arrivèrent dans cette contrée en 1549. Trois ans après ils avaient déjà ouvert plusieurs séminaires, entre autres celui de *Bahia*, qui contenait deux cents élèves. Plus tard on comptait les séminaires de Rio-Janeiro, de Bahia, d'Olinda, de Saint-Paul, de Réoisse, de Tous-les-Saints, du Saint-Esprit, de Maragnon et de Para. Chacun de ces séminaires offrait un cours d'études complet pour les belles-lettres, la philosophie et la théologie.

Consulter la Vie du P. Anchieta, tirée des procès de sa cause. Rome, 1786.

3° *Dans le Pérou.* — La Compagnie de Jésus y entra l'année 1568. L'an 1572 elle fut chargée par le vice-roi et l'archevêque de la direction générale des études et de la formation du clergé national. Elle avait dans cette fin le collége de *Saint-Martin* pour les jeunes Espagnols, celui de *Cercado* pour les Indiens, le collége de *Saint-Bernard à Cuzco*, de *Saint-Jean à Salta* ou Chuquisaca, etc., etc.

4° *Dans le Quito.* — L'an 1594, monseigneur Dom François-Louis Lopez de Solis, de l'Ordre de Saint-Augustin, fonda et confia à la Compagnie de Jésus son séminaire de Saint-Louis. L'acte de fondation contenait une clause qui mérite d'être citée.

« Afin que cette œuvre, dont nous espérons un grand « service de Dieu et un grand bien pour notre diocèse, « puisse atteindre cette fin, il est nécessaire que les sujets « qui seront chargés de sa direction soient des hommes « d'une vie très exemplaire, d'une grande capacité dans « les lettres, et d'une longue expérience dans l'art d'élever « et de former la jeunesse. C'est pourquoi nous, ayant pris « l'avis de la chancellerie royale, et reçu le consentement « ou plutôt écouté les instances du vénérable chapitre de

« notre cathédrale, nous avons résolu de confier et d'aban-
« donner ce séminaire à la Compagnie de Jésus, vu que
« les prêtres de cette Compagnie réunissent les qualités ci-
« dessus indiquées. Dans cette détermination, nous ne fai-
« sons qu'imiter l'exemple des Souverains Pontifes, qui lui
« ont confié les séminaires les plus illustres que l'on con-
« naisse aujourd'hui dans l'Église ; savoir, le séminaire
« romain, le collége germanique, le collége anglais et le
« collége grec. Exemple qui a été suivi par un grand nom-
« bre de prélats, de princes et de villes, comme il est arrivé
« tout récemment à Séville, à Lisbonne et à Valladolid, où
« des colléges ont été fondés et confiés à la Compagnie de
« Jésus. La sainte Congrégation, interprète du concile de
« Trente, dans ses réponses et ses interprétations, a or-
« donné et suggéré que partout où l'on pourrait obtenir les
« Pères de la Compagnie de Jésus on devait leur confier
« les études et la direction des séminaires, vu les fruits
« précieux qu'on a recueillis et qu'on recueille encore tous
« les jours dans les établissements dont ils sont chargés.....
« En conséquence, nous ordonnons et commandons qu'aussi
« long-temps que les supérieurs de la Compagnie de Jésus
« voudront nous accorder à nous et à notre diocèse la fa-
« veur de conserver le gouvernement de cet établissement,
« personne ne cherche à le retirer de leurs mains. Par le
« sang précieux de notre Seigneur Jésus-Christ et par l'a-
« mour dont nous leur avons donné plus d'une preuve
« signalée, nous prions et conjurons les mêmes supérieurs
« de la Compagnie de Jésus de ne jamais se décharger du
« soin de se séminaire. »

Dans le même diocèse fut érigée, en 1621, la célèbre université de *Saint-Grégoire-le-Grand*, qui fut pareillement confiée à la Compagnie de Jésus. L'historien Velasco, qui nous fournit ces documents (dans sa Chronique manuscrite de Quito, l. I, an 1594), atteste qu'on pourrait compter par centaines les hommes distingués qui sortirent de ces deux établissements, et que de son temps, en 1770, il connaissait de ce nombre deux archevêques, deux évêques, trois présidents de la chancellerie royale et beaucoup d'autres.

5° *Dans la Nouvelle-Grenade.* — Le séminaire de *Popayan* fut confié l'an 1596 à la Compagnie de Jésus par l'évêque de cette ville, ainsi que l'Université de *Saint-Barthélemi*, érigée à *Santa-Fè-de-Bogota*, l'an 1621. — On peut consulter Velasco, *ibid.*, an 1596 et an 1621 ; —Morelli *(Fasti novi orbis ordinat.*, 241, 262, 288, 591.) — Ces historiens remarquent avec complaisance que sur trente-neuf professeurs de philosophie, les seuls dont ils aient retrouvé les noms, vingt-neuf étaient natifs du pays, et dix seulement étaient Européens.

L'an 1846 l'évêque de Popayan a confié de nouveau son séminaire à la Compagnie de Jésus ; et l'archevêque, monseigneur Mosquera, a confié pareillement à la Compagnie son séminaire de Santa-Fè-de-Bogota, l'an 1845.

6° *Dans le Chili.* — Le collége de *Saint-François-Xavier* fut fondé par le P. Didaco di Torres, l'an 1611. *(V.* Techo, *Hist. du Paraguay*, l. IV, c. 4.) — L'historien Ovalle (l. VIII, c. 8) atteste que la jeunesse y faisait de grands progrès dans la piété et dans les sciences ; et il ajoute que ce collége rendait d'éminents services non seulement aux ordres religieux, auxquels il fournissait de nombreux novices, mais encore aux paroisses auxquelles il procurait des curés pleins de ferveur et d'instruction.

Un autre séminaire était dirigé par la Compagnie de Jésus dans la ville de la Conception.

7° *Dans le Paraguay et le Tucuman.* — La Compagnie de Jésus était chargée d'un collége et d'un pensionnat dès l'an 1610, et l'an 1621 le collége fut érigé en université. *(V.* Velasco, Cron., 1621 ; — Alcedo, *Dict. hist.*, art. *Cordoue.)*

8° Dans les îles Philippines, l'éducation de la jeunesse et du clergé était confiée à la Compagnie de Jésus. Le collége de *Saint-Joseph* fut érigé l'an 1601 ; mais déjà avant cette époque l'archevêque avait remis aux Pères de la Compagnie le soin de former son clergé. *(V.* Alègre, *Hist. du Mexiq.*, l. II, p. 211.)

N. B. Outre ces établissements plus remarquables, et que nous trouvons indiqués par les historiens de l'époque, il en existait plusieurs autres auxquels nous croyons inutile de nous arrêter.

N° IV.

DOCUMENT RELATIF AUX MISSIONS DE LA GRÈCE ET DE LA SYRIE. — RÉPONSE DE LA SAINTE CONGRÉGATION DE LA PROPAGANDE.

Eodem die, mense et anno (9 nov. 1626.)

Referente illustrissimo doctissimo cardinali Valerio dissidia exorta inter episcopum chiensem et Patres Societatis Jesu ejusdem urbis, qui pueros sub certis regulis instruendos suscipiunt, eosque clericalibus vestibus, episcopo prædicto contradicente, induunt; Sancta Congregatio, attendens dictum episcopum contra propriæ Ecclesiæ commodum laborare, suaque contradictione cæteris maris ægei ecclesiis inopia operariorum laborantibus præjudicare, quia prædicti Patres, sine ulla ipsius et reliquarum insularum dicti maris prælatorum impensa, quasi seminarium quoddam clericorum in illis partibus manu tenent et sustentant.

Censuit 1° Prædicto episcopo præcipiendum esse, prout præsenti decreto præcipit, ut quotiescumque a rectore dictorum Patrum fuerit requisitus, ei licentiam pueros clericalibus induendi vestibus omnino impertiatur.

2° Eidem rectori concessit ut in casu licentiæ denegatæ dictos pueros vestibus clericalibus, petita, licet non obtenta, licentia, induere possit.

N° V.

LISTE D'UNE PARTIE DES SÉMINAIRES DIRIGÉS AUTREFOIS PAR LA COMPAGNIE DE JÉSUS EN EUROPE.

1° En France, les séminaires de Nevers, de Seez, de Luçon, de La Rochelle, d'Apt, de Carpentras, d'Embrun, d'Albi, d'Auch, de Rhodez, de Saint-Gaudens, de Toulouse, de Strasbourg, de Pont-à-Mousson. Ajoutez deux séminaires spéciaux, l'un à Brest, l'autre à Toulon, pour les aumôniers de la marine. 16

2° Séminaires spéciaux pour les jeunes Anglais : à Séville, à Valladolid, à Madrid, à Saint-Omer, à Rome. 5

Report . . . 21

3° Séminaires spéciaux pour les jeunes Irlandais : à Lisbonne, à Séville, à Saint-Jacques de Compostelle, à Salamanque, à Poitiers, à Rome. 6

4° Séminaires spéciaux pour les jeunes Écossais : à Madrid, à Douai, à Rome. 3

5° Séminaires spéciaux à Rome (outre les trois ci-dessus mentionnés) : celui des Germaniques, celui des Grecs, celui des Maronites, celui des Illyriens . . . 4

6° Dans les provinces Rhénanes, les séminaires de Dusseldorf, de Trèves, de Fulde, de Hildesheim et de Molsheim. 5

7° En Hongrie, ceux de Cassan, de Cremenitz, de Waraden, de Ungar, d'Uduarhely, de Tyrnaw. . . . 6

8° En Autriche, ceux de Lintz, de Steir, et deux à Vienne. 4

9° En Bohême, les séminaires de Brinn, de Commotau, de Krumlowa, de Gitschin, de Glatz, de Glotowa, d'Hradisch, d'Iglau, de Kuttenberg, de Lignitz, de Leutmeritz, de Neyss, de Neuhaus, d'Olmutz, de Troppau, de Kœnig, de Sagan, de Schweidnitz, de Feltsch, de Znaym, de Prague (deux séminaires, outre deux colléges). 22

10° En Pologne, les séminaires de Lublin, de Sandomir ; en Lithuanie, les séminaires de Braunsberg, de Sluck, de Vilna (deux séminaires). 6

11° En diverses provinces, les séminaires de Passau (en Bavière) ; de Trieste (en Istrie) ; de Goritz et de Leybach (en Carniole) ; de Porentrui (en Suisse) ; de Coloswar (en Transylvanie) ; de Clagenfurt (en Corinthie) ; de Gratz et d'Indembourg (en Styrie) ; de Zagrab (en Croatie). 10

Nombre total. 87

N° VI.

NOTE SUR LES ÉVÊQUES RÉGULIERS.

Nous avons parlé, page 230, des évêques réguliers. Il ne sera pas inutile de placer ici quelques observations sur une question importante qui fut autrefois agitée à ce sujet dans la Compagnie de Jésus, savoir si un religieux élevé à l'épiscopat reste ou non véritablement religieux. Le P. Suarez et le P. Bartholi soutenaient la négative. Sans prétendre opposer notre opinion à celle de ces deux savants Jésuites, nous avons cependant sur eux un avantage que le génie ne saurait suppléer dans ces sortes de questions positives; nous voulons parler du sentiment de l'Église manifesté ou insinué par les décrets des Souverains Pontifes. Alexandre VII donna l'an 1662 un décret dans lequel il déclare que les religieux promus à la dignité épiscopale ne sont dispensés des obligations de leur profession religieuse qu'autant que ces obligations seraient incompatibles avec l'exercice de la charge épiscopale (1); or si, d'après les paroles de ce Pontife, la dignité épiscopale ne détruit en rien les obligations religieuses qui ne sont pas incompatibles avec l'exercice de la charge, il en résulte : 1° qu'elle laisse subsister tout entière l'essence de l'état religieux; 2° que, relativement aux observances religieuses dont l'épiscopat suspend l'obligation comme incompatible avec l'exercice de la charge, cette obligation se trouve suspendue pour ainsi dire *in actu secundo*, mais n'est pas détruite radicalement *in actu primo*; 3° que la plus ou moins grande extension de la dispense dépend de l'intention du Souverain Pontife (Sanctitatis Suæ mentem.... esse); que, s'il dispense quelquefois de certaines obligations qui ne sont pas rigoureusement incompatibles avec l'exercice de la charge, cette

(1) « Decernit insuper ac declarat Sanctitatis Suæ mentem nequaquam esse episcopos, si regulares fuerint, ab obligationibus professioni regulari quam emiserunt annexis ullatenus absolvere ac eximere nisi quatenus ejusdem muneris ac curæ pastoralis exercitio impedimenti sint, etc. »

dispense n'est pas exigée par la nature même de la dignité épiscopale, mais est un pur effet de sa volonté, volonté qui ne saurait se supposer dans la promotion des évêques réguliers pour les missions lointaines, au sujet desquelles fut porté le décret que nous venons de citer.

Benoît XIII pensait également que les religieux élevés à l'épiscopat continuaient d'être véritablement religieux, et pour cette raison il se disait lui-même et signait : « *Religieux de l'ordre des Frères Prêcheurs.* » (1)

Cette manière de parler est généralement adoptée par les divers ordres réguliers.

Sans nier la probabilité de cette opinion, la Compagnie crut dans la pratique devoir suivre le parti le plus sûr. C'est pourquoi nous voyons les évêques choisis dans son sein, tout en se disant les enfants et les membres de cette Compagnie, écrire néanmoins au Père Général, aussitôt après leur nomination, pour s'assurer la jouissance de tous les biens spirituels de la Société, en même temps qu'ils lui demandaient un aide et un conseil. — Le P. Joseph Pinheyra, consacré évêque de Saint-Thomé ou Meilapour, écrivant au Père Général dans le même but, en 1726, ajoutait ces paroles remarquables : « Je tiens comme plus probable l'opinion de ceux qui affirment qu'un religieux élevé à la dignité épiscopale demeure véritablement religieux et peut se servir des priviléges accordés à son ordre (2). » — Nous insérerons en leur lieu quelques *fac simile* de lettres écrites dans le même sens par d'autres évêques missionnaires de la Compagnie de Jésus.

(1) Religiosum *ordinis prædicatorum* ; et non : *ex ordine prædicatorum*.

(2) « Sequor enim ut probabiliorem sententiam affirmantem episcopum religiosum manere vere religiosum, et uti posse privilegiis suo ordini concessis. »

N° VII.

EXTRAITS DE L'HISTOIRE DE LA CALIFORNIE, PAR FR. X. CLAVIGÉRO, PUBLIÉE A VENISE L'AN 1789.

Tome Ier, liv. II, page 163. L'année 1640, le marquis de Villena, vice-roi du Mexique, donna l'ordre à D. Louis Castin de Cagnas, gouverneur de la Cinaloa, d'aller reconnaître les côtes de la Californie ainsi que celles des îles voisines, et d'obtenir du Provincial des Jésuites un habile missionnaire pour l'accompagner... Ce voyage du gouverneur de la Cilanoa n'eut aucun résultat..... En 1645, le roi Philippe IV envoya au Mexique l'amiral Pierre Portée de Casanata, muni de très amples facultés pour lever des armées, conquérir et *peupler* cette péninsule..... Le vice-roi seconda en tout les volontés de la cour, et pria le Provincial des Jésuites de donner à l'amiral deux missionnaires..... Celui-ci fut contraint de différer son voyage jusqu'en 1648, époque à laquelle il l'accomplit enfin, de concert avec les deux missionnaires..... Mais ayant observé partout l'aridité du terrain, il revint au Mexique pour expliquer au vice-roi les difficultés de l'entreprise.

Page 165. L'expérience de tant d'expéditions infructueuses ne pouvant décider la cour à renoncer à la Californie, Philippe IV réitéra l'ordre d'y faire encore une tentative, et il en chargea l'amiral D. Bernard del Pignadero..... Il partit en 1664 avec deux petits vaisseaux; mais ceux qui l'accompagnaient ne secondèrent pas ses vues, ce qui le détermina à mettre promptement à la voile pour retourner à la Nouvelle-Espagne...... Un second voyage dans la Californie, exécuté par Pignadero en 1667, n'eut pas un meilleur succès que les précédents.

Page 166. Le vice-roi du Mexique reçut en 1677 du roi Charles II l'injonction d'essayer une nouvelle expédition dans la Californie. Cette fois on en chargea l'amiral D. Isidore d'Otendo y Antillos, qui, après avoir reçu les instructions du roi, partit de Chacalla le 18 mars 1683, avec deux

24

na res qu'il avait fait construire dans ce port, et plus de ce hommes. Dans ce nombre on comptait trois Jésuites, que la cour destinait à la conversion des Indiens, et parmi lesquels se trouvait le P. Eusèbe-François Kino de Trente, savant mathématicien et missionnaire infatigable, auquel le roi donna la charge de cosmographe.

Page 171. Tandis que l'amiral était occupé en explorations et en voyages, les Pères s'employaient avec une diligence extrême à l'étude des deux langues en usage dans le pays; et lorsqu'ils jugèrent en avoir acquis une connaissance suffisante, ils s'occupèrent de la traduction de la doctrine chrétienne dans ces idiomes.

Page 172. Ils commencèrent bientôt à l'enseigner à quelques sauvages qu'ils purent attirer auprès d'eux. Ils en baptisèrent treize qui se trouvaient en danger de mort : dix d'entre eux moururent, les trois autres furent remis entre les mains de l'évêque de Guadalaxara..... L'amiral, ne découvrant nul moyen de subsistance, se rembarqua avec les missionnaires et tout son équipage, et se rendit à la Nouvelle-Espagne. Ainsi finit cette fameuse expédition, à laquelle on employa trois années et un million deux cent trente-sept mille cinq cents francs du trésor royal.

Page 174. Le vice-roi fit examiner cette affaire dans une assemblée de tous les ministres du roi; après plusieurs séances, on y déclara que la conquête de la Californie était impossible par les moyens dont on avait usé jusqu'alors; qu'il fallait confier aux Jésuites la conversion de cette péninsule, et leur faire distribuer du trésor royal tout ce dont ils auraient besoin pour subvenir aux dépenses..... Le supérieur répondit que : « la Compagnie était vivement touchée de l'honneur que lui faisait cette noble assemblée en lui abandonnant une entreprise de si haute importance, et qu'elle était disposée à y consacrer autant de missionnaires qu'on le jugerait nécessaire....; mais qu'il ne lui paraissait pas convenable que son Institut se chargeât des intérêts temporels de cette conquête, de la manière dont on l'avait proposée. »

Page 175. Frustrés de cette espérance, et ayant reçu de

nouveaux ordres de la cour d'Espagne, les magistrats reprirent très vivement les discussions au sujet de la Californie. Après avoir fait le calcul de ce qu'exigeaient les circonstances, et reconnu qu'une somme annuelle de cent soixante-cinq mille francs était absolument nécessaire, on résolut de la donner d'avance à l'amiral d'Otondo, dont nous avons déjà parlé, afin qu'il effectuât un autre voyage..... Mais ce dernier ayant été également inutile, on ne songea plus à faire aucune tentative sur la Californie aux frais du roi. Seulement, en 1694, le capitaine François d'Itamarda obtint la permission d'y aller à ses dépens; mais cet essai ne réussit pas mieux que les précédents.

Page 178. Instruit par le P. Kino de la docilité des Californiens et de leurs heureuses dispositions en faveur du christianisme, le P. Marie Salvaterra s'était déterminé longtemps auparavant à faire tous ses efforts pour qu'il lui fût accordé de se consacrer à leur conversion. Il s'adressa dans ce but à ses Provinciaux, aux premiers magistrats de la Nouvelle-Galice, au vice-roi du Mexique, au roi lui-même; mais tous, en louant son zèle comme il le méritait, rejetèrent sa demande d'un commun accord, par la raison qu'après tant d'essais infructueux ils regardaient cette entreprise comme inutile et même comme téméraire. Les instances du P. Salvaterra avaient continué pendant près de dix ans, conjointement avec celles du P. Kino, lorsqu'en 1696 les principaux magistrats de la Nouvelle-Galice, jusque là constamment opposés à leurs désirs, se montrèrent tout à fait changés et se réunirent pour les seconder.... Ils écrivirent au vice-roi, et lui exposèrent les motifs qu'ils avaient d'entreprendre de nouveau cette expédition, et d'en espérer le succès si elle était confiée aux religieux de la Compagnie de Jésus.

Page 179. Pendant ce temps le P. Salvaterra..... obtint du Provincial la permission de recueillir des aumônes pour cette grande entreprise..... Le P. Jean d'Ugarte, animé du même esprit que Salvaterra, se joignit à lui pour accélérer la conquête spirituelle de la Californie. L'heureuse issue de leurs premières démarches les porta à réitérer leurs instances auprès du vice-roi afin d'avoir ce consentement si

ardemment désiré. Un mémoire rédigé dans ce but lui fut présenté par le Provincial des Jésuites. Dans la consultation qui eut lieu à ce sujet entre le vice-roi et les ministres du roi, il se rencontra bien quelques opposants; mais enfin, voyant que cette fois on ne réclamait rien du trésor royal, on accorda aux PP. Salvaterra et Kino l'autorisation de partir pour la Californie, à la condition toutefois qu'ils prendraient possession de cette terre au nom du roi catholique, et qu'il ne serait rien demandé pour les frais.

Page 181. Dès que le P. Salvaterra eut reçu cette réponse, objet de tous ses vœux, il ne voulut pas séjourner un moment de plus au Mexique. Ayant chargé le P. Piccolo de recueillir des aumônes....., et donné l'ordre que les vaisseaux allassent du port d'Acapulio à celui de Jaqui, il partit par terre le 7 février 1697, emportant avec lui la doctrine chrétienne traduite en langue *Cochimi*...... Le P. François Piccolo, Sicilien, fut destiné à la Californie en remplacement du P. Kino, qui resta dans les missions de la Sonorra et de la Pimeria..... Le 10 octobre 1697, après avoir imploré la protection de la bienheureuse Vierge et celle de S. François de Borgia, dont on célébrait en ce jour la fête, le P. Salvaterra et ses compagnons mirent à la voile..... En peu de temps ils découvrirent la terre de Californie. Ils abordèrent au port de la Conception, puis à celui de Saint-Bruno; mais les ayant trouvés tous les deux incommodes, ils choisirent une autre baie..... Ils débarquèrent le 19, et se virent accueillis cordialement par cinquante Indiens.... Transportés de joie, ils résolurent de rendre mémorable le lieu témoin de leurs premières émotions en le choisissant pour leur camp. Un grand pavillon destiné à servir de chapelle en occupa le centre; une croix plantée dans ce sol vierge et ornée de fleurs attira bientôt l'admiration des Indiens et les hommages des missionnaires, qui, prosternés à ses pieds, offraient au Sauveur du monde et ce nouveau royaume, et leurs sueurs, et leurs fatigues et leur sang. Portée processionnellement du navire au camp, l'image de Notre-Dame de Lorette vint reposer sur l'autel champêtre et prendre possession de cette contrée au nom de son divin

Fils. Lui-même ne tarda pas à descendre du haut des cieux dans ce pauvre pavillon, pour inaugurer le règne de sa miséricorde. Enfin, après avoir ainsi consacré ce pays au Roi des cieux, les missionnaires firent la cérémonie obligée de la prise de possession au nom du roi catholique, cérémonie déjà répétée inutilement plusieurs fois sur cette terre; et ce camp modeste, qui devint plus tard la capitale de toute la péninsule, prit dès ce moment, aussi bien que le port où il était situé, le nom de *Lorette*. Le P. Salvaterra se mit aussitôt à enseigner aux Indiens la doctrine chrétienne et à apprendre leur langue, etc.

Tome II, liv. IV, page 183. Les missions fondées par les Jésuites dans l'espace de soixante-dix années, pendant lesquelles ils eurent la direction de la Californie, furent au nombre de dix-huit; mais on en réforma quatre : celles de Londo, de Liguey, de la Paix et de Saint-Joseph del Capo, parceque leurs néophytes ayant considérablement diminué ceux qui restaient furent incorporés à d'autres missions; de manière qu'au commencement de 1768 il en existait quatorze seulement : une chez les Perimi, quatre chez les Guaicuti, et neuf chez les Cochimi. Nous donnons leur position géographique et le nombre des néophytes de chacune, en commençant par la plus méridionale.

I. La mission de *Saint-Jacques*, à 22° de latitude N. environ, et distante du golfe de vingt-quatre milles. Le village de Saint-Joseph, dit Capo, où résidait la seconde garnison des soldats, et qui était éloignée de Saint-Jacques de trente-six milles, en dépendait. Les deux villages réunissaient à peu près trois cent cinquante néophytes.

II. La mission de *Tous les Saints*, ou de *Sainte-Rose*, à un jour de distance du cap Saint-Luc, dans la même latitude que lui et à un mille et demi de la mer Pacifique. Elle n'avait pas plus de quatre-vingt-dix néophytes.

III. La mission de *Notre-Dame des Douleurs*, située à 24 et demi de latitude. Cet établissement formait, avec les petites populations qui en dépendaient, un ensemble d'environ quatre cent cinquante néophytes.

IV. La mission de *Saint-Louis de Gonzague*, à l'occident

de la précédente, dont elle était éloignée de vingt-quatre milles, embrassait aussi plusieurs petites populations, et présentait un total de trois cent dix néophytes.

V. La mission de la *Madone de Lorette*, voisine de la mer et au 25° et demi de latitude. Elle était la capitale de la Californie, et la résidence du capitaine gouverneur; elle renfermait aussi la garnison principale et le magasin général. Le Père qui en était chargé se trouvait procureur de toutes ces missions. Ses habitants, en joignant aux néophytes les soldats, les marins et leurs familles, s'élevaient au nombre de plus de quatre cents.

VI. La mission de *Saint-François-Xavier*, à la même latitude que la Madone de Lorette, mais à vingt-sept milles plus à l'occident. On comptait quatre cent cinq néophytes, tant dans Saint-François-Xavier même que dans plusieurs autres petites populations qui en relevaient.

VII. La mission de *Saint-Joseph de Comondo*, au 26°, possédait trois cent soixante néophytes.

VIII. La mission de la *Conception*, située à un peu plus de 26°, et vers l'occident de Comondo, comprenait cent trente néophytes.

IX. La mission de *Sainte-Rosalie*, à 26° 50', sur le bord du Golfe, renfermait trois cents néophytes.

X. La mission de la *Madone de Guadaloupe*, au milieu des montagnes et à 27° de latitude, contenait dans ses villages cinq cent trente néophytes.

XI. La mission de *Saint-Ignace*, près du 28°, comptait sept cent cinquante néophytes.

XII. La mission de *Sainte-Gertrude*, à près de 29° de latitude, rassemblait, avec les petites populations qui y étaient attenantes, environ mille néophytes.

XIII. La mission de *Saint-François de Borgia*, au 30°, offrait avec ses dépendances un ensemble de mille cinq cent néophytes.

XIV. La mission naissante de *Sainte-Marie*, vers le 30°, comptait trois cents néophytes et trente catéchumènes.

D'où il résulte qu'il n'y avait pas plus de sept mille habi-

tants (1) dans ce pays. La population était déjà très faible avant l'introduction du christianisme; c'était une conséquence nécessaire de l'aridité et de la stérilité du sol. La cessation des guerres destructives, une nourriture plus saine et plus abondante, une vie plus réglée devaient, sous l'influence de la religion, favoriser le développement de cette population. Le contraire arriva généralement. On en attribue la cause aux maladies qui exercèrent leurs ravages dans plusieurs Réductions; peut-être aussi une partie des sauvages se retirèrent-ils vers le nord pour fuir la civilisation et le bienfait de la foi, qu'ils ne savaient pas encore apprécier.

N° VIII.

HIÉRARCHIE ECCLÉSIASTIQUE ET ACTION DES ORDRES RÉGULIERS DANS L'ÉGLISE ET DANS LES MISSIONS.

Voici la marche suivie dans les attaques dirigées contre les missions des ordres réguliers :

1° On suppose comme un fait incontestable que du temps des apôtres et dans les premiers siècles de l'Eglise la prédication évangélique a toujours et invariablement commencé par l'institution des évêques et la formation d'un clergé indigène, « des évêques d'abord, puis des prêtres et des missionnaires, voilà dans ces heureux temps toute l'économie ecclésiastique... » « L'existence *irrégulière* d'une Église sans évêque était un *phénomène* réservé à l'*étonnement* des âges modernes. »

2° S'appuyant sur la forme actuelle des églises et des paroisses, on paraît supposer que les ordres réguliers sont

(1) On doit sans doute entendre par ce nombre celui des chefs de famille, et en supposant chaque famille composée de quatre individus il en résultera que la population montait à environ vingt-huit mille personnes, comme quelques auteurs l'ont pensé et selon qu'il est plus probable. La *Gazette de Mont-Réal*, 16 avril 1847, contient un article où il est dit : « En 1745, on comptait dans la Vieille-Californie vingt-cinq mille Indiens et seize missions. »

en dehors de la hiérarchie ecclésiastique, comme une anomalie, une contradiction ou un antagonisme.

3° Cela supposé, on déduit que les ordres réguliers ont dû négliger, et l'on pose en fait qu'ils ont négligé dans leurs missions la formation du clergé indigène et tout ce qui tend à l'institution des Eglises nationales.

Dans notre travail nous nous sommes borné à répondre directement à cette dernière accusation. Les deux premières questions, que l'on tranche si légèrement, exigeraient des traités volumineux que ne comportent pas les bornes que nous avons dû nous prescrire. Nous abandonnons volontiers ces questions aux auteurs d'histoire ecclésiastique et d'archéologie sacrée; d'autant plus que leur solution n'est aucunement nécessaire au but que nous nous sommes proposé. Nous citerons cependant le savant ouvrage de L. Nardi (*De' parochi*, *Pesaro*, 1829), et un petit article du P. C. Cahier, de la Compagnie de Jésus, inséré comme *Appendice* au livre intitulé : *Des Jésuites par un Jésuite* (le P. A. Cahour), et nous en reproduirons ici quelques passages.

« S. Epiphane (né en Palestine vers l'an 320, et par conséquent à portée de connaître cette *économie ecclésiastique* établie par les Apôtres) ne voyait pas qu'il fallût leur prêter cette magnifique prodigalité. Il en parle avec très peu d'emphase; voici ses expressions : « *Les Apôtres n'avaient pu mettre ordre à tout. C'était des prêtres d'abord et des diacres qu'il fallait.... Aussi quand ils ne rencontrèrent point de sujets dignes de l'épiscopat, ils n'établirent point d'évêques. Mais lorsque la nécessité l'exigeait, et que l'on pouvait trouver des hommes capables, ils fondaient des siéges épiscopaux* (1). » Ces paroles ont de quoi embarrasser ceux qui voudraient profiter de la sainte obscurité du premier âge pour donner carrière à de belles hypothèses. S. Epiphane n'invoque pas une tradition qu'il lui eût été facile de trouver autour de lui; il nous raconte avec le plus grand calme que les Apôtres étaient guidés par deux choses dans l'érection des siéges : *nécessité des lieux* et *capacité des hommes*.

(1) Epiph. hæres., LXXV, 5 (édit. Petav., t. I, 908).

« Je demande que l'on prenne la peine de peser ces deux conditions qu'il fallait alors trouver réunies et qui ne coïncidaient pas toujours. Que l'on me dise après cela si jamais à une nécessité plus grande s'est trouvée jointe une plus grande assurance de rencontrer des hommes capables parmi de nouveaux convertis. D'une part tout l'avenir du christianisme reposait sur douze envoyés qui avaient charge d'évangéliser le monde; d'autre part, l'état social le plus avancé que l'humanité eût jamais atteint préparait, ce semble, des esprits et des caractères aussi développés qu'il était possible de le prétendre dans un monde néophyte pour une tâche comme celle de l'épiscopat.....

« Evidemment ce concours de circonstances diverses ne s'est plus reproduit jamais dans la prédication de l'Evangile, ni en Asie, ni en Amérique, ni aux Indes, ni en Chine, ni au Japon... Et cependant, même en accordant bénignement cette origine apostolique à tous les siéges qui la réclament avec plus ou moins de raison, il ne s'ensuivrait pas encore une profusion de chaires épiscopales comme celle que l'on attribue aux Apôtres pour mettre cinq cents ans de missions étrangères en opposition avec les leurs.

« S. Philippe, l'un des premiers diacres, quitte Jérusalem dans un moment de persécution et prêche l'évangile à Samarie; un grand nombre de conversions s'opèrent à sa voix, et l'on demande en foule le baptême. Voilà une ville qui s'ouvre à la foi. S. Pierre et S. Jean s'y rendent, confirment les néophytes, et puis se retirent (1). Pas un mot sur l'établissement d'un évêque.

S. Jérôme, Théodoret, Eusèbe et bien d'autres nous parlent avec une entière assurance des Huns, des Scythes, des Hircaniens, des Germains, des Cimmériens, des Bretons, etc., qui avaient reçu la loi du Crucifié par le ministère immédiat des Apôtres ou dès les temps apostoliques. Qui pourrait nous montrer la succession d'un clergé national parmi ces peuples à partir des temps apostoliques?... »

Quant à l'action des ordres réguliers dans les missions, pour s'en convaincre il suffit de parcourir l'histoire ecclé-

(1) Act. VIII, 1; 9, 12, 14, 17, 25.

siastique de tous les siècles... Voici une énumération d'évêques franciscains qui se trouve à la suite d'une *Notice des évêchés* au quatorzième siècle : « Fratribus de ordine Fratrum Minorum in terras Sarracenorum, Paganorum, Græcorum, Bulgarorum, Œthiopum, Sirorum, Yberorum, Alanorum, Gaszarorum, Gothorum, Citorum, Ruthenorum, Jacobinorum, Nubianorum, Nestorianorum, Georgianorum, Armenorum, Idumæorum, Mesolicorum, aliarumque infidelium nationum Orientis seu quarumcumque aliarum partium proficientibus, etc. » L'on remarquera qu'il ne s'agit que du seul ordre de Saint-François.

« Si l'on nous parle des missions fondées dans les derniers siècles en Amérique, dans les Indes orientales, en Chine, au Japon, aux îles Philippines, etc., on doit savoir que la hiérarchie ecclésiastique y était pleinement constituée. Comme l'Amérique, l'Inde avait son primat, ses archevêques et ses évêques, ainsi que les autres Eglises. On reprochera peut-être à ces missions de n'avoir pas assez multiplié les siéges épiscopaux ? Sans examiner si ce reproche est ou n'est pas fondé en lui-même, nous répondrons qu'il serait aussi ridicule qu'injuste de l'adresser aux missionnaires, puisque, comme nous l'avons déjà dit ailleurs, il est certain que l'institution de ces siéges ne dépendait aucunement de leur volonté, et que le souverain Pontife lui-même n'érigeait de nouveaux siéges et ne nommait les évêques aux siéges déjà existants que sur la proposition et d'après la présentation faite par les rois auxquels était accordé le patronage de ces Églises lointaines. »

FIN.

APPENDICE

AUX NOTIONS SUR LES MISSIONS.

Depuis l'impression de ce volume, divers écrits publiés sur la même controverse nous ayant fourni l'occasion de lui donner de plus amples développements, nous jugeons à propos de résumer ici les considérations et les documents qui peuvent jeter un nouveau jour sur cette matière.

Les publications qui ont provoqué ces nouvelles remarques sont :

1° Un article intitulé : *Le Passé et l'Avenir des Missions*, et inséré dans un journal qui mérite notre estime ; cet écrit, remarqnable par l'élévation des vues et le sentiment de zèle vraiment catholique qui le dominent, contient quelques appréciations peu favorables aux missionnaires réguliers, et qui nous paraissent fondées sur des informations inexactes. Au reste, et nous sommes heureux de le rappeler ici, ce n'est point à l'illustre auteur que s'adresseront nos critiques ; il déclare lui-même ne faire « *qu'exposer des idées qui ne lui appartiennent nullement, et qu'il soumet à ses lecteurs sans prétendre même les juger* ; » il en laisse toute la responsabilité au *vénérable missionnaire* qui lui a communiqué son travail. Une chose néanmoins nous semble lui appartenir incontestablement, c'est, outre le talent de sa rédaction, la

noble modération et la réserve bienveillante qui n'ont pas toujours accompagné les publications antérieures des *mêmes idées* : on voit qu'en passant par sa plume elles ont pris dans leurs formes plus de délicatesse et d'impartialité.

2° Le vingt-cinquième volume de l'*Histoire Ecclésiastique*, par M. l'abbé Rohrbacher, ouvrage qui présente une solide défense des intérêts et des doctrines de l'Eglise catholique, et que liront avec plaisir tous ceux qui cherchent une bonne histoire de l'Eglise du moyen âge. Nous regrettons de trouver dans ce volume, à l'égard des missionnaires du Japon, une sévérité peu équitable, à laquelle les volumes précédents ne nous avaient point accoutumés.

3° Enfin une lettre *anonyme* publiée dans *l'Ami de la Religion*, 14 septembre 1847.

Dans l'exposé de ces nouvelles observations, nous ne suivrons d'autre plan que celui qui nous est tracé par les écrits qui en ont été l'occasion. Nous jetterons d'abord, avec l'auteur du premier, un coup d'œil rapide sur les missions catholiques dans les divers siècles de l'Eglise; nous indiquerons d'une part les traits d'analogie ou de disparité qui se recontrent dans les circonstances extérieures; nous examinerons de l'autre la marche constamment uniforme de l'Eglise par rapport à la méthode ou à l'organisation intérieure de ces missions, examen qui appellera notre attention sur l'influence et l'action des ordres réguliers dans les missions lointaines. Passant ensuite de ces considérations générales à quelques cas particuliers, nous suivrons M. l'abbé Rohrbacher dans quelques-unes des réprobations sévères dont il a cru devoir frapper les missionnaires du Japon; enfin nous terminerons par une courte réponse à la *lettre anonyme* qui a rapport au même sujet.

ARTICLE PREMIER.

Parallèle entre les Missions du moyen âge et celles du seizième siècle.

Ce titre ouvre devant nous une immense carrière que nous n'avons pas la prétention de fournir tout entière, notre seul objet est de présenter ici quelques observations sur le rapprochement qu'on a fait entre les missions de ces deux époques.

Nous admettons pleinement une des différences qu'on indique entre ces missions; elle consiste en ce que le christianisme au moyen âge s'étendait *de proche en proche*, et pouvait ainsi plus facilement consolider ses conquêtes et s'assimiler les peuples nouvellement conquis ; au lieu que dans le quinzième siècle il devait agir sur des pays séparés par des distances et des barrières presque infranchissables.

A cette différence essentielle on pourrait ajouter qu'au moyen âge c'était ordinairement les peuples et les princes déjà chrétiens qui préparaient la voie aux missionnaires dans les provinces voisines, par la conquête ou par l'influence politique, aidaient leur action et assuraient leur succès par un concours puissant, facilitaient l'œuvre par la conversion des princes idolâtres, et souvent la consolidaient irrévocablement par des alliances de famille ou par des traités internationaux, avantages précieux qui n'existaient point ou presque jamais dans les missions lointaines du seizième siècle.

On pourrait dire encore que plusieurs de ces der-

nières missions, s'adressant à de vastes contrées, n'arrivèrent jamais au point de soustraire les populations converties à l'influence morale et civile et à la puissance arbitraire et tyrannique des princes, des rois ou empereurs païens dont elles dépendaient, et de la masse de la nation qui persévérait encore dans l'idolâtrie. Si, au lieu des entraves continuelles, des tracasseries de tout genre et des violences inouïes que subirent les missionnaires, ils avaient reçu de l'Europe l'appui, les secours et les encouragements qu'ils avaient droit d'attendre, ils seraient parvenus à vaincre cet obstacle, à déborder le paganisme et à donner des garanties de durée aux chrétientés qu'ils fondaient ; mais jusque-là il est évident qu'il existait entre les deux époques une différence énorme, surtout sous le rapport de la stabilité de l'œuvre.

Enfin nous pourrions insister sur l'influence de certains événements politiques : la décadence de la puissance maritime des Portugais ; la prépondérance hollandaise et anglaise daus les mers des Indes, qui en fut la suite ; la jalousie mercantile des Européens dans les riches contrées de l'Asie, et les soupçons sinistres que ces rivalités nationales et commerçantes jetèrent dans l'âme des princes du Japon et de la Chine ; peut-être aussi le peu d'union et d'entente fraternelle entre certains missionnaires de diverses congrégations, etc., etc. ; autant d'obstacles que rencontrèrent sur leur route plusieurs missions du seizième siècle, et qui détruisent par conséquent toute parité qu'on voudrait supposer entre elles et les missions d'une autre contrée ou d'une autre époque.

Mais cette conclusion n'est pas celle que prétendaient établir certaines personnes, qui semblent avoir, sur plusieurs points, beaucoup moins consulté la vérité his-

torique que suivi des systèmes préconçus. On a pris à tâche de mettre en opposition le mode des missions et l'organisation intérieure des chrétientés dans l'une et l'autre époque, peut-être afin de faire peser une terrible responsabilité sur les missionnaires réguliers du seizième siècle. Cette grave question ne pouvant se résoudre que par les documents de l'histoire, nous commencerons par offrir au lecteur un tableau historique de l'apostolat du moyen âge et des derniers siècles, puis nous examinerons cette opposition ou ce contraste qu'on veut signaler dans la conduite et l'administration intérieure de ces missions.

§ Ier *Tableau historique des Missions du moyen âge et de celles du quinzième siècle et des temps modernes.*

Nous ferons d'abord une observation importante : Dans les premiers âges du christianisme, temps privilégiés et exceptionnels, où étaient répandues avec profusion les prémices de l'esprit, et où une moitié peut-être du monde habité, parvenue à un degré de civilisation avancée, se trouvait réunie sous la domination d'un même prince, avec toute liberté de communication entre les sujets d'un même empire ; la prédication de l'Evangile ne rencontrait pas les entraves que produisent nécessairement l'abrutissement des peuples et la multiplicité des souverains, toujours soupçonneux, souvent jaloux, et parfois ennemis déclarés les uns des autres. Mais hors ces premiers et beaux siècles où la propagation de la foi chrétienne fut un miracle continuel de la toute-puissance divine, l'Eglise semble avoir établi, au moins dans la pratique, une différence entre les missions faites en des pays dont les peuples, et les princes sur-

tout, avaient déjà embrassé la foi ou en témoignaient le désir, et l'apostolat exercé en des pays infidèles et dont les princes étaient encore païens ou hostiles au christianisme. Cette distinction est digne de remarque ; elle est appuyée sur l'histoire ecclésiastique, et son application aux cas particuliers jettera un grand jour sur les missions dont nous allons étudier la marche dans les divers siècles.

Ici un large horizon s'ouvre devant nous : ce ne sont plus quelques coins de terre isolés ; c'est le vaste champ du père de famille qui comprend le monde entier, et le monde du moyen âge d'où sont sorties nos sociétés modernes, et le monde des siècles derniers avec ses deux et immenses hémisphères. Envisageons notre sujet en son entier, et non pas sous un point de vue particulier ; fractionner ainsi les questions historiques et ne les voir que d'un côté, c'est s'exposer à ne les résoudre qu'imparfaitement. Nous étudierons la marche générale de l'Eglise dans les missions si fructueuses du moyen âge, en tenant compte de quelques exceptions ; nous la comparerons ensuite à la marche que l'Eglise a suivie dans les missions des temps modernes, non moins fructueuses et, sauf encore les exceptions, tout aussi durables dans leurs effets, et nous verrons si elle a jamais sérieusement dévié de sa route, et si elle a besoin aujourd'hui de rentrer dans les voies anciennes et naturelles.

Vers l'an 600 de Jésus-Christ, sous le pontificat de S. Grégoire-le-Grand, commença proprement l'ère des missions du moyen âge ; alors le missionnaire qui plantait le premier la foi dans un pays idolâtre était indifféremment prêtre ou évêque (1). La plupart de ces der-

(1) Tant que dura l'œuvre de conversion au christianisme pour les vastes provinces de l'empire romain, les papes y envoyaient ordinairement des missionnaires évêques. Ces missions s'adressaient au peuple du même em-

niers, au moins dans l'origine, étaient des évêques titulaires, que le désir d'agrandir l'héritage de Jésus-Christ entraînait loin de leur troupeau, déjà soumis à la foi, à la conquête de nouveaux royaumes; tels furent S. Kilian, évêque en Irlande; S. Wulfranc, archevêque de Sens; S. Emméran, évêque en Acquitaine, et d'autres encore, devenus les apôtres des Frisons et des nations barbares de l'Allemagne.

Pour l'ordinaire cependant, de simples prêtres ou des religieux ouvraient les premiers la tranchée dans les missions, sauf plus tard à être eux-mêmes institués évêques des peuples qu'ils avaient convertis. Les exemples en sont trop nombreux pour qu'il soit nécessaire de les rapporter en détail.

Un seul, et des plus éclatants, nous suffira. A la fin du sixième siècle (en 596), S. Grégoire-le-Grand envoie chez les Anglo-Saxons, conquérants de la Grande-Bretagne, le moine Augustin, avec quelques autres religieux; appuyés de la recommandation puissante des rois francs auprès d'Ethelbert, roi de Kent, aidés de l'influence qu'avait sur ce prince son époux la reine Berthe, fille de Charibert, roi de Paris, les missionnaires prêchent librement la doctrine du salut, et convertissent Ethelbert et une partie de son peuple. Alors Augustin vient en France recevoir la consécration épiscopale; et, de retour en Angleterre, il travaille, avec les nouveaux

pire, à des populations civilisées (au moins la population romaine de ces contrées); rien n'empêchait de recruter parmi elles des prêtres et des évêques pour les nouvelles Églises, qui pouvaient ainsi se suffire bientôt à elles-mêmes. Au moyen âge, dans les missions lointaines de l'Asie, de la Tartarie, l'Eglise députa assez souvent des évêques missionnaires; les difficultés des communications et les dangers de ces voyages de long cours rendaient cette mesure plus nécessaire.

coopérateurs que lui envoie de Rome le saint pontife, à organiser complétement son Eglise.

Ainsi la conversion d'un peuple infidèle commençait par la prédication de missionnaires prêtres ou évêques; mais l'on n'établissait jamais ou presque jamais de siége épiscopal fixe (1), que le prince ne fût chrétien et le peuple à peu près converti ou en voie de conversion; et l'érection du siége épiscopal n'avait lieu ordinairement qu'avec le concours des deux puissances; parfois la puissance temporelle prenait l'initiative, et obtenait ensuite la sanction de Rome.

Un pays en voie de conversion n'offrait-il pas assez de garanties de paix et de sécurité; le prince était-il encore incertain ou hostile; le peuple remuant, inconstant, cruel : on se contentait de placer un siége épiscopal sur la frontière, mais dans le pays catholique; ou bien l'on chargeait l'évêque le plus voisin de pourvoir à la culture de ces terres ingrates et rebelles. Cet évêque avait juridiction sur tous les pays adjacents, il s'y rendait lui-même, il y envoyait des prêtres ou d'autres évêques.

Ainsi avait agi Charlemagne par rapport à la Saxe; ainsi plus tard Louis-le-Débonnaire et l'empereur Othon 1er avaient-ils pourvu à la conversion future des peuples de la Frise orientale, du Danemarck, de la Suède,

(1) Bien entendu que nous ne parlons que du fait tel qu'il se reproduisait au moyen âge, terme de notre comparaison. L'Église avait toujours le droit, et elle l'a exercé quand il lui a semblé opportun, d'ériger des évêchés fixes en des pays encore infidèles, et dont les princes étaient infidèles ou même hostiles au christianisme. Mais pour l'ordinaire, jusqu'à ces derniers temps, l'Église demandait trois conditions pour l'établissement d'un siége épiscopal : 1° un troupeau suffisant de fidèles, soit anciens ou nouveaux convertis, soit hérétiques ou schismatiques revenus au bercail; 2° le consentement ou du moins la tolérance du pouvoir temporel; 3° une fondation ou des ressources assurées.

et de la nation des Slaves. Quand ces contrées, préparées de longue main à l'Evangile, semblaient devoir être paisiblement et solidement chrétiennes, que les rois et les peuples embrassaient d'un commun accord la loi de Jésus-Christ, alors on instituait des évêques titulaires au centre même du territoire définitivement conquis.

Un coup d'œil jeté sur les annales du moyen âge nous fera voir l'action progressive, mais lente et sûre, de l'Eglise sur les contrées infidèles de l'Europe. Les Anglais, appelés à la foi en 597, n'ont point oublié leur première patrie, la Frise et la Saxe; c'est de leurs rangs que sortent les apôtres qui doivent éclairer et féconder ces terres, qui depuis près de deux siècles avaient été en vain arrosées par les sueurs et le sang de leurs missionnaires (1). Witbert, Willebrod et dix de leurs compagnons, tous prêtres, débarquent en Frise vers 690; ils sont secondés par Pepin d'Héristal, duc des Francs, qui vient de conquérir une partie de ce pays. Après de nombreuses conversions les missionnaires choisissent S. Witbert, et l'envoient en Angleterre à S. Wilfrid pour qu'il lui confère l'ordination épiscopale. Peu après S. Willebrod, nommé par le pape archevêque des Frisons, établit son siége à Utrecht. Bientôt un prêtre anglais, S. Boniface, aussi missionnaire dans la Frise, sacré évêque par le pape Grégoire et encouragé par Charles-Martel,

(1) Il n'est pas rare de trouver dans le moyen âge des pays où le christianisme végète et languit pendant un ou plusieurs siècles avant de s'établir solidement et de produire des fruits. Et aujourd'hui l'on voudrait condamner impitoyablement de pauvres missionnaires et leur imputer la ruine d'une mission qu'ils ont arrosée de leur sang, parceque, après soixante années de travaux et de combats, ils n'ont pas réussi à la doter d'un clergé indigène complet et d'une hiérarchie nationale, capable de se suffire et de sauver cette mission contre tous les efforts des persécuteurs!

s'élance dans la Thuringe et au sein de la Germanie ; il est le légat du Saint-Siége, l'apôtre des Allemands, le martyre glorieux de Jésus-Christ.

D'autres missionnaires prêtres ou évêques parcourent les vastes contrées à moitié conquises par les Francs, à moitié converties au christianisme ; plusieurs sanctifient cette terre barbare par l'effusion de leur sang, précieuse semence de nouveaux chrétiens.

Quand Charlemagne vint donner un nouvel essor à l'œuvre des missions, contrariée plutôt qu'interrompue par les divisions intestines des Francs, les prêtres Villehade et Ludger évangélisent la Saxe, où plusieurs de leurs compagnons obtiennent la palme du martyre. Trente années de guerre ont désolé ce malheureux pays, les peuples se soumettent ; en 786 deux évêchés sont établis, l'un à Minden en Saxe, l'autre à Werden en Frise, sur la frontière des infidèles.

Vers la même époque l'empereur fondait, en ces contrées devenues plus paisibles, les évêchés d'Osnabrück pour la Westphalie, et de Brême pour la Frise orientale et une partie de la Saxe.

En 826 apparaissait l'apôtre du Danemarck et de la Suède, S. Anschaire, d'abord moine missionnaire, puis en 829 créé archevêque de Hambourg, avec la qualité de légat et la juridiction sur tous les royaumes du Nord. Brême et Hambourg se trouvèrent bientôt réunis sous un même pontife, et devinrent le boulevart de la foi pour tous les pays septentrionaux de l'Europe. De là S. Anschaire et ses successeurs envoyaient des prêtres et des évêques en Danemarck et en Suède. Dans ce dernier pays, où la religion éprouva de longs obstacles, on voit les prêtres Ardgaire, Erimbert, Anfrid et Rimbert se succéder pendant un certain laps d'années. D'un autre

côté Charlemagne, fort des avantages signalés qu'il avait remportés sur les Huns et les Slaves, faisait ériger en métropole Salzbourg, dans le voisinage de ces populations barbares.

A plus de cent ans d'intervalle, l'empereur Othon-le-Grand continuait l'œuvre de Charlemagne; il soutenait de sa protection puissante les missionnaires catholiques en Allemagne et dans le nord de l'Europe. Il vainquait Harold, roi de Danemarck, et l'obligeait à accueillir les apôtres de la foi. Ce prince, converti par les miracles d'un chrétien nommé Poppon, se faisait baptiser, et alors (948) l'archevêque de Brême et de Hambourg, S. Adalbert, établit en Danemarck les trois évêchés de Slesvic, Ripen et Ahus. Quelques années après, Othon désignait un autre S. Adalbert pour évêque de Magdebourg (970), et priait le pape Jean XIII d'ériger cette ville en archevêché et en métropole pour la nation indomptée et encore presque toute païenne des Slaves. Le premier évêque de Pologne, nommé Jourdain, était envoyé en 965 par Jean XIII, à la demande de Micislas, duc des Polonais, nouvellement converti au christianisme. Boleslas-le-Pieux, second duc chrétien de Bohême, nomme Dithmar premier évêque de Prague. Plus loin, S. Etienne de Hongrie, fils de Geisa, qui le premier des princes hongrois s'était soumis à l'Evangile, divisait son royaume en dix évêchés, et l'an 1000 il députait à Rome Astric, nommé évêque de Colocza, pour obtenir du Saint-Siége la confirmation et la sanction de ses actes.

S. Olaf ou Olaüs de Norwége, zélé propagateur et défenseur de la religion catholique, désignait Drontheim pour siége d'un évêché, et Krimkèle en fut le premier évêque. Ce prince engagea son beau-père, le roi de

Suède, nommé aussi Olaüs, à se faire chrétien ; et vers l'an 1028, deux cents ans après la première mission de S. Anschaire en Suède, ce pays recevait son premier évêque, dans la personne de S. Sigfrid, sacré pour le siége de Dexiow par l'archevêque de Hambourg. (1)

Deux cents ans plus tard, en 1210, la Prusse était encore païenne, et des religieux de l'ordre de Cîteaux recevaient d'Innocent III la bénédiction, avec mission d'évangéliser ces peuples barbares. Plusieurs chefs de la nation et grand nombre d'autres habitants reçoivent le baptême. A ces heureuses nouvelles, Innocent, dit M. Rohrbacher, (2) dont l'histoire nous a fourni tous ces renseignements, « chargea l'évêque de Gnesen de l'ad-« ministration des sacrements et des mesures nécessaires « à la propagation du christianisme, jusqu'à ce que le « nombre des fidèles permît qu'on leur donnât un évê-« que. » (3) L'œuvre civilisatrice des missions parmi les infidèles du nord de l'Europe se continua d'après les mêmes principes, jusqu'au moment où les hérésies du seizième siècle interrompirent les communications entre Rome, foyer des vraies lumières, et les quelques peuplades qui restaient encore à arracher aux ténèbres de l'erreur.

La formation du clergé indigène ne semble pas avoir suivi une marche aussi certaine et aussi uniforme ; elle dépendait en grande partie du naturel, de la capacité intellectuelle et du degré de civilisation des peuples

(1) Voyez la note précédente.

(2) *Hist. Eccl.*, t. XVII., p. 69.

(3) Ce n'est point apparemment sur des faits semblables qu'on s'est fondé quand on a donné, comme l'expression de la pratique générale de l'Église au moyen âge, la règle suivante : « *Au moyen âge les missions commençaient par un évêque, puis un clergé indigène et des chrétiens vivant de leur propre vie.* » (P. 186.)

néophytes. Les données suffisantes nous manquent pour traiter convenablement une si grave matière ; mais nous pouvons affirmer que, guidée par un esprit supérieur aux faiblesses humaines, l'Église, en cette œuvre importante, a agi en tout temps avec une maturité et une prudence commandées quelquefois par la nécessité, toujours animées de l'esprit de charité et de zèle. On peut cependant remarquer que, dans les vastes provinces assujetties aux Césars, le choix des évêques sembla, pendant plusieurs siècles, tomber presque toujours sur des hommes appartenant à l'ancienne civilisation grecque ou romaine ; que, lors des invasions germaniques, malgré le pouvoir et l'influence des conquérants, les noms germains n'apparaissent qu'assez tard et avec une extrême rareté dans les monuments ecclésiastiques ; enfin que le clergé proprement national ne commence à se former dans les royaumes du nord de l'Europe (1), les derniers conquis au christianisme, que lorsque les princes et la masse de la nation ont été renouvelés par la vertu vivifiante du baptême.

Il est une autre époque, non moins digne d'arrêter l'œil observateur du savant et du chrétien, époque de transition entre le moyen âge et l'ère moderne ; je veux

(1) En 1078, S. Grégoire VII écrivait au roi de Norwége « d'envoyer à « la cour apostolique des jeunes gens *nobles* du royaume, afin qu'instruits « à fond de la loi de Dieu ils puissent reporter et répandre dans leur pays « la science du salut. » (*Epist. S. Grég.*, t. VII, liv. VII, ép. 13.) Or c'était avant l'année 1028 que le saint roi Olaüs, après avoir converti une grande partie de ses sujets, avait fondé un évêché à Drontheim. Il faut observer que, si les peuples de la Germanie et du nord de l'Europe étaient aussi barbares, jusqu'à un certain point, je ne dis pas que les sauvages de l'Amérique, mais que la plupart des nations actuelles de l'Orient, ce n'étaient pas du moins des races abâtardies ; il y avait chez ces peuples plus de vie, plus d'énergie dans la volonté, plus de vigueur dans l'esprit, plus de loyauté dans les sentiments que parmi les populations asiatiques modernes.

dire les temps qui se sont écoulés depuis l'origine des Franciscains et des Dominicains jusqu'à la découverte du Nouveau-Monde. Durant cette époque on reconnaîtra toujours la même marche dans les missions. Dans les pays du nord de l'Europe, en Pologne, en Livonie, en Finlande, les enfants de S. François et de S. Dominique continuent l'œuvre de civilisation pour les peuples et d'organisation pour les Églises. Aux îles Canaries, sur les côtes occidentales de l'Afrique, partout où les puissances européennes catholiques établissent leur domination victorieuse, on voit les religieux, devenus apôtres, préluder aux grandes œuvres qu'ils exécuteront bientôt sur l'immense théâtre des deux Amériques.

Au contraire, dans les missions séparées par d'immenses intervalles du centre catholique, dans les régions infidèles de l'Asie ou de l'Afrique, il arrive alors ce qu'on avait vu pendant les siècles précédents en Europe, chez les Frisons, les Slaves, les Suédois, les Danois; les efforts des missionnaires, prêtres ou évêques, échouent ou n'obtiennent que des succès éphémères, tant que la nation en majorité ou le prince lui-même ne se soumettent pas au joug de l'Évangile. Ce fait n'ôte rien à la force intime et toute puissante de la foi chrétienne, qui peut, sans le secours des hommes et contre les efforts même des princes et des peuples, se fixer sur un sol, s'y naturaliser et y porter des fruits de vie; la foi a produit ces merveilleux effets dans l'empire romain idolâtre, et elle les produira encore toutes les fois que Dieu le jugera convenable à ses desseins. Mais, comme le dit S. Grégoire-le-Grand (1), dans les pre-

(1) *S. Grég., Homilia in Evang.*, 29.

miers jours de l'Église, l'arbre de la foi, encore faible, avait besoin d'être fortifié et fécondé par l'eau des miracles; une fois que cet arbre divin a eu jeté de profondes racines dans le sol, dès lors la rosée miraculeuse cesse, du moins dans l'ordre commun de la Providence.

Nous aurions voulu retracer ici les travaux fertiles et glorieux des missionnaires réguliers de cette époque; le détail en serait trop long; il nous suffit de renvoyer le lecteur à l'intéressant ouvrage que vient de publier M. le baron Henrion sur les missions catholiques des derniers siècles (1). Un seul trait, que nous prenons au hasard, montrera l'Église toujours guidée dans ses entreprises par un zèle également sage et généreux.

L'*Émir-el-Moumenim*, cruel persécuteur des missionnaires de Jésus-Christ, avait enfin permis que la foi fût prêchée en ses états, et même qu'on choisît un évêque pour Maroc. « Aux yeux du pape, dit l'auteur, « l'établissement d'un siége épiscopal à Maroc était déterminé, non seulement par la considération des conquêtes évangéliques à faire sur les mahométans, mais « aussi par la nécessité de pourvoir d'une manière permanente aux besoins spirituels du noyau de chrétiens « qui existait dans cette capitale. Il se trouvait, en effet, « en cette ville, un grand nombre de chrétiens mozarabes qui avaient une église dans leur quartier et le « libre exercice de leur religion (2). » Un évêque fut donc envoyé par Grégoire IX vers ce troupeau désolé. Innocent IV et Nicolas IV consacrèrent aussi des évêques pour Maroc. Les monuments de l'histoire ecclésiastique nous montrent une foule d'évêques que procuraient aux

(1) *Histoire générale des Missions catholiques*, t. I[er], *passim*.

(2) *Ibid.*, p. 10.

missions lointaines les ordres de S. François et de S. Dominique (1). La succession des évêques de Cambalou, en Chine, est un fait éclatant dans les annales des œuvres apostoliques. Tous ces évêchés, et bien d'autres, parceque leur grand éloignement et les difficultés du temps les empêchaient de puiser à la source commune l'esprit vivifiant qui anime et qui conserve la foi, disparurent peu à peu, et ont laissé tout au plus leur nom dans l'histoire.

Mais, dira-t-on, pourquoi ces évêques ne formèrent-ils pas un clergé indigène et ne se créèrent-ils pas des successeurs? Pourquoi? Probablement la bonne volonté ne leur a pas manqué. Mais l'ont-ils pu? Ont-ils trouvé des sujets capables, dignes, convenables? L'état permanent de trouble, et de persécution peut-être, le mauvais vouloir ou même l'opposition haineuse et formelle des princes, n'ont-ils pas été un obstacle insurmontable? Qu'on suppose seulement l'Église de la Cochinchine, telle qu'elle est constituée actuellement, avec son évêque, ses prêtres indigènes, sous la domination temporelle de princes infidèles, hostiles pour la plupart, quelquefois atroces persécuteurs; qu'on la suppose pendant cent ou deux cents ans privée de toute communication avec l'Europe, de tout secours religieux venant d'Europe; croit-on que cette Église subsisterait ainsi longtemps isolée? Et si le glaive des bourreaux, si le feu du schisme et de l'hérésie venaient désoler ce champ délaissé, ne serait-il pas à craindre que bientôt il ne s'y trouvât plus de traces du christianisme? Tel a été le sort des anciennes missions des Franciscains et des Dominicains en Tartarie et à la Chine pendant les treizième et quatorzième siècle.

(1) Voyez *Mission du Maduré*, t. Ier. p. 378.

Présentons maintenant en regard le tableau des missions gigantesques du quinzième siècle et des temps modernes. Le lecteur pourra comparer et juger si l'Eglise n'a pas toujours été elle-même, et si sa marche et ses tendances ont été en opposition avec sa conduite et ses œuvres à aucune autre époque.

Christophe Colomb débarquait sur le territoire américain le 12 octobre 1492, et le premier évêque envoyé au Nouveau-Monde, Bernard Buil, bénédictin, nommé par Alexandre VI vicaire apostolique des terres nouvellement découvertes, partait de Cadix le 25 septembre 1493. En 1504, à la sollicitation de la reine Isabelle de Castille, trois évêques furent désignés par Jules II pour l'île Saint-Domingue ; mais ce ne fut qu'en 1510 qu'ils prirent possession des siéges épiscopaux de Padilla, San-Domingo et Saint-Jean (1). A mesure que la conquête espagnole et chrétienne se propageait sur l'immense continent, les évêchés et les archevêchés se multipliaient de toutes parts, au Mexique, au Pérou, dans la Nouvelle-Grenade. L'histoire en fait foi, et le lecteur pieusement curieux peut consulter l'estimable ouvrage déjà cité, l'*Histoire générale des missions*, par M. le baron Henrion (2). Le premier gouverneur général du Brésil, envoyé par le roi de Portugal, Jean III, avec la double mission de consolider l'établissement de la colonie et de concourir à la conversion des indigènes, Thomas de Sousa, arriva avec six Jésuites à Bahia, au mois d'avril 1549, et vers l'an 1559 arrivait aussi du Portugal Pierre Leitan, premier évêque du Brésil. (3)

(1) Henrion, *Histoire générale des Missions*, t. Ier, p. 334.

(2) *Ibid.*, p. 348, 351, 373, 410.

(3) Le P. Sacchini, historien de la Compagnie de Jésus, le nomme second évêque du Brésil. *Novo cum episcopo Petro Leitone, quem secundum episcopum nova illa Ecclesia habuit.* (*Hist. S. J.*, pars 2, lib. III., p 100.)

Nous ne nous étendrons pas ici davantage sur les missions d'Amérique ; mais nous devons dire que, s'il n'est pas de notre but d'exagérer ni d'atténuer les torts des conquérants du Nouveau-Monde, il faut rendre cette justice aux rois d'Espagne et de Portugal qu'ils se sont montrés généreux et magnifiques dans l'établissement des Eglises au sein de leurs vastes possessions des deux hémisphères. Le zèle qu'ils firent éclater en Amérique ne se démentit pas dans les Indes orientales. Les évêchés de Goa, de Cochin, de Cranganore, de Méliapour, de Malaca, et plus tard de Macao, sont érigés à la demande des rois de Portugal ; Manille, Ségovie-la-Neuve, Zébut, dans les îles Philippines, sont proposées par le roi d'Espagne pour être les archevêchés et les évêchés de ses possessions dans les archipels des Indes. Ainsi, en Amérique et en Asie, on vit bientôt se développer une hiérarchie constituée en plusieurs provinces ecclésiastiques, sur le même plan qu'en Europe, avec ses archevêques et ses évêques titulaires, se réunissant en synodes diocésains et en conciles nationaux, y réglant les points de discipline et jugeant en première instance les controverses qui s'élevaient.

On remarque à cette époque, comme au moyen âge, plusieurs d'entre ces siéges épiscopaux posés en face des nations infidèles, point de départ et refuge du missionnaire. Mais peut-être reprochera-t-on au quinzième siècle de n'avoir pas assez multiplié ces centres partiels de rayonnement catholique. Toutefois, pour être juste, il faudrait tenir compte de bien des difficultés de lieux, de temps et de circonstances, de l'immensité des terres à défricher, des frais considérables qu'exigeait l'érection d'un si grand nombre d'évêchés, des guerres longues et acharnées que l'Espagne et le Portugal eurent à

soutenir contre la nouvelle république hollandaise et les forces réunies de la Grande-Bretagne. Du reste on trouverait sans peine au moyen âge des exemples où l'extension des diocèses n'était guère plus en rapport avec le besoin des populations et en harmonie avec le système proposé. Tournay, réuni à Noyon, fut pendant cent cinquante ans le seul évêché de la Belgique et d'une partie de la Hollande. Pendant près de deux cents ans, la Suède, le Danemark, la Norwége dépendaient du seul siége de Hambourg. Ne soyons pas plus pressés que l'Eglise, et donnons à la semence le temps de germer ; en son temps elle produira une tige, puis des feuilles, et enfin des fruits.

La formation du clergé indigène, dans les temps modernes comme au moyen âge, ne suivit pas de marche bien uniforme. Toutefois, dans les contrées soumises à l'influence des princes catholiques et où se trouvait un centre de civilisation, on élevait les indigènes au sacerdoce, dans les îles Canaries, dans l'Inde, en Chine, en Ethiopie, en Arménie, au Japon, aux îles Philippines, sous des princes infidèles ou hérétiques. (1)

Comme au moyen âge, les princes catholiques vinrent offrir à l'Eglise leur protection et leurs services, mais avec cette cruelle différence qu'ils les firent payer bien cher. Les droits du patronage, ou plutôt les empiétements du pouvoir civil, furent au dix-septième et au dix-huitième siècle la plaie générale de l'Eglise ; c'est une plaie qui saigne encore dans ses tristes résultats. Cependant les torts sont assez grands sans qu'on ait besoin de les exagérer. L'abaissement des races indigènes, qui favorisait les plans et la cruelle cupidité des spéculateurs

(1) *Mission du Maduré*, t. 1, Passim.

privés, entrait-il comme une chose arrêtée dans la politique des cours européennes? Nous ne le croyons pas, et nous avons pour garants une foule de séminaires et de colléges fondés avec munificence par les rois d'Espagne et de Portugal, et destinés aux indigènes. La protection généreuse de ces princes produisit d'abord des effets merveilleux. Leur grand crime, c'est de s'être obstinés à soutenir leurs prétentions au monopole des missions (1), quand le Saint-Siége, cédant aux nécessités des peuples et des Eglises, voulait l'abroger ou le restreindre, et d'avoir ainsi engagé une lutte funeste contre l'Eglise à laquelle ils devaient obéir, et contre les missionnaires qu'ils auraient dû favoriser. Cette lutte fatale a causé bien des ruines... mais là principalement où une déplorable concurrence a exercé ses ravages. Au contraire, pour ne parler ici que des missions orientales, les îles Philippines, restées au pouvoir des Espagnols et à l'abri de ces guerres de rivalité, comptent aujourd'hui à elles seules deux fois plus de chrétiens que l'Inde entière, avec Siam, le Tong-King, la Cochinchine et la Chine réunies ensemble.

Qu'il nous soit donc permis de ne pas adhérer, complétement du moins, au jugement prononcé contre les rois d'Espagne et de Portugal. Il est, ce semble, de la justice et de la vérité de distinguer deux époques dans l'histoire des missions modernes : la première où les rois de la Péninsule étaient de vrais alliés, et, sauf quelques royales faiblesses qu'il faut pardonner à l'humaine nature, de zélés propagateurs du catholicisme dans les Indes orientales et occidentales. Qui oserait attaquer la sincérité du zèle dans un Jean III, roi de Portugal, et dans

(1) V. *Missions du Maduré*, p. 321 et suiv.

ses successeurs immédiats, Sébastien Ier et le cardinal don Henri? Qui pourrait aussi méconnaître la foi vive et les intentions favorables de Philippe II, roi d'Espagne et plus tard de Portugal? Or c'est pendant cette époque, où les deux puissances spirituelle et temporelle agissent de concert, qu'on peut étudier avec fruit la marche de l'Eglise et de ses missionnaires dans les temps modernes, et s'assurer que, du plus au moins, elle a été essentiellement la même que dans le moyen âge.

La seconde époque des missions modernes, sous les successeurs de Philippe II, avant et après le rétablissement de la famille de Bragance sur le trône de Portugal, a donné, il est vrai, au Saint-Siége de légitimes et graves sujets de plainte. La décadence des royaumes de la Péninsule, en les privant de cette abondance de ressources dont ils entretenaient et secouraient autrefois les missions, ne leur avait rien ôté des prétentions exorbitantes de leur *patronage*.

Dès ce moment, peu de nouveaux siéges furent établis dans les possessions lointaines des deux couronnes; les fonds manquaient, peut-être aussi le bon vouloir. Du reste la conquête avait cessé; abandonnées à elles-mêmes par les Espagnols, qui pouvaient à peine défendre leurs propres états, les colonies portugaises avaient passé en partie sous la domination hérétique des Hollandais ou des Anglais; on conçoit que les monarques catholiques du dix-septième siècle n'étaient plus pour l'Eglise les utiles auxiliaires du siècle précédent.

Louis XIV, il faut en convenir, protégeait les missions, mais les colonies françaises étaient peu nombreuses et peu étendues. Le Canada avait son siége épiscopal à Québec; l'évêque siégeant à Méliapour, et plus tard à Madras, gouvernait les missions françaises de

des Espagnols, aux Indes-Orientales et en Amérique, fut d'ériger un grand nombre de siéges épiscopaux et d'établir des hiérarchies ecclésiastiques, complètes et pleines de vigueur ; leur organisation était semblable à celle des églises de l'Espagne et du Portugal; leur action se révèle par les synodes et les conciles, dont les actes sont consignés dans l'histoire ecclésiastique (1). Comment donc peut-on assurer que *l'Église n'avait, pour la représenter dans les Missions, ni légat ni évêque ?*

(1) Parmi les conciles d'Amérique, nous pourrions citer trois conciles de Lima au Pérou. Dans le troisième, tenu en 1585, sous la présidence de S. Torribio, archevêque de cette ville, il fut décrété (Concl. 58) que les curés et missionnaires emploieraient tous leurs soins pour préparer les Indiens à s'approcher dignement des sacrements, non seulement de Pénitence mais aussi d'Eucharistie. On réitéra la défense (portée dans les conciles précédents) d'élever au sacerdoce les indigènes de l'Amérique (Concl. 74). Dans l'Inde on peut citer le concile de Diamper, où fut opérée la réunion des chrétiens de Saint-Thomas, schismatiques et nestoriens, avec l'Eglise romaine, plusieurs conciles de Goa et les synodes de Cranganore. C'est donc à tort et en contradiction palpable avec les documents les plus irréfragables de l'histoire, qu'il a été dit (p. 209.) que « s'il y avait eu des évêques dans les Indes, ils auraient pu dans leurs synodes terminer sur les lieux les controverses entre les missionnaires, et par là les soustraire aux querelles européennes. » Cette proposition est évidemment fausse dans son double supposé, car il y avait des évêques dans les Indes, et ils y tinrent des synodes ; elle n'est pas plus vraie en elle-même ; car de fait ces synodes ne purent pas soustraire les controverses des missions à l'action des querelles européennes ; cela devait arriver surtout quand les dernières étaient en grande partie le principe et la cause des premières. Lorsque la question des *rites malabares* fut soulevée pour la première fois, le primat des Indes et l'archevêque de Cranganore convoquèrent des synodes pour l'examiner et la décider. (An 1610). A l'époque où Monseigneur de Tournon débarquait à Pondichéry pour publier son décret (1704) l'Inde possédait son primat l'archevêque de Goa, l'archevêque de Cranganore, l'évêque de Cochin et l'évêque de Meilapour : et les missionnaires jésuites ne purent obéir au *décret sur les rites* qu'en repoussant les injonctions et les menaces des premières autorités ecclésiastiques du pays, qui s'y opposaient de tout leur pouvoir.

A-t-on voulu dire que certaines missions n'avaient pas d'*évêques locaux?* Mais dans ce cas on avouera que la proposition est fort loin de celle qu'on a fait comprendre au lecteur. Nous avons toujours cru que l'évêque local d'une ville ou d'une province est l'évêque du diocèse auquel cette ville et cette province appartiennent. Si ce sens n'est pas vrai, on pourra dire que la plupart des villes de France n'ont pas d'évêque, et que l'Église *n'y est pas représentée par un évêque.*

A-t-on voulu accuser le seizième siècle de n'avoir pas assez multiplié les siéges épiscopaux, et par là d'avoir laissé trop d'étendue aux diocèses? Nous avons répondu pages 396, 400, à ce reproche, qui d'ailleurs, même en le supposant fondé, n'autoriserait pas à dire que l'Église *n'était pas représentée par des évêques*, ni que les missions du seizième siècle s'écartaient en ce point de la pratique du moyen âge.

On ajoute que dans les missions du seizième siècle l'ordre religieux *était le seul intermédiaire entre le missionnaire et le Saint-Siége.* On aurait bien fait de citer un seul exemple d'une mission ainsi constituée. Cet exemple, qui toutefois ne légitimerait pas une proposition si générale, nous doutons fort qu'on puisse le présenter. De fait, toutes les missions de l'Inde une fois établies dépendaient immédiatement des évêques de Goa, de Cranganore, de Cochin, de Meilapour; celles des Philippines dépendaient de l'archevêque de Manille, et des évêques de Ségovie-la-Neuve, et de Zébut; celles de la Chine et du Japon dépendaient de leurs propres évêques résidant dans le pays ou à Macao (1). En Amérique toutes les missions dé-

(1) Macao était le refuge des évêques quand la violence des persécutions les empêchait de résider dans leurs chrétientés.

pendaient pareillement des siéges épiscopaux auxquels elles étaient annexées (1). Elles étaient visitées par leurs évêques quand les circonstances le demandaient ou le permettaient ; les supérieurs de ces missions étaient comme les vicaires généraux des évêques, et se réunissaient souvent auprès d'eux avec les principaux missionnaires pour fixer les règles générales de l'administration.

(1) C'est ici le lieu de faire quelques remarques sur une différence qu'on a voulu établir entre les missions du nord de l'Amérique et celles du Paraguay. Le *clergé canadien*, dont on parle (p. 200), recruté dans les familles de colons européens mêlées plus ou moins avec les races indigènes n'est qu'une répétition de ce qui se pratiquait et se pratique depuis des siècles dans l'Amérique méridionale, espagnole et portugaise, où le clergé est pris dans les familles natives ou naturalisées dans le pays, nouvelle preuve de l'uniformité de marche entre les missionnaires des temps modernes et ceux du moyen âge. La différence établie entre les missions du nord et celles du Paraguay n'est donc pas fondée : car de même que les bourgades d'Indiens convertis dans le Canada dépendaient de l'évêché de Québec, ville française, habitée par des colons français ; de même les Indiens du Paraguay vivaient sous la juridiction des évêques de Cordova du Tucuman, de l'Assomption et de Buenos-Ayres, villes espagnoles habitées par des colons espagnols ; de même aussi les tribus de Chiquitos, qui se sont conservées et subsistent dans leur ancien état, vivaient sous la juridiction de l'évêque de Santa-Cruz de la Sierra au Pérou.

Ce n'est donc pas au défaut d'évêques que les missions du Paraguay, qui existaient depuis cent cinquante ans, doivent attribuer leur ruine, puisqu'elles avaient des évêques aussi bien que les néophytes canadiens ; mais la maladresse et les vexations du pouvoir temporel furent la cause positive de cette déplorable catastrophe. Écoutons un voyageur moderne. « Tandis « qu'au Paraguay, dit-il, dans les missions du Parana et de l'Uruguay, *l'a-« bolition de toutes les règles administratives et religieuses* instituées par « les jésuites avaient amené le dégoût et le découragement chez les In-« diens, et par suite, leur dispersion dans les forêts ; la *conservation*, par « l'audience des Charcas et par les gouverneurs espagnols, *de ces mêmes « institutions* à Chiquitos, avait au contraire maintenu dans son premier « état la population non sauvage de cette province, sous les divers gouver-« nements et même au milieu des guerres de l'indépendance. » (*Voyage dans l'Amérique méridionale*, partie historique, t. III, p. 54, par M. Alcide d'Orbigny.)

Mais supposons un instant constaté au seizième siècle le fait d'une mission *dépendante de Rome uniquement par le moyen de l'ordre religieux*, serait-il difficile d'en trouver au moyen âge des exemples, et même des exemples nombreux? De plus, nous demanderons ce qu'on entend quand on dit que *Rome absente évangélisait au moyen de l'ordre religieux?* Cet ordre religieux, qui l'a primitivement, canoniquement approuvé et confirmé? Qui en est le suprême arbitre et dispensateur? N'est-ce pas le Pontife romain, lui seul, et nul autre? De droit et de fait, le pape est le supérieur, non seulement de tout l'Ordre en général, mais de chaque religieux en particulier, et dans la Compagnie de Jésus les individus s'engagent par un vœu formel à cette dépendance absolue par rapport aux missions. Il est donc vrai de dire que là où est le religieux, là Rome est présente.

Mais sous le rapport ecclésiastique ou hiérarchique, là où est le religieux missionnaire, Rome est encore plus présente, et, si je puis parler ainsi, immédiatement présente. De qui en effet le religieux tient-il sa mission? Du pape. De qui la juridiction? Du pape. Le supérieur religieux n'est point, à proprement parler, une volonté intermédiaire; il n'est que l'organe de la volonté pontificale. Cette dépendance intime et absolue du Saint-Siége est précisément, aux yeux de certaines gens, le crime irrémissible des religieux et en en particulier des Jésuites; y aurait-il justice ou même vraisemblance à leur adresser sur ce point le reproche de l'indépendance?

On peut citer quelques exemples, heureusement fort rares, où des missionnaires jésuites *ont paru* ne point se soumettre assez promptement à l'Église parlant à Rome par son chef; mais c'est qu'alors, il faut le dire, l'obéissance à l'autorité suprême se trouvait contrariée

par l'obéissance à l'autorité hiérarchique locale. Lors de la question des rites malabares, l'archevêque de Goa, primat des Indes, et le conseil ecclésiastique de Goa défendent d'un commun accord à tous les prêtres réguliers et séculiers de se soumettre au mandement de Mgr de Tournon, légat du Saint-Siége. Plus loin, en Chine, l'évêque de Pékin ordonne, sous peine d'excommunication, à tous les missionnaires d'user des permissions laissées par Mgr Mezzabarba. Au Tong-king, à la Cochinchine, quelques missionnaires jésuites paraissent quelque temps méconnaître l'autorité des premiers vicaires apostoliques envoyés par la sacrée congrégation *de Propaganda Fide;* et en tout cela ils obéissent à l'archevêque de Goa, primat des Indes, etc., etc. Cependant, dans toutes ces circonstances, dès que la volonté du Saint-Siége est plus clairement manifestée et suffisamment connue, les religieux se soumettent entièrement et sans réserve. Mais, chose digne d'attention, c'est toujours par le moyen des premiers supérieurs de l'Ordre, qui, à Rome, sous la main même du chef de l'Église, sont la garantie de l'obéissance de leurs inférieurs; c'est par le moyen des supérieurs que les ordres du Pontife romain sont transmis plus promptement et plus sûrement aux missionnaires religieux, qu'ils sont intimés plus efficacement, qu'ils sont pleinement et constamment exécutés. Le conflit malheureux qui s'éleva au Tong-King et à la Cochinchine, entre les vicaires apostoliques venus de France et les Jésuites portugais, nous en fournit une preuve éclatante, en même temps qu'il justifie complétement le corps de la Compagnie de toute complicité au sujet de cette désobéissance apparente occasionnée par l'incertitude et le conflit des autorités supérieures. (1)

(1) Outre la défense de reconnaître les nouveaux vicaires apostoliques,

Dans un mémoire adressé en 1689 par les Jésuites de Rome aux Jésuites des provinces de France, privés alors, par suite d'un mouvement d'humeur de l'impérieux Louis XIV, de toute communication avec le supérieur général de la Compagnie, on lit le passage suivant : « Pour prouver avec quelle facilité le Saint-Siége peut « disposer de notre Société par le moyen du général, un « fait qui vient d'arriver dans des pays séparés de nous « par d'immenses intervalles, et où nous entretenons « des missions, au Tong-King et à la Cochinchine, suffira « pour exemple. L'autorité ecclésiastique crut devoir « réprimer des missionnaires de la Compagnie accusés « outrageusement à Rome d'avoir refusé soumission et « obéissance aux vicaires apostoliques. Je n'entreprends « pas ici leur justification, puisque je me suis proposé « un objet tout différent. Le siége apostolique ne trouva « pas d'expédient plus court que de mander le Père « général. Il savait que tous les ordres qu'on lui donne-« rait seraient portés avec une diligence extraordinaire « aux extrémités de la terre, et qu'ils conserveraient « toute leur force, malgré les espaces immenses de « terre et de mer qu'il faudrait traverser. Les ordres, « au reste, n'étaient pas faciles à exécuter ; ils portaient,

défense faite aux missionnaires sous peine de suspense et d'excommunication, par l'archevêque de Goa, primat des Indes, qui prétendait avoir juridiction sur tous ces parages; la cour de Portugal, qui entretenait les missionnaires à ses frais, leur fit la même injonction avec menace, en cas de contravention, d'être privés de tout secours, et même d'être arrachés à leurs missions et ramenés en Europe, eux et tous les autres missionnaires jésuites des Indes. Dans cette alternative, les missionnaires ajournèrent leur soumission jusqu'à nouvel ordre. L'archevêque de Goa ayant plus tard visé les lettres qui autorisaient les vicaires apostoliques, selon qu'il est requis, pour qu'elles eussent leur plein et entier effet, par une bulle de Boniface VIII (Extrav. *Injunctæ*.), les missionnaires jésuites se soumirent (1677), et envoyèrent par écrit à Rome l'acte de leur soumission.

« entre autres choses, que le général fit venir en Eu-
« rope quatre missionnaires, le P. Joseph Candone, le
« P. Barthelemi da Costa, le P. Emmanuel Ferreira, et
« le P. Dominique Fusciti : les uns devaient partir du
« Tong-King, les autres de la Cochinchine. Pour sentir
« la difficulté qu'entraînait l'accomplissement de pareils
« ordres, il ne faut que consulter la carte du monde.
« Cependant l'exécution n'en fut pas différée ; le supé-
« rieur général expédia ses ordres et ceux du siége apos-
« tolique. A cette nouvelle, avec quel empressement nos
« missionnaires ne partirent-ils pas du Tong-King et de
« la Cochinchine, si nous en exceptons le P. Barthelemi
« da Costa, que le roi de cette contrée retint quelque
« temps, avec l'agrément de l'évêque métropolitain !
« Dans la suite, son grand âge et ses infirmités l'ont
« obligé de s'arrêter à Macao. Joseph Candone et Emma-
« nuel Ferreira accourent avec une diligence incroyable
« en Europe, et ils y sont encore aujourd'hui. Fusciti a
« tâché de surmonter les difficultés du voyage avec un
« courage qui est au dessus des forces d'un homme de
« son âge et accablé d'infirmités. Il est certain qu'il est
« arrivé dans la Nouvelle-Hollande, et que de là il a re-
« lâché à Malaca. Nous saurons où il est arrivé depuis,
« et s'il est encore en vie... Je ne crois pas qu'on puisse,
« même à Rome, rendre une obéissance plus ponctuelle
« aux ordres apostoliques ; mais le vicaire de Jésus-
« Christ a toujours à Rome, dans la personne du géné-
« ral, toute la société *présente*, quoiqu'elle soit dispersée
« dans tout l'univers. » (1)

(1) *Causa Societatis Jesu contra novum magistratum ad gubernationem provinciarum Galliæ petitum*. Le mémoire trouvé en manuscrit dans la bibliothèque des Jésuites de Bordeaux, en 1762, et imprimé, en 1764, en latin et en français, par les soins des ennemis de la Société, vient au

Ce dernier exemple nous conduit à une considération très grave, et qui sera la réponse à une foule de reproches ou d'insinuations hostiles adressées aux missionnaires réguliers. Loin de Rome, hors de la portée de sa surveillance et de son action immédiate, sous la domination de princes hostiles ou indifférents, quel est, au sein même de la mission, le plus grand obstacle au développement de l'œuvre et à la propagation du christianisme? Quel est le danger domestique et intime qui menace l'existence de la chrétienté elle-même, ancienne ou nouvelle? Sans aucun doute, c'est le défaut de soumission à l'autorité suprême qui réside à Rome, le schisme, suivi bientôt de l'hérésie, de l'apostasie. Et quels missionnaires peuvent mieux que les réguliers entretenir l'union avec Rome, la subordination aux ordres et aux décisions de Rome? A l'époque de l'insurrection du protestantisme, les contrées du Nord, plus éloignées

dix-neuvième siècle plaider en faveur des religieux de la Compagnie de Jésus. Il est en effet un garant non suspect de la sincérité de l'obéissance des supérieurs de l'Ordre. C'est un mémoire confidentiel adressé par les Jésuites de Rome à leurs frères de France. On veut y prouver la nécessité d'un seul chef dans la Compagnie, afin que, selon les propres termes de la bulle de Grégoire XIV, *Ecclesiæ catholicæ*, « tous les membres dispersés dans l'univers, et liés à leur chef par une parfaite subordination, puissent plus promptement et plus facilement être dirigés et appliqués par le chef suprême, le Vicaire de Jésus-Christ sur la terre, aux différentes fonctions, selon leur vocation particulière et le vœu spécial qu'ils en ont fait. » Et en preuve on cite le zèle et l'empressement avec lequel le général transmet aux missionnaires de la Cochinchine et du Tong-king les ordres du souverain Pontife, la docilité prompte et généreuse avec laquelle les missionnaires exécutent le commandement de leur supérieur et les ordres du Pontife romain. Si ce n'eût été de la part des supérieurs de la Compagnie une obéissance sincère, filiale, respectueuse, comment les Jésuites de Rome auraient-ils osé en faire la base d'une argumentation sérieuse? Leurs confrères de France auraient immédiatement senti le faible de leur raisonnement.

de l'unique et universel foyer de la vie catholique, subirent plus facilement l'influence nouvelle et passèrent à l'hérésie et à la révolte. Leur clergé hiérarchique, si bien constitué, ne les sauva point du naufrage dans la foi : il fut englouti avec le peuple dans la tourmente hérétique. En Angleterre, un ou deux évêques résistèrent ; le reste du clergé séculier fut apostat. Les réguliers seuls tinrent bon, et la destruction légale de l'ordre monastique put seul consacrer la chute totale du catholicisme. D'un autre côté, dans les contrées de l'Europe attaquées au cœur par l'hérésie, en Bavière, en Autriche, dans les provinces Rhénanes, en Belgique, en Pologne, en Bohême, qui arracha les peuples à moitié séduits à une perte consommée ? Ce ne fut pas le clergé séculier ; ce furent les missionnaires religieux. Quels dangers n'ont pas eu à courir de nos jours les Églises chancelantes des Indes, par suite du schisme si opiniâtre de Goa ! Supposons un grand nombre d'évêques, loin de Rome, qui brisent à la fois le lien d'union avec le siége de Pierre : que deviendra la foi de leurs peuples ? Antioche, Alexandrie, Constantinople, et tous les siéges vénérables de l'antique Église d'Orient, nous répondent assez. Que des évêques, par leur propre volonté ou sous l'action d'une force étrangère, lèvent l'étendard du schisme ; les prêtres séculiers, dont ils sont les supérieurs hiérarchiques immédiats, les suivront presque inévitablement dans le chemin de l'erreur. Les religieux, au contraire, attachés à la chaire de Pierre par la plus étroite et la plus entière dépendance, qui fait toute leur force, seraient sans nul doute, dans un danger de schisme, les partisans et les défenseurs inébranlables de l'unité et de la subordination.

Il ne serait donc pas avantageux, qu'on nous permette

de le dire, « que le droit d'exemption des Ordres re-« ligieux, si respectable et si nécessaire en Europe, « cessât dans les pays de mission, et que des règles par-« ticulières y déterminassent les rapports des évêques « avec les communautés. » (p. 216.) Ce n'est pas la première fois qu'on aura songé à ce prétendu moyen de conciliation, qui anéantirait le principe de vie et d'action dans les Ordres religieux. L'un des ennemis les plus déclarés des missionnaires réguliers, Urbano Cerri, ou l'auteur de l'ouvrage intitulé *Etat présent de l'Eglise romaine*, avoue qu'on avait voulu essayer de ce moyen, mais qu'on l'avait abandonné comme impraticable (1). La raison en est évidente. Comment pourrait-on croire que l'Eglise, par une espèce de mutilation volontaire, voudrait de ses propres mains arracher l'élément vivifiant et fécond « *à ces phalanges d'élite, à ces colonnes* « *auxiliaires de soldats de Jésus-Christ, qui furent tou-* « *jours, pour la société civile comme pour la société*

(1) *État présent de l'Église* (p. 301). L'ouvrage, publié en 1715, à Londres, par le chevalier Richard Steele, protestant, sous le titre de : *Relation de l'état de la religion catholique par tout le monde, faite pour le pape Innocent XI par M. Cerri, traduit pour la première fois* (en anglais) *d'un manuscrit italien qui n'a jamais été imprimé ;* — traduit ensuite en français et imprimé en 1716 à Amsterdam, avec ce titre : *État présent de l'Église romaine dans toutes les parties du monde, écrit pour l'usage du pape Innocent XI par Mgr Urb. Cerri*, etc.: cet ouvrage, cité dans le dictionnaire de Barbier probablement comme pseudonyme, mis au jour pour la première fois trente-sept ans après la mort de Cerri, décédé en 1678 (Dictionnaire de Moroni), est-il vraiment d'Urbano Cerri ? Nous l'ignorons. S'il est de cet auteur, a-t-il été publié tel qu'il a été écrit ? Nous l'ignorons également. Mais ce qui nous semble probable, c'est qu'un ouvrage empreint d'un esprit de partialité révoltante, qui dénature et travestit les faits à la manière voltairienne, n'a pu être mis entre les mains d'un Pontife aussi pieux et aussi éclairé qu'Innocent XI. On a droit de s'étonner en voyant certaines personnes chercher leurs oracles et leurs autorités dans cet ouvrage.

« *chrétienne, un puissant secours, un ornement et un* « *rempart* (1), » en un mot *à ces ouvriers habiles et* « *infatigables* » que le Saint-Siége désire « employer à « cultiver la vigne du Seigneur et à propager la foi « catholique, *particulièrement parmi les peuples infi-* « *dèles ?* »

Qu'on brise ces liens de dépendance qui unissent le missionnaire régulier à son supérieur; dès lors les religieux fervents, dévoués à leur sainte vocation, ne pourront envisager la carrière des missions qu'avec un effroi peu propre à les y attirer; si au contraire il existe dans une congrégation quelconque un sujet pas assez pénétré de l'esprit de son état, auquel le joug de l'obéissance commence à peser, il verra dans la carrière des missions un moyen de se soustraire à cette dépendance et de vivre à sa fantaisie. Ainsi les missions, qui devraient être le terme sublime et la récompense proposés au zèle et à la vertu religieuse, seront une tentation ou un moyen d'infidélité pour les individus, et deviendront enfin une *décharge* pour la congrégation religieuse. Et plût à Dieu qu'un tel désordre, qui porte avec lui la ruine des missions, fût dans l'état d'une pure chimère.

Les religieux destinés par leur vocation aux ministères apostoliques sont dans l'Eglise des troupes auxiliaires et comme des escadrons volants, qui ont besoin d'une plus grande liberté d'action pour aller, à la voix du général, partout où le danger est plus grand, partout où il faut un secours extraordinaire. Si, pour atteindre ce but de leur vocation, *leurs exemptions*, si respectables dans leur source, sont *nécessaires* dans l'Europe catho-

(1) Paroles de notre Saint-Père le pape Pie IX dans une encyclique en date du 17 juin 1847.

lique, à combien plus forte raison le sont-elles parmi les infidèles à convertir, au milieu des dangers, des difficultés, des combats de toutes sortes ! Et c'est avant de lancer le religieux dans cette périlleuse arène qu'on voudrait, en le *sécularisant* en quelque sorte, le dépouiller de son armure offensive et défensive, lui ôter tout courage et toute force, en l'arrachant lui-même au principe vital de subordination et de discipline religieuse !

On oublie trop tôt que c'est à cette forte organisation religieuse que les missions du seizième siècle durent incontestablement leurs prodigieux succès.

Qu'on se rappelle, en effet, la nature de ces missions : il ne s'agissait plus, pour le christianisme, de se propager de proche en proche, mais d'aller s'implanter au sein des masses païennes, dans des contrées séparées du sol primitif, soustraites à toute influence chrétienne, sans aucun secours humain, contre tous les obstacles réunis. Ce n'était plus une simple extension, c'était une création nouvelle. Les missionnaires avaient besoin d'une grande puissance d'action, et d'une direction sage, constante, uniforme, qui, combinant tous les efforts partiels, pût produire une impulsion générale irrésistible. Or c'est ce qu'ils trouvaient précisément dans l'organisation religieuse qui communiquait à chaque membre la force de tout le corps.

Nous n'insisterons pas sur cette grave question, de peur de fatiguer le lecteur et de répéter ce que nous avons déjà dit (1). Pour la même raison nous éviterons de trop nous arrêter aux divers autres reproches formulés ou insinués contre les missionnaires réguliers.

Quand on leur oppose l'inconvénient « *d'avoir au loin*

(1) *Mission du Maduré*, t. 1, p. 262 et suiv.

leur centre, leurs pouvoirs, la source de leur vie (p. 205.) » et par conséquent l'impossibilité de s'enraciner et de se naturaliser dans leurs missions, nous rappellerons ce que nous avons déjà prouvé (1) par les documents les plus certains de l'histoire. S. François Xavier avait à peine commencé ses conquêtes qu'il fondait dans le pays même son *centre d'action*, la province de Goa ; peu de temps après on voyait les cinq grandes provinces de Goa, du Malabar, du Japon, des Philippines et de la Chine, solidement constituées, enracinées dans le sol et tendant de plus en plus à devenir indigènes. Dans l'Amérique méridionale les missionnaires jésuites formaient huit provinces pleinement naturalisées et devenues indigènes à un tel point que la province du Mexique avait trois cent trente prêtres jésuites, dont trois cents étaient indigènes, et trente seuls européens ; la province du Pérou comptait trois cent six prêtres jésuites, dont deux cent soixante-dix-huit indigènes et vingt-huit européens (2). On insiste sur l'existence d'uu *centre lointain* de l'ordre religieux..., comme si ce centre empêchait l'existence et l'action de l'organisation locale ; comme si les rapports des évêques avec le Saint-Siége empêchaient l'épiscopat d'être une institution locale et nationale. Il y a plus, nous pourrions prouver sans peine que la force et la constance de ces organisations locales et indigènes chez les missionnaires réguliers étaient dues principa-

(1) *Mission du Maduré*, t. 1, p. 234 et suiv.

(2) Comment a-t-on pu dire : « *Là* (dans ces missions des réguliers) *l'Eglise était européenne, ses prêtres, ses missionnaires venaient d'Europe*, p. 191. » Nous demandons si dans l'Eglise actuelle des États-Unis, qu'on regarde comme si florissante et qu'on propose comme modèle, on pourrait trouver une proportion de prêtres indigènes comparable à celle que nous constatons ici.

lement à l'influence générale du centre commun de l'ordre : placé lui-même sous la main et à la disposition immédiate et absolue du Saint-Siége, il était un lien sacré qui unissait entre eux tous les éléments de ces organisations locales, en même temps qu'il les rattachait tous au centre catholique. Ces corps de missionnaires étaient si profondément enracinés qu'au jour de la tempête, la violence et la force brutale ne purent les arracher sans causer dans le sol une commotion et un bouleversement dont il se ressent encore ; aujourd'hui encore on retrouve ces racines au fond des cœurs dans toutes les contrées autrefois évangélisées par ces missionnaires, et un vicaire apostolique de la Chine pouvait écrire il y a cinq ans : « Croiriez-vous que nous en sommes encore à lutter contre l'affection et les regrets des populations à l'égard de leurs anciens missionnaires jésuites ! » Or en se naturalisant ainsi au milieu des peuples, les missionnaires y naturalisaient par là même la religion sainte dont ils étaient les apôtres.

Si en établissant le principe qu'une mission religieuse est « *faite pour conquérir plus encore que pour conserver* (p. 205,) » On prétend reprocher aux missionnaires réguliers de n'avoir pas su perpétuer leurs œuvres, nous renverrons encore le lecteur aux pages (1) où nous avons examiné cette accusation si souvent répétée depuis quelques années. Analysons ce reproche, et les faits répondront. Aussi longtemps que les jésuites furent laissés à leurs missions ; aidés de leur puissante organisation, non seulement ils les conservèrent, mais ils surent les développer rapidement et les conduire à un haut degré de prospérité et de perfection, et cela à tra-

(1) *Mission du Maduré*, t. 1, p. 278 et suiv.

vers des persécutions et des contrariétés continuelles, incroyables. Voilà un fait général qui ne saurait être infirmé par quelques exceptions locales ou momentanées, dont il serait d'ailleurs aisé de trouver les vraies causes. Les choses en étaient là. Un coup imprévu, terrible enlève soudain les missionnaires religieux aux chrétientés qu'ils avaient fondées ; elles passèrent en d'autres mains... Nous n'examinerons pas pourquoi, à dater de cette époque, elles commencèrent à décliner, à dépérir. Seulement si l'on veut faire retomber sur les anciens missionnaires la responsabilité de ce que n'ont pas fait leurs successeurs, nous abandonnerons ce reproche à l'équité, au bon sens.

Et cependant, reprend-on, les jésuites sont vraiment *responsables* ; car ils auraient dû organiser si bien leurs missions qu'elles pussent se passer d'eux et marcher toutes seules ; et le moyen c'était de former partout un clergé indigène nombreux, présidé par ses évêques pareillement indigènes. Or c'est ce que les jésuites n'ont jamais fait, jamais voulu faire : « *L'abaissement des races indigènes était une des règles de la politique européenne ; les préparer au sacerdoce eût été l'émancipation de toute la race* (1)... » *Cette situation anormale* (Abaissement des races, exclusion du sacerdoce.) *était favorisée par cette préoccupation de soi-même si naturelle chez les corporations.. ; le missionnaire avait une supériorité de civilisation que l'intérêt de son autorité et de sa mission lui conseillait de garder.. ; les ordres religieux n'avaient pas de confiance dans le clergé indigène.* (P. 189-191.) »

Les historiens les moins favorables au catholicisme et

(1) Nous avons répondu à ce reproche trop sévère adressé aux cours d'Espagne et de Portugal.

les moins suspects de partialité envers les missionnaires réguliers ont plus d'une fois comblé d'éloges le zèle et le courage qu'ont montré constamment ces religieux pour se faire les protecteurs et les avocats des races indigènes et les défendre contre les passions et les préjugés des colons européens. Etait-ce trop d'attendre la même justice de la part du *vénérable missionnaire* qui a fourni le fond de l'article qui nous occupe? En réponse aux assertions que nous venons de citer, nous ne ferons ici qu'indiquer brièvement les faits que nous avons constatés dans le cours de cet ouvrage, en réservant pour l'article suivant la question du Japon.

1° *En Chine*, les dispositions des missionnaires jésuites, leurs efforts, leurs résultats sont prouvés par des documents et des mémoires admirables, qu'il serait inutile de reproduire ici. (1)

En 1615, (2) *c'est à dire sept ans avant l'institution de la sainte congrégation de la Propagande*, le P. Nicolas Trigault présentait à Paul V son mémoire au nom des missionnaires de la Chine pour montrer la nécessité d'un clergé indigène et demander la dispense de la langue latine... Un

(1) *Mission du Maduré*, t. 1, p. 208, 218, 348, 360.

(2) Les décrets du troisième concile de Lima, présidé par S. Torribio, archevêque de cette ville, admettaient enfin les Indiens baptisés à la table sainte, mais les excluait encore du sacerdoce. Ce concile avait lieu en 1583, et l'an 1582, les missionnaires décrétaient, avec le P. Valignani, *que les prêtres japonais seraient en tout traités à l'égal des Pères européens!* et en Amérique même les jésuites avaient été des premiers à réclamer contre la décision d'un concile de Lima qui interdisait aux Indiens convertis la participation aux saints mystères. Les décrets de S. Torribio étaient imprimés en 1614, et c'était en 1615 que, malgré les préjugés du temps, le P. Nicolas Trigault présentait son Mémoire en faveur des indigènes. Aujourd'hui que les idées contraires ont prévalu, nous ne tenons pas assez compte des généreux efforts de ceux qui *les premiers* combattirent pour l'admission *actuelle* des indigènes au sacerdoce.

décret favorable arrivait en Chine en 1617. Mais alors une violente persécution chassa tous les religieux européens à Macao. A peine furent-ils rentrés dans le céleste empire que l'invasion des Tartares ouvrit cette époque de révolutions, de troubles et de violences qui dura trente ans, et ne laissa aux jésuites ni le temps ni la liberté de s'occuper de leur œuvre; d'une autre part les Portugais de Macao étaient loin de la favoriser. En 1661 les missionnaires de la compagnie de Jésus s'adressèrent à la congrégation de la sainte Propagande pour obtenir de nouveau l'usage des dispenses accordées par Paul V, *ce qui leur fut refusé.* (1)

En 1667, un autre mémoire composé par le P. Rougemont traite encore plus à fond de cette question vitale pour les missions.

En 1676, le P. Verbiest, vice-provincial de la Chine, adressait au Père visiteur un nouveau mémoire sur le même sujet et dans le même sens.

Enfin le 12 janvier 1698, le Père général de la compagnie présentait au pape Innocent XII un mémoire dressé par les missionnaires de la Chine et qui est un glorieux monument de leur zèle pour l'institution du clergé indigène et des églises nationales. Au reste les mêmes documents prouvent que ce zèle se manifesta dans leurs œuvres, sinon aussi efficacement que dans

(1) Voyez le Mémoire du P. Couplet, qui se trouve dans le *Propyleum ad acta sanctorum* du P. Papebrock. Il est bon de rappeler ici la différence qui existe entre une *dispense* ou une permission et un *précepte*. La dispense, qui est une faveur, une exemption de la loi générale, est accordée sur une demande faite à l'autorité compétente; si une permission a été renouvelée vingt fois, cela prouverait que la demande a été renouvelée autant de fois; au lieu de prouver que les missionnaires étaient dans des dispositions et une pratique contraires à cette permission.

leurs paroles, du moins autant que les circonstances le leur permirent.

2° *En Ethiopie*, la mission se rétablit en 1623, et le P. Mendez fut créé patriarche. En 1630 la seule province de Goyama possédait cent églises desservies par des prêtres indigènes. (1)

3° *A Manille*, l'archevêque avait confié aux jésuites la formation de tout son clergé dès l'année 1600. (2)

4° *Dans l'Inde*; le Travancore, converti par S. François-Xavier, fut administré constamment par les missionnaires jésuites, qui développèrent et étendirent cette Église. Or, en 1628, l'archevêque de Cranganore écrivait à la sainte Propagande que son diocèse *possédait plus de trois cents prêtres indigènes, tous formés par les Jésuites*, lesquels leur avaient déjà abandonné l'administration des paroisses pour reprendre leur position de prêtres auxiliaires (3). Les Jésuites avaient pareillement

(1) *Mission du Maduré*, p. 205, 206.

(2) *Ibid.* p. 364.

(3) Dans une première publication (1843) on avait reproché aux missionnaires jésuites de n'avoir pas formé de prêtres indigènes dans l'Inde : nous eûmes occasion de faire observer que les anciens jésuites avaient dans l'Inde un grand nombre de colléges et de séminaires. On répondit dans une deuxième publication (1846) que dans ces établissements *il n'était pas question de former des prêtres indigènes ;* nous avons répliqué en produisant, entre autres preuves, la lettre de l'archevêque de Cranganore. Que répondra-t-on à ce terrible document? Que c'était là un abus des *Portugais, d'ordonner par centaines des prêtres indigènes pour conserver leur patronage!!* (p. 209) A merveille! *Le Portugal ordonne les indigènes par centaines* (p. 209) et en même temps il pose en principe de *sa politique l'abaissement des races et l'exclusion du sacerdoce*! (p. 191). Comme nous ne sommes pas chargé de concilier ces contradictions, nous n'ajouterons qu'un mot : c'est qu'en 1620, 1628 le Portugal n'avait pas encore à défendre son patronage contre une concurrence qui n'existait pas, et que par conséquent les trois cents prêtres indigènes de Cranganore ne sauraient être attribués à ce motif.

à Goa et sur toute la côte de nombreux séminaires, où ils formaient des prêtres indigènes des diverses castes. (1)

5° Dans le séminaire de l'île de Chio, les Jésuites élevaient des prêtres indigènes pour les diverses chrétientés des îles de la Méditerranée. (2)

6° Dans l'Amérique méridionale les Jésuites avaient plus de trente séminaires et colléges. Les uns étaient réservés aux descendants d'Européens; plusieurs étaient exclusivement destinés aux Indiens, qu'ils instruisaient dans leurs propres langues, et dont ils formaient des prêtres; le plus grand nombre étaient communs à tous. Les historiens Alègre, Ovalle, Velasco, Morelli, Clavigero attestent qu'on pourrait compter par centaines les hommes distingués sortis de ces divers établissements; ils les appellent des *pépinières* qui fournissaient non seulement de nombreux novices à tous les ordres religieux, mais encore des curés pleins de ferveur et d'instruction aux paroisses des divers diocèses, et des candidats aux dignités les plus élevées. La Compagnie de Jésus elle-même était une institution vraiment indigène en Amérique, puisqu'elle y comptait plus de douze cents prêtres indigènes au nombre de ses membres. (3)

En face de ces documents osera-t-on soutenir encore que les religieux, les Jésuites, « *favorisaient l'abaissement des races indigènes et leur exclusion du sacerdoce?* »

On demandera peut-être d'où peut provenir un jugement si peu équitable et si contraire à la vérité historique? Loin de nous la pensée de l'attribuer à des inten-

(1) *Mission du Maduré*, t. 1, p. 200, 205.
(2) *Ibid.*, p. 365.
(3) *Ibid.*, p. 218, 360 et suivantes.

tions hostiles ! Sans recourir aux petites passions humaines, il nous est facile de nous en rendre compte. On est parti d'un principe très vrai, la nécessité du clergé indigène ; on était animé d'un sentiment très louable, le désir de le voir surgir partout ; mais on a trop raisonné d'après les idées puisées dans notre civilisation européenne, on n'a pas fait assez la part aux difficultés et aux obstacles de tout genre que cette œuvre rencontra dans certaines missions ; puis, sans consulter l'ensemble des faits, on a trop facilement conclu du particulier au général, pour bâtir sur ce fondement ruineux.

Les hommes apostoliques, obligés de lutter contre les obstacles, ne se sont pas longtemps fait illusion sur cette facilité d'établir des églises nationales dans les missions. En voici quelques exemples dignes de notre attention. La sainte congrégation de la Propagande, dans ses décrets, à partir de 1678, a souvent et instamment recommandé aux vicaires apostoliques de choisir et de lui désigner des sujets indigènes capables d'être élevés à l'épiscopat, or combien de ces évêques indigènes si désirés ont été préparés, élus, consacrés par les vicaires apostoliques, depuis 1678 jusqu'en 1828, dans l'espace d'un siècle et demi ? Combien ? *Pas un seul.* Et pourquoi ? Serait-ce par suite de l'opposition des rois de Portugal et d'Espagne ? Non, certes ; les documents prouvent au contraire que ces oppositions furent constamment repoussées par le Saint-Siége (1). Serait-ce, dans

(1) Les décrets de la première congrégation *de Propaganda fide*, 9 septembre 1680, 24 janvier 1684, 10 juillet 1685, 23 septembre 1686, approuvés par le souverain pontife Innocent XI, repoussent les prétentions du patronage portugais et condamnent l'opposition faite aux vicaires apostoliques. Innocent XII, Clément XIII suivirent la même marche et déployèrent la même fermeté.

les vicaires apostoliques, défaut de zèle et de bonne volonté? Non encore. Pourquoi donc *pas un seul évêque indigène* dans l'espace de cent cinquante ans? Parceque les vicaires apostoliques ne trouvèrent pas, ne purent pas former de *sujets capables*. N'est-ce pas là la justification la plus incontestable des missionnaires jésuites qui les avaient précédés dans ces missions?

Les vicaires apostoliques ont travaillé à la formation des prêtres indigènes avec plus de succès, il est vrai, mais les résultats obtenus ne sont-ils pas de nature à constater la difficulté de l'œuvre, et à justifier les Jésuites qui les premiers s'y étaient appliqués? Depuis soixante-cinq ans d'existence et de travaux le séminaire de Pondichéry a préparé au sacerdoce la somme totale *de dix-huit sujets indigènes*! — Vingt ans après que le séminaire de Siam eût été remis entre les mains des vicaires apostoliques, l'un d'eux écrivait de cette ville à la sainte Propagande le 10 octobre 1683. « Le séminaire travaille actuellement à former de jeunes indigènes à l'état ecclésiastique, mais avec très peu de succès. De vingt Cochinchinois qu'on préparait aux ordres, il n'est resté que deux prêtres et un diacre qu'on n'a pas jugé à propos de faire prêtre, pour cause. Les deux prêtres ont été ordonnés à la Cochinchine; mais l'un est retourné avec sa femme qui ne savait rien de son ordination, et l'autre refuse de travailler, à moins qu'on ne le paie sur le pied des missionnaires européens. »

Plus d'un siècle auparavant, S. François-Xavier s'était bercé, lui aussi, de brillantes illusions au sujet des services à attendre des prêtres indigènes; il avait espéré trouver parmi eux des renforts nombreux, de zélés ou-

(1) Cette lettre fut lue à la séance de la Propagande du 30 juillet 1795.

vriers évangéliques. Dès son arrivée dans l'Inde il avait établi des colléges dans les villes principales, et lorsqu'il eut pris la direction du collége de Sainte-Foi, à Goa, il écrivait dans le premier transport de son zèle (en 1542). « Nous avons la confiance, Dieu aidant, que dans peu d'années, il sortira de cette maison un grand nombre d'ouvriers qui soutiendront ici la religion, et étendront au loin les conquêtes de la sainte Église (1). Mais il ne tarda pas à se détromper. Il écrivait à S. Ignace, en 1549. « D'après la connaissance que j'ai de ce pays-ci, je crois pouvoir affirmer qu'il serait impossible de perpétuer notre compagnie dans les Indes avec les seuls indigènes. A peine la religion, si elle ne reçoit d'ailleurs quelques secours, pourra-t-elle nous survivre à nous qui sommes ici maintenant. Il est donc de toute nécessité de nous envoyer de nouvelles recrues d'Europe. » (2) Il écrivait dans le même sens à Jean III de Portugal, et ajoutait « que la terre malheureuse de l'Inde n'était pas propre encore à produire les vertus chrétiennes (3), » bien moins, sans doute, les vertus sacerdotales.

Combien de prêtres partagent en Europe les saintes illusions de François-Xavier arrivant dans l'Inde, qui, appliqués à l'œuvre dans les missions, penseraient comme François-Xavier instruit par l'expérience! Il faut que la foi traverse plusieurs générations dans ces nations abâtardies, et prenne racine dans la masse, pour y diminuer l'influence des vices devenus une seconde nature en ces races dégradées, et pour y faire croître les vertus du chrétien, premier germe des vertus du prêtre. La grâce

(1) *S. Fr. Xavier*, *Epist.* t. 1, p. 66. Bologne, 1795.
(2) *Ibid.*, t. II. p. 7.
(3) *Ibid.*, t. 1. p. 293.

divine peut sans doute devancer le temps, et faire briller par ci par là, même dans une mission naissante, des vertus solides dignes du sacerdoce; mais il serait injuste et peu raisonnable d'exiger des missionnaires, sous peine de réprobation, qu'ils présentent dans les missions qu'ils ont fondées et cultivées depuis cinquante ou soixante ans, un clergé national complet capable de marcher tout seul et de résister à toutes les violences de la persécution.

Nous touchons ici une seconde illusion ou du moins une exagération notable, c'est celle qui attribuerait à l'existence d'un évêque ou de prêtres indigènes des résultats immédiats et actuels extrêmement précieux. Tout en reconnaissant l'importance et la nécessité d'un clergé indigène pour assurer l'avenir d'une mission, nous croyons que les faits ne légitiment pas encore l'idée que certaines personnes semblent se faire de ses fruits immédiats. Depuis cent quatre-vingts ans le nombre des prêtres indigènes s'est accru considérablement à Siam, en Cochinchine, au Tong-King. Nous ne pouvons que nous en réjouir et y voir une espérance d'avenir; mais quant aux résultats obtenus par ces prêtres indigènes, pour les apprécier nous demanderons si ces missions sont en progrès; nous voyons bien une chrétienté avec son évêque, et ses prêtres nationaux, une Eglise complète, si l'on veut; mais nous voyons une *Eglise stationnaire*. Les missionnaires jésuites entrèrent pour la première fois au Tong-King et en Cochinchine l'année 1628. Vers l'an 1675, ils y avaient formé une Église de 300,000 Tong-Kinois, et de 70,000 Cochinchinois (1), qui prenait tous les

(1) Relation de Mgr. d'Héliopolis, lue dans la séance de la Propagande, le 21 mars 1678.

jours un développement prodigieux. Cette Eglise fut retirée alors avec ses trois cent soixante-dix mille chrétiens convertis en quarante-sept ans, des mains des Jésuites, pour être confiée aux vicaires apostoliques, aidés de leurs prêtres indigènes; et dès ce moment l'ébranlement général fut arrêté, cette Eglise demeura stationnaire au milieu de plusieurs millions d'infidèles; pendant l'espace de cent soixante-dix ans elle n'a pas fait de nouvelles conquêtes, elle a eu bien de la peine à conserver les anciennes, comme l'indiquent les diverses statistiques des missions actuelles.

Sans ajouter d'autres exemples de ce genre, qui ne seraient pas difficiles à trouver, nous nous contenterons de citer les témoignages de récents missionnaires qui parlent de ce qu'ils ont vu. M. Tesson, écrivant au conseil de la Propagation dit : « L'archevêque de Goa, les grands-vicaires de Madras et de Cranganore sont Portugais; ils ont de vastes missions qu'ils tâchent de soutenir avec des prêtres indigènes. Ces missions, autrefois florissantes sous les Jésuites, dépérissent à vue d'œil. Parmi ces prêtres, j'en ai connu de bons, d'instruits, de zélés; mais ils ne le sont pas tous; plusieurs sont généralement fort ignorants et apathiques, à petites idées, et conséquemment fort mauvais administrateurs. Ils révoltent quelquefois leurs chrétientés par leurs maladresses. Pendant les dix ans que j'ai passés dans l'Inde, je ne crois pas qu'il se soit écoulé trois mois consécutifs sans voir arriver à Pondichéry des députations de chrétiens, tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, pour engager Mgr d'Halicarnasse, supérieur de notre mission, à se charger d'eux, et à leur envoyer de ses missionnaires. » (1)

(1) *Annales de la Propagation*, t. VII, p. 30.

Voici un témoignage encore plus récent et non moins remarquable : ce sont les paroles que nous avons entendues, il y a quelques mois, de la bouche même d'un grave et savant missionnaire séculier, qui a passé dix-huit ans dans les missions de Siam, où il a pu connaître pratiquement toutes les races des Indes orientales. Interrogé par quelques membres du conseil central de Lyon si ces missions ne pourraient pas bientôt se suffire à elles-mêmes par leur clergé indigène, il répondit : « Pour cela, il faut encore des siècles ; et alors même, si les prêtres européens les abandonnent, elles retomberont dans leur idolâtrie ! » Que conclure de ces témoignages ? Qu'il faut renoncer à la formation du clergé indigène ? A Dieu ne plaise ; mais nous concluons qu'il faut être plus indulgent envers les missionnaires qui se sont voués à cette œuvre, et surtout ne pas les juger sans connaissance de cause.

Nous terminerons cet article par quelques remarques, qui sans avoir un rapport essentiel au sujet, ont cependant leur importance.

Pour compléter un tableau des fruits merveilleux produits par l'épiscopat indigène ou par le clergé indigène, on a dit : « Ce fut l'évêque chinois Gr. Lopez qui soutint la mission de Chine dans la persécution. » (P. 200). « L'épiscopat indigène a maintenu la foi à Ceylan. » (P. 216). Nous nous permettrons de faire à ce sujet quelques observations. Il est vrai que le P. Lopez, dominicain, Chinois naturel, rendit de grands services aux chrétientés méridionales de la Chine pendant la persécution de l'année 1669, comme les pères Dacruz, Ho, Fan et Hav, etc., jésuites chinois, le firent plus d'une fois en pareille circonstance aussi bien que les nombreux catéchistes chinois formés par les missionnaires ; mais

nous devons faire remarquer que le P. Lo, ou Lopez, était alors simple prêtre religieux et non pas évêque, car il fut nommé évêque l'an 1675, et sacré à Canton l'an 1685 (1). Il ne sera pas inutile d'ajouter que ce P. Lopez, le premier évêque indigène de la Chine et qui n'eut pas de second pendant cent cinquante ans, avait été formé aux vertus sacerdotales, et préparé à la dignité épiscopale par la pratique de la discipline et des vertus religieuses. Ce qui ne laisse pas que de justifier un peu la conduite des missionnaires réguliers qui ont souvent cru ne pouvoir mieux préparer au sacerdoce les sujets indigènes qu'en les formant dans le sein de la vie religieuse.

Quant à ce que l'on ajoute sur Ceylan, ceux qui connaissent l'état de cette chrétienté penseront peut-être que l'exemple n'est pas très heureux. Pour nous, malgré toute notre sympathie envers le clergé de Ceylan, nous ferons observer, 1° que ce clergé est un *clergé régulier*, 2° qu'il est *indigène* à Ceylan absolument comme une colonie de prêtres italiens serait un *clergé indigène* dans un diocèse de France ou de Belgique ; car le clergé de Ceylan est tout entier composé de sujets venus de Goa ou de ses environs (de la distance d'environ trois cents lieues de Ceylan) ; il ne renferme pas un seul Ceylanais ; les Ceylanais en sont exclus entièrement, non seulement de fait, mais par principe, soit pour des raisons de caste, soit pour d'autres motifs. Nous pensons

(1) Lettre autographe du P. Tissanier, du 4 novembre 1685. Il ne faut pas oublier que ce fut le célèbre P. Verbiest qui fit cesser cette persécution et obtint de Kang-Hi le rappel des missionnaires. Dans le cours de la première année après leur retour, en 1671, ils convertirent vingt mille Chinois infidèles ; ce qui prouve que *ce petit nombre de jésuites employés comme savants, sans sortir jamais du palais,* rendaient bien aussi quelques services à notre sainte religion.

donc que, sous ce rapport aussi, l'on choisit mal son exemple, quand on vient opposer ce clergé indigène aux anciens missionnaires religieux, dont souvent un grand nombre et quelquefois la grande majorité étaient des sujets nés dans le pays, dont la carrière apostolique n'était jamais interdite par principe aux indigènes, comme on peut s'en convaincre par tout ce que nous avons vu jusqu'à présent.

Encore une petite observation au sujet de la Corée, que l'on cite p. 201, et qu'on représente comme ayant surgi d'elle-même au sein de l'idolâtrie par le zèle d'un Coréen, et sans le secours de missionnaires européens. Comme les Annales de la propagation de la foi (mai 1847) présentent l'histoire dans le même sens, nous croyons devoir signaler une circonstance qui révèle la première origine de cette chrétienté. Si l'on veut bien consulter l'histoire du Japon écrite par le P. Charlevoix, on trouvera au t. 4, p. 285, que Taycosama, empereur du Japon, ayant déclaré la guerre au roi de la Corée et envahi ses états, l'an 1595, les missionnaires de la compagnie de Jésus ne laissèrent pas échapper une si belle occasion d'étendre le royaume de Jésus-Christ. Deux d'entre eux partirent avec les soldats japonais, dont le plus grand nombre étaient chrétiens et les aidaient admirablement dans la conversion des Coréens, et « les missionnaires se flattaient déjà *qu'avec les bénédictions dont Dieu comblait leurs travaux, la Corée serait bientôt toute chrétienne.* » Les deux missionnaires furent obligés de suivre les armées japonaises qui se retirèrent de la Corée, mais les nouveaux néophytes eurent plus d'une fois la facilité de se mettre en relation secrète avec les Jésuites de Peking et d'en recevoir des livres propres à les entretenir dans la foi.

ARTICLE II.

Réponse aux accusations dirigées contre les missionnaires Jésuites du Japon.

En exposant la justification générale des missionnaires de la compagnie de Jésus, nous n'avions pas cru devoir beaucoup insister sur la mission du Japon (1); parceque cette mission si glorieuse, mais si courte en durée, nous semblait à l'abri de tout reproche sérieux. Notre étonnement a égalé notre douleur lorsque nous avons vu M. Rohrbacher, dans son vingt-cinquième volume, exagérer certaines appréciations, faire un crime aux missionnaires de certaines choses qui étaient tout au plus la faute des circonstances, leur supposer des dispositions dont ils étaient très éloignés... et de toutes ces prémices, dénuées de preuves et que nous croyons contraires à la vérité historique, tirer cette sévère, cette terrible conclusion : que c'est aux missionnaires jésuites qu'il faut attribuer la ruine de la mission du Japon.

Nous ne suivrons pas l'auteur dans toutes ses assertions; plusieurs d'entre elles trouveront leur réponse dans les explications et les documents que renferment l'article précédent et les *Notions sur les missions.* Nous nous contenterons ici de présenter quelques observations générales, puis nous examinerons brièvement les questions *des prêtres indigènes*, *des séminaires*, et de *l'exclusion des autres missionnaires.*

(1) Voyez *Mission du Maduré*, t. Ier, p. 206.

§ Ier. — *Observations générales.*

Nous n'avons plus besoin de faire notre profession de foi sur la nécessité de former le clergé indigène et de suivre l'exemple des apôtres ; mais dans l'application des principes, quand il s'agit d'apprécier la conduite des missionnaires et les résultats qu'ils ont obtenus, il nous semble qu'on devrait faire la part des circonstances, ne pas juger les faits d'un temps, d'un pays, d'un ordre de choses, etc., d'après les idées inspirées par des faits analogues dans des temps, des pays et des circonstances entièrement différentes. Or cette règle essentielle de l'historien nous paraît avoir été plus d'une fois oubliée dans cette question ; citons-en quelques exemples.

1° Après avoir raconté la conversion de quelques princes japonais, *l'auteur* dit : « Dans les siècles apostoliques, on eût contraint ces bons seigneurs japonais à recevoir la prêtrise et même l'épiscopat (1). A ce sujet, il nous permettra quelques réflexions. Les apôtres établissaient le clergé indigène chez des peuples arrivés au plus haut degré de civilisation, dans lesquels ils trouvaient les connaissances les plus universelles et les plus accomplies, dont la langue avait été adoptée pour la liturgie ecclésiastique, et ils avaient un pouvoir exceptionnel et presque absolu pour employer tous les moyens qu'ils jugeaient utiles à la propagation de la foi. Au Japon, les missionnaires avaient affaire à une nation dont les circonstances sociales étaient absolument différentes, dont les mœurs et le caractère pouvaient leur inspirer mille inquiétudes. L'histoire nous présente ces néophytes comme des héros en présence de leurs persécuteurs et nous fait admirer en eux les actes de vertu les

(1) M. Rohrbacher? *Hist. Eccl.* t. 25, p. 29.

plus sublimes; cependant ces effets merveilleux d'une grâce extraordinaire ne sont pas toujours des données infaillibles pour apprécier le caractère d'un peuple et l'état de sa civilisation. Dans le fait nous voyons que les missionnaires se plaignaient souvent de l'extrême mobilité des Japonais, laquelle jointe à d'autres vices leur inspirait bien des craintes. Mais ils rencontraient *dans la langue* un autre obstacle plus difficile à surmonter. Un moyen de le lever eût été sans doute d'adopter la langue japonaise pour la langue liturgique, mais ce moyen ne dépendait pas de leur volonté. Ils pouvaient le demander au Saint-Siége; un peu plus tard les missionnaires jésuites de la Chine le firent; mais au Japon, avant de se déterminer à cette grave démarche, on conçoit qu'ils purent hésiter, qu'ils durent vouloir d'abord s'appuyer sur l'expérience des lieux, des personnes et des choses. On le concevra mieux encore si l'on veut se reporter aux idées et à la pratique du siècle où ils vivaient. Qu'auraient fait les apôtres s'ils s'étaient trouvés au seizième siècle, non plus dans cette position exceptionnelle et avec cette grâce extraordinaire de la première fondation de l'Eglise, mais avec la grâce ordinaire de la prédication évangélique et dans les conditions spéciales des missionnaires du Japon? Il ne nous appartient pas de le décider; mais nous voyons que S. Jérôme, Théodoret, Eusèbe nous parlent avec une entière assurance des Huns, des Scythes, des Hircaniens, des Germains, des Bretons, etc., convertis à la foi par les apôtres *où dès les temps apostoliques, et nous cherchons en vain la succession d'un clergé indigène* parmi ces peuples, à partir dès temps apostoliques.

2° L'auteur dit que S. Ignace avait pour principe « d'entreprendre des œuvres, de *les mettre sur un bon*

pied et puis d'en laisser la direction à d'autres... » Et il en conclut que les Jésuites du Japon n'ont pas imité leur fondateur (p. 35). Mais S. Ignace fondait ses œuvres à Rome ou dans des villes catholiques ; il trouvait autour de lui des ouvriers capables de se charger de leur direction, sans compromettre le succès de ces œuvres une fois mises sur un bon pied, et en les leur laissant il s'en retirait pour éviter les inconvénients d'une direction sans unité. Cela était-il praticable au Japon ? l'œuvre était-elle pleinement constituée et mise sur un bon pied ? Les missionnaires pouvaient-ils l'abandonner et s'en retirer sans inconvénient pour l'œuvre ?

De même, prenant sans doute pour terme de comparaison la forme actuelle des paroisses et de l'administration ecclésiastique, l'auteur s'étonne qu'après quarante ans de mission on ne trouve pas encore au Japon *un propre pasteur à demeure dans aucune ville, dans aucune église* (p. 34). Mais cette forme particulière de nos *paroisses* était inconnue même en Europe après dix siècles de christianisme ; le mot de *paroisse* signifiait un diocèse confié à un évêque séculier ou à l'abbé d'un couvent, qui en administraient les diverses églises, l'évêque par ses clercs (*clerici*), l'abbé par ses religieux. D'ailleurs chaque église possède aujourd'hui en Europe des revenus assurés pour l'entretien de son curé ; or ces ressources n'existaient nullement au Japon.

Enfin l'auteur fait un crime aux missionnaires du Japon de n'avoir pas établi *de vrais séminaires cléricaux* (p. 33), et il entend sans doute que tout ce qui ne présente pas la forme actuelle de nos séminaires n'est pas vrai séminaire ; mais, de grâce, où trouvera-t-on cette forme de séminaire avant le concile de Trente ? En existait-il un seul en Europe ?

Au reste, aujourd'hui que les événements sont venus nous donner de nouvelles lumières, nous pourrions peut-être, assis commodément dans notre cabinet, décider qu'en certains points il eût été plus utile de suivre une autre marche... Soit : cela nous donnerait-il le droit d'être si sévères contre les missionnaires de la Compagnie de Jésus, placés pour la première fois dans une condition si nouvelle, si compliquée et si difficile. Représentez-vous ces pauvres, disons mieux, ces heureux missionnaires, surchargés de travaux, accablés sous le poids de leurs succès, appelés en même temps sur cent points divers pour administrer leurs nombreuses chrétientés, assister les mourants, instruire et baptiser les païens qui se convertissaient par milliers (1), ne pouvant suffire au quart des plus urgentes nécessités, criant au secours et voyant le champ évangélique s'étendre et les besoins se multiplier, en proportion des renforts qu'ils recevaient, toujours nombreux mais toujours insuffisants. Sans doute nous pouvons de cette insuffisance même conclure la nécessité de former un clergé indigène; les missionnaires aussi tiraient cette conclusion, formaient ce désir; mais quand il s'agissait de le réaliser, d'abandonner ces chrétiens mourants, ces païens qui suppliaient en grâce de les faire enfants de Dieu, etc., on conçoit que les missionnaires, tout en gémissant, aient pu pendant quelque temps ne donner qu'une partie de leurs soins à la réalisation de cette œuvre si importante, si difficile et encore incertaine dans ses résultats. Oh ! quand on a goûté la vie des missionnaires, on est bien plus indulgent à leur égard.

(1) Un de ces missionnaires, d'après le témoignage du P. Valignani, avait baptisé à lui seul 70,000 personnes en deux ans.

§ II. *Prêtres indigènes.*

La mission du Japon commence vers l'an 1550. Le catalogue de l'an 1588 nous offre quarante-six jésuites japonais, dont deux seuls étaient frères coadjuteurs. Les quarante-quatre autres étaient tous appliqués à la prédication, totalement ou en partie; ils se préparaient au sacerdoce en joignant l'étude à l'exercice modéré du ministère évangélique, et sont portés sur le catalogue comme étudiant les humanités, la philosophie, etc. L'an 1603 ce nombre de Jésuites japonais avait considérablement augmenté et formait une grande partie des cent quatre-vingt-dix Jésuites qui cultivaient alors cette mission.

Dès l'an 1580, c'est à dire trente ans après la fondation de la mission, le P. Valignani faisait décider par la majorité des missionnaires que les Jésuites japonais recevraient une éducation complète, telle qu'on la donnait dans les colléges de la Compagnie en Europe, et *seraient traités en tout à l'égal des peres européens.*

Comment est-il donc possible d'assurer que les missionnaires jésuites au Japon *ne pensèrent pas même* à faire des prêtres indigènes?

L'auteur voudrait-il éluder cette conclusion en disant « *qu'après soixante ans de prospérité religieuse le clergé indigène du Japon se borne à sept prêtres séculiers, sans aucun titre ecclésiastique* (1)? Passons sur les *soixante ans de prospérité*, dont il faudrait retrancher bien des années, soit de persécutions, soit de bouleversements politiques; venons aux paroles suivantes. L'auteur semble

(1) *Hist. Ecclés.*, t. 25, p. 58.

poser en principe que les prêtres japonais jésuites n'appartenaient pas au clergé indigène, parcequ'ils n'étaient pas *prêtres séculiers;* peut-être aussi veut-il exiger le *titre ecclésiastique* et la *résidence fixe du propre pasteur assigné à chaque ville ou à chaque église*, comme des conditions essentielles à la qualité de prêtre indigène. Mais on avouera que ce serait une manière de définir un prêtre indigène passablement nouvelle et peu conforme à l'enseignement de l'histoire ecclésiastique, qui nous montre une si grande variation dans les formes et les conditions extérieures du sacerdoce, et nous offre des églises entières gouvernées par des ordres religieux. Quand ces idées seraient aujourd'hui généralement reçues, il est certain qu'elles étaient inconnues au seizième siècle, et par conséquent ne peuvent servir de règle pour juger les missionnaires du Japon. (1)

Nous avons vu que le catalogue du Japon de l'année 1588 compte quarante-quatre Jésuites japonais appliqués à la prédication et se préparant au sacerdoce; plusieurs d'entre eux y sont indiqués comme étant reçus dans la Compagnie depuis dix, quinze et vingt ans. L'on demandera pourquoi aucun n'avait encore été ordonné prêtre? La raison est fort simple : c'est que pour ordonner des prêtres il faut un évêque, et que le Japon n'en avait pas. Cette raison si simple paraît avoir échappé à *l'auteur* quand il reproche si amèrement aux Jésuites de n'avoir pas créé au Japon un clergé indigène après trente, quarante, soixante ans de mission. Mais, dira-t-on, pourquoi le Japon fut-il si longtemps sans évêque? Ce que nous pouvons affirmer, c'est que les missionnaires désirèrent vivement, demandèrent instamment

(1) *Mission du Maduré*, t. 1. p. 233.

l'érection du siége épiscopal. *L'auteur* lui-même nous expliquera les causes qui retardèrent l'accomplissement de ces vœux ardents. La mission du Japon fut fondée en 1550 ; elle demanda bientôt un évêque, par l'intermédiaire du roi de Portugal, qui se réservait le droit de fonder de nouveaux siéges et de nommer les candidats. En 1566, Pie V assigna à l'évêché du Japon André Oviedo, patriarche de l'Ethiopie, qui supplia en grâce de ne pas abandonner son troupeau ; le P. Melchior Carnero, fut créé évêque de Nicée et envoyé au Japon en qualité de coadjuteur du précédent ; mais il mourut à Macao, sans voir l'église à laquelle il était destiné. Bien des années se passèrent dans ces négociations, à cause de la grande difficulté et de l'extrême lenteur des communications. L'an 1579 le P. Valignani demandait de nouveau la promotion d'un évêque, et en 1585 les ambassadeurs japonais, instruits et dirigés par les missionnaires jésuites qui les accompagnaient, faisaient de nouvelles instances pour le même objet. Le P. Sébastien Moralez fut alors nommé par le roi de Portugal (selon la coutume et le privilége du patronage), mais ce nouvel évêque mourut dans la traversée en arrivant au Mozambique. Enfin un quatrième fut créé en 1591, et arriva au Japon au mois d'août 1596 ; c'était le P. Pierre Martinez, auquel on donna pour coadjuteur le P. Louis Serqueyra. Tous ces détails sont extraits de l'ouvrage de M. l'abbé Rohrbacher (1). Comment n'en a-t-il pas conclu que jusqu'en 1597 il *était impossible* aux missionnaires jésuites de créer au Japon un seul prêtre indigène, et que cette impossibilité ne peut aucunement leur être imputée? (2)

(1) Voyez *Hist. Ecclés.*, t. 25, p. 34.

(2) Si quelqu'un prétendait que les missionnaires auraient dû faire or-

A partir de cette époque, nous voyons les Japonais se présenter dans les catalogues et dans les diverses histoires avec le caractère du sacerdoce. A ceux qui s'étonneraient de n'en pas trouver un nombre beaucoup plus considérable, nous ferons observer qu'à cette époque même (1596) commença la terrible persécution de Taycosama, (1) qui couvrit de ruines et de sang toutes les chrétientés du Japon ; les missionnaires furent mis à mort ou proscrits, les séminaires dissous ; l'évêque du Japon fut obligé de quitter son église et mourut dans ce voyage. La mort de Taycosama, arrivée au commencement de 1599, au lieu de mettre fin à la persécution ne fit qu'augmenter la confusion et le trouble par la fureur des guerres civiles qui déchirèrent l'empire jusqu'en 1615 (2). Cependant la diversion produite par les rivalités d'ambition laissa aux fidèles quelques instants de relâche ; la religion répara ses pertes et se releva de ses ruines ; les séminaires se rouvrirent ; les missionnaires, dont le plus grand nombre s'étaient cachés dans les provinces, purent reprendre leurs travaux, et dans l'espace de vingt mois soixante-dix mille païens reçurent le baptême. C'est alors que Mgr Louis Serqueyra, coadjuteur du Japon, vint au secours de cette mission désolée. Le sacerdoce commence en 1600 pour les Japonais Jésuites, en 1601 pour les Japonais séculiers ; en 1605 une

donner leurs prêtres indigènes à Macao, nous répondrions qu'en 1560 Macao n'était qu'un misérable repaire de pirates. Les Portugais s'y établirent. Un siége épiscopal y fut érigé vers l'an 1575 par Grégoire XIII. Or, à cette époque, le Japon attendait d'un jour à l'autre son propre évêque, comme nous l'avons dit ; d'ailleurs des raisons très graves auraient, dans ces circonstances, empêché les missionnaires de transporter les Japonais à Macao.

(1) *Hist. Eccl.*, t. 25, p. 36.

(2) *Ibid.*, p. 36.

paroisse est instituée à Nangazaqui et confiée à un prêtre indigène séculier, à poste fixe; en 1607 nous trouvons encore quatre autres paroisses mises sur le même pied (1); mais la persécution qui s'était rallentie pour un instant reprit bientôt avec une nouvelle recrudescence, et dix-sept années de persécutions partielles, dans les diverses provinces, préparèrent les chrétiens à une persécution générale (2). L'évêque L. Serqueyra mourut au commencement de l'année 1614 et laissa le siége vacant. Le souverain pontife lui donna pour successeur le P. *Diego Valens*, qui ne dépassa point Macao et ne put jamais visiter son église du Japon. (3)

Résumons tous ces faits avoués par M. Rohrbacher et consignés dans son histoire. 1° De l'année 1550 à 1596 la mission du Japon n'eut pas, ne put pas avoir d'évêque; pendant trente années entières elle fut tenue en suspens, attendant d'année en année, de mois en mois, les pasteurs qui lui étaient envoyés et que de malheureux événements empêchèrent toujours d'arriver jusqu'à elle. 2° En 1596, le quatrième évêque du Japon ne pénétra dans son Eglise que pour être témoin de ses ruines, de la désolation universelle des chrétientés et de la proscription générale des missionnaires, et fut lui-même emporté loin de son troupeau par la violence de la tempête. 3° Vers l'année 1599 ou 1600 le cinquième évêque du Japon, Louis Serqueyra, put enfin se fixer au milieu de ses enfants, et dès cette époque le clergé indigène s'organise dans le Japon, autant qu'on peut l'attendre d'un épiscopat de quinze années passées au milieu des troubles et de la violence d'une persécution

(1) Charlevoix, *Hist. du Japon.*, liv. 13.
(2) *Hist. Eccl.*, t. 25, p. 44.
(3) *Ibid.*, p. 58.

presque continuelle. Voilà, nous le répétons, ce que M. Rohrbacher ne peut nier, ce qu'il établit lui-même dans son ouvrage. Et cependant de tous ces faits il tire cette conclusion, ou plutôt, oubliant tous ces faits, il fulmine cette sentence : « Un remède plus simple eût été d'exécuter franchement les ordres du siége apostolique... de créer un clergé indigène canoniquement organisé. Qu'après soixante ans de prospérité religieuse, le clergé indigène du Japon se borne à sept prêtres séculiers, sans aucun titre ecclésiastique, c'est là une faute énorme. Quiconque s'en est rendu coupable peut s'attribuer la ruine du christianisme au Japon (1). » Nous ne nous arrêterons pas à examiner cette espèce de *boutade*; nous en appelons à la bonne foi du lecteur. Tout esprit impartial pourra juger si une telle conclusion suit légitimement des prémices.

§ III. — *Séminaires.*

M. Rohrbacher dit, p. 33 : « *Il eût été facile d'établir quelque séminaire pour former à la cléricature ces enfants... Cependant il ne paraît pas même qu'on y ait pensé*, » et page 35, *Grégoire XIII* AVAIT ORDONNÉ *l'établissement de séminaires pour la formation du clergé indigène; les Jésuites auraient mieux fait d'exécuter réellement l'ordre du pape.* »

Ainsi le lecteur comprend que le Saint-Siége, de son propre mouvement *ordonne* aux missionnaires l'établissement des séminaires, et que les missionnaires, répugnant à cet ordre, refusent de l'exécuter, ou ne cherchent qu'à l'éluder. Or quelles preuves *l'auteur* donne-

(1) *Hist. Ecclés.*, t. 25, p. 58.

t-il de cette assertion si grave? Aucune autre que les paroles du P. Gaspard Gonzalès, qui, présentant à Grégoire XIII les ambassadeurs japonais et énumérant dans son discours d'obédience les bienfaits du Saint-Siége, dit : « Dès lors que Votre Sainteté *eut appris* que la foi y était prêchée (au Japon), qu'elle y faisait d'heureux progrès et *qu'il n'y avait point de meilleur moyen* pour la conserver et l'amplifier que de former un grand nombre de prédicateurs de la même nation, vu que les habitants de ces îles ont beaucoup de lumières et d'esprit; ni la distance des lieux, ni la grandeur de la dépense, ni aucune difficulté n'a pu l'empêcher de fonder en ces quartiers là des séminaires de jeunes enfants; lesquels croissant en âge, en doctrine et en piété, conserveront la foi chrétienne et extermineront avec le temps l'idolâtrie du pays. » (1)

Il nous semble que le sens naturel de ces paroles est que les missionnaires, ayant conçu l'espérance de pouvoir former des prêtres indigènes, et ne voulant pas agir de leur propre autorité dans une affaire si importante, en demandèrent l'autorisation au Saint-Siége, en lui exposant, d'une part la nécessité et les avantages de cette mesure pour la *conservation* et l'*amplification* de la foi, et de l'autre les espérances de succès que leur donnaient les heureuses dispositions des habitants qui avaient *beaucoup de lumières et d'esprit;* et qu'en conséquence, Grégoire XIII, ayant appris (et de qui, sinon des missionnaires?) ces circonstances favorables, non seulement

(1) Charlevoix, t. 3, p. 482. (liv. VI.) M. Rohrbacher affecte de s'appuyer uniquement sur l'autorité du P. Charlevoix dans tous les faits qu'il indique. C'est la même autorité que nous lui opposerons, et les textes que nous produirons suffiront pour montrer de quelle manière et avec quel esprit il a lu et cité cet historien célèbre.

autorisa l'établissement de ces séminaires, mais fournit des revenus pour *fonder* quelqu'un d'entre eux. Et ce sens naturel des paroles du P. Gonzalès (1), si différent de celui qu'on veut leur attribuer, est, dans le fait, la vérité historique toute pure. Oui, c'étaient les missionnaires, et spécialement le P. Valignani, qui avaient réellement établi quelques séminaires ; puis, afin de procéder avec sagesse et de *se prémunir contre les oppositions du patronage portugais,* ils avaient proposé au Saint-Siége leur plan bien motivé. Grégoire XIII lui-même, dans l'audience privée qu'il donna aux ambassadeurs, leur dit « *qu'il voulait fonder le séminaire que le P. Valignani* AVAIT COMMENCÉ *à Fucheo* (2) et lui assignait 4,000 écus romains de revenu, » et c'est de cette faveur que le P. Gonzalès remerciait Sa Sainteté dans son discours.

Ainsi les séminaires dont il est question dans le texte sur lequel l'auteur se fonde, pour constater un *ordre donné par Grégoire XIII*, ces séminaires, d'après ce texte lui-même, étaient déjà en pleine activité, et ils l'étaient par les soins de ces mêmes missionnaires ! Comment est-il donc permis de représenter ces missionnaires comme répugnant à cet ordre d'établir des séminaires et cherchant à l'éluder ?

Ici *l'auteur* nous arrête en nous objectant que ces éta-

(1) M. Rohrbacher appelle ce discours, *le discours d'obédience des ambassadeurs ;* en effet, le P. Gonzalez était supposé parler en leur nom ; mais voudra-t-on s'imaginer que ce missionnaire avait demandé à ses néophytes ce qu'il devait dire au Saint-Père ? Il est bien évident qu'il exprimait les vœux et les sentiments de tous les missionnaires, qui les avaient inspirés aux ambassadeurs.

(2) Le séminaire de Fucheo ou Funaï, dont il est ici question, fut dévasté par les guerres civiles pendant que les ambassadeurs japonais étaient en Europe, et transféré à Arima près du collége ; c'est donc le séminaire d'Arima qui jouit dans la suite de la généreuse fondation de Grégoire XIII.

blissements étaient, non pas de *vrais séminaires*, mais des *colléges de nobles*, des *académies de nobles* (1). Nous concevons que ces expressions aient pu blesser les sympathies de M. Rohrbacher; mais nous nous permettons de rappeler à l'historien que sa règle première et fondamentale doit être de juger les hommes d'après les idées et les circonstances du siècle et du pays où ils ont vécu; puis, en réponse à l'objection qu'il nous fait ici, nous opposerons les remarques suivantes :

1° Les colléges, académies et séminaires étaient des établissements qui concouraient toujours, plus ou moins directement, surtout dans les missions, à préparer un clergé national (2). Avant le concile de Trente, on aurait de la peine à montrer, même en Europe, un séminaire réunissant toutes les conditions et les formes extérieures de nos séminaires actuels en France. Aujourd'hui même ces séminaires n'existent pas généralement dans toute l'Europe. En France les *petits séminaires* sont, pour la plupart, précisément dans la condition des séminaires ou colléges et académies du Japon : les élèves qui les fréquentent ne se destinent pas tous au sacerdoce. Dans le Japon, les élèves qui n'arrivaient pas au sacerdoce devenaient de zélés collaborateurs des missionnaires, les uns comme catéchistes (le catalogue de l'an 1603 en offre cent quatre-vingt), les autres comme chefs de villes et de provinces.

2° Ces établissements, il est vrai, n'admettaient que des enfants *nobles*, c'est à dire de naissance honorable. Mais ce n'est point là une disposition introduite par les missionnaires, c'était un principe en vigueur dans le

(1) *Hist. Eccl.*, t. 25, p. 35.

(2) *Mission du Maduré*, t. 1, p. 201.

pays. Quiconque a la moindre teinture de l'histoire des peuples orientaux, de l'Inde, de la Chine, du Japon doit savoir que la distinction des conditions est chez eux un principe fondamental de la civilisation; que nulle fonction civile n'est confiée aux hommes de condition infime, que même les sciences ne sont accessibles qu'en raison de la noblesse. Nous ne prétendons pas faire l'apologie d'un tel usage, nous constatons un fait. Or ce fait posé, les missionnaires pouvaient-ils élever au sacerdoce et charger des fonctions sublimes du ministère évangélique des hommes qui, dans l'opinion universelle de la nation, étaient incapables d'exercer les plus humbles emplois civils? La noblesse n'était-elle pas une condition à cette *estime publique* que S. Paul demande dans les candidats du sacerdoce? Les missionnaires n'avaient pas pour objet d'attaquer les mœurs et les usages même les plus ridicules; ils voulaient faire des chrétiens et non pas faire des Européens. Veut-on un exemple de l'opiniâtre persistance de ces peuples dans leurs usages et spécialement dans cette distinction des castes ou des conditions? Qu'on voie les Indiens, qui ont conservé ces usages à travers dix siècles d'oppression étrangère de la part des Turcs ou des Européens. Depuis près de deux siècles, Pondichéry est habité par une colonie française, et cependant les Indiens de cette ville n'ont en rien relâché de leurs prétentions de castes, et le séminaire de Pondichéry n'a pas encore admis *un seul enfant qui ne fût noble* à la manière du pays. Le christianisme peut seul dissiper ces préjugés, et nous avons lieu d'espérer qu'il le fera bientôt; mais ce n'était pas en fondant une mission que les ministres du saint Evangile devaient ou pouvaient corriger les mœurs des peuples auxquels ils s'adressaient.

Après ces explications, qui nous ont paru nécessaires, nous revenons à notre question, et nous demandons à *l'auteur* comment il trouve, dans le nom de *collèges de nobles* donné par l'historien à ces séminaires, la preuve manifeste que ces séminaires n'avaient pas pour objet la formation du clergé indigène? S'il lui restait sur ce point quelque doute, il aurait bien fait de lire avec un peu plus d'attention cet historien sur l'autorité duquel il déclare fonder son jugement. Il y aurait rencontré les passages suivants, qui fournissent une preuve éclatante de l'esprit qui dirigeait les missionnaires du Japon et du but qu'ils se proposaient dans l'établissement de leurs séminaires. En 1579, le P. Valignani, dans la lettre où il rend compte au P. Cl. Aquaviva, général de la compagnie, de l'état de la mission du Japon, dit : « que les « missionnaires succombaient sous le poids du travail qui « croissait tous les jours d'une manière inconcevable; « qu'un seul avait baptisé en deux ans soixante-dix « mille personnes, et *que cette disette d'ouvriers l'avait « convaincu de la nécessité d'établir un noviciat et un séminaire; qu'il croyait aussi qu'il était temps de demander au Saint-Siège l'érection d'un évêché, afin que « l'évêque pût consacrer des prêtres du pays.* »

Le P. Charlevoix, qui cite cette lettre, ajoute (1) : « le dessein du P. Valignani était qu'on multipliât dans la suite ces établissements le plus qu'il serait possible, et il s'était fortement persuadé que, de tous les moyens de procurer la gloire de Dieu imaginés par le fondateur de la compagnie, l'érection des séminaires pour l'éducation de la jeunesse était celui dont le succès est le plus certain et le fruit le plus durable; d'ailleurs il était d'une

(1) T. 3, p. 298.

nécessité indispensable de former des ouvriers évangéliques dans le pays même. »

Le même historien (1) parlant du séminaire et du collége d'Arima, ajoute : « On ne peut dire le nombre d'apôtres et de martyrs qui sont sortis de ces deux écoles.» Le P. Crasset dit du même séminaire : « c'est de là qu'on tirait les ecclésiastiques qu'on formait à la prédication et à tous les ministères de notre religion (2).» Le P. Jouvency dit : « *In ejusmodi seminariis facile principem locum obtinebat Arimense. Hinc promebantur* sacerdotes *rite instituti formatique ad habendas conciones, ad obeunda cætera, quæ religionis usus postulat, ministeria* (3) ». Voilà des témoignages que ne devait pas ignorer un homme qui écrivait l'histoire du Japon et qui se croyait obligé de porter un jugement si sévère contre les missionnaires.

Le P. Valignani représentait au Japon le général de la Compagnie dont il avait l'autorité. Voyant que le P. Cabral, qui venait d'arriver dans la mission avec le titre de vice-provincial, se montrait peu favorable à l'œuvre du clergé indigène et cherchait à mettre des entraves aux études solides *des vingt-six Japonais qu'on avait reçus jusque là dans la Compagnie et qui presque tous étaient destinés au sacerdoce,* le P. Valignani usa de toute son autorité de visiteur, déposa de sa charge, en 1580, le P. Cabral et le renvoya à Macao (4). Ces documents prouvent avec évidence, 1° que la première pensée d'établir des séminaires au Japon fut inspirée par le zèle des missionnaires eux-mêmes; 2° que le but qu'ils se

(1) T. 3, p. 298.
(2) P. Crasset. *Hist. du Japon*, t. 2, p. 121.
(3) Jouvency, *Hist. Soc. Jesus*, t. 6, c. 20, p. 615.
(4) Charlevoix, t. 3, p. 302.

proposaient était de former des prêtres indigènes ; 3° que la Compagnie avait tellement à cœur de favoriser ce projet et d'atteindre ce but, qu'elle n'hésitait pas de recourir, dans cette fin, aux moyens les plus énergiques et les plus extraordinaires.

Après de tels documents est-il possible de soutenir *qu'il ne paraît pas même que les missionnaires du Japon aient pensé à former des prêtres indigènes, qu'il n'y a pas de trace de séminaire clérical, si ce n'est dans le discours d'obédience des ambassadeurs japonais!!* (1)

§ 4. — *Exclusion des autres Missionnaires.*

Nous abordons un autre point non moins délicat que les précédents. M. Rohrbacher dit (2) : « Le jésuite Valignani proposa d'appeler au secours des religieux des autres ordres. Le général des jésuites en référa au pape, qui consulta le roi de Portugal. En 1588 Grégoire XIII, vieux et infirme, dont le tout-puissant neveu avait été élevé chez les jésuites, rendit une bulle qui défendit à tout autre ordre religieux qu'aux jésuites de mettre les pieds au Japon pour y prêcher l'Evangile (3). « Les jésuites auraient mieux fait d'appeler à leur secours d'autres ordres *que de le leur faire défendre... Tant de prudence pour empêcher la venue d'autres religieux fit naître des soupçons*, etc. »

L'on comprend que c'est là une accusation d'une extrême gravité. Mais cette accusation si sanglante, quelles preuves en donne *l'auteur?* Pas une seule, si ce n'est que *Grégoire XIII était vieux, qu'il avait un neveu*, et que

(1) *Histoire Ecclésiastique*, t. 25, p. 33.
(2 *Ibid.* p. 34.
(3) *Ibid.*, p. 35.

ce neveu *avait été élevé chez les jésuites!* L'imagination du lecteur est chargée de faire le reste ; elle verra les jésuites abuser de l'affection qu'on suppose à ce neveu pour ses anciens maîtres et, par son moyen, abuser de la vieillesse et de l'infirmité de Grégoire XIII, pour en extorquer une bulle qui consacre leur monopole !...

Cependant considérons un instant ce fait d'après les lumières d'une raison impartiale. Voici le fond véritable de cette histoire, qui du reste s'accorde avec ce que l'auteur en rapporte. Le P. Valignani proposa à ses confrères du Japon d'appeler à leur secours les religieux des autres ordres. Ce projet fut pour eux le sujet d'un long et sérieux examen; ils trouvèrent des raisons très fortes pour et contre son adoption; l'auteur expose les inconvénients de l'exclusion des autres ordres, les missionnaires virent et pesèrent ces inconvénients aussi bien que les raisons contraires. La gravité de la matière et la force des motifs contradictoires leur parurent telles qu'ils n'osèrent rien décider par leur propre autorité. Ils renvoyèrent la question au Père général. Celui-ci, aidé de ses assistants, pesa toutes les raisons et crut devoir en référer au souverain pontife, qui consulta le roi de Portugal... L'auteur convient de tous ces faits. Or de ces faits il résulte, pour un esprit impartial, que les jésuites étaient bien éloignés de cette prétention au monopole qu'il veut bien leur supposer. S'ils avaient eu cette prétention, ils se seraient bien gardés de soulever une pareille question ; et cependant ce furent eux-mêmes et eux seuls qui la soulevèrent. Une fois soulevée dans leurs discussions domestiques, il leur eût été facile de l'étouffer ; et cependant ils la référèrent à Rome au Père général ; et le Père général, au nom de toute la Compagnie, la soumit au souverain pontife et au roi de Portugal...

Nous en appelons à l'équité et au bons sens ; la Compagnie de Jésus pouvait-elle en faire davantage pour prouver la pureté et le désintéressement de ses intentions? Et après de tels faits suffira-t-il d'une simple insinuation sans ombre de preuves, pour faire peser sur elle une inculpation si injurieuse ? Mais voyons la suite historique de cette question. Philippe II qui, en vertu de son droit *de patronage*, exerçait une influence toute puissante dans les missions, « mit l'affaire en délibération dans son conseil. Elle y fut longtemps discutée, et il fut conclu tout d'une voix, non seulement que les jésuites du Japon ne devaient pas appeler d'autres religieux, mais qu'il ne fallait pas même souffrir qu'il y allât d'autres prêtres ou d'autres religieux que les jésuites. Le pape fut du même avis, et jugea la chose si importante que, le 28 janvier 1585, il fit expédier une bulle dont voici le passage qui a le plus de rapport à notre sujet. « Quoique ce pays soit fort étendu et qu'on y ait besoin d'un très grand nombre d'ouvriers, néanmoins comme le bien qu'on peut y faire dépend beaucoup moins de la multitude des ministres de l'Evangile que de la manière d'agir avec ces peuples et de la connaissance du génie de la nation, il faut apporter un très grand soin pour ne point permettre à des personnes auxquelles ces insulaires ne seraient point accoutumés de s'introduire parmi eux, parceque cette nouveauté et cette variété qui les surprendraient pourraient produire dans leurs esprits un mauvais effet, et empêcher peut-être ou du moins troubler l'œuvre de Dieu, etc. »

Ces prescriptions étaient fondées sur la raison, sur l'expérience, sur les anciennes ordonnances du Saint-Siége, et nommément sur le canon « *Deus qui de vita... clericorum...* » d'Innocent III, au sujet de la Livonie, et

surtout sur le caractère difficile des Japonais et de leurs empereurs extrêmement ombrageux à l'égard des étrangers, d'où il résultait que la plus légère imprudence pouvait attirer la ruine de la religion... Elles étaient aussi conformes à cette maxime que S. Paul se faisait gloire de suivre, quand il disait qu'il avait toujours pris à tâche de ne point prêcher l'Evangile dans les lieux où le nom de Jésus-Christ était déjà connu, *de peur de bâtir sur le fondement d'autrui.* (1)

Du reste, notre objet n'est pas de justifier ici la bulle de Grégoire XIII; il nous suffit de constater un fait, de montrer que cette résolution avait été prise à l'unanimité par le conseil du roi d'Espagne et de Portugal, sur lequel le neveu de Grégoire III, *élève des jésuites*, n'exerçait pas, que nous sachions, une fort grande influence. On peut consulter le récit que donne de cette affaire le P. Charlevoix (2). Il publiait son histoire sous les yeux des cours de Rome et d'Espagne, où se conservaient toutes les pièces officielles de cette célèbre négociation; il avait lui-même entre les mains tous les documents authentiques; en supposant qu'il eût eu assez de témérité pour falsifier l'histoire, on ne peut supposer que dans ce cas il n'eût pas trouvé des hommes intéressés à le démentir en produisant contre lui les pièces officielles.

S'il restait des doutes sur la sagesse de la bulle de Grégoire XIII, les événements purent bientôt les dissiper. Les Espagnols des Philippines, jaloux des Portugais de Macao, résolurent de leur enlever, ou du moins de partager avec eux, les avantages du commerce du Japon. Malgré l'édit de la cour royale et les ordres du

(1) Rom., 15, 20.

(2) *Histoire du Japon*, t. 4, p. 220.

Saint-Siége donnés en 1585, quatre religieux franciscains pénétrèrent au Japon en 1593 et furent bientôt suivis par d'autres confrères. Nous n'avons garde d'attaquer la pureté de leurs intentions; mais le fait est qu'à peine entrés dans la mission, ils formèrent un camp opposé à celui des anciens missionnaires, se laissèrent tromper par des Japonais intrigants et perfides, occasionnèrent des divisions, refusèrent de s'astreindre, dans l'exercice du saint ministère, aux règles de prudence et de modération qu'avaient adoptées les Jésuites, et qu'exigeaient surtout alors les dispositions de l'empereur et des courtisans... L'orage était déjà sur le point d'éclater, quand l'imprudence d'un matelot espagnol des Philippines vint le rendre plus général et plus désastreux; et la persécution se déchaîna de toutes parts avec fureur contre cette mission, qui comptait environ un million cinq cent mille néophytes. En 1603 la persécution se ralentit, et l'église du Japon réparait ses ruines, lorsque vers 1605 de nouveaux religieux arrivèrent sur un vaisseau des Philippines; les marchands espagnols, patrons du navire, irritèrent par de nouvelles imprudences l'esprit politique et ombrageux de l'empereur du Japon (1); les rigueurs recommencèrent contre les chrétiens; plus tard les Hollandais et les Anglais soufflèrent sur le feu, et l'incendie devint général. Qu'on étudie à fond l'histoire de cette glorieuse et infortunée mission, nous sommes persuadé qu'on pourra difficilement s'empêcher d'en attribuer la ruine à cette rivalité nationale qui fit transgresser la bulle de Grégoire XIII, dont les sages réglements ne devaient point sans doute durer très longtemps, mais étaient encore nécessaires dans les circonstances.

(1) P. Crasset, *Histoire du Japon*, t. 2, p. 148. (l. 13.)

ARTICLE III.

Examen de quelques nouvelles objections.

Dans une lettre anonyme, que publie *l'Ami de la Religion* (14 septembre 1847), l'auteur cite deux brefs de notre auguste pontife Pie IX, qui louent et recommandent le zèle pour la formation du clergé indigène, et une instruction de la Sacrée Congrégation de la Propagande, confirmée par Grégoire XVI, qui « représente les peuples des contrées lointaines tendant des mains suppliantes vers le Saint-Siége, et gémit de la pénurie des ouvriers apostoliques provenant de ce qu'on a négligé de former le clergé indigène », 23 novembre 1845.

Puis de ces textes l'auteur anonyme tire les conclusions suivantes : « La polémique excitée sur ce point « dans ces derniers temps est, sous son double point de « vue, pleinement terminée par l'instruction de Grégoire XVI. Cette instruction constate en effet, 1° que « d'après les désirs du Saint-Siége on doit dans les missions songer par dessus tout à former les clergés indigènes ; 2° qu'un certain nombre de missionnaires ont « négligé cette œuvre.... C'est donc vainement que dans « un livre récent on s'est efforcé de combattre la vérité « de cette seconde proposition. Au Japon et à la Chine, « par exemple, il est de fait que le dernier évêque du Japon, pendant trente années et plus d'épicopat, n'a pas « ordonné du tout de prêtres indigènes. *Ne unum, quem « equidem sciam, ex utroque imperio presbyterum inau-*

guravit, ainsi parlent les Mémoires authentiques du « temps. »

Ces paroles nous ont suggéré quelques réflexions que nous soumettons au jugement du lecteur.

Nous ferons d'abord observer que, dans la *polémique excitée dans ces derniers temps*, personne n'a jamais songé à mettre en doute la nécessité de former des clergés indigènes. Le *livre récent* (1), auquel l'auteur veut bien faire allusion, loin d'exprimer ce doute établit expressément cette nécessité. Ainsi la première proposition, tirée comme conséquence de l'instruction de Grégoire XVI, tombe hors de la question.

Quant à la seconde proposition, *l'Auteur* anonyme y voit la réfutation complète des arguments proposés par le *livre récent*. Cette conclusion est fort adroite ; voyons si elle est également rigoureuse en bonne logique. D'un côté l'Instruction dit : « que la pénurie des ouvriers évangéliques, dont elle gémit en 1845, provient de la négligence apportée à la formation du clergé indigène » ; de l'autre côté, le *livre récent* démontre par des documents incontestables, par les faits et par les chiffres (et ce sont les seules preuves légitimes d'une vérité historique), démontre, disons-nous, « que les missionnaires de la Compagnie de Jésus, qui furent arrachés à leurs missions il y a plus de soixante ans, ne méritèrent pas le reproche que certaines personnes leur adressent d'avoir été opposés de fait ou en principe à la formation du clergé indigène, qu'au contraire ils travaillèrent avec zèle et généralement avec succès à cette formation. » Nous demandons si la première de ces deux propositions prouve la fausseté de la seconde ; nous demandons si les

(1) *Mission du Maduré*, t. 1, Notions.

prêtres indigènes qu'on gémit de ne pas voir aujourd'hui, ou en 1845, auraient dû être formés par les missionnaires jésuites morts il y a plus de soixante ans, et non pas plutôt par ceux qui depuis cette époque ont été chargés d'administrer ces chrétientés. Nous pourrions citer plus d'une contrée où la pénurie actuelle de bons prêtres indigènes est universellement attribuée par les peuples et les prélats eux-mêmes à l'absence des missionnaires jésuites, qui autrefois se consacraient avec tant de zèle à cette œuvre; l'Amérique, les Philippines, une partie de l'Inde, etc., nous fourniraient ces glorieux témoignages.

A ce propos, l'auteur de la lettre se jette sur le Japon et sur la Chine, et cite quelques mots tirés des *Mémoires authentiques du temps*, sans indication de nom, de date et de lieu. Tout ce que prouvent ces citations, c'est que dans le temps il y avait des hommes qui écrivaient des Mémoires authentiques contre les missionnaires jésuites. Nous connaissons des Mémoires écrits de nos jours qui, dans cinquante ans, pourront être très authentiques sans prouver autre chose. Nous savons les discussions qui s'agitèrent et les nombreux Mémoires qui furent écrits à ce sujet; ce n'est pas ici le lieu d'entrer dans un examen qui exigerait un traité volumineux. On trouvera dans le *livre récent*, non pas les assertions gratuites ou les opinions hasardées d'un homme qui écrivait un Mémoire, mais des documents, des faits et des chiffres, qui démontrent que les missionnaires de la Compagnie de Jésus s'occupèrent avec zèle de la formation des prêtres indigènes, au Japon, en Chine, dans l'Inde, en Amérique, etc.; et non seulement qu'ils y formèrent des prêtres indigènes, mais qu'ils consacrèrent dans leurs synodes, dès l'an 1680, le prin-

cipe qu'on voudrait présenter de nos jours comme une heureuse dérogation à la conduite des anciens missionnaires, savoir : « *que les prêtres indigènes seraient traités en tout à l'égal des missionnaires européens.* » On y trouvera même les Mémoires (1) des missionnaires qui développent en faveur du clergé indigène les trois raisons que l'auteur anonyme voudrait leur opposer. A ces raisons ils en ajoutaient beaucoup d'autres ; et, chose remarquable, ils écrivaient leurs premiers Mémoires avant l'institution de la Sacrée Congrégation *de propaganda fide.*

Pour donner un exemple de la force des témoignages que cite l'auteur et des conséquences qu'il en déduit, arrêtons-nous un instant sur les paroles reproduites plus haut : » C'est donc vainement que dans un *livre ré-* « *cent*, etc. Au Japon et en Chine, par exemple, IL EST « DE FAIT que le dernier évêque du Japon, pendant « trente années et plus d'épiscopat, n'a pas ordonné du « tout de prêtres indigènes : *ne unum*, QUEM EQUIDEM « SCIAM, *presbyterum inauguravit.* Ainsi parlent les Mé- « moires authentiques du temps ! »

Voilà une logique admirable ! mais pour l'apprécier à sa juste valeur, il faut la considérer de plus près.

1° Nous ne demanderons pas s'il est bien certain que l'épiscopat du dernier évêque du Japon ait duré plus de trente ans? Diego Valens fut sacré à Lisbonne l'année 1617, et n'en partit que l'an 1618. Or le Mémoire du P. Couplet (2) suppose qu'il était déjà mort en 1640 ; la

(1) En citant ces Mémoires, nous ne prétendons pas nous appuyer sur leur autorité intrinsèque : nous ne les présentons que comme un fait, comme un monument historique du zèle des missionnaires pour la formation du clergé indigène.

(2) Ce Mémoire est reproduit par le P. Papebrocke dans son *Propilæum ad acta sanctorum.*

Relation de la province du Japon, imprimée en portugais par le P. Cardim l'an 1644, dit que le siége de Macao était encore vacant à cause des guerres... Donc l'épiscopat de Diego Valens ne dura que vingt-trois ans, ou guère plus. Mais passons sur cette petite exagération.

2° Pour être juste, l'auteur aurait dû faire la part aux circonstances. La mission du Japon se débattait au milieu des horreurs d'une persécution atroce et générale, elle avait commencé sa longue et héroïque agonie; D. Valens ne put jamais voir son Eglise, selon le témoignage du P. Charlevoix et de M. Rohrbacher; serait-il donc si étonnant que les missionnaires, traqués de tous côtés par des persécuteurs acharnés et se succédant si rapidement dans l'arène du martyre, n'eussent pas pu former de prêtres indigènes pendant cette époque de désolation?

3° Mais c'est la logique de l'auteur anonyme que nous voulons admirer. Il dit : IL EST DE FAIT *que le dernier évêque n'ordonna aucun prêtre indigène*; et pour démontrer *ce fait*, il ne cite qu'un seul témoin, un témoin qui, n'ayant pas vécu dans le même temps ni sur les lieux, a la précaution d'ajouter qu'il n'en est pas certain : QUEM EQUIDEM SCIAM! S. Augustin se moquait des Juifs qui invoquaient des témoins endormis : *dormientes testes adhibes!* Pour nous, il nous sera permis de croire que le témoignage d'un homme qui avoue *n'être pas certain* ne peut constater la certitude d'un fait; et quand on n'a que de tels témoignages à produire, on ne devrait pas se présenter en proclamant si haut : IL EST DE FAIT...

4° Voici quelque chose de mieux. Est-il vrai que pendant trente années il n'y eut aucun Japonais ordonné prêtre? Nous répondons : non, certainement non! et

nous le prouvons, non par des témoins qui n'ont pas vu ou qui ne savent pas, mais par des témoignages positifs et irrécusables : le P. Tanner et autres biographes des martyrs du Japon, qui écrivaient d'après les pièces authentiques et les catalogues de la mission, citent des Japonais qui furent ordonnés prêtres pendant cet intervalle. Le P. Cardim, dans la *Relation de la province du Japon*, dit, p. 180, qu'en 1629 le P. Juste Caseri et le P. Romain Niti (1), tous deux japonais *récemment ordonnés prêtres*, furent envoyés au royaume de Camboge, pour avoir soin des chrétiens japonais qui s'y étaient réfugiés en grand nombre.

Le P. Franco, dans son ouvrage intitulé : *Synopsis annalium S. J. in Lusitania*, nomme les PP. Michel Minoïs, Mansius Camissio, André Vieir, Japonais, ordonnés prêtres dans le même intervalle ; et nous croyons qu'il ne serait pas difficile d'en nommer encore d'autres.

Résumons : L'auteur anonyme avait à prouver que la formation du clergé indigène avait été négligée par les missionnaires jésuites, car c'est d'eux uniquement qu'il s'agit dans le *livre récent* qu'il attaque. Pour démontrer son assertion, il cite un fait. Or 1° ce fait, qu'il présente comme certain, est passablement douteux, et lui-même ne sait l'appuyer que sur un témoignage *dubitatif*. 2° Ce fait, accepté même comme certain, ne prouve nullement son assertion ; puisque, supposé que Diégo Valens n'ait ordonné aucun prêtre Japonais, il ne s'ensuivrait pas que les missionnaires n'en aient pas formés ni fait or-

(1) Ces deux Jésuistes japonais sont désignés en 1627 sous le titre de Frères Scolastiques, et en 1629 sous celui de prêtres *recemment ordonnés* ; ils furent donc ordonnés de 1627 à 1629 ; par quel évêque ? Par l'évêque Diégo Valens ou par un autre ? Peu nous importe, nous n'avons à prouver que le zèle des missionnaires.

donner par d'autres évêques, par exemple par ceux des Philippines; et en effet il est démontré qu'ils en formèrent plusieurs qui furent ordonnés pendant l'épiscopat de Valens. 3° Ce fait servirait même à donner une nouvelle preuve du zèle des missionnaires jésuites pour l'œuvre du clergé indigène; puisque malgré les oppositions des Portugais de Macao, qui purent entraver l'action ou influencer la volonté de l'évêque Diégo Valens, les missionnaires parvinrent à former un bon nombre de prêtres indigènes.

A la tête des *Mémoires authentiques du temps* qu'on nous oppose, on se complaît à placer ceux de Mgr Laneau, évêque de Métellopolis. Nous ne leur disputerons pas l'*authenticité*, nous croyons bien qu'ils sont de lui; mais pour cela même on nous permettra de ne pas leur accorder toute l'*autorité* qu'on voudrait bien leur attribuer. Nous reconnaissons dans ce prélat de la piété et du zèle, et même souvent un zèle fort ardent; mais l'époque où il se trouvait, les circonstances dans lesquelles il écrivait, le but qu'il se proposait, suffisent pour nous mettre en garde contre les assertions qu'il ne prouve pas. La lutte des vicaires apostoliques français contre les Portugais était alors (1693) à son plus haut point d'importance et d'animosité. Alexandre VIII avait en quelque sorte rendu au patronage portugais l'empire de la Chine, en érigeant, outre l'évêché de Macao déjà ancien, un évêché à Pékin et un autre à Nankin, à la nomination des rois du Portugal, avec juridiction sur les autres provinces de la Chine. C'est pour faire révoquer ou modifier ces dispositions, que Mgr de Métellopolis adressait son mémoire à la Sacrée Congrégation *de Propaganda fide*. On comprend que l'intérêt de sa cause et le désir de la faire triompher l'exposaient à charger le ta-

bleau des griefs qu'il voulait faire valoir contre les Portugais. Nous pensons que ses bonnes intentions l'ont souvent emporté trop loin, qu'il s'est livré à des préventions injustes, dans lesquelles il a cru voir les preuves des faits hasardés et des assertions fausses qu'il avance; nous n'en citerons que quelques exemples.

Il dit : « Diego Valens, évêque du Japon, qui passa trente-cinq ans à Macao, n'est pas dit avoir ordonné un seul Chinois » ; et il ajoute : « car c'était une résolution ferme et arrêtée chez les Jésuites de ne laisser ordonner aucun prêtre chinois, tongkinois ou cochinchinois ». (1) C'est-là une assertion dont il ne donne aucune preuve, et qui est contredite par les autorités contemporaines et par les faits. Nous avons vu dans les articles précédents les Mémoires écrits en faveur du clergé indigène par les missionnaires de la Compagnie de Jésus, au Japon en 1579, 1585, dans la Chine en 1615, 1667, 1676, 1687 (2) ; nous avons vu les efforts qu'ils ont faits et les résultats qu'ils ont obtenus dans toutes leurs autres missions par rapport à la formation du clergé indigène. Nous avons donc le droit de nous étonner que Mgr de Métellopolis puisse assurer en 1693 que : *c'était une résolution*

(1) *Diego valens episcopus Japoniæ, qui 35 annos Machao substitit, non dicitur ullum Sinensem ordinasse. Hoc enim erat apud patres societatis firmum fixumque nec Sinenses, nec Tungkinenses, nec Cocinenses ad sacerdotium admitti debere.*

(2) Qu'on relise ces Mémoires, indiqués ci-dessus, art. premier, § 2, et reproduits dans *la Mission du Maduré*, t. 1, p. 344... 360. On y verra les missionnaires travailler à l'institution du clergé indigène, appeler de leurs vœux des églises nationales composées d'évêques indigènes, de *quinze cents prêtres*, et proposer dès 1615, comme un moyen d'accélérer la formation de ces prêtres et l'organisation de ces églises, la dispense de la langue latine et l'adoption de la langue chinoise dans la liturgie ecclésiastique.

ferme et arrêtée chez les Jésuites de ne laisser ordonner aucun prêtre chinois, tongkinois ou cochinchinois! Où trouvait-il la preuve de cette assertion? Dans ses préjugés.

Nous ne reviendrons pas sur « les *trente-cinq années* d'épiscopat de Diégo Valens, qui *n'est pas dit* avoir ordonné un seul prêtre chinois. » Nous y avons déjà répondu : des trente-cinq années il faut en retrancher une dizaine ; les paroles : *non dicitur, n'est pas dit*, doivent évidemment signifier qu'on ne *l'a pas dit au prélat*.

Quant au Tong-King et à la Cochinchine, ces missions venaient d'être fondées, et leur premier apôtre, le P. Alexandre de Rhodes, était allé à Rome, précisément pour procurer les moyens d'y établir plus promptement le clergé indigène et des Eglises nationales. Cette circonstance devait bien un peu gêner Mgr de Métellopolis, en ébranlant son assertion et son argument ; mais il lui fut facile de se mettre à l'aise : voici comme il raisonna sans doute : *Puisque* la Compagnie de Jésus est décidément contraire au clergé indigène, le P. de Rhodes jésuite, en allant à Rome pour plaider sa cause, ne peut être d'accord avec sa Compagnie ; il faut donc dire qu'il s'est échappé de Macao à *l'insu de ses supérieurs*, *clam patribus lusitanis*... Il n'y a qu'une petite difficulté, c'est que le P. de Rhodes, dans un ouvrage qu'il publia en France l'an 1653, dit formellement : « *mon supérieur* (le provincial portugais) *me donna commission* d'aller à Rome... principalement pour trouver moyen de secourir ces belles églises en leur *procurant des évêques* » ; et nous avons prouvé avec toute évidence (1), qu'en réalisant sa commission et ses projets, qu'il expose si claire-

(1) *Mission du Maduré*, t. 1, p. 191 et suivantes.

ment dans son Mémoire à la Sacrée Congrégation de la Propagande, il agissait de concert avec ses supérieurs.

Après de telles méprises, on nous pardonnera de ne pas accorder une confiance aveugle au témoignage de Mgr de Métellopolis.

Puisque nous avons dit un mot de la lutte entre les vicaires apostoliques français et les Portugais, il ne sera pas inutile d'indiquer ici la cause véritable de ces dissensions qui amenèrent la ruine des missions. On reproche généralement aux Portugais d'avoir voulu s'arroger le monopole de la prédication évangélique; dans la réalité, les Portugais ne voulaient que la conservation de leur commerce et de leur autorité temporelle. Ils acceptaient avec plaisir les missionnaires des autres nations, tant qu'ils ne les considéraient que comme missionnaires; ils leur accordaient même des faveurs; les vicaires apostoliques furent d'abord accueillis avec bienveillance. Mais Mgr d'Héliopolis ayant suggéré à la France l'idée d'une compagnie de commerce dans les Indes orientales (1), le gouvernement du Portugal ne vit plus en eux que *des agents du commerce français* dans les Indes, et donna les ordres les plus sévères pour empêcher ou entraver toutes leurs entreprises. C'est ce que confirme une lettre de Mgr de Métellopolis adressée à un ministre de Louis XIV vers 1670. Le prélat, parlant d'un missionnaire portugais, dit : « ce Père ne fut pas plus avisé en ce qu'il ajouta qu'il est vrai qu'au commencement de notre mission tout le monde y avait concouru, que je savais ce que lui-même avait fait en notre faveur, et bien davantage, que l'assistant de Portugal y

(1) Voyez *Lettres sur la Congrégation des missions étrangères*, p. 22, 42 et 44.

avait aussi beaucoup contribué; mais que quand les Portugais ont vu que cette mission avait été suivie de l'établissement d'une compagnie (de commerce) en France pour les Indes orientales, de l'envoi de plusieurs flottes, et des efforts qu'on y a faits pour y faire des conquêtes; on s'est tellement animé en Portugal contre les vicaires apostoliques, qu'on regardait comme les causes de toutes les entreprises, qu'ils (les Portugais) ont résolu de les exterminer entièrement de tous les lieux où ils sont établis ». (1)

Nous ne prétendons pas disculper le gouvernement de Portugal ; nous avons assez exprimé ailleurs notre opinion sur cette question (2) ; mais nous croyons que si Louis XIV s'était trouvé dans la position du roi de Portugal, et avec cette espèce de droit que celui-ci se flattait de posséder, d'après les idées et les notions de justice alors très-confuses par rapport aux conquêtes lointaines, il n'aurait pas mieux fait que lui ; il n'aurait pas mis moins d'ardeur à défendre ce qu'il eût appelé ses droits et ses priviléges. Cette rivalité de commerce et d'ambition nationale ne peut nous étonner ; c'était chose naturelle, peut être inévitable ; ce que nous déplorons, c'est que l'œuvre des missions ait dû servir de voile et d'instrument à ces rivalités politiques. Pour détruire le monopole portugais, on attaqua les missionnaires jésuites qui travaillaient sous son patronage, on sut exploiter l'opposition des idées, des usages, des mœurs, et autres circonstances ; on fit surtout valoir le grand argument *du clergé indigène*... Tout ce que nous avons dit dans le cours de cette discussion montre quelles étaient

(1) *Ibid. Notes historiques*, p. 26.

(2) *Mission du Maduré*, t. 1, p. 321, et ci-dessus art. premier, § 4.

la vérité et la force de cet argument. Quoi qu'il en soit, on réussit à détruire ce patronage et à bouleverser les missions qu'il protégeait; mais qu'y a-t-on substitué? Voici un fait qu'il est pénible d'avouer, car il blesse notre orgueil national et notre amour patriotique, mais fait incontestable et bien glorieux aux nations portugaise et espagnole (malgré leurs torts subséquents trop réels): c'est sous leur patronage que les missions orientales de l'Inde, de la Chine, du Tong-King, de la Cochinchine, des Philippines, etc., avaient été fondées et s'étaient développées avec une rapidité prodigieuse; à la fin du dix-septième siècle ces missions étaient parvenues au plus haut point de prospérité et continuaient partout à recevoir tous les jours dans leur sein des milliers de païens que l'ébranlement général conduisait de toutes parts à l'Eglise de Jésus-Christ; alors ce patronage fut attaqué, les rivalités nationales créèrent d'autres rivalités dans les missions soustraites à ce patronage, et ces missions ne tardèrent pas à dépérir et à se perdre. Aujourd'hui même après cent cinquante ans de travaux, malgré le zèle héroïque de tant de généreux apôtres, on peut dire qu'elles ne sont pas encore sorties de leurs ruines; et comme pour attester la vraie cause de cette désolation, la seule mission des Philippines, qui n'a point subi l'influence destructive de ces rivalités, se tient debout au milieu de ces ruines, avec ses trois ou quatre millions de fidèles, c'est à dire un nombre presque double de celui que renferment toutes les autres missions prises ensemble!

Revenons à notre lettre anonyme qui a donné occasion à cette longue digression. L'auteur continue, et dit: « On a de même commis des erreurs assez importantes à relever sur l'origine d'une Société.... (séminaire des

Missions étrangères.) Le P. de Rhodes, jésuite, *fut l'occasion* de cette institution, mais on ne peut nullement le considérer comme l'ayant fondée. » Nous ne nous arrêterons pas a revendiquer pour le P. de Rhodes la gloire de cette œuvre. Elle lui est cependant attribuée par les auteurs contemporains, et entre autres par l'immortel Fénélon. Dans un discours prononcé en 1685, *dans l'église même des Missions étrangères* et à *la fête solennelle de l'œuvre*, l'illustre orateur s'écriait: « A qui doit-on cette « gloire et cette bénédiction de nos jours? à la Com- « pagnie de Jésus... N'est-ce pas elle qui a allumé les « premières étincelles du feu de l'apostolat dans le sein « de ces hommes livrés à la grâce? Il ne sera pas effacé « de la mémoire des justes le nom de cet enfant d'I- « gnace (le P. de Rhodes) qui forma une petite société « de prêtres, germes bénis de cette communauté. » M. Boudon parlant de la même *Société*, dit : « Cette réunion de jeunes gens (du P. de Rhodes) *a donné l'origine au séminaire des Missions étrangères.* » (1)

Vers 1738, M. J. Antoine de La Court, *missionnaire du séminaire de Paris*, dans un Mémoire adressé à la Propagande, comble d'éloges *le zèle du P. de Rhodes à fonder le séminaire de Paris.* (2)

(1) *Chrétien inconnu*, l. 2, c. 1. L'auteur de la vie (nouvelle) de M. Boudon (Besançon 1837), cité avec éloge et préféré à M. Collet par l'auteur des *Lettres sur la Congrégation des Missions étrangères*, dit, page 57, au sujet de ce passage : « Les différends qui s'élevèrent entre les Jésuites et les prêtres des missions étrangères affligèrent sensiblement M. Boudon. Aussi prend-il soin ici de rappeler aux membres des Missions étrangères tout ce qu'ils doivent aux Jésuites, et de leur montrer, avec une autorité que lui seul pouvait avoir, que ces religieux avaient droit de leur part aux ménagements et aux égards qu'on doit à *des instituteurs*. ».

(2) Dans un Mémoire écrit en réponse à celui de M. de La Court en 1789, et signé par Joseph Martial, missionnaire apostolique de la Propagande en Cochinchine, Fr. François de la Conception, missionnaire apostolique et

La lettre anonyme est peut être la première publication où cette gloire soit refusée au P. de Rhodes. Pourquoi ce changement d'opinion? Serait-ce parceque nous avons démontré dans le *livre récent* que, dans la réalisation de cette œuvre, le P. de Rhodes était identifié avec la Compagnie de Jésus?

Nous ne voulons pas disputer sur les mots; mais, à notre avis, le sentiment des convenances, la justice (nous n'oserions pas dire la *reconnaissance*) demanderaient peut-être qu'on accordât au P. de Rhodes quelque chose de plus que le rôle de simple *occasion*. Au reste, là n'est pas précisément la question examinée dans le *livre récent*; la véritable question était de savoir si l'origine du séminaire des Missions étrangères peut être présentée comme une preuve de la répugnance et de l'opposition de la Compagnie de Jésus contre la formation du clergé indigène; on s'en convaincra par la lecture de ce livre (1), et l'on y trouvera la question résolue par de nombreux et invincibles documents auxquels l'auteur de la lettre n'a pas cherché à répondre.

Nous en dirons autant de la proposition où il assure de nouveau «*que le P. de Rhodes éprouva dans le sein même de sa Compagnie d'insurmontables obstacles à ses vues.*» Cette proposition avait déjà été insinuée dans l'ouvrage intitulé: *Lettres sur la Congrégation des Missions étrangères.* En réponse à cette assertion dénuée de preuves, le *livre récent* (2) produisait la correspondance intime du Père général de la Compagnie de Jésus avec le P. de Rhodes, au sujet de cette œuvre; correspondance qui,

commissaire-provincial des Franciscains en Cochinchine et Etienne Lopez, supérieur des missions de la Compagnie de Jésus, nous lisons: « *Elogiis quibus D. de La Court zelum P. Rhodes in fundando seminario Parisiensi extollit nihil derogatum volumus.* »

(1) Page 191 et suiv. — (2) *Ibidem.*

jointe à d'autres arguments irréfragables, prouve évidemment que dans l'exécution de ses projets le P. de Rhodes était l'instrument de la Compagnie. Et aujourd'hui, sans essayer de réfuter un seul de ces documents, on s'imagine qu'il suffira d'élever la voix un peu plus haut, pour confirmer d'anciennes assertions gratuites par une nouvelle assertion gratuite! On oublie que dans les questions de ce genre, mille assertions, et même l'autorité d'un nom quel qu'il puisse être, ne pèsent rien dans la balance de l'histoire contre la valeur des faits constatés : un des hommes éminents de notre époque l'a fort bien dit : *Rien de si têtu qu'un fait.*

Nous terminerons ici cette controverse entreprise dans l'intérêt de la justice et de la vérité. Si, contre notre intention, il nous était échappé quelque parole capable de blesser la charité, nous la désavouons, nous la rétractons de toute notre âme. Nous rétractons encore avec plus d'empressement et d'énergie tout ce qui dans cet écrit pourrait s'écarter du sentiment de la sainte Eglise, notre mère et notre maîtresse. Quelles que soient les discussions qui s'élèvent, nous aimerons toujours à nous reposer sur sa haute sagesse et sa pieuse sollicitude. Si nous avons des craintes, elles ne peuvent naître que des semences de trouble et de désunion que l'on pourrait répandre parmi les ouvriers appelés à travailler à l'œuvre de la régénération des peuples.

Nous en sommes intimement convaincus, malgré les prescriptions de l'Eglise les plus sages, tout sera inutile ou du moins peu efficace, si, comme par le passé, de funestes et trop lamentables divisions viennent désoler l'héritage du Seigneur. Pourquoi l'aspect du prêtre que l'Eglise envoie, de quelque nation, de quelque rite qu'il soit, la vue de ces sociétés religieuses que l'Eglise au-

torise, quels que soit leur habit et leur règle, n'exciteraient-ils pas en nos cœurs la sympathie, le respect et l'amour? Est-ce trop de ces phalanges sacrées pour le bien de la religion et des âmes? Et ces vieilles corporations de S. Benoît, de S. François, de S. Dominique et tant d'autres qui ont si bien mérité de l'Eglise; et ces milices plus nouvelles, ces congrégations de la Mission et des Missions étrangères, qui ont travaillé avec tant de courage dans le champ du Père de Famille; et ces sociétés plus récentes encore qui, nées de nos jours, ont déjà recueilli des fruits si consolants dans les terres infidèles, qui nous donnera de les voir croître en nombre, en sainteté, en dévouement et en succès glorieux, pour l'honneur de Jésus-Christ et le salut des âmes? Oui, nous dirons du fond de notre cœur à chacune de ces sociétés : vous êtes notre sœur, croissez au-delà de toute mesure, *soror nostra es, crescas in mille millia.* (1)

Puissions-nous ainsi, à la suite de tous les vrais ministres du Seigneur, prendre à jamais pour règle de nos sentiments et de nos actions ces belles paroles de l'héroïque S. Vincent de Paul : « Je ne me croirais pas chrétien si je ne tâchais de participer à l'*utinam omnes prophetent* de S. Paul. Hélas! la campagne est si grande! Il y a des peuples à milliers qui remplissent l'enfer; tous les ecclésiastiques ne suffiraient pas, avec tous les religieux, pour subvenir à ce malheur! Faudrait-il que nous fussions si misérables d'envier que d'autres s'appliquassent au secours de ces pauvres âmes qui se vont incessamment perdant? Oh! certes, ce serait être coupable de l'accomplissement de la mission de Jésus-Christ sur la terre. » (*Lettre manuscrite.*)

(1) *Genes.*, 24. 60.

FIN.

TABLE

DES MATIÈRES.

ERRATA.

Pages.

17 Placer le titre Art. Ier. *Origine,* etc., après la ligne 11.
25, lig. 21, au lieu de *Osman troisième, successeur de Mahomed,* lisez *Osman, troisième successeur de Mahomed.*
35, lig. 6, au lieu de *vers l'an* 1640, lisez *l'an* 1664.
Ib., lig. 9, au lieu de *Un peu plus tard vers* 1659, lisez *L'an* 1659
68, lig. 24, au lieu de *entre le régime...* lisez *du régime...*
81, lig. 2, au lieu de *les ouvriers se mettre,* lisez *les ouvriers de se mettre.*
Ibid. au lieu de *et de même,* lisez *et même.*
Ib., lig. 21, au lieu de *telle manière,* lisez *telle matière.*
201, lig. 32, au lieu de *Pie III et Paul V,* lisez *Pie V et Paul III.*
220, lig. 16, au lieu de *communautés,* lisez *chrétientés.*
318, lig. 25 (Marag., dernière colonne), au lieu de 8, lisez 118.
226, lig. 34, au lieu de *n.* VI, lisez *n.* VIII.
301, lig. 12, au lieu de *Mémoire de Mgr Blanchet,* lisez *Mémoire cité plus haut.*